

Die Enquête Coquebert de Montbret (1806-1812)

Die Sprachen und Dialekte Frankreichs und die
Wahrnehmung der französischen Sprachlandschaft
während des Ersten Kaiserreichs

von Sven Ködel

Anhang / Annexes

Texte und Register zur Erschließung des
Korpus Coquebert de Montbret

Textes et index pour servir d'introduction au
Corpus Coquebert de Montbret

Sommaire

I

L'enquête dans les départements de l'Empire

Ain p. 5 – Aisne p. 14 – Allier p. 15 – Basses-Alpes p. 16 –
Hautes-Alpes p. 17 – Alpes-Maritimes p. 25 – Apennins p. 31 –
Ardèche p. 33 – Ardennes p. 35 – Ariège p. 36 – Aube p. 37 – Aude p. 39
– Aveyron p. 40 – Bouches-du-Rhône p. 43 – Calvados p. 46 –
Cantal p. 47 – Charente p. 52 – Charente-Inférieure p. 63 – Cher p. 67 –
Corrèze p. 68 – Côte-d'Or p. 69 – Côtes-du-Nord p. 72 – Creuse p. 73 –
Deux-Nèthes p. 78 – Deux-Sèvres p. 79 – Doire p. 81 – Dordogne p. 86 –
Doubs p. 88 – Drôme p. 90 – Dyle p. 102 – Escaut p. 104 – Eure p. 105 –
Eure-et-Loir p. 107 – Finistère p. 108 – Forêts p. 121 – Gard p. 126 –
Haute-Garonne p. 128 – Gênes p. 131 – Gers p. 134 – Gironde p. 137 –
Golo p. 148 – Hérault p. 149 – Ille-et-Vilaine p. 155 – Indre p. 156 –
Indre-et-Loire p. 158 – Isère p. 159 – Jemmapes p. 163 – Jura p. 166 –
Landes p. 168 – Léman p. 169 – Liamone p. 171 – Haute-Loire p. 175 –
Loire-Inférieure p. 180 – Lot p. 182 – Lot-et-Garonne p. 183 –
Lozère p. 186 – Lys p. 188 – Maine-et-Loire p. 191 – Manche p. 192 –
Marengo p. 193 – Marne p. 194 – Haute-Marne p. 199 – Mayenne p. 203
– Meurthe p. 204 – Meuse p. 206 – Meuse-Inférieure p. 207 –
Mont-Blanc p. 219 – Montenotte p. 220 – Morbihan p. 222 –
Moselle p. 224 – Nièvre p. 227 – Nord p. 229 – Oise p. 231 – Orne p. 232
– Ourthe p. 235 – Pas-de-Calais p. 239 – Pô p. 246 – Puy-de-Dôme p. 255
– Basses-Pyrénées p. 259 – Hautes-Pyrénées p. 271 –
Pyrénées-Orientales p. 272 – Rhin-et-Moselle p. 276 – Bas-Rhin p. 277 –
Haut-Rhin p. 281 – Rhône p. 287 – Roër p. 289 –
Sambre-et-Meuse p. 300 – Saône-et-Loire p. 302 – Haute-Saône p. 304 –
Sarre p. 306 – Sarthe p. 307 – Seine-et-Marne p. 308 –
Seine-Inférieure p. 309 – Sésia p. 313 – Somme p. 318 – Stura p. 320 –
Tarn p. 323 – Tarn-et-Garonne p. 325 – Taro p. 331 – Var p. 332 –
Vaucluse p. 333 – Vendée p. 338 – Vienne p. 339 – Haute-Vienne p. 340
– Vosges p. 344 – Yonne p. 349

II

L'enquête dans les régions en dehors de l'Empire

L'élargissement de l'enquête au-delà des frontières de l'Empire p. 351

Espagne p. 354

Suisse p. 363

Italie p. 375

III

Index

Collaborateurs dans l'enquête p. 378

Académies et sociétés savantes (par département) p. 394

Notices, mémoires, essais demeurés manuscrits p. 395

Échantillons en prose et en vers (par département) p. 398

Les versions de la parabole de l'enfant prodigue p. 412

Vocabulaires (par département) p. 420

Littérature patoise : poètes et écrivains cités dans la correspondance et ouvrages envoyés au ministère p. 422

Dictionnaires, vocabulaire, grammaires, traductions : auteurs cités dans la correspondance et ouvrages envoyés au ministère p. 426

Littérature savante : auteurs et ouvrages cités dans la correspondance et les mémoires adressés au ministère p. 428

Inventaire des ouvrages imprimés appartenant au bureau de la statistique en 1812 p. 429

Publications issues de l'enquête Coquebert de Montbret p. 431

Bibliographie de l'enquête Coquebert de Montbret p. 434

I

L'enquête dans les départements de l'Empire

Ain

L'enquête linguistique de 1807

L'enquête linguistique dans le département de l'Ain fut menée entre fin septembre 1807 et début février 1808. Coquebert de Montbret la plaçait clairement dans le champ des recherches dialectologiques. L'objectif premier, avancé dans la lettre au préfet, était de « *connaître avec quelque détail et de comparer entr'eux les divers idiomes qui sont d'un usage vulgaire dans l'étendue de l'Empire* », et plus précisément, de « *former une collection qui puisse faciliter la comparaison des différens dialectes de la langue française* » (lettre du 30 septembre 1807, BNF NAF 5910 f. 18). On demanda alors de recueillir dans le département des échantillons dialectaux, notamment des traductions de la parabole de l'enfant prodigue en patois de la Bresse ou du Bugey, et d'y joindre, si possible, des publications rédigées en dialecte. La tâche fut confiée au préfet Joseph Charles Aurèle Bossi. Né en 1758 à Turin, Bossi avait commencé une carrière politique et diplomatique au Piémont avant de passer au service de la France. Il fut nommé préfet de l'Ain en 1805, puis préfet de la Manche en 1810. Il est mort à Paris en 1823.¹ Bossi répondit fin janvier en envoyant au ministère deux traductions de la parabole, plusieurs recueils de noëls et une comédie patoise. On remercia le préfet le 11 février et termina cette partie de l'enquête.

Les traductions de la parabole ont été prises dans les deux régions que Coquebert de Montbret avait indiquées dans sa lettre, à savoir la Bresse et le Bugey, situées dans l'aire du francoprovençal. On peut les rapprocher notamment des autres versions qui représentent les parlers francoprovençaux de la Bresse du nord, du côté des départements de la Saône-et-Loire et du Jura. Nous possédons également une traduction pour le pays de Gex, qui forme aujourd'hui un arrondissement dans l'Ain, mais

¹ Pour l'aperçu biographique de J. Ch. A. Bossi, cf. Dominique SAINT-PIERRE (2003) : *Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain de 1789 à 2003*. Bourg-en-Bresse : Musnier-Gilbert, p. 68.

qui fut à l'époque intégré au département du Léman. Hans-Erich KELLER (1989), ignorant la lettre du préfet, suppose que la parabole en dialecte bugésien a été traduite par un curé, probablement d'origine de Saint-Sorlin.² Nous savons cependant qu'elle a été faite à Nantua par Jean-Baptiste Rouyer (né à Ambronay en 1748, mort en 1842), juge et avocat avant la Révolution, puis président du tribunal de Nantua de 1799 à 1816.³ Rouyer a joint à la parabole des notes et remarques, une liste des mots qui diffèrent dans le patois du Bas-Bugey, et la traduction patoise d'une fable d'Ésope (*Le chat et les rats*). Keller souligne la forte influence du français standard sur la syntaxe et le vocabulaire de la traduction. La graphie employée n'est pas très systématique, mais l'auteur a tâché au moins de mettre de l'ordre dans le vocalisme. Malgré des emprunts à la langue française et des imprécisions, le texte est d'un grand intérêt comme témoignage des parlers bugésiens avant leur exploration scientifique, d'autant plus que nous ne possédons pas d'attestations linguistiques aussi anciennes pour la ville de Nantua, qui est même représentée assez pauvrement par la suite.⁴ La parabole en bressan ne se trouve plus parmi les manuscrits, mais elle fut publiée dans la statistique départementale dès 1808. La traduction est due au maire de Tossiat. Ce patois fut probablement choisi pour représenter les parlers de la région parce que c'était « *la commune la plus centrale et la plus considérable de la Bresse* ». La parabole est seulement accompagnée de quelques notes relatives à la graphie utilisée. L'auteur avait notamment des difficultés à noter la consonne interdentale du francoprovençal, qu'il transcrit par <z>.

Les autres échantillons fournis par Bossi représentent la création littéraire en patois bressan de la fin du 17^e siècle. Il s'agit, d'après

² Cette parabole a fait l'objet d'une analyse détaillée par H.-E. KELLER qui donne aussi une reproduction photographique du manuscrit. Cf. Hans-Erich KELLER (1989) : « Le parler du Bugey au début du XIX^e siècle. » In : *Espaces romans. Études de dialectologie et de géolinguistique offertes à Gaston Tuaille*. T. 2. Grenoble : Université Stendhal, pp. 199-231.

³ SAINT-PIERRE (2003), p. 347

⁴ Cf. KELLER (1989) ; il propose quinze pages d'analyse phonétique, morphologique et lexicale de la parabole.

l'inventaire des ouvrages qui appartenaient au bureau de statistique, des *Noëls bressans pour Pont-de-Vaux*, Chambéry 1787, in-12°, et des *Noëls mâconais*, Pont-de-Vaux 1797, in-8°, par Charles-Emmanuel Borjon de Scellery (1633-1691). Né à Pont-de-Vaux, Borjon récolta plusieurs noëls de la région de Pont-de-Vaux et de Mâcon. Rédigés vers 1684, ils furent édités pour la première fois vers 1738. Une nouvelle édition parut à Chambéry en 1787.⁵ Également en bressan sont les œuvres de Jacques Brossard de Montaney (1638-1702). Né et mort à Bourg-en-Bresse, il fut l'auteur de plusieurs noëls patois, récoltés par lui vers 1680, d'une pièce en vers, et de la comédie *L'Enrôlement de Tivan*, qui date de 1675, mais ne fut éditée que vers 1738.⁶ Le bureau de statistique possédait de lui les *Noëls bressans* et la comédie. Dans sa lettre, le préfet promet encore un recueil de pièces patoises réunies par Riboud, mais aucune trace dans les papiers de Coquebert de Montbret et du bureau de statistique n'atteste son envoi.

Thomas Riboud et les Sarrasins de l'Ain

Parallèlement à l'enquête sur les dialectes, Coquebert de Montbret avait tenu à obtenir des informations sur quelques villages dans l'arrondissement de Pont-de-Vaux où l'on parlait un langage qui, selon l'opinion répandue dans la région et parmi quelques savants locaux, était apparenté à l'arabe. Cette curiosité pour les îlots linguistiques se manifestait également dans les correspondances avec d'autres départements, comme dans le cas de la Gavacherie ou des colonies walser dans les Alpes. La situation dans l'Ain fut portée à la connaissance de Coquebert de Montbret par un article paru dans l'annuaire du département pour l'année 1806. Dès sa première lettre au préfet, il demanda des éclaircissements à ce sujet. Mais comme le préfet se taisait sur ce point, la demande fut réitérée en août 1808 auprès du juge de paix de Pont-de-Vaux.

⁵ Sur Borjon de Scellery, cf. Gaston TUAILLON (2001) : *La littérature en francoprovençal avant 1700*. Grenoble : Université Stendhal, p. 267.

⁶ TUAILLON (2001), p. 247

Nous n'avons pas trouvé de réponse du juge, ni de nouvelles initiatives de la part de Coquebert de Montbret. Par la suite, il ne retint pas l'idée d'une origine arabe des habitants ou des patois en question : elle n'est ni mentionnée dans son essai sur la géographie de la langue française, ni dans ses autres manuscrits. L'épisode est néanmoins intéressant car il montre à quel point la perception et l'interprétation de l'altérité dialectale pouvaient donner lieu à des spéculations abusives même au sein de l'érudition de l'époque. Il permet aussi de mieux détacher l'enquête linguistique de Coquebert de Montbret d'une foule de travaux consacrés aux parlers populaires qui souvent étaient loin d'être menés avec objectivité et rigueur méthodologique.⁷

La thèse de l'origine sarrasine des habitants de quelques villages situés entre Pont-de-Vaux et Mâcon était alors défendue par Thomas Philibert Riboud, magistrat et savant, et personnage fort important dans son département. Né à Bourg-en-Bresse en 1755, il étudia le droit, puis devint avocat à Lyon, avant d'être nommé procureur du roi à Bourg en 1779, et procureur syndic de l'Ain en 1790. Élu député un an plus tard, il fut arrêté sous la Terreur, mais sauvé par la chute de Robespierre. En 1799, Riboud fut à nouveau élu député, puis nommé président du tribunal criminel de l'Ain en 1800. Il fut également conseiller de préfecture. C'était un homme des Lumières, auteur de près d'une centaine de mémoires d'histoire, de biologie et de littérature, fondateur de la Société d'émulation de l'Ain, membre de l'Institut, qui jouissait d'une grande influence dans le département dont il préconisa la modernisation, mais non sans réussir à sauver une partie du patrimoine lors des troubles de la Révolution. Il est mort à Jasseron en 1835.⁸ Riboud fondait son argumentation sur des matériaux recueillis par Sequeville et Montrevel avant la Révolution, pour illustrer une thèse bien ancrée dans l'imaginaire bressan : la descendance des habitants de Boz, Sermoyer, Arbigny et Uchizy des Sarrasins qui, au huitième siècle, inondèrent le sud-est du

⁷ Voir p.ex. les contributions parus dans les mémoires de l'Académie celtique.

⁸ Cf. Maurice BROCARD (2000) : *Bourg de A à Z*. Péronnas : Éditions de la Tour Gile, pp. 538-540.

territoire français. À la donne historique réelle – la présence, entre 700 et 1000, de bandes d’envahisseurs et d’exclus de la société rurale – s’ajoute la distance géographique et humaine entre les habitants de ces villages et les autres Bressans. Ainsi, l’idée d’une descendance sarrasine pouvait rejoindre les préjugés contre une population perçue comme étrangère au pays.⁹ Si donc la thèse n’était pas nouvelle, au moins Riboud réussit à la faire connaître au niveau national. Son article ne parut pas uniquement dans l’annuaire du département, mais encore dans le *Moniteur* en juillet 1807 et dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires en 1810 sous le titre : *Recherches sur l’Origine, les Mœurs et les Usages de quelques communes du département de l’Ain, voisines de la Saône*. L’auteur traite successivement des vêtements, du caractère, des mariages et des funérailles, des chants et des danses, de la culture des grains, des troupeaux, des maisons, de la religion et du langage, pour prouver l’opposition fondamentale entre Burrins et Chizérots d’une part et les « vrais » Bressans d’autre part. La « preuve linguistique » n’intervient qu’à la fin de l’article ; elle est en fait peu fondée et ne repose que sur l’observation de quelques mots et prononciations auxquels Riboud prête un caractère arabe :

Quant à leur langage, il est impossible de ne pas y reconnaître une construction et des figures orientales. Leur manière de prononcer, et certaines tournures et terminaisons étrangères qu’on ne remarque point dans les autres cantons, se réunissent pour déceler l’arabisme au milieu d’une multitude de mots demi-latins, goths, italiens, allemands et français, qui constituent le patois dans le nord et l’ouest de la Bresse. On y trouve souvent l’*iza* particulier de l’alphabet arabe, que nous rendons par le z, et qui donne beaucoup de douceur au langage. (RIBOUD 1810, p. 27)

À titre d’exemple, Riboud ne propose au lecteur qu’une liste de sept mots patois dont il essaie de démontrer l’origine sarrasine par une étymologie parfois assez fantaisiste. En réalité, il s’agit souvent de mots que l’on retrouve facilement dans d’autres parlers francoprovençaux et occi-

⁹ Cf. René MERLE (2006) : « Autour de l’enquête sur les patois de 1807. Conscience de langue : vers l’éclatement ou vers l’unité ? L’exemple de la Bresse. » In : *Lengas* n° 60, pp. 243-254.

tans et dont l'origine latine est évidente. Mais au lieu de mettre en évidence les traits communs avec les dialectes voisins et essayer de comprendre leur évolution à partir du latin, Riboud reprend une conception fort répandue à l'époque, et qui explique la naissance des patois par le mélange des langues parlées par les populations et les envahisseurs qui se sont succédés sur le territoire. Il est alors facile d'ajouter à ce chaos babélien un peu d'orientalisme pour accroître encore l'exotisme d'un idiome qui représente déjà en soi, par sa distance à la langue de la civilisation et de la raison qu'est le français, un objet de curiosité. Le savant reconnaît ses propres limites dans l'interprétation des données linguistiques, ce qui ne diminue pourtant en rien son enthousiasme pour les résultats à atteindre :

Dépourvu de toute connaissance de l'arabe, et même d'un Dictionnaire ou Vocabulaire de cette langue, lorsque j'ai visité ces villages, il ne m'a pas été possible de faire les vérifications les plus intéressantes. Il serait bien à souhaiter que quelque personne versée dans la langue arabe, et instruite des usages orientaux, pût aller étudier ces communes et en examiner le langage. Il ne paraît pas douteux qu'on ne recueillît bientôt une multitude de mots dérivés des langues africaines et orientales. (RIBOUD 1810, p. 29)

Or, c'est exactement ce que Coquebert de Montbret se proposait de faire :

J'aurai soin de communiquer les notions que vous voudriez bien me transmettre sur cet objet, à des savans versés dans les langues orientales, afin qu'ils puissent reconnaître si le patois des habitans de ces villages entre la Seille & la Veyle, renferme des mots ou des tournures de phrases que l'on puisse rapporter à la langue arabe ce qui tendrait à confirmer l'opinion de M. Riboud sur l'origine de cette peuplade. (Lettre de Coquebert de Montbret au juge de paix de Pont-de-Vaux, 10 août 1808, BNF NAF 5910 f. 16)

Grâce à ses contacts avec les orientalistes parisiens, Coquebert de Montbret aurait pu facilement faire vérifier les supposés arabismes du patois. Mais les échantillons demandés ne lui furent pas fournis. Par la suite, malgré la position de Riboud dans le département, sa thèse ne fut pas reprise par le préfet dans la statistique de l'Ain de 1808. Elle était pour-

tant répandue à tel point que même Rouyer la cita dans les notes qui accompagnent le matériau pour le dialecte bugésien :

Le patois bressan commence à présenter un éloignement sensible et sur les bords de la Saône l'on remarque dans l'idiôme beaucoup de mots arabes parce que des peuplades de Sarrasins s'y vinrent après qu'ils eurent été défaits par Charles Martel. (Rouyer, *Notes et remarques sur le dialecte du Bugey*, 1807, BNF NAF 5910 f. 11-14)

Elle restait en fait actuelle tout au long du 19^e siècle. Francisque-Michel l'a reprise littéralement dans son *Histoire des races maudites* (1847), et Philibert Le Duc (Bourg, 1815-1884), petit-fils de Riboud, qui publia en 1845 un recueil de noëls bressans traditionnels, popularisa à nouveau la vision de son grand-père sur le patois, en tenant compte des acquis de la connaissance du temps, tout en défendant l'idée de l'influence arabe sur la formations des parlers de la Bresse.¹⁰

Le mémoire statistique de 1808

Les résultats de l'enquête linguistique furent immédiatement utilisés dans la statistique de l'Ain, publiée en 1808.¹¹ L'Ain fait ainsi partie des rares départements qui ont vu paraître leur « grand mémoire statistique » après 1806 et avant que Montalivet ne supprime définitivement l'entreprise de la statistique départementale à la fin de 1812. Mais si l'enquête de Coquebert de Montbret avait cherché à saisir les dialectes encore vivants, parlés par les habitants de l'Ain, le préfet dépeint une situation bien différente. La première phrase du chapitre en dit déjà tout : « *La langue française est la seule en usage dans ce département* ». La pratique des patois, en réalité largement répandue dans la population jusqu'au début du 20^e siècle, surtout dans la Bresse, est réduite à « *quelques expressions locales* » ou évacuée vers la campagne. Bossi tient avant tout à souligner le progrès de la langue nationale depuis la Révolution :

¹⁰ Cf. MERLE (2006).

¹¹ Joseph Charles Aurèle BOSSI (1808) : « Langage. » In : *Statistique générale de la France, publiée par ordre de Sa Majesté l'Empereur et Roi, sur les Mémoires adressés au Ministre de l'Intérieur, par MM. les Préfets. Département de l'Ain*. Paris : Testu, pp. 318-321.

Il est à remarquer que le patois Bressan a subi beaucoup de changemens depuis quelques années, et sur-tout depuis la révolution qui a considérablement multiplié les relations entre les campagnes et les villes. Les campagnes ont emprunté de ces dernières un certain nombre d'expressions souvent mal entendues, il est vrai, et par conséquent altérées et mal rendues ; néanmoins on peut dire que ces sortes d'emprunts lui ont été avantageux ; ils ont singulièrement contribué à répandre une certaine clarté dans un idiôme dont la grande habitude seule pouvoit donner l'intelligence. (Bossi 1808, p. 319)

Pour le reste, on retrouve les conceptions courantes sur la nature et la formation des patois. Les différences dans le langage, tout comme dans les mœurs et le caractère des habitants, sont attribuées à l'influence du climat. Le patois est caractérisé comme un mélange du latin, de l'italien et de l'obligatoire celtique – seul l'arabe est omis. Si dans l'enquête deux idiomes semblent avoir été individualisés (le bressan et le bugésien), le préfet ne perçoit qu'un « *dialecte ou patois qui varie sans cesse dans les différens points du département, et souvent même de commune à commune* ». Toute notion de géographie dialectale est absente. La littérature patoise, dont on avait pourtant fourni des exemples au ministère, n'est point mentionnée. Comme seul exemple phonétique caractérisant les parlers du département est citée la préservation des voyelles finales en franco-provençal :

Un des caractères distinctifs du patois de la Bresse est le retour très-fréquent de la terminaison o prononcé grave et très-allongé, qui se retrouve presque toujours pour son final, à l'infinitif et au participe des verbes de la première conjugaison. Cette terminaison se change en a long et ouvert dans le patois du Bugey, précisément dans les mêmes modes. (Bossi 1808, p. 318)

Seulement à la fin de chapitre, le préfet tire profit des résultats de l'enquête linguistique pour illustrer le patois par une version bressane de la parabole de l'enfant prodigue. Mais la démarche de Bossi se distingue clairement de celle de Coquebert de Montbret. L'enquête ministérielle est conçue comme une entreprise de savoir qui produira une connaissance exacte des langues et dialectes présents sur le territoire français. Elle oblige les collaborateurs sur place à la confrontation avec la

réalité des idiomes parlés par la population. Le mémoire de Bossi, en revanche, tout comme les autres publications officielles des préfets, reflète l'idéologie linguistique de l'administration : il décrit une France imaginaire dont la diversité culturelle, et notamment le chaos et la bizarrerie des idiomes populaires, est désormais bannie, maîtrisée par une administration éclairée, et renvoyée par le progrès à un passé révolu.

Aisne

L'enquête dans l'Aisne fut initiée par la circulaire du 20 janvier 1812. Le préfet Malouet répondit dès le 2 février, affirmant que le français était seul en usage dans son département. Ni la simple variation phonétique ni même les traits régionaux plus prononcés observés dans les cantons qui dépendaient autrefois de la province de Picardie ne permettaient, selon Malouet, d'identifier un véritable dialecte ou patois propre au département de l'Aisne. La différence linguistique fut interprétée comme un fait social : c'est le langage corrompu du peuple, fruit de l'ignorance qui règne dans les campagnes, face à la pureté de l'idiome national que la population atteindra avec une éducation plus soignée. Le préfet n'envoya aucun échantillon. La correspondance fut close par une lettre de remerciement, le 11 avril 1812, que Coquebert de Montbret adressa à tous les préfets qui avaient répondu à la circulaire sur les dialectes.

Allier

L'enquête dialectale dans l'Allier fut menée en 1808, initiée par la circulaire du 13 juillet. Le préfet Pougeard du Limbert avait recours à « *d'anciens ecclésiastiques dans les cantons* » et « *des personnes assez familières avec le patois de l'arrondissement* » (lettre du préfet, 27 octobre 1808, BNF NAF 5910 f. 26) dans les sous-préfectures pour obtenir les traductions patoises. Les huit versions de la parabole de l'enfant prodigue ont été recueillies dans les trois arrondissements de Montluçon, Gannat et Lapalisse, représentant uniquement la partie sud du département. La provenance exacte des échantillons n'est pas toujours indiquée avec les traductions. Ainsi, il existe deux paraboles pour les communes de Gannat, Poëzat, Saint-Priest (Saint-Priest-d'Andelot) et Saulzet, et deux prises dans le canton de Le-Mayet-de-Montagne dans l'arrondissement Lapalisse, dont une est accompagnée d'un couplet d'une chanson. L'enquête a encore donné quelques autres échantillons : un *Dialogue de deux villageois sur la naissance de Jésus* de Montluçon, un vocabulaire de l'arrondissement de Gannat et des *Notes grammaticales sur les principes du patois usité dans le canton de Lapalisse et autres environans*. Le préfet expliqua dans sa lettre pourquoi l'on n'avait pas pris d'échantillons dans l'arrondissement de Moulins : « *Cet arrondissement est le seul où l'on parle la langue française, sans dialecte, même dans les communes rurales* » (lettre du préfet, 27 octobre 1808, BNF NAF 5910 f. 26). Le 27 octobre 1808, il transmit l'ensemble des résultats au ministère de l'Intérieur. L'enquête se termina par les remerciements de Coquebert de Montbret, le 8 novembre 1808.

Basses-Alpes

L'enquête linguistique dans le département des Basses-Alpes ne fut lancée que par la dernière circulaire ministérielle, le 31 janvier 1812, et se poursuivit ensuite jusqu'en novembre de la même année. Après un premier envoi d'échantillons par le préfet Duval en début juin, Coquebert de Montbret semble avoir redemandé des informations et notamment une carte représentant la variation dialectale. Sa lettre, envoyée le 11 août 1812, ne se trouve plus dans les papiers du fonds Coquebert de Montbret. Nous possédons toutefois la réponse du préfet qui affirma que « *les variations dans la prononciation & dans les expressions, ne sont pas assez sensibles, d'un canton à l'autre, pour pouvoir être indiquées sur une carte* » (lettre du préfet Duval, 17 novembre 1812, ANF F 17/1209 f. 74). À la place de celle-ci, il fournit un vocabulaire qui « *fait connaître les différences qui existent d'un arrondissement à l'autre* ». À juste titre, Duval observa le morcellement des parlers de son département, qui, selon lui, se rapportaient au dauphinois dans le nord, au piémontais dans l'extrême nord-est, au niçard dans le sud-est, ainsi qu'au provençal dans le sud et sud-ouest des Basses-Alpes. Les échantillons envoyés couvrent l'ensemble du département. On a recueilli, en outre du vocabulaire, neuf traductions patoises de la parabole de l'enfant prodigue (pour Castellane, Barcelonnette, Seyne, Moustiers, Méès, Barrême, Digne, Forcalquier et Sisteron), deux cantiques, en patois de Castellane (*Cantique sur les commandemens de Dieu*) et de Moustiers (*Oouzèz la trounpéto éscatando*), et un *Supplique des syndics et conseil de la ville de Sisteron au grand Sénéchal de la Provence du 15 juin 1392*, tiré des registres des délibérations aux archives de la ville, accompagné d'une « *traduction en langage actuel de Sisteron* ». La parabole en provenance de Castellane est en outre précédée d'un aperçu de la situation géographique et de l'histoire de l'arrondissement ainsi que du passé littéraire de l'époque des troubadours provençaux. Malheureusement, aucun texte n'a été signé, et le préfet n'a pas renseigné sur les traducteurs ou sur les mesures prises pour obtenir les échantillons.

Hautes-Alpes

L'enquête sur les parlers des Hautes-Alpes fut menée entre l'automne 1807 et le printemps 1808. Chargé d'effectuer des recherches sur les patois par la circulaire ministérielle du 13 novembre 1807, le préfet Ladoucette répondit d'abord, le 12 mars 1808, par la promesse de fournir les matériaux demandés. Le 1^{er} avril, il transmet à Paris une série de traductions de la parabole de l'enfant prodigue et d'autres morceaux en prose et en vers, rassemblés grâce à l'aide de la Société d'émulation du département. Le 7 avril, Coquebert de Montbret, qui visiblement n'avait pas encore reçu ces documents, réclama auprès du préfet des renseignements tant sur les patois que sur la géologie et la culture des vignes dans les Hautes-Alpes. Une lettre de remerciements, datée du 28 avril 1808, termina l'enquête.

Plus que dans d'autres départements, l'enquête dans les Hautes-Alpes porte l'empreinte du préfet qui semble avoir montré un intérêt personnel aux recherches sur ce que l'on appellerait aujourd'hui traditions folkloriques ou patrimoine culturel, préservé et encore bien vivant à l'époque dans cette région de la France. Ce jeune préfet Jean Charles François de Ladoucette, d'origine lorraine, était arrivé à la tête de la préfecture de Gap en 1802. Administrateur éclairé et amateur des belles-lettres, il s'engagea à moderniser le département qui lui avait été confié, mais il s'intéressait pas moins à l'histoire et aux coutumes populaires des Hautes-Alpes. Ce fut lui qui fonda la Société d'émulation et qui, plus tard en 1807, entraîna les notables locaux, membres de cette société, dans la collecte des échantillons dialectaux que le ministère de l'Intérieur rassemblait alors de toutes les parties de l'Empire. Ladoucette avait aussi fréquenté les salons littéraires de la capitale et, retraité, devint membre de la Société des Antiquaires. À travers ses propres publications et ses contacts avec le monde savant parisien, il réussit dès 1808 à porter les fruits de l'enquête linguistique à la connaissance d'un public cultivé au niveau national.

Parmi les pièces rassemblées par Ladoucette figurent tout d'abord onze traductions patoises de la parabole de l'enfant prodigue, en provenance de Briançon, Le Queyras, Embrun, Gap, Veynes, Saint-Firmin, Chorges, Le Dévoluy, Monétier, Serres et Orpierre, ainsi que Mezel. Nous connaissons les auteurs ou du moins les pourvoyeurs de la plupart de ces textes, qui parfois y ont ajouté d'autres échantillons. Parmi ces traductions, deux seulement ont été imprimées dans le recueil de Coquebert de Montbret (1824/31), à savoir celles d'Embrun et de Gap, mais presque tous les échantillons furent publiés parallèlement par Ladoucette.¹²

La contribution la plus impressionnante est sans doute celle de l'abbé Rey. Celui-ci fournit la version de la parabole en patois de Briançon et des communes environnantes, complétée par des « *notions abrégées du dialecte briançonnais* », des « *exemples de quelques pronoms et de la conjugaison des verbes* », des « *notions générales sur les idiomes vulgaires de l'arrondissement de Briançon* » et encore des « *mots français traduite en patois de Briançon* ». Né à Saint-Chaffrey, Jean-Joseph Rey (1762-1811) fut curé de La Cluse après le Concordat, puis de Fortville (aujourd'hui partie de la commune de Briançon). Cet abbé éclairé écrivait des articles pour le *Journal d'agriculture et des arts* (1804-13) et devint un des membres les plus actifs de la Société d'émulation. Il n'est donc nullement étonnant que l'administration eut recours à lui pour recueillir des renseignements sur le dialecte. Les documents de sa main sont cependant les seuls omis dans les publications de Ladoucette.¹³

¹² Jean Charles François de LADoucETTE (1820) : *Histoire, Antiquités, Usages, Dialectes des Hautes-Alpes précédées d'un Essai sur la topographie de ce Département et suivies d'une notice sur M. Villars, Par un ancien Préfet, membre de la Société royale des Antiquaires de France*. Paris : Hérissant 1820. Réédité sous le titre : *Histoire, Topographie, Antiquités, Usages, Dialectes des Hautes-Alpes*. Paris : Fantin ¹1834. Paris : Gide ²1848. Réimpression : Lafitte 1998, pp. 605-626.

¹³ KELLER (1974) présente et analyse plus en détail, du point de vue du dialectologue, les textes de Rey. Nous en reprenons ici uniquement les éléments biographiques. Pour plus de détails, cf. Hans-Erich KELLER (1974) : « Un échantillon provençal de l'enquête Coquebert de Montbret: La réponse de l'abbé Rey de Saint-Chaffrey. » In: *Mélanges offerts à Charles Rostaing*. Liège 1974, pp. 515-540.

La parabole en patois de Saint-Firmin est due à Maigre, ancien juge de paix de ce canton. C'était aussi lui qui fournit la pièce en prose qui de tous les échantillons rassemblés dans les Hautes-Alpes connut par la suite la plus grande célébrité. Il s'agit du *Retourt d'au Souleou*, décrivant un rituel pratiqué en Valgaudemar, mais qui en réalité était une plaisanterie déguisée de Maigre. Ce faux récit ethnographique évoque la cérémonie par laquelle la population d'une étroite vallée, où le soleil n'apparaît pas des mois durant, célèbre le retour du soleil en lui offrant une omelette emblématique.¹⁴ Tant Champollion-Figeac (1809)¹⁵ que Millin (1811)¹⁶ citent ce spectacle fascinant qui renvoie son lecteur à un monde mythique et imaginaire où le patois participe à la mise en scène des traditions et croyances populaires.

Le dialecte de Gap est illustré par une version de la parabole et un *Noël chanté dans la chapelle de M. Ladoucette à la messe de minuit de l'an 1806* qui célèbre Napoléon et le préfet Ladoucette. Ces deux échantillons sont l'œuvre de Joseph Antoine Farnaud (1731-1817), propriétaire et receveur des impositions à Gap, et de son fils Pierre Antoine Farnaud (1766-1842), secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes et donc le bras droit de Ladoucette. Une certaine confusion demeure quant au rôle des deux Farnaud : l'Annuaire de 1808 attribue des pièces françaises au jeune et la traduction à l'aîné, mais Ladoucette attribue la traduction et le Noël patois à son collaborateur Farnaud le jeune. Ce dernier a effectivement décrit son père comme un amateur des langues et comme traducteur d'ouvrages espagnols, portugais et italiens. Il a également traduit la Déclaration des droits de l'homme en patois.¹⁷

¹⁴ Cf. René MERLE (1993) : « L'esprit de la Montagne ou le Malentendu. Textes alpins : Droits de l'Homme/Constitution - Retour du Soleil - Évangile vaudois - Apparition de la Salette. » In : *Lengas* n° 33, publié en ligne, http://www.rene-merle.com/article.php3?id_article=509 (consulté le 25 mai 2008).

¹⁵ Jacques-Joseph CHAMPOLLION-FIGEAC (1809): *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, et en particulier sur ceux du département de l'Isère. Suivies d'un essai sur la littérature dauphinoise, et d'un appendix contenant des pièces en vers ou en prose peu connues, des extraits de manuscrits inédits et un vocabulaire*. Paris: Goujon.

¹⁶ Aubin-Louis MILLIN (1811) : *Essai sur la langue et la littérature provençale*.

¹⁷ Cf. MERLE (1993).

Pour Veynes, nous possédons une traduction de la parabole due à un certain Victor Blanc ainsi qu'une pièce en vers, intitulée *Vers en l'honneur de Sa Majesté*, par Anglès, le maire de Veynes, un ancien prêtre et littérateur dans la tradition du 18^e siècle. La parabole en provenance d'Embrun fut donnée par Joseph Dongois, avocat et maire de cette ville, celle en patois du Monétier par Barthélémy Chaix, sous-préfet de l'arrondissement de Briançon. Les autres versions semblent également toutes dues à des membres de la Société d'émulation : un certain Bertrand pour Chorges, Collin pour Le Dévoluy, Richard pour Le Queyras et Jean pour les cantons de Serres et d'Orpierre. Seule la traduction en patois de Mezel, demeurée manuscrite, est anonyme ; de même que deux pièces en vers, un *Noël patois de Ribiers, par Madame ****, publié par Ladoucette, et une chanson manuscrite, intitulée *Cansoun spirituelo en provensau*.

Grâce au zèle de Ladoucette, les patois des Hautes-Alpes, à travers les textes rassemblés en 1807, furent vite portés à la connaissance d'un public plus grand et d'ailleurs plus parisien et national que régional. Sur le modèle des mémoires statistiques publiés en 1807 par les préfets du Mont-Blanc et de l'Ain, Ladoucette publia dès 1808 une bonne partie des textes recueillis en 1807/08 dans l'Annuaire du département, intitulé à la mode du temps *Lettres d'Eraste à Eugène, ou Annuaire du département des Hautes-Alpes pour 1808*. L'onzième lettre est consacrée aux mœurs, usages et idiomes des Hautes-Alpes, la douzième lettre donne la liste entière des pièces recueillies pour le ministère de l'Intérieur. Ladoucette envoya d'ailleurs de nombreux exemplaires de cet annuaire à des sociétés savantes, à Paris notamment. Champollion-Figeac utilisa les matériaux dès 1809 dans son étude sur les parlers du Dauphiné, puis l'antiquaire Millin en reprit en 1811 des extraits pour le tome IV de son *Voyage dans les Départemens du Midi de la France*.¹⁸ En 1820 finalement, Ladoucette édita suivant le modèle des publications officielles du temps de l'Empire une description du département, intitulée *Histoire, Antiqui-*

¹⁸ Cf. MERLE (1993).

tes, *Usages, Dialectes des Hautes-Alpes*. Cet ouvrage connu assez de succès pour être réédité encore deux fois, avec quelques corrections de l'auteur, en 1834 et 1848.

L'enquête de 1807 représente un événement important dans l'histoire des parlers alpins. Au début du siècle, l'immense majorité de la population des Hautes-Alpes demeurait dialectophone. Si le français était certes utilisé à l'écrit, la pratique du provençal dominait à l'oral, même dans les villes et les classes bourgeoises. En témoignent les souvenirs de Chaix, sous-préfet à Briançon de 1800 à 1815 : « À l'établissement de la préfecture à Gap, on commença à parler un peu français, comme à passer un habit pour se présenter à la préfecture et dans les soirées de madame Bonnaire, la préfète ». ¹⁹ Encore en 1807, l'Annuaire du département constatait la persistance du dialecte malgré les progrès du français : « Un mélange bizarre, de Celte, de Grec, de Latin, d'Italien, de Français, d'Espagnol est le langage dominant. Les bourgeois eux-mêmes, dans leurs conversations particulières, n'y renoncent pas. C'est ordinairement le premier que leurs enfants apprennent. Cependant l'activité que l'administration a mise dans ses relations avec les campagnes, la curiosité, les nouvelles publiques, le mouvement que la révolution a imprimé à toutes les classes, la nécessité de connaître les lois et de s'y conformer : tout a contribué à rendre l'usage du Français plus familier aux habitants ; et s'il en est encore qui ne le parlent pas, il en est très-peu qui ne le comprennent » ²⁰. Malgré la pratique dominante du dialecte, les Hautes-Alpes n'étaient pas un foyer de l'écriture dialectale. Dans cette situation, la commande très officielle d'exemples linguistiques marqua un tournant car elle autorisa et légitima la production de textes dialectaux dont s'occupaient justement les notables du département qui, par leur position sociale et professionnelle, étaient probablement les

¹⁹ Cité d'après René MERLE (2008) : *Les Hautes Alpes et la langue d'Oc, de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, publication en ligne, 17 février 2008, www.rene-merle.com/article.php3?id_article=513 (consulté le 25 mai 2008). Cf. alternativement MERLE (1993) et Philippe MARTEL/René MERLE (1989) : *La montagne et l'idiome natal des années 1780 à 1830 (Barcelonnette, Hautes-Alpes, Isère du Sud, Vallées Vaudoises)*. La Seyne : Société d'études historiques du texte dialectal.

²⁰ Cité d'après MERLE (2008).

plus éloignés des pratiques linguistiques des populations des campagnes et du petit peuple des villes. Cependant, même si ces notables locaux partageaient alors la curiosité savante de l'époque pour l'étrangeté des mœurs des populations rurales et surtout pour l'exotisme des patois qui semblaient permettre de remonter aux origines de la nation et de retrouver dans ces parlers vernaculaires l'héritage celtique, il ne s'agissait certainement pas d'un changement des positions idéologiques vis-à-vis de la diversité linguistique, voire d'une mise en question du rôle prééminent du français, langue nationale et véhicule du progrès et de la modernité.

En témoignent deux textes de la main du Gapençais Rolland, alors directeur du collège de Gap et rédacteur du journal de la Société d'émulation.²¹ Celui-ci publia, judicieusement au moment de l'enquête sur les patois et sans aucun doute avec l'accord de Ladoucette, une *Dissertation sur les langues qui ont été en usage dans les Gaules, et, sur l'origine de la langue provençale et de la langue française* (1807), puis un dictionnaire « *des expressions vicieuses qui sont en usage dans le ci-devant Dauphiné et surtout dans les Hautes-Alpes* » (1810)²². Ces textes certes ne sont pas liés directement à l'enquête de Coquebert de Montbret²³, mais l'auteur faisait partie de ces érudits locaux qui non seulement dans les Hautes-Alpes mais un peu partout en France ont contribué, par la collecte de matériaux dialectaux ou par des commentaires et analyses, à la statistique des langues et dialectes. Leur regard sur les patois, généralement historisant et parfois ouvertement méprisant, reflète une approche sa-

²¹ Cf. MERLE (2008).

²² Cité d'après MERLE (2008).

²³ Nous soulignons que Rolland était certes un contemporain de l'enquête de Coquebert de Montbret, mais il n'apparaît nulle part dans les documents, ni comme informateurs ou correspondant, ni comme référence citée par Ladoucette. Son attitude envers les patois peut être représentative d'une idéologie des langues dominante chez les élites de l'époque, mais elle ne l'est certainement pas de l'approche individuelle des deux Coquebert de Montbret ou, plus abstraitement, de l'enquête de 1806-12, comme pense C. TORREILLES suite à une étude trop superflue des sources d'archives ; cf. Claire TORREILLES (2001) : « Les représentations de l'occitan dans la première moitié du XIX^e siècle entre Toulouse et Rhône. » In : Henri Boyer et Philippe Gardy (dir.) : *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des troubadours à l'internet*. Paris : L'Harmattan, pp. 229-256.

vante qui valorisait les parlers vernaculaires uniquement en tant que « monuments historiques ». Dans sa *Dissertation*, Rolland défendait, treize ans après le rapport de Grégoire, la nécessité de la francisation : « *Les Français qui n'ont maintenant qu'une loi, un poids et une mesure, ne doivent-ils pas aussi ne parler qu'une seule et même langue ?* »²⁴. Il se prononça certes pour la voie de l'instruction et non de la proscription, mais *in fine* « *la langue française [...] [devait] faire oublier tous les jargons, appelés patois, restes d'un temps de barbarie et d'ignorance* ». L'approche historisante, mélange entre fascination savante et condamnation idéologique, excluait les patois de la vie de la nation avant même qu'ils fussent réellement disparus de la pratique linguistique des Français. La phrase introduisant les réflexions historiques de Rolland résume bien cette attitude : « *Mais quelle est l'origine de ce patois que nous voudrions condamner à un éternel oubli ?* ». Ainsi, si le provençal était autrefois « *une langue supérieure à toutes celles qu'on parlait dans les Gaules* », désormais il ne pouvait prétendre qu'au rang de patois, source historique mais non plus porteur d'une civilisation. Le dictionnaire de Rolland répondait à un appel lancé par le préfet dans l'Annuaire du département de 1808. La Société d'émulation se proposait de décerner un prix au meilleur dictionnaire contenant les expressions vicieuses et les fautes de prononciation les plus répandus dans les Hautes-Alpes. L'ouvrage de Rolland fut primé par la société en février 1809 et publié début 1810. Il se situe dans la tradition des ouvrages de correction du langage, notamment les *Gasconismes corrigés*, premier ouvrage de ce genre, réédité à Marseille en 1792.²⁵

Il nous semble ainsi que l'enquête sur les langues et dialectes a certes permis d'attirer l'intérêt d'un public savant sur l'héritage linguistique de la France, mais elle n'a jamais eu assez d'impact pour changer les opinions sur la place des patois dans la société française. Leur valorisation comme monuments du passé et la volonté de franciser les Français ne sont pas contradictoires, mais complémentaires à un moment historique

²⁴ Cité d'après MERLE (2008).

²⁵ Cf. MERLE (2008).

où la nation à peine issue des troubles révolutionnaires s'inventait comme une société moderne, mais avait en même temps besoin de s'assurer de son identité et se tournait alors vers son passé et ses traditions. Les Hautes-Alpes et particulièrement le personnage du préfet Ladoucette, à la fois modernisateur et antiquaire, illustrent mieux que tout autre département représenté dans notre corpus de 1806-12 les deux pôles de l'approche de la diversité linguistique entre lesquels se situait également l'enquête de Coquebert de Montbret.

Alpes-Maritimes

L'enquête dans les Alpes-Maritimes fut menée en 1806 pour connaître les limites des langues, et reprise en 1812 pour obtenir des renseignements sur les dialectes. Les deux fois, le bureau de la statistique s'adressa à Marc Joseph de Gratet Dubouchage, préfet à Nice depuis 1803. Celui-ci semble avoir confié l'organisation de l'enquête à Jean-Baptiste Sauvaigüe, Niçois de souche et alors conseiller de la préfecture. Sauvaigüe avait été employé de banque, puis négociant et juge au tribunal de commerce avant d'accéder au conseil de la préfecture. Ce fut lui qui envoya les échantillons dialectaux en 1812. Nous ne possédons en revanche pas la lettre de réponse à la première circulaire, adressée au préfet le 7 juillet 1806. Seule la carte envoyée par Dubouchage figure dans le recueil conservé à la Bibliothèque nationale de France.

C'est une carte manuscrite où la frontière linguistique est indiquée par une ligne rougeâtre continue et désignée comme « *Ligne de délimitation de la langue italienne et de la langue française* ». Les limites administratives y sont représentées par des lignes colorées discontinues. Albert DAUZAT (1927) a remarqué à propos de cette carte :

On est surpris de voir, dans le dossier de l'enquête de 1806, une carte des Alpes-Maritimes, avec une « limite entre les communes de langue française et de langue italienne », alors que l'italien n'était pas parlé dans le pays en 1806 (les fonctionnaires sardes et les immigrants turinois ne parlaient encore que piémontais). M. Brunot a conjecturé qu'il s'agissait de la limite du patois niçard. Mais cette région n'a aucune homogénéité dialectale, et offre, au contraire, une diversité qui empêche toute délimitation de ce genre. Zone d'influence du piémontais en face du français ? Cela paraît fort douteux. Ne faut-il donc considérer cette limite que comme une fantaisie de préfet mal informé ou qui a voulu faire du zèle sur le dos de la linguistique ? En tout cas, c'est le français qui s'est superposé au patois dans toutes les Alpes-Maritimes.²⁶

²⁶ Albert DAUZAT (1927) : « Le déplacement des frontières linguistiques du français de 1806 à nos jours. » In: *La Nature* n° 2775, pp. 529-535.

Il faut se rappeler cependant que les Alpes-Maritimes dans les limites de 1806 ne correspondent pas à l'actuel département. Le premier département des Alpes-Maritimes exista de 1793 à 1814. Il fut formé du comté de Nice, de la principauté de Monaco, et des pays situés sur la rive droite de la Taggia, partagé ensuite en trois arrondissements : Nice, Puget-Théniers et Monaco. Lors de l'annexion de la République ligurienne en 1805, la partie occidentale de celle-ci fut rattachée aux Alpes-Maritimes, formant le nouvel arrondissement de San Remo qui remplaçait celui de Monaco. À la chute de Napoléon, le département fut démantelé par le traité de Paris. La France céda le territoire à la République de Gênes (San Remo), à la famille Grimaldi (Monaco), et au royaume de Piémont-Sardaigne. C'est en 1860 que le département des Alpes-Maritimes fut recréé, mais sans la partie ligurienne. Une portion du Var forma alors le nouvel arrondissement de Grasse. Les communes de La Brigue (Briga) et de Tende, rattachées à la France, furent également intégrées dans les Alpes-Maritimes.

Sur le plan linguistique, il convient de distinguer trois grandes divisions sur le territoire des Alpes-Maritimes modernes : le provençal maritime à l'ouest (arrondissement de Grasse), le nissart côtier sur le littoral entre le Var et la Ligurie, et le gavot ou vivaro-alpin dans les vallées alpines et préalpines.²⁷ Ces trois parlers représentent des variétés dialectales de l'occitan. S'y ajoute le ligurien côtier et alpin parlé dans les territoires qui correspondent sensiblement à l'ancien arrondissement de San Remo et se trouvent aujourd'hui du côté italien. Au nord de l'ancien département, le pays brigasque, aujourd'hui à cheval entre la France et l'Italie, représente une zone de transition entre les parlers occitans et ligures. Ce n'était donc certainement pas l'italien (i.e. le toscan) qui se parlait dans le département des Alpes-Maritimes, comme l'observe à juste titre Albert Dauzat. Mais le même constat s'applique au français qui, en 1806, n'était pas encore la langue quotidienne des habitants du département. C'est à notre avis la limite entre les parlers occitans et ligures que le

²⁷ Pour un aperçu de la situation linguistique du département, cf. André COMPAN (1993) : « Langue. » In : *Alpes-Maritimes*. Bonneton, pp. 250-277.

préfet chercha à tracer sur la carte. Les différences entre les deux idiomes ressortent également des échantillons dialectaux envoyés en 1812, et se présentaient sans doute de façon assez nette à l'observateur pour y voir la limite entre les langues française et italienne, en reprenant les termes que le ministère avait indiqués dans sa circulaire.

En revanche, la ligne de démarcation tracée sur la carte est située clairement plus à l'ouest qu'elle ne devrait l'être si l'on suppose que l'auteur voulait marquer la limite des parlers liguriens. BRUNOT (1969) remarque qu'elle suit à peu près le cours du Var. Elle commence sur la côte à l'ouest de Nice et traverse ensuite l'arrondissement de Puget-Théniers, tandis que les principales isoglosses partagent les dialectes dans une zone située entre Monaco et Ventimiglia, se poursuivant vers le nord à l'ouest de Tende et La Brigue. À notre avis, il est possible que l'administration ait observé correctement la différence linguistique à l'intérieur du département, interprétée à juste titre comme une limite entre deux langues ; mais ensuite, face au problème de délimiter d'une manière exacte des dialectes proches, on chercha l'explication dans la topographie. La délimitation du « français » avec l'« italien » était en fait sensiblement plus difficile que le relevé de la frontière linguistique entre deux langues non apparentées. Dans l'enquête dialectale, Coquebert de Montbret, face à la difficulté de faire délimiter les dialectes par les correspondants, commanda des échantillons linguistiques lui permettant ensuite de comparer et de classer à distance les patois locaux. Concernant la délimitation de l'espace italoophone, il était probablement conscient des difficultés des administrateurs, car dès l'été 1806, il lança la collecte d'échantillons dialectaux dans les départements italiens incorporés à la France impériale. Les Alpes-Maritimes cependant ne furent couvertes par ces recherches que six ans plus tard.

Lorsque l'enquête y fut reprise en 1812, par la circulaire du 31 janvier, il s'agissait de combler une lacune dans les matériaux réunis au ministère. Tous les départements voisins, à l'exception des Basses-Alpes, avaient entre temps fourni des renseignements sur leurs dialectes. Grâce à André COMPAN, qui a fouillé les archives départementales des Alpes-

Maritimes, nous savons comment l'enquête s'est déroulée sur place.²⁸ La circulaire ministérielle fut reçue à la préfecture le 22 février 1812. Le 2 mars, le document fut transmis aux deux sous-préfets des arrondissements de Puget-Théniers et de San Remo, et aux maires de Nice et de La Brigue. Alberti, maire de La Brigue, fut le premier à y répondre en envoyant la traduction demandée. Il précisa encore que « *notre dialecte étant un composé des langages italien, français et latin, il est difficile de donner des règles certaines sur la prononciation des divers mots* ». ²⁹ Il ne joignit aucun autre document. Suivit la réponse de Blanqui, sous-préfet de Puget-Théniers, qui fit parvenir le texte en patois de son arrondissement, et en ajouta quelques explications dont voici un passage : « *Je dois vous observer que dans toutes les communes de mon arrondissement le patois est, à l'accent près, le même que celui qu'on parle dans tous les départements méridionaux de la France* ». ³⁰ Il joignit en outre un livre de cantiques et le texte d'une chanson à son envoi. Le 16 avril, ce fut au tour du maire de Nice, de Constantin, de répondre aux sollicitations du préfet ; il lui fit parvenir la traduction que COMPAN (1974) suppose être du chanoine Bonifacy. S'y trouvaient joints des observations phonétiques, le catéchisme italien-niçois de Valperga (de 1782), des poésies sur le retour de l'ancien gouverneur du comté de Nice (Asinari de Saint-Marsan) et enfin des chansons dialectales en l'honneur du mariage de Napoléon avec Marie-Louise et à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Le catéchisme de Valperga, évêque de Nice, fut le premier ouvrage de ce genre de publications en langue vernaculaire qu'on vit apparaître à la fin du 18^e siècle. La première édition de 1782 est bilingue, italien et niçois. L'ensemble des échantillons fut envoyé à Paris le 27 juin 1812 par Sauvaigue remplaçant le préfet en congé. Quant à la géographie linguistique du département, il remarqua uniquement que les dialectes en usage dans les régions de

²⁸ Cf. André COMPAN (1974) : « Catéchisme en dialecte nissart sous la Restauration sarde. » In : *Actes du 5^e congrès international de langue et littérature d'oc et d'études franco-provençales. Nice 6-12 septembre 1967*. Éd. par Gérard Moignet et Roger Lassalle. Nice : Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Nice, pp. 246-262.

²⁹ COMPAN (1974), p. 247

³⁰ COMPAN (1974), p. 247

Nice et de Puget-Théniers n'étaient que « *des nuances du dialecte provençal qu'on parl[ait] dans presque tous les départements méridionaux de la France, et surtout dans les départements voisins du Var, des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône* », et que dans la vallée moyenne du Var, le provençal était moins chargé d'impuretés que celui de Nice proprement dit.³¹

Les quatre traductions de la parabole de l'enfant prodigue (en dialecte de Nice, de Puget-Théniers et de la partie ouest du département, de La Brigue et des communes au nord, et de San Remo et des communes à l'est) ont été portées sur un grand tableau par Sauvaigüe. Le tout est accompagné d'une note explicative : *Observations sur la manière de prononcer quelques diphthongues et lettres dans la langue niçoise*. Ces documents sont conservés à la Bibliothèque nationale de France. Les autres échantillons manuscrits et imprimés se trouvent dans le fonds Coquebert de Montbret de la bibliothèque municipale de Rouen : une chanson en dialecte de Puget-Théniers, intitulée *Cansoun ancienno (Aou levà de l'aouroro ...)* – il s'agit en fait d'un extrait de la chanson *Le beau Tircis*, composée par le marquis de Forbin d'Oppède (voir le dossier des Bouches-du-Rhône), une *Règle pour lire exactement la langue sanremoise* (1 page), suivie d'une chanson en dialecte de San Remo intitulée *Le Printems. Version en langue sanremoise de la Chansonnette de l'Abbé Pierre Metastasio, qui commence Gia riede Primavera (Ja ou tourna Primavera ...)*, une traduction libre de la parabole « *en langue sanremoise en vers* », et un *Sonnet extrait de la Parabole du Fils Prodigue*. Les deux derniers morceaux et la *Règle* sont de la main de Jean-Baptiste Morena, employé à la sous-préfecture de San Remo. S'y trouvent enfin deux ouvrages imprimés : un petit recueil de chansons de Nice, intitulé *Cansson Nissardoï per lo mariage de Napoleon lo Gran Imperator dei Franssés Rei d'Italio etc. embe l'Arciduchesso Mario Louiso d'Austrio (Cantèn, virèn lo mai en tou caire e canton ...)* (*Si cante d'alegrosso, si cante de buon cuor ...*), par la Società tipografico, 1810, et un autre recueil de poèmes et de chansons en dialecte de Nice, intitulé *Pel Felice Ritorno in Nizza di Sua Eccellenza il Si-*

³¹ COMPAN (1974), p. 247

gnor Marchese di San Marzano, [etc.] Nizza, *Stampa di Gabriele Floteront, Stampatore del Governo*, 18 pages, sans date. Il s'agit donc des pièces en provenance de Nice. Des deux pièces en l'honneur de Saint-Marsan rédigées en dialecte, l'une est intitulée *Stansoi* : elle n'a rien d'original et se complaît en ritournelle de circonstance. L'autre parle des travaux publics. C'est une *Canson* où l'emphase et la banalité ne permettent guère au dialecte de s'épanouir. Elle est signée « *Raiberti, capitani-lutenen en lou regimen de Niço* ». Les chansons à l'occasion du mariage impérial n'ont que peu de relief, bien que l'illustre compatriote, Masséna, y soit associé. Même remarque dans les vers plats dédiés à l'héritier du trône.³² Ce sont donc surtout les dialectes de Nice et de San Remo qui sont bien représentés par les échantillons, face à deux textes seulement pour l'arrondissement de Puget-Thénières et la seule traduction de la parabole pour le parler brigasque. Les îlots ligures en territoire provençal, à savoir les communes de Biot et de Vallauris, ainsi que Mons et Escagnolles qui sont aujourd'hui intégrées dans les Alpes-Maritimes, appartenaient à l'époque au département du Var.

³² COMPAN (1974), p. 248

Apennins

Le département des Apennins fut créé en 1805 lors de l'annexion de la République ligurienne à la France. La nouvelle préfecture fut alors installée à Chiavari, deux sous-préfectures à Sarzana et à Borgotaro (Borgo Val di Taro) ; en 1809, cette dernière fut transférée à Pontremoli. Comme premier préfet des Apennins, Napoléon nomma Jean Louis André Rolland de Villarceaux (1764-1849), ancien préfet du Tanaro. Celui-ci occupa ses fonctions à Chiavari jusqu'en 1810 et devint ensuite préfet du Gard. Le territoire de l'ancien département correspond aujourd'hui à une partie de la Ligurie, avec Chiavari en province de Gênes et Sarzana en province de La Spezia, ainsi qu'à une portion de l'Émilie-Romagne, avec Borgo Val di Taro en province de Parme.

Les Apennins furent parmi les premiers départements dans lesquels le ministère de l'Intérieur enquêtait sur les parlers locaux. Dès juillet 1806, Coquebert de Montbret s'adressa à la préfecture des Apennins, mais il ne réussit à obtenir des résultats satisfaisants qu'après une relance de la demande en 1807. À Chiavari, la correspondance fut suivie par le secrétaire général de la préfecture, Giuseppe de Ambrosis. Né à Novi Ligure en 1755, celui-ci s'était engagé dans la politique et dans l'administration de sa région natale dès les débuts de la république et sous la domination française. Nommé secrétaire général de la préfecture des Apennins en 1805, il rédigea plusieurs ouvrages statistiques dont un *Précis de l'histoire économique et naturelle du département des Apennins*, un *Tableau analytique et statistique du département des Apennins* (1806), et un *Annuaire du département des Apennins* (1807). Il fut également membre de l'*Istituto Nazionale* et de la Société de l'économie de Chiavari.

En juillet 1806, à l'occasion d'un questionnaire sur le département, Coquebert de Montbret le chargea de recueillir des échantillons dialectaux :

7. On désirerait avoir quelques échantillons du dialecte vulgaire du pays, ne fût ce qu'en moyen de quelques chansons populaires qu'on accompagnerait de la traduction en langue toscane. (Coquebert de Montbret à De Ambrosis, 28 juillet 1806, ANF F 20/160 f. 37)

Cette demande pourtant semble ne pas avoir eu assez de fermeté. De Ambrosis répondit le 10 août d'une façon laconique, mettant en avant la grande diversité des dialectes dans les trois arrondissements, mais sans fournir de chansons, lesquelles, selon lui, étaient en général en italien et non pas en dialecte. Quelques mois plus tard, dans une lettre au préfet datée du 15 septembre 1806, Coquebert de Montbret regretta l'absence de « *l'article du langage vulgaire des habitans de ce département* » dans le mémoire statistique – sans doute le *Tableau analytique et statistique* par De Ambrosis – et demanda à nouveau de recueillir des renseignements sur ce sujet. Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette lettre. Finalement ce n'était qu'en octobre 1807 que Coquebert de Montbret réussit effectivement à obtenir les échantillons dialectaux. Il écrivit alors directement à De Ambrosis dans le cadre de la préparation de l'annuaire du département et demanda à nouveau d'envoyer des exemples pour les différents « *langages locaux et vulgaires* » ainsi que des informations sur leurs limites géographiques. Plus précisément, il chargea De Ambrosis de fournir une traduction de la parabole de l'enfant prodigue « *dans le dialecte des montagnards les plus éloignés de la côte et des grandes routes* ». De Ambrosis envoya en conséquence, dès le 15 novembre, trois versions de la parabole, traduites dans les dialectes en usage dans les montagnes de chacun des trois arrondissements. Il y ajouta encore une chanson en patois de Chiavari et des observations sur les dialectes des Apennins. Tous les documents de cet envoi, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France, sont des copies de la main de De Ambrosis. Une traduction en italien qui semble avoir accompagné la chanson de Chiavari s'est égarée. L'enquête dans les Apennins se termina par les remerciements adressés à De Ambrosis en décembre 1807.

Ardèche

Coquebert de Montbret commence l'enquête dans l'Ardèche par une lettre au préfet Bruneteau de Sainte-Suzanne, le 13 juillet 1808. Dans un premier temps, il s'agit uniquement de demander des informations sur la présumée limite du languedocien avec les parlers du nord de la France. À cette date, Coquebert de Montbret est déjà sur la trace de la frontière linguistique entre langue d'oïl et langue d'oc, sans se servir des deux termes dans la correspondance : il cherche à délimiter « *l'idiome languedocien* » au sud, du « *français* » au nord. Ses notions de la géographie dialectale de la région sont encore très inexactes. Le point de départ de l'enquête dans l'Ardèche est une information donnée par le sous-préfet de Montélimar (Drôme) sur la limite nord du provençal. Il s'agit là probablement de la limite entre les parlers sud-occitans et nord-occitans qui traverse en effet la Drôme au sud de Montélimar et se poursuit dans l'Ardèche le long de la frontière méridionale du département. L'Ardèche ne participe pourtant pas, comme paraît penser Coquebert de Montbret, au domaine languedocien, sauf pour une petite portion au sud-ouest du département. Suivant un classement moderne, on rapprocherait les dialectes de l'Ardèche de l'alpino-provençal à l'est et de l'auvergnat à l'ouest ; tout au nord, une petite partie du département appartient déjà au domaine francoprovençal. Le préfet confirme néanmoins l'existence de la limite du languedocien qui, selon lui, passe par les communes de Tournon, Le Cheillard, et Fay-le-Froid en Haute-Loire (aujourd'hui Fay-sur-Lignon) ; aucune limite linguistique ne semble correspondre à ce tracé. Sans contredire l'opinion du ministère, le préfet observe toutefois que

l'idiome languedocien dans toute sa pureté n'atteint pas cette ligne, et n'occupe qu'un petit espace vers la mer [et que] au fond il n'y a de différence que dans la terminaison des mots ou dans la manière de les prononcer : les expressions et le tour des phrases y sont partout les mêmes. (Réponse du préfet Bruneteau de Sainte-Suzanne, 3 août 1808, BNF NAF 5910 f. 115)

Par la suite, Coquebert de Montbret semble hésiter sur l'appartenance dialectale de la région, car dans son rapport de 1812 et dans son essai de 1831, l'Ardèche n'est mentionnée ni parmi les départements où se parle le provençal ni parmi ceux qui appartiennent au domaine languedocien. L'enquête est continuée le 1^{er} septembre 1808 lorsque Coquebert de Montbret souhaite encore obtenir des traductions de la parabole de l'enfant prodigue, envoyées ensuite par le préfet, le 1^{er} octobre. Elle se termine par une lettre de remerciements en date du 22 octobre 1808. Les traductions ont été prises à Privas, à Annonay et à Joyeuse. Les deux premières ont été publiées en 1824/31. Par leur nombre et par le choix des lieux, ces trois versions ne donnent qu'une vague idée de la véritable variation linguistique dans le département. En revanche, c'est un des rares cas où les noms des traducteurs sont mentionnés. La traduction en patois d'Annonay a été faite par Mathieu Louis Pierre Duret, médecin, originaire d'Annonay, et pendant un temps maire de la ville. La deuxième traduction est du secrétaire général de la préfecture Delor. La traduction en patois de Joyeuse a été faite par Jean-Philippe Tardy de la Brossy (1751-1831), puis de Montravel, ancien combattant dans la guerre d'indépendance des États-Unis, connu surtout pour ses observations météorologiques à Joyeuse d'où il était originaire.

Ardennes

La circulaire du 31 janvier 1812 a été adressée au préfet des Ardennes.
Aucune réponse n'est parvenue au ministère.

Ariège

L'enquête dialectale fut menée en Ariège dès 1806, parallèlement à l'enquête sur les limites de la langue française. Coquebert de Montbret demanda d'abord « *quelques informations sur les dialectes vulgaires* » (ANF F 20/164 f. 49) à l'occasion d'une lettre au sujet de la culture des oliviers, le 15 septembre 1806. La réponse du préfet Brun, du 17 novembre selon le sommaire de la correspondance du bureau de la statistique, s'est égarée. Le 8 décembre, Coquebert de Montbret précisa son projet et demanda de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue. Brun lui envoya trois traductions, le 26 et le 30 décembre 1806, dans les dialectes de Pamiers, de Saint-Girons et de l'extrémité de l'arrondissement de Foix, du côté de l'Espagne. L'enquête se termina le 12 janvier 1807 par une lettre de remerciements.

Les trois versions de la parabole de l'enfant prodigue furent publiées en 1824/1831. On trouve dans ce recueil une quatrième version, toujours pour l'arrondissement de Foix, dont n'existe aucune version manuscrite : elle est en réalité identique avec la première version de Foix et n'en diffère que par le titre que Coquebert de Montbret y a ajouté. Il s'agit probablement d'une erreur d'édition, vu que d'après la correspondance, le préfet n'a jamais transmis un quatrième texte.

Aube

Coquebert de Montbret enquêta sur les parlers de l'Aube dès 1806. En marge d'une correspondance au sujet de la rédaction de la statistique départementale, il chargea le préfet Bruslé de Valsuzenay d'une description ethnographique plus complète :

La statistique exige plus de détails sur [...] les circonstances locales, le caractère et les habitudes des habitans [...] Qu'y a-t-il de remarquable dans les usages, dans les dialectes qu'il parle [...] Il serait bon d'avoir des exemples de ces dialectes, et quelques desseins des habitations, des costumes et des instrumens aratoires. (Lettre au préfet, 1806, ANF F 20/166 f. 146)

Puis, le 22 décembre 1806, il demanda encore qu'on lui fournît

le *Éphémérides* Troyennes de Grosley [...] parce que cet auteur a fait des recherches tant sur le dialecte vulgaire des habitans de Troyes que sur les anciennes foires de Champagne jadis si fameuses. (Lettre au préfet, 22 décembre 1806, ANF F 20/166 f. 148)

Pierre-Jean Grosley (1718-1785), écrivain et érudit de Troyes, avait rédigé ses *Éphémérides* entre 1757 et 1769. Elles comprennent en effet un vocabulaire des mots patois qui compte environ 40 pages dans l'édition de 1811. Le préfet envoya cependant

le premier volume d'un ouvrage commencé par Grosley et non achevé, contenant des mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes. Ces mémoires renferment une partie des *Éphémérides* Troyennes du même auteur, et particulièrement le vocabulaire du pays et des renseignemens sur les anciennes foires de Champagne, que Votre Excellence désirait obtenir. (Réponse du préfet, 16 janvier 1807, ANF F 20/166 f. 151)

Il s'agit probablement de l'exemplaire des *Mémoires de l'académie des sciences de Troyes*, Paris 1756, que l'on retrouve dans la bibliothèque privée de Coquebert de Montbret. Les *Éphémérides* s'y trouvent dans l'édition de 1811, ainsi que les *Œuvres inédites de Grosley publiées par De Breuïl*, Paris 1813. La première initiative de Coquebert de Montbret sur les dialectes de l'Aube s'arrêta ainsi en janvier 1807. Ce n'est qu'en 1812,

lors des recherches sur la langue d'oïl, que l'enquête fut reprise par la circulaire du 20 janvier, mais elle resta sans réponse. Nous n'avons pas non plus trouvé de document relatif à cette demande dans les archives départementales de l'Aube, ni le mémoire statistique pour lequel les recherches ethnographiques de 1807 étaient destinées.

Aude

Nous rencontrons le département de l'Aude une première fois dans le contexte de l'enquête sur les dialectes au moment de la circulaire de novembre 1807, puis à nouveau en août 1808 lorsque Coquebert de Montbret rappela sa demande aux préfets qui alors n'avaient pas encore fourni de renseignement. Il semble pourtant que ces deux lettres sont restées sans réponse de la part du préfet Trouvé. Deux ans plus tard, la collecte d'échantillons linguistiques faisait l'objet d'une correspondance entre Coquebert de Montbret et le préfet concernant la rédaction du grand mémoire statistique dont Trouvé présenta une première ébauche en 1810, que le bureau de la statistique refusa. Dans une lettre en date du 9 novembre 1810, Coquebert de Montbret critiqua notamment le choix, comme exemple du dialecte local, d'une version de l'oraison dominicale et demanda de faire traduire à sa place la parabole de l'enfant prodigue. Finalement, la statistique de l'Aude, terminée seulement en 1812, n'a plus été publiée. Il existe cependant des épreuves dans lesquelles plusieurs pages sont consacrées à la description du langage de la population. L'auteur tenta surtout d'éclairer l'histoire linguistique de l'Aude, probablement motivé par l'invitation de Coquebert de Montbret à faire connaître les variations que le patois « *a éprouvé depuis plusieurs siècles* ». Y figurent également quatre traductions de la parabole de l'enfant prodigue pour Carcassonne, Limoux, Narbonne et Peyrac en Minervois, ainsi que plusieurs pièces en vers, à savoir un extrait de la pastorale de Daphnis et Alcimadure par Mondonville (*Gazouillats auzelets à lombro d'el feuillatgê*), une chanson sur la ville de Carcassonne (*Le fòc qu'à la bouto celesto*) et quelques vers de Richard Cœur de Lion, Geoffroi Rudel et Aïmeri de Sarlat, traduits en patois. Selon une lettre de Trouvé (10 janvier 1811), on n'avait pas rassemblé d'autres échantillons que ceux présentés dans le mémoire. La version de la parabole en patois de Carcassonne, insérée par Coquebert de Montbret dans le recueil de 1824/31, est en fait une traduction alternative, donnée plus tard par un correspondant de la Société des Antiquaires de France.

Aveyron

Les parlers de l'Aveyron faisaient l'objet de l'enquête linguistique de Coquebert de Montbret en 1808 et en 1809. Une première correspondance fut ouverte par la circulaire ministérielle du 13 juillet 1808, adressée au préfet Goyon, en poste à Rodez seulement depuis mai de la même année. Invité à recueillir des échantillons dialectaux, Goyon fournit quatre versions de la parabole de l'enfant prodigue, en patois de Millau, Rodez, Villefranche et Espalion, ainsi qu'encore une traduction libre pour Espalion. Seule la version de Rodez a été publiée en 1824/31. La version de Villefranche est accompagnée de la copie d'une lettre du sous-préfet qui laisse supposer que le préfet avait délégué les recherches aux niveaux des arrondissements. Aucune des versions n'est signée par son traducteur. Parmi les pièces envoyées à Paris figuraient en outre les *Géorgiques patoises* de Claude Peyrot (1709-1795), dit prieur de Pradinas, poète occitan et connue surtout comme auteur des *Quatre Saisons*. Goyon remarqua dans sa réponse que le dialecte variait dans la prononciation même à l'intérieur de l'Aveyron, mais qu'il était au fond le même que dans les départements voisins :

Le patois tel qu'on le parle actuellement dans ce département ne diffère point, pour le fonds, du patois des départements du Lot, du Tarn, de l'Hérault, de la Lozère et du Cantal. Un Aveyronnais peut très bien entendre le dialecte des habitans de ces pays et s'y faire entendre. La différence est moins dans les mots que dans la manière de les prononcer. Cette différence est même sensible et forme une nuance facile à remarquer, entre le langage des habitans de la partie méridionale de ce département et celui de la partie septentrionale. L'accent des premiers est doux et même un peu traînant ; celui des habitans de la contrée située au nord, contrée montagneuse, est rude et brusque, et semble se rapprocher, en cela, de l'aspérité du climat. Il serait très difficile de tracer les limites où chacun de ces dialectes ou plutôt de ces manières de les prononcer est en usage. La différence existe sans qu'on puisse déterminer le point où elle s'établit. (Réponse du préfet Goyon, 30 juillet 1808, BMR Ms. Mbt. 183 f. 608)

Cette première réponse ne fut accompagnée que des deux versions de la parabole prises à Rodez et à Millau, ainsi que des *Géorgiques* de Peyrot. Coquebert de Montbret remercia Goyon en août 1808, tout en demandant plus d'échantillons pour le sud et le nord du département. Il souhaitait également obtenir comme exemple du dialecte du Rouergue l'ouvrage de Peyrot

intitulé Recueil de poésies patoises et françaises imprimé en 1774. Ce qui me le fait désirer c'est que l'auteur annonce dans la préface de son ouvrage qu'il avoit plus rigoureusement suivi dans le premier l'idiome propre au Rouergue or c'est cet idiome qu'il s'agit de connoître. Il paraît d'ailleurs qu'il y a donné dans des notes placées au bas des pages l'explication de plusieurs mots. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Goyon, 13 août 1808, BMR Ms. Mbt. 183 f. 607)

Nous ne savons pas si le préfet a donné suite à cette demande : le recueil en question ne figure ni dans l'inventaire des ouvrages appartenant au bureau de statistique en 1812, ni dans le catalogue de la bibliothèque privée des Coquebert de Montbret.

Dès le 29 juillet 1808, Goyon s'adressa également au sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche, Pierre François Flaugergue, pour faire traduire la parabole de l'enfant prodigue. Flaugergue (1767-1836), né à Rodez, était avocat à Toulouse avant la Révolution. Opposé à la Terreur, il fut poursuivi, mais sauvé par la chute de Robespierre. De 1800 à 1810, il était sous-préfet de Villefranche. Il reprit ensuite la carrière du barreau, avant d'être élu à la chambre des représentants en 1814/15. Il s'engagea notamment dans les négociations de l'armistice et du retour de Louis XVIII, puis se retira de la carrière politique au début des années 1820. Le préfet trouva en lui un informant à la fois qualifié et intéressé par l'objet de l'enquête, qui apporta des informations précieuses sur la variation du dialecte dans le département. Le 4 août 1808, Flaugergue fournit la parabole traduite en patois de Villefranche, tout en critiquant le choix du texte :

Il m'a paru que l'on a rempli le but que vous vous proposez, et qui est de faire remarquer la différence du dialecte patois de Villefranche avec celui de Rodez. Si ce travail est bien fait, dans les départemens qui nous envi-

ronnent, on verra que le vrai patois rouergas n'est en usage qu'à Rodez & dans un rayon de trois ou quatre lieues. À Millau, la langue commence à éprouver l'influence de Montpellier ; ici, nous commençons à ressentir celle de Montauban & de Toulouse ; le Mur de Barrez & Laguiole tiennent de l'auvergnat. Mais le morceau donné à traduire est trop court pour pouvoir présenter ces nuances. Les idées qu'il fournit sont très-bien choisies ; mais il ne présente pas un assez grand nombre d'expressions. Il n'y a peut-être pas soixante mot différents, comment, pris au hasard, pourraient-ils suffire pour donner même un aperçu de ce que l'on cherche ? Les poésies de Peyrot, prieur de Pradinas, ne sont pas du tout dans le dialecte villafrancois. Goudouli a écrit en véritable patois toulousain. Nous sommes entre deux. [...] Il est cependant digne de remarquer que ces messieurs, qui savaient parfaitement la langue de Paris, ont mis la plupart du tems du français en patois ; & leurs ouvrages quoique bien faits en soi, donneraient une fausse idée du langage vulgaire du midi de la France. (Lettre du sous-préfet de Villefranche au préfet, 4 août 1808, BNF NAF 5910 f. 142)

Un an plus tard, le 23 septembre 1809, Flaugergue fut à nouveau sollicité dans le cadre des enquêtes statistiques. Coquebert de Montbret s'adressa alors directement à lui pour obtenir des renseignements sur son arrondissement et aussi sur le dialecte. Il ne s'agissait cependant plus de rassembler des échantillons linguistiques, mais de délimiter les usages culturels et les dialectes :

[...] il est essentiel que cette connaissance s'applique à ses subdivisions particulières et surtout qu'elle connaisse les limites de territoire qui circonscrivent tel usage, tel mode de culture, tel dialecte. (Lettre au sous-préfet de Villefranche, 23 septembre 1809, ANF F 20/168 f. 289)

Nous n'avons malheureusement pas trouvé de réponse à cette initiative.

Bouches-du-Rhône

L'enquête dans le département des Bouches-du-Rhône se limita à une correspondance entre Coquebert de Montbret et le maire de Marseille sur les différences linguistiques dans les quartiers de cette ville. Il existe néanmoins une statistique départementale publiée en l'an XI, contenant un chapitre sur l'origine et l'histoire de la langue provençale, mais qui reflète surtout l'opinion de l'auteur sur la place du provençal dans la France post-révolutionnaire.

Coquebert de Montbret s'adressa en avril 1807 au maire de Marseille Antoine pour faire vérifier s'il existait des différences de langage à l'intérieur de la ville, et il lui demanda notamment de fournir comme échantillons des traductions de la parabole de l'enfant prodigue. Le baron Antoine Antoine, né à Embrun dans le Dauphiné, avait fait d'abord une carrière de grand commerçant à Marseille et à Constantinople, avant d'être maire de Marseille de 1805 à 1813. Il répondit début juin 1807 par des observations sur la variation du langage des Marseillais. Les exemples contenus dans sa lettre témoignaient d'une francisation plus avancée dans la « *classe supérieure* » des Marseillais, mais, à l'époque, ils ne remplissaient pas les buts de l'enquête de Coquebert de Montbret. Antoine, avouant qu'il n'était « *point assez versé dans ces nuances de notre idiome vulgaire* », s'était en fait adressé à Achard pour rassembler les informations sur le parler de Marseille. Claude-François Achard (1753-1809), docteur en médecine à Marseille, puis bibliothécaire de la ville, était alors connu comme auteur d'un dictionnaire bilingue français-provençal, paru sous le titre de *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin, par une Société de Gens de Lettres*, t. I, *Vocabulaire François-Provençal*, t. II, *Vocabulaire Provençal-François*, t. III et IV, *Histoire des Hommes illustres de la Provence*, Marseille 1785-87.³³ Suivant le conseil

³³ Cf. René MERLE (1988) : « C.F. Achard et le bilinguisme provençal de la fin des Lumières. » In : *Provence historique*, fasc. 153, t. 38, pp. 285-302.

d'Achard, Anthoine envoya un extrait d'une chanson provençale, donnée à la place de la parabole :

M. Achard bibliothécaire de la ville et auteur d'un dictionnaire provençal, à qui je me suis adressé, pour obtenir la traduction, suivant ces différents dialectes, des premiers versets de la parabole de l'enfant prodigue proposée, pour exemple par Votre Excellence, m'a répondu qu'il ne m'envoyoit point cette version, parce qu'elle ne pouvoit présenter les différences marquées de notre idiome provençal. Il a substitué au passage indiqué, une pièce en vers de M. Gros, écrite dans le vrai style provençal. (Réponse du maire de Marseille, 9 juin 1807, BNF NAF 5910 f. 145)

La référence à François Toussaint Gros (1698-1748), poète marseillais, est évidemment une erreur. L'échantillon en vers envoyé par Anthoine est en réalité un extrait de la chanson *Le beau Tircis*, composée par le marquis de Forbin d'Oppède, comme le précise bien une note d'Achard qui accompagnait la pièce :

Cette chanson, qui jouit de la plus grande réputation en Provence, est de M. le Marquis d'Oppède (Forbin). Elle fut composée à Aix, au commencement du 18^e siècle, pour Madame de Bourbon, la plus belle femme de son tems, dont le marquis était amoureux. (C.-F. Achard, note accompagnant la chanson du Beau Tircis, 1807, BNF NAF 5910 f. 151)

La chanson était en effet connue et estimée au début du 19^e siècle, mais si elle pouvait être représentative de la production poétique en provençal, elle ne l'était pas, en revanche, du langage parlé à Marseille³⁴.

Le 22 juin 1807, Coquebert de Montbret écrivit alors à nouveau au maire pour préciser le but de ses recherches, tout en insistant sur ses consignes initiales :

L'objet de ma demande était principalement de savoir si le peuple de certains quartiers de cette ville n'avait pas, comme on me l'avait assuré, un dialecte notablement différent de celui des autres quartiers. Je ne trouve dans la réponse que vous avez pris la peine de m'adresser qu'un seul fait qui se rapporte à cet objet, c'est lorsque vous me citez un mot particulier

³⁴ Le *Dictionnaire portatif des poètes français* dit sur le marquis d'Oppède : « auteur de poésies provençales inédites, que l'on dit charmantes. Les amateurs de ce langage savent tous par cœur sa jolie chanson : *Lou beou Tircis se proménave / Soulet un jour*, etc. » (Louis PHILIPON DE LA MADELAINE, *Dictionnaire portatif des poètes français morts depuis 1050 jusqu'à 1804*, Paris 1805, p. 284).

au quartier des pêcheurs qui est en même tems l'un des plus anciens de Marseille. Je vois que c'est à ce quartier que l'on peut appliquer ce qui m'avait été rapporté. C'est donc sur le dialecte en usage dans ce quartier que je vous prie de me procurer des informations précises et comme ce n'est que sur des exemples que l'on peut établir une opinion fondée, je vous prie de nouveau si cela n'offre pas trop de difficultés de m'envoyer pour pièce de comparaison la traduction que je vous ai précédemment demandée faite 1° dans le dialecte ord[inaire] du peuple de Marseille 2° dans le dialecte particulier de ce quartier de St. Jean. Je suis fort obligé à M. Achard de la peine qu'il a bien voulu prendre de vous remettre pour moi une pièce de vers en provençal ; mais les traductions dont il s'agit peuvent seules remplir l'objet pour lequel elles sont demandées attendu que j'en reçois de toutes les parties de la France ce qui est le seul moyen de faire comparer entr'eux les divers dialectes de l'Empire. (Lettre de Coquebert de Montbret au maire de Marseille, 22 juin 1807, BNF NAF 5910 f. 149)

Cette fois, Anthoine suivit les instructions à la lettre : le 14 juillet 1807, il envoya les deux versions de la parabole, en « *dialecte ordinaire de Marseille* » et en « *patois du quartier de Saint Jean* ». La correspondance s'acheva par une lettre de remerciements au maire, le 27 juillet 1807. Les deux traductions furent publiées par Coquebert de Montbret en 1824/31.

Calvados

L'enquête dans le Calvados fut initiée par la circulaire du 20 janvier 1812. Le préfet Méchin répondit le jour même de la réception de la demande, le 1^{er} février 1812, en affirmant que l'on parlait universellement le français dans son département et qu'il n'y existait ni un patois ni un dialecte particulier, même s'il observa quelques particularités dans la prononciation des habitants. Coquebert de Montbret lui exprima ses remerciements par la lettre circulaire du 11 avril 1812.

Cantal

L'enquête linguistique dans le Cantal fut menée en 1808 lors des recherches sur la limite entre les langues d'oc et d'oïl. Le 13 juillet 1808, Coquebert de Montbret adressa au préfet Riou la circulaire « *tendant à obtenir des renseignements exacts sur les divers dialectes usités dans ce département* ». Mais comme il disposait déjà alors des informations sur la limite supposée de la langue d'oc que lui avait communiquées le sous-préfet de Montélimar (Drôme), et considérant la lettre qu'il envoya le même jour au préfet de l'Ardèche, Coquebert de Montbret envisageait probablement dès le début de l'enquête dans le Cantal non seulement de recueillir des échantillons dialectaux, mais encore de vérifier si la limite d'oc ne traversait pas ce département. Il eut ensuite la chance de tomber sur un personnage extraordinaire, le directeur de l'école secondaire de Saint-Flour Liandier, qui fut le seul parmi les nombreux correspondants du bureau de la statistique à esquisser le tracé complet de la frontière oc-oïl, certes avec des imperfections notables, depuis l'Atlantique jusqu'à la Méditerranée. Les renseignements ainsi obtenus servaient ensuite de point de départ de toute une série d'initiatives que Coquebert de Montbret lança entre 1808 et 1810 dans les départements et les arrondissements ou cantons signalés par Liandier. En revanche, comme échantillons des patois cantaliens, l'enquête n'a donné qu'une pièce en vers et quatre traductions de la parabole de l'enfant prodigue, en patois d'Aurillac, de Saint-Flour, de Saint-Urcize et de Massiac dont les trois dernières sont également dues au zèle de Liandier.

Le préfet semble avoir délégué les recherches au sous-préfet Bertrand de l'arrondissement de Saint-Flour³⁵ qui à son tour recruta Liandier. Celui-ci reçut de Bertrand une copie de la lettre ministérielle, début août, et

³⁵ Antoine-Aimé Bertrand (1772-1852), avocat au baillage de Saint-Flour, député aux États généraux, puis sous la Restauration procureur du roi et vice-président du tribunal civil. Il fut nommé sous-préfet de Saint-Flour après le 18 brumaire et destitué en 1815. Cf. CHAUMEIL (1867/1971) : *Biographie des personnes remarquables de la Haute-Auvergne*. Genève : Slatkine Reprints, p. 114.

réunit ensuite les professeurs de son école pour se partager la tâche. Mais, retardés par les travaux de la fin de l'année scolaire, ils ne pouvaient s'occuper des recherches linguistiques que pendant la période des vacances. Un premier résultat fut ainsi rendu au sous-préfet à la mi-septembre, puis transmis à Paris par l'intermédiaire du préfet seulement le 11 novembre 1808. Liandier fit certes remarquer que le patois variait de village à village, mais il reconnut l'existence de trois variétés principales qu'il expliqua par l'influence du climat des montagnes et des vallées sur la façon de parler des Cantaliens :

Ce sont les variétés frappantes qui nous ont déterminés à traduire la parabole de l'enfant prodigue de l'évangile dans les trois dialectes différents des cantons de St. Ursice, St. Flour et Massiac ; ceux de Chaudesaigues Ruynes et Pierrefort s'en rapprochent plus ou moins respectivement, et nous les avons négligés, parce qu'il fallait bien nous borner et choisir. (Réponse de Liandier au sous-préfet de Saint-Flour, 12 septembre 1808, BNF NAF 5910 f. 168-171)

Les traductions ont été faites par deux professeurs, Giraldon³⁶ et Avit³⁷, pour les cantons de Sainte-Urcize et de Saint-Flour, et par Liandier lui-même pour le canton de Massiac. Il ajouta encore « *un quatrain patois fait à St. Flour par Mr. Filhom au sujet d'un ballon aërostatique construit par M. Travade*³⁸ ». Mais ce sont surtout les conclusions par lesquelles il termina sa lettre qui doivent avoir attiré l'attention de Coquebert de Montbret :

Il résulte de ces observations superficielles eu égard au grand nombre qu'on en pourrait faire sur les questions que nous venons d'effleurer [sic], que notre arrondissement se trouve sur la ligne de démarcation qui sé-

³⁶ L'abbé Guillaume Giraldon, né en 1756 à Lascols et mort en 1838 à Saint-Flour, suivit des études au collège de Saint-Flour où il fut ensuite professeur de philosophie avant et après la Révolution. Il devint plus tard chanoine de la cathédrale de Saint-Flour. Cf. *Ami de la Religion* n° 98/1838, pp. 583-584 ; CHAUMEIL (1971), p162.

³⁷ Jean Avit (1765-1812), né à Saint-Urcize, fit des études classiques et de théologie au collège de Saint-Flour pour devenir prêtre. Arrêté sous la Révolution, il fut nommé régent du collège de Saint-Flour après le rétablissement du culte catholique. Il enseigna la rhétorique et la philosophie. Plus tard, il fut nommé chanoine-théologal de la cathédrale de Saint-Flour. Cf. CHAUMEIL (1971), pp. 105-106.

³⁸ Travade fut professeur de chimie et de physique au collège de Saint-Flour.

pare les lieux où la langue des Gallo-Romains s'est le mieux conservée, de ceux où elle s'est presque entièrement perdue : elle a dégénéré, par exemple, dans les provinces que nous avons au nord, au point de n'offrir presque aucun trait de famille, comme on le remarque dans le jargon de la Limagne où pourtant l'armée de César a fait un séjour assez long. (Réponse de Liandier au sous-préfet de Saint-Flour, 12 septembre 1808, BNF NAF 5910 f. 168-171)

Coquebert de Montbret utilisa immédiatement ces informations pour vérifier et compléter son hypothèse sur la position géographique de la limite oc-oïl. Dès le 30 novembre 1808, il écrivit parallèlement au préfet du Cantal et au sous-préfet de Saint-Flour. S'il affirma dans ces lettres avoir déjà suivi la limite entre les deux idiomes depuis les Alpes jusqu'au département de la Haute-Loire, « *qu'il me paraît qu'elle doit traverser aussi* », nous savons qu'en réalité seules l'Ardèche et la Drôme avaient effectivement répondu, dès cette date, à ses initiatives. Les renseignements notamment pour les départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier ne parvenaient au bureau de la statistique qu'entre fin 1808 et début 1809. En novembre 1808, Coquebert de Montbret partait encore de l'idée que la limite devait traverser le sud du Cantal, d'après les indications données par le sous-préfet de Montélimar que l'avis de Liandier semblait alors confirmer. Il visait sans doute indirectement ce dernier lorsqu'il exprima, dans la lettre au sous-préfet, le souhait d'obtenir plus de détails sur Saint-Flour et le Cantal, proposant en même temps l'éventuel tracé complet de la limite des deux langues :

Je vous prie donc de ne rien négliger pour me faire connaître par quels lieux à peu près passe tant dans l'arrondissement de St. Flour que dans le reste du département la ligne qui sépare quant aux caractères généraux du langage le midi et le nord de la France. [...] Peut-être va-t-elle du sud est au nord ouest de manière à séparer le département de la Corrèze de celui du Puits de Dôme, embrasser l'ancien Limousin et s'avancer ensuite vers l'embouchure de la Gironde entre le département de la Dordogne et ceux auxquels la Charente donne son nom. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Riou, 30 novembre 1808, BNF NAF 5910 f. 164)

Les deux lettres montrent également à quel point, en 1808, Coquebert de Montbret était encore loin d'avoir une représentation exacte de la géo-

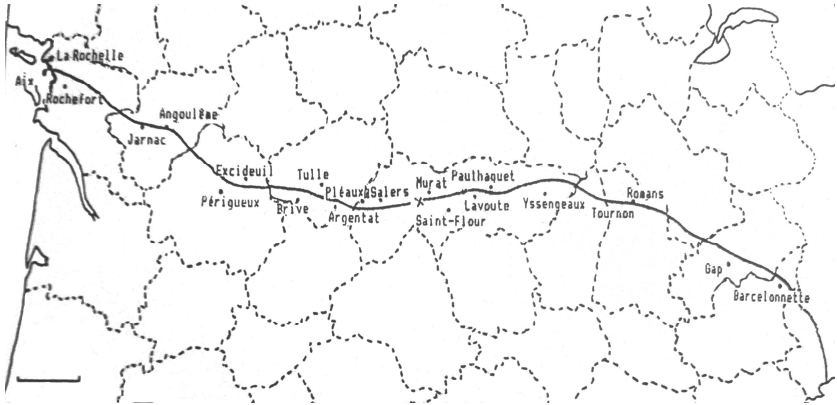
graphie linguistique de la France. Les incertitudes ne concernaient pas seulement les limites géographiques des idiomes en question, mais encore leur classement linguistique au sein de la famille des dialectes et langues romans, ainsi que leurs dénominations exactes. Ainsi, dans la lettre au sous-préfet, Coquebert de Montbret émit l'hypothèse que le langage d'une partie du Cantal se rapportait au languedocien ou au gascon, et celui du reste « *au patois du Lyonnais et par conséquent au français septentrional* » (lettre du 30 novembre 1808, ANF F 20/171 f. 128). La suite de l'enquête, et notamment les recherches intensives en 1810, prouvaient cependant que la limite oc-oïl traversait la France nettement plus au nord que ne croyait Liandier. Est-ce la limite auvergnat-languedocien qu'il décrivait donc réellement ? Celle-ci suit la vallée de la Maronne, passe au Plomb du Cantal et redescend ensuite vers Chaudes-Aigues.³⁹ Nous ne possédons malheureusement pas la carte que Coquebert de Montbret avait demandée au préfet :

Je voudrais qu'il vous fût même possible de tracer la ligne de démarcation de ces deux sortes de patois sur une carte de votre département, ou au moins de m'indiquer à peu près la direction qu'il faudrait lui donner en la traçant en désignant quelques lieux principaux par où elle se trouverait passer. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Riou, 30 novembre 1808, BNF NAF 5910 f. 164)

Le document le plus précis reste ainsi le mémoire que Liandier rédigea en réponse à la deuxième lettre de Coquebert de Montbret. Il date du 12 décembre 1808 et fut transmis à Paris par le sous-préfet dès le 16 décembre. Liandier y a conjecturé la position de la frontière linguistique à partir de sa propre connaissance des lieux et des dialectes (ses voyages et ses rencontres avec des voyageurs venant d'autres parties de la France, ainsi que les effets sur le langage observés chez les Cantaliens qui rentrent de l'émigration saisonnière), en tenant compte de la géographie naturelle, de l'histoire de la région et de la toponymie. La carte ci-dessous, tirée de Guylaine BRUN-TRIGAUD (1990), montre la limite oc-oïl d'après les indications de Liandier. La correspondance avec le départe-

³⁹ Cf. Bernard GIACOMO (1998) : « Langues. » In : *Cantal*. Paris : Bonneton, p. 169.

ment du Cantal fut close par les remerciements de Coquebert de Montbret à Liandier et au sous-préfet Bertrand le 31 décembre 1808.



Carte tirée de : Guylaine BRUN-TRIGAUD (1990) : *Le Croissant: le concept et le mot. Contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIXème siècle*. Lyon : Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, p. 49.

Charente

La Charente se trouve traversée par la limite qui sépare la langue d'oïl de la langue d'oc. L'occitan (et plus précisément une variété du limousin) est parlé à l'est du département, le poitevin-saintongeais (qui appartient à l'ensemble d'oïl) à l'ouest et au centre.⁴⁰ La limite ne se présente pas comme une ligne continue (au moins de nos jours) : dans une zone assez large autour d'Aubeterre, Pillac, Montignac-le-Coq, il y a presque jusqu'à Chalais et Courlac des îlots occitans entourés de hameaux « charentais ». ⁴¹ Dans le sud, la différence linguistique est très sensible à l'oreille, et cela jusqu'à aujourd'hui dans les français régionaux :

Mais contrairement à ce qui se passe plus au nord, dans la partie dite du Croissant, entre Limousin et Poitou, Marche et Berry, Auvergne et Bourbonnais, il n'y a pas ici de parlers intermédiaires. D'un village à l'autre on passe d'un parler d'oïl de type poitevin-saintongeais à un occitan bien distincts. La différence est très nette dans la façon même de parler le français : on reconnaît immédiatement à l'oreille un Charentais d'un Périgourdin. Par sa façon de prononcer les « e » muets, les voyelles nasalisées (an, in, on...), de répartir les é/è et o ouverts et fermés, l'« accent » périgourdin est de type méridional, et très différent de celui de l'Angoumois et de la Saintonge.⁴²

Les administrateurs du département sous l'Empire étaient conscients de la bipartition linguistique de la Charente, même s'ils ne s'expliquaient pas la différence des parlers locaux par la cohabitation de deux langues romanes distinctes. Si les informateurs de Coquebert de Montbret utilisaient des dénominations diverses pour désigner les idiomes charentais, ils opposaient de toute façon tous un premier grand domaine linguistique, tantôt appelé limousin, périgourdin ou langue d'oc, à un deuxième domaine dont l'idiome fut identifié comme angoumois, poitevin, saintongeais ou français. Cette différence linguistique fut signalée dès 1807 par le sous-préfet de l'arrondissement de Confolens. Mais comme

⁴⁰ Cf. Liliane JAGENEAU (1992) : « Langue. » In : *Charente*. Paris: Bonneton, pp. 196-223.

⁴¹ Cf. Jean ROUX (1993) : « Langue. » In : *Dordogne Périgord*. Paris : Bonneton, p. 237.

⁴² ROUX (1993), pp. 237-238

l'enquête dialectale était alors encore dans la phase de la simple collecte d'échantillons, Coquebert de Montbret se contenta de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue dans ces deux idiomes. Ce n'était qu'en 1810 lorsque les recherches furent reprises dans le département que Coquebert de Montbret commença à enquêter plus particulièrement sur la limite oc-oïl. Les initiatives furent alors multipliées dans toute la région concernée. Dans la Charente, à la base des informations fournies en 1807, Coquebert de Montbret s'adressa directement, sans passer par la préfecture, au sous-préfet de l'arrondissement de Barbezieux et aux trois juges de paix des cantons de La Rochefoucauld, de Montbron et de Lavalette. Outre les traductions de la parabole de l'enfant prodigue, il souhaitait obtenir des listes nominatives des communes, avec l'indication de l'idiome en usage. Le préfet ne fut sollicité qu'en 1812 à l'occasion de l'envoi de la dernière circulaire ministérielle sur les dialectes. Il fournit alors des renseignements très complets qui confirmaient ceux donnés auparavant par le sous-préfet et les juges de paix. Le sous-préfet Mémineau de l'arrondissement de Confolens répondit le 30 mai 1807 à une lettre ministérielle du 6 avril que nous ne possédons plus. Il avait été chargé de fournir une traduction de la parabole de l'enfant prodigue en limousin de son arrondissement. Mémineau observa cependant dans sa réponse que deux dialectes bien différents se parlaient dans l'arrondissement de Confolens :

On connaît dans cet arrondissement deux idiômes vulgaires, ou plutôt, deux patois, le limousin et le poitevin. Le premier n'est point le vrai, le pur limousin, c'est un dialecte corrompu de ce dernier. Le second n'est point non plus le vrai poitevin, il est aussi un dialecte corrompu de ce dernier, qui est une corruption de la langue française. (Réponse du sous-préfet de Confolens, 30 mai 1807, BNF NAF 5910 f. 203)

Il envoya par conséquent deux versions de la parabole de l'enfant prodigue, en limousin et en poitevin. Il décrit ensuite en détail la répartition géographique de ces deux idiomes et précisa encore que l'on rencontrait même trois dialectes dans le canton de La Rochefoucauld, à savoir le limousin, le périgourdin et l'angoumois :

On parle le patois limousin au chef lieu de cet arrondissement, ce même patois est l'idiôme général usité dans les cantons actuels de Chabanais, Confolens et Montembœuf, quelques communes exceptées. Le patois poitevin est d'un usage vulgaire dans les cantons de St. Claud, de Champagne Moutoz, et dans les communes de S^t Germain-sur-Vienne, Lessac, Abrac et Oradour Fanaise, au nord et faisant partie du canton de Confolens. Les habitans du nord et de l'ouest parlent donc en général le dernier patois, & ceux du sud et de l'est, le premier. Dans les communes de Montembœuf au sud et à l'ouest, comme dans celles du cidevant district de La Rochefoucauld limitrophes du département de la Dordogne, les dialectes sont plus composés. On y reconnaît le triple accent limousin, périgourdin et angoumois, des expressions et des idiotismes, qui appartiennent plus ou moins à l'un de ces trois idiômes. (Réponse du sous-préfet de Confolens, 30 mai 1807, BNF NAF 5910 f. 203)

La correspondance entre le bureau de la statistique et Mémineau se termina par une lettre de remerciements le 15 juin 1807. Les deux traductions ont été publiées en 1824/31.

Les observations de Mémineau figurent en fait parmi les premiers renseignements donnés dans le cadre de la délimitation des domaines d'oc et d'oïl, mais elles parvenaient à Paris avant que Coquebert de Montbret ne lançât une enquête spécialisée à partir des informations jusque-là rassemblées. C'était alors dans le contexte de ces recherches que Coquebert de Montbret s'adressa à nouveau aux administrateurs charentais. Ainsi, le 19 décembre 1809, il demanda des renseignements sur la position géographique exacte de la limite entre les langues d'oïl et d'oc auprès du juge de paix Marsais du canton de La Rochefoucauld. Il écrivit d'ailleurs au même sujet et à la même date aux sous-préfets de Blaye et de Bazas (Gironde) ainsi qu'à celui de Jonzac (Charente-Inférieure). Dans tous les cas, les administrateurs se voyaient chargés de fournir des traductions de la parabole de l'enfant prodigue et la liste des communes parlant l'un ou l'autre des deux idiômes. Marsais répondit le 12 janvier 1810 et confirma entièrement l'avis de Coquebert de Montbret :

Le canton de La Rochefoucauld dont la limite nord joint l'arrondissement de Confolens, paraît effectivement former la ligne de démarcation entre le français proprement dit et l'idiôme ou patois périgourdin. Ce qui prouve cette vérité, c'est qu'à La Rochefoucauld même on parle un langage qui n'est ni le vrai français, ni le vrai périgourdin ; mais qui, par

beaucoup d'expressions, a des rapports et des liaisons avec ce dernier idiome. (Réponse du juge de paix de La Rochefoucauld, 12 janvier 1810, BNF NAF 5910 f. 189)

Pourtant, au lieu de dessiner une ligne de démarcation nette, il décrivait le canton comme une zone de transition entre deux voire trois idiomes, rappelant en ceci l'observation déjà faite par Mémineau trois ans plus tôt. Selon Marsais, le langage se rapprochait du français dans les communes à l'ouest et au sud, voisines des cantons de Manles et d'Angoulême, tandis que celles au nord, voisines des cantons de Saint-Claud et de Montembœuf et de l'arrondissement de Confolens, avaient un langage ressemblant plus au limousin, puis celles touchant à l'est au canton de Montbron un langage qui avait plus de ressemblance avec le périgourdin. Il conclut tout de même que, en ce qui concernait le patois du canton de La Rochefoucauld, « *l'on ne peut pas méconnaître les rapports qu'il a avec le périgourdin et le limousin* ». Il joignit à sa lettre une seule traduction de la parabole de l'enfant prodigue. Coquebert de Montbret le remercia le 1^{er} février : « *il me semble en résulter clairement que ce canton se trouve effectivement placé sur la ligne de séparation entre le français prop[remen]t dit & le périgourdin ainsi que j'avais cru pouvoir le conjecturer* » (lettre de Coquebert de Montbret, 1^{er} février 1810, BNF NAF 5910 f. 188). Par cette même lettre, il demanda encore l'envoi d'un état des communes. Celui-ci, s'il a effectivement été envoyé, ne figure malheureusement plus dans le dossier de la Charente.

Quelques jours plus tard seulement, le 10 février 1810, une nouvelle initiative fut lancée auprès du sous-préfet de Barbezieux, Jean Baptiste Desprez, et des deux juges de paix Marchadin et Des Borges, des cantons de Montbron et de Lavalette. Seule la minute de la lettre au sous-préfet s'est conservée. Coquebert de Montbret le chargea à

indiquer si comme diverses circonstances donnent lieu de le penser, votre arrond[issem]ent ne se trouve point placé sur la ligne qui sépare la langue française proprement dite, de l'idiome du Midi désigné anciennement sous le nom de langue d'oc. Dans le cas où cette idée se trouverait fondée je vous engage à me faire connaître les noms des communes de cette partie du dép[artem]ent de la Charente dans lesquelles le patois populaire vous semblerait se rapprocher davantage de l'un ou de l'autre

de ces deux idiomes p[rinci]paux. (Lettre de Coquebert de Montbret au sous-préfet de Barbezieux, 10 février 1810, BNF NAF 5910 f. 193)

Le tableau des communes devait être accompagné d'une ou de plusieurs versions de la parabole de l'enfant prodigue. En réponse à cette lettre, Desprez envoya la liste des communes et deux versions de la parabole, traduites en patois d'Aubeterre et de Saint-Séverin. Il expliqua que le dialecte du canton d'Aubeterre était le seul à se rapprocher de « *l'idiome du Midi* », et ne jugea donc pas nécessaire de procurer des échantillons pour les autres parties de son arrondissement :

Le seul canton d'Aubeterre, par sa proximité du département de la Dordogne, pays où l'idiome du Midi, désigné anciennement sous le nom de langue d'oc, paroît s'être conservé en partie, m'a paru devoir fixer votre attention sur l'objet de votre demande. Je joins à la présente deux versions de la parabole de l'enfant prodigue, dans le patois de ce canton, et notamment des communes d'Aubeterre et de S^t Séverin. Les cantons de Brossac et de Barbezieux faisoient partie de l'ancienne Saintonge, le patois populaire n'y a rien qui se ressente de la langue d'oc ; c'est la langue française altérée dans le patois populaire, comme dans l'intérieur de la France. Le canton de Baignes, nommé anciennement Le Petit Angoumois n'offre point de différence dans son patois à celui de Barbezieux, pas plus que le patois des cantons de Chalais et de Montmoreau, qui faisoient autrefois partie de l'ancien Angoumois. (Réponse du sous-préfet de Barbezieux, 22 juin 1810, BNF NAF 5910 f. 196)

Une liste des communes s'y trouvait certes jointes, mais elle ne donne aucune information supplémentaire. Coquebert de Montbret remercia Desprez fin juillet 1810.

Dès le 13 mars 1810, le juge Marchadin, du canton de Montbron, répondit à son tour à la lettre du 10 février. Il envoya une traduction de la parabole de l'enfant prodigue⁴³ et confirma que son canton se trouvait placé « *sur la ligne de démarcation du français au patois* ». Comme preuve, il décrivit les altérations que présentait le langage des cultivateurs :

[...] le jargon de ceux qui approchent des cantons de La Vallette et de la Rochefoucau[l]d, se rapprochent aussi davantage d'un mauvais français,

⁴³ Elle a été classée par erreur dans le dossier de la Vienne et se trouve donc dans le manuscrit BNF NAF 5912.

qui cependant est inintelligible pour tout le monde : au contraire les points du canton de Montbron qui touchent aux cantons de Montembœuf ; de Bussière ; et de Nontron, se ressentent bien plus de l'idiome du Midi, surtout les deux derniers, et plus [on] avance de ce côté là, plus la dialecte [sic] y devient rude et ynintelligible [sic] à ceux qui ne connaissent que le français ; c'est un mélange de gaulois avec le latin qui fait que presque tous les mots se terminent en *o*. (Réponse du juge de paix de Montbron, 13 mars 1810, BNF NAF 5910 f. 223)

Pourtant, chargé ensuite de dresser la liste des communes dont « *l'idiome semble se rapprocher davantage du français et de celles où il tient plutôt du périgourdin* », Marchadin affirma du coup le contraire de ce qu'il avait observé auparavant :

Sur toute la surface le pàtois y est le même à peu de chose près, tellement que les habitans des campagnes s'y entendent parfaitement les uns les autres dans leur jargon : la différence y est peu sensible, et ne se fait guerre [sic] sentir que dans la prononciation. (Réponse du juge de paix de Montbron, 14 mai 1810, BNF NAF 5910 f. 220)

Coquebert de Montbret le remercia le 28 juin 1810 sans réclamer des clarifications à ce sujet.

La réponse de Des Borges, juge de paix du canton de Lavalette, date également du 13 mars 1810. Selon Des Borges, ce canton se trouvait effectivement placé sur la limite linguistique laquelle cependant ne se présentait pas comme une simple ligne, mais plutôt comme une zone de transition, situation semblable donc à celle décrite par le du juge de paix de La Rochefoucauld. Ainsi, la ville de Lavalette et quelques communes environnantes (notamment Saint-Cybard-le-Peyrat, Ronsenac, Magnac, Juillac, Villars et Veaux) avaient un idiome marqué par « *le passage du français des bords de la Charente au périgourdin* » (lettre du 13 mars 1810, BNF NAF 5910 f. 210). Il s'agissait, selon Des Borges, d'« *une espèce de mélange du patois périgourdin avec le patois angoumois, en observant toutes fois qu'il se rapproche bien davantage du premier que du second* », alors que le « *patois pur périgourdin* » n'était parlé que sur l'autre rive de la Nizone qui sépare le département de la Charente de celui de la Dordogne. On parlait encore « *un patois qui a beaucoup de rapports avec le patois pur périgourdin* » dans les communes avoisinant la

Nizone, à savoir Blanzaguet, Gardes, Combiers, Eson, Rougnac, Dignac, Beaulieu-Cloulas, Vouzan et Cers, alors que la majeure partie du canton, à savoir les communes de Torsac, Fauquebrune, Chavenat, Charmant, appartenaient déjà au domaine d'oïl où, dans les mots de Des Bordes, on parlait « *le patois angoumois qui est un français corrompu* ». Il recueillit par conséquent trois versions de la parabole de l'enfant prodigue, « *une en patois périgourdin, tel qu'il se parle communément dans les endroits que j'ai désignés : une autre en patois angoumois, et la dernière, dans le jargon des environs de La Valette* ». Coquebert de Montbret le remercia fin mars pour ces matériaux qui « *prouvent d'une manière satisfaisante que l'on a été bien fondé à indiquer cette partie du département de la Charente comme étant placée sur la ligne de séparation entre le français proprement dit et le périgourdin* » (lettre du 31 mars 1810, BNF NAF 5910 f. 209).

Une dernière initiative fut lancée le 30 juin 1810 auprès des juges de paix de Montmoreau, Aubeterre et Chalais, au moyen d'une lettre circulaire envoyée en parallèle aux juges des cantons de Guîtres, Lussac et Libourne dans la Gironde voisine. Aucune réponse des juges charentais cependant ne nous est parvenue.

L'enquête ne fut pas poursuivie durant la deuxième moitié de l'année 1810, probablement en raison du départ de Charles-Étienne Coquebert de Montbret du bureau de la statistique. Ce n'était qu'en 1812 que son fils Eugène relança les recherches sur les dialectes par deux circulaires ministérielles qu'il adressa à tous les préfets des départements pour lesquels le ministère ne disposait pas encore de renseignements suffisants. La dernière circulaire, du 31 janvier 1812, fut envoyée également au préfet de la Charente, François Antoine Boissy d'Anglas. Sa réponse date du 30 mars 1812. Boissy d'Anglas y expliqua la variation des idiomes par la diversité des territoires historiques à partir desquels avait été formé le département :

Le département de la Charente formé de l'ancien pays d'Angoumois auquel ont été réunies des portions limitrophes du Poitou, du Limousin, du Périgord et de la Saintonge présente les mêmes variétés dans le langage des habitants. Les nuances de ces variétés envisagées sous un point de vue général sont faiblement prononcées excepté dans tout

l'arrondissement de Confolens et dans quelques cantons des arrondissements d'Angoulême et de Barbezieux. (Réponse du préfet Boissy d'Anglas, 30 mars 1812, BNF NAF 5910 f. 186)

Il distingua ensuite deux dialectes en usage dans l'arrondissement de Confolens : le limousin parlé sur le territoire qui appartenait autrefois à la généralité de Limoges et dans quelques communes de la province d'Angoumois, ainsi que le poitevin parlé dans le canton de Champagne-Mouton qui faisait autrefois partie du Poitou. Dans l'arrondissement de Barbezieux, les paysans des communes limitrophes du département de la Dordogne parlaient, selon lui, « *le dialecte périgourdin, qui, à une légère différence près, n'est autre chose que le dialecte limousin* ». Il ajouta à sa lettre une triple version de la parabole de l'enfant prodigue et une chanson poitevine, regrettant de ne pas pouvoir offrir d'autres pièces :

Du reste il ne me paraît pas que dans aucun temps, les savans du pays aient fait de ces langages grossiers l'objet de leurs études, on ne connaît au moins aucun écrit archéologique, aucune grammaire, aucunes même de ces anciennes chansons transmises par une longue tradition, ces monuments, s'il en existe, doivent se trouver dans la bibliothèque publique ou dans celles des savans du département de la Haute Vienne. (Réponse du préfet Boissy d'Anglas, 30 mars 1812, BNF NAF 5910 f. 186)

Les renseignements donnés sur la géographie des langues semblent ne pas avoir satisfait Coquebert de Montbret, qui, malgré les témoignages recueillis dès 1810, demanda à nouveau de

transmettre par forme de supplément la liste des communes de l'arrond[issem]ent de Confolens dans lesquelles on parle de patois limousin et de celles de l'arrond[issem]ent de Barbezieux où le périgourdin est d'un usage vulgaire. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Boissy d'Anglas, 2 mai 1812, BNF NAF 5910 f. 185)

Le préfet envoya ce tableau en juin. Seules les communes « *dont le patois se rapproche le plus du véritable patois limousin* » y sont indiquées. Pour le canton de Montbron, Boissy d'Anglas remarqua un dialecte « *à peu près uniforme dans toute la contrée, qui n'est ni le dialecte limousin, ni le périgourdin et qui paraît cependant participer de l'un et l'autre* » (lettre du 13 juin 1812, BMR Ms. Mbt. 183 f. 247). Une dernière lettre de remercie-

ments, le 11 août 1812, termina définitivement l'enquête dans la Charente.

Le savoir produit par l'enquête linguistique fut par la suite mis à profit dans la statistique de la Charente, publiée en 1818 par Quénot sur le modèle des mémoires départementaux du temps de l'Empire. La comparaison aux descriptions statistiques de la Charente que le préfet avait données dès l'an VIII (1800) et l'an IX (1801) montre à quel point la perception et la connaissance de la situation linguistique du département a évolué en l'espace de quelques années.

Le préfet mentionnait certes dès l'an VIII l'existence de plusieurs parlers dans son département, mais il ne fournissait aucune information sur ces idiomes ou sur leur répartition géographique. La description s'inscrivait entièrement dans un discours idéologique sur la langue et la différence culturelle stigmatisant toute altérité – culturelle ou linguistique – comme des vestiges de l'Ancien Régime, si fâcheux à l'unité et l'uniformité de la France nouvelle :

Le département de la Charente jouit d'un climat tempéré, et la nature de son climat caractérise les mœurs et les opinions de ses habitants. Cependant les nuances qui distinguoient les anciennes provinces ne sont point encore totalement effacées, les goûts et les usages de ceux qui habitent les frontières du Poitou, du Limousin et du Périgord, différent de ceux de la Saintonge et de l'Angoumois, les premiers (dans les campagnes) sont beaucoup plus lourds et plus ignorants, leur langage pour les habitants des autres contrées est presque inintelligible. (Description du département de la Charente, an VIII, ANF F 20/172 f. 1)

Lorsque l'auteur de la statistique de l'an IX essayait d'expliquer cette diversité, il eut recours à la théorie des climats, à la mode en France depuis Montesquieu. C'est ainsi que fut établi un rapport entre la nature du sol et la différence des mœurs et du caractère des Charentais, évoqué d'ailleurs dans le chapitre *Culture et Productions* :

On remarque une différence tout à fait étonnante entre le territoire de la Charente et celui des départements environnants. À mesure qu'on s'éloigne, on s'aperçoit que la pierre calcaire se change en silex et ensuite au-delà de la Haute-Vienne on ne rencontre plus que le granit en masse ou décomposé mélangé avec l'argile qui forme à peu près la terre végé-

tale du ci-devant Limousin. L'air est plus froid, le caractère moins gai, les mœurs, les habitudes, les productions, l'idiôme sont différents. (Statistique du département de la Charente, an IX, ANF F 20/172 f. 2)

Quénot en revanche, au moment de la rédaction de sa *Statistique de la Charente*, semble avoir connu les résultats de l'enquête de Coquebert de Montbret. On trouve certes chez lui une vision péjorative des parlers locaux, décrits comme du « *français corrompu* », sans règles et parlé par une population n'ayant pas reçu de l'éducation. Mais le jugement social de la diversité linguistique allait désormais de pair avec une lecture géographique. Quénot décrit en effet en détail la ligne de démarcation séparant le limousin ou « *la langue de hoc* » des parlers poitevins et saintongeais qu'il rapporte au français. Il conclut sa description par l'extrait d'une traduction limousine de la parabole de l'enfant prodigue, suivie d'une imitation patoise d'une fable de La Fontaine. Nous citons ici la partie relative à la délimitation des deux langues :

&. IX. Langage.

De tous les idiomes répandus en France, le basque, le bas-breton, le flamand, etc., celui qui se parle sur une plus grande étendue de pays, est cette langue romane qu'on nommait autrefois la langue *de hoc*, qui est encore usitée depuis Lyon jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées, et qui, par des nuances imperceptibles, va se confondre non pas tout-à-fait avec le toscan et le castillan, mais avec le patois des frontières de l'Italie et de l'Espagne.

La ville de La Rochefoucauld est précisément à ce point qui sépare assez brusquement les contrées où la langue du gouvernement est la langue vulgaire, des régions où la majeure partie du peuple emploie un idiôme particulier. Il n'est pas indifférent de remarquer que cette ligne de démarcation est celle que César indique au commencement de ses commentaires comme séparant les Celtes d'avec les Aquitains, qui avaient chacun un dialecte particulier.

Dans la plus grande partie des arrondissemens de Ruffec, de Cognac, d'Angoulême et de Barbezieux, on parle français, et le gens de la campagne se servent d'un langage qui est moins un patois que le français corrompu, non par un accent vicieux, mais par des terminaisons ou des constructions irrégulières ; ce langage, selon les localités et la situation des communes, se lie insensiblement avec le patois de la Saintonge (Charente-Inférieure), et celui du Poitou (Deux-Sèvres et Vienne). Il finit, comme nous avons dit, à La Rochefoucauld, où commence le patois li-

mousin. Il résulte de cette position, que le jargon employé dans les communes situées au-delà de cette ville, entre la Bandia et la Tardouère, est plutôt une nuance des deux langues limitrophes, qu'il n'est lui-même un idiome à part ; mais en montant vers les communes qui sont dans l'arrondissement de Confolens, on rencontre bientôt un vocabulaire très-distinct, dont la prononciation est accentuée.

Les habitans aisés de cet arrondissement, qui ont reçu de l'éducation, parlent français ; mais ils parlent aussi patois, au lieu que les cultivateurs ne parlent, et souvent même n'entendent que le patois, surtout dans la partie qui appartenait autrefois au Limousin ; ce qui fait qu'ils ne manquent presque jamais de donner une fausse interprétation aux lois qu'on leur lit et aux instructions qu'on leur donne.

Dans le canton de Champagne-Mouton, arrondissement de Confolens, et dans quelques communes au nord-est de l'arrondissement de Ruffec, on parle un autre patois qui a moins de rapport avec le limousin qu'avec le poitevin, et qui n'est qu'une corruption bien plus grande encore du français.⁴⁴

⁴⁴ J.-B. QUÉNOT (1818) : « Langage. » In : *Statistique du département de la Charente*. Paris : Deterville, pp. 347-348.

Charente-Inférieure

Comme dans la Charente voisine, la bipartition linguistique de la Charente-Inférieure semble avoir été une réalité bien connue par les habitants du département. Sollicité par la circulaire ministérielle de juillet 1808, le préfet Joseph Étienne Richard répondit en janvier 1809 par l'envoi de quatre traductions de la parabole de l'enfant prodigue, en patois de Marennes, Saintes, La Rochelle et Jonzac. Il indiqua en outre dès sa première réponse une limite géographique nette entre deux espaces linguistiques – la Garonne – qui selon lui marquait un changement brusque de langage : « *Sur la rive droite de la Gironde finit la langue d'oïl, et sur la rive gauche commence la langue d'oc* » (lettre du 11 janvier 1809, BMR Ms. Mbt. 183 f. 258). Il conseilla ensuite de comparer les traductions recueillies dans la Charente-Inférieure aux échantillons pris dans les départements voisins pour mieux s'apercevoir de la différence linguistique entre le nord et le sud de la France, que d'ailleurs il constata également dans la physionomie, les vêtements et les pratiques agricoles des habitants de son département. Selon Richard, cette division au niveau culturel persistait bien que les rapports commerciaux des Charentais fussent beaucoup plus fréquents avec les départements méridionaux qu'avec les contrées à l'est et au nord avec lesquels ils partageaient pourtant le même langage et les mêmes mœurs. Il s'expliqua cette différence par une « *diversité d'origine dans la masse des deux peuples* », en se référant à César qui avait déjà désigné la Garonne comme formant la limite entre Celtes et Aquitains. On voit ici émerger l'idée d'une limite culturelle partageant la France en deux, et dont la différence linguistique n'est qu'un aspect parmi plusieurs. Coquebert de Montbret a en fait consacré à cette question d'autres enquêtes spécialisées, souvent liées entre elles. Il n'hésita ainsi pas à demander au préfet Richard un supplément d'information sur les habitants des deux rives de la Garonne, et notamment des dessins de costumes et d'outils aratoires ; une éventuelle réponse de Richard ne se trouve cependant pas parmi les documents que nous avons consultés.

Coquebert de Montbret s'adressa par la suite à nouveau à la préfecture pour obtenir des précisions sur l'origine géographique exacte des quatre traductions. À l'occasion de sa réponse, Richard envoya encore une cinquième version de la parabole de l'enfant prodigue en provenance de Saint-Jean-d'Angély, précisant bien que

ce langage n'est usité que dans une petite partie de l'arrondissement de St. Jean. Le patois de la partie nord de cet arrondissement est le même que celui du Poitou et celui de la partie sud diffère très peu de celui des environs de Saintes. (Lettre du préfet Richard, 30 janvier 1809, BMR Ms. Mbt. 183 f. 254)

Par ce constat, il évoqua en fait à un phénomène linguistique singulier : la Gavacherie qui forme une enclave de la langue d'oïl au milieu du domaine gascon. Celle-ci attirait l'attention de Coquebert de Montbret également dans les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne où des recherches plus complètes furent alors commandées aux administrateurs locaux. Écrivant à nouveau au préfet Richard, Coquebert de Montbret souhaitait savoir plus précisément si des familles gavaches habitaient à Saint-Jean-d'Angély. Cette demande était probablement motivée par une observation faite par un des informateurs dans le Lot-et-Garonne en 1807 :

Ces Saintongeois Gavachs sont ils venus du Bas Poitou et des environs de Luçon, comme le prétendent certaines personnes ; ou des alentours de St. Jean d'Angély où se trouvent, dit-on, les mêmes noms des familles qu'à Lamothe ? Une si grande précision ne peut guère plus intéresser qui que ce soit. Ils sont Saintongeois : c'est ce qui paraît incontestable ; et cela doit suffire. (J.J. Lacoste, Essai sur les divers dialectes du département de Lot-et-Garonne, 1807, BNF NAF 5911 f. 255)

Nous n'avons malheureusement pas retrouvé l'éventuelle réponse du préfet. Une version de la parabole de l'enfant prodigue en gavache a pourtant été envoyée, par le maire de La Motte-Landeron. Elle a été publiée dans le recueil de 1824/31 et y est marquée comme issue de l'enquête ministérielle.

Les renseignements donnés par le préfet dès janvier 1809 situent l'enquête dans la Charente-Inférieure tout au début des recherches sur

la limite des langues d'oc et d'oïl. Cependant, une correspondance spécifique sur cet objet ne fut initiée qu'à la fin de l'année 1809 dans plusieurs départements concernés. Ainsi, le 19 décembre 1809, Coquebert de Montbret écrivit directement au sous-préfet de Jonzac, Jean-Baptiste Thénard-Dumousseau (1762-1846), avocat et ancien député au Conseil des Cinq-Cents et au corps législatif. La même lettre fut envoyée en parallèle aux sous-préfets de Blaye et de Bazas (Gironde) ainsi qu'au juge de paix du canton de La Rochefoucauld (Charente). Tous ces administrateurs se voyaient alors chargés de vérifier si leurs arrondissements n'étaient pas « placés sur la ligne de démarcation qui sépare le français proprement dit de l'idiome du Midi, ou en d'autres termes la langue d'oïl de la langue d'oc » (lettre du 19 décembre 1809, BMR Ms. Mbt. 433 s.n.), puis de dresser une liste nominative des communes avec indication du langage en usage, et enfin de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue dans les différents patois locaux.

La réponse de Thénard date du 24 février 1810. Elle ne comportait pas seulement des renseignements sur l'arrondissement de Jonzac, mais encore sur les territoires limitrophes appartenant au département de la Gironde. Il semble cependant que ce zèle inattendu du sous-préfet était dû à un malentendu : la minute de la lettre ministérielle, d'abord rédigée pour être adressée au sous-préfet de Blaye, n'avait en fait pas été modifiée pour s'appliquer à l'arrondissement de Jonzac. Thénard exécuta néanmoins à la lettre les instructions ministérielles et recueillit ainsi cinq traductions de la parabole de l'enfant prodigue, une pour l'arrondissement de Jonzac, les autres prises dans la Gironde, à savoir en patois de la ville de Blaye et des communes frontalières de Jonzac pour l'arrondissement de Blaye, et en patois du canton de Guîtres et des communes frontalières de Jonzac pour l'arrondissement de Libourne. Quant à la situation dans l'arrondissement de Jonzac, la réponse de Thénard apporta effectivement des précisions et des corrections par rapport aux informations données auparavant par le préfet. En distinguant le « gascon » du « saintongeais » comme l'avait proposé la lettre ministérielle, Thénard décrivit de manière détaillée la direction de la

limite linguistique entre Blaye et Saint-André-de-Cubzac, dans les deux arrondissements de Jonzac et de Blaye. Ainsi, le saintonguais se parlait dans les cantons de Saint-Ciers, Saint-Savin, dans la majeure partie de celui de Blaye et dans une portion de celui de Bourg, tandis que le gascon était en usage sur la rive gauche de la Dordogne et sur « *une lisière plus ou moins large* » sur sa rive droite. Thénard conclut :

Mes connoissances locales et les renseignemens exacts que j'ai recueillis me mettent à même d'assurer Votre Excellence que [...] la ligne de démarcation que j'ai tracée entre les deux dialectes saintonguais et gascon est, sinon parfaitement exacte, au moins la plus rapprochée de la vérité. (Réponse du sous-préfet de Jonzac, 24 février 1810, BNF NAF 5910 f. 232)

Cher

Le Cher fait partie des départements qui n'ont pas répondu à la circulaire du 20 janvier 1812, bien qu'il se situe géographiquement dans une zone où les préfets ont encore relevé l'existence des patois. Nous possédons ainsi des échantillons dialectaux pour la partie sud de l'Indre et de la Nièvre voisines. Dans le Cher, en revanche, la demande ministérielle semble ne pas avoir été traitée : la circulaire n'est ni mentionnée dans le registre de correspondance entre la préfecture et le ministère de l'Intérieur, ni dans celui entre la préfecture et le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Amand, qui sont conservés aux archives départementales.

Corrèze

L'enquête dans la Corrèze fut initiée par la circulaire du 30 novembre 1808. La correspondance avec le département a été égarée. Une note contenue dans le ms. BNF NAF 5910 précise que le dossier de la Corrèze a été donné à « *Son Excellence* » le 27 août 1817. Dans les papiers de Coquebert de Montbret se trouvent néanmoins en copie trois traductions de la parabole de l'enfant prodigue, une pour chaque arrondissement. Celle de Brive a été envoyée en 1808 par le sous-préfet Gautier, les deux autres ne portent ni nom ni date. Il existe en outre une note sur le patois de l'arrondissement de Tulle, accompagnée d'une liste de mots et expressions. Ces deux documents sont également des copies de la main de Coquebert de Montbret, probablement extraites de la correspondance ou d'un mémoire fourni en 1808. Selon un inventaire des échantillons reçus par le bureau de statistique, le dossier corrézien renfermait en outre un morceau intitulé « *Altération de deux religieuses de S^{te} Ursule de Tulle* » (cf. BMR Ms. Mbt. 183 f. 603).

Côte-d'Or

L'enquête sur les dialectes fut initiée par la circulaire du 20 janvier 1812. Le secrétaire général de la préfecture, Michel Hubert François Vaillant, répondit au bout d'un mois par l'envoi d'une traduction de la parabole de l'enfant prodigue, accompagnée d'une note explicative sur le bourguignon parlé dans son département. On le remercia le 11 avril, en redemandant des échantillons, à savoir les *Noëls bourguignons* de Bernard de La Monnoye dans l'édition de 1720. Faute de pouvoir se procurer la première édition des noëls, on envoya celle de 1776 ; elle figure dans l'inventaire des livres appartenant au bureau de statistique en 1812. Cette fois, ce fut le conseiller de préfecture, J. B. Petitot, qui répondit à la place du préfet absent – l'ancien préfet Le Coulteux fut remplacé par Cossé-Brissac qui prit ses fonctions en mai 1812. Coquebert de Montbret semble avoir été peu satisfait de l'édition qu'on lui avait fournie : il était sans doute plus intéressé par le glossaire que comporte celle de 1720 que par l'œuvre littéraire du poète dijonnais. Il réussit évidemment plus tard, pour ses propres besoins, à se procurer les éditions de 1720 et 1738 que l'on retrouve dans sa bibliothèque privée. L'enquête dans la Côte-d'Or s'acheva par une lettre de remerciements le 1^{er} juin 1812.

Ce fut probablement le Dijonnais Vaillant, secrétaire général de la préfecture depuis la création des préfets et destitué seulement en 1815, qui réunit les pièces et qui traduisit peut-être lui-même la parabole. Il observa certes, dans sa lettre, que le bourguignon désormais ne se parlait plus que « *dans les campagnes du département et parmi les classes non instruites des villes* », mais n'hésita pas à défendre la langue locale au titre de ses gloires passées :

Mais nous croyons que le bourguignon peut être réellement considéré comme un dialecte. Il y a moins d'un siècle et demi, que c'était le seul langage dont on se servait par toute la Bourgogne. On le parlait dans les meilleures sociétés, et jamais l'on ne recourait au français que lorsqu'on était obligé de lier conversation avec une personne étrangère à la province. (Réponse du secrétaire général de la préfecture, 21 février 1812, BNF NAF 5910 f. 250)

Les 17^e et 18^e siècles représentent effectivement l'âge d'or de la littérature dialectale dijonnaise. Vaillant renvoya aux œuvres de Bernard de la Monnoye (1641-1728), le plus connu et le plus populaire des poètes locaux, qui,

par ses poésies a fait pour le bourguignon ce que Pascal a fait pour le français par ses lettres provinciales. C'est dans les noëls de ce poète qu'on retrouve non seulement le langage le plus pur et le plus correct, mais encore le génie du dialecte. (Réponse du secrétaire général de la préfecture, 21 février 1812, BNF NAF 5910 f. 250)

Ces noëls bourguignons de Bernard de la Monnoye s'inscrivent dans une tradition de littérature religieuse en langue vernaculaire très productive en Bourgogne depuis le 17^e siècle. Ils furent publiés, sous le titre *Noei borguignon de Gui Barôzai*, à Dijon en 1720. Si de La Monnoye n'écrivait pas seulement en dialecte, ce sont néanmoins ses noëls patois qui connurent un succès énormes dont attestent les nombreuses éditions populaires. Mais l'épisode des noëls bourguignons marquait en même temps les derniers feux de la littérature patoisante dijonnais.⁴⁵

Vaillant est également l'auteur du mémoire statistique de la Côte-d'Or (manuscrit, non daté) où il fait valoir que « *c'est à Dijon que l'on parlait le mieux le patois* ». Les noëls de B. de La Monnoye y sont à nouveau recommandés comme exemple du dialecte bourguignon :

Si le caractère d'un peuple se peint dans les ouvrages de ses poètes, il suffit de lire les noëls de La Monnoye pour juger de l'exactitude de ce que nous avons dit des Bourguignons en général, et des habitans de la Côte d'Or en particulier. (Vaillant, mémoire statistique de la Côte-d'Or, ANF F 20/177 f. 1)

Si donc, au jugement de Vaillant, le dialecte bourguignon avait ses mérites, ceux-ci consistaient en la littérature d'un âge révolu. Le patois de ses contemporains, moribond dans la capitale régionale, mais encore vivant dans le reste du département, n'attirait guère l'attention officielle. On sait qu'au 18^e siècle, le patois était encore pratiqué à Dijon, mais

⁴⁵ Cf. François MOUREAU (1989) : « Les lettres dijonnaises. » In: *Dijon*. Paris: Bonneton, pp. 130-173.

uniquement dans les milieux populaires, en particulier chez les vignerons du quartier Saint-Philibert et de la rue du Tillot. La bourgeoisie parlait déjà uniquement le français à cette époque. Seulement dans les villages de la périphérie de Dijon, le patois s'est maintenu jusqu'aux années 1960 ; il a entièrement disparu aujourd'hui.⁴⁶

Signalons encore une traduction alternative de la parabole de l'enfant prodigue, en patois dijonnais, donnée en 1830 par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Son auteur se réfère directement à l'enquête ministérielle et au mémoire de la Société des Antiquaires paru en 1824, mais constate aussi, non sans indignation, que l'on avait oublié d'y ajouter une version bourguignonne. Il souhaitait combler cette lacune par sa propre traduction, que nous pouvons donc comparer à celle de 1812 qu'il ignorait. On voit aussi à quel point les travaux de Coquebert de Montbret ont marqué comme modèle à suivre l'étude des dialectes dans la première moitié du 19^e siècle.

⁴⁶ Cf. Gérard TAVERDET (1973) : « Patois et français régional en Bourgogne. » In : *Ethnologie française* n° 3-4/1973, pp. 317-328.

Côtes-du-Nord

Les recherches dans les Côtes-du-Nord portèrent uniquement sur la limite entre le breton et le français. En exécution de la circulaire ministérielle de juillet 1806, le préfet Jean-Pierre Boullé fit rédiger une carte qu'il envoya à Paris à la fin du même mois. Il s'agit d'une carte gravée, tirée de l'*Atlas national*. Sur l'original en noir et blanc ont été ajoutées des tâches de couleur, bleu pour la partie française et rose pour la partie bretonne du département. Les limites administratives ont également été soulevées par des couleurs. C'est une carte à aires, très élaborée et claire. Aucun état des communes, en revanche, ne fut dressé.

On peut encore signaler une correspondance entre Coquebert de Montbret et Jean-François Le Gonidec. Ce dernier s'était fait remarquer par la publication d'une *Grammaire celto-bretonne* en 1807, puis, l'année suivante, le ministère chercha sa collaboration dans l'enquête linguistique. Le Gonidec fournit deux versions de la parabole de l'enfant prodigue : l'une en patois du Léonais, dont il fut lui-même l'auteur, l'autre en patois de Tréguier, rédigée d'après la traduction de Le Brigant. Il publia ces deux versions dans les *Mémoires de l'Académie celtique* de 1808, accompagnées de la lettre ministérielle.⁴⁷

⁴⁷ Voir également le département du Finistère.

Creuse

La situation linguistique de la Creuse fut évoquée dès un premier mémoire statistique rédigé sous le Consulat – la *Description abrégée du département de la Creuse* du 26 fructidor an VII (1799) – et à nouveau dans le *Compte statistique* du 14 germinal an XIII (1805). Ces deux textes, demeurés manuscrits, décrivent une différence linguistique sensible entre le nord-est et le sud-ouest du département, sans pourtant parler d'une limite entre deux idiomes, voire entre la langue d'oc et la langue d'oïl. L'auteur de la *Description abrégée* y voit surtout l'effet de l'état d'instruction de la population :

[...] il existe néanmoins quelques nuances légères de différence, qui sont l'effet naturel de l'éducation et de l'instruction. Les Creusois parlent tous un patois qui varie à l'infini dans l'accent plutôt que dans les mots. L'accent devient plus agréable et se rapproche plus du français dans les cantons qui avoisinent les départements du Cher et de l'Allier ; et le patois est plus caractérisé dans les autres localités, et surtout dans celles qui sont sur la lisière des départements de la Corrèze et de la Haute Vienne. (*Description abrégée du département de la Creuse*, 1799, ANF F 20/179 f. 1)

Le *Compte statistique* fait valoir en outre le progrès récent du français :

Un patois plus ou moins grossier, suivant qu'on s'éloigne ou qu'on se rapproche des anciennes provinces d'Auvergne ou du Limousin, forme toujours le langage habituel du peuple. L'habitant des campagnes, le plus familier avec la langue française, est celui des arrondissements de Guéret et de Boussac ; la langue nationale est moins en usage dans les arrondissements de Bourganeuf et d'Aubusson ; elle y est néanmoins parlée par plus d'individus qu'autrefois, circonstance due en partie au retour des militaires dans leur foyer. (*Compte statistique*, 1805, ANF F 20/179 f. 9)

L'enquête officielle sur les parlers creusois fut menée entre 1808 et 1809. Si dans un premier temps, elle ne visait que la collecte d'échantillons, l'intérêt de Coquebert de Montbret fut vite attiré sur la limite entre les domaines d'oïl et d'oc qui traverse effectivement le nord du département. Les recherches sur les dialectes furent commandées auprès du préfet Maurice par la circulaire ministérielle du 13 juillet 1808. Sur place, la tâche fut ensuite déléguée aux sous-préfets des trois arrondis-

sements d'Aubusson, de Bourgneuf et de Boussac ; pour celui de Guéret, c'était probablement le secrétaire de la préfecture Malouet qui s'en chargea. F. BOUSCAU (1987)⁴⁸ cite en extrait les réponses envoyées à la préfecture et conservées aujourd'hui dans les archives départementales. Selon lui, les témoignages montrent que le français n'avait pénétré la Creuse que superficiellement en 1808. Les sous-préfets ne manifestèrent pas une sympathie profonde pour la langue du terroir. Ainsi, Antoine Bourdon, ancien curé de Vaux et depuis 1799 sous-préfet de Boussac, estima dans sa lettre qu'on ne pouvait appeler patois

ce qui n'est qu'une très mauvaise prononciation ou plutôt [sic] un français écorché : encore ce rude langage n'est-il parlé que rarement dans les campagnes et point du tout dans les villes. (Lettre du sous-préfet de Boussac, 29 juillet 1808, AD Creuse 186 T 1, cité d'après BOUSCAU 1987)

La réponse du sous-préfet Rémy de l'arrondissement d'Aubusson date du 29 octobre 1808. Rémy y remarqua que le français était compris partout depuis la Révolution et que l'usage du patois, surtout rural, subsistait notamment à cause des ecclésiastiques :

Une des causes qui contribue beaucoup à conserver dans la montagne l'usage de ce dialecte grossier et d'une prononciation dure, c'est que les desservans des succursales y enseignent presque tous le catéchisme en patois, y font leurs instructions religieuses en patois. Tel est l'usage de ce pays et cet usage y est immémorial. Aussi les ecclésiastiques qu'on y emploie sont tous du pays même. (Lettre du sous-préfet d'Aubusson, 29 octobre 1808, AD Creuse 181 T 1, cité d'après BOUSCAU 1987)

Seul le sous-préfet Chassoux de l'arrondissement de Bourgneuf fit exception en joignant à son envoi, en date du 28 août 1808, une note sur la prononciation du limousin qui fut ensuite transmise au bureau de la statistique.

Fin février 1809, le conseiller de la préfecture Michellet envoya l'ensemble des résultats à Paris. Les échantillons qu'on avait réussi à

⁴⁸ BOUSCAU, Franck (1987) : « L'instruction dans la Creuse durant la période napoléonienne. » In : *Glanes d'archéologie, d'histoire et de littérature creusoises, offertes à Amédée Carriat et à Andrée Louradour*. Guéret: Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, pp. 73-76.

réunir recouvrent la totalité du département. L'arrondissement d'Aubusson y est le mieux représenté, par quatre versions de la parabole de l'enfant prodigue et quelques indications sur le langage en usage dans les cantons pour lesquels aucun échantillon ne fut fourni. Les traductions ont été faites 1° en patois du canton d'Aubusson ; selon Michellet, c'était aussi le patois des cantons de Felletin, Saint-Sulpice-les-Champs, Chénérailles et Bellegarde-en-Marche ; 2° en patois des cantons de Gentioux-Pigerolles et de La Courtine ; 3° en patois de Gioux, commune du canton de Gentioux ; et 4° en patois du canton de Crocq et d'une partie de ceux d'Auzances et d'Évaux-les-Bains. Deux chansons en patois de Gioux et de Crocq complètent la collection.

Pour l'arrondissement de Guéret, nous possédons trois traductions de la parabole de l'enfant prodigue, en patois de Guéret, de Saint-Vaury et de La Souterraine. Selon Michellet, le patois de Guéret était aussi pratiqué dans le canton d'Ahun, tandis que celui de Saint-Vaury était à quelques nuances près celui des cantons du Grand-Bourg et de Dun-le-Palestel. Les renseignements pour Saint-Vaury sont de la main du curé Péraud qui avait même rédigé en patois deux des trois lettres qu'il adressa au préfet. Outre la traduction de la parabole (qui fut encore incomplète lors du premier envoi, puis traduite en entière dans sa dernière lettre), Péraud envoya une chanson patoise. Selon lui, elle fut composée par l'avocat Dumas de Limoges, puis adaptée par Péraud lui-même au patois de Saint-Vaury. La même pièce accompagnait également l'envoi du sous-préfet de Bourgueuf où elle porte le titre *Chanson nouvelle pour le beau jour du mardi gras*. Une troisième version figure parmi les documents réunis dans la Haute-Vienne, puis publiée en 1808 dans le mémoire statistique du préfet Texier-Olivier.⁴⁹

Les deux arrondissements de Boussac et de Bourgueuf, enfin, ont peu contribué à la collection. Nous possédons deux traductions, prises dans la commune de Champeix (elle fait aujourd'hui partie de Malleret) et dans le canton de Jarnages pour Boussac, ainsi qu'une seule traduction

⁴⁹ Voir le département de la Haute-Vienne.

de la parabole et la chanson déjà mentionnée ci-haut pour Bourgneuf. Michellet observa encore que les cantons de Chambon, Châtelus et Bonnat, tous situés dans le nord de la Creuse, n'avaient pas de dialecte :

[...] il n'y a point de patois proprement dit : le langage du peuple est un français qui pour n'être pas très pur, & quoique mêlé d'expressions locales, comme il y en a partout, n'en est pas moins entendu de tout le monde. (Réponse du conseiller de la préfecture, 22 février 1809, BNF NAF 5910 f. 262)

L'enquête fut poursuivie en 1809 concernant uniquement la limite entre la langue d'oc et la langue d'oïl. À cette date, Coquebert de Montbret avait sans doute exploité les échantillons creusois ainsi que les informations reçues des départements voisins et attira alors l'attention du préfet plus spécialement sur la géographie des langues. Ainsi le but premier de l'enquête ministérielle, la délimitation géographique des divers idiomes de la France, n'avait pas été perdu de vue : les traductions de la parabole rendaient effectivement visible à distance la variation dialectale dans le département. Les connaissances ainsi acquises furent ensuite transmises à la préfecture, accompagnées de nouvelles instructions pour reprendre l'enquête dans le sens indiqué. En fait, si la bipartition linguistique de la Creuse avait été signalée dès les premières descriptions statistiques, ni le concept de limite linguistique ni les deux termes « langue d'oc » et « langue d'oïl » n'étaient utilisés ; aucune mention non plus dans les réponses à la circulaire de 1808, comme firent en revanche les administrateurs de la Charente et de la Charente-Inférieure. Les nouvelles recherches commandées en 1809 dans la Creuse aboutissaient cependant à une description précise de la situation linguistique du département.

Le 21 mars 1809, à l'occasion de remercier le préfet et ses collaborateurs pour l'envoi des échantillons, Coquebert de Montbret demanda encore des renseignements plus exactes sur la limite entre la langue d'oc et la langue d'oïl. À partir d'une comparaison des versions de la parabole et des informations données entretemps par le préfet de la Haute-Vienne, il estimait que cette limite devait traverser la Creuse entre La Souterraine

et Champeix au nord, et Guéret, Saint-Vaury et Jarnages au sud. La réponse à ces questions ne fut donnée qu'en octobre 1809 par Joseph Joullietton, alors conseiller de la préfecture, plus tard sous-préfet de Boussac (1825-29). Membre de plusieurs sociétés savantes, Joullietton est notamment l'auteur d'une *Histoire de la Marche et du Pays de Combraille*, Guéret 1814-15 : quelques pages y sont consacrées au patois de la Marche, mais les données produites par l'enquête ministérielle n'ont évidemment pas été utilisées. Dans sa lettre, Joullietton confirma que la limite entre les deux langues traversait effectivement le département dans la direction indiquée par Coquebert de Montbret : commençant à Saint-Martin-la-Souterraine, elle passait ensuite par Saint-Priest-la-Feuille, Lizières, Bussière-Dunoise, Anzême, Roches et Pradeau pour entrer dans le département de l'Allier après Lavaufanche.

Coquebert de Montbret semble avoir été satisfait de ces renseignements précis. Il termina l'enquête linguistique en novembre 1809 par des remerciements adressés au préfet et à ses collaborateurs. La correspondance fut cependant poursuivie dans le cadre de la statistique des populations – Coquebert de Montbret s'intéressait à la construction des maisons, aux toits, aux traits des habitants, à leur costume, au mode d'attelage des animaux et de culture – complétant ainsi l'enquête sur les limites linguistiques par des recherches ethnographiques sur les « deux Frances ».

Deux-Nèthes

Le territoire de l'ancien département des Deux-Nèthes correspond à l'actuelle province d'Anvers en Belgique. Sa situation linguistique fut décrite uniquement dans les monographies statistiques du département d'avant 1806. Nous n'avons trouvé aucune trace d'une correspondance sur la langue ou sur les dialectes au moment de l'enquête de Coquebert de Montbret. Ce désintérêt s'explique probablement par le fait que le département était entièrement de langue flamande et ne faisait donc ni objet de l'enquête sur les limites du français ni de celle sur les dialectes de France.

L'auteur de la statistique départementale publiée en l'an X (1802) consacra un article au langage de la population, mais il se limita à constater que le flamand était parlé partout dans le département, « *avec quelque différence dans la prononciation et dans la tournure des phrases* » par rapport au flamand de Batavie, et que seulement « *les gens qui ont reçu de l'éducation* » entendaient et parlaient le français. Un mémoire manuscrit de l'an XIII (1805) mit l'accent sur la propagation du français et sur la résistance du flamand. Selon son auteur, les habitants de la Flandre conserveraient encore longtemps leur langage à cause du voisinage avec la Hollande, malgré le progrès sensible du français :

Cependant les progrès de l'usage de la langue française sont très sensibles, on peut l'appeler la seconde langue du pays. Il faudrait tenir la main à ce que le français fût rigoureusement enseigné dans toutes les écoles même dans les hameaux. En général les fermiers un peu aisés envoient leurs enfans mâles dans le nord de l'ancienne France. (*Mémoire à l'appui des tableaux statistiques*, 1805, ANF F 20/231 f. 13)

Deux-Sèvres

Il n'est pas certain que l'enquête ait eu lieu dans les Deux-Sèvres. Les archives consultées n'ont conservé aucune correspondance à ce sujet. Le manuscrit BNF NAF 5912 contient comme seul échantillon un extrait du chapitre *L'Adolescence de Jacques de Fouilloux*, tiré du livre *La Vénerie*, par le même Jacques de Fouilloux, publié pour la première fois en 1561. Nous ignorons si cet extrait fut fourni par le préfet, et quelle est sa place dans l'enquête. Il rappelle cependant l'observation faite dans d'autres départements du centre et du nord de la France, d'après laquelle les patois n'étaient rien d'autre qu'un vieux français.

Outre cet extrait, on peut signaler deux publications du préfet Claude François Étienne Dupin sur le langage des Deux-Sèvres, que l'on peut situer dans le contexte plus large de la statistique napoléonienne. Dès l'an XII (1804), Dupin consacre dans son mémoire statistique⁵⁰ un article au dialecte poitevin. Il parle de « *l'ancien langage poitevin* » et s'intéresse surtout à son origine et ses gloires passées :

C'est dans les environs de Saint-Maixent qu'on paroît parler plus correctement l'ancien langage poitevin ; aussi presque tous les ouvrages écrits dans cet idiome, ont-ils été composés par des habitans de cette ville. Si l'on en croit Dreux du Radier⁵¹, on regardera le langage poitevin comme un reste de l'ancienne langue aquitannique ou provençale, qui, par la suite, a donné naissance aux langues italiennes et espagnole. Cette assertion paroît hasardée ; cependant elle semblera probable à ceux qui voudront considérer que la ville de Poitiers a long-temps été la résidence du souverain de l'Aquitaine ; que cette ville a produit les premiers troubadours ; que plusieurs lettres ont absolument la même valeur dans ces trois langues ; enfin, que beaucoup de mots du patois poitevin, ne sont autre chose que de l'italien corrompu. On y trouve aussi un petit nombre de mots anglais, reste de l'ancienne domination du peuple de ce nom. (DUPIN 1804, p. 214)

⁵⁰ *Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres, adressé au Ministre de l'Intérieur, d'après ses instructions, par le citoyen Dupin, Préfet de ce Département. Publié par ordre du gouvernement.* Paris : Imprimerie de la République, an XII (1804).

⁵¹ Jean-François Dreux du Radier (1714-1780), avocat qui s'est consacré par la suite à la littérature. Il est notamment l'auteur d'une *Bibliothèque historique et critique du Poitou*.

Dupin, qui occupa le poste de préfet jusqu'à 1813, était également membre de l'Académie celtique puis de la Société des Antiquaires. En 1817, il publia un *Mémoire sur le patois poitevin et sa littérature* dans la série des publications de cette société. Dupin avait rédigé ce texte dès 1814. Il y passe en revue l'évolution de la littérature poitevine, réfute les thèses de Dreux de Radier qu'il avait adoptées encore en 1804, et donne deux traductions de la parabole de l'enfant prodigue dans les patois de Saint-Maixent (Haut-Poitou) et de Bressuire (Bas-Poitou). À la fin du mémoire, Dupin développe ses réflexions sur l'utilité de l'étude des dialectes et donne des instructions à ce sujet. Nous ignorons si le mémoire présente les fruits de la coopération entre Dupin et Coquebert de Montbret lors de l'enquête, ou seulement de l'activité savante de Dupin au sein de la Société des Antiquaires. En revanche, Coquebert de Montbret a copié les deux paraboles du mémoire de Dupin pour enrichir sa collection privée.

Doire

L'ancien département de la Doire fut créé en 1802. Divisé en trois arrondissements, il avait Ivree (Ivrea) comme chef-lieu et deux sous-préfectures à Aoste et Chivasso. Son territoire s'étendait sur une partie de l'actuelle région du Val d'Aoste et de la province de Turin (Italie). Sur le plan linguistique, la Doire regroupait ainsi des parlers francoprovençaux et piémontais. Pour l'administration napoléonienne, le département était ainsi situé sur la limite du français avec l'italien. S'y ajoutaient comme des îlots linguistiques les communautés walser, de langue allemande.

L'enquête linguistique fut menée dans la Doire en 1806/07. Trois correspondances individuelles sont à distinguer. Elles témoignent d'une enquête réalisée d'abord au niveau départemental auprès du préfet, puis directement auprès du sous-préfet et du juge de paix dans l'arrondissement et le canton traversés par les limites linguistiques telles que le préfet les avait décrites. Coquebert de Montbret demandait dans un premier temps des informations sur l'extension géographique des trois idiomes, et ensuite des échantillons de chacun de leurs dialectes. Comme dans la Sésia voisine, son intérêt portait plus particulièrement sur les îlots germanophones.

La délimitation des langues dans les départements de l'Empire fut confiée aux préfets par la circulaire ministérielle du 7 juillet 1806. Dans la Doire, le préfet Plancy fit alors dresser une carte du département sur laquelle la frontière entre « *la langue française* » et « *la langue italienne* » est indiquée par une ligne de tirets, surchargée d'un double filet coloré et marqué à ses extrémités des deux lettres A et B. Les limites administratives ont également été colorées. C'est une carte manuscrite, complétée par une légende qui ajoute encore quelques précisions sur les idiomes en usage dans le département. Coquebert de Montbret a ensuite dressé une liste des communes placées le long de la limite linguistique d'après cette carte. Plancy, dans sa lettre d'envoi du 22 juillet 1806, observa en outre que l'on parlait allemand dans trois communes du canton

de Fontainemore, à savoir à Gressoney-Saint-Jean, Gressoney-La-Trinité et à Issime où pourtant le français, selon lui, était également en usage. À l'occasion de remercier le préfet pour la carte et les renseignements reçus, Coquebert de Montbret demanda encore de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue et l'oraison dominicale dans les divers idiomes du département. Deux traductions lui ont été transmises par la suite, en dialectes de la Vallée d'Aoste et du Canavés. Une nouvelle lettre de remerciements termina cette partie de l'enquête.

Sur la base des premiers renseignements obtenus en 1806, une nouvelle correspondance fut ouverte quelques mois plus tard entre le bureau de la statistique et les administrateurs locaux. Le 9 février 1807, Coquebert de Montbret s'adressa parallèlement au sous-préfet Martinet de l'arrondissement d'Aoste et au juge de paix Alby du canton de Fontainemore. Il s'agissait dans les deux cas de vérifier les informations données par le préfet, et de les compléter par plus de détails sur les communes germanophones. C'était surtout la coïncidence de la limite linguistique avec la limite administrative entre les arrondissements, suivant la carte du préfet, qui semble avoir alerté Coquebert de Montbret. Il écrivit à ce sujet à Martinet :

Avant d'adopter cette information dans son entier et de la faire servir de base à un travail que je fais entreprendre j'ai besoin, Monsieur, de la soumettre à une nouvelle vérification parce qu'il me paraît étonnant d'après ce que je sais d'ailleurs que la division politique soit si parfaitement d'accord avec celle des langues. (Lettre au sous-préfet d'Aoste, 9 février 1807, ANF F 20/180 f. 80)

Martinet se vit alors chargé de rédiger un état nominatif des communes de son arrondissement, avec la mention de l'idiome en usage :

[...] vous ferez porter séparément 1°. toutes celles où l'on parle français ou un patois analogue à la langue française quand-même les habitants y feraient aussi usage mais moins communément de la langue italienne. 2°. celles où l'on parle italien ou un patois plus analogue à l'italien qu'au français. 3°. celles où la langue allemande ou un dialecte quelconque de cette langue est parlé, ne fusse que par une partie des habitants. (Lettre au sous-préfet d'Aoste, 9 février 1807, ANF F 20/180 f. 81)

Martinet répondit dès le 20 février 1807, confirmant les observations de Plancy : toutes les communes des cantons d'Aoste, Morgex, Villeneuve, Valpelline, Châtillon, Verrès, Donnas et Fontainemore étaient franco-phones, à l'exception des deux Gressoney ; dans une lettre du 28 février, il ajouta encore qu'un dialecte allemand se parlait également dans « *quelques hameaux dépendans de la commune d'Issime* ». Coquebert de Montbret le remercia sans pour autant lui demander des échantillons. La contribution du juge Alby à l'enquête linguistique était plus importante. Dès la lettre du 9 février, Coquebert de Montbret ne l'avait pas seulement chargé d'apporter des précisions sur la répartition des trois idiomes dans son canton, mais aussi de fournir des traductions de la parabole de l'enfant prodigue :

Monsieur, j'ai lieu de croire d'après quelques renseignements qui me sont parvenus que trois dialectes sont en usage dans le canton de Fontainemore, et qu'un de ces dialectes ressemble au français, le 2°. à l'italien et le 3°. à l'allemand. [...] Je vous prie de vouloir bien m'indiquer celles des communes du canton où chacun de ces trois dialectes est le langage dominant. Vous m'obligerez aussi beaucoup si vous pouvez m'envoyer trois traductions de la parabole de l'enfant prodigue, faites sur le texte même de l'évangile, en chacun de ces trois dialectes de votre canton. (Lettre au juge de paix de Fontainemore, 9 février 1807, ANF F 20/180 f. 82)

Alby annonça les résultats à la fin février et les envoya finalement le 18 mars 1807 : une version de la parabole dans le « *dialecte tenant du français* » parlé à Perloz, Lillianes et Fontainemore, ainsi que deux autres dans le « *dialecte tenant de l'allemand* » en usage à Issime et dans les deux Gressoney. Cette dernière ne se trouve plus aujourd'hui parmi les documents de la Doire.⁵² La lettre qui accompagnait l'envoi des échantillons contient encore des observations précieuses sur les idiomes pratiqués dans le canton de Fontainemore : on parlait un dialecte roman

⁵² Le dossier de la Sésia contient une traduction en dialecte allemand que Coquebert de Montbret a marquée comme originaire d'Alagna, mais que KELLER (1975) croit pouvoir identifier comme étant celle de Gressoney. Nous pensons cependant qu'il s'agit réellement de la version envoyée d'Alagna en 1807, celle de Gressoney s'étant donc définitivement égarée (voir le département de la Sésia pour plus d'explications).

seulement dans « *un petit nombre de villages* » appartenant à la commune d'Issime, tandis que le reste du canton était germanophone. Ce dialecte allemand différait cependant, selon Alby, de celui des deux Gressoney (ce qui a justifié l'envoi de deux versions différentes de la parabole). Enfin, le langage de Gressoney se parlait également dans un village nommé Les Allemands, faisant partie de la commune d'Ayas, mais où il était apparemment déjà en voie de disparition. La dernière partie de la lettre était consacrée à l'origine supposée des habitants des trois communes et à la pratique de leurs dialectes. L'enquête se termina en avril par les remerciements au juge de paix.

Les recherches entreprises dans la Doire marquèrent seulement le début d'une série d'initiatives pour recueillir des informations sur les colonies allemandes dans les Alpes françaises et italiennes. Elles furent poursuivies dans la Sésia en 1807 et 1812, et dans le Royaume d'Italie entre 1809 et 1811.⁵³ Nous disposons aujourd'hui en outre de plusieurs études sur les parlers de Gressoney et d'Issime qui nous donnent des clés pour juger de l'exactitude des observations de Martinet et d'Alby. La première description complète des colonies walser du Monte Rosa, par Albert SCHOTT, date de 1840.⁵⁴ En ce qui concerne Gressoney, SCHOTT observe qu'on s'y servait du haut-allemand non seulement à l'écrit, mais aussi comme langue orale dans la communication avec les étrangers et dans les prêches. Schott explique la bonne maîtrise de l'allemand par les rapports de commerce que les habitants de Gressoney entretenaient avec le sud de l'Allemagne. Il confirme ainsi Alby qui remarquait que « *dans les deux Gressoney on lit et on écrit en allemand, sauf les actes publics, et l'on y prêche tout en allemand* » ; les habitants y « *sont en usage de fréquenter les pays étrangers où l'on parle l'allemand, comme la Suisse et la rive droite du*

⁵³ H.-E. KELLER a montré l'importance des documents issus de l'enquête de Coquebert de Montbret pour l'étude de l'histoire des parlers walser ; nous renvoyons à son article pour une analyse linguistique des divers échantillons. Cf. Hans-Erich KELLER (1975a) : « Ennetbirgische Walsertexte aus dem Beginn des 19. Jahrhunderts. » In : *Semasia* n° 2, pp. 97-165.

⁵⁴ Albert SCHOTT (1840) : *Die deutschen Colonien in Piemont. Ihr Land, ihre Mundart und Herkunft. Ein Beitrag zur Geschichte der Alpen.* Stuttgart : Cotta.

Rhin » (lettre du 18 mars 1807, BNF NAF 5910 f. 313). Selon ZÜRRER (1986)⁵⁵, le rôle accordé à l'allemand standard distinguait Gressoney des autres colonies walser jusqu'à la fin du 19^e siècle. Alby savait également que le dialecte allemand d'Issime était différent de celui pratiqué à Gressoney, et que « *dans la commune d'Issime aucun ne sait lire ou écrire l'allemand, et les instructions et prédications s'y font en français* ». La situation linguistique d'Issime, commune située à une distance de seulement quelques kilomètres de Gressoney en descendant la vallée, est différente encore de nos jours : le français y est utilisé comme langue écrite, et le haut-allemand n'y est pas compris, tandis que les habitants de Gressoney ne comprennent pas le français.⁵⁶ Dans la partie inférieure de la commune d'Issime se parlait un dialecte francoprovençal qui était, selon Alby, le même patois « *tenant du français* » que celui pratiqué dans toute la partie inférieure de la vallée. Dans la partie supérieure, vers Gressoney, existaient « *quelques hameaux dépendans de la commune d'Issime* » où on parlait également un dialecte allemand, mais ni Martinet ni Alby n'ont cité leurs noms : selon H.-E. KELLER, il s'agissait probablement des deux villages Niel et Gaby. D'autres communautés allemandes, dans la vallée de l'Ayas, ne sont pas mentionnées. La description de la situation linguistique dans le village Les Allemands semble pourtant montrer que l'allemand dans la vallée de l'Evançon était alors déjà en train de disparaître.⁵⁷ En ce qui concerne l'origine des Walser et la direction de la colonisation allemande, en revanche, Alby ne savait que proposer des conjectures. S'il pense que la vallée de la Lys avait été colonisée par les colons allemands du haut en bas, on sait aujourd'hui que la colonisation se faisait très probablement à partir d'Ayas, en passant Issime et en remontant la vallée.

⁵⁵ Peter ZÜRRER (1986) : *Deutscher Dialekt in mehrsprachiger Gemeinschaft. Die Sprachinselsituation von Gressoney, Valle d'Aosta, Italien*. Stuttgart : Franz Steiner Verlag.

⁵⁶ Cf. ZÜRRER (1986).

⁵⁷ Cf. KELLER (1975a).

Dordogne

L'enquête linguistique en Dordogne n'a donné que peu de résultats. Le préfet Rivet fut sollicité par la circulaire du 13 novembre 1807, et, comme il n'y répondit pas, à nouveau par celle du 23 août 1808. Les archives du ministère et les papiers des Coquebert de Montbret ne contiennent aucune lettre de réponse ni aucun échantillon issu de ces deux initiatives. Un an plus tard, lorsque Coquebert de Montbret enquêta sur la limite entre les langues d'oc et d'oïl, il s'intéressa à nouveau à la Dordogne. Cette fois, il s'adressa directement au sous-préfet Boyer de l'arrondissement de Nontron, par une lettre envoyée parallèlement au sous-préfet de Bellac dans la Haute-Vienne. Des démarches analogues furent entreprises dans la Charente, la Charente-Inférieure et la Gironde. Il s'agissait dans tous les cas de délimiter exactement les deux aires linguistiques, à partir des indications que l'enquête dialectale avait apportées dès 1807. Boyer fut alors chargé de vérifier s'il existait des « *variations notables* » dans le langage des habitants, de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue, et, dans le cas où la limite linguistique traverserait son arrondissement, de dresser la liste des communes appartenant à chacun des deux idiomes. Début février 1810, il fournit deux versions de la parabole en dialecte de l'arrondissement de Nontron, traduites par des ecclésiastiques. Il observa cependant que le dialecte était « *à peu près le même que celui du Périgord et du Limousin [...] et s'il y en a quelque nuance, c'est dans la prononciation ou quelques expressions* » (lettre du sous-préfet de Nontron, 3 février 1810, BNF NAF 5910 f. 324). Coquebert de Montbret le remercia sans redemander des informations. On peut tout à fait regretter le peu d'attention que le préfet et le sous-préfet accordèrent aux recherches linguistiques. La Dordogne présente réellement une variation dialectale dont les deux traductions ne rendent pas compte, le sud du département étant traversé par la limite qui sépare les parlers sud-occitans des parlers nord-occitans. Signalons néanmoins que dans l'enquête de la Société des Antiquaires, menée au début des années 1820, fut recueillie une troisième version de la parabole, « *en*

patois Sarladais, département de la Dordogne, par M. DELPY DE LA CIPÈRE, de Sarlat ». Elle a été publiée dans le recueil de 1824/31, où figure également l'une des deux versions de Nontron.

Doubs

Le Doubs était parmi les départements dans lesquels l'enquête dialectale ne fut menée qu'en 1812, initiée par la circulaire ministérielle du 20 janvier. Le préfet Jean Antoine Joseph de Bry (1760-1834) fournit en conséquence une seule traduction de la parabole de l'enfant prodigue et un recueil de noëls, accompagnés d'un bref commentaire sur la situation linguistique du département contenu dans la lettre d'envoi en date du 25 mars 1812. La parabole avait été traduite dans le dialecte de Besançon, et plus précisément dans le langage des vigneron et des journaliers de cette ville. L'idée de patois, ici, ne se trouvait donc pas associée au « peuple » habitant un certain lieu, mais à la pratique langagière d'un groupe social précis : le préfet décrivant ainsi un « dialecte urbain » se fit sociolinguiste avant la lettre. Il justifia son choix par la composition des habitants du Doubs :

Le département du Doubs étant essentiellement agricole et ne contenant point de villes manufacturières, la classe des cultivateurs est dominante ; dans ses relations habituelles et journalières, cette classe parle un patois qui dérive du vieux français, mais auquel il serait difficile d'assigner de véritables règles. Il varie dans la prononciation suivant les localités : à Besançon les 3,000 vigneron ou journaliers qui font partie de la population de cette ville, parlent le patois. (Réponse du préfet de Bry, 25 mars 1812, BNF NAF 5910 f. 329)

L'envoi du Doubs comprenait comme deuxième échantillon, d'après l'inventaire des livres du bureau de la statistique, le *Recueil de Noëls anciens au patois de Besançon par Gaut[h]ier, nouvelle édition. Besançon 1804. 2 vol. petit in-12*. Celui-ci figure également dans le catalogue de la bibliothèque privée des Coquebert de Montbret. Le manuscrit BNF NAF 5910 en revanche ne contient que la traduction en français du premier noël (*Ça lève toi Perrinot*). Les noëls de François Gauthier en dialecte franc-comtois de Besançon étaient en effet très connus et estimés à l'époque et furent réédités à plusieurs reprises au cours du 19^e siècle. La « nouvelle édition » parut d'abord en 1773, mais les textes avaient été composés bien avant cette date, Gauthier étant mort en 1730.

Par la suite, les recherches dépassèrent le cadre départemental lorsque Coquebert de Montbret invita le préfet à apporter en outre des renseignements sur les dialectes de la principauté de Neuchâtel, au-delà de la frontière de l'Empire. Ainsi, le 2 mai 1812, à l'occasion de remercier de Bry pour l'envoi des échantillons, Coquebert de Montbret le pria encore de lui « *marquer quels [étaient] les traits de ressemblance ou de différence qui [avaient] lieu entre le langage populaire de votre dép[artemen]t et celui de la principauté de Neuchâtel qui y confine* » (lettre du 2 mai 1812, BNF NAF 5910 f. 328). Ces informations devaient compléter les informations déjà obtenues grâce aux correspondants présents en Suisse et dans le Valais. De Bry répondit le 6 juin 1812 en observant que l'on parlait généralement français à Neuchâtel, mais avec un accent particulier. Le « *dialecte indigène* » en usage dans les communes avoisinant la frontière départementale du Doubs était le même, selon lui, que celui des communes franc-comtoises limitrophes, tandis que celui des communes voisines du canton de Vaux se rapprochait plus du « *dialecte italien* ». Aucun échantillon cependant ne fut joint à cette lettre.

Drôme

L'enquête linguistique dans la Drôme fut réalisée entre novembre 1807 et septembre 1808. De la simple collecte d'échantillons dialectaux, elle évolua vers une interrogation sur les limites géographiques du domaine occitan à partir des observations faites par le sous-préfet de Montélimar. Il semble également que les recherches initiées par l'enquête officielle furent ensuite poursuivies par des amateurs drômois. Une partie des résultats figure dans la *Statistique de la Drôme* qui ne parut qu'en 1835. De nos jours, Jean-Claude RIXTE a le mérite d'avoir édité la plupart des morceaux dialectaux.⁵⁸ Par la richesse des matériaux recueillis à l'époque et par cette longue histoire de réception, la Drôme fait exception parmi les départements méridionaux couverts par l'enquête de Coquebert de Montbret.

Chargé par la circulaire ministérielle du 13 novembre 1807 d'effectuer des recherches sur les parlars de son département, le préfet Descorches de Sainte-Croix avertit dès le 19 novembre le ministre qu'il serait difficile de se procurer les renseignements demandés :

Il n'y a qu'un patois usité par le peuple, avec quelques nuances d'un canton à l'autre assez sensibles dans l'accent et très peu à ce qu'il me semble dans les expressions. Ce langage est tout à fait vulgaire. Je ne connais et n'ai jamais entendu dire qu'il existe aucun ouvrage dans lequel il ait été employé et je présume qu'il pourra être difficile d'obtenir des échantillons en vers. Je vais pourtant le tenter et demander la traduction littérale de la parabole de l'enfant prodigue. (Réponse du préfet Descorches, 19 novembre 1807, ANF F 20/183 f. 88)

Les recherches furent ensuite déléguées aux sous-préfets des arrondissements de Montélimar, Die et Nyons. Pour l'arrondissement de Valence, Descorches écrivit à des « *hommes instruits* » qu'il semble avoir chargé d'un travail très complet qui devait comprendre outre les échantillons des développements plus poussés sur les patois du département.

⁵⁸ Jean-Claude RIXTE (2002 et 2004) : *Anthologie de l'écrit drômois de langue d'oc. 2 Vol.* Montélimar – Puylaurens : IEO Edicions – Daufinat-Provença, Terra d'òc.

Il en résulta trois mémoires rédigés par Dupré de la Loire, avocat à Valence, Jean-Baptiste Dochier, maire de Romans, et Armand-Delille, pasteur de l'Église réformée de Bourg-lès-Valence. Celui de Dupré de la Loire est daté du 10 décembre 1807. Après quelques observations générales, où l'auteur s'intéresse surtout à la formation du lexique dialectal auquel il prête une origine celtique et grecque, mêlée encore à d'autres langues au cours de l'histoire. Son mémoire contient plusieurs échantillons en vers et en prose, puis une traduction de la parabole de l'enfant prodigue accompagnée de quelques remarques linguistiques.

Le mémoire sur le dialecte de Romans est l'œuvre du maire de cette ville, Jean-Baptiste Dochier (1742-1828). Avocat avant la Révolution, puis juge au tribunal de cassation et député de la Drôme à l'assemblée législative, Dochier fut maire de Romans de 1805 à 1808. Il a laissé de nombreux écrits dont notamment une *Dissertation sur l'origine de la population de Romans*, et un *Mémoire sur la ville de Romans*, publié en 1812.⁵⁹ Ses recherches historiques ont également été mises au profit dans son mémoire sur les patois, envoyé au préfet en novembre 1807. Dochier s'efforça surtout de mettre en avant l'origine celtique du patois, suivant en cela l'opinion savante de l'époque. Comme exemple de la littérature ancienne, il cita le troubadour Folquet de Marseille (ca. 1155-1231). Quant à la situation en 1807, Dochier souligna la perte des parlers drômois face à la progression du français :

Ce patois se perd tous les jours ; il n'est plus en usage que parmi le menu peuple ; le langage français a fait de grands progrès. Le patois a adopté plusieurs mots français. Il y en a qui ne sont intelligibles qu'à la prononciation ; ils n'ont jamais été écrits : comment créer une orthographe ? (J.-B. Dochier, *Mémoire sur le patois de la ville de Romans*, 1807, BNF NAF 5910 f. 378)

Comme échantillons dialectaux, le mémoire contient un *Dialogue entre une mère et son fils de retour de la Grande-Armée* et une version de la parabole de l'enfant prodigue.

⁵⁹ Sur Dochier, cf. Naïma DAHMANI (2002) : « Jean-Baptiste Dochier ou l'itinéraire d'un juriconsulte drômois de la pré-Révolution à la Restauration. » In : *Revue drômoise*, vol. 94, n° 504, pp. 243-252.

Le mémoire rédigé par Armand-Delille, pasteur de l'Église réformée de Bourg-lès-Valence, traite selon son titre des patois du département entier et non pas spécialement de celui de Bourg-lès-Valence. Il est divisé en cinq chapitres qui présentent successivement la formation du dialecte (« *observations générales* »), sa phonétique (« *prononciation* ») et quelques aspects grammaticaux (« *étymologie* », « *formation des mots* », « *verbes* »). Le tout est suivi d'une chanson patoise (*Oh ! on poua trouva lou bouanur ?*), de la traduction d'une idylle de Salomon Gessner (poète suisse de langue allemande, Zurich 1730-1788) et d'une version de la parabole de l'enfant prodigue pour Bourg-lès-Valence. Ces deux derniers morceaux sont sans doute l'œuvre d'Armand-Delille lui-même.

Les réponses des sous-préfets parvinrent à la préfecture entre décembre 1807 et février 1808. Le sous-préfet Gaud-Roussillac de l'arrondissement de Montélimar fut le premier à fournir des renseignements, dès le 2 décembre 1807. Joseph Gaud-Roussillac fut un ancien magistrat au parquet dans le département, nommé sous-préfet de Montélimar le 18 germinal an VIII. Il fut révoqué le 16 juillet 1814, puis réinstallé durant les Cent Jours.⁶⁰ Sa réponse au préfet est la plus complète et la plus importante pour la suite des recherches et dans la Drôme et dans le Midi entier. Outre la version de la parabole de l'enfant prodigue en patois de Montélimar, il envoya une « *traduction de la romance du jeune troubadour en langage vulgaire usité dans l'arrond[issem]t de Montélimar et dans les parties méridionales des arrond[issem]t de Die et de Nions* » ainsi qu'un morceau de prose intitulé « *débat si Alexandre ou César était le plus grand homme, maintenant les deux éclipsés par Napoléon* ». Ces deux pièces (comme probablement aussi la traduction de la parabole) sont dues au zèle de Gaud-Roussillac qui les avait rédigées lui-même faute de posséder des exemples du langage de son arrondissement :

Pour remplir vos intentions il m'a fallu faire des vers et de la prose, car il résulte de mes observations et de mes recherches qu'on n'a jamais écrit de la prose patoise dans mon arrondissement ni dans l'arrondissement de Nyons et que toute la poésie patoise s'est bornée à des chansons in-

⁶⁰ Cf. RIXTE (2004).

formes et peu décentes qui n'ont été chantées que dans les cabarets ou dans la rue. J'ai donc traduit la romance du Jeune Troubadour, et j'ai écrit une page. (Lettre du sous-préfet de Montélimar au préfet, 2 décembre 1807, BNF NAF 5910 f. 348)

À cela se trouvaient ajoutés quelques exemples de la production littéraire en provençal : « *un recueil, imprimé, de noëls composés par un poëte avignonnois* » – d'après l'inventaire des livres appartenant au bureau de la statistique en 1812, il s'agissait des noëls de Saboly (1614-1675) ou de Peyrol (1709-1779) – et « *une copie de quelques pièces de vers provençaux* », à savoir le *Bouquet a Madamo L...* et *Davan leis ùeils d'uno gento filletto*, les deux tirés des *Pouesios provençalos* de Toussaint Gros (1698-1748). La comparaison de ces pièces aux traductions patoises devait montrer, selon Gaud-Roussillac, le « *degré de ressemblance [du patois] avec le provençal et l'avignonnois ou le comtadin* ». Cette ressemblance du patois de Montélimar avec le provençal d'un côté et la différence par rapport aux parlers de la moitié septentrionale du département de l'autre, étaient ensuite le point de départ d'une nouvelle correspondance entre Coquebert de Montbret et Gaud-Roussillac au sujet des limites de l'occitan.

La réponse du sous-préfet de Nyons, Clément Pons, date du 26 janvier 1808. Pons fournit à la préfecture trois versions de la parabole de l'enfant prodigue, traduite en patois de Nyons, Buis et Séderon, puis une chanson (*Norio réjouissés vous à naquesto malhouro*) et quelques phrases patoises accompagnées de leur traduction en français. Les Archives départementales de la Drôme conservent en outre un dossier communiqué à Pons par Laugier, curé de Ferrassières, et qui se compose d'une version de la parabole de l'enfant prodigue et de deux cantiques et deux chansons. Ces matériaux n'ont pas été transmis à Paris, probablement à cause d'une réception tardive. Jean-Claude RIXTE (2002 et 2004) les a édités d'après les manuscrits conservés à Valence. Pour le reste, la lettre de Pons n'ajouta pas d'autres observations sur les parlers de son arrondissement. Il souligna surtout leur forte variation, non seulement entre les cantons et les villages, mais même à l'intérieur de la ville de Nyons.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Die, François Falquet Travail, ne répondit au préfet qu'après avoir reçu une relance de la demande ini-

tiale. Dans sa lettre, il s'excusa du retard en mettant en avant les difficultés rencontrées lors de ses recherches :

[...] je puis vous assurer au contraire que je m'en étais occupé avec un soin particulier, mais sans trouver les moyens de satisfaire les intentions du ministre et les vôtres. [...] La nouvelle demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, pouvait seule me déterminer à surmonter les difficultés, ou pour mieux dire, à vous offrir une preuve du zèle, ou de mon désir à remplir vos intentions. (Lettre du sous-préfet de Die au préfet, 2 février 1808, BNF NAF 5910 f. 344)

Son envoi ne comprenait qu'une seule traduction de la parabole de l'enfant prodigue en patois de Die pour laquelle Falquet Travail avait eu recours aux personnes « *les plus familiarisées avec le langage naturel du peuple de la ville de Die* ». Il justifia l'absence d'échantillons en vers ou en prose par l'affirmation que « *les chansons en patois [étaient] toutes dans l'idiôme provençal ou l'idiôme du bassin de l'Isère, seulement un peu défigurée par la prononciation et quelques consonances* » (lettre du 2 février 1808, BNF NAF 5910 f. 344). Le peu d'enthousiasme qu'il apporta aux recherches sur les dialectes témoigne clairement de son désintérêt personnel et probablement de son mépris envers des parlers qui pour lui n'étaient qu'une « *corruption de la langue française* ».

Avant l'envoi des échantillons à Paris, le préfet Descorches fit le tri des documents qu'il avait obtenus : « *quelqu'uns ne présentent que des répétitions, ils ne m'ont pas paru susceptible d'intérêt et j'ai cru devoir en conséquence les garder par devers moi* » (lettre du 25 mai 1808, ANF F 20/183 f. 101). Les morceaux sélectionnés furent ensuite envoyés au bureau de la statistique le 25 mai 1808, accompagnés des copies manuscrites des lettres des sous-préfets.

Une remarque de Gaud-Roussillac concernant la différence entre les parlers du nord et du sud du département et désignant Montélimar comme placé sur une importante limite linguistique eut plus de conséquences pour la suite de la correspondance entre Paris et les administrateurs drômois – et même pour les futures recherches de Coquebert de Montbret sur la délimitation de la langue d'oc :

Si vous désirez faire connaître à Son Excellence le ministre de l'Intérieur le point sur lequel le langage populaire subit une métamorphose évidente, vous pouvez citer Montélimart, malgré les nuances que je vous ai dit exister d'une commune à une autre très rapprochée, on retrouve toujours le patois depuis Montélimart jusqu'à Marseille et à Montpellier ; c'est toujours un langage dérivant du latin et de l'italien, il en est si peu de même en remontant qu'un habitant de Montélimart est embarrassé pour soutenir une conversation en patois avec un cultivateur de Valence. (Lettre du sous-préfet de Montélimar au préfet, 2 décembre 1807, BNF NAF 5910 f. 348)

Coquebert de Montbret saisit immédiatement ces informations et demanda, à l'occasion des remerciements adressés au préfet, des renseignements plus détaillés sur ce point précis dans le but de délimiter le plus exactement possible l'aire de la « *langue provençale* » face aux parlers du Dauphiné :

Malheureusement M. Gaud-Roussillac n'indique que le seul point de Montélimart comme étant du nombre de ceux où le langage populaire subit une métamorphose sensible. Je désirerais connaître un plus grand nombre de points semblables de manière à me faire une idée au moins approximative de la ligne qui sépare dans votre département la langue qu'on peut appeler provençale, de celle qui appartient plus particulièrement au Dauphiné. Je vois seulement par ce qu'en dit M. le sous-préfet de Montélimart que le provençal s'étend sur tout son arrondissement et sur les parties méridionales de ceux de Nyons et de Die, mais je voudrais pouvoir assigner à ce langage des limites plus précises, car mon but est de parvenir à des considérations générales et je ne recherche les détails que comme des moyens d'arriver à ce but. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Descorches, 9 juin 1808, ANF F 20/183 f. 102)

Le préfet sollicita donc à nouveau Gaud-Roussillac et transmet la réponse de ce dernier à Paris, encore avant la fin du mois. Dans sa lettre, Gaud-Roussillac tenta de décrire la limite du provençal dans la Drôme en indiquant le langage en usage dans les principales communes concernées :

Je parts [sic] donc de Montélimart et longeant la chaîne des Côteaux qui sont à la droite de la rivière de Drôme je trouve la commune de Bourdeaux, ensuite celle de La Motte Chalancon et Valdrôme. Cette dernière termine votre département à l'est. Je dois vous observer qu'au dessus de ces trois dernières communes et à la distance d'un, de deux et même de trois myriamètres de chacune d'elles on parle encore le langage proven-

çal, mais il est défiguré par une prononciation dure et par un mélange de termes barbares auxquels on ne reconnaît ni le provençal ni le français ; au dessus de Valdrôme, de La Motte Chalancon et de Bourdeaux vos administrés ne doivent pas prétendre parler la langue provençale parce qu'ils la chargent d'une foule de mots dont un Avignon[n]ais ne comprendrait pas le sens qu'ils y attachent et parce que surtout ils la dépouillent de ces inflexions douces qui en forment les grâces et l'essence. (Réponse du sous-préfet de Montélimar au préfet, 23 juin 1808, BNF NAF 5910 f. 350)

Ensuite, il esquissa également le prolongement de cette limite d'abord en direction du sud-est, depuis Montélimar jusqu'à la côte méditerranéenne où, selon lui, le provençal du Var cédait au piémontais en usage à Nice, puis en direction du sud-ouest depuis Montélimar jusqu'aux Pyrénées où, selon lui, le cours du Rhône marquait la limite avec le languedocien :

Si le but de Son Excellence est de tracer de Montélimar à la mer en courant à l'est, une ligne après laquelle le langage provençal subit des changemens qui le rendent méconnaissable, voici les points que je choisirais : Serres, Sisteron, Digne, Grasse et S^t. Laurent du Var. Cette dernière commune est à une portée de canon de la mer, on y parle provençal comme à Marseille et à Toulon, à Nice au contraire, malgré que cette ville ne soit qu'à la distance d'un myriamètre de S^t. Laurent, le langage vulgaire n'est qu'un piémontais corrompu aussi éloigné du langage provençal que l'idiôme populaire valentinois avec celui provençal en usage à Montélimar. La métamorphose est donc plus subite à S^t. Laurent du Var qu'à Montélimar. Mais ces deux communes me paraissent devoir former les deux bouts de la ligne. Je présume que Son Excellence voudra tracer une seconde ligne depuis Montélimar jusqu'aux Pyrénées, celle-ci serait plus longue et fixerait au midi les barrières du langage vulgaire languedocien qui malgré ses rapports avec le provençal présente des différences très remarquables. Enfin si Son Excellence voulait fixer la ligne intermédiaire qui sépare le provençal et le languedocien, le cours du Rhône la lui fournit aussi exacte que naturelle. (Réponse du sous-préfet de Montélimar au préfet, 23 juin 1808, BNF NAF 5910 f. 350)

Les informations du sous-préfet semblent avoir été reçues avec beaucoup d'intérêt par Coquebert de Montbret qui cependant ne se montra pas encore entièrement satisfait. Dès le 13 juillet 1808, il s'adressa à nouveau à Gaud-Roussillac, cette fois sans passer par l'intermédiaire du

préfet qu'il remercia par une lettre envoyée le même jour. Il écrivit à Gaud-Roussillac :

Vous ajouteriez à l'obligation que je vous ai déjà si vous aviez la complaisance de pousser vos recherches jusque sur la rive droite du Rhône et de m'indiquer au moins approximativement quelle est de ce côté la ligne ou tout au moins la bande qui sépare les idiomes méridionaux des idiomes septentrionaux ou pour me servir du terme généralement employé par les géographes du moyen âge la langue d'oc de la langue d'oïl. Cette bande passe-t-elle par le dép[artemen]t de l'Ardèche comme par celui de la Drôme et quels sont les principaux lieux qui s'y trouvent placés. (Lettre de Coquebert de Montbret au sous-préfet de Montélimar, 13 juillet 1808, ANF F 20/183 f. 120)

Cette nouvelle demande témoigne en fait d'un pas important dans l'évolution de l'enquête de Coquebert de Montbret en ce qui concerne et les objets et les objectifs des recherches géolinguistiques. D'une première interrogation sur le provençal, issue de la collecte d'échantillons dialectaux, l'enquête avait désormais comme but de délimiter les aires des deux langues d'oc et d'oïl. Coquebert de Montbret proposa pour cela des outils déjà utilisés lors de l'enquête sur les limites de la langue française, à savoir une énumération des communes et endroits situés dans la zone de contact des deux idiomes, laquelle devrait permettre *in fine* de tracer la limite linguistique sur une carte. Le point de départ de ces recherches, pourtant, au moins en ce qui concerne le département de la Drôme, était une lecture erronée des observations communiquées par le sous-préfet : Coquebert de Montbret identifia la limite du provençal telle que Gaud-Roussillac l'avait esquissée à celle de la langue d'oc tout court. Ce malentendu ne fut pas sans conséquences pour la suite de l'enquête lorsque Coquebert de Montbret commanda des recherches sur la limite d'oc dans des départements voisins – notamment l'Ardèche –, situés cependant géographiquement plus au sud de la zone réellement concernée.

Gaud-Roussillac répondit le 28 juillet 1808 à la nouvelle lettre ministérielle. Il utilisa désormais les termes de langue d'oc et langue d'oïl proposés par Coquebert de Montbret, mais demeura quelque peu ambigu dans la définition de la limite qu'il tenta de décrire. S'agissait-il de celle

du languedocien ou de celle de la langue d'oc? Dans un premier temps, il ne parla que du languedocien et situa plus au nord la limite historique de la langue d'oc, formée autrefois par la Loire. Mais il argumenta ensuite que les changements apportés par le temps et notamment depuis la Révolution avaient dû modifier la situation. La preuve en était pour lui que même en Languedoc, l'on ne disait plus « oc » pour « oui ». Il semble avoir confondu ici la pratique sociale d'une langue vivante avec la géographie linguistique sous-jacente que notamment Coquebert de Montbret envisageait presque comme une donnée naturelle sur laquelle les changements récents dans les usages linguistiques ne se répercutaient que très lentement. En tant qu'observateur des pratiques linguistiques, Gaud-Roussillac cita à juste titre quelques événements qui à l'époque répandaient effectivement la connaissance de la langue française : « *les mouvements des troupes, la circulation des voyageurs, le retour des militaires sur leurs foyers* » (lettre du 29 juillet 1808, BNF NAF 5910 f. 352).

Il convient de commenter brièvement la géographie linguistique de la Drôme du point de vue de la dialectologie moderne pour pouvoir mieux situer les propos de Gaud-Roussillac. Les parlers drômois appartiennent en effet à deux ensembles linguistiques, le francoprovençal au nord d'une ligne allant de Saint-Vallier à Saint-Lattier, et l'occitan au sud, avec des parlers provençaux qui cèdent progressivement la place au vivaro-alpin au nord de Montélimar, et enfin, au nord-est, le romanais et ses particularités.⁶¹ Aujourd'hui, les parlers locaux sont un phénomène purement rural. Ils ont disparu totalement de Valence et de Romans, alors qu'ils se maintiennent à des degrés divers dans tous les villages du département, jusqu'aux portes de ces villes ; la situation n'est pas la même dans les villes du sud et celles du nord du département ; à Montélimar, il est toujours possible de trouver des dialectophones ; nulle part

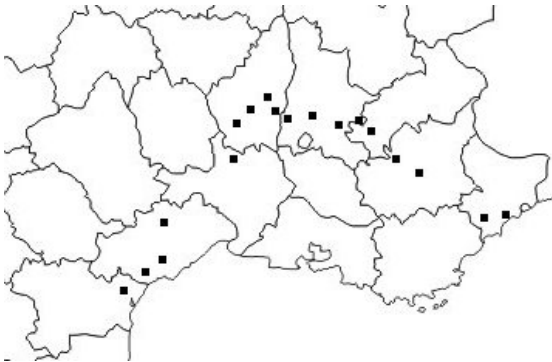
⁶¹ RIXTE (2002), p. 7

dans la Drôme, on ne rencontre de personnes parlant uniquement le patois.⁶²

La limite tracée par Gaud-Roussillac n'est ainsi exacte que là où elle décrit le passage du provençal au vivaro-alpin que le sous-préfet pouvait saisir par ses propres observations ou expériences. La carte ci-dessus résume le tracé de cette limite. Elle ne correspondait cependant nullement aux limites de la langue d'oc avec le domaine d'oïl que Coquebert de Montbret semble avoir lues dans la réponse de Gaud-Roussillac. Une lettre de remerciements, en septembre 1808, termina l'enquête dans la Drôme.

Limite du provençal selon Gaud-Roussillac. Les communes indiquées sont, de l'ouest à l'est :

Narbonne (Aude)
Béziers, Pézenas,
Lodève (Hérault)
Saint-Ambroix (Gard)
Largentière, Aubenas,
Privas, Rochemaure
(Ardèche)
Montélimar, Bour-
deaux, La Motte-
Chalancon, Valdrôme
Serres (Hautes-Alpes)
Sisteron, Digne-les-
Bains (Alpes-de-
Haute-Provence)
Grasse, Saint-Laurent-
du-Var (Alpes-
Maritimes)



À la différence de la plupart des départements français, les résultats de l'enquête linguistique dans la Drôme faisaient l'objet de deux publica-

⁶² Cf. Jean-Claude BOUVIER (1973/2003) : « Les paysans drômois devant les parlers locaux. » In : *Espaces du langage. Géolinguistique, toponymie, cultures de l'oral et de l'écrit*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, pp. 79-86 (première publication dans *Ethnologie française* 3/1973, p. 80).

tions importantes dans les années 1820 et 1830. Plusieurs versions drômoises de la parabole de l'enfant prodigue parurent pour la première fois en 1824 dans le volume des *Mémoires* que la Société des Antiquaires consacra, sous la direction de Coquebert de Montbret, aux langues et dialectes de la France. Cette publication – dont Coquebert de Montbret lui-même reprit les contenus pour ses *Mélanges* de 1831 – inspira également Delacroix, auteur de la *Statistique de la Drôme* de 1835 et qui avait en outre connaissance de la correspondance de 1808 entre le sous-préfet Gaud-Roussillac et le ministère de l'Intérieur. Sa description de la langue du département commence certes par des observations sur le degré de maîtrise du français parmi les habitants, mais Delacroix y défendit également le provençal comme étant une « véritable langue » régie par des règles fixes et héritière de l'ancienne « langue romane ». Il mit en avant le progrès du français depuis la Révolution tout en admettant que le patois restait toujours le langage habituel dans le département, et dans toutes les classes sociales. À la bipartition dialectale décrite auparavant par Gaud-Roussillac correspondait alors une différence du niveau de maîtrise du français dont la connaissance était plus répandue, selon Delacroix, dans la partie septentrionale de la Drôme, tandis que patois restait prédominant dans sa partie méridionale. On y retrouve ensuite presque littéralement les remarques de Gaud-Roussillac sur la géographie du provençal, y compris la liste des villes désignant sa limite avec les idiomes voisins. Pour finir, Delacroix se référa à l'enquête du ministère de l'Intérieur et aux versions patoises de la parabole de l'enfant prodigue publiées en 1824 afin d'introduire à son tour plusieurs exemples du dialecte drômois : une traduction de la parabole en patois de Nyons et le *Dialogue entre une mère et son fils de retour de la Grande-Armée*, qui sont identiques aux pièces fournies en 1808, puis deux autres versions de la parabole qui paraissent être postérieures à l'enquête ministérielle, à savoir une traduction en patois de Die, par l'avocat Drojat, et une dernière en patois de Valence, par le maire Bonnet, faite en 1834. Il convient de signaler encore les travaux de l'abbé Jean-Claude Martin qui, dans la mouvance de l'enquête de 1808, poursuivait les recherches

sur les parlers drômois. Né à Grenoble en 1766, professeur à Lyon puis à Valence avant d'être nommé curé de Clansayes en 1821, ce fut un « antiquaire » passionné qui a laissé plusieurs ouvrages intéressants sur l'histoire du Dauphiné et qui collecta également des documents linguistiques dont bon nombre sont restés inédits.⁶³ Il possédait notamment en copie le dossier complet de 1808.

⁶³ RIXTE (2002), p. 9

Dyle

Le département de la Dyle fut créé en 1795 sur le territoire de l'actuelle Belgique. Il était divisé en trois arrondissements (Bruxelles, Nivelles, Louvain) et avait Bruxelles comme chef-lieu. L'enquête linguistique y fut menée en 1806. Elle ne visait que la délimitation des langues française et flamande. Répondant à la circulaire du ministère, le préfet Chaban fournit la carte du département dès le 17 juillet 1806. C'est une carte gravée, faite à Bruxelles par Maillart et Sœur en l'an VIII. Une ligne à l'encre rouge dessinée au trait a été ajoutée à la main pour indiquer la frontière linguistique. Elle est pourvue d'un commentaire écrit. Coquebert de Montbret a porté en marge sur la feuille :

Cette carte a été envoyée par M. Chaban préfet de la Dyle avec la lettre du 17 juillet 1806 où il dit que la ligne à l'encre rouge allant de l'est à l'ouest, laisse au sud les communes où la langue française est seule en usage. (Note de Coquebert de Montbret sur la carte du préfet, 1806, BNF NAF 5913 f. 29)

La lettre d'accompagnement et d'éventuels autres documents, s'ils existaient, se sont égarés. Outre la carte, il ne reste que les notes de Coquebert de Montbret, reproduites déjà par F. BRUNOT. Elles aussi, ne concernent que la limite linguistique. Nous les rendons ici faute de posséder la correspondance avec le département :

Ce département est pour environ deux tiers de langue flamande et un tiers de langue française. Dans l'arrondissement de Bruxelles, la moitié des communes parle flamand et l'autre français. Dans celui de Louvain, la très grande majorité des communes est du pays flamand. Dans l'arrondissement de Nivelles, presque toutes parlent français. Il est tout wallon, excepté les environs de Perinnes et de Vollezeel et les deux endroits de la cense du Templier. La route de Hal à Enghien fait la limite entre Bierghes et Ham. Dans Bruxelles même, on parle plus français que flamand, dans la rue haute et ses contours, la ville haute et les marchés, tandis que le flamand domine vers le canal, la porte de Schaerbeek, celle de Louvain. (Coquebert de Montbret, BMR Ms. Mbt. 721 f. 69-74)
Laeken. – Au village de Saint-Gille, on ne parle que le flamand, et, à deux lieux de là, en suivant la même route, à Waterloo, on ne parle que français. Boschwort [Boits fort], Den Ren (?) qui ne sont qu'à une heure de

Waterloo, sont de langue flamande. La forêt de Soignes ne fait-elle pas la séparation ? » (Coquebert de Montbret, BMR Ms. Mbt. 721 f. 21)

Le manuscrit BNF NAF 20080 ajoute encore sur Bruxelles :

Les classes supérieures de la société de cette ville affectionnent l'usage du français, tandis que le flamand est le langage de celles qui se livrent à l'industrie et au commerce. (Coquebert de Montbret, BNF NAF 20080, sans date)

Ces notes confirment la description de la répartition des langues dans la statistique générale de la Dyle de l'an XI :

Dans le 1^{er} arrondissement (celui de Bruxelles) la moitié des communes parle flamand et l'autre moitié français. Très souvent aussi les deux langues se partagent des quartiers d'une même ville : à Bruxelles, par exemple, le degré d'élévation où l'on se trouve dans cette ville (située une partie dans la plaine et l'autre dans une hauteur) indique le langage dont on doit se servir : tous les habitants de la plaine jusqu'à mi-hauteur ne parlent et n'entendent que le flamand, tous ceux de la partie supérieure ne s'expriment qu'en français. Dans le second arrondissement (de Louvain) la très grande majorité des communes parle flamand, tandis que dans le 3^{ème} arrondissement (de Nivelles) presque toutes parlent français. (Extrait de la *Statistique générale de la Dyle* de l'an XI, 1804, ANF F 20/140).

Escaut

Le département de l'Escaut s'étendait sur une partie de la Flandre qui est aujourd'hui partagée entre la Belgique et les Pays-Bas. En 1807, l'enquête avait comme seul but de compléter les informations concernant la délimitation des langues. Coquebert de Montbret, disposant déjà des renseignements donnés par les départements voisins, s'adressa directement, le 6 avril 1807, au sous-préfet Beyens de l'arrondissement d'Audenarde qui lui répondit en avril en observant que « *la langue française est d'usage exclusif dans trois communes de cet arrondissement, savoir les communes d'Orroir, Amougies, et Russeignies* » (lettre du sous-préfet d'Audenarde, 13 avril 1807, BNF NAF 5910 f. 381). Cinq mois plus tard, le 16 septembre 1807, probablement pour vérifier la réponse de Beyens, Coquebert de Montbret écrivit encore au juge de paix Fostier du canton de Renaix (Ronse en flamand) qui confirma et précisa les observations de Beyens dans une lettre en date du 24 septembre 1807.⁶⁴ Les trois villages Russeignies/Rozenaken, Amougies et Orroir sont effectivement situés sur la frontière linguistique. Ils font aujourd'hui partie de la commune de Mont-de-l'Enclus, province du Hainaut, et sont toujours majoritairement francophones.

⁶⁴ F. BRUNOT confond les deux correspondances. D'après lui, Beyens a seulement transmis les renseignements donnés par Fostier. Cf. Ferdinand BRUNOT (1969) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. T. IX. Reproduction. Paris : Colin. Première édition : Paris 1937, p. 545.

Eure

L'enquête dans l'Eure fut initiée par la circulaire du 20 janvier 1812. Le résultat se limite à une lettre du préfet Barthélémy-François Rolland de Chambaudouin qui affirma qu'il « *n'existe dans le département de l'Eure aucun langage dialecte ou patois particulier* » et que « *partout on parle français avec plus ou moins de pureté* ». La lettre contient quelques exemples du langage des habitants des différents points du département, mais aucun échantillon ne fut envoyé. Coquebert de Montbret remercia le préfet le 11 avril 1812.

Quelques lignes sont encore à consacrer à l'Eure car l'histoire du département permet aussi de se faire une idée plus complète du contexte politique dans lequel se déroula l'enquête en ce printemps de 1812. Après le premier préfet Masson de Saint-Amand et le court passage de Savoye-Rollin, de Chambaudouin fut nommé préfet de l'Eure en mars 1806. Un conflit avec le conseil de préfecture et l'absence de réaction lors de la crise économique de 1812 entraîna sa destitution en 1813. Après lui, quatre préfets se succédèrent entre 1813 et 1815. À cette instabilité de l'administration préfectorale s'ajouta une crise frumentaire créée par les mauvaises récoltes de 1810 et 1811 et par les violents orages de 1812 dans le Vexin et la plaine de Saint-André, provoquant une hausse du prix des denrées et des scènes de violence aux halles d'Évreux et des Andelys en mars 1812. L'administration qui envoya l'armée réprimer ces désordres s'avéra incapable de lutter contre l'accaparement des grains et la spéculation. En outre, comme partout en France, les premières défaites militaires provoquèrent une désaffectation de l'opinion lassée par l'état de guerre quasi permanent. La dégradation de la conjoncture économique, la multiplication des désertions et le net regain de l'opposition royaliste constituaient ainsi dès 1812 les princi-

paux aspects de la crise qui entraîna finalement l'effondrement de l'Empire.⁶⁵

⁶⁵ Cf. André GOUDEAU (2001) : « La Révolution et l'Empire. » In : *L'Eure de la Préhistoire à nos jours. Éd. par Bernard Bodinier. Saint-Jean-d'Angély* : J.-M. Bordessoules, p. 310 et 315.

Eure-et-Loir

Nous n'avons pas trouvé de réponse du préfet du département d'Eure-et-Loir à la circulaire du 20 janvier 1812. Nos recherches dans les archives départementales sont également restées sans résultat. Signalons néanmoins les documents sur le dialecte du Perche, recueillis dans l'Orne voisine.

Finistère

La statistique des langues dans le Finistère

L'enquête sur le breton parlé dans le Finistère est à l'origine d'une des plus riches collections parmi les matériaux rassemblés de toute la France, non seulement en ce qui concerne le nombre des échantillons et des commentaires sur la situation linguistique du département, mais encore grâce à la correspondance accompagnant les différentes pièces qui peint une image détaillée de l'organisation de l'enquête dans le département ainsi que de la mobilisation et des compétences des informateurs et des traducteurs. En revanche, il a fallu plusieurs initiatives de la part de Coquebert de Montbret pour faire commencer des recherches dont finalement le résultat ne lui fut plus communiqué.

Une première mention de la spécificité linguistique du Finistère se trouve dans un mémoire manuscrit issu de la statistique départementale en l'an IX (1801). La description du breton n'y occupe pourtant qu'une place marginale et trahit clairement le mépris du préfet pour une langue qu'il croit pouvoir identifier comme le symptôme voire la cause de l'ignorance et du manque de civilisation chez les habitants des campagnes :

L'habitant des campagnes est ce qu'il était il y a six siècles ; mêmes vêtemens, mêmes logemens, même instruction, mêmes préjugés et mêmes instrumens pour les arts. Il a une répugnance invincible de faire, d'agir et de penser autrement que ses pères. Vivant dans des maisons isolées, il est naturellement mélancolique. C'est à sa vie solitaire qu'il faut attribuer ses rêveries ; il croit aux sorciers, aux enchantemens, il a toutes les folies de l'imagination. Il ne parle que le bas-breton que les savans du pays s'efforcent à faire passer pour la langue celtique, conservée dans toute sa pureté. Ils la regardent comme la langue mère de l'hébreu, du grec, du latin et généralement de toutes les langues mortes et vivantes. Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui la langue la plus pauvre n'offrant plus que les termes pour exprimer ce qui a trait à l'agriculture et aux premiers besoins de la vie. L'isolement où vit le cultivateur et l'habitude d'une langue qui s'inspire rarement et que peu de personnes savent lire s'opposeront longtems encore à son instruction et aux progrès de sa civilisation. Il vit dans l'ignorance la plus profonde. (*Mémoire sur la*

Statistique du département du Finistère, an IX, chapitre 3, État des citoyens, ANF F 20/187 f. 1)

L'enquête linguistique de Coquebert de Montbret fut étendue dans le Finistère dès 1806. Le département figurait alors parmi les destinataires de la circulaire ministérielle relative à la délimitation des langues. Dans sa réponse, le 16 août 1806, le préfet Miollis précisa cependant que cette frontière ne traversait point son département, et il renvoya Coquebert de Montbret aux préfets de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine. En 1808, la correspondance fut reprise au sujet des dialectes bretons, mais la demande du ministère demeurait d'abord sans écho de la part du préfet. Ce ne fut qu'en 1811, grâce à la persistance de Coquebert de Montbret, que les recherches commencèrent effectivement. Elles se prolongèrent jusqu'à la fin de l'année et aboutirent à une collection de 16 versions de la parabole de l'enfant prodigue accompagnées des lettres et observations des traducteurs, et à un grand mémoire sur la langue bretonne par Aymar de Blois, resté manuscrit jusqu'à présent. Nous ignorons pourquoi ces documents ne furent jamais transmis au ministère de l'Intérieur. Les seuls échantillons que l'on trouve dans les archives du bureau de statistique et dans les papiers de Coquebert de Montbret sont des morceaux envoyés dès 1808 par Jean-François Le Gonidec, sollicité directement par Coquebert de Montbret pour contribuer aux recherches du ministère. Il s'agit de quelques petites chansons, d'une version de la parabole de l'enfant prodigue en dialecte du Léon, œuvre de Le Gonidec lui-même, et d'une version en dialecte de Tréguier d'après la traduction de Jacques Le Brigant. Ces deux dernières pièces ont d'ailleurs été publiées encore la même année par Le Gonidec dans les *Mémoires* de l'Académie celtique. Les documents rassemblés par le préfet en 1811, en revanche, sont par la suite entrés dans les archives du château de Kernuz, constituées de documents publics et privés, rassemblés par Armand du Chatellier (1797-1885), historien, archéologue et sociologue, qui s'intéressait notamment aux études de l'histoire et du folklore de son pays natal. Ils ont été rachetés par les archives départementales en 1965 et intégrés dans la série J (archives privées). L'ensemble des textes n'a

jamais été publié bien que D. BERNARD et P. LE ROUX indiquent dès 1953 leur existence et leur l'intérêt pour l'étude de l'histoire du breton.⁶⁶ Les deux auteurs ont édité et interprété une seule version bretonne de la parabole de l'enfant prodigue (celle de Clohars-Carnoët), mais ils offrent aussi des renseignements utiles sur les autres traducteurs et leurs contributions à l'enquête. BROUDIC (1995) a repris leur étude dans son histoire de la pratique du breton.⁶⁷

La collaboration de Jean-François Le Gonidec

Jean-François Le Gonidec (1775-1838) fut contacté directement par Coquebert de Montbret, certes sous couvert du ministère de l'Intérieur, mais sans passer par l'intermédiaire des préfets. L'initiative était contemporaine aux lettres adressées aux administrateurs dans le Finistère et le Morbihan. Le début de l'année 1808 marque ainsi la lancée des recherches sur les dialectes bretons. Comme dans les autres départements de l'Empire, Coquebert de Montbret souhaitait alors recevoir des traductions de la parabole de l'enfant prodigue et des chansons populaires :

Je vous aurais beaucoup d'obligation, si vous pouviez, par vous même ou par vos amis, me procurer la traduction en langue Bretonne, de ce chapitre de l'Évangile. Comme il paraît que ce langage peut se distinguer en différens dialectes, il serait à désirer que vous pussiez me transmettre plusieurs versions de cet apologue, dans les idiomes vulgaires usités en différentes parties des départemens du Morbihan, du Finistère et des Côtes du Nord. Je n'ai pas besoin de vous engager à les accompagner d'une interprétation interlinéaire absolument littérale : le soin que vous avez apporté dans votre Grammaire, à un travail du même genre, me garantit assez que vous ne négligerez rien de ce qui pourra contribuer à la perfection de celui que je désirerais obtenir de vous. [...] Dans le cas où il existerait en bas-breton des chansons populaires ou d'autres morceaux propres à faire connaître les mœurs et les usages des habitans des campagnes, je ne pourrais que vous être extrêmement obligé de vouloir bien

⁶⁶ Daniel BERNARD (1953) : « Une enquête ministérielle sur les dialectes bretons sous le Premier Empire. » In : *Annales de Bretagne*, T. LX, pp. 78-83 ; Pierre LE ROUX (1953) : « Un texte dialectal de Haute-Cornouaille en 1811. » In : *Annales de Bretagne*, T. LX, pp. 84-91.

⁶⁷ Fañch BROUDIC (1995a) : *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

m'en donner connaissance. (Coquebert de Montbret à Le Gonidec, 26 janvier 1808, ANF F 20/134 f. 528)

La demande montre que Coquebert de Montbret accordait à le Gonidec moins le rôle du traducteur que celui d'intermédiaire qui réaliserait une collecte d'échantillons grâce à son réseau personnel dans les trois départements désormais identifiés comme bretonnants. Le mobile pour enrôler Le Gonidec semble avoir été la publication de sa *Grammaire celtobretonne* en 1807. En outre, Le Gonidec, qui vivait à l'époque à Paris, était comme Coquebert de Montbret membre de l'éphémère Académie celtique. La réponse à l'invitation de collaborer dans les recherches du ministère fut donnée immédiatement : trois jours seulement après la date de la lettre ministérielle, le 29 janvier 1808, Le Gonidec promit de s'occuper des recherches linguistiques ; fin mars il transmet quelques chansons bretonnes et deux versions de la parabole seulement – la première en dialecte léonais traduite par Le Gonidec lui-même, la deuxième en dialecte de Pontrieux près de Tréguier d'après la version publiée en 1779 par Jacques Le Brigant (1720-1804), philologue celtomane et cofondateur de l'Académie celtique. Ce peu de matériaux n'était sans doute pas le résultat souhaité par Coquebert de Montbret. Néanmoins la correspondance fut poursuivie, et en avril 1808, au moment de l'enquête dans le Morbihan, on proposa à Le Gonidec de commenter les nouveaux échantillons. Celui-ci répondit avec enthousiasme :

Je profiterai avec plaisir, Monseigneur, de l'offre obligeante que Votre Excellence a bien voulu me faire, de me communiquer la réponse de M^r le Préfet du Morbihan. Je ne puis manquer d'en retirer quelques fruits. Je pense d'ailleurs, Monseigneur, qu'il seroit convenable que cette nouvelle version fut réduite à la même orthographe que celle adoptée pour les traductions que Votre Excellence possède déjà. Il pourroit aussi avoir échappé au traducteur quelques-uns de ces mots, trop fréquemment usités aujourd'hui, qui n'ont de la langue bretonne que la physionomie caractérisée par la terminaison, mots que l'on pourroit facilement remplacer. (Réponse de Le Gonidec, 20 avril 1808, ANF F 20/134 f. 515)

Ce n'est pas l'auxiliaire dans les recherches ministérielles qui parle ici, mais initiateur d'une réforme de l'orthographe du breton, le philologue patriote qui vise à épurer et à normaliser sa langue natale. L'influent

œuvre linguistique de Le Gonidec qui lui vaut parfois le titre de « tad ar yezh » (« père de la langue ») est cependant en grande partie postérieur à l'enquête de Coquebert de Montbret. En 1821, Le Gonidec publia un *Dictionnaire celto-breton*, suivi d'un *Dictionnaire français-breton* terminé en 1837 et publié posthume par son disciple Théodore Hersart de la Villemarqué. Il était aussi le premier à traduire le Nouveau Testament en breton. Encore en 1808, cependant, il fit paraître ses deux versions de la parabole dans les *Mémoires* de l'Académie celtique, accompagnées de la lettre du ministre, et porta ainsi l'enquête linguistique à la connaissance d'un plus grand public. Cette publication semble être la raison principale pour laquelle les linguistes ayant étudié l'enquête de Coquebert de Montbret présumaient à tort l'existence d'un lien étroit entre elle et l'Académie celtique.

L'enquête dialectologique

Dans le cadre de l'enquête sur les divers dialectes de l'Empire, des recherches linguistiques furent également commandées au préfet Miollis en début de 1808. Il s'agissait d'obtenir « *des détails sur la langue bretonne telle qu'elle se parle dans votre département* ». Une demande identique fut d'ailleurs adressée au préfet du Morbihan le même jour (7 avril 1808). D'après la minute de la lettre ministérielle, Coquebert de Montbret, ayant déjà reçu des exemples du dialecte du Léon de la part de Le Gonidec, s'intéressait maintenant plus particulièrement au dialecte de la Cornouaille. Il recommanda à Miollis de joindre aux renseignements sur le breton quelques échantillons et notamment des versions de la parabole de l'enfant prodigue, accompagnées d'une traduction interlinéaire mot-à-mot en français. Miollis n'a cependant pas donné suite à cette lettre.

C'est alors seulement en avril 1811, à l'occasion d'une correspondance sur divers sujets de la statistique, que Coquebert de Montbret s'adressa au préfet Bouvier-Dumolard qui venait de succéder à Miollis, pour demander à nouveau des échantillons dialectaux. Dès le 23 avril, le secrétaire général de la préfecture Polluche, à la place du préfet, répondit en

promettant de s'en occuper immédiatement. D'après nos sources, la correspondance entre le bureau de la statistique et la préfecture à Quimper s'arrêta à ce point-là.

Les matériaux demandés n'ont jamais été transmis à Paris. Nous savons cependant, grâce aux documents conservés aujourd'hui dans les archives départementales, qu'une enquête dialectologique fut effectivement lancée dans le département le jour même de la réponse de Polluche.

Le 23 avril 1811, Bouvier-Dumolard envoya une lettre circulaire aux sous-préfets des arrondissements de Châteaulin, Quimper, Quimperlé, et, à en juger d'après les réponses, également à ceux de Brest et de Morlaix. Il les chargea notamment de fournir « *une notice sur ce qui distingue particulièrement cet idiome [le breton], et sur ce qui caractérise les dialectes des divers cantons* », ainsi que des versions dialectales de la parabole de l'enfant prodigue. La lettre contient des instructions précises pour la confection des traductions : « *cette traduction devra être écrite, non pas dans le style des traductions ancienne imprimées ou manuscrites, mais autant qu'il sera possible, suivant la manière dont on parle aujourd'hui le dialecte le plus caractéristique du pays* » (lettre du préfet aux sous-préfets, 23 avril 1811, AD Finistère 100 J 829 f. 4). Comme traducteurs sont recommandés, suivant l'ordre de Coquebert de Montbret, les curés de campagne. Une deuxième circulaire en mai 1811 insista encore sur l'urgence des travaux : « *Occupez-vous donc sans retard de satisfaire à ma demande précitée* ».

Le sous-préfet de Brest, Louis Marie de Carné, fut le premier à répondre. C'est également lui qui a recueilli le plus grand nombre de versions de la parabole. Dans un premier envoi, dès le 14 mai 1811, il fournit deux traductions, en dialecte de Brest et de Landerneau. Suivaient des paraboles traduites en dialecte de Locmaria-Plouzané et de Ploudiry (16 mai), de Lesneven (25 mai), de Plounéour-Trez (30 mai) et de Gouesnou (8 juin). Dans sa lettre au préfet, il mentionne avoir écrit également aux curés de Ploudalmézeau et de Lamartyre, dont cependant nous n'avons pas trouvé de réponse.

Le sous-préfet Baudier, de l'arrondissement de Châteaulin, ne fournit d'abord que deux versions de la parabole, de Crozon et de Carhaix (18 mai 1811). Il expliqua dans sa lettre au préfet que parmi les personnes à qui il s'était adressé, « *quelques unes m'ont répondu qu'elles ne se jugeaient pas assez versées dans l'étude de la langue bretonne, d'autres ont gardé le silence* ». Néanmoins Baudier se montra convaincu que « *ces deux traductions qui sortent de la plume de deux ecclésiastiques fort instruits suffiront pour donner une idée du mécanisme & du génie de cette langue ainsi que du caractère distinctif du dialecte de chaque canton à quelque différence près* » (lettre du 18 mai 1811, AD Finistère 100 J 829 f. 23). Le 4 juin, il transmit encore une version en dialecte du Faou.

Une seule version de la parabole, en dialecte de Pluguffan, fut recueillie dans l'arrondissement de Quimper. Elle fut transmise à la préfecture par de Carné-Coëtlogon, installé comme sous-préfet à Quimper seulement depuis mars 1811. Sa réponse au préfet consiste surtout en une citation de la lettre du curé de Pluguffan, à laquelle de Carné-Coëtlogon n'ajouta pas de renseignements supplémentaires.

Le 4 juin 1811, ce fut au tour du sous-préfet de Quimperlé, Pierre Joseph Morellet, de répondre aux deux lettres circulaires du préfet. Il ne fournit également qu'une seule version de la parabole, traduite par le vicaire de Clohar-Carnoët, M. Mallic. Elle est datée du 30 mai 1811. Au jugement de Morellet, la version réussissait bien à peindre le caractère du dialecte de son arrondissement qui, selon lui, ne présentait que peu de variations en passant d'un canton à l'autre. C'est l'unique version du lot qui a été éditée et interprétée di point de vue dialectologique.⁶⁸

Seul le sous-préfet de Morlaix, Denis Duquesne, tardait à répondre. Par une lettre en date du 3 septembre, le préfet lui rappela les recherches linguistiques et demanda en même temps l'envoi d'un mémoire sur la langue bretonne rédigé par Aymar de Blois. Mais ce n'était qu'à la fin d'octobre 1811 que Duquesne fournit enfin les premiers résultats pour l'arrondissement de Morlaix : un grand tableau comportant quatre ver-

⁶⁸ Cf. l'étude de LE ROUX (1953).

sions de la parabole de l'enfant prodigue accompagnées du texte français. La première version est en dialecte des environs de Tréguier (Côtes-du-Nord), d'après la traduction de Le Brigant. Le titre commente qu'il s'agit d'un « *breton pur sans mélange de français. Il est parfaitement entendu des gens de la campagne quoique le leur soit altéré* ». La deuxième version est en « *breton usuel et général dans l'ancien Trégorrois* », plus précisément de Ploujean et Lanmeur. La troisième version représente les parlers du Haut Léon. Son titre précise que c'est le « *breton usuel et général dans l'ancien Léonais. Partie de Pleyber-Christ et Plounéour-Ménez* ». Le dernier exemple est la traduction en breton du Bas Léon d'après Le Gonidec. Elle est qualifiée comme du « *breton pur sans mélange de français. Les Léonnois le comprennent et le trouvent bon quoique leur langage usuel soit altéré* » (lettre du 3 septembre 1811, AD Finistère 100 J 829 f. 31). Par la même lettre, Dusquesne annonça l'envoi du mémoire d'A. de Blois, réalisé finalement le 26 décembre 1811.

Les ecclésiastiques comme traducteurs et informateurs locaux

Outre une quinzaine de versions de la parabole a été conservé l'ensemble des lettres des traducteurs – tous des ecclésiastiques – permettant de se faire une idée plus complète de la façon dont les traducteurs percevaient leurs propres compétences linguistiques et leur rôle dans l'enquête. Grâce aux recherches de LE ROUX (1953), nous sommes en outre informés des détails des carrières individuelles de ces ecclésiastiques. La lettre initiale du préfet aux sous-préfets avait bien précisé qu'il s'agissait de traduire en dialecte local alors en usage parmi les paroissiens. La réponse du sous-préfet de Brest montre qu'au moins celui-ci avait ensuite choisi les traducteurs en fonction de leurs connaissances du breton : « *j'ai écrit à MM. les curés de Ploudalmézeau, de Lesneven, de Lamartre, de Landerneau, de Locmaria, de Plounéourtrez, de Goueznous, et à M^r. Graveran aumônier de l'hôpital militaire de Brest, tous ayant la réputation de parler parfaitement la langue bretonne* » (lettre du 14 mai 1811, AD Finistère 100 J 829 f. 6). Tous les ecclésiastiques mobilisés étaient effectivement de langue maternelle bretonne. Nés environ entre 1740 et

1760, ils avaient commencé leur formation sous l’Ancien Régime et occupaient depuis le Concordat les positions dans lesquelles nous les rencontrons en 1811. La maîtrise de la langue locale était encore, sous le Premier Empire, la condition nécessaire pour être recruté comme curé, notamment en Basse-Bretagne où la population surtout rurale parlait presque exclusivement le breton. Ainsi ces ecclésiastiques ne maîtrisaient pas seulement le breton, ils s’en servaient régulièrement dans l’exercice de leurs fonctions. Cependant presque tous firent observer dans leurs lettres qu’ils n’avaient jamais étudié cette langue, car même dans les séminaires en Bretagne, la formation des curés ne prévoyait que l’étude du français, du latin et du grec ancien. Au quotidien, ils pouvaient avoir recours à l’aide des locuteurs – comme le curé de Crozon qui consultait sa karabasenn (i.e. la femme de ménage d’un curé) pour la correction de ses textes. Mais sans doute, ils possédaient également le catéchisme, des cantiques ou d’autres livres en breton, voire éventuellement des dictionnaires ou des grammaires :

Pour eux le breton écrit était une langue littéraire commune, à laquelle ils avaient toujours tendance à se conformer quand ils écrivaient ; cela est visible chez la plupart des traducteurs : à côté des formes particulières de leur parler, que justement on leur demandait, se présentent beaucoup plus nombreuses celles de l’écriture traditionnelle.⁶⁹

Malgré la maîtrise du breton et les éventuels modèles d’écriture, presque tous les traducteurs avouèrent avoir éprouvé des difficultés pour bien capter la langue locale dans une traduction fidèle. Citons le curé de Ploudiry :

J’ai l’honneur de vous faire passer la traduction de la parabole de l’enfant prodigue. Cette traduction est simple sans art et à coup sûr sans orthographe exacte. Je l’ai faite com[m]e en parlant à mes bons paysans, sans phrase sans commentaire. Je l’ai faite sans recourir à aucune traduction, sans diction[n]aire même. Je ne me permets de rien dire sur la richesse ni le génie du breton aujourd’huy aussi différent de celui que l’on parloit il y a 50 ans, que l’est le français actuel de celui qu’on parloit sous Henry 4. Le breton a sans contredit des beautés. Outre que je n’en ai pas

⁶⁹ LE ROUX (1953), p. 85

fait d'étude particulière, tant de savants en ont traité, qu'il est difficile d'en rien dire de nouveau : aussi je m'interdit toute réflexion [sic]. D'ailleurs (je devrais rougir en le disant) je ne parle le breton que com[m]e nos bonnes gens qui n'en ont d'autre connoissance qu'une routine plus ou moins mauvaise. Je vous livre ce monument de ma honte et de mon insouciance sur ma langue maternelle. Faites en l'usage que vous jugerez convenable ; s'il peut servir les vues du gouvernement, j'en serai on ne peut plus flatté ; s'il n'est pas digne qu'on en fasse mention, je vous aurai au moins prouvé ma bonne volonté. (Réponse du curé de Ploudiry, 10 mai 1811, AD Finistère 100 J 829 f. 15)

Pareille réponse de la part du curé de Landerneau qui était bien conscient qu'on lui demandait une traduction fidèle dans le breton pratiqué par les gens de sa paroisse, mais qu'il fallait si possible compléter ce travail par des renseignements sur cette langue :

Quoique le bas breton sur lequel vous me demandez des renseignements, soit ma langue maternelle, je n'en ai jamais fait une étude particulière. Je connois peu d'auteurs qui en aient expressément traité. J'ai vu un dictionnaire du père Grégoire capucin, qui en traite, et qui, dans une dissertation à la tête de son ouvrage, la fait remonter à la plus haute antiquité. [...] Je vous envoie ma traduction bretonne de la parabole de l'enfant prodigue, telle que je croirois la devoir donner, dans mes prônes, à mes paroissiens, suivant le stile usité de nos jours. (Réponse du curé de Landerneau, 7 mai 1811, AD Finistère 100 J 829 f. 9)

Le curé de Crozon semble avoir été choisi notamment pour sa renommée d'érudit ou au moins d'« *ecclésiastique instruit* ». Sa lettre, rédigée probablement avec une bonne portion de fausse modestie, reflète bien les tensions résultant du double rôle qu'on imposait à ces ecclésiastiques – curé patoisant des campagnes et ecclésiastique instruit, traducteur-locuteur et traducteur-observateur :

Croyez bien que je suis très-mortifié de ne pouvoir remplir vos vues. Je suis forcé de faire l'aveu de mon ignorance. Il est vrai que depuis 12 ans au moins, j'ai bien hâché du breton, mais chez moi non agitar de verbibus, utinam semper esset sententia bonus. C'est sûrement quelque plaisant, comme M. Ansquer, si ce n'est lui-même en personne, qui vous aura vanté mes lumières & mon expérience. Croyez encore, Monsieur, puisque je suis forcé de l'avouer, que mes lumières ne sont que ténèbres. Je pardonne cependant de bon cœur au plaisant, quel qu'il soit, qui a voulu me faire naître l'idée d'aspirer à une place à l'Académie celtique

[...] Pour vous prouver ma bonne volonté vous trouverez, Monsieur, au v°. une traduction, de ma façon, de la parabole de l'enfant prodigue. Je vous avoue encore que j'eusse été forcé d'y laisser quelques lacunes, sans le secours des lumières de mon docteur : c'est ma Carabassen, de bonne mine, que M. Ansquer n'aura sûrement pas manqué de remarquer. C'est elle qui corrige tous mes thèmes ou versions. (Réponse du curé de Crozon, 6 mai 1811, AD Finistère 100 J 829 f. 25)

D'autres contributions réservaient une plus grande part aux observations sur les patois. Ainsi le desservant de Gouesnou tira profit de ses expériences, des « *relations que j'ai eues avec les Bretons de ces diverses contrées* », pour décrire la variation dialectale du breton. Ailleurs, il semble que c'était moins les expériences individuelles que les fruits de lectures qui entraient dans les réponses : le curé de Pluguffan enrichit sa traduction par des remarques sur la langue bretonne et ses dialectes, celui de Faou rédigea des « *observations sur ce qui distingue particulièrement la langue celtique ou bretonne dans la Haute et Basse Cornouaille* ». Le curé de Carhaix était l'auteur d'une grammaire latine publiée encore la même année et s'était recommandé probablement ainsi comme informateur auprès du sous-préfet. Nous avons de lui outre la parabole un vocabulaire et un bref traité intitulé « *Caractère de l'idiome bas-breton* ».

Le rôle des ecclésiastiques et des traducteurs, dans le Finistère et ailleurs, semble ainsi avoir été nettement plus compliqué que ne laisse penser – au premier regard – la demande d'une simple version patoise d'un texte connu et populaire à l'époque. Ces traducteurs n'étaient jamais des locuteurs innocents appelés à apporter un témoignage neutre et purement linguistique. Traduire et renseigner nécessitaient un travail d'observation et d'analyse et, au final, une prise de position face à ces patois à la fois proches et exotiques, vivants mais condamnés à terme.

Le mémoire d'Aymar de Blois

Aymar de Blois de La Calande (1760-1852)⁷⁰, né à Ploujean près Morlaix, reçut une éducation militaire et devint capitaine de vaisseau. Il participa

⁷⁰ Sur sa vie et ses travaux, cf. Alain TANGUY (2004) : « Aymar de Blois (1760-1852). Le discret précurseur des études bretonnes. » In : *ArMen* n° 138, pp. 10-19.

à la guerre d'indépendance des États-Unis (1778-1783) avant que la Révolution française ne brisa sa prometteuse carrière militaire. Rentré en Bretagne, il s'engagea dans la politique locale et fut nommé adjoint au maire de sa commune natale en 1800, puis entra au Conseil général du Finistère en 1806. Mais il était surtout passionné par l'histoire et la culture bretonnes. Ainsi, dès 1805, il adhéra à l'Académie celtique. Il fut aussi cofondateur de la Société d'agriculture de Morlaix, de l'Association bretonne et de la Société archéologique du Finistère. Au début des années 1820, il se mit à recueillir à Ploujean et dans ses environs des chansons et des contes dont notamment la romance *L'Héritière de Keroulas*. Il a également publié de nombreux articles et a collaboré à la réédition du dictionnaire d'Ogée⁷¹. Dans les dernières années de sa vie, il travailla entre autre à enrichir le dictionnaire de Dom Pelletier⁷² de ses annotations. C'était aussi un ami de Jean-François Le Gonidec et de l'historien Armand du Châtelier. La philologie et l'étude des langues occupaient une place particulière dans les intérêts de ce « père du folklore breton » :

Les questions linguistiques, en particulier, le passionnent. À l'instar de son grand-père maternel, qui, outre le latin et le grec, maîtrisait l'anglais, l'espagnol et le néerlandais, Aymar de Blois pratique plusieurs langues vivantes, dont le breton et le gallois. Il fera d'ailleurs paraître en 1810, dans les Mémoires de l'Académie Celtique, un article intitulé « Remarques sur l'accent breton armoricain », où s'expriment déjà toute la modestie et l'abnégation d'un érudit plus soucieux de servir la science de tenter d'en tirer quelque illusoire motif de vanité : « Mon but a été d'appeler l'attention des gens instruits sur cet objet, et d'indiquer une méthode d'observer, afin qu'ils puissent vérifier mes remarques et redresser les erreurs ou les méprises qui ont pu m'échapper. »⁷³

Sollicité en 1811 par le sous-préfet de Morlaix, de Blois rédigea un mémoire détaillé long de 21 pages manuscrites portant le titre de *Mémoire ou Notice sur le système, le génie et les caractères particuliers du Langage Breton et de ses Dialectes, ses rapports avec d'autres langues anciennes et*

⁷¹ Jean-Baptiste OGÉE (1778-1780) : *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*. 4 volumes. Nantes.

⁷² Louis Le Pelletier (1752) : *Dictionnaire de la Langue Bretonne [...]*. Paris : Delaguette.

⁷³ TANGUY (2004), pp. 16-17

modernes, avec des observations et des recherches sur son antiquité. Accompagné de tableaux de ses principales conjugaisons et d'un tableau de rapprochement de ses principaux Dialectes du continent, comparés avec quelques uns de ceux en usage en Angleterre. De Blois y traite successivement du breton en général, de ses dialectes et sa place parmi les langues celtiques. La plus grande partie est consacrée à une étude de la phonétique et de la grammaire (alphabet et sons, formation des mots, formation du pluriel, genres, articles, prépositions, adjectifs, pronoms, numéraux, verbes, adverbes et syntaxe du breton). Suit la présentation des quatre dialectes bretons que l'auteur annonce dès la première page de son mémoire. Cette note préliminaire constitue en effet déjà une esquisse rapide mais complète du paysage dialectal de Bretagne :

Ce département renfermant des communes où l'on parle les quatre dialectes on a cru devoir offrir pour sa statistique un examen du langage breton en général, les dép[ar]temen]ts des Côtes du Nord et du Morbihan, n'étant pas placés dans une situation aussi avantageuse à cet égard : en effet le Morbihan ne possède que le dialecte vannetais et quelques communes où l'on parle le cornouaillais ; celui des Côtes du Nord renferme presque tout le dialecte trégorois et environ un tiers du cornouaillais ; tandis que tout le pays de Léon, environ les deux tiers de la Cornouaille, treize ou quatorze communes du pays de Tréguier au delà de Morlaix et quatre communes de celui de Vannes au delà de Quimperlé sont compris dans le Finistère qui occupe d'ailleurs la partie de la Bretagne où le langage breton armoricain s'est sans contredit le mieux conservé. (Mémoire sur le breton, par A. de Bois, AD Finistère 100 J 829 f. 31)

Le mémoire se termine par des chapitres consacrés à la tradition de la littérature orale bretonne et l'histoire externe de la langue. De Blois donne également un tableau des langues celtiques et un chapitre quelque peu isolé sur le gallois. Une bibliographie commentée à la fin de son texte donne une idée des lectures et savoirs philologiques de l'auteur.

Forêts

Le département des Forêts (chef-lieu Luxembourg) fut créé en 1795 à partir du duché de Luxembourg et d'une partie du duché de Bouillon. Son territoire fut divisé en quatre arrondissements (Luxembourg, Bitbourg, Diekirch, Neufchâteau). Il correspond à l'actuel Grand-Duché, la province du Luxembourg belge (l'ancien arrondissement de Neufchâteau ainsi que les cantons de Messancy et d'Arlon), et à une portion de la Rhénanie-Palatinat (les anciens cantons de Bitbourg, Arzfeld, Dudeldorf et Neuerburg). De 1800 à 1808, le département fut administré par le préfet Jean-Baptiste Lacoste.

L'enquête de 1806 ne concernait dans un premier temps que la frontière linguistique. Chargé par la circulaire ministérielle du 30 juin, de fournir une carte avec le tracé de la limite des langues, Lacoste tardait à répondre. Coquebert de Montbret renouvela alors la demande au bout d'un mois. Le 30 août finalement, le préfet envoya la carte en s'excusant du retard par le fait qu'il avait dû recourir à l'aide du sous-préfet de Neufchâteau. Malheureusement, la carte des Forêts manque dans le lot conservé à la bibliothèque nationale de France ; une note signale qu'elle a été mise dans le « carton des vignes », probablement donc avec les cartes relevant de l'enquête sur l'agriculture. F. BRUNOT (1969) mentionne en outre une lettre de Lacoste au sujet des communes germanophones, que nous n'avons pas pu identifier. À la fin du passage qu'il cite, BRUNOT confond cependant cette lettre avec celle écrite par le sous-préfet de Malmédy, dans l'Ourthe voisine. Il est également peu exact en ce qui concerne le résumé du suivi de l'enquête. Selon lui, le préfet se serait adressé au sous-préfet de Neufchâteau pour faire dresser un état des communes de son arrondissement, avec l'indication de la langue en usage localement. En réalité, Coquebert de Montbret reprit l'initiative en juin 1807 et s'adressa alors directement au sous-préfet de Neufchâteau, Jean-Herman-Joseph Collard, qu'il chargea de la confection du tableau des communes destiné à compléter et à corriger les informations contenues dans la carte du préfet. La partie de l'enquête consacrée à la fron-

tière des langues se termina ainsi par l'envoi du tableau, le 24 juin, et par une lettre de remerciements de la part de Coquebert de Montbret, le 13 juillet 1807.

D'après les renseignements de Collard, vingt communes de son ressort étaient de langue allemande : Hachy, Fouche, Sampont (mairie d'Hachy) dans le canton d'Étalle, Bigonville, Romeldange, Boulaide, Bodange, Wisembach, Martelange, Perlé, Radelange, Gremelange, Neufperlé, Surre, Tintange, Cel (dépendance de Tintange), Wolwelange, Parette, Warnach dans le canton de Fauvillers, et Harlange et Tarchamps dans celui de Sibret ; les cantons de Bastogne, Florenville, Houffalize, Neufchâteau et Paliseul étaient entièrement de langue française. BRUNOT propose, outre le tableau de Collard, une liste des communes limites, sans pour autant s'expliquer sur ses sources. Il exploite également les notes de Coquebert de Montbret, contenues dans le ms. BMR Ms. Mbt. 721, mais se montre plus soucieux de réunir les informations sur la limite linguistique que de s'interroger sur l'origine et la valeur de ces données. En réalité aucune de ces notes n'est issue de l'enquête de 1806. Il s'agit d'un ensemble de sources hétérogènes, à qui BRUNOT a en plus mêlé des informations qui ne concernent pas le département des Forêts, mais les arrondissements de Liège et d'Huy dans le département de l'Ourthe. On trouve parmi ces notes notamment des extraits du *Dictionnaire des départements réunis*, du *Mémoire historique des Pays-Bas autrichiens* ou de l'*Annuaire statistique du département du Mont-Tonnerre*, mais également des observations communiquées par Monge et Omalius d'Halloy. Nous ne savons pas quand Coquebert de Montbret rédigea ses notes et s'il les utilisait déjà dans le cadre de l'enquête. Les renseignements de Lacoste et de Collard nous paraissent en tout cas plus fiables pour reconstituer la situation linguistique du département en 1806, d'autant plus que Collard était lui-même originaire de Neufchâteau et y passa toute sa carrière, d'abord comme juge de paix, puis comme sous-préfet. De 1811 à la chute de l'Empire, il siégea comme député des Forêts au Corps législatif.

Des recherches sur les dialectes du département furent initiées dès l'automne 1806, mais sans aboutir à des résultats notables. Le 15 septembre, Coquebert de Montbret remercia Lacoste pour l'envoi de la carte et l'invita en même temps à fournir quelques échantillons des patois allemands et français. Cette demande s'inscrivait encore entièrement dans le projet d'une description ethnographique de la France dont témoigne le souhait exprimé par la même lettre d'être informé sur les charrues. Ce ne fut qu'à partir de 1807 que les dialectes parlés dans l'Empire faisaient l'objet d'une enquête spécialisée. L'absence d'instructions précises, en 1806, contribua probablement à l'échec relatif de l'initiative auprès du préfet. Coquebert de Montbret ne s'expliqua ni sur l'utilité de ces recherches ni sur les moyens pour les réaliser. Lacoste réussit effectivement à rassembler des documents, mais ne les transmit jamais au bureau de la statistique.⁷⁴ Les sources nous permettent cependant de reconstituer les événements dans le département.

Le 7 octobre 1806, Lacoste écrivit au secrétaire de la mairie de Luxembourg, Pierre Leistenschneider, et au baron de Bock, conseiller de la préfecture, pour demander des renseignements sur les dialectes allemands de Luxembourg et d'Arlon. Une lettre analogue qui visait les dialectes romans semble avoir été adressée au sous-préfet de Neufchâteau. Le baron de Bock⁷⁵ fut le premier à répondre, le 16 octobre 1806. C'est aussi lui qui réunit les matériaux les plus importants, constitués d'un échantillon en prose du dialecte allemand de Bitbourg, d'un tableau comparatif de la conjugaison des verbes *avoir* et *être* et de quelques phrases traduites en allemand, luxembourgeois et français. Le tout fut complété par une *Notice sur le dialecte allemand du département des Forêts*.

⁷⁴ Ils sont conservés aujourd'hui aux Archives Nationales du Luxembourg.

⁷⁵ Jean Nicolas Étienne baron de Bock (1747-1809), né à Thionville, commença une carrière militaire sous l'Ancien Régime. Émigré en 1792, il parcourut l'Allemagne, puis s'installa à Ansbach. Au bout de six ans, il rentra à Luxembourg, annexé par la France, grâce au soutien de Colchen, préfet de la Moselle. Bock fut un amateur de la littérature allemande qui se mit lui-même à écrire des œuvres littéraires et historiques : c'est probablement la raison pour laquelle le préfet le choisit pour s'occuper des dialectes allemands. Il mourut à Luxembourg en 1809. Cf. Guillaume Ferdinand TEISSIER (1828) : *Histoire de Thionville*. Metz : Verronnais.

Malheureusement l'auteur s'est laissé emporter par la celtomanie à la mode et n'offre dans son texte guère d'observations empiriques sur les parlars locaux :

Personne n'ignore, que l'allemand, ainsi que toutes les langues du nord, est dérivé de la langue celtique. (Bock, *Notice sur le dialecte en usage dans la partie allemande du département des Forêts*, 1806, ANL Rég. B Sect. Statistique Liasse N° 7)

Bock expliqua ensuite que l'allemand s'était perfectionné en s'éloignant du celtique, alors que

le dialecte luxembourgeois ne s'est jamais écrit, [...] il manque de mots pour exprimer autre chose que les objets de première nécessité, et [...] lorsqu'on veut aller plus loin, il faut absolument recourir au haut allemand ; en quoi ce jargon est fort inférieur au flamand et au hollandois, qui sont également du plat allemand, mais beaucoup plus perfectionnés, puisque ces dialectes s'écrivent et ont des règles fixes. (Bock, *Notice sur le dialecte en usage dans la partie allemande du département des Forêts*, 1806, ANL Rég. B Sect. Statistique Liasse N° 7)

Les renseignements donnés par Leistenschneider furent encore plus limités. Né à Dillingen en Lorraine, Pierre Leistenschneider (1743-1837) suivit des études en droit avant d'entrer au service du Cadastre général du Pays du Luxembourg. En 1797, il fut nommé secrétaire-greffier de la municipalité, puis secrétaire de la mairie de Luxembourg. Il occupa ce poste jusqu'en 1820. Érudit amateur, il a laissé un mémoire statistique demeuré manuscrit. Les parlars vernaculaires semblent ne pas avoir éveillé son intérêt. Il se contenta de constater

qu'il n'existe aucune grammaire de ces deux idiomes, et que je n'ai rencontré (depuis quarante ans passés que je suis établi à Luxembourg) aucun livre, ni autre acte écrit en langue vulgaire du pays, dont les habitans des 2. 3 et 4^{ème} arrondissementens parlent un mauvais allemand, dérivant de la langue teutonnes, et ceux du 1.^{er} arrondissement parlent la langue wallonne, qui est un français corrompû et dans laquelle je ne suis pas versé. (Lettre de P. Leistenschneider, 23 octobre 1806, ANL Rég. B Sect. Statistique Liasse N° 7)

Il n'y ajouta aucun échantillon. Les réponses de Collard et du maire de Virton, transmis par lui, suivirent en début de novembre ; ces deux ad-

ministrateurs ne fournirent que deux listes très courtes de quelques mots patois.

Reste à signaler une traduction de la parabole de l'enfant prodigue « *en patois ardennois entre Neufchâteau et Bouillon* », publiée dans le recueil de 1824/31. Elle est le fruit de l'enquête réalisée aux années 1820, à l'instigation de Coquebert de Montbret, par la Société des Antiquaires.

Gard

L'enquête sur les parlers du département du Gard se situe au début d'une série d'initiatives par lesquelles Coquebert de Montbret commença les recherches sur les idiomes du midi de la France. Une lettre ministérielle, datée du 2 février 1807, chargea le préfet d'Alphonse d'apporter des renseignements sur le dialecte parlé dans son département et d'envoyer notamment des traductions de la parabole de l'enfant prodigue accompagnées d'un vocabulaire ainsi que d'ouvrages imprimés en languedocien, dont notamment les poésies d'Aubanel. Coquebert de Montbret souhaitait avant tout comparer le dialecte de Nîmes à celui de Montpellier pour lequel il affirma avoir déjà obtenu des informations. Celles-ci étaient probablement contenues dans les rapports statistiques, car l'enquête linguistique proprement dite, d'après nos sources, ne fut menée dans l'Hérault qu'en 1812. La lettre témoigne ainsi du souci d'exactitude de Coquebert de Montbret qui semble avoir confronté les renseignements fournis par le préfet dans le cadre de l'enquête linguistique à des sources variées afin d'orienter les recherches dans la direction souhaitée et de les adapter au contexte local pour obtenir des données complètes et fiables.

Le préfet d'Adolphe répondit en août de la même année en envoyant quatre versions patoises de la parabole de l'enfant prodigue, représentant les quatre arrondissements (Alès, Nîmes, Uzès et Le Vigan), puis divers morceaux de poésie en provenance de Nîmes, les *Odes d'Anacréon* d'Aubanel et le dictionnaire français-languedocien de l'abbé de Sauvages. Ces deux derniers ouvrages furent enregistrés en 1812 parmi les livres du fonds du bureau de la statistique. En revanche, nous n'avons pas pu identifier les « *quelques vers languedociens imprimés* » mentionnés encore par d'Alphonse dans sa lettre. La traduction d'Anacréon est due au Nîmois Louis Aubanel (1758-1842), membre de l'Académie du Gard, qui à l'époque était fort estimé pour ses poésies languedociennes. Aubanel participa activement au renouveau du languedocien qui s'annonça

dès le début du siècle. Ses *Odes d'Anacréon, traduites en vers languedociens* parurent à Nîmes en 1802.

L'élément le plus original du dossier est sans doute le mémoire *De l'idiome languedocien et de celui du Gard en particulier* que Trélis, de l'Académie de Nîmes, avait rédigé sur l'incitation de l'enquête ministérielle. Ce document témoigne également de l'étroite et fructueuse collaboration entre les érudits locaux et l'administration centrale à l'occasion de l'enquête sur les dialectes. Jean-Julien Trélis de la Bedosse (1758-1831), né à Alès, était alors secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard et bibliothécaire de la ville de Nîmes. À la chute de l'Empire, il fut obligé par la Terreur blanche de s'enfuir de Nîmes et mourut à Lyon. Son mémoire représente le résultat de la rencontre entre son intérêt personnel pour le languedocien et l'enquête officielle. Ce mémoire marqua les consciences méridionales bien au-delà de Nîmes.⁷⁶ Le manuscrit original compte 33 pages et est aujourd'hui conservé dans le fonds Coquebert de Montbret de la bibliothèque municipale de Rouen. Une version abrégée fut publiée dès 1808 dans la *Notice des Travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1807*. Nous renvoyons ceux qui souhaitent consulter le texte en entier à l'édition qu'a donné Philippe MARTEL.⁷⁷

⁷⁶ Cf. René MERLE (2005) : *Les élites nîmoises devant le problème linguistique (français et langue d'oc) de la pré-Révolution aux débuts de la Monarchie de Juillet*. Publication en ligne, <http://rene.merle.charles.antonin.over-blog.com> (consulté le 25/10/2007).

⁷⁷ Philippe MARTEL (1988) : « Jean-Julien Trélis : De l'idiome languedocien et de celui du Gard en particulier. » In : *Lengas* n° 24, pp. 101-118.

Haute-Garonne

L'enquête dans la Haute-Garonne fut menée à deux reprises, en 1807 et en 1810. La correspondance témoigne du progrès dans la construction d'un savoir géolinguistique au cours de ces recherches.

En 1807, il s'agissait uniquement de recueillir des échantillons dialectaux comme outils de la comparaison linguistique. Si, dès sa première lettre au préfet, Coquebert de Montbret parlait des « *dialectes languedociens ou gascons* », il semble encore avoir hésité si le département appartenait (entièrement ou en partie) à l'un ou l'autre des deux domaines dialectaux. Le 12 mars 1807, il invita le préfet Desmousseaux à lui envoyer des échantillons, et notamment la traduction de la parabole de l'enfant prodigue et des ouvrages imprimés. Desmousseaux, après avoir annoncé l'envoi des pièces demandées dans une lettre du 6 avril, fit suivre la traduction de la parabole le 18 du même mois. Coquebert de Montbret, à l'occasion de le remercier pour la traduction, souhaita encore recevoir les poésies de Goudouli parmi les ouvrages promis. Nous ne savons pas si ces ouvrages ont par la suite réellement envoyés à Paris : aucune lettre conservée n'atteste leur envoi, et ils ne figurent pas parmi les livres inventoriés au bureau de la statistique en 1812. Les œuvres de Pierre Goudouli / Peire Godolin – qui fut été cité par plusieurs informateurs dans l'enquête linguistique comme le plus important représentant des lettres gascons – existent cependant en diverses éditions dans la bibliothèque privée des Coquebert de Montbret. Le seul document imprimé, conservé dans le dossier de la Haute-Garonne à la bibliothèque nationale, est le *Dialogo entre un Électou qu'à proucedat à l'électiu de septento Curés pel Distric de Toulouse, et uno Deboto de la même Bilo* (BNF NAF 5911 f. 18-21), en dialecte toulousain. Selon Gazier, ce *Dialogue* date de 1791. Il fut lu à la Société des Amis de la Constitution,

puis imprimé par ordre de cette société, 8 pages in-8°. Il se trouvait aussi parmi les pièces envoyées à l'abbé Grégoire.⁷⁸

Entre 1807 et 1810, l'état des recherches sur le gascon avançait considérablement. Lorsque l'enquête linguistique dans le département fut relancée, elle eut un objectif beaucoup plus précis : déterminer la limite géographique entre les deux idiomes pour réaliser le but principal de l'enquête, à savoir rédiger la carte des langues et dialectes parlés en France (voir la lettre du 3 mars 1810). Cette correspondance avec le préfet Desmousseaux s'inscrivait en fait dans une série d'initiatives au sujet du gascon dont le statut comme dialecte ou langue à part entière n'était alors pas encore déterminé. Des recherches analogues furent lancées au même moment dans le Tarn-et-Garonne voisin. Dans la Haute-Garonne, il s'agissait avant tout de savoir si la Garonne pouvait être considérée comme la limite de l'aire gasconne. Pour cela, Coquebert de Montbret indiqua au préfet un critère phonétique qui devait lui permettre de distinguer le gascon du languedocien : le changement du /f/ initial en /h/. Coquebert de Montbret se basait ici sur une observation faite antérieurement dans une statistique manuscrite du département. À partir de ce « *caractère distinctif du langage gascon* », il chargea le préfet d'identifier les cantons où ce phénomène se faisait remarquer afin de vérifier ainsi si la partie occidentale du département n'appartenait pas plutôt au gascon qu'au languedocien. La réponse du conseiller de la préfecture Bastide, remplaçant le préfet, confirma l'hypothèse de Coquebert de Montbret : « *Il est vrai que le cours de la Garonne sépare les langages gascon et languedocien* » ; le gascon se parlait selon Bastide sur la rive gauche de la Garonne, mais le changement de la consonne initiale ne devenait vraiment général que dans l'extrémité occidentale du département, bien que l'on pût le constater même à Toulouse, dans la partie ouest de la ville, à savoir dans le faubourg Saint-Cyprien et le village de Saint-Martin-du-

⁷⁸ Édité dans Augustin GAZIER (1879) : « Lettres à Grégoire sur les patois de France. » In : *Revue des langues romanes. Troisième série*, n° 1, pp. 53-183. Voir également Carmen ALÉN GARABATO (1999) : *Quand le patois était politiquement utile. L'usage propagandiste de l'imprimé occitan à Toulouse durant la période révolutionnaire*. Paris : L'Harmattan, p. 46.

Touch (cf. la lettre du 21 avril 1810). Un trait phonétique facile à observer avait ainsi permis de relever de manière fiable la limite entre les deux dialectes dans le nord du département. Dans le sud, en revanche, l'application de ce critère semble avoir échoué. Bastide mentionna dans sa lettre une « *langue des montagnards* » qui n'était ni du gascon ni du languedocien. Elle était parlée, selon lui, dans les Comminges et dans toute la partie du département au sud de Rieux et Montesquieu, de Rieumes et du Fousseret. L'exemple montre l'importance des instructions précises pour guider les observations des informateurs. Ici, le critère linguistique indiqué très officiellement ne permettait pas tout seul de classer l'idiome des montagnards parmi les parlers gascons ou languedociens. Bastide appliqua alors une logique topographique (plaine vs. montagne) pour décrire la situation dialectale. On y reconnaît l'écho de la théorie des climats qui est entrée dans de nombreuses explications de la diversité linguistique de la part des informateurs dans l'enquête linguistique.

Pour terminer sa lettre, Bastide esquissa cependant une vision différente de la situation linguistique relativisant ainsi la pertinence des frontières dialectales : face à la francisation progressive de la population affirmée pour tout le département, la diversité des idiomes n'apparaissait plus que comme une réalité condamnée déjà à la disparition.⁷⁹

⁷⁹ ALÉN GARABATO (1999), p. 33

Gênes

Le département de Gênes fut un des premiers départements où Coquebert de Montbret enquêta sur les dialectes. Dès le 4 août 1806, il chargea le nouveau préfet de Gênes, Antoine de La Rivoire de La Tourette, de s'occuper des recherches linguistiques. Il souhaitait notamment obtenir des échantillons et des informations

sur le caractère distinctif du langage génois, sur l'étendue de pays où il est parlé et sur les variétés qu'il doit offrir suivant les cantons et en passant par nuances plus ou moins tranchées soit au piémontais, soit au toscan &^{ca}. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet de La Tourette, 4 août 1806, ANF F 20/191 f. 17)

Cette demande situe donc le début de l'enquête dialectale dans le contexte plus large de la description des limites des langues. Dans la lettre au préfet, Coquebert de Montbret présenta ainsi les buts de ce projet :

Il entre dans le plan du travail descriptif que j'ai ordonné, que les caractères distinctifs des différents dialectes qui sont parlés dans tout l'Empire soient bien connus ainsi que les limites de l'espace où chacun d'eux est en usage. Je n'ignore pas que le pays que vous administrez a un dialecte particulier assez différent de ce qu'on nomme l'italien pur c'est-à-dire la langue toscane. Je vous prie de me mettre à portée d'en juger en m'adressant quelques ouvrages composés dans ce dialecte génois. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet de La Tourette, 4 août 1806, ANF F 20/191 f. 17)

Nous n'avons pas trouvé de réponse du préfet à cette lettre. Les fonds du bureau de la statistique aux Archives nationales de France contiennent cependant une version génoise de la parabole de l'enfant prodigue qui porte la mention « *dialecte de Gênes, 1806* » ajoutée de la main de Coquebert de Montbret.

L'enquête fut reprise par la première circulaire ministérielle au sujet des dialectes, adressée aux préfets d'une vingtaine de départements, le 13 novembre 1807. Dans sa réponse, en date du 21 mars 1808, La Tourette précisa que l'on parlait génois et piémontais dans son département, « *deux idiomes que l'on puisse considérer comme le vrai langage usité* ». Le

piémontais était parlé, selon lui, dans les arrondissements de Tortone, Vogliero et Bobbio, le génois dans ceux de Gênes et de Novi. Il ne jugea cependant pas nécessaire d'envoyer des échantillons piémontais, renvoyant Coquebert de Montbret aux départements formés à partir de l'ancien Piémont. Pour le génois, il fournit une imitation libre de la parabole de l'enfant prodigue accompagnée d'explications ainsi que quelques pièces de poésie. Coquebert de Montbret remercia le préfet en avril tout en soulignant qu'il lui fallait une traduction littérale de la parabole au lieu d'une imitation libre. Il demanda également qu'on lui fournît un exemplaire des *Cittara zeneize* de Gian Giacomo Cavalli (1590-1658), poète écrivant en génois. Il s'agit du recueil des poésies de Cavallo qui parut à Gênes en 1745 sous le titre de *Ra cittara zeneize*. Ce recueil et la version corrigée de la parabole de l'enfant prodigue furent finalement envoyés ensemble en mai 1808. Coquebert de Montbret en remercia La Tourette le 2 juin 1808.

Les papiers de Coquebert de Montbret et du bureau de la statistique contiennent en effet plusieurs échantillons du dialecte génois. L'imitation de la parabole de l'enfant prodigue (*Imitaçion dra parabola dro figgio prodigo*) se trouve dans le dossier de Gênes à la Bibliothèque nationale de France (BNF NAF 5911 f. 27-32) où elle est accompagnée d'« observations pour faciliter la lecture du dialecte ligurien ou génois » ainsi que d'un court extrait des *Cittara zeneize*. Cette imitation fut également publiée à Gênes dès 1808 sous le titre *Imitaçion Dra Parabola dro Figgio Prodigio. Dedicàa a ro Lustrissimo MONSÛ DE LA TOURETTE Membro dra Legioñ d'Onô, e Préfetto dro Dipartimento de Zéna. Da un Suedeize, membro de l'academia italianna, stabilio a Zéna, e mariaou con uña franzeize*. Elle est l'œuvre de Jakob Gråberg från Hemsö (1776-1847), diplomate et auteur de plusieurs ouvrages statistiques, membre de l'Academia italiana à Gênes. Gråberg se trouvait en Italie depuis 1800, aux services de la Suède. Il fut précepteur des filles du marquis Lamba d'Oria de 1805 à 1811, puis consul suédois à Genève jusqu'en 1815.⁸⁰ C'est lui qui fut

⁸⁰ Cf. Ignaziu Cantù (1844) : *L'Italia scientifica contemporanea [...]*. Milan.

chargé de la rédaction du mémoire statistique du département. Coquebert de Montbret écrivit sur lui dans une lettre au préfet Bourdon de Vatry :

Il est effectivement bien à désirer que la statistique du dép[artemen]t de Gênes puisse être rédigée par une personne qui ait connaissance exacte des localités & de la langue du pays ; l'intention que vous montrez d'inviter M. Gråberg à se charger de ce travail si important et si difficile ne peut que me donner une opinion très avantageuse de ses lumières et me faire penser que personne n'est plus en état de bien faire cet ouvrage. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Bourdon de Vatry, 4 juillet 1808, ANF F 20/191 f. 96)

La traduction littérale de la parabole de l'enfant prodigue est ainsi très probablement de l'œuvre de Gråberg lui-même. Elle se trouve aujourd'hui dans le recueil conservé à la Bibliothèque nationale. Coquebert de Montbret a porté en marge « *Gênes (envoyé par M^r Gråberg)* », pourtant sans indiquer la date d'envoi. La lettre de Gråberg s'est malheureusement égarée.

Il existe encore quelques autres échantillons dont il n'est pas certain qu'ils soient issus de l'enquête dialectale ou des lectures de Coquebert de Montbret. Il s'agit d'une traduction de la première nouvelle du *Decamerone* d'après Leonardo Salviati (BNF NAF 20080 f. 169-170), de plusieurs extraits des *Cittara zeneize* (BNF NAF 20080 f. 171-181, 193) et d'un vocabulaire du dialecte génois (BNF NAF 20080 f. 186-190).

Gers

Le préfet du Gers, Pierre Balguerie, répondit le 11 février 1808 à la circulaire ministérielle du 13 novembre de l'an précédent. Les matériaux et informations qu'il transmet à Paris ont très probablement été réunis par Dominique-Louis Cazaux, ancien professeur au collège d'Auch et alors, de 1789 à 1815, secrétaire général de la préfecture. Ce dernier fut également l'auteur de l'*Annuaire du Gers pour l'an XII* dans lequel il s'était déjà intéressé à l'idiome du département.

Dans la lettre préfectorale, la variation diatopique du gascon du Gers n'est évoquée qu'en passant. Balguerie y distingue « *deux diversités* » qu'il ne jugea pourtant pas suffisamment pertinentes pour justifier l'envoi d'un plus grand nombre d'échantillons, « *parce que la différence consiste moins dans les mots, que dans la manière de les prononcer et de les écrire* » (lettre du 11 février 1808, BNF NAF 5911 f. 34). Il observa ainsi que les habitants de l'est du département (arrondissement de Lombez) faisaient usage des déterminants « le, les » au lieu de « lou, lous », tandis qu'à l'ouest du Gers, le long de la frontière avec les départements des Hautes- et Basses-Pyrénées et des Landes, le dialecte se rapprochait plus, selon lui, du béarnais et du bigourdan.

De même, les échantillons qu'il fournit rendent moins compte de la diversité diatopique des parlers locaux que de leur évolution diachronique. Il s'agit de plusieurs extraits de la littérature gasconne et de quelques traductions patoises faites en l'occasion de l'enquête ministérielle qui illustrent les différences entre le gascon des 17^e, 18^e et 19^e siècles. Le recueil envoyé au ministère présente d'abord des extraits de l'œuvre de deux poètes gascons du 17^e siècle, époque de la première renaissance de la littérature occitane pendant laquelle la création poétique en gascon se concentra notamment dans le pays des alentours d'Auch, correspondant en gros au futur département du Gers.⁸¹ Dans ce

⁸¹ Cf. Pierre BEC (1997) : *Le siècle d'or de la poésie gasconne (1550-1650). Anthologie bilingue*. Paris : Les Belles Lettres.

recueil figure en premier le célèbre Jean-Géraud Dastros (ou D'Astros, 1594-1648), curé et poète gascon né et mort à Saint-Clar-de-Lomagne (Gers). Cazaux choisit de lui le *Prologue* et un passage du *Plaidoyer du Printemps*, tirés de *Lou Trimfè de la lengouo gascouo am plaidejats de las quouate sasous et deus quouate Elements, daouan lou pastou de Lomagne*, dans l'édition de 1762. Dastros a en effet laissé une œuvre importante dont *Lou Trimfè de la lengouo gascouo / Le Triomphe de la langue gasconne*, paru à Toulouse en 1642, est bien la pièce principale et la plus connue. Aux extraits de Dastros s'ensuit, toujours pour le 17^e siècle, une épigramme de Louis Baron (1612-1663), poète gascon de Pouyloubrin. Au reste, le préfet renvoya dans sa lettre aux œuvres de Pierre Goudouli / Peire Godolin (1580-1649), poète toulousain dont la gloire rayonnait jusqu'au 19^e siècle dans toute l'Occitanie.⁸² L'obligatoire traduction de la parabole de l'enfant prodigue est présentée sous le numéro deux du lot d'échantillons. Si son titre n'indique pas d'origine géographique plus exacte que le département du Gers, il précise en revanche qu'il s'agit du « *dialecte de ce patois, qui étoit en usage dans le dixhuitième siècle* ». Comme dernier échantillon enfin le recueil donne une « *traduction inédite ou paraphrase de la XI^{ème} Ode d'Horace Ad Leuconoën, en vers libres et en patois gascon en usage au commencement de ce 19^{ème} siècle* ». Cependant la pièce la plus originale renfermée dans le dossier du Gers est sans doute un vocabulaire gascon-français, très probablement composé par Cazaux lui-même. Ce vocabulaire présente dans un ordre alphabétique tous les mots et expressions contenus dans les échantillons, enrichis par des observations sur l'usage de ces mots et, parfois, sur les modifications du sens ou de la prononciation qu'ils subissaient au cours du temps. Les *Observations préliminaires* y ajoutent quelques réflexions sur le rapport entre la graphie et la phonétique du dialecte. Le choix et l'arrangement des échantillons semblent indiquer qu'au moyen d'une comparaison du gascon du 17^e (Baron et Dastros), 18^e (traduction de la parabole) et 19^e (paraphrase d'Horace) siècle, Cazaux

⁸² Sur Godolin, cf. BEC (1997).

tenait surtout à attirer l'attention du lecteur sur l'altération progressive du dialecte qui le rapprochait de plus en plus au français. C'est aussi ce qu'exprime la lettre du préfet : « *La comparaison de ces trois échantillons mettra Votre Excellence, à même d'observer qu'il s'introduit dans le patois du Gers, beaucoup de mots français* ». Le vocabulaire témoigne également de cette francisation du gascon par le choix de mots empruntés au français ou de mots d'origine gasconne mais dont la prononciation ou l'usage avaient été francisés. Les échantillons cependant constituent un petit florilège de la production littéraire du Gers, évoquant quelques auteurs célèbres et les gloires passées de la littérature d'oc. Plus encore, l'extrait justement du *Triomphe de la langue gasconne*, puis encore la traduction d'un auteur classique majeure tel qu'Horace, n'étaient sans doute pas des choix innocents. Derrière tout cela, le positionnement de Cazaux envers le gascon n'est ni facile à saisir ni peut-être sans ambiguïté. Il semble que, à ses yeux, l'évolution linguistique trahissait plutôt un changement dans les mœurs reflété par les mots et leurs usages. C'est ainsi que l'on lit dans le vocabulaire à propos du terme « maîtresse » qu'il doit s'agir d'un néologisme puisque les paysans du Gers ne connaissent l'amour que dans le mariage. L'histoire linguistique d'un dialecte et l'étymologie de ses mots se confondent ici à l'ethnographie d'une région et l'histoire sociale d'une population.

Gironde

L'enquête réalisée en Gironde faisait partie des recherches visant la délimitation des domaines d'oc et d'oïl, menées de manière intensive dans plusieurs départements durant l'année 1810. Il s'agissait, dans la Gironde, surtout de délimiter les aires du gascon et de la Gavacherie. Ces recherches furent commencées à la fin de 1809 et continuées en 1810 auprès des sous-préfets et des juges de paix uniquement ; aucune enquête, en revanche, ne fut réalisée au niveau départemental auprès de la préfecture. Il convient de rappeler ici que la Gironde était effectivement partagée sur le plan linguistique. L'occitan se parlait traditionnellement dans la plus grande partie du département. Il y était présent sous trois formes dialectales : le gascon comme le dialecte le plus répandu, le languedocien parlé dans le Libournais et l'Entre-Deux-Mers, et le limousin en usage sur une portion du territoire à Puynormand. Le saintongeais qui appartient à l'ensemble des dialectes d'oïl se parlaient dans la Grande Gavacherie située au nord-est du département (canton de Blaye, Guîtres et Coutras) et dans la Petite Gavacherie enclavée en domaine occitan (Monségur, Libourne, La Réole).

Les recherches dirigées par Coquebert de Montbret dans la Gironde montrent un grand souci d'exactitude, les informations sur les limites linguistiques ayant été vérifiées auprès de plusieurs correspondants en demandant et des versions de la parabole de l'enfant prodigue et des listes de communes portant l'indication de l'idiome en usage localement. Au total ont été rassemblées treize traductions de la parabole, parmi lesquelles se trouvent cependant des doubles pour certains lieux, fournis de manière indépendante par différentes personnes. Parmi toutes ces pièces, seules trois versions en provenance de Monségur, La Réole et Lamothe-Landerron furent par la suite publiées en 1824/31. La réalisation de l'enquête fut confiée successivement aux sous-préfets de Bazas et de Blaye, dès le 19 décembre 1809, puis à celui de La Réole en avril 1810, et finalement aux juges de paix des cantons de Guîtres, Lussac et Libourne, au moyen d'une lettre circulaire envoyée le 30 juin 1810.

Par cette lettre, Coquebert de Montbret situa clairement l'enquête linguistique dans le projet scientifique de connaître la géographie des langues de France, avec pour but de « *faire tracer sur une grande carte de l'Empire les limites des divers idiomes qui y sont usités* ». On consultera également le dossier de la Charente-Inférieure dans laquelle le sous-préfet de Jonzac réunit des renseignements et des échantillons pour les cantons girondins limitrophes à son arrondissement.

Dans l'arrondissement de Bazas, Coquebert de Montbret souhaitait surtout connaître « *l'étendue précise du territoire dans lequel se parl[ait] le gascon* ». Il chargea ainsi le sous-préfet Jean Baptiste Claude Raynault Huet de Coetlisan de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue, puis de « *recueillir des informations aussi précises que possible sur la direction de la ligne qui sépare le gascon soit du français proprement dit soit du languedocien* » (lettre du 9 décembre 1809, ANF F 20/194 f. 169), et notamment de vérifier si la Garonne ne pouvait être considérée comme formant sa limite, comme lui avaient observé les informateurs dans la Haute-Garonne et dans le Tarn-et-Garonne. Afin de mettre le sous-préfet en mesure d'apporter ces renseignements, Coquebert de Montbret lui indiqua des traits phonétiques permettant de distinguer le gascon des autres dialectes d'oc :

Vous n'ignorez pas que ce langage diffère considérablement du languedocien & des autres dialectes du Midi de la France ; et qu'il se distingue particulièrement par une prononciation gutturale, par des terminaisons différentes et par le changement des F en H et des mots. (Lettre de Coquebert de Montbret au sous-préfet de Bazas, 9 décembre 1809, ANF F 20/194 f. 169)

En même temps, Coquebert de Montbret envisageait de rapprocher le gascon de l'espagnol, manifestant ainsi des incertitudes sur la typologie génétique des langues romanes que finalement il ne réussit à préciser, à l'aide des échantillons recueillis, que bien après la fin de l'enquête. En 1809, il écrivit encore :

Ces derniers caractères qui lui sont communs avec la langue espagnole me portent à penser que dans la classification générale des idiomes dérivés du latin, le gascon pouvait en quelque sorte être rapporté à l'espagnol

plutôt qu'au français. (Lettre de Coquebert de Montbret au sous-préfet de Bazas, 9 décembre 1809, ANF F 20/194 f. 169)

Nous ne possédons malheureusement pas de réponse à cette initiative. Il semble cependant possible que Huet de Coetlisan n'ait pas donné suite à la lettre car il venait seulement de prendre ses fonctions dans cet arrondissement. Originaire de Nantes, il avait été secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure avant d'être nommé sous-préfet de Bazas en 1809, et ainsi, au moment de l'enquête, il était sans doute peu familier avec les parlers girondins locaux.

Toujours en décembre 1809, Coquebert de Montbret écrivit en outre à François Compans, qui depuis 1808 était sous-préfet de l'arrondissement de Blaye. Comme Huet de Coetlisan à Bazas, Compans fut chargé d'apporter des informations sur la géographie des langues d'oïl et d'oc, et plus précisément, dans l'arrondissement de Blaye, sur la limite entre le saintongeais et le gascon. Il devait fournir une liste nominale des communes parlant l'un ou l'autre des deux dialectes ainsi que des échantillons linguistiques. Les instructions de Coquebert de Montbret étaient très complètes :

Je désirerais que [...] vous voulussiez m'indiquer si votre arrondissement ne se trouve point (comme je suis porté à le croire) placé sur la ligne de démarcation qui sépare le français proprement dit de l'idiome du Midi, ou en d'autres termes la langue d'oïl de la langue d'oc. Dans le cas où cette idée serait bien fondée je vous engage à m'indiquer les noms des communes qui dans cette partie du dép[ar]temen[t] de la Gironde parlent le français saintongeais et de celles où le langage gascon est d'un usage général. Je désirerais que pour me mettre encore mieux à portée de juger si le dialecte populaire de l'arrond[issem]en[t] de Blaye doit être rapporté à l'un ou l'autre de ces deux principaux idiomes, vous voulussiez engager quelques ecclésiastiques qui connaissent bien le patois local, à vous en procurer des échantillons, notamment s'il est possible une ou plusieurs traductions littérales de la parabole de l'enfant prodigue [...]. (Lettre de Coquebert de Montbret au sous-préfet de Blaye, 19 décembre 1809, BMR Ms. Mbt. 433 s.n.)

La réponse de Compans date du 27 mars 1810. Il fournit un grand tableau qui comporte trois versions patoises de la parabole de l'enfant prodigue et le texte français suivant la Bible de Lemaistre de Sacy. Les

traductions représentent les parlers des cantons de Blaye, de Saint-Ciers-Lalande (aujourd'hui Saint-Ciers-sur-Gironde) et de Bourg, plus précisément de la partie de la Rogue près du Bec-d'Ambès. Pour le canton de Saint-Savin, Compans se limita à remarquer que « *l'idiome de ce canton [était] à peu près le même que celui du canton de St Ciers-Lalande et du canton de Blaye* ». Dans les observations qui accompagnent les traductions, Compans confirma que son arrondissement était effectivement partagé par la limite entre les deux idiomes et il donna même une description très détaillée de sa géographie linguistique, en distinguant en outre une zone de transition entre le gascon et le saintongeais :

Il est certain que l'arrondissement de Blaye se trouve placé sur la ligne de démarcation qui sépare le français proprement dit de la langue du Midi ou en d'autres termes la langue d'oïl de la langue d'oc. Les communes qui parlent le français saintongeais sont celles des cantons de Blaye, St Ciers-Lalande et St Savin et quatre à cinq communes dans le canton de Bourg et la ligne de démarcation semble être précisément tracée par la route qui, de Blaye conduit à St André de Cubzac. Les communes situées sur la rive droite de la Dordogne paraissent former les limites de la langue d'oc. Immédiatement après ces communes on entre dans le pays de la langue d'oïl. C'est dans ce passage que l'on voit les deux langues former des nuances et se mêler dans la même commune, ainsi que les eaux de deux rivières qui se rencontrent. (Note du sous-préfet de Blaye, 26 mars 1810, BNF NAF 5911 f. 71)

La réponse du sous-préfet de La Réole date du 3 avril 1810. Il s'y réfère à une lettre ministérielle du 17 février 1810 dont nous ne possédons pas le manuscrit. À en juger d'après les renseignements fournis, cette lettre semble avoir eu comme seul objet la Gavacherie, avec un intérêt tant pour son histoire que pour sa spécificité linguistique. Il convient de remarquer qu'il s'agissait plus précisément de la Petite Gavacherie qui forme une enclave saintongaise en domaine occitan, autour de Montségur, entre Libourne et La Réole. Elle comprend une quinzaine de communes dont les habitants sont appelés les Gavaches ou Gabaches. À part d'elle, la Grande Gavacherie ou pays Gabaye comprend tout le Blayais et le nord du Bourgeais et du Libournais, soit en gros les six cantons voisins de la Saintonge : Saint-Ciers, Blaye, Saint-Savin, Guîtres,

Coutras et Lussac. Ses habitants sont appelés les Gabays. À la différence de la Petite Gavacherie, cette dernière ne faisait pas un objet spécifique dans l'enquête en Gironde et fut simplement abordée dans le contexte de la délimitation des domaines d'oïl et d'oc. Les trois versions de la parabole de l'enfant prodigue rassemblées en 1810 dans l'arrondissement de La Réole représentent les parlers gavachs de Monségur et de Lamothe-Landerron ainsi que le gascon de la ville de La Réole. Le sous-préfet André Marie Joguet était étranger de la région et dut alors avoir recours à des informateurs locaux :

N'étant point né de l'arrondissement de La Réole, et n'y étant venu de Paris qu'à l'époque (an XI) où Sa Majesté a daigné me confier cette sous-préfecture, il m'était impossible de trouver en moi-même, les moyens de satisfaire Votre Excellence, sur les questions dont elle me demande la solution, par sa lettre du 17 février dernier. Il m'a donc fallu avoir recours aux habitans les plus éclairés du pays [...]. (Réponse du sous-préfet de La Réole, 3 avril 1810, BNF NAF 5911 f. 72)

Ainsi, la traduction pour La Réole fut donnée par un certain M. Soubiroux fils, celle de Monségur par le maire Villevielle, et celle de Lamothe-Landerron par le maire Martineau des Barthes, tous les deux membres du conseil général du département. Joguet ajouta cependant à ces échantillons ses propres observations sur la graphie utilisée dans les traductions et sur les spécificités phonétiques des patois.

L'informateur le plus précieux de Joguet était cependant Jean-Charles Dumoulin, magistrat de sûreté, qui rédigea un volumineux mémoire sur les Gavacheries, publié dès 1823 dans une *Statistique de la Gironde* et cité encore presque un siècle plus tard comme référence par Ph. QUEYRON dans la *Revue de l'Agenais*⁸³. Les recherches de Dumoulin portaient en fait non seulement sur la Petite Gavacherie, mais encore sur les communes gavaches situées dans le département de Lot-et-Garonne. Écrivant peu sur leur singularité linguistique, Dumoulin offre surtout un aperçu historique et géographique des Gavacheries, notamment à tra-

⁸³ Philippe QUEYRON (1907) : « La 'Gavacherie' de Monségur. » In : *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest historique, littéraire, scientifique et artistique* n° 4 et 5.

vers une statistique des communes concernées et du nombre de leurs habitants, répondant donc en ceci tout à fait aux interrogations de Coquebert de Montbret.⁸⁴ Quant à leur langue, Dumoulin constata avant tout la grande variation des patois d'une commune à l'autre, observation souvent exprimée par les informateurs de Coquebert de Montbret :

Le gavach de Castelmoron diffère de celui de Pellegrue ; celui de Lamothe-Landerron diffère des deux premiers ; celui de Duras présente des différences encore plus frappantes. On peut en dire autant des communes du canton de Monségur. Cette différence existe, non seulement dans l'accent et la prononciation et dans la prosodie, mais encore dans les termes ; et la même chose ou la même idée, s'exprime ou se rend, dans ces divers lieux, par des tournures de phrases ou des termes différents. (J.-Ch. Dumoulin, mémoire sur la Gavacherie, BNF NAF 5911 f. 76)

Il nia ainsi la possibilité de capter l'idiome gavach dans un seul échantillon, et souligna en revanche que le principal point commun entre ces parlers était leur altérité face à l'environnement gascon :

Il me serait impossible de donner des échantillons de l'idiôme gavach. Je vous le répète, les Gavachs ne sont point un peuple particulier, ils n'ont point une langue commune, ils ne sont Gavachs que respectivement aux Gascons et par la seule raison qu'ils sont d'origine étrangère. Ce sont, entr'eux, des descendants d'étrangers venus de diverses provinces voisines qui conservent dans leur idiôme respectif, la différence qui existait

⁸⁴ Ph. QUEYRON a reporté en détail la statistique de Dumoulin. Ainsi, dans le département de la Gironde, la Gavacherie comprenait en 1810/23 15 communes du canton de Monségur (Castelmoron d'Albret, Landerrouet, Mesterrieux, Neuffons, Rimons, Coutures-sur-Drot, Le Puy, Diculivol, Monségur, Cours, Taillecat, Saint-Vivien, Sainte-Gemme, Saint-Sulpice-de-Guilleragues, Roquebrune), 9 communes du canton de Pellegrue (Caumont, Cazaugitat, Saint-Ferme, Pellegrue, Auriolles, Landerrouet [sic ?], Listrac, Massugas, Sous-sac), 6 communes du canton de Sauveterre (Cleypac, Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy, Blazimont, Saint-Léger, Saint-Hilaire-du-Bois), 10 communes du canton de La Réole (Camiran, Lamothe, Saint-André-du-Garn, Fossés et Baleysac, Lapujade, Saint-Michel, Lorette, Mongauzy, Loubens, Bagas), et dans le Lot-et-Garonne 3 communes du canton de Duras (Sainte-Colombe, Baleysagues, Esclottes), 4 communes du canton de Seyches (Saint-Géraud, Castelnau, La Gupie, Caubon), soit au total 47 communes dont quelques-unes cependant n'étaient que mi-gavaches. Ainsi, selon Dumoulin, 20 000 personnes parlaient le gavach dans la Petite Gavacherie autour de Monségur. Cf. QUEYRON (1907), pp. 436-437.

autrefois dans l'idiôme des contrées d'où leurs pères sont sortis. (J.-Ch. Dumoulin, mémoire sur la Gavacherie, BNF NAF 5911 f. 76)

Après la réception des renseignements sur les arrondissements de Blaye et de La Réole, Coquebert de Montbret s'adressa dès le 17 avril 1810 au sous-préfet de Libourne, Claude Lagrèze, afin d'obtenir sur l'arrondissement de Libourne des informations complémentaires sur la délimitation de l'aire occitan. Cette première lettre à Lagrèze s'est égarée. Dans sa réponse, en date du 18 mai 1810, le sous-préfet confirma certes l'hypothèse de Coquebert de Montbret selon laquelle la limite des deux langues devait traverser son arrondissement, mais il réfuta l'idée de pouvoir lui attribuer un tracé net :

L'arrondissement de Libourne doit, en effet, être considéré comme le lieu où se trouve placée la ligne qui sépare le français proprement dit de l'idiôme du Midi ; mais on ne doit pas regarder les rivières de l'Isle et de la Dronne comme formant précisément cette ligne, puisqu'on parle encore à une très-petite distance de Libourne le langage saintongeais corrompu. Il seroit très difficile de fixer d'une manière positive cette démarcation : il y a dans cet arrondissement une variété de langages singulière ; un enchevêtrement dans les idiomes qu'on ne sauroit marquer et des nuances qu'on ne pourroit saisir. (Réponse du sous-préfet de Libourne, 18 mai 1810, BNF NAF 5911 f. 96)

La situation que Lagrèze décrivit ensuite est plutôt celle d'un carrefour linguistique où quatre dialectes étaient en usage, le « gascon » et le « pé-rigordin », puis le « saintongeais » et l'« angoumoisain » qui se rapportaient respectivement à l'« idiôme du Midi » et au « français proprement dit ». Pour chacun de ces dialectes, Lagrèze indiqua de manière très détaillée la répartition géographique. Il termina sa lettre par l'observation qu'il existait en outre « quelques villages où l'on parle le français-saintongeais corrompu, vulgairement appelé gavach », implantés dans le territoire gascon. À la lettre de Lagrèze se trouvaient jointes trois traductions de la parabole de l'enfant prodigue, écrites en gascon de Libourne et de ses environs, en périgourdin de Sainte-Foy et de ses environs, et en saintongeais du canton de Guîtres.

L'enquête auprès de Lagrèze fut ensuite poursuivie par une nouvelle demande de renseignements, qui maintenant avait comme seul objet les

communes gavaches. Coquebert de Montbret souhaitait en obtenir une liste nominative d'après la langue usitée. Il chargea alors le sous-préfet de lui

indiquer les noms des communes des environs de Gensac dont vous m'annoncez que les habitans parlent le français saintongeais, ainsi que des lieux du canton de Libourne et de Lussac où la même particularité se fait remarquer. (Lettre de Coquebert de Montbret au sous-préfet de Libourne, 23 juin 1810, BNF NAF 5911 f. 98)

Mais comme ailleurs où Coquebert de Montbret enquêtait sur des îlots linguistiques, son intérêt pour les langues et patois allait de pair avec une curiosité historique et ethnographique :

Il ne serait pas non plus sans intérêt pour moi de savoir d'une manière plus précise quelle est d'après les monumens historiques ou d'après la tradition l'époque où les Gavaches sont venus se fixer dans cette contrée, les pays dont ils étaient originaires, et les motifs qui portèrent les anciens seigneurs de cette partie de la Gascogne à les y appeler. Je vous engage à me dire si ces émigrans indépend[emmen]t de leur langage se distinguent encore des habitans originaires de l'arr[ondissemen]t de Libourne par des usages particuliers ou par des pratiques différentes dans leur agriculture ou dans la construction de leurs demeures. (Lettre de Coquebert de Montbret au sous-préfet de Libourne, 23 juin 1810, BNF NAF 5911 f. 98)

Pour répondre, Lagrèze choisit la forme d'un questionnaire. Outre les informations données sur les communes gavaches, celui-ci comporte des observations sur l'extension du domaine gascon basées strictement sur un critère phonétique. Lagrèze avait en fait indiqué dès sa première lettre à Coquebert de Montbret le changement de /f/ en /h/ à l'initiale des mots :

On doit remarquer aussi, que dans le païs d'entre Dordogne et Garonne, jusques devant Libourne et même jusqu'au Bec d'Ambès, les plus anciennes familles regnicoles ont substitué dans leur dialecte, la lettre h à la lettre f, lorsque celle-ci est initiale est suivie d'une voyelle. Par exemple, elles disent constamment : que bos ha, que boulez ha, que veux tu faire, que voulés vous faire, aulieu de que bos fa, que boulez fa, qui sont des expressions gasconnes, à peu près universelles. On dit aussi, mon hill, ma hille, mon hilleau, mon fils, ma fille, mon filleul, aulieu de mon fill, ma fille, mon filleau, qui sont des mots usités chés tous les peuples de la

Gascogne. (Note du sous-préfet de Libourne accompagnant la traduction de la parabole, 18 mai 1810, BNF NAF 5911 f. 106)

Coquebert de Montbret l'invita alors à identifier les cantons dans lesquels ce changement était généralisé. La réponse ne fut cependant guère plus détaillée que les premières observations de Lagrèze :

L'usage de substituer l'H à l'F, est particulier au peuple d'une partie des arrondissements de la Réole et de Libourne, on veut dire, dans la partie qui est entre la Garonne et la Dordogne ; il se fait même apercevoir depuis Créon, chef lieu de l'ancienne prévôté d'entre-deux-mers, jusques au Bec d'Ambès. Mais cet usage n'est pas général. Il s'est conservé dans quelques familles de conservateurs qui l'ont apporté çà et là colonpartiaires amovibles, jusque dans la commune d'Arveyres, sur la rive gauche de la Dordogne, devant Libourne, où l'on entend quelquefois l'équivalent de ces mots : – que hèdes gouyat ? au lieu de que fèdes gouyat, que fais-tu garçon ? harats mos compliments à ta hénne, à tos hills, à ta hille et à mon hillau, au lieu de, feras més compliments à ta fénne, à tes fills, à ta fille et mon fillaud, tu feras mes compliments à ta femme, à tes fils, à ta fille et à mon filleul. Quelques un disent même, mon éhnan, pour mon enfant. (Questionnaire sur la Gavacherie, par le sous-préfet de Libourne, 10 juillet 1810, BNF NAF 5910 f. 95)

Probablement en continuation directe de l'enquête auprès de Lagrèze, Coquebert de Montbret s'adressa également, le 30 juin 1810, aux trois juges de paix de Libourne, Guîtres et Lussac. Le contenu de cette circulaire était en fait le même que celui des lettres envoyées auparavant aux sous-préfets de Bazas et de Blaye (19 décembre 1809) ainsi qu'aux juges de paix de Montbron et de Lavalette et au sous-préfet de Barbezieux (Charente, 10 février 1810), demandant l'envoi d'un état des communes avec indication de l'idiome en usage et d'échantillons dialectaux sous la forme de traductions de la parabole de l'enfant prodigue. Chapéron Rouffiac, juge de paix du canton de Libourne, fut le premier à répondre, dès le 25 juillet 1810. Il confirma l'usage de deux idiomes différents dans son canton, le gavach et le gascon, mais ne fournit qu'une version de la parabole que pour ce dernier. Elle est cependant – par erreur ? – marquée comme provenant du canton de Guîtres. S'y trouve ajoutée une liste de mots patois, plus précisément un inventaire des termes désignant les meubles de la maison. La lettre du juge contient en outre l'état

des communes et des observations sur la limite géographique du gascon :

L'idiome gascon se parle généralement par le peuple dans les communes d'Arveyres, Cadarsac, St. Sulpice, St. Emillion et partie de celle de Libourne notamment en ville et dans la banlieue, est et midi, l'idiome gavache se parle ensuite généralement, dans les communes de la Lande, des Billeaux, des 3/5^e. de Pommerol, et dans le 1/5^e. de celle de Libourne au nord de la ville, lequel idiome gavache se continue toujours allant vers le nord jusqu'à Angoulême, quant au gascon il paraît qu'il prend fin à Libourne en allant vers le nord et à Montagne, qui borde ce canton, et que l'idiome gascon est presque général depuis Libourne jusques aux Pyrénées ; il paraît aussi qu'à partir de la rive gauche de la Dordogne qui sépare Libourne, d'Arveyre et de Cadarsac présent canton, il y a quelque petit changement dans la prononciation du gascon, tellement que les F ne se font plus sentir et qu'ils mettent à la place une H aspiré, par exemple dans le mot fève, qui en gascon se dit fabe, ils disent habe, dans le mot enfant qui en gascon se dit énfan, ils disent enhan et que cette prononciation va même plus loin que Bordeaux dans plusieurs mots approchants ceux là. (Réponse du juge de paix de Libourne, 25 juillet 1810, BNF NAF 5911 f. 101)

Le 25 août 1810, ce fut au tour du juge de paix du canton de Guîtres, Valet Puycaux (?), de répondre à la lettre circulaire. Il s'agissait toujours de recueillir des informations sur la limite oc-oïl. Mais selon le juge, cette limite ne traversait point le canton de Guîtres :

Ce n'est point dans le canton de Guîtres que se trouve placée la ligne qui sépare les contrées où l'on parle le français proprement dit, et celles où l'idiome du midi (anciennement appelé langue d'oc) est d'un usage vulgaire : c'est dans le canton de Fronsac qui l'avoisine et entre les communes de Galgon, Perissue, St. Genes Marcenais et les autres communes qui forment ce canton. (Réponse du juge de paix de Guîtres, 25 août 1810, BNF NAF 5911 f. 103)

Comme preuve de cette affirmation, le juge ajouta à son envoi deux versions de la parabole de l'enfant prodigue

selon le patois de tous les habitants du canton de Guîtres et des quatre communes du canton de Fronsac précitées ; et [...] une seconde traduction selon le patois gascon des autres habitants du canton de Fronsac. (Réponse du juge de paix de Guîtres, 25 août 1810, BNF NAF 5911 f. 103)

Il existe encore une dernière traduction de la parabole de l'enfant prodigue pour Guîtres dont nous ignorons la provenance exacte et l'auteur. Elle est peut-être due au juge de paix du canton de Lussac, pour lequel les archives que nous avons consultées ne renferment pas de réponse ou d'échantillon que l'on pourrait clairement lui attribuer.

Golo

L'enquête en Corse s'inscrit dans les démarches entreprises par Coquebert de Montbret pour connaître les dialectes italiens. Elle intervint très tôt par rapport aux recherches dialectologiques dans l'Hexagone. Dès début août 1806, on demanda au préfet Pietri des informations sur les différences et les limites des dialectes en Corse, leur parenté avec les dialectes de l'Italie, ainsi que l'envoi d'échantillons. Le 17 septembre 1806, le secrétaire général de préfecture Stefanini répondit que le préfet s'occupait de réunir les renseignements à ce sujet, mais qu'il n'existait aucun ouvrage imprimé en dialecte. Le 4 octobre finalement furent envoyées à Paris une notice sur le dialecte corse et, comme échantillon, une chanson patoise suivies de trois airs de musique populaires. La chanson, sans date et titre, est attribuée, dans la lettre du préfet, au « prêtre Guillaume » : il s'agit de Guglielmo Guglielmi delle Piazzale d'Orezza (1644-1728), un des premiers auteurs à écrire en corse. La notice est signée par le préfet Pietri lui-même. Elle commence par un résumé de l'origine et de l'histoire du corse, et traite ensuite surtout des ressemblances et différences phonétiques du corse aux autres idiomes d'Italie. Pietri souligne ici la parenté avec le toscan. Dans le département du Golo, il distingue quatre variétés géographiques, parlées dans le nord de l'île entre Bastia et le Cap Corse, dans le territoire entre les deux rivières Golo et Tavignano, dans l'arrondissement de Calvi et le pays situé sur la rive gauche du Golo, et dans la partie sud-est du département située sur la droite du Tavignano. L'enquête se termina par les remerciements au préfet le 10 novembre 1806.⁸⁵

⁸⁵ Pour une présentation plus détaillée, cf. Sven KÖDEL (2013) : « L'enquête linguistique du Premier Empire en Corse. » In : *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* n° 742-743, pp. 149-169.

Hérault

L'Hérault ne fut couvert par l'enquête linguistique qu'en 1812, bien que la plupart des départements du Midi à cette date eussent déjà fourni des renseignements sur les dialectes. Afin de combler cette lacune dans la collection d'échantillons dialectaux, la dernière circulaire ministérielle, du 31 janvier 1812, fut adressée à Pierre Barthélémy Joseph Nogaret qui depuis 1800 exerçait la fonction de préfet à Montpellier. Celui-ci répondit fin février 1812, mais au lieu de fournir des exemples des parlers de son département, il exprima surtout ses doutes sur la nature de la demande :

[...] à la prononciation près, il n'y a point ici de dialecte dans la langue française ; l'on parle et l'on écrit uniformément le français. Il n'en est pas de même du patois qui varie dans les différens arrondissemens, mais qui ne peut point être considéré comme un langage dérivé de la langue générale de la nation. Si, néanmoins, l'intention de Votre Excellence était que je fisse traduire en patois la parabole de l'enfant prodigue qu'elle m'a indiqué[e] pour exemple, je La supplie de me le marquer, et je m'empresserai de lui en transmettre les différentes traductions. (Réponse du préfet Nogaret, 25 février 1812, BNF NAF 5911 f. 125)

Coquebert de Montbret, dans une lettre de fin mars 1812, l'invita donc à nouveau à fournir non seulement les versions de la parabole de l'enfant prodigue faites dans les différents cantons du département, mais encore à y joindre

quelques notes sur les principaux caractères distinctifs du langage vulgaire de cette partie de l'Empire, sur son origine et sur sa prononciation », et si possible « quelques autres morceaux intéressans écrits dans le même idiome. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Nogaret, 31 mars 1812, BNF NAF 5911 f. 127)

Nogaret semble avoir organisé ensuite une enquête à l'aide des sous-préfets – au moins de celui de Béziers, Joseph Fournier – qui à leurs tours firent appel aux maires des principales communes. Les documents d'archives confirment ainsi la collaboration du maire d'Agde, Jean-Philippe Dauby, de celui de Béziers, Jacques Toussaint Donadieu, de

l'adjoind à la mairie de Saint-Pons, Guirand, d'un autre adjoint, Pellissier, à la mairie de Murviel, et enfin de Laget, maire de Roujat, et de Vaissierre, prêtre dans cette même commune. Les matériaux ainsi recueillis furent ensuite transmis à Paris au fil de plusieurs envois de la part de Nogaret, le 16, 20 et 25 juillet ainsi que le 1^{er} août 1812. Le total des échantillons constitue une des plus importantes collections d'exemples dialectaux produites par l'enquête de Coquebert de Montbret. Elle renferme notamment quatorze traductions de la parabole de l'enfant prodigue, en provenance d'Agde, Bédarieux, Béziers, Florensac, Lodève, Montpellier (deux versions, une donnée par Tandon, l'autre par Martin), Saint-Pons, La Salvetat, Roujan, Murviel, Saint-Chinian et Saint-Gervais, puis une version alternative pour Béziers que la copie de Coquebert de Montbret identifie cependant comme une version alternative pour Roujan. Seules les trois traductions pour Agde, Lodève et Montpellier ont été publiées plus tard dans le recueil de 1824/31.

Outre ces versions de la parabole de l'enfant prodigue, les envois du préfet comportaient l'oraison dominicale « *traduite en vers patois au 15^e siècle* », tirée du dictionnaire languedocien de l'abbé de Sauvages⁸⁶, puis une série de pièces en vers et en prose d'origines diverses. Le correspondant de Saint-Gervais a fourni un dialogue en dialecte (*Dialogo éntré lou major et Meric*) pourvu d'un bref résumé en français :

Cette petite pièce fut faite, il y a environ 30 ans par l'abbé Sales originaire de St. Gervais et professeur de rhétorique à l'ancien collège de Castres. Il a représenté au naturel les personnages qui lui ont fourni de sujet : c'est une femme très emportée qui va trouver au cabaret son mari homme extrêmement original et qui l'emmène avec elle après avoir fait une scène scandaleuse. (BMR Ms. Mbt. 183 f. 203)

Plusieurs chansons ont été données comme exemples des patois de Florensac, Lodève, Le Caylar et Clermont-Lodève (aujourd'hui Clermont-l'Hérault). La pièce la plus ancienne, composée probablement en 1709, est une chronique en vers, envoyée de Saint-Pons. Elle porte le titre *Mémoire Général des malheurs arrivés cette année 1709, par le dérèglement des*

⁸⁶ Pierre Augustin Boissier de SAUVAGES, *Dictionnaire languedocien-françois*, Nîmes 1785.

saisons ; ou du ravage que l'orage de la nuit du 26 au 27^e 7^{bre} a fait à St Pons. Par Guiraud dit Saquet. / Mémoire Général das malhurs arribats aqesté an 1709 pér lou déreglomen de las sazous, ou d'al rabatzé que laygat de la neit d'al 26 al 27 de Sétembre a fait a Sant Poüs. Pér Guiraud dit Saquet. Cette chronique rimée rappelle les événements météorologiques – un climat froid accompagné d'orages et d'inondations – qui secouaient Saint-Pons pendant l'année 1709.⁸⁷

Pour Montpellier, nous trouvons une traduction de la première (*Voulièi canta dins moun délize*) et de la troisième (*Après un ourage terrible*) ode d'Anacréon, signée par Auguste Guiraud du collège d'Agde. Moins connu peut-être que d'autres auteurs occitans de son époque, Guiraud (Saint-Chinian 1778 - Montpellier 1849) a cependant participé activement au mouvement littéraire en langue d'oc de la première moitié du 19^e siècle. Appartenant au corps enseignant, il était entre autre principal du collège de Narbonne et du collège d'Arles, puis directeur d'établissement à Montpellier. Sa traduction d'Anacréon est sans doute le fruit de son goût pour les lettres. Nous avons également de lui une imitation des *Métamorphoses* d'Ovide. Rappelons aussi qu'Anacréon était très à la mode depuis le Consulat. Ainsi, en 1802, le Nîmois Louis Aubanel publia des *Odes d'Anacréon, traduites en vers languedociens*, accueillies très favorablement par le public. Malgré le titre, ces *Odes* sont en réalité rédigées en provençal. Sans donc être d'une grande originalité, la traduction de Guiraud répondait certes au goût littéraire de l'époque.⁸⁸ Une note jointe au manuscrit précise d'ailleurs que la traduction – sans doute la version française accompagnant le texte patois – était due à « Mlle Lefevre » : c'est en fait la seule fois qu'un nom féminin apparaît dans notre corpus – et Mlle Lefevre était ainsi probablement la seule

⁸⁷ Cf. également Melchior BARTHÈS (1882) : « Guiraud Saquet » In: *Revue des langues romanes* n° 22, pp. 71-75.

⁸⁸ Sur Guiraud cf. A. GLAIZE (1877) : « Notice sur Auguste Guiraud » In: *Revue des langues romanes* n° 11, pp. 167-171, sur les traductions des d'Anacréon cf. René MERLE, *Écriture occitane sous le Consulat – Aubanel de Nîmes*, publication en ligne http://www.rene-merle.com/article.php3?id_article=419 (consulté le 25 novembre 2010).

femme à avoir collaboré, au moins indirectement, dans l'enquête de Coquebert de Montbret.

Le dialecte de Montpellier est encore représenté dans les papiers de Coquebert de Montbret – et bien plus amplement – grâce à la contribution de François Raymond Martin que nous avons déjà signalé en haut comme auteur d'une des traductions de la parabole de l'enfant prodigue. Montpelliérain de naissance, F. R. Martin (1777-1851) était le fils d'un commerçant associé au fabricant Bérard. Ses goûts le portaient cependant vers la littérature et l'étude de son dialecte natal. Inspiré par l'abbé Fabre, il s'efforçait toute sa vie de rétablir le languedocien comme langue écrite et littéraire. Dans sa lettre au ministre, en 1812, il prit ouvertement la défense du dialecte, écrivant que « *le languedocien, dont les idiomes du Midi ne sont que des variétés, peut, tout aussi bien que le français, son ancien et plus heureux rival, se prêter à tous les genres* » (lettre du 4 mai 1812, BNF NAF 5911 f. 128). À cette date, il avait en fait déjà publié un recueil de poésies, paru en 1805 sous le titre *Fables, Contes et autres Poésies patoises, par F. R. Martin fils, à Montpellier, chez Renaud, libraire à la Grand-Rue, de l'imprimerie Auguste Ricard*. Lorsque le ministère de l'Intérieur lança les recherches linguistiques dans l'Hérault, Martin, d'abord, ne fut sollicité ni par la préfecture ni par Coquebert de Montbret. Il semble cependant avoir eu connaissance de l'enquête, peut-être par le biais de son ami Tandon – sans doute le père du naturaliste Alfred Moquin-Tandon (1804-63) - qui avait traduit pour le préfet la parabole de l'enfant prodigue. Ainsi, le 4 mai 1812, il s'adressa directement au ministre, convaincu d'être capable mieux que personne à renseigner sur le dialecte de Montpellier :

J'ai appris indirectement que vous aviez chargé Monsieur notre préfet de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue, dans l'idiome du pays. Employant par goût mes loisirs à des recherches sur les divers idiomes du Midi de la France, je me suis cru, sans modestie comme sans présomption, capable d'entreprendre cette traduction avec espoir de succès. (Lettre de F. R. Martin, 4 mai 1812, BNF NAF 5911 f. 128)

Il envoya alors sa propre version de la parabole qu'il accompagna de ses réflexions sur l'état du dialecte face à la l'influence croissante du français :

Il est de fait que, depuis moins de trente années, notre patois a dégénéré, et a pris une physionomie un peu française. Nous nous imaginons de parler l'idiome de nos pères, et nous ne parlons plus qu'un français patoisé dans ses terminaisons. (Lettre de F. R. Martin, 4 mai 1812, BNF NAF 5911 f. 128)

Il identifia ensuite les principales causes de cette évolution :

D'abord, l'éducation, qui plus généralement prisée, porte, dans toutes les classes de la société, le germe de la langue française à laquelle en province n'étaient initiés naguères que quelques privilégiés. Ensuite, les voyages fréquents des habitans des départemens dans la capitale ; voyages bien plus rares il y a trente ans. Enfin la cause la plus puissante peut-être a été notre révolution, qui a réuni sous les mêmes drapeaux et sous le même langage une foule de jeunes gens, dont beaucoup n'auraient jamais parlé que l'idiome de leur pays natal, tandis qu'ils sont rentrés et rentrent chaque jour chez eux familiarisés avec la langue française qu'ils inoculent, pour ainsi dire, à leurs parens, à leurs amis, à leurs enfans. (Lettre de F. R. Martin, 4 mai 1812, BNF NAF 5911 f. 128)

Tout en déplorant la perte des dialectes méridionaux – « *l'abâtardissement de nos idiomes* » – Martin n'adopta pas une attitude puriste lors sa traduction de la parabole dans le sens de vouloir restituer l'idiome original. Il s'efforça plutôt de rendre le patois tel qu'il se parlait réellement en 1812 :

[...] si une traduction en patois primitif nous est devenue impossible, cette même traduction, en patois altéré par les vicissitudes humaines, ne peut manquer d'être intéressante, comme point de comparaison, pour un homme qui aime à réfléchir. Sous ce point de vue, le traducteur, qui mettrait aujourd'hui à contribution le vieux patois, ferait une sottise. (Lettre de F. R. Martin, 4 mai 1812, BNF NAF 5911 f. 128)

Cette approche de la langue parlée singularise Martin car elle lui atteste un intérêt pour le dialecte en soi qui ici ne se confond pas avec la quête des origines, mobile qui animait souvent les recherches linguistiques de ces amateurs des patois que nous rencontrons parmi les correspondants de Coquebert de Montbret.

Le zèle de Martin trouva un accueil très favorable à Paris. Coquebert de Montbret le remercia en juillet 1812 de la traduction et l'invita en même temps de fournir encore « *quelques observations plus détaillées sur les caractères qui distinguent l'idiome de Montpellier de ceux de Nismes, de Toulouse & de Carcassonne, et sur les variations qu'il a successivement éprouvées* », si possible au moyen « *d'anciennes chartes ou d'anciennes pièces de vers inédites écrites dans ce langage* » (lettre du 20 juillet 1812, BNF NAF 5911 f. 130). On reconnaît dans cette demande l'intérêt de Coquebert de Montbret pour la diatopie et la diachronie des langues qui renvoie aux buts de l'enquête linguistique : classer les idiomes selon leur parenté génétique et les délimiter sur le plan géographique. Martin en revanche fut plus appelé, il semble, par l'invitation de fournir des pièces en vers inédites et envoya par conséquent ses propres productions sous la forme d'un recueil manuscrit qui porte le titre *Recueil de poésies languedociennes tant anciennes que modernes en patois de Montpellier*. Il est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France (BNF NAF 5914).⁸⁹ Ce recueil comporte déjà un tiers du total de l'œuvre poétique de Martin. Il publia encore *Les Loisirs d'un Languedocien* en 1827, puis laissa à son ami Tandon un manuscrit que ce dernier publia en 1846 sous le titre *Histoire de moun récul dé Fablas, ou galimatias en rimas*, et déposa avant sa mort un autre *Recueil manuscrit en langue vulgaire de Montpellier* à bibliothèque de cette ville de.⁹⁰

⁸⁹ Hans-Erich KELLER a édité en entier ce manuscrit, à travers trois publications : « Recueil de poésies languedociennes tant anciennes que modernes en patois de Montpellier. » In: *Per Robert Lafont*. Montpellier: CÉO, Univ. Paul-Valéry 1990, pp.169-87 ; « Recueil de poésies languedociennes tant anciennes que modernes en patois de Montpellier par François-Raymond Martin (suite). » In: *Revue des langues romanes* n° 96/1992, pp. 161-87 ; « Recueil de poésies languedociennes tant anciennes que modernes en patois de Montpellier par François Raymond Martin (suite et fin). » In: *Revue de langues modernes* n° 97/1993, pp. 135-66.

⁹⁰ Cf. MERLE (1987) pour quelques éléments biographiques et bibliographiques sur F. R. Martin.

Ille-et-Vilaine

L'enquête en Ille-et-Vilaine fut menée en 1809. Sans passer par le préfet, Coquebert de Montbret s'adressa directement au sous-préfet Maudet de l'arrondissement de Montfort-sur-Meu, dans l'ouest du département. Il s'agissait d'abord de savoir si cet arrondissement était entièrement de langue française ou si le breton s'y parlait également, complétant ainsi les informations sur la frontière linguistique franco-bretonne produites par les enquêtes dans les départements voisins du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Mais à en juger d'après la réponse de Maudet – la lettre initiale du ministère s'est égarée – Coquebert de Montbret s'intéressait plus spécialement à la toponymie, un sujet rarement abordé dans la correspondance avec d'autres départements. La demande était probablement motivée par une indication donnée dans la statistique départementale de l'an IX où on lit :

La langue du cultivateur est un vieux français qui varie. Dans les cantons du sud particulièrement, ils parlent pur Joinville ; mais la prononciation gutturale et sifflante, que notre alphabet ne peut pas rendre, tient au celtique, dont il a retenu quelques mots, et surtout des noms de lieux, dans toute leur pureté. (*Statistique du département d'Ille-et-Vilaine*, par BORIE, 1801, p. 13)

Dans sa réponse, Maudet observa d'abord que « *la langue bretonne n'est point en usage dans cet arrondissement, ni dans ceux voisins appartenant au Morbihan et aux Côtes du Nord* ». Il tenta ensuite, à l'aide de l'étymologie des toponymes, d'établir dans quelles parties de son arrondissement on parlait autrefois le breton, tout en avouant n'avoir lui-même « *aucune connaissance de la langue bretonne* » (lettre du 18 juillet 1809, ANF F 17/1209 f. 20). Par la suite, Coquebert de Montbret souhaita encore obtenir une traduction de la parabole de l'enfant prodigue dans « *le dialecte tel qu'il est parlé dans les campagnes* » qui servirait à connaître « *l'histoire générale des dialectes de la France* » (lettre du 31 juillet 1809, ANF F 17/1209 f. 19). Maudet l'envoya en septembre ; l'enquête se termina en octobre 1809 par une lettre de remerciements.

Indre

Une première initiative pour obtenir des renseignements sur les dialectes de l'Indre date du 10 novembre 1806. Coquebert de Montbret écrivit alors au préfet Prouveur du Pont de Grouard au sujet de la révision du mémoire de statistique départementale pour lequel il souhaitait faire recueillir des chansons populaires et des traductions de la parabole de l'enfant prodigue dans les différents dialectes de l'Indre, avec l'indication où chacun de ces idiomes était en usage. Dès 1806, Coquebert de Montbret expliqua que des informations semblables étaient rassemblées dans « *toutes les parties de l'Empire* » et que « *leur principal intérêt résulter[ait] de la comparaison que le public en pourr[ait] faire* » (lettre du 10 novembre 1806, ANF F 20/198 f. 201). En réalité, la demande s'inscrivait dans une enquête sur les dialectes qui alors n'était pas encore généralisée, mais dont les objectifs principaux se dégagent déjà clairement : documenter, identifier et délimiter géographiquement les divers idiomes de l'Empire au moyen d'échantillons linguistiques. Les recherches ne faisaient cependant pas encore l'objet d'une enquête spécialisée et d'une correspondance individuelle. Le préfet semble ne pas avoir donné suite à cette demande.

L'enquête ne fut reprise que par la circulaire du 20 janvier 1812. Cette fois, le préfet entama des recherches sur place et communiqua le résultat au ministère, le 23 juillet 1812 : il fournit trois versions de la parabole de l'enfant prodigue, représentant uniquement les parlers de la partie méridionale de l'Indre ; la majeure partie du département ne montrait, selon le préfet, « *aucun patois, sauf que la classe du peuple la moins instruite a[avait] une prononciation vicieuse et peu correcte pour beaucoup de mots* » (lettre du 23 juillet 1812, BNF NAF 5911 f. 181). Une remarque pareille avait déjà été faite dans le mémoire statistique de l'an XII, où on lit que les habitants de l'Indre « *n'ont aucun accent, mais ils traînent sur les mots* » (D'ALPHONSE, *Mémoire statistique du département de l'Indre*, 1804, p. 109). Les trois versions de la parabole envoyées en 1812 proviennent du canton d'Argenton (arrondissement de Châteauroux), du

canton de Saint-Benoît-du-Sault (arrondissement du Blanc), et des communes limitrophes du département de la Creuse (arrondissement de Châtre). Les originaux manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de France sont tous rédigés par la même personne ; il s'agit probablement de copies faites à la préfecture. Chacune des traductions est accompagnée du texte français ; nous le reproduisons ici une seule fois, précédant les versions patoises.

Indre-et-Loire

Répondant à la circulaire du 20 janvier 1812, le préfet Kergariou affirma que l'on parlait dans la majeure partie du département un français « *aussi purement que dans aucun autre département de l'Empire* ». La population des deux arrondissements de Tours et de Chinon ne se faisait remarquer ni par un patois particulier, ni même par un accent – à part « *une certaine lenteur dans quelques syllabes* ». Uniquement dans l'arrondissement de Loches et dans quelques cantons de celui de Chinon, situés dans le sud-est du département, se maintenaient, selon Kergariou, quelques anciennes expressions particulières. Un vocabulaire des mots usités dans l'arrondissement de Chinon se trouvait joint à la lettre, mais aucun autre échantillon ne fut envoyé. Coquebert de Montbret remercia le préfet par une lettre circulaire le 11 avril 1812.

Isère

L'enquête dialectale dans l'Isère fut à l'origine des *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, et en particulier sur ceux du département de l'Isère*, par Jacques-Joseph Champollion-Figeac, parues en 1809. Elles comptent parmi les rares mémoires issus de l'enquête ministérielle qui furent publiés séparément par la suite, et, grâce à la notoriété de leur auteur, elles paraissent aujourd'hui être plus connues que l'enquête elle-même. C'est le préfet Fourier qui confia la rédaction du mémoire sur les parlers du Dauphiné au jeune Champollion-Figeac. Le préfet avait auparavant été chargé d'effectuer des recherches linguistiques dans son département par les deux circulaires ministérielles de novembre 1807 et d'août 1808. Joseph Fourier, préfet de l'Isère de 1802 à 1815, fut pendant ses années à Grenoble le protecteur et mentor des frères Champollion, et en particulier du futur égyptologue Jean-François, frère cadet de Jacques-Joseph. Le mémoire manuscrit des *Nouvelles recherches* fut transmis à Paris en septembre 1808. Fourier y joignit encore trois recueils imprimés de la littérature patoise (d'après l'inventaire du bureau de statistique) : la *Pastorale de Janin* par Jean Millet, dont la première édition date de 1633, les *Dialogues dauphinois* (vers 1800) et *Grenoble malheureux* de Blanc dit La Goutte, paru en 1733. Dans sa lettre, il annonce d'autres échantillons, qui semblent finalement n'avoir pas été fournis. Parmi les textes dialectaux rassemblés par Champollion-Figeac, on trouve aussi, suivant les recommandations de Coquebert de Montbret, deux traductions de la parabole de l'enfant prodigue, en patois du canton de l'Oysans, au sud-est de Grenoble, et en patois de Trièves, pays aux confins de l'Isère, dans le canton de Clelles. Les *Nouvelles recherches* contiennent en outre une troisième version « *en langue vaudoise* », tirée d'un manuscrit du Nouveau Testament du treizième siècle, conservé alors à la bibliothèque de la ville.

Jacques-Joseph Champollion-Figeac (1778-1867), s'était installé très jeune à Grenoble, où son frère le rejoignit plus tard. Il y déploya une grande activité savante et fut proche du préfet Fourier qui fit de lui son

collaborateur pour les belles-lettres et dans ses recherches scientifiques. En 1808, Champollion-Figeac est secrétaire de la Société des sciences et arts de Grenoble, rédacteur des *Annales du département de l'Isère* et bibliothécaire adjoint de la bibliothèque de la ville. Il sera par la suite conservateur en chef de la bibliothèque et professeur de littérature grecque, puis doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, avant que les événements politiques de 1815 ne basculent sa carrière. Destitué de ses fonctions et obligé de s'exiler, il s'installera à Paris où il devient conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale et professeur de paléographie à l'École des Chartes. Il s'occupe également de la publication des œuvres de son frère.⁹¹

La décision de répondre à la demande du ministère de l'Intérieur sous forme d'un mémoire au lieu de fournir des pièces isolées semble avoir été prise par Fourier lui-même, choix important pour la nature et la qualité des résultats que donnera l'enquête. Lorsqu'il charge Champollion-Figeac de ce travail, celui-ci est déjà une autorité dans le milieu savant de Grenoble et jouit de la confiance du préfet. Ainsi, le mémoire sur les patois de l'Isère est aussi un exemple de la fructueuse collaboration entre l'administration et le monde savant. Le travail terminé en septembre 1808, les *Nouvelles recherches* furent publiées, avec l'autorisation du ministère, dès novembre de l'année suivante. La version imprimée compte 201 pages contre 60 dans le manuscrit, et a été légèrement remaniée par l'auteur. La préface cite les instructions reçues de Paris, mais dans ce qui suit, Champollion-Figeac déploie ses propres réflexions sur les patois, qui ne rappellent que de loin les objectifs avant tout d'intérêt géographique et statistique de l'enquête officielle. Champollion-Figeac, en revanche, se situe clairement dans la veine des antiquaires appelés à sauvegarder les traces des anciens idiomes en voie de disparition :

Personne sans doute ne contestera la nécessité de connaître les diverses langues vulgaires des provinces de la France et d'en constater l'état ac-

⁹¹ Sur la biographie de Jacques-Joseph Champollion-Figeac, voir Guy CHASSAGNARD (2001) : *Les frères Champollion. De Figeac aux hiéroglyphes*. Figeac : Segnat.

tuel. Le moment est peut-être arrivé qui complétera leur altération et marquera leur décadence. L'impulsion que la révolution a donnée à tous les esprits, les déplacements qui se sont opérés sur tous les points de la France, les mélanges des habitans de différentes provinces résultant des circonstances, la nécessité pour tous de connaître et de parler la langue française, la multiplicité des relations qu'entretient le besoin ou l'ambition, tout semble concourir pour enlever à ces idiomes leurs caractères originels, leur esprit et leur physionomie. Si un jour cette métamorphose s'opère, il ne restera rien alors de ces antiques chartes des peuples, de ces monumens que réclament les premières pages de notre histoire. Tout semble donc se réunir pour applaudir aux mesures d'un gouvernement éclairé qui sollicite les renseignemens que nous allons tâcher de réunir dans cet essai. (CHAMPOLLION-FIGEAC 1809, pp. 7-8)

Les *Nouvelles recherches* sont divisées en trois parties (pp. 1-100) qui sont suivies d'un appendice (pp. 101-197) contenant comme exemples dialectaux des extraits de divers manuscrits, les versions de la parabole de l'enfant prodigue, un vocabulaire, et une notice bibliographique. La première partie se présente comme une étude générale sur les « idiomes vulgaires » de toute la France. Champollion-Figeac y développe ses idées sur la formation et l'histoire des dialectes, en défendant notamment l'origine gauloise des patois de France, qui subirent, selon lui, seulement par la suite l'influence du latin. La deuxième partie, nettement plus brève, est consacrée aux parlers de l'Isère. Elle sert surtout à illustrer la thèse de la filiation gauloise à l'aide d'une comparaison lexicale, sans pour autant traiter la variation dialectale et l'étendue géographique des parlers du Dauphiné. La littérature dauphinoise enfin est le sujet de la troisième partie du mémoire. Champollion-Figeac s'est servi abondamment du *Dictionnaire étymologique de la langue vulgaire que l'on parle dans le Dauphiné* de Nicolas Charbot. Le mémoire représente, au jugement de Gaston TUAILLON (2001), le plus ancien regroupement de textes de la littérature patoise du Dauphiné, Champollion-Figeac faisant ainsi œuvre de pionnier.⁹² Pour L. MOUTIER (1883), en revanche, moins intéressé par l'histoire littéraire, « cet ouvrage, malgré son étendue, est très

⁹² Cf. Gaston TUAILLON (2001) : *La littérature en francoprovençal avant 1700*. Grenoble : Université Stendhal, p. 23.

faible de critique et passe complètement sous silence les phénomènes de phonologie et les questions de grammaire. Il a un mérite cependant, c'est d'avoir donné un abrégé du dictionnaire dauphinois de Charbot, encore inédit à l'heure présente ».⁹³

⁹³ Cf. Louis MOUTIER (1883), *Bibliographie des dialectes dauphinois. Documents inédits*. Valence : Imprimerie Valentinoise, p. 16.

Jemmapes

Le territoire de l'ancien département de Jemmapes, en Belgique, correspond environ à l'actuelle province du Hainaut. Son administration fut confiée, de 1805 à 1810, au préfet Patrice de Coninck de Merckem (1770-1827), originaire de Bruges, qui poursuivit sa carrière politique au Pays-Bas après la chute de Napoléon.

L'enquête linguistique de 1806 et 1807 concernait en premier lieu la délimitation des langues flamande et française (wallonne). Il paraît que, par la suite, une enquête sur les dialectes romans fut également menée, mais il n'en reste aucune trace dans les manuscrits consultés. En revanche, le recueil des versions de la parabole de l'enfant prodigue de 1824/31 contient une traduction « *en patois wallon de la partie du Hainaut dont la ville de Mons est la capitale, envoyée en 1807 par le préfet M. de Coninck* ». Une première indication de la situation linguistique avait été donnée dès l'an 10 dans le mémoire statistique du préfet Garnier, chapitre *Mœurs & Usages*, paragraphe *Langue* :

Dans la partie de l'arrondissement de Tournay qui confinait la Flandre, & même à Enghien & villages circonvoisins, arrond[issem]t de Mons, on parle encore le flamand ; mais partout on entend la langue française, celle-ci ne tardera point à faire la conquête de l'autre. L'idiôme wallon de certaines contrées de l'arrondissement de Charleroy ressemble un peu à celui des romans de chevalerie écrits dans le moyen âge. En général le wallon n'est qu'un patois grossier mi-partie de tudesque & de français. (Mémoire statistique, 1802, ANF F 20/142)

En juin 1806, le département se trouvait sur la liste des destinataires de la circulaire ministérielle pour demander une carte sur laquelle serait tracée la frontière des langues. La correspondance à ce sujet s'est malheureusement égarée. Le préfet Coninck mentionna cependant, dans une lettre de septembre 1807, un tableau des communes et un croquis de carte, adressés auparavant au ministère. Il existe en effet une carte manuscrite dans le ms. BNF NAF 5913. Elle est composée de pentagones colorés. Quelques noms de lieux y sont également indiqués. Dans l'ensemble pourtant, elle est incompréhensible – Ferdinand Brunot n'en

tenait même pas compte pour la documentation des limites linguistiques qu'il propose dans son *Histoire de la langue française* (voir BRUNOT 1969). Seule la liste des communes placée en tête de la feuille remplissait les buts de l'enquête.

Des résultats exacts sur la limite des deux langues dans le département ne furent obtenus qu'en 1807. Le 16 septembre, Coquebert de Montbret initia une enquête au niveau cantonal. Il utilisa sans doute les informations données auparavant par Coninck ou au moins celles contenues dans le mémoire de Garnier pour cibler les recherches lorsqu'il écrivit au préfet pour savoir dans quelles communes « *l'idiôme flamand [était] usité, soit exclusivement, soit concurremment avec le français, et quelles [étaient] celles où cette dernière langue [était] seule connue* » (cité d'après la réponse du juge d'Enghien, 29 septembre 1807, BNF NAF 5911 f. 198 ; la minute de la lettre de Coquebert de Montbret s'est perdue). La demande fut ensuite transmise aux trois juges de paix des cantons d'Enghien, d'Ellezelles et de Lessines, les seuls en effet qui soient concernés par la question.

Le juge de Lessines, Joseph Braconnier, répondit le 29 septembre en observant que seulement les deux villages de Bievene et des Acrennes (Acren-Saint-Martin) étaient bilingues, « *avec cette différence cependant que, dans ce dernier village, notre langue y est plus connue, tandis qu'à Bievene l'idiôme flamand y est plus en usage que la langue française* » (réponse du juge de Lessines, 29 septembre 1807, BNF NAF 5911 f. 196). Le juge d'Enghien, Benoît-Joseph Bricoult, identifia cinq communes bilingues dans son canton (Enghien, Petit-Enghien, Hoves, Marcq et Saint-Pierre-Capel) et cinq autres où le français était l'unique langue en usage (Bassilly, Silly, Thoricourt, Stenkerque, Petit-Roeulx). La dernière réponse, qui est également la plus détaillée, est celle du juge de paix d'Ellezelles, Joseph Desmottes. Selon lui, parmi les quatre communes formant son canton, seulement Everbecq était bilingue ; Wodecq, Ellezelles et Flobecq étaient exclusivement de langue française, à l'exception de deux hameaux voisins du département de l'Escaut où on parlait le flamand. Coquebert de Montbret remercia les trois juges le 8 et le 30

octobre 1807 et termina ainsi les recherches sur la limite du flamand dans ce département.

Jura

L'enquête sur les dialectes dans le Jura fut menée entre novembre 1807 et août 1808. Le secrétaire général de la préfecture, Jean Baptiste Béchet, originaire de Cernans, ne répondit qu'avec beaucoup de retard à la circulaire du 13 novembre 1807 en envoyant, fin mars 1808, une pièce en patois des environs de Clairvaux. Il promit encore quatre traductions de la parabole de l'enfant prodigue qui ne furent envoyées que le 31 août 1808, après que Coquebert de Montbret eut réitéré sa demande par la circulaire du 23 août 1808, et après une nouvelle annonce d'envoi par le préfet dans une lettre du 28 août. Les traductions ont été faites en patois de Septmoncel, Thoirette, Cernans et Foncine. La lettre d'accompagnement s'est égarée. D'après une note de Coquebert de Montbret, les documents furent donnés à l'imprimeur Testu en vue de la publication du mémoire statistique qui finalement n'a jamais été réalisée. À en juger d'après l'état de la correspondance, il semble cependant que le dossier du Jura, conservé aux archives nationales, soit complet en ce qui concerne les résultats de l'enquête linguistique.

On peut encore signaler la *Statistique générale du Jura* par PYOT (1838) qui fait écho à la statistique des préfets sous le Premier Empire. L'article consacré au langage du département (pp. 373-387) ne contient pas le matériel collecté en 1807/08, mais son auteur se réfère à l'enquête ministérielle comme modèle :

Vers l'année 1807, le bureau de statistique du ministère de l'intérieur, avait réuni un grand nombre de matériaux pour servir à l'histoire des dialectes de la langue française, et avait choisi pour type de toutes les versions patoises, la parabole de l'enfant prodigue, non-seulement parce qu'elle est connue de tout le monde, mais encore parce qu'elle présente une simplicité d'expressions, propre à bien faire comprendre la différence d'un idiome à un autre. C'est donc d'après ce choix, que tous les auteurs qui traitent de la statistique se trouvent comme obligés de faire traduire ce morceau dans la langue des principales localités dont ils ont à rendre compte. (PYOT, *Statistique générale du Jura*, 1838, p.381)

L'introduction sur le caractère des parlers du Jura et les différences linguistiques à l'intérieur du département est suivie notamment de quatre versions de la parabole de l'enfant prodigue, en patois du val de Mièges, de Clairvaux, du Grand-Vaux et de la Bresse.

Landes

Les documents relatifs aux Landes sont constitués seulement des demandes de renseignements et d'une lettre du préfet Valentin-Duplantier annonçant des résultats. L'initiative de l'enquête dialectale fut donnée en janvier 1807 lorsque Coquebert de Montbret, dans le cadre d'une correspondance sur différents objets de la statistique, chargea le préfet de lui fournir des traductions de la parabole de l'enfant prodigue, des imprimés en gascon et des chansons accompagnées de leurs partitions. Le préfet, retardé dans son travail par la levée des conscrits, s'excusa dans une lettre du 25 mars et promit l'envoi des échantillons :

J'ai été obligé de suspendre ce travail [de statistique] pour les opérations de la conscription militaire et aujourd'hui encore pour celles qui ont rapport à la levée des gardes nationales, mais je vais le reprendre et vous l'adresser aussi tôt qu'il me sera possible, j'y joindrai les traductions en dialecte en usage dans ce département et les imprimés en langage gascon que je pourrai me procurer. (Lettre du préfet Valentin-Duplantier, 25 mars 1807, ANF F 20/203 f. 45)

Il semble avoir oublié ce travail par la suite. Le 30 octobre 1807, Coquebert de Montbret s'adressa à Sylvestre de Grateloup⁹⁴, recommandé entretemps par le préfet pour la rédaction d'une description des Landes. Il le pria de réunir les informations sur la géographie et la statistique du département, y compris sur le langage des habitants (cf. ANF F 20/134 f. 477). Les archives ne contiennent ni une réponse à cette lettre, ni les échantillons promis par le préfet.

⁹⁴ Jean-Pierre A. Sylvestre de Grateloup (1782-1862), médecin et botaniste originaire des Landes, membre de plusieurs sociétés savantes.

Léman

Le département du Léman fut formé en 1798 du territoire de la République de Genève, annexée à la France, du district de Gex, détaché de l'Ain, et d'une portion du département du Mont-Blanc (Thonon, Carouge, Cluses). De 1803 à 1811, son administration fut confiée au préfet Claude-Ignace Brugière de Barante. Une première initiative pour obtenir des échantillons dialectaux fut lancée dès décembre 1806, mais elle resta sans réponse. C'est seulement la circulaire d'août 1808 qui apporta des résultats. Le conseiller de préfecture Fabry, au nom du préfet, envoya d'abord un recueil de chansons patoises (voir sa lettre du 6 septembre 1808) : il s'agissait du *Recueil des plus anciennes chansons de l'Escalade*, peut-être dans l'édition de 1805. Ces chansons faisaient appel à l'histoire et à la conscience genevoise en commémorant les défaites savoyardes dans la guerre qui opposait la République de Genève aux États de Savoie depuis l'avènement de Charles-Emmanuel en 1580. Surtout, l'échec de l'escalade des murs de Genève par des soldats savoyards, en décembre 1602, fournit la matière à de nombreuses chansons, tant patoises que françaises. La plus célèbre est en patois ; elle est devenue l'hymne national de la République de Genève.⁹⁵ Les premiers textes remontent au début du 17^e siècle et comptent parmi les rares publications en patois admises à Genève, face aux publications en langue française. Du registre patriotique on passa au 18^e siècle à une mise en forme plus plaisante des rapports de voisinage et de complémentarité économique entre Savoyards et Genevois.⁹⁶ Les traductions de la parabole de l'enfant prodigue demandées par la circulaire ministérielle furent envoyées en oc-

⁹⁵ Cf. Gaston TUAILLON (2001) : *La littérature en francoprovençal avant 1700*. Grenoble : Université Stendhal, p. 92-116.

⁹⁶ Cf. René MERLE (1991) : *Une Naissance suspendue, l'écriture des "patois" : Genève, Fribourg, Pays de Vaud, Savoie, de la pré-Révolution au Romantisme*. La Seyne : Société d'études historiques du texte dialectal. R. MERLE (1992) : « Les publications "patoises" dans les révolutions de Genève : une originalité historique au temps des Lumières. » In : *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* n° 22, pp. 33-52.

tobre 1808. Barante justifie leur nombre par les variations que présentait, selon lui, le dialecte :

Pour ce qui concerne la traduction de la parabole de l'enfant prodigue, j'ai jugé convenable pour plus d'exactitude d'en obtenir quatre au lieu d'une ; car il ne faut pas se dissimuler que quoique les nuances du patois qui se parle dans ce département ne soient pas peut-être trop prononcées ; il est vrai cependant que les patois de Genève, du Chablais, du Faucigny et des cantons de Gex et Collereye diffèrent un peu entr'eux. (Réponse du préfet Barante, 6 septembre 1808, BNF NAF 5911 f. 208)

Seules les traductions pour Genève, Le Chablais et le pays de Gex sont conservées dans le ms. BNF NAF 5911, celle du Faucigny n'y est plus. Le Chablais, avec son ancienne capitale Thonon-les-Bains, est aujourd'hui partagé entre la France (Haute-Savoie) et la Suisse (cantons du Valais et de Vaud). Le pays de Gex forme un arrondissement dans l'Ain. Une traduction alternative pour Genève fut publiée dans le recueil de 1824/31, « *en langage Genevois des environs de la ville, canton de Genève, donnée par M. PICTET, de Genève* ». Elle n'est pas identique à celle donnée en 1808 : c'est en fait la traduction que l'on trouve dans STALDER (1819), rédigée par le professeur Mark August Pictet pour un correspondant de Stalder.⁹⁷

⁹⁷ Cf. Franz-Joseph STALDER (1819) : *Die Landessprachen der Schweiz oder Schweizerische Dialektologie, mit kritischen Sprachbemerkungen beleuchtet. Nebst der Gleichnisrede von dem verlorenen Sohne in allen Schweizermundarten*. Aarau : Heinrich Remigias Sauerländer, p. 403.

Liamone

Le Liamone fut créé en 1793 à partir de la moitié sud du premier département de la Corse, avec Ajaccio comme chef-lieu. Il fut à nouveau supprimé lors de la restauration du département de la Corse en 1811. Depuis 1803, l'administration du Liamone était confiée au préfet Hyacinthe Arrighi de Casanova, nommé ensuite préfet de la Corse.

L'enquête linguistique fut menée en 1807 par le préfet. L'ensemble du dossier pour le Liamone se compose de documents relatifs à la colonie grecque de Cargèse. D'après le sommaire de la correspondance du bureau de la statistique, des échantillons furent envoyés par Arrighi en mai 1807, et aussitôt transmis au « docteur Coray », à savoir Adamantios Korais, pour les faire traduire en français. En 1810, Arrighi ajouta encore des renseignements historiques et statistiques sur les Grecs de Cargèse pour compléter les informations données auparavant. La correspondance entre la préfecture et Paris ainsi que les originaux des échantillons se sont malheureusement égarés. Nous possédons uniquement des copies de trois chansons grecques et d'une version de la parabole de l'enfant prodigue, ainsi que la correspondance entre Coquebert de Montbret et Korais. Aucun document n'atteste que les recherches portaient également sur les parlers romans du département, à moins que les résultats ne se soient perdus avec la correspondance.

L'histoire de la colonie grecque de Cargèse a été étudiée et documentée dans les deux siècles passés, par des personnes soucieuses de garder vivant une mémoire en voie de s'effacer. L'origine des émigrants grecs est ainsi bien connue. Fuyant devant les Turcs, les habitants du village de Vitylo (aujourd'hui Oytilo), dans la presqu'île du Magne, se sont embarqués en 1675 sur le bateau français « Le Sauveur ». La République de Gênes leur concéda des terres en Corse, et en janvier 1676, une colonie d'environ 600 personnes s'établit à Paomia, sur des terrains inhabités à l'époque. Les colons durent vite subir des agressions et des violences de la part de leurs voisins. Suite à l'insurrection corse contre Gênes de 1729, Paomia fut détruite et les Grecs se réfugièrent à Ajaccio où la co-

lonie vécut de 1731 à 1775. C'est alors que les Grecs s'établirent à Cargèse, sous la protection du comte de Marbeuf, commandant des troupes françaises, puis gouverneur de l'île. Malgré de nouvelles attaques durant la période révolutionnaire, la situation demeurait tranquille sous l'Empire.⁹⁸ En 1810, selon les renseignements statistiques recueillis par le préfet, la colonie regroupait les communes de Paomia, d'Aconda et de Palogno, dépendants de Cargèse. La population s'élevait à 610 personnes. À partir de 1830, des Corses s'installèrent à Cargèse et leur nombre commençait vite à dépasser celui des Grecs qui s'assimilaient lentement aux autres habitants de l'île au cours du 19^e siècle. La population grecque comptait encore 700 personnes en 1874 lorsque de nombreuses familles partirent pour s'installer en Algérie (400 personnes environ). À la fin du siècle, les mœurs et les coutumes grecques s'étaient largement perdues, et la langue commençait à disparaître. Au début du 20^e siècle, quelques familles seulement pratiquaient encore le dialecte grec.⁹⁹

Adamantios Koraïs (1748-1833), venu en France en 1782 pour étudier la médecine à Montpellier, s'installa à Paris en 1788 et se consacra à l'étude de la langue et de la littérature grecques et s'engagea dans la cause de l'indépendance nationale de sa patrie. Érudit et helléniste, il comptait parmi les plus importants philologues du 19^e siècle, surtout en tant que créateur d'une forme purifiée du grec moderne, la *kathavérousa*. C'est un des rares correspondants recrutés directement par Coquebert de Montbret en dehors du personnel administratif, et qui peut être considéré comme un véritable linguiste avant la lettre. Mais, comme par exemple dans le cas de la collaboration de Le Gonidec pour le domaine breton, le rôle de Koraïs se limitait à fournir quelques traductions et un bref commentaire. L'enquête demeura une affaire presque exclusivement réalisée par l'administration impériale, d'inspiration statistique et géo-

⁹⁸ Cf. Gerard BLANKEN (1951) : *Les Grecs de Cargèse (Corse). Recherches sur leur langue et sur leur histoire*. Leyde : A.W. Sijthoff.

⁹⁹ *Idem*.

graphique, et qui ne semble guère avoir impulsé la réflexion linguistique parmi les spécialistes contemporains de Coquebert de Montbret.

Les consignes communiquées à Koraïs correspondent aux instructions données aux informateurs sur le basque et le breton : fournir une traduction mot à mot, sans égard pour le style et la grammaire du français, enrichie si nécessaire par des commentaires ou des explications. Il s'agissait de reconnaître « *la nature du dialecte qui s'est conservé parmi les colons grecs* » et, sans doute envisagé sous un point de vue ethnographique, de savoir ce que les morceaux en vers exprimaient. La parabole de l'enfant prodigue, en revanche, n'a pas été traduite en français. La réponse de Koraïs donne en effet peu d'informations supplémentaires sur les échantillons. Il observa seulement que « *l'idiome ne diffère pas de celui qu'on parle dans le levant* » et préconisa d'envoyer à Cargèse deux professeurs de langue pour enseigner aux colons le grec ancien et le français.

Gerard BLANKEN a étudié le dialecte grec de Cargèse au début des années 1930. Il ne restait alors que quelques personnes bilingues comme témoins directs. Pour le reste, Blanken a dû recourir aux sources datant de la fin du 19^e siècle. Selon lui, il n'existait pas de texte en grec cargésien rédigé avant 1860. Il considérait alors comme étant le plus vieux document, une traduction de la parabole de l'enfant prodigue, traduite par le prêtre grec Stefano Stefanopoli (= Ragazzacci) dans les années 1860 et éditée à Londres par Louis Lucien Bonaparte. Beaucoup de chansons grecques s'étaient déjà perdues depuis les années 1830. Les échantillons réunis par Coquebert de Montbret un demi-siècle plus tôt constituent donc réellement la première documentation du langage parlé par les Grecs de Cargèse. Ils n'ont pas encore été publiés jusqu'à ce jour. Pour plus de détails sur la grammaire et la phonétique du grec cargésien, nous renvoyons aux études de BLANKEN (1947¹⁰⁰ et 1951). S'y trouvent

¹⁰⁰ Gerard BLANKEN (1947) : *Introduction à une étude du dialecte grec de Cargèse, Corse*. Leyde : A.W. Sijthoff.

jointes en annexe la parabole donnée en 1860 et quelques chansons populaires.¹⁰¹

¹⁰¹ Pour une présentation plus détaillée, cf. Sven KÖDEL (2013) : « L'enquête linguistique du Premier Empire en Corse. » In : *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* n° 742-743, pp. 149-169.

Haute-Loire

Les documents issus de l'enquête linguistique dans la Haute-Loire se composent d'une collection de divers échantillons dialectaux et de plusieurs lettres concernant la délimitation de la langue d'oc, échangées entre Coquebert de Montbret et tant le préfet que les deux sous-préfets de Brioude et d'Yssingeaux. Les échantillons ont été rassemblés par le préfet Antoine Rabusson-Lamothe en exécution de la circulaire ministérielle sur les dialectes du 13 juillet 1808. Après une lettre de rappel en novembre, il les envoya à Paris le 4 mars 1809. Le lot contient six traductions de la parabole de l'enfant prodigue, soit deux par arrondissement, représentant à chaque fois, selon Lamothe,

les parties basses, plus cultivées, plus peuplées, plus civilisées » et « les parties hautes, sur les confins surtout des départements de l'Ardèche, de la Lozère et du Puy de Dôme. (Réponse du préfet Lamothe, 4 mars 1809, BNF NAF 5911 f. 218)

S'y ajoutent plusieurs pièces en vers, une liste de mots et d'expressions, et des observations sur les patois. Il s'agit en détail des pièces suivantes :

- Parabole de l'enfant prodigue en patois de l'intérieur de l'arrondissement de Brioude.
- Parabole de l'enfant prodigue en patois usité sur les confins des départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, en rapprochant de la Margeride (arr. de Brioude).
- Parabole de l'enfant prodigue en patois de l'intérieur de l'arrondissement du Puy et de son chef-lieu Le-Puy-en-Velay.
- Parabole de l'enfant prodigue en patois des hautes montagnes, du Mézenc et du Mégal sur les confins de l'Ardèche (arr. du Puy).
- Parabole de l'enfant prodigue en patois de l'intérieur de l'arrondissement d'Yssingeaux.

- Parabole de l'enfant prodigue en patois de la chaîne des montagnes depuis les Cévennes jusqu'à Saint-Étienne (arr. d'Yssingeaux).
- Un extrait de *La Henriade* de Voltaire, intitulé *La Saint-Barthélemy*, traduit en vers auvergnats.
- Une *Chanson bachique* (*Chansou o biûre*).
- Une romance patoise intitulée *La Resluchiou*, « traduite en patois du Puy sur la romance languedocienne de M^r. Bovet avec accompagnement de guitare de Pierre Héral professeur de guitare à Lyon, quai de Retz maison Boutoux, enregistrée à la Bibliothèque impériale ». Il s'agit probablement d'une pièce d'Honorat Bovet (ca. 1345/50-1410).
- Un Noël patois (*Bergers quittés vos hameaux*), sous forme d'un dialogue dans lequel les anges s'expriment en français, les bergers en patois.
- Un texte en prose, intitulé *Obregea de lo vide de sonte Courontine martire quirade dé sos archives de pouzoro. Qui voudro pa vou creire vouonoro veire*.
- Une chanson patoise : *Lhoustesse de pouzoro ses embingade. Chinquante veires de vin blanc y ont roudiu lo gorge amare ses embringade*.
- Des *Observations sur les patois de la Haute-Loire*, suivies d'une liste de mots et d'expressions.

Encore avant que la collecte d'échantillons dialectaux ne fût terminée, Coquebert de Montbret écrivit à Jean-Joseph Croze, sous-préfet de l'arrondissement de Brioude, et à Dauthier de Saint-Sauveur, sous-préfet d'Yssingeaux, et les interrogea dans le cadre de l'enquête sur la limite de la langue d'oc. Partant des renseignements donnés auparavant par ses correspondants cantaliens, il leur adressa une lettre identique, fin janvier 1809, leur demandant de vérifier si la limite linguistique en question traversait effectivement leurs arrondissements respectifs :

J'ai lieu de croire d'après quelques renseignements que j'ai reçu du dép[artemen]t du Cantal, que l'idiome du nord de l'arr[ondissem]ent de Brioude diffère considérablement de celui du sud et qu'on peut considérer cet arrondissement comme étant placé sur la ligne qui détermine la séparation entre le français proprement dit et le langage du midi ou en d'autres termes entre la langue d'oïl & la langue d'oc. Dans le cas où cette remarque serait bien fondée je vous saurais gré de me faire connaître la direction que suit la ligne qui sépare ces deux langages. (Lettre de Coquebert de Montbret aux sous-préfets de Brioude et d'Yssingaux, 31 janvier 1809, BMR Ms. Mbt. 183 f. 599)

Seule la réponse en provenance de Brioude s'est conservée. Croze y confirma de manière prudente l'hypothèse selon laquelle une différence dialectale sensible distinguait le nord du sud de son arrondissement. Ses conclusions se fondaient cependant plus sur des arguments ethnographiques que linguistiques :

Il serait difficile d'établir d'une manière satisfaisante la ligne qui forme cette séparation ; on ne peut que faire des conjectures, je me bornerai à vous proposer mes doutes sur cet objet en les étayant de quelques probabilités. Il paroît que le pays connu sous la dénomination du pays d'oïl proprement dit, comprenoit les terres placées entre la Loire et le Languedoc, c'est à dire le Velai, le Vivarais, le Gévaudan et les Sévennes [sic]. En partant de cette supposition on pourroit présumer avec quelque fondement que la ligne qui sépare le pays d'oïl d'avec le pays d'oc commence à l'extrémité méridionale de l'arrond[issem]ent de Brioude qui confine avec l'ancien Velai ; cette idée acquiert de la probabilité si l'on considère que le langage, et surtout la prononciation, les mœurs, les usages et l'habillement du peuple sont à peu près les mêmes dans le Velai, le Vivarais, le Gévaudan et les Sévennes [sic], tandis qu'ils diffèrent d'une manière extrêmement sensible de ceux de l'arrond[issem]ent de Brioude, mais surtout de la partie du nord de cet arrond[issem]ent. (Réponse du sous-préfet de Brioude, 28 février 1809, BNF NAF 5911 f. 222)

Dans sa lettre, Croze mentionna encore cinq traductions de la parabole de l'enfant prodigue, envoyées entre-temps au préfet. Il ne reste malheureusement aucune trace de ces versions. Coquebert de Montbret remercia le sous-préfet de ses observations et adhéra à son opinion :

Je suis porté à penser comme vous qu'en effet c'est sur les confins de l'Auvergne et du Velai que l'on doit chercher la limite entre la langue

d'oïl et la langue d'oc. (Lettre de Coquebert de Montbret au sous-préfet de Brioude, 21 mars 1809, BNF NAF 5911 f. 224)

Néanmoins, dès le 31 mars 1809, il poursuit ses recherches auprès du préfet, car les échantillons que Lamothe lui avait envoyés entre-temps semblaient ne pas confirmer l'existence d'une limite linguistique entre le nord et le sud du département. Coquebert de Montbret rectifia alors son hypothèse et situa la limite en question plutôt dans le Forez :

Il paraîtrait d'après des éclaircissemens que j'ai reçus de S^t Flour que l'idiome du nord du dép[artemen]t de la H[au]te Loire diffère considérablement de celui de la partie mérid[ion]ale. Cependant en examinant avec attention les divers échantillons que vous me transmettez de ces dialectes je ne puis apercevoir entr'eux aucune différence bien remarquable et ils me paraissent tous se rapporter à la langue d'oc qui avec beaucoup de variations se parle dans tout le midi de la France. Je suis porté d'après cela à croire que c'est dans le Forez qu'il faut chercher la ligne de démarcation entre la langue d'oïl et la langue d'oc. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Lamothe, 31 mars 1809, BNF NAF 5911 f. 220)

Nous ne possédons pas de réponse de la part du préfet. Cependant c'est effectivement dans le Forez (département de la Loire) que les parlers occitans (auvergnat et vivaro-alpin) cèdent aux parlers franco-provençaux. Le dossier de la Haute-Loire illustre ainsi bien les étapes de la construction d'un savoir géolinguistique au cours de l'enquête de Coquebert de Montbret qui combinait ici la méthode de la collecte d'échantillons avec un questionnement direct des informateurs locaux.

En Auvergne comme ailleurs en France, les recherches sur les dialectes initialement commandées par le ministère de l'Intérieur ont parfois inspiré par la suite des travaux d'amateurs du folklore et de l'histoire régionale qui souvent se trouvaient parmi les membres des sociétés savantes locales, mais aussi parmi le personnel en service de l'État. Dans la Haute-Loire, Déribier de Cheissac, alors chef de la division de l'intérieur à la préfecture de la Haute-Loire et membre de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce du Puy, publia en 1824 une *Description statistique du département de la Haute-Loire*, qui contient un « choix de mots patois » (six pages), des exemples de « quelques locutions vicieuses »,

et également une version de la parabole de l'enfant prodigue en patois du Velay qui cependant n'est pas identique à aucune des traductions recueillies en 1808. Quelques ans plus tard, le même auteur publia encore un *Vocabulaire du patois du Velay et de la Haute-Auvergne* dans le tome IX des mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France (1833). Ces deux publications font certes écho à l'enquête de Coquebert de Montbret et s'en sont probablement inspirées, mais il semble ne pas avoir existé un lien immédiat entre les recherches officielles de 1808 et les travaux statistiques de Dérivière de Cheissac dans les années 1820.

Loire-Inférieure

L'enquête linguistique dans la Loire-Inférieure ne fut commencée que par la circulaire du 20 janvier 1812. Le préfet Van Styrum, en fonction depuis mars 1811, ne répondit qu'en juillet. Peu enthousiaste, il se borna à citer un passage du mémoire statistique de l'an XII. Quant au breton, il précisa

[qu'] il n'[était] en usage que comme moyen de communication avec les habitans des autres départemens de la Bretagne [et que] cette langue entièrement étrangère au français [était] connue et fixée par des dictionnaires, des grammaires, et un grand nombre d'ouvrages imprimés. (Réponse du préfet Van Styrum, 6 juillet 1812, BNF NAF 5911 f. 229)

Il ne jugeait donc pas nécessaire d'envoyer à Paris des traductions de la parabole, « *soit dans la langue celtique, soit dans le français corrompu des habitans de nos campagnes* ».

L'article sur le langage dans le mémoire de l'an XII¹⁰² est en fait plus détaillé que dans la plupart des statistiques de la même période. Son auteur, Jean-Baptiste Huet de Coëtlizan (1769-1823), constate que l'accent dans chaque canton est « *fortement marqué* » et

[qu']il n'est personne de nous qui ne distingue un habitant de la rive gauche de la Loire, qui a tout l'accent poitevin, d'un habitant des environs de Châteaubriant, des environs de Blain, de Batz ou de notre tourbière, qui tous ont des expressions et des accens qui leur sont propres (HUET DE COËTLIZAN 1803, p. 399)

sans pourtant percevoir ces différences comme un véritable dialecte :

La langue française est la seule usitée dans le département. Les étrangers trouvent même qu'on la parle assez correctement à Nantes, et dans les bourgs des environs. [...] Toute [sic] notre dialecte [...] se borne à la prononciation de quelques mots. (HUET DE COËTLIZAN 1803, p. 399)

Uniquement les habitants dans quelques villages dans les environs de Guérande parlaient, selon l'auteur, outre le français aussi le « *celtique*

¹⁰² Jean-Baptiste HUET DE COËTLIZAN (1803) : *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire Inférieure. Annuaire de l'an XI*. Nantes : Malassis, an XII.

vannetais » pour des raisons d'un commerce d'échange avec les départements voisins.

Lot

L'enquête dialectale dans le Lot fut initiée par la circulaire de novembre 1807. En mars 1808, le conseiller de la préfecture Faydel, remplaçant le préfet, envoya une seule version de la parabole de l'enfant prodigue traduite en patois de Cahors, accompagnée d'un extrait d'une comédie patoise, jugeant que ce dialecte ne présentait pas assez de variations pour justifier un plus grand nombre d'échantillons. Coquebert de Montbret le remercia le 7 avril 1808. Jean-Félix Faydel (1744-1827), né et mort à Cahors, fut avocat et député à l'Assemblée nationale de 1789 à 1791, puis à nouveau sous la Restauration. En l'an XIII, il fut nommé conseiller de la préfecture du Lot, poste qu'il occupa jusqu'à son entrée au Corps législatif en août 1810. La traduction de la parabole fut peut-être l'œuvre de Faydel lui-même qui était sans aucun doute familier avec le dialecte de sa ville natale. Le deuxième morceau donné comme échantillon est tiré de *Scatabronda, coumedio noubèlo et histouriquo*, première scène du cinquième acte. Cette comédie fut rédigée par l'abbé Fabre du séminaire de Cahors, né à Themines en Quercy. Sa parution date de 1687.

Lot-et-Garonne

Dans le Lot-et-Garonne, une première lettre demandant l'envoi d'échantillons dialectaux, notamment des traductions de la parabole de l'enfant prodigue et des chansons populaires, fut adressée dès le 15 novembre 1806 au préfet Christophe Villeneuve-Bargemon qui venait de prendre ses fonctions à Agen cette même année. Cette lettre cependant semble ne pas avoir donné de résultat. Au bout d'une année, le 16 septembre 1807, Coquebert de Montbret écrivit à nouveau à la préfecture. Il souhaitait alors recevoir des exemples linguistiques lui permettant de rapprocher les parlers du Lot-et-Garonne des autres dialectes du Midi ainsi que des échantillons pris dans la Gavacherie sur laquelle il enquêtait également dans les départements de la Gironde et de la Charente-Inférieure :

Je pense que pour favoriser la comparaison de ces dialectes avec ceux du d[épartemen]t de Lot & Garonne il ne serait pas inutile que vous pussiez également m'envoyer une traduction de ce morceau tant dans le patois de l'Agenais que dans celui de la Gavacherie (arrond[issem]t de Marmande). (Lettre au préfet Villeneuve-Bargemon, 16 septembre 1807, ANF F 20/211² f. 254)

Si aucune réponse de la part de Villeneuve-Bargemon n'est conservée dans les archives parisiennes et rouennaises, nous y trouvons un grand nombre d'échantillons ainsi que trois essais sur les parlers du Lot-et-Garonne qui sont sans doute issus de cette initiative ministérielle.

À Agen, l'enquête semble avoir été dirigée par le secrétaire général de la préfecture, Charles-Marie de Lafont-du-Cujulà (1749-1811). Né à Agen, il fut consul dans cette même ville et commissaire de la noblesse de l'Agenois à l'assemblée bailliagère sous l'Ancien Régime, puis officier municipal et maire d'Agen, président du district, et député sous la Révolution. Le gouvernement le nomma secrétaire général de la préfecture le 6 brumaire an XII (1804). Il est également l'auteur de *l'Annuaire ou description statistique du département de Lot-et-Garonne*, paru chez R. Noubel en 1806. Nous avons de lui une *Notice sur le langage et les usages parti-*

culiers des habitans du département de Lot-et-Garonne, d'abord dans une version manuscrite en 1807, mais qui fut publiée en 1812 par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.¹⁰³ D'après une note en bas de page, Lafont-du-Cujulà avait en fait composé une grande partie de ce travail bien avant l'enquête de 1807 et l'avait envoyée à Court de Gébelin dès 1783. Cette notice s'intéresse autant aux usages régionaux qu'aux parlers locaux. Elle traite en trois paragraphes de l'« *origine de nos idiomes et de nos usages locaux* », « *des différens idiomes locaux* », plus particulièrement de la langue parlée, des caractères communs et particuliers de ces idiomes et de la musique, puis des « *usages* » (naissance, funérailles, fêtes).

Un autre membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, J. J. Lacoste, a fourni la plupart des échantillons dialectaux, annexés à deux essais manuscrits qui datent d'octobre 1807. Le premier est intitulé *Essai sur les proverbes usités parmi les paysans du département de Lot-et-Garonne*. Il contient pour l'essentiel une collection de « *proverbes moraux* » et « *proverbes météorologiques* », chacun pourvu d'une traduction en français et d'une explication de l'auteur. L'*Essai sur les divers dialectes du département de Lot et Garonne* répondait mieux aux buts de l'enquête officielle. Lacoste y développe ses idées sur la formation des dialectes, sur la littérature patoise et sur l'origine historique et la spécificité linguistique des Gavachs. L'essai contient en outre neuf versions de la parabole de l'enfant prodigue (en patois d'Agen, Valence, Marmande, Lauzun, Nérac, Villeneuve, Layrac ainsi que deux traductions gavaches sans indication plus précise du lieu d'origine) et deux morceaux en vers, à savoir l'élégie *Las larmos de Mounbran* et la pastorale *Lou bergé dé las Pyrénéos*, en patois agenois et accompagnés d'une traduction française. Lacoste semble avoir utilisé l'œuvre de l'abbé Gravières comme source principale :

¹⁰³ LAFONT-DU-CUJULÀ, Charles-Marie de (1812) : « Notice sur le langage et les usages particuliers des habitans du département de Lot-et-Garonne. Par M. Lafont-du-Cujulà, le père, d'Agen. » In : *Second recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*. Agen : Noubel 1812, pp. 154-179.

J'ai fait ce que j'ai pu pour me procurer les nombreux ouvrages de M^r. l'abbé Gravières, poète agenoise ; mais on m'a assuré qu'il dégaïnoit de recueillir les inspirations de sa muse. Quelques amateurs ont usé d'une louable supercherie pour les lui ravir. Ils ont recouru à sa complaisance, et sont parvenus à les fixer dans leur mémoire, à force de les lui faire répéter. C'est ainsi que des lambeaux de ses poésies sont venus à ma connoissance. (J. J. Lacoste, *Essai sur les divers dialectes du département de Lot-et-Garonne*, 1807, BNF NAF 5911 f. 251-258)

Il reste à signaler quatre chansons en patois d'Agen avec leurs partitions (*Perchè me fas soufri me fas mouri ; Perchè fugès pastouro, de grasso arrestats bous ; Passage de la chanson gasconne : Remplis nos coeurs de tes célestes flammes ; Chant des noces : Nobio bouto la ma sul cat diguo boun tems oun dès anut*) et une traduction de la parabole de l'enfant prodigue en patois d'Auvillar pour lesquelles il n'est pas sûr qu'elles aient été également fournies par Lacoste.

Lozère

Les matériaux sur les dialectes de Lozère résultent des recherches que le secrétaire général de la préfecture, Louis Broussous, entreprit dans le cadre de l'enquête de Coquebert de Montbret ainsi que pour la rédaction de la statistique départementale. Exceptionnellement, une correspondance directe avec Broussous fut menée au nom de Degérando, à l'époque secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Celui-ci demanda, le 25 février 1807, des renseignements sur les dialectes et des échantillons, notamment des airs notés et une traduction de la parabole de l'enfant prodigue. Le 7 mai 1807, Broussous envoya une seule version de la parabole, une chanson accompagnée de la partition et une romance patoise traduite en prose et en vers français. Ces pièces étaient accompagnées de notes et d'observations « *nécessaires soit à l'intelligence du texte patois, soit à la prononciation et au génie de ce dialecte* » (L. Broussous, lettre du 7 mai 1807, ANF F 20/212 f. 161). Degérando remercia Broussous le 1^{er} juin 1807. Un an plus tard, le 28 juin 1808, ce dernier ajouta encore une élégie patoise pour être annexée « *au chapitre 3 du grand mémoire statistique de ce département si vous croyez qu'elle doit faire partie de l'article de ce chapitre qui a pour objet l'idiome du peuple* » (L. Broussous, lettre du 28 juin 1808, ANF F 20/212 f. 169). Par une nouvelle lettre de remerciements, le 13 juillet 1808, on lui promit d'insérer l'élégie dans le mémoire qui finalement ne fut jamais publié. Il existe cependant des épreuves manuscrites, conservées aux archives nationales. Pour ces textes, Broussous avait légèrement modifié sa traduction de la parabole de l'enfant prodigue en ce qui concerne la graphie et la phonétique, par rapport aux manuscrits de 1807 conservés aujourd'hui dans le ms. BNF NAF 5911. Il fit précéder les échantillons d'une brève introduction sur la nature du dialecte et les progrès du français. Contrairement à la plupart des auteurs des statistiques départementales de l'époque, il y observa que « *la langue française n'est pas parlée habituellement par la majeure partie des habitants du département* », admettant néanmoins qu'« *on s'y fait entendre dans cette langue parmi toutes les classes du peuple* » (L. Brous-

sous, *Statistique de la Lozère*, paragraphe *Idiome du Peuple*, ANF F 20/212 f. 17). Il rapprocha le patois du languedocien au sud et de l'auvergnat au nord du département, tout en soulignant les ressemblances avec l'italien. L'ensemble du dossier linguistique semble avoir été préparé par Broussous lui-même : il réunit les pièces, traduit la parabole et rédigea les commentaires.

Louis Broussous était né à Florac, petite ville au sud du département de la Lozère. Avocat avant la Révolution, il fut nommé secrétaire général de la préfecture à Mende en l'an VIII, fonction qu'il occupa par la suite, de 1811 à 1813, dans le Cher, puis à nouveau dans la Lozère. Le langage qu'il utilisa dans la parabole et la romance représente ainsi peut-être le dialecte parlé à Florac. Hans-Erich KELLER (1978) observe que la parabole ne se distingue pas par un grand souci de rapporter, le plus fidèlement possible, les formes et la syntaxe du patois servant de base à la traduction. L'influence du français se fait sentir un peu partout. La phonétique du texte n'offre guère de surprises non plus lorsqu'on la compare à celle documentée par les études plus récentes sur la région.¹⁰⁴ Les modifications apportées dans la version destinée à la publication (que KELLER ne possédait pas) font penser que Broussous cherchait probablement moins à rendre par écrit un dialecte local précis que d'établir une version lozérienne mixte, représentative de l'ensemble des parlers du département. Les autres pièces remontent aux 18^e et 17^e siècles et sont ainsi d'un plus grand intérêt pour l'histoire des parlers gévaudanais. L'Élégie patoise est peut-être une adaptation dialectale d'après Nicolas Fizes (1648-1718). Nous renvoyons à l'étude de KELLER (1978) pour une analyse linguistique plus fine des textes.

¹⁰⁴ Cf. Hans-Erich KELLER (1978): « L'Enquête de Coquebert de Montbret dans la Lozère. » In: *Mélanges de philologie romane offerts à Charles Camproux*. Bd. 2. Montpellier: C.E.O., pp. 939-960.

Lys

Le département de la Lys fut créé en 1795 (sur le territoire de la Flandre Occidentale actuelle) avec Bruges comme chef-lieu et quatre arrondissements (Bruges, Courtray [Courtrai], Ypres, Furnes). Il existe un mémoire statistique de 1803 dans lequel le préfet Viry fit observer que

l'idiome du pays est ce qu'on appelle fort improprement le flamand, puisqu'on le parle dans la presque généralité des ci-devant Pays-Bas. Cependant la langue française n'est ignorée que dans les campagnes ; encore la connoissance de cette langue fait-elle tous les jours des progrès sensibles. (VIRY, *Mémoire statistique du département de la Lys*, 1803, p. 54)

La limite géographique exacte entre ces deux langues, cependant, ne fut relevée que par l'enquête de Coquebert de Montbret menée en 1806 et 1807. Elle démontra aussi, malgré l'affirmation de Viry, que seulement une portion du département était francophone ou bilingue, tandis que la majeure partie appartenait exclusivement au domaine flamand. L'enquête ne comportait pas de partie dialectologique.

Initialisée par la circulaire ministérielle adressée au préfet en juin 1806, l'enquête fut ensuite poursuivie par une correspondance immédiate entre le bureau de statistique et le secrétaire de préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Courtray et le juge de paix du canton d'Avelghem. Après la réception de la carte qui donnait déjà un premier aperçu de la situation linguistique du département, il s'agissait par la suite de faire vérifier et compléter les données sur la frontière des langues par une enquête plus fine, réalisée aux différents niveaux de l'administration locale.

Le préfet Bernard François de Chauvelin envoya la carte délimitant les deux langues dès le 19 août 1806. Elle se trouve aujourd'hui dans le ms. BNF NAF 5913. C'est une carte à aires, en petit format, sur laquelle la partie francophone, dans le sud du département, est teintée en rouge. Ferdinand Brunot en donne une reproduction, complétée par les renseignements sur les communes flamandes et françaises donnés par les autres correspondants du ministère (voir ci-après). La lettre

d'accompagnement du préfet s'est égarée, mais – d'après les notes de Coquebert de Montbret – elle précisait que le département était entièrement de langue flamande, à l'exception des communes de Reckem, Mouscron, Luingne, Herseaux et Dottignies, dans l'arrondissement de Courtray (BMR Ms. Mbt. 721 f.38). Le sous-préfet de Courtray rectifia par la suite cette liste en y ajoutant la commune d'Espierres. Coquebert de Montbret semble encore avoir demandé des clarifications. Cette partie de la correspondance s'est égarée : nous ne possédons que les notes prises d'après la réponse du secrétaire général de préfecture, Auguste Henissart. Selon lui, c'était la Lys qui séparait les deux idiomes. Pour l'arrondissement d'Ypres, il indiqua quelques communes où le français était plus usité que le flamand, à savoir Messines, Neuve-Église, Warneton, Wytschaete, Bas-Warneton, Commines, Hollebeke, Houthem-lez-Ypres, Zantvoorde et Werwiq ; on parlait flamand à Courtrai et à Menin, à Enghien et à Grammont, mais français à Tournai ; en venant de Lille, c'était à Menin que commençait le flamand.¹⁰⁵

Puis, le 16 septembre 1807, Coquebert de Montbret écrivit parallèlement au sous-préfet Picquet de l'arrondissement de Courtray et au juge de paix van Tieghem du canton d'Avelghem. Picquet fut chargé de dresser un état des communes françaises, flamandes ou bilingues, où devait figurer également le nombre des habitants qui parlaient l'un ou l'autre des deux idiomes. Le sous-préfet répondit dès le 30 septembre 1807. Dans sa lettre, il observa que

le nombre d'habitans de mon arrondissement qui parlent la langue française, soit uniquement soit concurremment avec la flamande peut être évalué approximativement à 52,000. Le reste de la population de mon arrondissement ne parle que la langue flamande, ce nombre s'élève (aussi approximativement) à 121,693 individus. (Lettre du sous-préfet de Courtray, 30 septembre 1807, BMR Ms. Mbt. 183 f. 10)

Picquet fournit également une liste détaillée des communes de son arrondissement. Van Tieghem précisa dans sa réponse que l'on ne parlait

¹⁰⁵ Cf. Ferdinand BRUNOT (1969) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. T. IX. Réimpression. Paris : Colin, pp. 542-544.

que flamand dans le canton d'Avelghem, mais que le français était en usage à Escanaffles au-delà de l'Escaut (département de Jemmapes), ainsi qu'à Espierres sur la rive gauche de l'Escaut. Coquebert de Montbret remercia ses deux correspondants et termina ainsi l'enquête dans la Lys.

Maine-et-Loire

Le Maine-et-Loire fait partie des derniers départements dans lesquels l'enquête fut menée, à partir de la circulaire du 20 janvier 1812. Le secrétaire général de la préfecture Mamert Coullion, ancien maire d'Angers, répondit à la place du préfet Hély d'Oissel. Mais il se montra peu enthousiaste, jugeant

superflu de faire un travail qui n'aurait été d'aucune utilité pour la statistique dont Votre Excellence s'occupe [...] cette simple lettre suffirait pour répondre aux questions qu'elle m'a proposées. (Lettre du secrétaire général de la préfecture, 18 février 1812, BNF NAF 5911 f. 290)

Sa réponse, en date du 18 février 1812, contient peu de détails sur le langage du département : selon lui, on y parlait le français, altéré par une « *prononciation défectueuse* » et un « *accent plus ou moins bref ou prolongé* », mais il n'y existait « *aucun patois et encore moins un dialecte* ». Coquebert de Montbret le remercia le 11 avril 1812.

Manche

Le préfet de la Manche fut sollicité par la dernière circulaire sur les dialectes, le 31 janvier 1812. Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette initiative.

Marengo

Le préfet du Marengo n'a pas répondu à la circulaire du 31 janvier 1812.

Marne

L'enquête sur les parlers marnois fut initiée par la circulaire ministérielle du 20 janvier 1812. L'unique interlocuteur de Coquebert de Montbret dans le département était le préfet Claude Laurent Bourgeois de Jessaint. Nommé dès 1800, il occupa cette fonction pendant 38 ans. Dans sa réponse, en date du 23 mai 1812, il précisa que

trois cantons seulement dans mon département m'ont paru offrir, dans leur langage, des différences assez remarquables pour mériter d'être recueillies dans une traduction de la parabole de l'enfant prodigue. (Réponse du préfet, 23 mai 1812, BNF NAF 5911 f. 292)

Ces trois traductions ont été faites en patois de Somme-Suippe et de Verrières, canton de Sainte-Menehould, et de Courtisols, canton de Marson. À cette dernière se trouve en outre joint un vocabulaire en patois courtisier. Les échantillons attestent ainsi la pratique du champenois dans l'est du département, tandis que dans la plus grande partie de la Marne, les parlers locaux, selon les informateurs sur place, n'offraient pas de traits linguistiques assez différents du français pour être regardés comme de véritables patois ou dialectes. On retrouve ce même sentiment chez d'autres correspondants renseignant sur les parlers d'oïl voisins de l'Ile-de-France. L'enquête s'acheva par une lettre de remerciements adressée au préfet le 13 juin 1812.

Les documents conservés aux archives départementales permettent de se faire une idée plus complète des démarches que la préfecture entreprit pour obtenir les informations demandées par le ministère. Ainsi, dès le 19 février 1812, le préfet envoya une lettre circulaire aux sous-préfets de Reims, Sainte-Menehould, Épernay et Vitry, les chargeant de vérifier s'il n'existait pas, dans leurs arrondissements, des communes possédant un patois particulier, et de fournir, dans ce cas, une traduction de la parabole de l'enfant prodigue et un vocabulaire ainsi que des observations sur son lexique, sa phonétique et sa grammaire. Seules deux réponses figurent dans les papiers conservés à Châlons : celle de Drouet, sous-préfet de Sainte-Menehould, qui fournit la traduction de Verrières (12

mai 1812), puis celle de Leroy, sous-préfet de Reims, transmettant une lettre de Charles Siret qui était alors bibliothécaire de la ville de Reims (14 mai 1812). La lettre de ce dernier date du 7 mai 1812. Siret remarqua bien l'existence de « *quelques expressions singulières* », mais il les attribua au « *style familier* » et au langage de la « *classe ignorante* ». Au reste, il ne croyait pas « *qu'il y ait dans l'arrondissement de Reims aucune commune qui fasse usage d'un dialecte ou patois proprement dit* » (lettre de Siret au sous-préfet de Reims, 7 mai 1812, AD Marne 1 M 51 pièce 9).

Parallèlement à la demande aux sous-préfets, de Jessaint écrivit aux deux médecins Hubert et Normand, membres de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne et résidant à Suippe et à Courtisols. Ces deux villages ne furent certainement pas choisis par hasard. Dans sa lettre à Hubert, le préfet affirma savoir

qu'à Suippe et dans quelques communes voisines, les habitants emploient entr'eux un patois qui se distingue du langage ordinaire par des expressions et des tours de phrase particuliers. (Lettre du préfet à Hubert, 19 février 1812, AD Marne 1 M 51 pièce 7)

En effet, ce pays et plus particulièrement Courtisols avaient attiré l'attention des savants dès 1776 lorsque l'historien troyen Grosley signala, dans une lettre à l'Académie de Champagne, le caractère particulier du parler de ce village. En outre, Claude Normand, un ancien chirurgien de l'armée, semble avoir étudié ce patois auparavant et se recommandait ainsi au préfet comme informateur et traducteur. De Jessaint lui écrivit :

Je sais, Monsieur, que vous vous êtes occupé, dans vos loisirs, de l'examen du dialecte ou patois dont se servent habituellement entr'eux des habitans de Courtisols, et que vous vous l'êtes rendu assez familier pour pouvoir traduire dans ce langage des morceaux de prose française. (Lettre du préfet à Normand, 19 février 1812, AD Marne 1 M 51 pièce 7)

Les échantillons en provenance de Somme-Suippe et de Courtisols sont sans doute le travail d'Hubert et de Normand, même si les lettres accompagnant leurs traductions ne se sont pas conservées. Les versions contenues dans le dossier du ms. BNF NAF 5911 sont des copies, pro-

blement faites à la préfecture ; seul l'original de la traduction de Verrières se trouve parmi les documents archivés à Châlons.

La célébrité de Courtisols invite à clarifier quelque peu les liens entre l'enquête officielle et les études postérieures publiées pendant près d'un siècle par des dialectologues amateurs. Après la lettre de Grosley, il semble que ce fut justement l'enquête de Coquebert de Montbret qui rappela Courtisols à l'attention des savants de l'époque et qui engendra un vif débat dans la communauté savante au niveau régional et national. L'altérité linguistique du patois courtisier avait fait naître l'idée d'une origine étrangère des habitants du village. On s'efforçait ainsi de vérifier l'hypothèse d'une origine suisse, défendue par plusieurs érudits, notamment en raison d'une supposée parenté du patois local avec les parlers de la Suisse romande. Mais le mythe de l'origine exotique survécut aux premiers antiquaires-dialectologues. L'abbé Boitel affirma même, en 1853, que la population était d'origine asiatique, descendant des Huns blessés au cours de la bataille des Champs Catalauniques. Cette hypothèse date peut-être de la fin du 18^e siècle, mais elle n'apparut dans les textes que vers le milieu du 19^e et refleurit encore au 20^e siècle. En réalité, les « étrangetés » du parler de Courtisols s'expliquent facilement par des traitements phonétiques spécifiques, dont résulte notamment la présence des affriquées et de nombreuses diphtongaisons.¹⁰⁶ Selon TAMINE (1998), c'est le maintien tardif d'un patois vivant, face au progrès du français, qui concentrait sur cette commune un faisceau de curiosités.¹⁰⁷

Les premières études consacrées au patois de Courtisols sont en effet l'œuvre des deux informateurs du préfet, Hubert et Normand. Dès le 15 avril 1812, Normand présenta un mémoire intitulé *Sur la langue et l'origine des habitants du village de Courtisols* à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, et y lut l'oraison dominicale et

¹⁰⁶ Cf. Henri BOURCELOT (1981) : « Langue. » In : *Champagne. Ardennes. Aube, Haute-Marne, Marne*. Paris : Bonneton, pp. 207-219.

¹⁰⁷ Cf. Michel TAMINE (1998) : « La langue au gré de l'histoire. » In : *Marne*. Paris : Bonneton, pp. 139-159.

le symbole des apôtres traduits dans ce patois (AD Marne 1 J 197 f. 92). Le compte rendu des travaux de cette société pour l'année 1812 souligne l'intérêt historique des recherches linguistiques :

M. Normand, également associé correspondant, a lu dans une de nos séances quelques observations sur le patois en usage à Courtisols, et dont beaucoup de mots sont tellement particuliers à cette commune qu'ils sont inintelligibles pour ses plus proches voisins. Il nous a donné, dans ce dialecte, quelques traductions ; mais ce qui ajouterait un degré d'intérêt aux observations de notre collègue, ce serait de rechercher, par l'analogie du langage avec quelque idiome connu, quelle est l'origine de ce petit peuple actif et industrieux, qu'on croit être descendu d'une colonie d'Helvétiens. (S.A.C.S.A.M. 1812, p. 15)

BATAILLARD (1874) mentionne un mémoire intitulé *Statistique et dialecte ou patois du village de Courtisols, canton de Marson, arrondissement de Châlons*, par Claude Normand, qu'il avait trouvé aux archives de la préfecture de la Marne, sans pour autant indiquer une localisation plus précise.¹⁰⁸ Celui-ci comprenait comme échantillons la parabole de l'enfant prodigue, l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, un vocabulaire de trois pages et quelques proverbes. Il s'agit sans aucun doute du travail rédigé par Normand pour le préfet en 1812. Selon son auteur, les habitants de Zug ou de Zurig et des environs de Constance, passés dans les Gaules pendant les guerres de César, furent les fondateurs du village. Cette hypothèse se base toujours sur l'étrangeté du patois courtisier :

Les habitants de Courtisols sont les seuls peuples de la Champagne qui parlent entre eux un langage que leurs voisins n'ont jamais pu se rendre familier. Je n'ai jamais remarqué, et personne n'a encore pu me dire que l'usage s'en fût étendu ailleurs, ni qu'il eût porté la moindre altération aux divers dialectes ou patois usités dans les villages circonvoisins, qui même ne le comprennent pas ... (Normand 1812, cité d'après BATAILLARD 1874)

¹⁰⁸ Cf. P. BATAILLARD (1874) : « Sur la langue et l'origine des habitants du village de Courtisols, département de la Marne. » In : *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* n° 9, pp. 698-705.

En somme, les écrits de Normand mystifièrent plus qu'ils n'éclairèrent l'origine des habitants de Courtisols et de leur parler. Quelques années plus tard, en 1819, Hubert présenta à son tour un mémoire sur l'origine, les mœurs et les usages de Courtisols devant les membres de la même société. Entretemps, la Société des Antiquaires de France avait proposé une série de questions concernant Courtisols. Dans les années 1820, le débat se poursuivit au sein de cette société, animé par les contributions d'Hubert, puis de d'Herbès et de Bridel. Ce dernier, pasteur suisse de Montreux, avait déjà collaboré dans les recherches dialectologiques de Coquebert de Montbret et de Franz Josef Stalder. Par la suite, même des membres de l'Institut s'intéressèrent à Courtisols. Ce n'est qu'au début du 20^e siècle que des linguistes professionnels examinèrent la question et réfutèrent définitivement tout exotisme pour rapprocher le patois courtisier du vieux français et des autres variétés du champenois (voir WARTBURG/KELLER/GEULJANS (1969)¹⁰⁹ et l'index des auteurs sur www.courtisols.fr pour une liste plus complète des publications sur Courtisols).

¹⁰⁹ Walther von WARTBURG/Hans-Erich KELLER/Robert GEULJANS (1969) : *Bibliographie des dictionnaires patois galloromans (1550-1967)*. Genève : Droz.

Haute-Marne

L'enquête linguistique dans la Haute-Marne fut initiée par la circulaire du 31 janvier 1812 et se poursuivit jusqu'en septembre, le préfet Jerphanion envoyant à plusieurs reprises des échantillons dialectaux. Au total il recueillit quinze versions de la parabole de l'enfant prodigue pour : Vouecourt, le Barrois-Lorrain, Vignory, Saint-Dizier, Joinville, Montier-en-Der, Chaumont, Bourbonne-les-Bains, Saint-Blin, Auberive, Fayl-Billot (2 versions), Longeau, Prauthoy et Nogent. Dans les papiers conservés aux archives départementales figure en outre une chanson patoise : *La toilette d'une grande Dame*. Les résultats des recherches dans la Haute-Marne représentent à eux seuls la quasi-totalité des matériaux rassemblés dans le domaine champenois. Parmi les autres départements de la région, seule la Marne a contribué à l'enquête linguistique par l'envoi de trois versions de la parabole accompagnées d'un bref vocabulaire. PETIT (1946) a été le premier à rendre compte des résultats de l'enquête de Coquebert de Montbret pour la Champagne. Il en donne cependant une idée très incomplète : ne sont présentées que les transcriptions des quelques versions de la parabole de l'enfant prodigue conservées aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (dont seulement quatre pour la Haute-Marne).¹¹⁰

La première réponse du préfet date du 21 avril. Elle ne comprenait encore que trois versions de la parabole que Jerphanion s'était procurées auprès des « *ecclésiastiques les plus instruits* » de son département. Coquebert de Montbret le remercia début juin et l'invita en même temps à continuer les recherches, et notamment à fournir une traduction littérale en patois de Vignory, la pièce donnée auparavant n'étant qu'une imitation libre. Jerphanion s'adressa alors aux sous-préfets de Wassy et de Langres, recommandant pour les recherches à mener

¹¹⁰ Cf. Camille PETIT (1946) : « Une enquête officielle sur les patois et dialectes français en 1812 – ses résultats pour la Champagne. » In : *Bulletin du Comité du Folklore champenois* n° 40-43, pp. 4-11.

(au sous-préfet de Vassy) les bords de la Marne et ceux de la Voire, (au sous-préfet de Langres) les bords de la Vingeanne, du Saulon et de l'Aube [...]. Néanmoins je vous laisse toute l'attitude à cet égard d'après vos connaissances locales sur la variété du langage usité dans votre arrondissement. (Lettre du préfet aux sous-préfets de Wassy et de Langres, 23 juin 1812, AD Haute-Marne 1 T sup 1 pièce 4)

Jean-Baptiste Clément Leblanc, sous-préfet de Wassy, fut le premier à répondre. Le 8 juillet, il transmet à la préfecture trois paraboles traduites par les curés de Saint-Dizier, Joinville et Montier-en-Der. Elles furent envoyées au ministère à la fin du mois, avec des échantillons pour Chaumont, Saint-Blin et Bourbonne-les-Bains, réunis entretemps par le préfet. Le 1^{er} août suivit la réponse de Louis Charles Berthot, sous-préfet de Langres, contenant quatre traductions de la parabole et une lettre précisant leurs origines :

L'une, sous le n°. 1.^{er}, de M. le curé d'Auberive, fait connaître l'idiôme des bords de l'Aube : une autre, n°. 2, de M. le curé du Fayl-Billot, peint l'idiôme des bords du Saulon : une troisième, sous le n°. 3, de M. le desservant de Chalindrey, canton de Longeau, rend l'idiôme des bords de la Vingeanne : une quatrième, enfin, n°. 4, de M. Charles Berthot, mon frère, desservant à Vaux, canton de Prauthoy, exprime l'idiôme du païs vignoble, dit le Montsaigeonnais, qui termine la Haute Marne, au sud et au sud-est, et confine, par ces deux points, à la Côte d'Or et à la Haute Saône. (Réponse du sous-préfet de Langres au préfet, 1^{er} août 1812, AD Haute-Marne 1 T sup 1 pièce 9)

Les quatre traductions plus une autre pour Nogent furent envoyées à Paris en septembre. L'enquête se termina par une lettre de remerciements. Elle a donné des résultats considérables malgré l'hésitation initiale de Jerphanion, convaincu que cet objet « *ne pouvoit trouver une application bien caractérisée dans le langage populaire qui est encore usité en certaines contrées de la Haute-Marne* » (réponse du préfet au ministre, 21 avril 1812, BNF NAF 5911 f. 302).

L'ensemble des traductions semble être l'œuvre d'ecclésiastiques, le préfet ayant appliqué les recommandations de la circulaire ministérielle. Mais, comme dans les autres départements, la plupart des traducteurs sont restés anonymes. Outre les informations données par Berthot, nous

ne possédons que deux lettres qui accompagnaient les versions de Vouecourt et de Vignory ; celle de Longeau est pourvue d'une brève note adressée au sous-préfet. Les remarques de Biot, desservant de la paroisse de Vouecourt, ne sont cependant pas sans intérêt.

Biot reconnaît ne pas être un spécialiste des idiomes et usages du pays. Sa compétence linguistique est due au fait que le patois était le langage de son village natal et de son enfance :

Ayant fait toutes mes études à Langres, je n'ai guère été dans le cas d'observer les mœurs et usages de mon pays même. Je ne lui suis cependant pas assez étranger, pour ignorer le langage de mon village, le premier que j'ai entendu parler. Mais aussi je ne connois que celui-là. (Lettre du desservant de Vouecourt au préfet, 27 février 1812, AD Haute-Marne 1 T sup 1 pièce 8)

Le patois de Vouecourt est ensuite identifié au parler du Bassigny, avec « *les petites variations que l'on trouve partout, quand on passe d'un village à un autre* ». Comme seule référence littéraire, seul modèle d'une écriture dialectale, Biot cite Bernard de La Monnoye. Mais à la différence du bourguignon employé par de La Monnoye, le parler du Bassigny ne s'écrit pas et fait donc, aux yeux de Biot, défaut de règles fixes. Par conséquent, il n'a pas droit au titre de dialecte :

On ne doit pas, je crois, l'appeler un dialecte proprement dit. Il n'est qu'un patois, qu'un tissu de mots françois grossièrement défigurés, et sans marche suivie. (Lettre du desservant de Vouecourt au préfet, 27 février 1812, AD Haute-Marne 1 T sup 1 pièce 8)

Quelques lignes seulement séparent ici le traducteur-locuteur qui parle, non sans attachement, de « *mon premé langaige* » et « *notre langage* », du traducteur-observateur, « *l'homme [...] pour la science [...] et pour l'expérience* », pour qui le patois n'est qu'« *un pur baragouignage* » (lettre du desservant de Vouecourt au préfet, 27 février 1812, AD Haute-Marne 1 T sup 1 pièce 8).

De la lettre de Biot ressort ainsi toute l'ambiguïté du rôle des traducteurs dans l'enquête linguistique, qui, pour réaliser la tâche qu'on leur confiait, devaient être à la fois des personnes instruites et éclairées, et des personnes ancrées dans leur culture et leur langue locales : ils étaient en

même temps témoins linguistiques et enquêteurs. La seule pratique du patois dans lequel ils étaient amenés à traduire la parabole de l'enfant prodigue ne suffisait donc pas. La compétence linguistique devait aller de pair avec une compétence d'observateur. Cette dernière n'était pas seulement exigée dans la rédaction des commentaires ou remarques ; elle était en fait nécessaire dès le passage de l'oral à l'écrit, au moment du choix d'une graphie par laquelle le traducteur saisit et fixe la langue parlée. La traduction imposait ainsi aux traducteurs en une seule opération deux mouvements opposés : ils devaient approcher le patois afin de rechercher ses sons, ses mots et ses expressions, et se distancier de lui afin de le transformer en un objet d'étude. Du point de vue technique, la traduction part du texte français (ou parfois latin) pour aboutir à une version patoise. Mais du point de vue intellectuel, l'observateur part du patois qu'il s'agit de transcrire pour rejoindre le français qui était la langue de la description et de l'analyse. Ces deux pôles représentent également un positionnement idéologique : le patois tenait la place du proche, de l'origine et de l'attachement sentimental à un pays ou à un passé, le français, en revanche, était la langue de la raison, du progrès et de l'État centralisateur. Mais les curés-traducteurs ne pouvaient et ne devaient pas se situer clairement du côté ni de l'un ni de l'autre sans risquer de se discréditer eux-mêmes comme témoins linguistiques. Leur bilinguisme voire biculturalisme était la condition de leur recrutement et la garantie de leur aptitude à traduire la parabole de l'enfant prodigue. Par leurs qualités, leur fonction dans la paroisse et leur statut social, ils se trouvaient à la charnière entre patois et français, administration et peuple, vie traditionnelle et progrès de la nation.

Mayenne

Bien que la Mayenne fasse géographiquement partie des départements où le ministère enquête en 1812, elle ne figure pas sur la liste des destinataires de la circulaire sur les dialectes. Coquebert de Montbret avait en fait demandé des renseignements en janvier 1811, mais nous ignorons si le préfet a donné suite à cette demande. Outre la lettre de Coquebert de Montbret, les archives consultées ne témoignent ni d'une correspondance ni des échantillons commandés.

Meurthe

La Meurthe a contribué avec peu de documents à la statistique des langues du ministère de l'Intérieur. Le préfet Marquis fut chargé par la circulaire du 30 juin 1806 de fournir la carte du département avec le tracé de la limite des langues française et allemande. Ce fut le secrétaire général de la préfecture Pierre-Charles Malriat qui répondit à la place du préfet, le 8 septembre, après que Coquebert de Montbret eut rappelé par une nouvelle lettre l'objet de la circulaire ministérielle. Il remercia le préfet pour la carte le 22 septembre 1806 sans pour autant redemander des renseignements sur la frontière linguistique ou sur les dialectes. La carte envoyée par Malriat est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale de France. Il s'agit d'une carte gravée sur laquelle la limite des langues a été tracée en rouge à la main. La partie germanophone porte l'inscription « *communes allemandes* ». Les limites des arrondissements et des cantons ont également été soulevées en couleur. La carte a été faite à Nancy chez J. R. Vigneulle, imprimeur du préfet.

Dans ses notes relatives à la délimitation des langues, Coquebert de Montbret semble avoir utilisé, outre la carte du préfet, plusieurs sources écrites dont notamment le récit de voyage de CAMUS (1803)¹¹¹ et les mémoires de LAMOUREUX (1803)¹¹² et de MARQUIS (1805)¹¹³. D'autres notes ne portent aucune référence ; elles sont en outre mêlées à celles concernant le département de la Moselle. Nous les reprenons ici d'après Ferdinand BRUNOT (1969) et ajoutons la liste des communes de langue française et allemande dressée d'après la carte du préfet. Il convient

¹¹¹ Armand Gaston CAMUS (1803) : *Voyage fait dans les départemens nouvellement réunis, et dans les départemens du Bas-Rhin, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, à la fin de l'an X*. Paris : Baudouin.

¹¹² Jean-Baptiste-Justin LAMOUREUX (1803) : *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire du département de la Meurthe, ou Tableau statistique du progrès des sciences, des lettres et des arts dans ce département, depuis 1789 jusqu'en l'an XI*. Nancy : Vincenot.

¹¹³ Jean-Joseph MARQUIS (1805) : *Mémoire statistique du département de la Meurthe, adressé au Ministre de l'Intérieur, d'après ses instructions, par M. Marquis, Préfet de ce Département. Publié par ordre du gouvernement*. Paris : Imprimerie impériale, an XIII.

cependant de rappeler que nous ne savons pas exactement à quel moment Coquebert de Montbret a pris ces notes et s'il en a fait usage, au moins en partie, dans le cadre de l'enquête ministérielle.

Des échantillons dialectaux existent pour le département de la Meurthe, mais ils ne sont issus que de l'enquête que la Société des Antiquaires de France menait au début des années 1820. Il s'agit de deux traductions de la parabole de l'enfant prodigue « *en patois lorrain* » et « *en patois du ci-devant comté de Vaudémont* », publiées par Coquebert de Montbret en 1824/31.

Meuse

L'enquête sur les parlers de la Meuse fut lancée par la dernière circulaire ministérielle du 31 janvier 1812. Le préfet Leclerc affirma, dans une lettre en date du 6 avril, avoir préparé les recherches, mais il hésita encore « *si le patois usité dans les campagnes pouvait être considéré comme dialecte proprement dit* » (réponse du préfet, 6 avril 1812, BNF NAF 5911 f. 312). Cette incertitude traduit un sentiment partagé par plusieurs préfets administrant les départements du domaine d'oïl : selon eux, les habitants parlaient un français « *corrompu* » ou un « *vieux français* » qu'ils ne regardaient pas comme formant un véritable dialecte ou patois. Coquebert de Montbret confirma sa demande le 16 mars (cf. BNF NAF 5911 f. 314). Les archives consultées ne conservent cependant pas de réponse à cette lettre.

Meuse-Inférieure

L'intérêt des matériaux linguistiques recueillis dans le département

Le territoire de l'ancien département de la Meuse-Inférieure correspond aux deux provinces actuelles de Limbourg, dans la région flamande de Belgique et dans le sud des Pays-Bas, et à une petite portion de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie du côté allemand. Lors de la création du département en 1795, la préfecture fut installée à Maastricht, deux sous-préfectures à Hasselt et à Ruremonde/Roermond. C'est le seul département sur le territoire de la Belgique et des Pays-Bas actuels pour lequel l'enquête de Coquebert de Montbret a fourni des résultats détaillés, à la fois sur la limite linguistique germano-romane et sur les dialectes germaniques de la région. Les recherches furent d'abord réalisées en 1806 pour connaître les « *limites de la langue française* », puis élargies à partir de la fin de l'année 1807 sur les dialectes allemands et néerlandais. Malgré l'intérêt que présentent les matériaux recueillis pour l'histoire linguistique du Limbourg, l'enquête est demeurée longtemps inconnue des dialectologues spécialisés. Seulement en 2007, Frens BAKKER et Joep KRUIJSEN ont rendu accessible la plupart des textes dans une édition scientifique.¹¹⁴ Il convient toutefois de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une enquête dialectologique *stricto sensu*. L'intérêt principal de Coquebert de Montbret portait sur la géographie des langues, c'est-à-dire, dans le cas de la Meuse-Inférieure, sur la délimitation géographique des trois grands domaines linguistiques : français, allemand et néerlandais. Mais tandis que le passage des parlers romans aux parlers germaniques était facile à reconnaître pour les administrateurs sur place, la transition graduelle entre dialectes allemands et néerlandais rendait la tâche beaucoup plus difficile, notamment pour le personnel d'origine française qui ne maîtrisait pas forcément les deux langues en question. À cela s'ajoute

¹¹⁴ Frens BAKKER/Joep KRUIJSEN (2007) : *Het Limburgs onder Napoleon. Achtien Limburgse en Rijnlandse dialectvertalingen van 'De verloren zoon' uit 1806-1807. Met een bijdrage van Lou Spronck, Ben Salemans en Simone Schrijnemaekers over het Maastrichts*. Utrecht : Gopher.

une hésitation, à l'époque, sur le statut du flamand de Belgique face au néerlandais de Hollande, l'un et l'autre étant tantôt considérés comme une seule langue, tantôt comme deux langues à part. Dans ce contexte, la collecte d'échantillons servait avant tout à classer, à partir de Paris, les parlers de la région dans l'ensemble des dialectes de l'une ou de l'autre des deux langues allemande et néerlandaise. L'enquête dans la Meuse-Inférieure est en outre à analyser ensemble avec les recherches effectuées parallèlement et avec le même objectif dans le département voisin de la Roër. Le fait que les matériaux furent recueillis quasi exclusivement dans l'arrondissement de Ruremonde (pour la Meuse-Inférieure) et dans ceux de Clèves et de Crévelt (dans la Roër) ne s'explique d'ailleurs pas, à notre avis, par un intérêt particulier du ministère pour les régions situées sur les frontières de l'Empire, comme le supposent.¹¹⁵ On y reconnaît plutôt les mêmes démarches adoptées par Coquebert de Montbret partout où il avait réussi à identifier une zone de contact entre deux idiomes à l'intérieur d'un département : après avoir obtenu par la préfecture des renseignements pour le département en entier, les recherches furent intensifiées seulement dans les arrondissements et cantons directement concernés.

La vue d'ensemble des résultats obtenus pour la Meuse-Inférieure et la Roër s'impose également sur le plan linguistique. BAKKER/KRUIJSEN distinguent sur le territoire couvert par l'enquête de 1807 trois groupes dialectaux, appartenant au bas-francique : le francique ripuaire, le limbourgeois et les parlers du Kleverland.¹¹⁶ Les versions de la parabole de l'enfant prodigue (Roër et Meuse-Inférieure) se répartissent comme suit sur ces trois groupes : 8 versions représentent le Kleverland (Meijel, Kleve, Wesel, Menseln, Rheinberg), 2 versions sont en dialecte gueldrois-limbourgeois (Venlo, Kempen), 2 en limbourgeois central (Weert, Maestricht), 4 en limbourgeois-est (Tegelen, Roermond, Roosteren, Krefeld), 2 représentent les parlers de transition entre le limbourgeois-est et le francique ripuaire (Erkelenz, Neuss), 1 version est en francique

¹¹⁵ BAKKER/KRUIJSEN (2007), pp. 18-19

¹¹⁶ BAKKER/KRUIJSEN (2007), p. 18

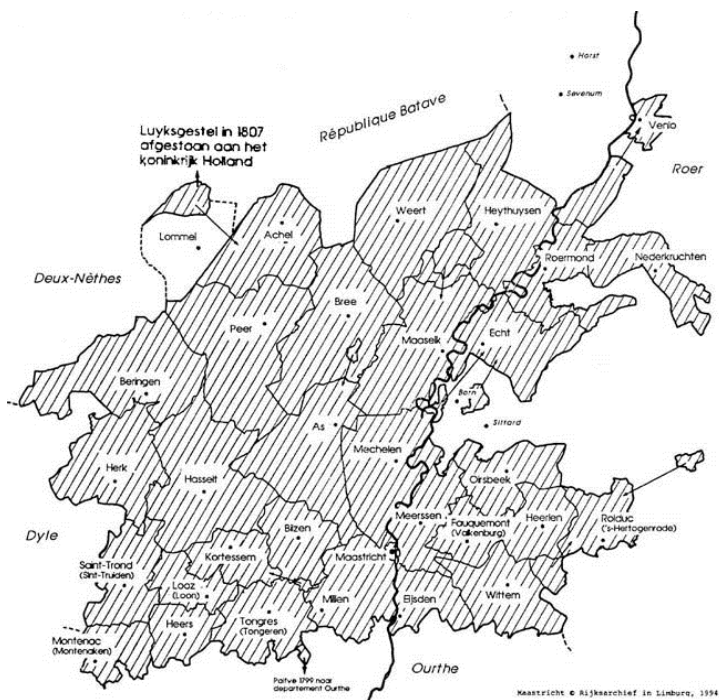
ripuaire (Cologne).¹¹⁷ S'y ajoutent encore des traductions faites non pas dans le dialecte local mais dans un néerlandais ou allemand plus ou moins standardisé, utilisé comme langue écrite et langue de culture dans les communes qui ont contribué à l'enquête (Achel, Bree, Echt, Elmpt, Gladbach, Heythuysen, Niederkrüchten, Nieuwstadt, Vlodrop, Wegberg). Nous renvoyons à BAKKER/KRUIJSEN (2007) pour une discussion de la qualité des échantillons et de leur valeur pour la dialectologie allemande et néerlandaise.

Au total, la Meuse-Inférieure à elle seule a ainsi fourni au ministère quinze versions de la parabole de l'enfant prodigue. À l'exception de Maestricht, toutes ont été recueillies dans l'arrondissement de Ruremonde où chaque canton a donné au moins une traduction (cf. la carte ci-dessous). BAKKER/KRUIJSEN ont en outre trouvé trois paraboles dans les archives municipales de Venlo qui ne sont pas identiques à la traduction envoyée par le préfet. Il s'agit probablement de brouillons qui ont servi à confectionner la version finale.¹¹⁸ L'édition de BAKKER/KRUIJSEN ne contient que les traductions dialectales. Les éditeurs ont néanmoins commenté quelques-unes des versions qu'ils ont écartées. Elles portent toutes l'empreinte du néerlandais méridional, mais ne montrent pas des formes spécifiques du limbourgeois. Il s'agit peut-être de transcriptions faites d'après des textes imprimés. Ainsi la version d'Elmpt montre des ressemblances avec la Bible de Moerentorf (1599), celle de Roermond fut tirée, selon le titre, d'un évangile imprimé au Brabant.¹¹⁹

¹¹⁷ BAKKER/KRUIJSEN (2007), pp. 21-22

¹¹⁸ BAKKER/KRUIJSEN (2007), p. 134

¹¹⁹ BAKKER/KRUIJSEN (2007), p. 96



Carte de la Meuse-Inférieure divisée en cantons.

Source : Site Internet du *regionaal historisch centrum Limburg* (www.rhcl.nl)

Pour plusieurs raisons nous avons décidé de rétablir dans cette édition l'ensemble des textes du dossier de la Meuse-Inférieure, y compris les versions non-dialectales. 1) Notre but principal est de documenter l'enquête linguistique de Coquebert de Montbret elle-même, et non seulement ses résultats en vue des aires dialectales. 2) Dans cette perspective, des leçons peuvent être tirées même des documents qui sont d'un moindre intérêt pour la dialectologie : a) sur la réalisation de l'enquête dans le département (démarches administratives, couverture géographique, nombre et origine des collaborateurs), b) sur l'importance des compétences linguistiques des administrateurs pour aboutir à des résultats fiables (il semble ici que ni le sous-préfet ni Coquebert de

Montbret n'étaient vraiment capables de distinguer entre versions dialectales et non-dialectales), c) sur l'interprétation que donnaient les traducteurs des instructions officielles. 3) Enfin, comme cette édition ne propose pas une analyse linguistique des divers échantillons, nous sommes convaincus que l'éditeur doit s'engager à présenter les sources de la manière la plus complète possible pour offrir un outil de travail aux linguistes spécialisés.

La délimitation des langues

En juin/juillet 1806, le préfet Roggieri, un Génois installé depuis peu dans ses fonctions à la préfecture de la Meuse-Inférieure, fut chargé par la circulaire ministérielle de cartographier la limite de la langue française, ou plus précisément du wallon, qui traversait au sud une partie du département. Nous ne possédons plus la lettre de réponse (22 juillet 1806). L'original de la carte, en revanche, est conservé à la Bibliothèque nationale de France. C'est une carte gravée en noir et blanc et en petit format. Les frontières du département y sont soulevées en bleu. La partie francophone est teinte en jaune et limitée par une ligne rouge. Il s'agit d'une carte à aires très claire. Probablement dans le but de vérifier l'exactitude de cette carte, la correspondance entre le bureau de statistique et la Meuse-Inférieure fut reprise un an plus tard. Coquebert de Montbret s'adressa alors au juge de paix du canton de Tongres (Tongeren), Jean Guillaume Van der Linden, le 16 septembre 1807 (la lettre s'est égarée). Celui-ci répondit dès le 24 septembre en indiquant Hestappe et Otrange comme étant les seules communes francophones de son canton. Il précisa toutefois que l'on y parlait « *l'idiome liégeois* » qui pour lui était « *un jargon qui descend de la langue française à peu près comme l'italien du latin* ». La correspondance avec le juge fut close par une lettre de remerciements en début d'octobre. Entretemps le ministère avait également sollicité à nouveau le préfet. Nous n'avons pas retrouvé la minute de la lettre ministérielle (24 septembre 1807), mais la réponse de Roggieri (2 octobre 1807) montre clairement que cette fois on avait demandé non seulement des renseignements sur le wallon mais

aussi sur la limite entre les langues allemande et néerlandaise. Les résultats de l'enquête concernant l'extension de l'aire wallonne se présentent ainsi comme suit : sur la carte sont comprises dans la zone délimitée les communes de Lanaye, Emale, Eben, Wonck, Bassenge et Rocleng. Le préfet confirma dans sa lettre les renseignements donnés en 1806 par la carte, mais ajouta à cette liste encore plusieurs communes bilingues (wallon-flamand) du canton de Tongres : Herstappe, Otrange, Heur-le-Tiexhe, Lowaige et Russon. Van der Linden, en revanche, n'en indiqua que les deux premières comme étant wallonnes. Coquebert de Montbret a ajouté ces informations sur la carte de 1806 : une ligne discontinue tracée à l'encre délimite le territoire où le wallon se parlait d'après le préfet, une ligne continue celui des deux communes wallonnes d'après le juge de paix.

Deux documents renseignent sur la frontière entre l'aire allemande et l'aire néerlandaise : la lettre du préfet (2 octobre 1807) et un rapport rédigé par le sous-préfet de Ruremonde, daté du 29 septembre et transmis par le préfet le 8 octobre 1807. Les deux descriptions sont légèrement différentes. Le sous-préfet de Ruremonde affirma que la limite linguistique ne traversait pas son arrondissement : « *On y parle exclusivement le flamand, qui se mélange avec le hollandais* ». Dans l'est du canton de Niederkrüchten, la commune de Wegberg représentait « *le seul point qui se rapproche du territoire où commence l'usage de la langue allemande* ». Il renvoya Coquebert de Montbret aux arrondissements de Clèves et de Créveld (Roër) pour chercher la véritable « *ligne de démarcation* » entre les deux langues. La mention de ses sources, cependant, n'inspire pas confiance en la fiabilité des informations : « *Ce rapport est basé sur des circonstances dont la notoriété publique atteste l'exactitude.* » La réponse du préfet Roggieri est nettement plus détaillée. Elle ne trace pas une ligne nette entre les deux idiomes, mais décrit un changement graduel où l'auteur distingue l'« *allemand sans mélange* » (Vaals et toutes les communes du canton de Rolduc à l'exception de Simpelveld, ainsi que les communes d'Elmpt, Niederkrüchten et Wegberg qui formaient le canton de Niederkrüchten), de l'« *allemand mélangé* » (Heerlen, Nieuwen-

hagen, Schaesberg, Voerendaal, Simpelveld et toutes les communes du canton d'Oirsbeek), et de l'« *allemand très mélangé* » (Amby, Berg en Terblijt, Houthem, Fauquemont/Valkenburg, Vieux Fauquemont/Oud-Valkenburg, Strucht, Margraten, Galoppe, Mheer, Slenaken, Noorbeek, Wittem, Schin sur Geulle/Schin op Geul, Wijlre, Meerssen, Ulestraten, Hulsberg, Klimmen, puis Borgharen, Itteren, Bunde, Geulle, Schimmert, Elsloo, Beek, Stein). L'espace où, d'après le préfet, l'allemand était parlé sans mélange, a été marqué sur la carte de 1806 par une ligne discontinue à l'encre ; elle se poursuit au nord-est de Venlo sur le territoire de la Roër. L'incertitude sur la limite linguistique exacte que trahissent les deux documents était probablement le mobile pour demander une collecte d'échantillons donnant une image plus directe des différences et des ressemblances entre les divers parlers de la région. Il existe deux lettres de remerciements adressées au préfet dont la deuxième (30 octobre 1807), rédigée suite à la réception du rapport du sous-préfet, marque le passage de l'enquête sur les limites des langues à l'enquête sur les dialectes.

La collecte d'échantillons dialectaux

C'est par la lettre du 30 octobre 1807 que Coquebert de Montbret initialisa la collecte de traductions de la parabole de l'enfant prodigue auprès du préfet (pour l'arrondissement de Maestricht) et auprès du sous-préfet de Ruremonde :

Vous verrez que je l'invite à me faire connaître par quelques échantillons l'idiome flamand de l'arrond[issem]t de Ruremonde. Dans le cas où celui de l'arrond[issem]t de Maestricht serait un peu différent je ne pourrais que vous savoir également beaucoup de gré de vouloir bien me le faire connaître avec quelque détail. (Coquebert de Montbret au préfet Roggieri, 30 octobre 1807, BMR Ms. Mbt. 183 f. 156)

Les recherches de Frens Bakker et Joep Kruijsen dans les archives de Maestricht ont montré que Roggieri a transmis la demande ministérielle, dès le 6 novembre 1807, au sous-préfet Liger à Roermond et au pasteur Partouns à Maestricht, en précisant bien qu'il s'agissait de tra-

duire dans le « *patois vulgaire* » et non pas en « *langue hollandaise* ». La collaboration de Partouns a donné une des plus intéressantes pièces parmi les échantillons recueillis dans la Meuse-Inférieure, notamment grâce aux observations qui accompagnent la traduction. Henri Laurent Partouns, né à Maestricht et alors pasteur de la Sint-Nicolaaskerk, maîtrisait évidemment bien le dialecte local. En outre, en tant que professeur de rhétorique et de poésie à l'école de latin, il possédait sans doute un savoir théorique, dans le domaine de l'analyse linguistique, plus approfondi que d'autres traducteurs. Sa version de la parabole fut envoyée à Paris par le préfet le 18 mars 1808. Une interprétation détaillée se trouve dans l'édition de BAKKER/KRUIJSEN (2007).¹²⁰

La réponse du sous-préfet de Ruremonde, Antoine Liger, est datée du 14 décembre 1807. C'était un fonctionnaire d'origine française qui, semble-t-il, était peu familier avec les parlers de la région et ne savait ainsi satisfaire que de manière imparfaite à la tâche que le ministère lui imposait. Dans sa réponse, il n'afficha pas beaucoup d'intérêt pour les parlers vernaculaires de son arrondissement ; les variétés dialectales – et même le flamand – n'étaient pour lui que des « *patois* » de l'allemand :

ce langage est généralement le flamand [...]. L'expérience [...] place l'idiome flamand dans la classe des patois dérivés de l'allemand. Il se rapproche d'avantage de l'hollandais, qui est dérivé pareillement. (Réponse du sous-préfet Liger, 14 décembre 1807, BMR Ms. Mbt. 183 f. 159)

En revanche, la diversité des parlers lui sert d'argument pour souligner la nécessité de franciser la population, non sans oublier de mettre en avant ses propres efforts dans ce domaine :

Cette observation ajoute aux motifs qui provoquent notre zèle pour l'établissement de la langue française dans toute cette contrée ; et sans contrarier les habitants, dans le penchant qu'ils ont à conserver leur idiome, comme les parties méridionales de l'Empire ont conservé le leur, je les encourage en leur répétant qu'ils ont un véritable intérêt à se rendre la langue française aussi familière qu'il sera possible. La connaissance de cette langue, est de conséquence la première question que je fais à tous les candidats qui se présentent pour obtenir une place. Mais je

¹²⁰ Cf. BAKKER/KRUIJSEN (2007), p. 214.

dois en même tems rendre justice au pais, en attestant à Votre Excellence qu'elle y fait de très grands progrès depuis qu'il est réuni à l'Empire ; je la vois se répandre de plus en plus et se propager journellement. (Réponse du sous-préfet Liger, 14 décembre 1807, BMR Ms. Mbt. 183 f. 159)

À sa lettre se trouvaient jointes six versions de la parabole de l'enfant prodigue (Elmpt, Roermond, Roosteren, Stamproy, Weert, Wegberg) ; un deuxième envoi, le 6 février 1808, comprenait quatre versions (Achel, Bree, Meijel, Venlo). Coquebert de Montbret en remercia Liger le 22 février 1808.

Les documents découverts par Frens Bakker et Joep Kruijsen à Venlo nous permettent aussi d'avoir une idée des démarches réalisées au niveau communal pour fabriquer les échantillons. Les archives municipales de Venlo ont enregistré la demande du sous-préfet le 2 décembre 1807 :

Le sous-préfet demande une copie de la parabole de l'enfant prodigue, transcrite d'après la prononciation usitée dans cette ville. (Indicateur des affaires générales de la mairie de Venlo, GA Venlo inv. nr. 1383 : 1799-1813, cité d'après BAKKER/KRUIJSEN 2007, p. 134)

Elles conservent trois versions différentes de la parabole de l'enfant prodigue, de la main de deux personnes, représentant probablement des épreuves qui ont servi de base à la version finale transmise à Paris via le sous-préfet et la préfecture. Cette version finale a été certifiée comme conforme au langage des habitants de la commune par le maire de Venlo.

Renseigner sur quelle langue ?

Les traductions non-dialectales : l'exemple de Wegberg

L'enquête avait comme but de réunir des échantillons dialectaux afin de pouvoir comparer entre eux les divers parlers de la région. Le fait que certains traducteurs ont fourni à leur place des versions en allemand ou en néerlandais s'explique sans doute par une mauvaise interprétation des instructions venues de Paris ; le dialectologue pour qui ces textes

sont effectivement de peu d'intérêt le regrettera sans doute. Mais encore convient-il d'essayer de comprendre pourquoi, spécialement dans la Meuse-Inférieure, ce malentendu s'est produit de manière répétée. Il faut aussi souligner que le seul échantillon que Coquebert de Montbret a pu identifier comme non conforme à sa demande est une version allemande – celle donnée par le maire de Wegberg. Les renseignements de ce dernier nous renvoient à une situation de triglossie fonctionnelle où le dialecte, réservé à l'oralité, se trouvait face à deux langues de culture, le français d'un côté, et de l'autre soit l'allemand soit le néerlandais.

Le 31 décembre 1807, à l'occasion de remercier Liger de l'envoi des échantillons, Coquebert de Montbret lui remarqua que la version de Wegberg n'était apparemment pas traduite dans le vrai dialecte en usage dans cette commune, et il le chargea alors d'en faire faire une nouvelle. Liger s'adressa donc à nouveau au maire de Wegberg. Mais la réponse de celui-ci (26 janvier 1808), que Liger fit parvenir au bureau de statistique, contenait au lieu d'une traduction dialectale des explications pour justifier la version telle qu'elle avait été donnée auparavant. Liger ne semble pas avoir été capable de juger lui-même de la qualité de la traduction. Dans sa lettre à Coquebert de Montbret (6 février 1808), il se fia à la connaissance locale du maire : « *ce fonctionnaire m'assure que le texte de sa traduction est exactement le même que celui de l'idiome usité dans sa commune* ». Or, la lettre du maire explique bien que la langue de la traduction n'était pas le langage parlé, mais la langue utilisée à l'écrit, dans les écoles et dans les prêches :

[...] vous observez que le stile de la traduction de la parabole de l'enfant prodigue que je vous ai envoyée soit infiniment plus pur que celui que les habitans de ma commune parlent habituellement, et que sous ce rapport ma traduction ne lui paraît pas suffisante. Je vous assure Monsieur le Sous Préfet, que dans toute l'étendue de ma commune les maîtres d'écoles n'apprennent [sic] pas à leurs élèves que la langue allemand[e] ni les prêtres ne prêchent pas dans une autre langue avec un mot, Monsieur le Sous Préfet. Les habitans ne savent pas écrire ni lire que cette langue dont je vous ai donné la traduction susdite. (Lettre du maire de Wegberg au sous-préfet Liger, 26 janvier 1808, BNF NAF 5911 f. 321)

Le même malentendu semble s'être produit dans d'autres communes et concerne au total la moitié des échantillons linguistiques. C'est un résultat singulier qui ne s'est pas reproduit de cette façon dans d'autres départements. Il n'est à comprendre que dans le contexte spécifique de la géographie et de l'histoire linguistiques de la région. Le pays entre Meuse et Rhin était traditionnellement une zone de frontières, souvent disputée, entre l'espace culturel et politique des Pays-Bas à l'ouest, de l'Empire germanique à l'est et, à moindre influence, de l'espace wallon-français au sud-ouest. Lorsque les idiomes vernaculaires remplaçaient le latin dans le domaine de l'écriture, il s'y développait d'abord une langue écrite sur la base du dialecte ripuaire, abandonnée à partir de la fin du 16^e siècle au profit du haut-allemand ou du brabançon, en fonction de la situation politique et économique de chaque commune ; parfois aussi les deux langues étaient en usage concurremment.¹²¹ Sur le plan linguistique, les parlers de la région sont des dialectes de transition qui peuvent se rapporter soit à l'allemand soit au néerlandais comme *Dachsprache*. L'intégration des territoires à la France imposait comme langue administrative le français ; la politique officielle visait à long terme la francisation de la population, à commencer notamment par les autres domaines de l'écriture. La question de savoir quelle langue dominait alors dans l'enseignement, dans les églises, dans la presse etc. revêtait donc une importance politique, au moins pour l'administration communale. Elle faisait aussi appel à définir la propre appartenance culturelle et linguistique vis-à-vis de l'espace germanophone ou néerlandophone. Dans ce contexte, l'interprétation que faisaient les maires et leurs traducteurs de la demande du sous-préfet et du préfet ne surprend pas. Les résultats ainsi obtenus ne manquèrent d'ailleurs pas entièrement le but de l'enquête ministérielle : ils rendaient certes impossible la délimitation des deux langues à partir d'une comparaison et classification des divers dialectes, mais la permettaient néanmoins d'après des

¹²¹ Cf. Leo WINTGENS (1982) : *Grundlagen der Sprachgeschichte im Bereich des Herzogtums Limburg. Beiträge zum Studium der Sprachlandschaft zwischen Maas und Rhein*. Eupen : Grenz-Echo-Verlag.

critères que l'on dirait aujourd'hui sociolinguistiques : la pratique de et le sentiment d'appartenance à l'une ou l'autre des deux idiomes.

La comparaison de l'enquête dans la Meuse-Inférieure avec celle réalisée dans la Roër souligne encore une fois le rôle des administrateurs locaux. La qualité et la quantité des renseignements sur les parlers d'un arrondissement, d'un département ou d'une région dépendaient largement de leur bonne volonté et de leurs connaissances du pays et des parlers de ses habitants. Les deux sous-préfets de Clèves et de Crévelt étaient sans doute plus familiers avec les dialectes des arrondissements qu'ils administraient, Jordans étant né à Neuss, de Keerbergen à Haalen. Ce dernier écrit ainsi dans sa lettre à Coquebert de Montbret qu'il a fait corriger plusieurs fois les traductions pour les rendre conformes aux différents dialectes ; Jordans fit preuve d'une excellente connaissance des dialectes dans un mémoire rédigé en réponse à la demande ministérielle. Liger, en revanche, n'était apparemment pas capable de distinguer entre le dialecte local et le néerlandais écrit. Coquebert de Montbret, qui avait rempli des fonctions consulaires en Allemagne au début de sa carrière, savait identifier les versions en haut-allemand, mais dépendait du jugement de ses correspondants et de la fiabilité des matériaux pour le domaine néerlandais.

Le rendez-vous manqué entre maires et dialectologie montre également que les administrateurs, même au niveau communal, n'accordaient pas forcément beaucoup de prix à la documentation des dialectes. Nous sommes encore avant la période, à partir des années 1820 surtout, qui voyait se multiplier les recherches dialectologiques, de la part des amateurs ou des spécialistes d'une science linguistique alors en train de s'établir comme discipline. Ce n'était qu'à partir de la fin du 19^e siècle que les parlers des pays de Rhin et Meuse attiraient particulièrement l'intérêt des dialectologues.

Mont-Blanc

L'enquête sur les dialectes fut initiée très tôt dans le département du Mont-Blanc. Dès octobre 1806, Coquebert de Montbret demanda l'envoi d'une traduction de la parabole de l'enfant prodigue et d'autres échantillons en vers ou en prose. La suite de la correspondance ne se trouve plus dans les archives que nous avons consultées ; une note précise cependant que les documents ont été donnés à l'imprimeur Testu pour la publication du mémoire statistique. Celui-ci parut en 1807 et comprend effectivement un article substantiel consacré au langage des habitants du département. L'auteur propose quatre versions de la parabole de l'enfant prodigue comme exemples des patois, pour le canton de Thônes (à l'époque dans arrondissement d'Annecy, aujourd'hui en Haute-Savoie), Aiguebelle (arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, aujourd'hui en Savoie), la Haute-Tarentaise (arrondissement de Moûtiers, aujourd'hui dans l'arrondissement d'Albertville) et Beauges (arrondissement de Chambéry ; il s'agit probablement du massif des Bauges, partagé entre la Savoie et la Haute-Savoie). Nous reproduisons ici la lettre initiale du ministère et les échantillons issus de l'enquête tels qu'ils ont été publiés dans le mémoire statistique du préfet Verneilh-Puiraseau.

Montenotte

L'ancien département de Montenotte ne fut créé qu'en 1805 lors de l'annexion de la république ligurienne à la France. Il comprenait des territoires situés aujourd'hui au Piémont et en Ligurie. L'enquête linguistique y fut initiée par la circulaire ministérielle du 13 novembre 1807. La lettre de réponse date de fin mars 1808 ; elle est signée par Joseph Crocco, alors secrétaire général de la préfecture et remplaçant du préfet Chabrol de Volvic. Crocco souligna surtout la différence très sensible entre le piémontais parlé dans les arrondissements d'Acqui (Acqui Terme) et de Ceva et le ligurien parlé dans ceux de Port Maurice (Porto Maurizio) et de Savone (Savona). Comme échantillons dialectaux, il fournit des extraits des œuvres du poète ligurien Stefano De Franchi (1714-1785) et du Génois Gian Giacomo Cavalli (1590-1658) ainsi que pour chaque arrondissement une traduction de la parabole de l'enfant prodigue. S'y trouvait encore jointe une note contenant des « *observations sur la prononciation du dialecte de Savone* ».

Le dossier de Montenotte conservé à la Bibliothèque nationale de France ne renferme que les deux paraboles de Port Maurice et de Savone, la note sur la prononciation, puis un madrigal et un sonnet « *in lingua zeneize* », probablement de Cavalli. La parabole piémontaise pour Ceva s'est glissée par erreur dans le dossier du département de la Stura, de celle pour Acqui nous ne possédons qu'une copie manuscrite de la main de Coquebert de Montbret. L'exemple du dialecte ligurien mentionné dans la lettre de Crocco semble égaré. Chabrol de Volvic a publié plus tard les quatre versions de la parabole dans son mémoire statistique sur le département de Montenotte (1824).¹²² Les textes imprimés diffèrent légèrement des manuscrits de 1808 en ce qui concerne la graphie et l'usage des accents. Dans les titres des traductions, l'indication de

¹²² Voir l'article « Langage » dans : Gilbert Joseph Gaspard CHABROL DE VOLVIC (1824) : *Statistique des provinces de Savone, d'Onelle, d'Acqui, et de partie de la province de Mondovi, formant l'ancien département de Montenotte. Par le comte de Chabrol de Volvic, conseiller d'État, préfet de la Seine*. Tome 1. Paris : Jules Didot aîné, pp. 338-345.

l'origine géographique est complétée par la mention de l'appartenance linguistique. Ainsi, la version de Port Maurice est intitulée « *dialecte de Gênes* », celle de Ceva « *dialecte piémontais de Ceva* » et celle de Savone : « *Dialecte de la rivière du Ponent. Traduzion da Parabola du Figgio Prodigio in lingua da Zittaê de Sanna capo do dipartimento de Montenotte* ».

La *Statistique des provinces de Savone, d'Oneille, d'Acqui, et de partie de la province de Mondovi, formant l'ancien département de Montenotte* que Chabrol de Volvic publia en 1824 fit écho aux mémoires statistiques des préfets napoléoniens. Elle témoigne aussi du regard de l'administrateur français porté sur les parlers de l'Italie septentrionale. Les variétés dialectales ainsi que la pratique et les attitudes linguistiques des habitants de la région y sont décrites de manière plus fine que dans la lettre de 1808. L'accent est à nouveau mis sur la grande différence entre le génois et le piémontais, désignés tantôt comme des dialectes, tantôt comme des langues ou des langages, mais aussi sur la différence de ces deux avec l'italien, c'est-à-dire le toscan littéraire. Le génois est présenté en termes nettement péjoratifs comme dur et grossier, dérivant particulièrement de l'italien et ne pouvant servir, au théâtre, qu'à « *peindre les caractères hideux* ». Le « *vrai génois* » est distingué de celui qui se parlait dans la proximité de Saint-Maurice, le long de la rivière du Ponent, et de celui de la vallée d'Oneille. Quant au piémontais de Ceva et d'Acqui, Chabrol de Volvic lui trouvait quelque grâce et naïveté, effet sans doute de la plus grande ressemblance avec le français affirmée par l'auteur. La pratique presque exclusive des dialectes et la conscience chez les locuteurs de la différence linguistique sont décrites comme une réalité sociale :

Les Piémontais et les Génois se vantent d'avoir une langue particulière ; quoique voisins, il existe en effet une grande diversité dans leur langage. Chacun d'eux veut donner la préférence au sien, et cherche à la justifier par mille raisons. Je crois fort inutile d'éclaircir cette question ; il suffit que l'on sache que de chaque côté on fait grand cas du langage habituel, qu'il est parlé constamment dans les meilleures compagnies, et que l'usage en est même général, au point que l'italien est fort négligé, et que beaucoup de personnes bien élevées, quoiqu'elles le lisent habituellement, ne le parlent qu'avec peine et sans correction. (CHABROL DE VOLVIC 1824, p. 338)

Morbihan

L'enquête dans le Morbihan fut menée à deux reprises. En 1806, l'intérêt portait uniquement sur la limite des langues. Seulement en 1808, une nouvelle correspondance fut ouverte au sujet des dialectes bretons et gallèses. Le préfet Jullien de Bidon était le seul interlocuteur sur place pour ces deux correspondances.

Les recherches sur la frontière entre le français et le breton furent initiées par la circulaire ministérielle, le 7 juillet 1806. Jullien répondit dès le 16 du mois, affirmant que c'était un travail « *très facile et n'exigeant pas beaucoup de tems* ». Nos recherches n'ont pas permis de retrouver la carte qui est probablement perdue. Nous savons néanmoins de sa lettre qu'il s'agissait d'une carte

dans laquelle on a séparé par un tracé en couleur toutes les communes où l'on parle français de celles où l'on se sert du breton soit exclusivement soit concurremment avec le français. [...] Cette ligne commence au sud aux salines d'Herbignac passe la Vilaine à la Rochebernard, se détourne à S^t. Morice commune de Serent, se poursuit par Gueltas et se termine à Croixanvec ce qui laisse à l'ouest les deux tiers du département. (Réponse du préfet, 16 juillet 1806, ANF F 20/229 f. 33)

Coquebert de Montbret a dressé d'après cette carte une liste des communes situées le long de la limite linguistique que Ferdinand BRUNOT a reproduite.¹²³ Après avoir confronté les informations du préfet à d'autres sources – « *des voyageurs* » –, Coquebert de Montbret exigea de vérifier l'exactitude du tracé sur la carte, dans une lettre du 20 octobre 1806. Dans sa réponse, Jullien rectifia effectivement ses premiers renseignements en précisant qu'il avait compris dans le domaine breton trois communes bilingues (Penestin, Camoel et Ferrel) où le breton était en usage, même si le français y était dominant. Répondant ensuite à la demande de fournir une liste des communes du Morbihan portant outre le nom français un nom breton, il observa que

¹²³ Cf. Ferdinand BRUNOT (1969) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. T. IX. Reproduction. Paris : Colin, p. 536.

les communes de ce département n'ont qu'un seul nom dont la prononciation diffère un peu en breton & en français, mais qui s'écrit à peu près de la même manière dans les deux langues. (Réponse du préfet Jullien de Bidon, 31 octobre 1806, BNF NAF 5911 f. 350)

On retrouve cet intérêt pour la toponymie bretonne plus tard dans l'enquête en Ille-et-Vilaine et dans les travaux des Coquebert de Montbret. L'objectif de l'enquête et l'utilité des informations sur les langues pour l'administration semblent ici dépassés par une curiosité savante qui cherchait à connaître l'histoire des peuplements au moyen des « monuments linguistiques ». Cette approche est néanmoins restée marginale dans l'ensemble de l'enquête. Toujours par la lettre du 20 octobre, Jullien se voyait en outre chargé de fournir au ministère le dictionnaire français-breton de Rostrenen, ainsi que « *la meilleure grammaire qui existe de cette langue* ». Mais, n'ayant pas pu se procurer le dictionnaire de Rostrenen ni une grammaire chez les libraires, le préfet envoya un *Dictionnaire français-breton*, Leyde 1744, in-12, ainsi qu'un *Vocabulaire nouveau ou Dialogues français et bretons*, imprimé à Vannes, sans date, in-12 (d'après l'inventaire des livres du bureau de la statistique). Remarquons que Coquebert de Montbret a réussi plus tard à obtenir le dictionnaire et la grammaire de Rostrenen pour sa bibliothèque privée.

Le 7 avril 1808, Coquebert de Montbret s'adressa à nouveau au préfet pour enquêter sur les dialectes bretons et gallèses parlés dans le Morbihan (la lettre s'est égarée). Dans une première réponse, Jullien promit des échantillons, mais fit valoir les difficultés de se procurer des exemples des deux idiomes. Il ne les transmit à Paris que le 17 septembre 1808. Son envoi comprenait une traduction incomplète de la parabole de l'enfant prodigue en breton, une lettre rédigée par Thuault de la Bouvrie, ancien député du Tiers-État, de Ploërmel, contenant des expressions de la langue parlée à Ploërmel, ainsi que deux ouvrages imprimés en langue bretonne. Selon l'inventaire des livres appartenant au bureau de la statistique, il s'agissait d'un *Catéchisme bas-breton*, imprimé à Vannes, sans date, petit in-12, et des *Cantiques spirituels en bas-breton*, Vannes 1789, petit in-12.

Moselle

Pour le département de la Moselle, partagé en deux par la frontière linguistique germano-française, le préfet Colchen livra déjà une description de la situation des langues dans son mémoire statistique de l'an XI. Colchen cependant s'y montrait moins intéressé par l'aspect géographique que par les progrès de la langue française, et se voulait optimiste qu'elle aurait bientôt remplacé entièrement la langue allemande :

La langue française est actuellement familière aux deux tiers des habitans de ce pays, dans lequel elle étoit presque inconnue au commencement du siècle. On parloit le patois messin même dans les meilleurs maisons. Il est encore usité dans les campagnes, mais en concurrence avec le français, que le paysan parle facilement. Il a même fait, dans la partie allemande, des progrès mesurés sur la fertilité du sol, et l'aisance que les habitans se sont procurée pendant la révolution ; ils recherchent et choisissent de préférence, des maîtres d'école qui possèdent les deux langues. Il est plusieurs villages où l'on n'entendoit pas, avant 1789, prononcer un mot de français, et où cette langue a déjà fait des progrès sensibles. Il faut laisser agir le temps, et dans quelques années elle sera presque généralement répandue sur le département. On peut citer pour exemple, Thionville et plusieurs villages de son arrondissement, cédés à la France par le traité des Pyrénées, et dans lesquels il ne reste plus aucune trace de la langue allemande, qui y étoit seule en usage encore à la fin du XVII.^e siècle. (COLCHEN, *Mémoire statistique du département de la Moselle*, 1802, p. 106)

Ce n'était donc que grâce à l'enquête de Coquebert de Montbret que le ministère obtint des renseignements exacts sur la pratique des deux langues dans la Moselle. Les recherches commandées au préfet Vaublanc en 1806 concernaient uniquement la limite linguistique entre le français et l'allemand. Vaublanc, en réponse à la circulaire ministérielle, envoya une carte accompagnée de quelques renseignements. Coquebert de Montbret le remercia le 4 août 1806 sans demander des informations supplémentaires. Cependant, par une nouvelle lettre du 17 novembre, en dehors de l'enquête linguistique proprement dite, le préfet proposa des moyens pour étendre l'usage du français, en accusant les curés qui ne se servaient que de l'allemand dans les prônes et les instructions

pastorales. Le sujet ne relevait cependant pas des compétences du ministère de l'Intérieur et fut alors transmis au ministère des Cultes.

Dans l'archivage des documents, la carte du département a été séparée du reste du dossier de la Moselle ; elle se trouve aujourd'hui à Rouen. C'est une carte en couleur en grand format (48x34cm) sur laquelle la limite des langues est indiquée par une simple ligne tracée à l'encre. Elle porte comme titre *Carte du département de la Moselle dédiée à M. Colchen préfet, Verrannais, Imprimeur à Metz, an XIII*. Une main inconnue, peut-être celle du secrétaire générale de la préfecture, a noté en bas : « sur 934 communes qui composent le dép[artemen]t de la Moselle il y en a 430 où la langue allemande est en usage ». Eugène Coquebert de Montbret a porté en marge : « la ligne en encre a été tracée à Metz par M. le secrétaire g^{al} de la préfecture. Elle indique la limite des langues française et allemande ». Des explications complémentaires sont données dans la lettre du préfet à laquelle était joint en outre un état des communes qui ne figuraient pas sur la carte. Ferdinand BRUNOT a reproduit la liste détaillée des communes situées le long de la frontière linguistique. Celle-ci fait partie des notes de Coquebert de Montbret qui l'a sans doute rédigée d'après la carte du préfet. Nous pensons pouvoir nous dispenser de la rendre ici. En revanche, remarquons que Coquebert de Montbret a également tenu compte, dans ses notes, des informations données par de Halloy et, dès 1805, par un certain M. Bonnard.¹²⁴ Il existe en outre une deuxième carte du département, tirée de l'*Atlas national*, sur laquelle a été copié le tracé de la limite linguistique, avec une note explicative de la main de Coquebert de Montbret.

Les recherches du ministère ne furent pas étendues, dans le cas de la Moselle, aux dialectes romans ou germaniques. Ce fut uniquement grâce au soutien de la Société des Antiquaires de France que Coquebert de Montbret réussit à combler quelques lacunes, au début des années 1820. On trouve dans ses papiers trois traductions de la parabole de l'enfant prodigue en dialectes allemands : du canton de Cattenom entre

¹²⁴ Voir également Ferdinand BRUNOT (1969) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. T. IX. Reproduction. Paris : Colin, pp. 573-576.

Thionville et la frontière du Luxembourg ; en patois des environs de Hargarten-aux-Mines et des villages situés dans la forêt dite La Louve-de-Mezter, canton du Bouzonville, entre cette ville et Saint-Avold ; et en patois de Kemplich et des environs, canton de Metzervisse. S'y ajoute pour le domaine roman une seule version en lorrain d'Onville, canton de Gorze, envoyée par M. Bouchy, correspondant de la société ; elle a été publiée dans le recueil de 1824/31.

Nièvre

L'enquête dans la Nièvre fut initiée par la circulaire sur les dialectes du 13 juillet 1808. Sur place, les recherches furent déléguées au sous-préfet de l'arrondissement de Château-Chinon, Le Payen de Vigneulle. La réponse du préfet Plancy au ministère, en date du 2 novembre 1808, ne fut reçue à Paris que le 24 février 1809 ; l'enquête se termina par une lettre de remerciements en mars.

Plancy contribua à la statistique des langues par une seule traduction de la parabole de l'enfant prodigue, en dialecte du Morvan, région montagnaise qui comprend le sud-est de la Nièvre et les parties limitrophes de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Il justifia son choix par l'observation que ce dialecte était le seul à présenter une différence remarquable, tandis que dans le reste du département la variation se limitait à « *quelques mots corrompus par la mauvaise prononciation* ». Cette remarque exprime une perception partagée par plusieurs correspondants de Coquebert de Montbret dans les départements limitrophes de l'Île-de-France où la différence linguistique était interprétée dans le sens d'un français dégradé ou vieilli, qui ne formait pas, au jugement des administrateurs, un véritable patois ou dialecte. Selon Gérard TAVERDET, pour les Nivernais, l'idée du patois est liée jusqu'à aujourd'hui à l'idée de patois morvandiau, attitude où voisinent, dans des proportions difficiles à peser exactement, le mépris et l'admiration. Face à la plaine nivernaise, le Morvan est effectivement une région conservatrice où le patois s'est maintenu plus longtemps.¹²⁵ La version nivernaise de la parabole de l'enfant prodigue figure dans le recueil publié par Coquebert de Montbret en 1824/31. Selon Claude RÉGNIER (1979), c'est le texte le plus ancien écrit en patois morvandiau.¹²⁶ Elle a encore été reproduite avec de légères retouches par E. DE CHAMBURE (1878), qui observe que la traduction est une œuvre mixte où se confond le langage de la ville et

¹²⁵ Cf. Gérard TAVERDET (1989) : « Langue. » In : *Nivernais-Morvan*. Paris : Bonneton, pp. 229-242.

¹²⁶ Claude RÉGNIER (1979) : *Les parlers du Morvan*. Château-Chinon : Académie du Morvan.

celui de la campagne, le parler de Château-Chinon et celui d'Arleuf. L'auteur y donne également la lettre que le sous-préfet de Château-Chinon avait adressée au préfet Plancy.¹²⁷

¹²⁷ Cf. Eugène DE CHAMBURE (1878) : *Glossaire du Morvan*. Paris : Champion, pp. 963-966.

Nord

L'enquête dans le département du Nord fut menée en 1806 dans le cadre des recherches sur les limites des langues. Comme le préfet Pommereul tardait à répondre à la circulaire ministérielle, ou l'avait perdue de vue, Coquebert de Montbret la lui rappela le 1^{er} septembre, et proposa Sébastien Bottin pour le seconder dans son exécution. Bottin, secrétaire général de la préfecture du Nord en 1806, était connu au ministère comme auteur des statistiques de ce département et de celui du Bas-Rhin. Plus tard, dans les années 1820, devenu secrétaire général de la Société des Antiquaires de France, il s'occupait avec Coquebert de Montbret de la publication d'une partie des résultats de l'enquête linguistique. Bottin répondit le 13 septembre 1806 à la place du préfet par des renseignements très exacts sur la répartition des deux langues dans le département. Ferdinand Brunot a réuni ces informations aux autres notes de Coquebert de Montbret sur la délimitation des langues ; nous ne les reproduisons pas ici, la lettre du 13 septembre étant en fait plus claire que les notes parfois contradictoires. Le 1^{er} octobre 1806 suivit l'envoi de la carte ; Coquebert de Montbret en remercia Bottin le 20 octobre. La carte fut dressée par Drappier, ingénieur des Ponts et Chaussées. Les aires linguistiques y sont indiquées par des tâches de couleurs. Des noms de communes ont été ajoutés à la main. L'original de la carte est conservé dans le ms. BNF NAF 5913.

Avant que les recherches sur la délimitation des langues ne soient terminées, Coquebert de Montbret demanda des échantillons dans les dialectes des deux langues dans une lettre du 6 octobre :

Il ne me serait pas indifférent d'avoir aussi quelques échantillons des dialectes tant français que flamand qui sont en usage dans le département du Nord. Je vous serais obligé de m'envoyer imprimés ou manuscrits [sic] quelques morceaux propres à en donner une idée. (Lettre de Coquebert de Montbret à S. Bottin, 6 octobre 1806, BNF NAF 5911 f. 370)

Les chansons patoises contenues dans le dossier du département furent sans doute envoyées suite à cette requête, mais la lettre

d'accompagnement ne s'y trouve pas. Il s'agit de deux chansons imprimées en patois de Tourcoing (*Ché une pitié d'être fille* et *La Fileuse. Chanson nouvelle d'une fille du village.*) et une chanson manuscrite en patois de Lille (*Le portrait de la fille à marier*). Toutes les trois sont tirées des *Étrennes tourquennoises ou Recueil de chansons facétieuses et plaisantes sur les Tourquennois* du poète lillois François de Cottignies dit Brûle-Maison (1678-1740). En 1806 Coquebert de Montbret n'enquêtait pas encore de manière systématique sur les dialectes, et ne commanda donc pas de traduction de la parabole de l'enfant prodigue. C'est seulement en 1824 qu'il reçut deux versions picardes du département du Nord, par des correspondants de la Société des Antiquaires. La première, incomplète, lui fut envoyée de Lille par le peintre Joseph-Marie-Louis Bonaventure Baron d'Assignier (1770-1831). D'Assignier, membre de la Société des sciences et des arts du département du Nord, fut aussi l'auteur des *Éléments du Langage de l'ancienne chatelainie de Lille*, une grammaire du dialecte local dont il a joint un exemplaire à l'envoi de la parabole, suivant la demande de Coquebert de Montbret. La deuxième traduction est l'œuvre du médecin et archiviste André-Joseph-Ghislain Le Glay (1785-1863) de Cambrai. Le Glay fut, selon son propre jugement, un témoin sûr :

Je me flatte que personne ne pourroit dans ce pays ci vous fournir une traduction plus fidèle. Né à la campagne, j'en ai parlé longtemps l'idiome et je le parle encore tous les jours avec les paysans malades qui viennent me consulter. (Lettre de Le Glay, 23 mai 1824, BMR Ms. Mbt. 183 s.n.)

Sa traduction a été publiée dans le recueil de 1824/31. Les deux correspondants ont également fourni un vocabulaire patois, proposé par la Société. Il s'agit d'une cinquantaine de mots qui rappellent le questionnaire de l'Académie celtique. Une troisième parabole du Nord, en patois de l'arrondissement d'Avesnes[-sur-Helpe], fut publiée en 1834 dans le numéro 10 des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* ; mais nous ignorons si celle-ci est le fruit des initiatives de Coquebert de Montbret.

Oise

L'Oise fait partie des départements à qui le ministère adressa la circulaire du 20 janvier 1812. Dans sa réponse du 14 février, le secrétaire général de la préfecture Le Porquier de Vaux affirma que l'on parlait français – quoique corrompu par l'accent du peuple – dans les villes et picard dans les campagnes. Mais comme c'était le dialecte de toute l'ancienne Picardie, il renvoya Coquebert de Montbret à la Somme pour obtenir les renseignements voulus, refusant tacitement de pousser les recherches plus loin dans son propre département. Coquebert de Montbret le remercia le 11 avril 1812.

Orne

Le préfet de l'Orne, Lamagdeleine, fut invité par la circulaire du 20 janvier 1812 à réaliser des recherches sur les dialectes en usage dans son département. Une enquête fut en effet commencée, mais jamais terminée. Les résultats incomplets sont encore conservés dans les archives départementales. Louis DUVAL (1890) les a rendus accessibles au public.¹²⁸

L'enquête fut organisée par le secrétaire de la préfecture Louis Dubois, responsable de la statistique du département. Son départ constitue probablement la raison pour laquelle les recherches furent abandonnées, et les matériaux recueillis jamais transmis au ministère. Cependant Dubois n'a pas seulement pris connaissance des recherches sur les patois du département, il en a tiré les éléments du *Glossaire du patois normand* qu'il a fait paraître dans les *Mémoires de l'Académie celtique*.¹²⁹ D'après nos documents, l'enquête fut dirigée au niveau local par les sous-préfets, qui se voyaient plus particulièrement chargés de réunir un vocabulaire des mots patois envisagés comme des témoignages de l'histoire de la langue française. Nous avons des réponses pour trois des quatre arrondissements.

Dans l'arrondissement de Domfront, le sous-préfet Joseph-René-Claude Cillart de Kermaingai ne répondit que par une brève lettre. Étranger du département, il n'était en poste à Domfront que depuis septembre 1811. Pour lui, l'étude des patois devait être utile au travail des historiens. Or, ne voyant dans le langage du peuple de son arrondissement aucun dialecte ou patois distinct, mais seulement un français mal prononcé, il abandonna vite les recherches :

Comme le défaut de prononciation ne peut servir à expliquer d'anciens usages, à éclairer aucun fait important et donner la clef des chartes et des autres documents historiques, j'ai pensé qu'il était inutile de vous faire

¹²⁸ Louis DUVAL (1890) : *L'enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon & de Mortagne. Vocabulaire, Grammaire et Phonétique*. Alençon : E. Renaut de Broise.

¹²⁹ DUVAL (1890), p. 9

part de la mauvaise prononciation du peuple. (cité d'après DUVAL 1890, p. 5)

À Alençon, le comte de Chambray, nommé sous-préfet seulement le 30 janvier 1812, eut recours à plusieurs personnes habitant l'arrondissement pour satisfaire à la demande du préfet. L'abbé Fouet, desservant de Condé-sur-Sarthe, lui fournit une liste alphabétique des termes et expressions non français en usage dans sa commune.¹³⁰ M. de Thiboult du Puisact, de Roussellière, commune de Beauvain, lui envoya un recueil de mots populaires, peu complet mais intéressant, car le canton de Beauvain, situé à l'extrémité du département, offre des caractères particuliers du point de vue des usages locaux comme du point de vue du langage.¹³¹ Un autre correspondant, probablement le comte Roederer, sénateur qui avait acheté la propriété de Bois-Roussel, dans la commune de Bursard, envoya également une liste de mots, plus exhaustive, comprenant « *des expressions rejetées par la langue classique, usitées dans la commune de Bursard* ». Deux autres glossaires anonymes furent adressés de Courtomer. On trouvera en annexe de la publication de DUVAL (1890) les vocabulaires de l'abbé Fouet (pp. 64-79), de Roederer (pp. 80-82) et de Thiboult du Puisact (pp. 83-88).

Dans l'arrondissement de Mortagne, le sous-préfet Louis-Charles-Nicolas Delestang était, selon le jugement de Duval, dans les meilleures conditions pour recueillir les éléments de l'enquête philologique. Il s'est en effet intéressé tout au long de sa carrière à l'histoire et à la statistique de son Perche natal qu'il n'avait jamais quitté. Les renseignements sur les patois lui furent donnés par les maires des communes de son arrondissement. Dès le 12 mars 1812, Le Grand de Boisiandry, maire de Laigle, répondit cependant

que non seulement je ne connois ni dialecte ni patois particulier à ce pays, mais même que je ne connois pas de tours de phrases ni d'expressions non appartenant à la langue française. La basse classe la

¹³⁰ Voir la notice biographique sur l'abbé Fouet dans DUVAL (1890), pp. 55-61.

¹³¹ DUVAL (1890), p. 5

parle et prononce mal, comme partout ailleurs, mais les mots sont français. (cité d'après DUVAL 1890, p. 7)

Les réponses du maire de Longni et du marquis de Puisaye, ce dernier habitant à Mesnière près de Mortagne, prenaient un ton pareil, et ne proposaient que quelques rares exemples pour illustrer le langage du peuple. Les maires de Mortagne et de la Perrière ne répondirent même pas du tout. Le maire de Bellème, en revanche, choisit une démarche bien plus fructueuse. Il s'adressa à l'instituteur communal, un certain Beneuil, qui s'occupa avec grand zèle à dresser un vocabulaire du patois de l'arrondissement. Sa contribution est ainsi la plus importante parmi les matériaux rassemblés par Delestang. Les résultats furent ensuite envoyés au préfet le 31 décembre 1812. Delestang conserva pourtant une copie de son travail, le corrigea et y ajouta un supplément. Vers 1822, il envoya son vocabulaire à Dureau de la Malle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. C'est d'après ce dernier manuscrit que DUVAL l'a publié en 1890.¹³²

¹³² Cf. DUVAL (1890), pp. 13-53.

Ourthe

Le département de l'Ourthe (chef-lieu Liège) exista de 1795 à 1814 sur le territoire de la Belgique et de l'Allemagne (cantons de Kronembourg et de Schleiden) actuelles. L'enquête linguistique y concernait dans un premier temps la délimitation des langues française, flamande et allemande, puis également la collecte d'échantillons dialectaux. Elle fut menée en 1806 et 1807 ; en 1811 le préfet la reprit de sa propre initiative pour compléter les renseignements sur les dialectes. Les sources permettent de distinguer plusieurs correspondances entre le ministère et le préfet, le sous-préfet de Malmédy et le juge de paix de Landen, d'abord relatives à la frontière des langues, et ensuite au sujet des dialectes français et allemands.

L'enquête fut lancée en juin 1806 par la circulaire ministérielle. Le préfet Micoud d'Umons répondit dès le 16 juillet par l'envoi de la carte, accompagnée de quelques explications. Coquebert de Montbret ne se montra cependant pas satisfait du résultat :

[...] la personne que vous avez chargé de ce travail paraît n'avoir pas bien compris l'objet de ma demande puisque sur la carte que vous avez pris la peine de m'envoyer la ligne de démarcation se trouve composée de plusieurs parties droites, tandis que par la nature des choses elle ne peut être que sinueuse. [...] Une autre déféctuosité de la ligne de démarcation des langues c'est qu'on l'a fait passer sur plusieurs lieux habités de manière à laisser en doute si le français y est la seule langue en usage ou si l'on y parle en outre l'allemand ou le flamand. En relisant ma lettre vous verrez que j'avais demandé un tracé qui laissât d'un côté toutes les communes de langue française et de l'autre toutes celles où les dialectes allemands sont en usage plus ou moins. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Micoud d'Umons, 4 août 1806, ANF F 17/1209 f. 2)

Il retourna alors la carte au préfet et chargea celui-ci de la rectifier. Micoud fit dresser par la suite un nouvel exemplaire ; c'est cet exemplaire qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque nationale. D'après les notes de Coquebert de Montbret, cette carte fut envoyée le 28 novembre 1806 (BMR Ms. Mbt. 721 f. 78 ; la lettre originale s'est égarée). C'est une

carte en noir et blanc sur laquelle ont été colorées à la main les limites administratives. La frontière linguistique est marquée par une ligne à l'encre noire ; une deuxième ligne rouge, qui diffère légèrement de la première, indique sa direction selon les renseignements donnés par le sous-préfet de Malmédy. Ce tracé a été copié par Coquebert de Montbret sur la carte du préfet à partir d'une carte du sous-préfet qui lui fut rendue. Les deux lignes concernent uniquement la frontière entre le français et les parlers germaniques. La limite du flamand avec l'allemand n'a pas été cartographiée, bien que le sous-préfet de Malmédy l'ait décrite dans un état des communes de son arrondissement. Des recherches spécifiques visant la délimitation de ces deux langues furent d'abord entamées en 1807 dans les départements voisins de l'Ourthe.

Après l'envoi de la carte, la correspondance avec le préfet Micoud fut poursuivie le 15 septembre 1806 lorsque Coquebert de Montbret le chargea encore de fournir des renseignements sur les dialectes (la lettre s'est égarée). En réponse, Micoud envoya une traduction de la parabole de l'enfant prodigue en liégeois ainsi que plusieurs ouvrages imprimés. Il s'agit, d'après les titres appartenant au fonds du bureau de statistique en 1812, du *Dictionnaire wall[lon]-français ou Recueil de mots et de proverbes français extraits des meilleurs dictionnaires*, par M.R.H.J. Cambrésier, prêtre. Liège 1797, du *Théâtre liégeois in-16*, sans indication d'auteur ou de date, ainsi que probablement de l'*Histoire de Spa*, par Villenfagne, 2 vol., Liège 1803. Remarquons que Micoud fut parmi les rares administrateurs qui, face à la présence des dialectes, rappelaient l'enquête de l'abbé Grégoire et le besoin de généraliser l'usage du français (cf. la lettre du préfet). Cette première partie de l'enquête se termina par les remerciements au préfet, le 27 octobre 1806 (la lettre s'est égarée).

Les difficultés que les administrateurs liégeois éprouvaient dans l'exécution de la circulaire furent sans doute le motif pour lequel Coquebert de Montbret s'adressa immédiatement, dès le 28 juillet 1806, au sous-préfet Périgny à Malmédy. Celui-ci se voyait également chargé de marquer la limite des langues sur une carte du département, et en outre de dresser un état des communes de son arrondissement avec

l'indication de la langue en usage. Coquebert de Montbret n'oublia pas de préciser cette fois qu'il regardait

comme appartenant à la langue allemande toute commune où cette langue est parlée habituellement quand même en useroit concurrentement de la langue française

et, quant à la carte,

qu'une semblable limite ne serait représentée que très imparfaitement par une ligne droite, vous jugerez facilement que lorsqu'elle sera conforme à la vérité elle se trouvera nécessairement sinueuse. (Lettre de Coquebert de Montbret au sous-préfet de Malmédy, 28 juillet 1806, ANF F 17/1209 f. 3)

Le 18 novembre 1806, Périgny envoya la liste des communes et la carte de l'Ourthe sur laquelle il avait tracé « *avec l'exactitude mathématique la ligne de séparation des idiomes wallon, allemand & flamand* ». L'original de la carte lui fut ensuite renvoyé, après que Coquebert de Montbret eut ajouté les informations sur l'exemplaire du préfet. En exprimant ses remerciements à Périgny, début janvier 1807, il demanda encore à faire traduire par quelques ecclésiastiques la parabole de l'enfant prodigue « *en langage wallon des environs de Malmédy, et en dialecte allemand d'Eupen* ». La lettre de réponse de Périgny et les deux traductions se sont égarées ; nous possédons uniquement la version wallonne pour Malmédy, publiée en 1824/31.

Quelques mois plus tard, en été 1807, l'enquête sur les limites des langues fut à nouveau reprise afin de compléter et vérifier les informations obtenues auparavant. Le préfet avait alors signalé Landen comme « *chef-lieu d'un canton dans lequel on ne parle que la langue flamande* » (réponse du 16 juillet 1806, ANF F 17/1209 f. 1). Partant de cette observation, Coquebert de Montbret écrivit directement au juge de paix de Landen, le 30 août 1807, demandant un état des communes avec pour chacune l'indication de la langue ou des langues en usage. Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette lettre.

La plupart des documents dialectaux produits dans le cadre de la statistique des langues sont cependant dus à une initiative du préfet Micoud

en 1811. Celui-ci se référa aux modèles des monographies statistiques parues entretemps pour les départements de l'Ain et de la Haute-Vienne où figurent plusieurs exemples des patois locaux. En mars 1811, il envoya donc à Paris à nouveau une version liégeoise de la parabole de l'enfant prodigue et deux chansons patoises, expliquant dans sa lettre d'accompagnement qu'il avait choisi le dialecte de Liège

parce qu'il paroît être la base de tous les dialectes qu'on parle dans la partie wallonne de l'ancienne principauté de même nom. (Lettre du préfet Micoud d'Umons au ministère de l'Intérieur, 14 mars 1811, BNF NAF 5912 f. 5)

Pour des renseignements supplémentaires, il recommanda en outre comme informateur le Liégeois Grétry

qui parle fort bien ce patois et qui [et qui] pourroit faire sentir la naïveté, la gaieté, l'esprit et surtout les tournures et expressions originales. (Lettre du préfet Micoud d'Umons au ministère de l'Intérieur, 14 mars 1811, BNF NAF 5912 f. 5)

André-Ernest-Modeste Grétry (né à Liège en 1741, mort à Ermenonville près de Paris en 1813), musicien et compositeur, était membre de l'Institut ; ce fut probablement lui qui a traduit pour le préfet la parabole de l'enfant prodigue. Le 27 mai 1811, Coquebert de Montbret remercia Micoud pour ce nouvel envoi de matériaux. Ces documents semblent avoir été réunis par Louis-François Thomassin (1768-1825), chef de division à la préfecture et auteur de la statistique du département, laquelle a été publiée bien plus tard, en 1879. Elle contient un paragraphe « *Langage* » dans lequel figurent l'ensemble des échantillons envoyés en 1811, à savoir la parabole de l'enfant prodigue, une chanson patoise (*Si ji n'mi tromp' ji veux qui m'fêïe*), un *Bouquet qui des efans présentet à leu pere li nutte di s'fesse* ainsi que la *Complainte des houilleurs du charbonnage de Beaujonc*, 1812.¹³³

¹³³ Cf. Louis-François THOMASSIN (1879) : « *Langage*. » In : *Mémoire statistique du département de l'Ourte [...] commencé dans le courant de l'année 1806*. Liège : Grandmont-Donders, pp. 226-229.

Pas-de-Calais

La délimitation des langues

Coquebert de Montbret enquêta dans le Pas-de-Calais en 1807 et en 1810. Une première correspondance avec le sous-préfet de Saint-Omer Bernard Lagrave fut entamée le 9 février 1807. Elle intervint vers la fin de l'enquête sur les limites de la langue française et avait comme seul but de savoir si le flamand était parlé dans une partie de l'arrondissement de Saint-Omer, complétant ainsi les informations obtenues des départements de la Belgique et du Nord. Lagrave répondit, le 19 février, que le flamand avait cessé d'être en usage à Audruicq, Nordkerque, Zutkerque, Polincove, Saint-Folquin, Sainte-Mariekerque, Saint-Nicolas et Saint-Omer-Capelle, où il avait été en usage jusqu'au début du 18^e siècle, tandis qu'il s'était maintenu à Clairmarais et Ruminghem, ainsi que dans les faubourgs de Saint-Omer connus sous les noms du Haut Pont et de Lizel où les habitants « *continuent de parler un flamand dont l'idiôme est corrompu & a quelque rapport avec la langue celtique ; ils s'en servent avec le français, qu'ils pratiquent plutôt que leur flamand* » (réponse du sous-préfet de Saint-Omer, BNF NAF 5913 f. 20). Coquebert de Montbret le remercia le 3 mars 1807.

L'enquête sur les patois

Le 18 août de la même année, lors d'une correspondance avec le préfet sur différents points de la statistique, Coquebert de Montbret demanda des échantillons linguistiques : « *Il serait bon d'avoir quelques exemples du patois des habitans de la campagne et dans ce genre on désire particulièrement une traduction de la parabole telle qu'elle se trouve dans l'évangile selon S^t Luc chapitre 15* » (ANF F 20/238 f. 184). Dès le 25 août, le préfet du Pas-de-Calais, baron de La Chaise, adressa une lettre circulaire au 43 juges de paix de son département, par laquelle il les chargea de lui fournir la traduction de la parabole en patois tel que le prononçaient les habitants les moins instruits, plus une chanson patoise et une histoire ou un petit

conte (voir les réponses des juges ; la lettre originale manque). À la préfecture, l'enquête fut traitée par J.-B. Quingnard-Térence, engagé au bureau du préfet depuis l'an X, et affecté à la première division (Intérieur, police générale, travaux publics etc.) depuis l'an XIII.¹³⁴ La démarche choisie par le préfet s'avéra extraordinairement fructueuse : entre le 1^{er} septembre et le 3 octobre, 37 réponses à la circulaire parvinrent à la préfecture.¹³⁵ Il semble cependant que par la suite seules les versions de la parabole en patois d'Arras et de Carvin, ainsi qu'une *Notice sur le langage des habitants du Boulonnais*, furent effectivement transmises à Coquebert de Montbret. Ces deux traductions figurent également dans la publication de 1824/31. La lettre d'accompagnement du préfet s'est égarée.

Les réponses des juges de paix

La majorité des juges de paix ont fait preuve de soin et de sérieux dans leurs travaux. 27 d'entre eux ont joint à la parabole d'autres échantillons ; les réponses manquent seulement pour six cantons. Néanmoins les lettres arrivèrent souvent avec retard à la préfecture ; plusieurs traductions sont incomplètes. Les juges semblent avoir répondu plus par respect devant l'autorité du préfet et du ministre que par intérêt pour le sujet. Ainsi le juge de Carvin écrit : « *Il n'y a que le zèle, Monsieur, de vous témoigner en toute circonstance ma pleine soumission qui m'a pu animer à entreprendre le travail en patois que vous me demandez. Il vous sera indéchiffrable mais enfin j'ay cru, tout imparfait qu'il étoit, qu'il valloit mieux vous l'envoyer que d'être insoumis* ». ¹³⁶ Ces juges étaient loin d'être des spécialistes du patois, même s'ils étaient en contact direct avec la population. Parfois ils devaient avoir recours à d'autres personnes,

¹³⁴ Sur Quingnard-Térence, cf. Pascale BRÉEMERSCH/Bernard GHIENNE (1998) : *Le Patois du Pas-de-Calais en 1807. I. Textes. Gauheria* n° 40, sept. 1998, p. 18.

¹³⁵ Conservées aujourd'hui dans la série T des archives du Pas-de-Calais ; voir également BRÉEMERSCH/GHIENNE (1998).

¹³⁶ Toutes les citations sont tirées de l'édition établie par Pascale BRÉEMERSCH/Bernard GHIENNE (1998) : *Le Patois du Pas-de-Calais en 1807. I. Textes. II. Index et annexes. Gauheria* n° 40/41, sept. 1998.

comme le juge de Boulogne-sur-Mer qui s'était fait aider par l'abbé Balin, mais dans la plupart des cas, les traductions ainsi que les autres échantillons sont de leurs propres mains. Ceux qui prenaient goût à ce genre de recherches faisaient exception, comme le juge d'Houdain qui aurait « *tâché de faire un petit traité sur la manière de prononcer dans nos villages* » s'il avait eu un peu plus de temps. Plus fréquents sont les exemples de ceux qui montraient un certain désintéret – « *je me contente de ma langue telle quelle est et j'obéis aux grammairiens du jour* » (le juge d'Avesnes-le-Comte) – ou ne se sentaient pas suffisamment compétents en la matière, tel que le juge de Lillers : « *Ne connaissant que très peu le patoi[s], je ne vous satisferai pas autant que je le désire ; j'ai fait de mon mieux* ».

Les principales difficultés étaient de trouver des pièces convenables et de rendre par écrit la prononciation locale. Ainsi le juge de paix d'Arras-nord, qui mit « *trois grands jours* » à terminer le travail, écrivit : « *Il n'existe en aucun pays du monde de langue plus difficile dans sa prononciation que le patoi[s] de l'Artois ; j'ai éprouvé beaucoup de peine à peindre sa prononciation. [...] C'est le désire de remplir le but du gouvernement qui m'a fait recommencer cinq fois cette singulière opération* ». À cela s'ajoutait la grande diversité dialectale qui faisait obstacle à la description. Presque tous les juges s'en plaignaient. On lit ainsi dans la réponse du canton d'Avesnes-le-Comte : « *Il y a presque autant de patois que de communes dans mon arrondissement. J'ose même vous observer qu'en voyageant à Arras, j'ai reconnu la même diversité dans les faubourgs et jusque dans les rues de cette ville. [...] C'est une bigarrure inconcevable* ». Mais il y a aussi des juges qui ont trouvé des solutions originelles à ces problèmes : la parabole du canton de Cambrin est rédigée en patois de Festubert du verset 11 au verset 22 et en patois de Billy-Berclau du verset 23 au verset 32, celle de Desvres a été traduite en deux versions « *tel que le paysan boulonnais le prononceroit en lisant* » et « *dans la conversation ayant les mêmes choses à exprimer* ». Les magistrats étaient bien conscients qu'il fallait rendre par écrit la langue parlée et sa prononciation, et se sont efforcés d'observer de près les patois. Le juge d'Aire-sur-la-Lys assura avoir « *tâché d'en or-*

thographier les mots comme les prononceroit le villageois le moins instruit », celui de Saint-Omer nord écrit : « *J'ai tâché de le saisir sur les lèvres de ceux que j'ai consultés, aussi habilement qu'il m'a été possible.* » Plus précisément, ils semblent avoir voulu rendre le langage des habitants les moins instruits, suivant en cela les instructions du préfet. Le patois apparaît donc ici comme l'apanage d'une classe défavorisée, la façon de parler qui trahit l'ignorance du peuple des campagnes. Cette idée du patois est exprimée, parfois en termes nettement péjoratifs, dans presque toutes les lettres. On lit dans la réponse de Carvin que la parabole est traduite dans « *le plus mauvais patois du canton* », celle de Marquion en patois « *tel qu'il se prononce absolument par la dernière classe de ce canton* », et le juge de Beaumetz-les-Loges écrit : « *J'ai traduit, autant que possible, en langage grossier, et comme se font entendre les plus lourdauds de nos campagnards.* » Les échantillons montrent cependant tous les traits caractéristiques du picard du Pas-de-Calais, dans le lexique, la grammaire et également dans la phonétique. Ainsi la forme *warder* 'garder' est attestée dans tous les cantons sauf à Ruminghem et à Bouquehault où, d'après les juges de paix, le patois n'était parlé que par un petit nombre d'habitants. Les textes rassemblés en 1807 permettent aussi de faire la comparaison avec des traductions postérieures pour relever l'évolution linguistique de ces patois.

Plusieurs juges de paix ne considéraient les parlers locaux que comme du mauvais français, ne regardant pas la seule différence phonétique avec le français comme un critère suffisant permettant de parler d'un dialecte ou d'un patois. Ainsi on apprend sur le canton de Samer : il « *n'y existe pour ainsy dire pas de patois. Cependant il peut s'y trouver le quatrième partie des habitants qui rend dans la pronontiation [sic] les mots dur très dur et grossier, voilà le seul patois (si c'en est un) qui existe dans le canton de Samer* ». Selon le juge d'Aire-sur-la-Lys, « *le patois de ce canton est un mauvais français qui ne diffère de celui des autres que par la prononciation de quelques mots et de certaines finales* ». D'autres juges encore vantaient les progrès de la langue nationale. Ainsi, les juges de paix de Fauquembergues ou de Guînes observaient que l'on parlait bien français

dans leurs cantons. Celui d'Aire-sur-la-Lys constata que « depuis 20 ans il y a une grande différence dans la manière de s'exprimer de la grande majorité des campagnards ». Dans le canton de Saint-Pol-sur-Ternoise, le patois était également en train de disparaître, selon le juge de paix, même si le français n'était pas encore la langue quotidienne des habitants : « au moins s'ils ne la parlent pas, l'entendent-ils parfaitement et quand ils ne veulent pas l'entendre, c'est méchanceté où malice. Je conçois qu'ils négligent tout ce qui ne touche point à leurs intérêts, mais lorsqu'il en est question, ils entendent le langage le plus épuré ; je parle toujours des moins instruits. Quant aux autres ils parlent assez bien la langue française ».

Les contes et histoires qui accompagnaient les paraboles racontent souvent des anecdotes, des scènes de la vie rurale ou des événements locaux. Les chansons recueillies sont « souvent plus anciennes et vraiment populaires »¹³⁷. Ce sont surtout des pièces de circonstance, composées à l'occasion de fêtes ou d'événements mémorables, telle que la *Chanson en patois boulonnais à l'occasion du ballon dans lequel sont partis de Boulogne Pilastre Derosier et Romain, composée par M. l'abbé Ballin* de Boulogne-sur-Mer, qui remonte à 1785, ou la chanson pour célébrer la naissance du dernier dauphin en 1781, en provenance du canton de Guînes. D'autres chansons ont été composées par des poètes locaux. On y retrouve notamment plusieurs textes du lillois François Cotigny (ou de Cottignies) dit Brûle-Maison (1678-1740) : la chanson du villageois et de son frère religieux (Cambrin), le *Retour de Jean-Louis* (Croisilles et Hucqueliers), la *Fille mécontente* (origine inconnue), et le *Tourquennois engagé milice*, en deux versions (Arras-sud et Bertincourt), toutes publiées dans les *Étrennes tourquennoises*. Un autre poète local, Pierre Dezoteux (1747-1827), cordonnier à Desvres, a contribué à la collection par une traduction de la parabole et une chanson pour le canton de Desvres. Sa chanson (*Sin Iun é d'chez ...*) parut plus tard sous le titre *Sortilège* dans le recueil de ses poésies, Boulogne, Leroy-Berger, 1811, p.84. La chanson

¹³⁷ Pierre BOUGARD/ Raymond DUBOIS (1998) : « L'enquête linguistique de 1806-1812 dans le domaine franco-picard. » In : BRÉEMERSCH / GHIEUNE (1998), p. 12.

de Wail était répandue aux confins du Pas-de-Calais et de la Somme, et publiée en différentes versions au cours du 19^e siècle.¹³⁸

La notice de Jacques-François Henry

Parmi les documents envoyés au bureau de statistique figure en outre une *Notice sur le langage des habitants du Boulonnais*, rédigée par Jacques-François Henry (1755-1819). Elle est datée du 12 novembre 1807, et contient essentiellement le début d'un vocabulaire (la lettre A). Henry, né à Boulogne-sur-Mer, fut administrateur des Ponts et Chaussées, puis ingénieur militaire, mais surtout savant et historien du Boulonnais. Il était membre fondateur de la Société d'Agriculture, des Lettres et des Arts de Boulogne, et également membre correspondant de l'Académie celtique. Dès 1798, il publia une *Description typographique du district de Boulogne*, puis, en 1810 l'*Essai historique, typographique et statistique de l'arrondissement communal de Boulogne* dans lequel il est aussi question de l'origine des Morins, de leurs mœurs et coutumes, et de leur langage. L'*Essai* comprend notamment un petit glossaire du patois boulonnais. Ce vocabulaire, en revanche – dont Henry a sans doute tiré les extraits envoyés à Paris – est resté manuscrit. Il est conservé à la bibliothèque de Boulogne sous le titre de *Vocabulaire des mots patois du Boulonnais dérivés de la langue celtique*. Henry est également l'auteur d'une autre version de la parabole traduite en patois boulonnais, publiée seulement en 1883 par E. Deseille dans *La saison de Boulogne-sur-Mer*, n° 21, 31 juillet – 1^{er} août, et ensuite reprise dans d'autres recueils.¹³⁹

L'enquête auprès du maire de Saint-Omer

Une nouvelle correspondance au sujet des dialectes du Pas-de-Calais fut ouverte en 1810. Par deux réponses, le 23 août et le 25 octobre, le maire de Saint-Omer, Pierre-François Wattringue (1750-1817 ; né à Saint-Omer, il fut maire de la ville depuis 1808 jusqu'à sa mort), fournit des

¹³⁸ BOUGARD/DUBOIS (1998), p. 13

¹³⁹ BOUGARD/DUBOIS (1998), p. 9

renseignements. Comme les lettres ne se sont pas conservées, l'origine et les buts de cette initiative demeurent incertains. Nous en avons néanmoins comme résultat une traduction de la parabole, publiée dans les *Mélanges* de 1824/31.

Aujourd'hui partie de la province de Turin (Italie), le territoire de l'ancien département du Pô fut intégré à la France en 1802 lorsque Napoléon annexa le Piémont. On installa la préfecture à Turin (Turino) et deux sous-préfectures à Pignerol (Pinerolo) et à Suse (Susa). L'enquête linguistique y fut commencée dès 1806 et se poursuivit ensuite jusqu'en 1808. Elle avait comme objectif, dans un premier temps, de déterminer la limite de « la langue française ». Mais comme le nouveau département n'était alors pas encore cartographié, la carte telle qu'elle avait été commandée par le ministère de l'Intérieur ne pouvait être fournie qu'un an plus tard. La véritable situation linguistique du département était cependant plus complexe. Si l'italien servait traditionnellement comme langue écrite, les habitants parlaient majoritairement leur dialecte piémontais, à l'exception des vallées vaudoises, de langue occitane. La consigne de tracer sur une carte la ligne de partage entre la langue italienne et la langue française demandait donc aux administrateurs sur place une simplification et abstraction outre mesure. Coquebert de Montbret semble avoir tenu compte de cette situation lorsqu'il poursuivit l'enquête auprès des deux sous-préfets de Pignerol et de Suse, puis à nouveau auprès du préfet, plaçant les recherches dialectologiques sur les parlers piémontais et occitans de la région dans la continuité de la délimitation des langues. En ce qui concerne notamment l'enquête sur les dialectes, Coquebert de Montbret précisa qu'elle devait « *faire connaître en quoi se ressemblent les différents dialectes de chaque langue et en quoi ils diffèrent* », dans le but déclaré d'éclaircir « *l'affinité que le piémontais peut avoir avec d'autres dialectes italiens tels que le génois, le toscan, & le milanais* » (Coquebert de Montbret à l'abbé Mabellini, le 16 mai 1808). Dans un contexte plus large, cette enquête s'inscrivait ainsi dans la partie ethnographique de la statistique napoléonienne qui se donnait comme objet la description des différentes populations de l'Empire. Ce fut dans cette approche également que Coquebert de Montbret s'intéressait ensuite à la musique et aux chansons populaires du Piémont.

Chargé par la circulaire du 30 juin 1806 de tracer la limite des langues sur une carte du département, le préfet répondit dès le 15 juillet d'avoir confié la confection de la carte à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. En attendant, il précisa dans sa lettre « *qu'on parle français dans 30 communes environ de l'arrond[issem]t de Suze & 24 dans celui de Pignerol ; qu'on ne parle italien dans aucun des autres, mais seulement le patois piémontais* » (ANF F 20/239 f. 69). En égard des usages social et administratif des deux langues en question, il remarqua encore que « *la correspondance a lieu en langue française ; quelques particuliers écrivent en italien* » (idem). Par la suite, la correspondance entre Turin et Paris se concentra pendant toute une année sur les modalités de la réalisation de la carte départementale dont l'absence représentait bien l'obstacle premier à l'aboutissement de l'enquête linguistique telle qu'elle avait été initialement conçue. Le 4 août 1806, Coquebert de Montbret adressa donc au préfet des instructions très complètes pour la confection de la carte pour laquelle il demanda alors outre l'indication des limites linguistiques encore des renseignements relatifs à la géologie et à l'agriculture : « *Lorsqu'elle sera terminée je vous prierai d'y faire marquer par des lignes, non seulement les limites des deux langues françaises [sic] et piémontaises [sic], mais encore celles des différentes natures du terrain considérés minéralogiquement et des différents espèces de culture* » (ANF F 20/239 f. 70). L'ingénieur-géographe semble ensuite avoir travaillé pendant plusieurs mois à cette carte : ce ne fut que le 6 décembre 1806 que Loysel demanda l'autorisation de la faire graver et imprimer. Coquebert de Montbret cependant – qui probablement ne disposait pas des fonds nécessaires pour financer l'impression – réclama l'envoi de la carte manuscrite. Elle fut effectivement envoyée à Paris en janvier 1807, mais malgré les instructions répétées de la part de Coquebert de Montbret de représenter la limite linguistique par une ligne, le résultat en était une carte à symbole où la langue est figurée par des signes de lieux : des étoiles rouges marquant les communes de langue française. Le fond est en noir et blanc, les limites administratives ont été colorées à la main. Il existe deux exemplaires identiques de cette carte, l'un conservé aujourd'hui à la

Bibliothèque nationale de France, l'autre dans le fonds rouennais. Il s'agit les deux fois d'un extrait d'une carte gravée de la fin du 17^e siècle, dû à G. T. Borgonio, cartographe de la maison de Savoie. L'auteur de la carte de 1807 était un certain La Ramée Pertinchamps, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Par la lettre du 4 août 1806, Coquebert de Montbret avait encore chargé le préfet d'apporter également des renseignements sur les dialectes ainsi qu'un état nominal des communes francophones dans les deux arrondissements de Pignerol et de Suse. Il semble cependant que Loysel n'ait jamais fourni cette liste ; Coquebert de Montbret l'obtint seulement en 1807 après avoir écrit directement aux deux sous-préfets. La demande d'informations sur les dialectes intervint en fait au même moment que des demandes analogues dans les départements de Gênes, des Apennins et du Golo, où l'on parlait également majoritairement ou exclusivement des dialectes italiens. Quant au département du Pô, Coquebert de Montbret souhaitait recevoir du préfet un travail exhaustif qui devait comporter des renseignements sur la géographie et la classification linguistique des dialectes de la région, puis des échantillons sous la forme de traductions, d'ouvrages imprimés et de chansons populaires : *« Je désire en même tems que vous veuillez bien me faire passer quelques ouvrages écrits en dialecte piémontais particulièrement une traduction de l'écriture sainte, s'il en existe, ou au moins du nouveau testament d'après lesquels on puisse juger des rapports plus ou moins grands que ce dialecte peut avoir soit avec les patois des parties de la France voisines des Alpes soit avec ceux des autres parties de l'Italie. [...] S'il existe pour ce dialecte quelque grammaire et dictionnaire, je vous en demande un exemplaire. Vous m'obligeriez beaucoup de joindre à cet envoi des observations sur le caractère distinctif du langage piémontais et sur l'étendue de pays où il est parlé, sur les variétés qu'il doit offrir suivant les cantons et encore quelques chansons populaires, avec les airs notés »* (ANF F 20/239 f. 70). En janvier 1807, lors de l'envoi de la carte, Loysel promit le travail sur les dialectes, réclamé à nouveau par Coquebert de Montbret à la fin du mois. Le 9 février 1807, Loysel affirma avoir déjà envoyé un dossier sur les dialectes que nous n'avons cependant pas retrouvé. Il

déclara par la même lettre de ne pas pouvoir se priver, en revanche, des ouvrages piémontais avant d'avoir terminé l'ensemble du travail. Il promit alors à nouveau leur envoi et celui des résultats des recherches sur les dialectes. Il semble pourtant que seulement le préfet Vincent Marniola qui succéda à Loysel en 1808 réalisa finalement cet envoi.

Lorsqu'il lança, par la circulaire ministérielle, l'enquête sur les dialectes dans les départements du Midi de la France, Coquebert de Montbret s'adressa aux deux sous-préfets de Suse et de Pignerol, le 13 novembre 1807. Dans le contexte à la fois de la délimitation des langues et de la collecte d'échantillons dialectaux, il souhaitait obtenir un état des communes pour chaque arrondissement ainsi que des traductions patoises de la parabole de l'enfant prodigue. Il précisa bien que la liste nominative des communes devait « *marquer avec exactitude* » toutes celles où l'on parlait « *un dialecte français* » ou « *le patois piémontais* ». L'intérêt ici portait sur toutes les langues parlées dans l'Empire et donc pas exclusivement sur le français. Plus précisément, il s'agissait de « *connaître avec exactitude les diverses langues usitées dans l'étendue de l'Empire & les limites de l'étendue de pays où chacune d'elles est dominante* » (lettre aux sous-préfets de Suse et de Pignerol, ANF F 20/134 f. 219).

Le sous-préfet de Pignerol, Pierre Geymet, fut le premier à répondre, dès le 24 novembre 1807. Ancien pasteur vaudois, Geymet avait été nommé sous-préfet de Pignerol au moment de la réunion du Piémont à la France et remplit cette fonction ensuite pendant treize ans. Il s'était sans doute recommandé pour un poste dans l'administration par son rôle de modérateur lorsqu'il était encore pasteur à La Tour, chargé des liens entre la communauté vaudoise et les autorités. En réponse à la lettre ministérielle, il fournit deux versions de la parabole de l'enfant prodigue, traduite en piémontais tel qu'il était en usage dans les plaines de son arrondissement et dans « *l'idiome vaudois des montagnes* », puis un état des communes dans lequel il distingua cependant trois idiomes : le français, « *le jargon vaudois* » et le piémontais. Il recommanda d'ailleurs comme sources supplémentaires « la grammaire piémontaise », sans doute celle de Pipino (1783), et l'*Histoire des Vaudois* de Jean Léger, pa-

rue en 1669 à Leyde sous le titre complet *Histoire générale des Églises Évangéliques des vallées du Piémont ou Vaudoises*. Par une lettre datée du 15 décembre 1807, Coquebert de Montbret remercia Geymet pour les informations qui seraient utilisées dans « *un travail relatif aux divers dialectes de la langue française* », et saisit l'occasion pour demander des renseignements sur d'autres sujets de la statistique.

Le sous-préfet de Suse, de Solère, ne répondit que le 16 décembre par l'envoi d'un rapport et de trois versions de la parabole de l'enfant prodigue. Ces dernières représentent le dialecte parlé dans la partie inférieure de l'arrondissement de Suse, celui des vallées d'Oulx qui formaient la partie supérieure de l'arrondissement ainsi que patois de la commune de Meane. Ce dernier document a été classé parmi les pièces d'origine douteuse dans le ms. BNF NAF 5912, avec la mention « *Corrèze ?* ». Une copie de la main de Coquebert de Montbret contenue dans le ms. BNF NAF 20080, en revanche, porte « *arrond[issem]t de Suze* », « *de M. de Solère sous-préfet de Suze* ». Le rapport qui accompagnait les traductions avait pour sujet principal la description de l'extension géographique des différents dialectes. Nous n'avons pas trouvé de lettre de remerciements suite à l'envoi de de Solère. L'enquête auprès des deux sous-préfets semble ainsi ne pas avoir été poursuivie en 1808.

Cependant, le 31 décembre 1807, Coquebert de Montbret écrivit à nouveau à la préfecture où Étienne Vincent-Marniola venait de succéder à Loysel. Il s'agissait alors de savoir où en était le travail sur les dialectes dont Loysel semble avoir chargé l'abbé Mablin. Coquebert de Montbret se référa en fait à une lettre du 4 juillet 1807 que nous ne possédons plus. L'abbé Mablin, ou par son nom italien, Giovanni Battista Carlo Mabellini (1774-1834), était un érudit turinois qui quitta sa ville natale justement en 1807 pour s'établir à Paris.¹⁴⁰ Au moment où Loysel doit l'avoir contacté, il était encore bibliothécaire de l'université de Turin. Selon la lettre de Coquebert de Montbret, on l'avait demandé « *de rédiger une notice sur le dialecte piémontais et d'y joindre quelques morceaux en vers*

¹⁴⁰ Cf. Joseph HAYDN (1868) : *Haydn's universal index of biography from the creation to the present time*. London : Edward Moxon.

« en prose qui puissent servir à le faire connaître ». Par la suite, comme Mabellini tardait à répondre, Coquebert de Montbret s'adressa directement à lui, le 16 mai 1808, détaillant dans sa lettre les objectifs de l'enquête et les renseignements qu'il souhaitait obtenir : « Monsieur le préfet du Pô m'ayant annoncé que personne n'était plus capable que vous de faire bien connaître le langage piémontais, je désirerais beaucoup que vos occupations puissent vous permettre de concourir à compléter [sic] ce travail en m'adressant une notice sur l'origine et la nature de l'idiome usité dans les départemens subalpins. Il serait à souhaiter qu'elle fût accompagnée de quelques échantillons propres à en donner une idée, (entr'autres d'une version de la parabole dont je viens de parler), et de quelques observations sur l'affinité que le piémontais peut avoir avec d'autres dialectes italiens tels que le génois, le toscan, & le milanais » » (ANF F 20/134 f. 532). Ce mémoire, s'il fut réellement achevé, ne se trouve plus parmi les pièces conservées à Paris et à Rouen. Le dernier document dans ce contexte est une lettre, datée du 20 mai 1808, par laquelle le préfet informa le ministre que « Monsieur Mabellini [...], ayant été obligé de se rendre à Paris, avant d'avoir terminé cet ouvrage, l'achèvera dans cette ville & le remettra lui même à M^r. Coquebert-Montbret » (ANF F 20/239 f. 119).

Toujours par la lettre du 31 décembre, le nouveau préfet Vincent-Marniola se voyait à son tour chargé de fournir, « avec le secours de quelques ecclésiastiques habitués à parler le langage populaire », une traduction piémontaise de la parabole de l'enfant prodigue. Le dossier du Pô contient en effet une telle version piémontaise qui porte le titre *Parabola dl fieul prodigh tradôtta an prosa piemonteisa dal Preive Môrissi Bêrtât turinois*. Elle est donc probablement due à Vincent-Marniola, même si nous ne possédons plus la lettre qui doit avoir accompagnée son envoi. L'auteur de cette traduction est Maurizio Bertetti qui signait souvent sous le nom de Morissi Bertat ou Barba Morissi. C'était un des premiers auteurs qui se servaient de la langue piémontaise au tournant du siècle. Probablement en réponse tardive à la demande adressée initialement au préfet Loysel en 1806, Vincent-Marniola envoya, le 28 avril 1808, un volumineux choix d'ouvrages piémontais qui, selon lui, « composent la

collection de tout ce qui est connu ici dans ce dialecte ». Ils apparaissent comme suit dans l'inventaire des livres que possédait le bureau de la statistique lors de sa suppression en 1812 :

- « 1073. *Quaresimal sacociabil en vers piémontais. Alexandrie. in-8°.* » Il s'agit, par son titre entier, du *Quaresimal sacociabil an vers Piemonteis-Italian con l'aggiunta d' doi Poemet*, publié en 1805 par Carlo Casalis (1775-1842), de qui existe d'ailleurs également une *Paraphrase de la Parabole de l'Enfant Prodigue an vers piémontais*, parue en 1808 et qui donc a probablement un rapport direct avec l'enquête officielle de la même année.¹⁴¹
- « 1074. *Fables et Calvo en vers piémontais an X an XI. 2 cahiers in-8°.* » Il s'agit probablement des *Fàule moraj*, publiés en 1802-03 par Edoardo Ignazio Calvo (1773-1804).
- « 1083. *Poësies piémontaises du père Isler. Turin 1807. in-12.* » Les *Poesie piemontesi* du père Ignazio Isler (1702-1788) parurent à Turin en 1799.
- « 1084. *Grammaire piémontaise de Pipino. Turin 1783. in-8°.* » C'est la *Grammatica piemontese* de Maurizio Pipino, parue à Turin en 1783.
- « 1085. *Poësies piémontaises du même Turin 1783. in-8°.* »
- « 1086. *Vocabulaire piémontais du même. Turin 1783. in-8°.* » Celui-ci parut à Turin en 1783 sous le titre *Vocabolario milanese del medico M.P.*
- « 1090. *Le Comte Pioletto, comédie piémontaise. Turin. Petit in-12.* » Le titre original est *Il Conte Pioletto, commedia piemontese*. Cette comédie est de Carlo Giambattista Tana (1649-1713) et parut à Turin en 1784.
- « 1091. *Le S.^r Pomponi, comédie piémontaise. Turin 1800.* » Le titre original est *Sur Pomponi, osia 'l segretari 'd Comunità*. La pièce date de 1800.

¹⁴¹ Pour un aperçu plus complet des divers auteurs et de leurs ouvrages, cf. Gianrenzo P. CLIVIO (2002) : *Profilo di storia della letteratura in piemontese*. Turin : Centro Studi Piemontesi.

- « 1104. *Le conte de la cruche en patois du pays de Vaud.* » Il s'agit d'une fable d'après La Fontaine.
- « 1109. *Ode piémontaise sur la vie de campagne.* » Il s'agit probablement d'une pièce de E. I. Calvo, intitulée *Su la vita 'd campagna*, 1803.

Les recherches linguistiques se terminèrent par une lettre de remerciements adressée au préfet le 16 mai 1808. Il reste cependant à signaler une correspondance qui semble se situer dans le prolongement de l'enquête sur les dialectes et dont quelques documents figurent dans le dossier du Pô de la Bibliothèque nationale de France. Toujours en mai 1808, le préfet envoya à Paris une *Notice sur la musique du Piémont*, rédigée par Giuseppe Pietro Bagetti (Joseph Bagetti), capitaine ingénieur géographe, et accompagnée de quelques *Airs piémontais*. Coquebert de Montbret critiqua cependant le choix des morceaux dans sa réponse au préfet :

Je vois fort bien par ce travail que ce pays a emprunté de l'Italie méridionale la musique cultivée dans les villes, et il en est ainsi à présent de toute l'Europe : mais je remarque aussi que le peuple des campagnes, toujours plus attaché à ses anciens usages, et chez lequel le caractère national conserve mieux que dans les villes sa trempe particulière, a conservé d'anciens airs ordinairement en ton mineur, qui sont si souvent sans goût et sans rythme c'est à dire sans art, mais qui ajoute-t-on ne manque pas d'une certaine expression. (Coquebert de Montbret au préfet, 24 juin 1808, BMR Ms. Mbt. 433 s. n.)

Il poursuivit que le véritable objet de sa demande était « *la musique populaire* » par quoi il comprenait « *le genre propre aux habitants de la campagne, et que la nature leur inspire en quelque sorte* ». Le but des recherches sur la musique s'inscrit entièrement dans une perspective ethnographique : « *établir des comparaisons sur ce point comme sur le langage et les mœurs entre les différentes peuplades qui habitent le sol de l'Empire français* ». Comme auparavant pour les dialectes, Coquebert de Montbret souhaitait obtenir « *des échantillons notés de ces chansons du peuple de la campagne* » pris dans les plaines et dans les montagnes, évoquant

même, pour justifier sa demande auprès du préfet, l'exemple d'Ossian, « la célébrité qu'ont obtenu les airs sans art et assez monotones des montagnards écossais ».

Puy-de-Dôme

L'enquête linguistique dans le Puy-de-Dôme s'inscrivait dans les recherches que le bureau de la statistique faisait faire sur les dialectes du Midi de la France, et elle était notamment contemporaine aux enquêtes initiées par la circulaire ministérielle de novembre 1807, mais qui alors ne concernait pas le Puy-de-Dôme. Cependant, quelques semaines plus tard seulement, le 31 décembre 1807, Coquebert de Montbret adressa une lettre à Louis Ramond de Carbonnières qui depuis 1806 était préfet à Clermont-Ferrand. Le contenu de cette lettre faisait largement écho aux instructions données dans la circulaire de novembre. Il s'agissait d'obtenir des « *renseignemens exacts et détaillés sur les dialectes usités dans les différentes parties de l'Empire* », et plus précisément « *quelques renseignements sur l'origine & la nature du patois en usage dans l'ancienne province d'Auvergne* » (ANF F 20/240 f. 170). Ramond fut également chargé de fournir « *quelques morceaux écrits dans cet idiome* » dont les obligatoires traductions de la parabole de l'enfant prodigue pour chacun des dialectes qui pouvaient exister dans ce département.

Ramond mit plus de temps que la plupart de ses homologues à terminer les recherches dans son département, mais il réussit aussi à former une très riche collection d'échantillons dialectaux, accompagnés de quelques notes et observations tout à fait intéressantes encore aujourd'hui. L'enquête fut réalisée au moyen d'une série de questions transmises « *aux personnes instruites des divers parties du département* ». Si les documents d'archive ne nous permettent pas de reconstituer en détail les événements sur place, nous savons au moins que le sous-préfet de Riom, Amable Faydit, doit avoir figuré parmi les destinataires de ce questionnaire. Il s'adressa ensuite à son tour aux maires de son arrondissement, par une lettre circulaire datée du 10 février 1808. La réponse du maire d'Aigueperse, Dulin-Lamothe, reproduit les questions initiales. Nous les présentons ici pour montrer avec quelle minutie Ramond avait conçu l'enquête sur les dialectes :

On a demandé,

1°. une traduction de la parabole de l'enfant prodigue en patois d'Aigueperse ;

2°. en quelle étendue de pays on parle cet idiôme ? et quelles différences il éprouve dans les cantons voisins ?

3°. comment on l'écrit avec l'alphabet français ?

4°. quelle est la prononciation de chaque lettre, notamment de l'x ? quel est son effet à la fin des mots ? et quel est celui du p en certains noms de lieux où on ne le fait pas sentir en français ?

5°. quel est le son des diphtongues et celui des consonnes doubles ?

(ANF F 17/1209 f. 25)

L'ensemble des résultats parvenus à la préfecture furent envoyés à Paris le 21 juin 1808. Par ces matériaux – et aussi grâce aux recherches menées dans les départements voisins (Allier, Creuse, Cantal, Haute-Loire) – l'Auvergne est une des régions les mieux représentées dans le corpus Coquebert de Montbret. Pour le Puy-de-Dôme seul, nous possédons quinze traductions de la parabole de l'enfant prodigue. Ramond expliqua dans sa lettre que « *les grandes différences qui existent entre ces dialectes exigeaient ce nombre de traductions* ». Pour Clermont-Ferrand et Riom, il justifia l'absence d'échantillons par le degré de francisation de ces deux villes où le patois avait « *cédé presque entièrement au français* ». En revanche, « *les dialectes qui doivent plus particulièrement être remarqués sont ceux des montagnes pastorales et des lieux écartés des grandes communications, comme Besse, Latour, St. Amant-Tallende* » (BNF NAF 5912 f. 46). On trouve dans la collection par conséquent des versions de la parabole pour Ambert, Issoire, Riom, La Tour-d'Auvergne, Saint-Amant-Tallende, Billom, Aigueperse, Manzat, Montaigut, Pionsat et Besse-en-Chandesse, ainsi que trois traductions en provenance de l'arrondissement de Thiers sans indication plus exacte de leurs lieux d'origine. Parmi ces traductions, seule celle de Saint-Amant-Tallende est suivie d'une pièce en vers : le *Couplet de Peirot à Scamette*. Les versions de Joze et d'Aigueperse sont pourvues d'un commentaire linguistique. Celui fourni par le maire d'Aigueperse en réponse à la circulaire du sous-préfet se présente comme un travail exceptionnel sur la phonétique, la grammaire et le lexique du dialecte.

L'envoi du préfet comprenait en outre un extrait manuscrit d'une comédie en patois d'Ambert et *La Henriade de Voltaire, mise en vers burlesques auvergnats, imités de ceux de la Henriade travestie de Marivaux, suivie du quatrième livre de l'Énéide de Virgile*. Ce dernier ouvrage est de la plume du poète riomois Amable Faucon (1724-1808) et parut à Riom en 1798. La référence dans le titre à Marivaux, citée également dans la lettre de Ramond, est une erreur de la part de l'auteur, une *Henriade* de Marivaux n'existant pas. La parodie de Faucon est en réalité une traduction patoise de l'*Henriade travestie en vers burlesque* (Berlin 1745) de Louis-Charles Fougeret de Monbron.¹⁴² L'*Énéide* est l'œuvre de Joseph Pasturel (1610 ?-1676), publiée dans ses *Poésies auvergnates* (Riom 1733). Elle fut seulement rééditée par Faucon.

L'Extrait d'une comédie en patois d'Ambert est en fait la copie d'une copie de la comédie originale dont il ne reste aucune trace. Sa composition date probablement de la première moitié du 17^e siècle selon KELLER (1975)¹⁴³, pour qui l'extrait est ainsi contemporain de la grande activité littéraire en dialecte auvergnat à Clermont-Ferrand vers 1650, et plutôt du début du 17^e siècle selon CHAMBON (1990)¹⁴⁴. L'auteur de la comédie était probablement originaire d'Ambert. Il manie avec aisance le patois local et fait preuve d'une connaissance exacte de l'histoire récente d'Ambert.¹⁴⁵ L'allusion à des personnages historiques témoigne d'une mémoire encore vive à l'égard des événements des guerres de religion. Le Mearle ou Merle fut un chef huguenot, originaire du Gévaudan, qui est resté célèbre par les pillages et violences qu'il exerça en Auvergne. Ses troupes prirent la ville d'Ambert en février 1577. Bassé ou Basset fut un capitaine royaliste qui combattit en Auvergne et pilla Ambert aux environs d'avril-mai 1590. Mechieu de Nemours, c'est-à-dire Charles

¹⁴² Cf. Marcel LAURENT (1975) : « Une *Henriade* rustique. La *Henriade* de Voltaire mise en vers burlesques auvergnats. » In : *Revue d'Histoire littéraire de la France* n° 4, pp. 555-573.

¹⁴³ Hans-Erich KELLER (1975b) : « Fragment d'une comédie en patois auvergnat du XVII^e siècle. » In : *Revue de linguistique romane* n° 39, pp. 17-55.

¹⁴⁴ Jean-Pierre CHAMBON (1990) : « Problèmes d'édition, d'interprétation et d'exploitation linguistique d'un texte dialectal : notes sur un fragment de comédie en patois d'Ambert du XVII^e siècle. » In : *Revue de linguistique romane* n° 213-214, pp. 143-177.

¹⁴⁵ Cf. CHAMBON (1990).

Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur du Lyonnais, Forez, Beaujolais et d’Auvergne, fit le siège d’Ambert en 1592, et prit la ville le 24 novembre. Les noms des personnages de la comédie (Daphnis, Bleynot, Clause) ne sont guères possibles avant la publication de l’*Astrée* d’Honoré d’Urfé, dont le succès n’éclata pas avant 1612.¹⁴⁶

¹⁴⁶ Cf. DAUZAT (1900), KELLER (1975b), CHAMBON (1990) pour une analyse linguistique de la comédie. Nous renvoyons surtout à l’article de Jean-Pierre CHAMBON qui discute également la qualité de l’édition établie par Hans-Erich KELLER et corrige les erreurs de ce dernier.

Basses-Pyrénées

Le basque dans l'enquête de Coquebert de Montbret

Les documents d'archives témoignent d'un intérêt manifeste de Coquebert de Montbret à la géographie et aux dialectes du basque tant en France qu'en Espagne. Dans les Basses-Pyrénées, la délimitation des langues fut réalisée en exécution de la circulaire ministérielle de juillet 1806 et donna la première description cartographique exacte de l'espace de la langue basque dans ce département. Ensuite, dès 1807, Coquebert de Montbret souhaitait également rassembler des renseignements sur les dialectes basques. Plusieurs initiatives furent lancées par la suite auprès des administrateurs locaux, mais elles semblent ne pas avoir abouti. Nous ne possédons que quelques morceaux en prose et en vers fournis en 1811 par le maire de Bayonne. Il nous manque cependant la correspondance qui doit avoir accompagné leur envoi et qui nous permettrait de mieux reconstituer les démarches de Coquebert de Montbret. Bernard OYHARÇABAL a porté la plupart des documents à la connaissance des bascologues¹⁴⁷ ; nous reprenons en partie ses analyses et

¹⁴⁷ Bernard OYHARÇABAL (1992a) : « Euskararen mugez egin lehen mapak (1806-1807). [Les premières cartes des frontières linguistiques du basque (1806-1807).] » In : *Luis Villasanti Omenaldia / Hommage à Luis Villasante*. Bilbao : Euskaltzaindia, pp. 349-366 (= Iker 6). – Idem (1992b) : « Lehenbiziko inkesta geo-linguistikoak Euskal Herrian frantses lehen inperioaren denboran: ipar aldean bildu dokumentuak. [Les premières enquêtes géo-linguistiques en Pays Basque durant le Premier Empire: documents recueillis dans la partie aquitaine.] » In : *Euskaltzaindiak antolatutako Nazioarteko Dialektologia Biltzarrean aurkeztua (1991.10.21-25, Bilbo)*, *Aktetan argitarazekoa / Actes du Congrès International de Dialectologie, 21 - 25 août 1991, Bilbao*. Bilbao : Euskaltzaindia, pp. 285-298 (= Iker 7). – Idem (1994) : « Les documents recueillis lors des enquêtes en Pays Basque durant la période révolutionnaire et le Premier Empire. » In : Jean-Baptiste Orpustan (dir.) : *La Révolution française dans l'histoire et la littérature basque du XIX^{ème} siècle*. Saint-Étienne-de-Baïgorry : Éditions Izpegi. – Idem (1995) : « Euskararen mugak hego aldean 1807.ean : Coquebert de Montbret-ek bildu dokumentuak. [La frontière méridionale du basque en 1807: les matériels rassemblés par Coquebert de Montbret.] » In : *Actes du Premier Congrès de Linguistique et Philologie basque, tenu à Saint Sébastien du 2 au 6 septembre 1991, Seminario de Filología Vasca 'Julio de Urquijo'*. Donostia-San Sebastián : Gupuzkoako Foru Aldundia, pp. 241-253.

complétons le dossier pour les Basses-Pyrénées par les minutes des lettres ministérielles conservées aujourd'hui aux Archives nationales. L'enquête semble ne pas avoir touché les dialectes romans en usage dans le département. Quant au basque, nous signalons encore l'existence de documents recueillis en Espagne grâce à la collaboration du ministère des Relations extérieures, ainsi que la minute d'une lettre adressée par Coquebert de Montbret à Guillaume de Humboldt, dont la réponse ne se trouve cependant pas parmi les manuscrits rouennais (voir le dossier pour l'Espagne). Enfin, plusieurs versions basques de la parabole de l'enfant prodigue, tirées de sources imprimées, figurent dans les papiers de Coquebert de Montbret qui les a sans doute copiées après 1812 et donc en dehors du contexte immédiate de l'enquête ministérielle.

Vu le nombre des initiatives lancées depuis Paris, on ne peut que s'étonner de l'absence presque complète d'échantillons et même des éventuelles réponses des administrateurs. Nous savons cependant que, dans les années 1830, Eugène Coquebert de Montbret était en contact avec Antoine d'Abbadie concernant la rédaction d'une grammaire de la langue basque que ce dernier publia en 1836. Dans la mention de ses sources, d'Abbadie se réfère notamment à la bibliothèque d'étude de Coquebert de Montbret père et fils : « *Nous devons à la complaisance de M. E. Coquebert de Montbret d'avoir pu consulter la plupart des volumes rares qui manquent à notre collection* »¹⁴⁸. OYHARÇABAL (1994) mentionne en outre des extraits de livres de la Bibliothèque royale qu'Eugène fit à la demande de d'Abbadie, et qui se sont également égarés. L'existence d'un dossier qui contenait la correspondance, les notes et les échantillons basques issus des recherches menées entre 1806 et 1812 semble ainsi tout à fait possible, mais – s'il existait – ce dossier doit avoir été séparé par la suite du reste des documents concernant les langues et dialectes lorsque d'Abbadie consulta les matériaux sur le basque. Les chercheurs qui ont travaillé sur les fonds d'Abbadie pourront probablement jeter

¹⁴⁸ A. Th. d'Abbadie et Joseph Chaho (1836) : *Études grammaticales sur la langue euskarienne*. Paris, p. 28.

plus de lumière sur la question d'une éventuelle correspondance entre Eugène Coquebert de Montbret et Antoine d'Abbadie.

Bernard Oyharçabal remarque qu'aucun des bascologues de la seconde moitié du 19^e siècle (Bonaparte, Michel, Archu, Reclus, Broca) ayant travaillé sur les questions de géographie linguistique n'ait mentionné Coquebert de Montbret. Les résultats concernant la limite linguistique dans les Basses-Pyrénées ont certes été rapportés par Ferdinand Brunot, mais l'enquête est tout de même restée mal connue des spécialistes du basque.¹⁴⁹ Le fait n'étonne pas vu que la réception contemporaine des travaux de Coquebert de Montbret s'était quasiment arrêtée vers 1850. Il ne reste pas moins vrai que l'enquête de Coquebert de Montbret a marqué en France le début de la géographie des langues et plus particulièrement du basque.

La délimitation des langues

C'est la partie de l'enquête dans les Basses-Pyrénées qui a donné les résultats les plus complets. Par la circulaire ministérielle du 7 juillet 1806, le préfet Boniface-Louis-André de Castellane-Novejean fut chargé de faire tracer la limite entre le basque et le « français » sur une carte du département. Celle-ci se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France. C'est une carte gravée en noir et blanc, tirée de l'Atlas national de Dumez. Les limites du département et des arrondissements y ont été colorées, la frontière linguistique est indiquée par une ligne brune.¹⁵⁰ La carte fut envoyée à Paris dès le 22 juillet 1806. La lettre d'accompagnement contient encore quelques précisions supplémentaires sur la répartition du basque, du béarnais et du gascon dans les Basses-Pyrénées. Castellane mentionna notamment Esquiule (arrondissement d'Oloron) comme enclave bascofphone sur le territoire du Béarn, et remarqua que Montory Rivareyte et Gestas (arrondissement de Mauléon) étaient bilingues. Au jugement de Bernard Oyharçabal, la délimita-

¹⁴⁹ OYHARÇABAL (1994), p. 71

¹⁵⁰ Il existe également une carte pour le Pays basque ibérique, fournie en 1807 lors de l'enquête en Espagne (voir Espagne).

tion des deux langues a été excellemment réalisée par le préfet, puisqu'elle correspond à peu de choses près à celle que traçaient une soixantaine d'années plus tard Broca et Bonaparte.¹⁵¹ F. BRUNOT (1969) reporte en outre les notes de Coquebert de Montbret contenues dans le ms. BMR Ms. Mbt. 721: elles sont constituées d'extraits de la lettre du préfet du 22 juillet 1806, de notes sur la géographie des langues, probablement d'après la carte de 1806, et de notes tirées des carnets de route d'Augustin Pyramus de Candolle, botaniste suisse, qui parcourut en 1807 les Pyrénées pour en répertorier la flore.¹⁵² Une note dont nous ignorons la source exacte indique que le basque ne se parlait pas à Bayonne, mais devenait la langue vulgaire du pays depuis Saint-Jean de Luz ; déjà à une demi-lieue de Bayonne, la plupart des habitants ne comprenaient plus le français.¹⁵³

L'enquête sur les dialectes

Coquebert de Montbret demanda des renseignements sur les dialectes parlés dans les Basses-Pyrénées dès 1807 et à nouveau à plusieurs reprises jusqu'en 1811. Il s'adressa successivement aux sous-préfets de Mauléon et de Bayonne, au préfet, et au maire de Bayonne. À l'exception des échantillons donnés par ce dernier, seuls les minutes des lettres ministérielles se sont conservées. Celles-ci ne sont cependant pas dépourvues d'intérêt pour mieux comprendre les buts de l'enquête linguistique dans le département. Ainsi la correspondance ne concernait que les variétés du basque, à l'exclusion des parlers romans, et donnait des instructions précises pour la confection des échantillons. Mais ces lettres montrent également que l'utilité des renseignements devait dépasser le cadre de la statistique et de la géographie des langues. Coquebert de Montbret demandait notamment de connaître l'extension de l'air basque dans le passé, d'après d'anciens documents ou suivant la tradition orale.

¹⁵¹ OYHARÇABAL (1994), p. 81

¹⁵² Cf. Ferdinand BRUNOT (1969) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. T. IX. Reproduction. Paris : Colin, p. 644.

¹⁵³ BRUNOT (1969), p. 534 ; BMR Ms. Mbt. 721 f. 250

On retrouve ce même intérêt historique dans les recherches sur le breton et sur les îlots linguistiques en Corse et dans les Alpes. Il correspond à la volonté de tirer de l'enquête linguistique des enseignements sur la « *géographie ancienne et du Moyen Age* », exprimée par Coquebert de Montbret dans le rapport final au ministre en 1812. La collecte de chansons populaires devait servir à « *donner une idée de leur [les Basques] poésie nationale* ». Les administrateurs étaient ainsi invités à choisir « *de préférence celles qui font mention de quelques usages particuliers du pays ou de quelque circonstance locale remarquable* ». Les échantillons des différents dialectes devaient être, comme dans les cas du breton et du grec, accompagnés d'une traduction interlinéaire et absolument fidèle en français, afin de garantir la compréhension des textes et pour en faire ressortir les particularités linguistiques du basque, notamment « *quel est en basque l'ordre de la construction et quels sont les tours de phrases que cet idiome adopte de préférence* ».

Ces recherches furent d'abord demandées au sous-préfet Stanislas Detchepare dans l'arrondissement de Mauléon. D'après le sommaire de la correspondance du bureau de la statistique, Coquebert de Montbret lui écrivit deux fois, le 13 mars 1807 et le 26 janvier 1808, afin d'obtenir des renseignements sur les dialectes. Les demandes s'inscrivaient dans le cadre plus vaste des recherches statistiques sur Mauléon. Mais à en juger d'après la lettre de remerciements, en date du 24 juin 1808, la réponse du sous-préfet ne contenait pas d'informations satisfaisantes au sujet du basque. Par la même lettre, Coquebert de Montbret précisa alors ses instructions et chargea Detchepare, bascophone lui-même, de recueillir des chansons populaires et des versions de la parabole de l'enfant prodigue dans les différents dialectes de la Soule, de la Basse Navarre et du Labourd. Probablement au moment de la réception des renseignements pour l'arrondissement de Mauléon, l'enquête fut initiée aussi dans celui de Bayonne. Le 14 février 1809, et à nouveau en juillet de la même année, Coquebert de Montbret adressa des instructions au sous-préfet Armand Lom ; des résultats de cette enquête, s'ils existaient, se sont également égarés. Puis, selon le sommaire de la correspondance

du bureau de la statistique, une dernière initiative fut lancée toujours en 1809 auprès du préfet Castellane. Celui-ci promit des renseignements sur les idiomes dans une lettre du 10 octobre (ANF F 20/241 f. 131) ; malheureusement ce document s'est également perdu. Le remplacement de Castellane par Charles de Vanssay à la tête de la préfecture, en 1810, explique peut-être pourquoi les recherches ont été ensuite perdues de vue.

Les seuls échantillons en basque des Basses-Pyrénées que nous possédons encore sont ainsi quelques pièces rassemblées en 1811 grâce à la collaboration du maire de Bayonne, Chrysostome Dechegaray. Considérant que deux ans séparent leur envoi de l'initiative auprès de Lom, il nous paraît douteux qu'ils soient les fruits tardifs des efforts du sous-préfet. Plus probablement, ils sont dus à une nouvelle enquête demandée directement au maire. Le dossier est constitué d'une traduction de la parabole de l'enfant prodigue, d'un court morceau en prose évoquant de façon générale les caractéristiques du pays, et de deux pièces en vers. L'ensemble des documents a été publié et commenté par OYHARÇABAL (1992b, 1994). Signalons encore l'existence de quelques autres échantillons basques, conservés également dans le fonds Coquebert de Montbret à Rouen.

La parabole de l'enfant prodigue donnée par Dechegaray existe en deux versions identiques (BMR Ms. Mbt. 433), l'une étant visiblement la copie de l'autre, malgré certaines différences dans l'orthographe. Une des deux copies offre en outre une traduction française interlinéaire mot-à-mot, conforme aux instructions de Coquebert de Montbret. La parabole est écrite dans un labourdin de bonne qualité, malgré certaines faiblesses orthographiques, résultant pour l'essentiel d'une confusion d'ailleurs assez classique des *s* et *z* devant occlusive: *gaste*, *estai*, *bisquitarte*, *icuzten*, *adizquide*. La traduction mot-à-mot est également correcte et témoigne d'une bonne connaissance de la grammaire de la langue.¹⁵⁴ Il convient de rappeler qu'en 1811, la seule traduction du Nouveau Tes-

¹⁵⁴ OYHARÇABAL (1994), p. 83

tament publiée fut celle de Liçarrague, qui date de 1571. Le texte rapporté ne renvoie pourtant pas à cette source. Il ne s'agit pas non plus de la version du Nouveau Testament de Haraneder non publiée mais déjà rédigée à cette date.¹⁵⁵ Se trouvent dans les papiers de Coquebert de Montbret à Rouen encore une version en dialecte du Labourd tirée de la grammaire de Fleury-Lécluse (1826) (BMR Ms. Mbt. 183), une autre tirée du Nouveau Testament intitulé *Jesus Christ gure jaunaren testamentu berria Rochellan*, par Pierre Hautin, imprimé en 1571 (selon la note de Coquebert de Montbret) (BMR Ms. Mbt. 489), et deux copies de la parabole envoyée en 1807 depuis Madrid par l'ambassadeur de France (BMR Ms. Mbt. 183 et 489). C'est cette dernière qui fut publiée dans le recueil de 1824/31.

L'échantillon en prose (BMR Ms. Mbt. 433) est écrit de manière fort correcte en langue classique du Labourd, sans doute par un ecclésiastique si l'on en juge par son contenu.¹⁵⁶ Le texte présente quelques différences dans la graphie et la grammaire par rapport à la traduction de la parabole, ce qui permet de supposer que les échantillons furent fournis par différentes personnes. Son contenu évoque brièvement dans le premier paragraphe les thèmes que les représentants du Pays basque avaient pour habitude de faire valoir devant les responsables de l'État à cette époque : pauvreté des sols, et importance des relations commerciales avec l'Espagne et de l'activité des ports de Bayonne et Saint Jean de Luz, considérablement affectée par les événements. Le second paragraphe laisse apparaître en quelques mots les valeurs traditionnelles, appuyées sur le travail, l'honnêteté et la religion étant opposées à la menace de corruption provenant des influences extérieures. Cette thématique antimodernistes, où le rôle social de la religion est magnifié, se retrouvera tout au long de l'époque moderne.¹⁵⁷ Il existe une version légèrement plus courte du même texte qui est visiblement une copie de la main de Coquebert de Montbret (BMR Ms. Mbt. 183).

¹⁵⁵ OYHARÇABAL (1994), p. 83

¹⁵⁶ OYHARÇABAL (1994), p. 88

¹⁵⁷ OYHARÇABAL (1994), p. 88

Les deux échantillons en vers, également en double, sont accompagnés d'une traduction en français, sans mention de l'auteur (BMR Ms. Mbt. 433). OYHARÇABAL les a identifiées comme des pièces écrites par Salvat Monho (1749-1821) dont l'œuvre poétique longtemps inédite a été publiée seulement en 1972 par Pierre Lafitte¹⁵⁸. Le premier texte, *Cantika predikuaz*, figure dans le recueil de Lafitte sous le titre *Jaunaren hitzaz (predikuaz)*. Il s'agit de l'une des 35 poésies à thème religieux de Monho, qui auraient pu être composées durant son exil consécutif à son refus de prêter serment en 1791. La traduction qui l'accompagne est correcte, sauf pour les deux vers du refrain à la fin du premier couplet.¹⁵⁹ Le deuxième échantillon, *Poeten errenkurac Apoloni*, reprend un thème néo-classique ; il figure également dans le recueil de Lafitte où il porte le titre *Poeten errenkurak Apolonen kontra*.

Digression : la statistique départementale de 1801

Il convient de rappeler avant de terminer que dès avant Coquebert de Montbret la langue basque suscitait l'intérêt de l'administration préfectorale dans le cadre de la statistique napoléonienne. La singularité linguistique du département des Basses-Pyrénées fut traitée exhaustivement dès 1801 dans le mémoire statistique du préfet Serviez. L'article consacré aux idiomes fait une part égale au basque et au béarnais. La présentation de ce dernier rappelle les textes officiels de l'époque, sans oublier l'affirmation quasi obligatoire que la population était désormais à considérer comme francophone, même si la pratique des dialectes persistait :

L'idiome du pays est un composé du celte, du latin et de l'espagnol : il est agréable, expressif, abondant ; il se prête, comme l'Italien, aux accords de la musique et à la cadence poétique. Il existe des morceaux de poésies béarnaises, dans le genre pastoral, dont la beauté et la délicatesse approchent des Églogues de Virgile. Le patois est le langage du peuple, même dans les villes, quoiqu'il entende assez généralement le français : les per-

¹⁵⁸ Pierre LAFITTE (1972) : *Poèmes basques de Salvat Monho. Présentés, transcrits, traduits et annotés*. Bayonne. Cf. OYHARÇABAL (1994), p. 90.

¹⁵⁹ OYHARÇABAL (1994), p. 91

sonnes instruites, le parlent même assez habituellement entr'elles. (SERVIEZ, *Statistique du département des Basses-Pyrénées*, 1801, pp. 111-112)

Face aux Béarnais, les Basques sont présentés comme un peuple étranger parmi la nation française parce qu'ils ne partagent pas les mêmes usages et surtout pas la même langue.

Deux peuples différens par leur origine et leur caractère, leurs mœurs et leur langage, habitent ce département : ils sont connus sous la dénomination de Béarnais et de Basques. Des nuances si marquées les distinguent, qu'ils sont respectivement étrangers les uns chez les autres, malgré leur voisinage et leurs anciennes relations. [...] Ils [les Basques] ont plutôt l'apparence d'une colonie étrangère, transplantée au milieu de nous, qu'une portion de Français civilisés, et habitués à vivre sous les mêmes lois et le même gouvernement. (SERVIEZ 1801, p. 106)

La curiosité du préfet ne porte ensuite guère sur la délimitation des langues voire la dialectologie. Il s'intéresse beaucoup plus aux conséquences politiques de la coexistence des deux ethnies dans son département. S'il reconnaît une division des Basques en trois « familles », il souligne surtout leur origine commune et étrangère.

Les Basques français se sous-divisent en trois familles, les Souletins, les Bas-Navarrois, et les Labourdins ; ils ont tous la même langue et les mêmes mœurs, ce qui prouve une origine identique. (SERVIEZ 1801, p. 114)

La différence linguistique, « *l'ignorance presque absolue où ils sont de la langue française* », jointe à l'amour de la liberté et à l'attachement à leurs usages, est interprétée comme une des principales causes de l'éloignement des Basques du reste de la nation. L'argumentation ne manque pas de rappeler les discours de Grégoire et de Barrère sur la nécessité d'anéantir la diversité des langues de France afin de forger une nation unie et homogène. Mais cette argumentation n'est pas poursuivie dans ce qui suit. Au lieu de préconiser des mesures d'ordre politique pour propager le français afin d'achever l'union linguistique de la nation dans un avenir proche, le regard est porté sur l'histoire du peuple basque et de sa langue. Le préfet ne dissimule pas son respect pour leur origine ancienne et leur courage attesté dès l'antiquité :

Les Basques descendent des anciens Vascons ou Cantabres et par eux, des Iberiens, premiers habitans de l'Espagne. Ils ont occupé une place distinguée dans les fastes de l'antiquité, et furent même redoutés des Romains, lorsque ceux-ci se trouvoient au plus haut degré de leur puissance. Annibal rechercha leur alliance et dut même à leur courage et à leur intrépidité dans les combats, une partie de ses succès : leur défection décida entièrement la chute du pouvoir de Carthage, en Espagne et en Afrique. Ce peuple ne fut jamais subjugué, son amour pour l'indépendance étoit invincible : il suffisoit, pour s'assurer son affection et son appui, de s'annoncer comme le défenseur de la liberté, ou la victime de l'ambition. C'est à ce titre qu'il servit successivement Viriathus, les Numantins, Sertorius et Pompée : il montra sur-tout un enthousiasme héroïque pour la liberté, dans la guerre cruelle que lui fit Auguste. (SERVIEZ 1801, pp. 113-114)

Tournant idéologique ou simple curiosité d'un préfet-historien ? Certainement ni l'un ni l'autre. Il convient de rappeler que le contexte politique avait changé depuis 1794. Le Consulat considérait la Révolution comme close. Désormais on ne combattait plus l'ennemi intérieur que Grégoire avait identifié tout court aux patois et idiomes régionaux. La France de 1800 était en guerre contre les puissances européennes et avait besoin de soldats prêts à la défendre. Le tableau héroïque dépeint par le préfet se lit comme une allégorie historique : les Basques qui firent preuve de leur courage et de leur amour de la liberté seraient à nouveau appelés à combattre aux côtés du « *défenseur de la liberté* » qu'était justement la France sortie de la Révolution, patrie de la liberté et des droits de l'homme. La construction d'une mythique histoire ancienne, comme ailleurs l'instrumentalisation du mythe gaulois, servait de preuve que les Basques trouvaient bien leur place dans la nation française, par leur attachement aux valeurs qui étaient également celles de la France postrévolutionnaire. Face à la menace extérieure, les différences culturelles et linguistiques furent reléguées au second plan. C'était effectivement l'armée qui s'avérait comme le creuset de la nation napoléonienne, plus que les écoles voire une politique des langues comme l'avaient conçue les révolutionnaires. Une phrase qu'on prête à Napoléon résume bien ces nouvelles priorités : « Laissez à ces braves gens leur dialecte [...], ils sabrent toujours en français ».

Outre la volonté de rassembler les Français sous les drapeaux des armées de Napoléon, le mémoire exprime encore une autre appréhension de la différence linguistique, due moins aux exigences du contexte politique et militaire qu'au besoin idéologique de se construire une identité nationale. Elle fait écho aux théories des généalogies des peuples européens et annonce la recherche des « monuments nationaux » à laquelle se consacra quelques années plus tard l'Académie celtique. L'enjeu n'était plus la destruction de la pluralité des usages et des idiomes, mais leur intégration dans un concept d'identité nationale où l'altérité, au lieu d'être perçue comme une menace à l'unité, serait réinterprétée comme une richesse illustrant le passé de la nation. C'est ainsi que le basque, par son ancienneté et sa singularité, devenait un monument historique, unique et prestigieux, légué à la France qui désormais pouvait s'orner de son prestige. Celui-ci reposait d'abord sur un argument d'ordre linguistique : la langue basque était présentée comme une langue mère, plus ancienne même que le latin et le grec :

Leur langue n'a rien de connu avec aucune autre de l'Europe, ancienne et moderne ; elle est, au sentiment de Scaliger et d'autres savans, abondante, expressive et doit être regardée comme une langue mère. Elle est antérieure à tous les établissemens faits en Espagne, par les nations étrangères ; quelques écrivains l'ont considérée, comme plus ancienne que les langues Grecque et Latine. À l'imitation de la langue Hébraïque, presque tous les noms appellatifs y expriment les qualités et propriétés des objets auxquels ils sont appliqués. (SERVIEZ 1801, p. 114)

Aux yeux des savants de l'époque, une langue ne représentait pourtant pas une valeur en elle-même. Elle était, en revanche, le miroir dans lequel se reflétaient le caractère et l'histoire du peuple qui la parlait. L'exotisme de la langue basque devenait ainsi le signe apparent de l'ancienneté des Basques et de la pureté de leurs mœurs. Le préfet les compara même aux Gallois britanniques dont la gloire rayonnait alors dans l'Europe entière, portée par l'enthousiasme qui avait accueilli la poésie d'Ossian. Comme eux, les Basques avaient conservé, selon le préfet, toute leur originalité dans un musée vivant formé de leur langue et leurs usages :

Les Basques sont ce qu'ils ont toujours été, ils ressemblent en cela aux Gallois d'Angleterre qui ont conservé, comme eux, et leurs usages antiques et la pureté de la langue de leurs premiers fondateurs : ce sont les deux seuls peuples de l'Europe, qui aient donné lieu à cette observation. Ils doivent cette perpétuité de mœurs et de langue, à l'attention qu'ils eurent toujours de ne point se mêler avec les autres peuples ; à l'horreur qu'ils avaient pour toute innovation, et pour tout autre culte que le leur ; ils le doivent surtout à leur amour pour l'indépendance. De là vient aussi leur prédilection pour les pays montueux et stériles ; leur goût particulier pour les habitations isolées, et le plus souvent placées sur un rocher ou une éminence, tandis que les autres peuples aiment à rapprocher les leurs. La liberté leur parut, et plus aisée à défendre dans les montagnes que la nature avait fortifiées, et plus à l'abri des attentats d'un ennemi ambitieux et puissant. (SERVIEZ 1801, pp. 114-115)

L'altérité fascinait l'auteur plus qu'elle ne l'effrayait. Même s'il affirma que les Basques étaient toujours autant différents des Français que dans le passé, son discours situe déjà la différence de mœurs et d'idiome dans une distance de temps (antiquité) et d'espace (montagnes et lieux isolés). Ce qu'il en restait dans le présent acquit le statut d'un objet de curiosité, d'un monument historique. La menace de l'altérité était ainsi désamorcée et faisait place à une version basque de la celtomanie qui animait à l'époque sur tout le territoire français la recherche des ancêtres illustres et des monuments nationaux. La statistique départementale participa ainsi à la fabrication d'un mythe. On retrouve cette instrumentalisation du patrimoine linguistique dans de nombreux mémoires et descriptions statistiques rédigés par les préfets napoléoniens. Leurs objectifs sont clairement à distinguer de ceux de l'enquête linguistique de Coquebert de Montbret.

Hautes-Pyrénées

L'enquête dans les Hautes-Pyrénées fut menée au début de l'an 1808. Coquebert de Montbret s'adressa directement au secrétaire de la préfecture Laboulinière, auteur de l'*Annuaire statistique* qui venait alors de paraître. Pierre Laboulinière (1780-1827) avait été secrétaire de Jourdan en Italie, puis professeur de philosophie à Turin, avant d'être nommé secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées en 1807. Il est l'auteur de plusieurs publications statistiques et politiques. Un chapitre dans l'*Annuaire* est consacré à l'idiome local et donne notamment comme exemples plusieurs chansons patoises de Ciprian Despouirins, poète de la première moitié du 18^e siècle, à l'époque bien connu et apprécié dans son Béarn natal. À la demande de Coquebert de Montbret, Laboulinière rassembla également au moins quatre traductions de la parabole de l'enfant prodigue, faites par des curés locaux et par le chef du bureau à la préfecture, Daube, qui conseilla Laboulinière aussi dans le choix de la version finale de la traduction. Il s'agit probablement de Louis Jacques Joseph Daube, un proche des Idéologues, professeur à l'École centrale de Tarbes où il enseigna entre autres la grammaire générale. Il fut aussi auteur d'un *Essai d'Idéologie, servant d'introduction à la Grammaire générale* (1803). Par une première lettre au ministère, en date du 30 janvier 1808, Laboulinière s'excusa du retard qu'avaient pris les recherches (BNF NAF 5912 f. 81), puis, le 10 avril, le résultat fut transmis à Paris : l'envoi ne comprenait finalement qu'une seule traduction de la parabole, car, selon Laboulinière, « il n'y a[vait] pas dans le fonds du langage de variantes assez remarquables pour exiger plusieurs versions » (lettre du 10 avril 1808, BNF NAF 5912 f. 83). Malheureusement les documents conservés à Paris et à Rouen sont incomplets : il ne reste que la correspondance, tandis que les notes et les échantillons manquent dans le dossier. La parabole fut peut-être égarée dès sa réception au bureau de la statistique. C'est du moins ce qu'invite à penser la mention « où est-elle ? » que Coquebert de Montbret a porté sur la lettre de Laboulinière.

Pyrénées-Orientales

Les documents issus de l'enquête dans les Pyrénées-Orientales, outre les renseignements et les échantillons linguistiques, comportent surtout des témoignages tout à fait intéressants sur la manière dont la demande officielle fut interprétée et traitée par les administrateurs du département. Le bureau de la statistique entretenait deux correspondances séparées, dans un premier temps avec le préfet et ensuite avec le secrétaire de la préfecture, aux sujets du catalan du Roussillon et de la langue des Gitans.

Dès début août 1806, Coquebert de Montbret s'adressa au préfet, le général Martin, dans le contexte plus large de la délimitation des langues parlées dans l'Empire. Les Pyrénées-Orientales étant le seul département catalanophone, Coquebert de Montbret chargea le préfet de fournir des informations très complètes, sur l'étendue et les limites géographiques du catalan, puis sur son histoire et ses différences par rapport aux dialectes voisins. Il demanda également l'envoi d'un dictionnaire et de quelques ouvrages imprimés en catalan. Selon la lettre au préfet, Coquebert de Montbret considérait le catalan clairement comme une langue à part entière, qui méritait par conséquent que l'on en donnait « *une connaissance un peu approfondie* » dans la description statistique du département. Or, la réponse de Martin, le 3 novembre 1806, prit un ton bien différent et nettement plus politique. Au lieu de contenir les informations requises, elle témoigne de la façon dont Martin percevait et gérait la différence linguistique et plus particulièrement de son avis sur le statut du catalan dans le département. Il n'admettait ainsi pas le terme de langue pour désigner le catalan du Roussillon, qui n'était, pour lui, qu'un idiome « *issu du catalan* », alors que « *le catalan proprement dit* » se parlait uniquement du côté de l'Espagne. Ensuite il insista sur les changements linguistiques qui avaient altéré le langage des habitants du Roussillon depuis sa réunion à la France, et surtout depuis la Révolution, à tel point que les événements politiques

ont achevé de donner au catalan du Roussillon des nuances infiniment ressemblantes soit au patois du Languedoc, soit à la langue française qu'on entend assez généralement dans toute l'étendue du département. (Lettre du préfet Martinet, 3 novembre 1806, ANF F 20/243 f. 121)

Ainsi, les présupposés de Coquebert de Montbret furent entièrement détournés : la langue catalane en usage dans les Pyrénées-Orientales fut réduite, dans la description du préfet, à un simple patois du français, minoritaire dans un département désormais francophone. L'enquête s'arrêta d'abord à ce point, et ne fut reprise qu'un an plus tard.

Le 13 novembre 1807, Coquebert de Montbret écrivit au secrétaire général de la préfecture Delon pour obtenir des informations sur l'origine et la langue des Gitanes qui vivaient dans le département. Jacques Delon (1748-1819) avait en fait déjà rédigé un *Essai sur la statistique du département des Pyrénées-Orientales* en 1801 ; en 1808 il travaillait à un mémoire statistique qui finalement n'est jamais paru. L'*Essai* contenait un article sur la population gitane que Coquebert de Montbret connaissait sans doute, et qui était probablement le mobile pour lancer cette nouvelle enquête auprès de lui. Delon se livra effectivement avec enthousiasme aux recherches que le ministre lui demandait. Il pouvait également mettre en valeur son réseau personnel de correspondants en Espagne qu'il avait contacté, déjà avant la demande officielle, pour mener ses propres investigations. Il était ainsi en contact avec le consul français à Barcelone et avec un autre Français résidant en Espagne dont le nom n'est pas mentionné dans les documents que nous possédons. Ce fut ce dernier qui lui fournit un mémoire et une série de questions-réponses sur les Gitanes d'Espagne. Coquebert de Montbret, de son côté, proposa une liste de 43 mots à faire traduire. Celle-ci devait permettre d'éclaircir la question de l'origine de ce peuple au moyen d'une comparaison linguistique. Delon fit alors venir trois hommes à la préfecture pour les interroger. Le récit qu'il en donne dans sa lettre montre bien les préjugés de l'administrateur face à cette population :

Les hommes que j'ai interrogés étoient trop bornés pour me donner des explications satisfaisantes sur un objet si compliqué et si fort au dessus de leur portée. (Réponse de Delon, 4 janvier 1808, BNF NAF 5912 f. 87)

Il s'agit là néanmoins d'un des rares témoignages que nous avons sur la manière dont les enquêteurs ont obtenu les données auprès des locuteurs. Les résultats des recherches et la liste des mots furent ensuite transmis au ministère, début janvier 1808. Delon y a également joint le mémoire rédigé par son correspondant d'Espagne, mais ce document ne se trouve malheureusement plus dans le dossier des Pyrénées-Orientales.

Coquebert de Montbret profita du zèle de Delon pour lui demander encore une traduction catalane de la parabole de l'enfant prodigue, par une nouvelle lettre, le 22 février 1808. Cette deuxième tentative d'obtenir des renseignements sur le catalan s'avéra plus fructueuse que la correspondance avec le préfet, notamment grâce aux contacts personnels de Delon. Celui-ci recruta comme informateur le jeune Jaubert de Passa, et dressa de son propre chef un questionnaire qu'il adressa au consul français à Barcelone. Pourtant, dans l'ensemble, les informations sur le catalan, auxquelles s'ajoutent les résultats de l'enquête en Espagne, restent incomplètes : les administrateurs n'étaient au fait ni de la situation actuelle ni de l'histoire du catalan, selon le jugement de Pep VILA (1993).¹⁶⁰ Les documents possèdent avant tout une valeur historique en tant qu'un des premiers rapports sur la langue catalane au 19^e siècle, bien avant les débuts de sa *Reneixença*. La collaboration de Jaubert de Passa eut en revanche des conséquences plus importantes pour les études catalanes. En 1824, Jaubert de Passa publia dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires ses *Recherches historiques sur la langue catalane*, une des premières histoires de cette langue, qu'il avait, selon VILA (1993), rédigée à l'origine pour répondre à l'enquête ministérielle.

François Jaubert de Passa (1785-1856) excella comme savant dans plusieurs domaines dont la linguistique. Il était auditeur au Conseil d'État dès 1806, plus tard sous-préfet et conseiller de la préfecture à Perpignan, membre entre autres de la Société des Antiquaires de France et de l'Institut. Originaire du Roussillon, il resta fidèle à sa région et au départe-

¹⁶⁰ Pep VILA (1993) : « L'enquesta Coquebert de Montbret (1806-1812) sobre la llengua dels Països Catalans. » In : *Revista de Catalunya* n° 72, mars 1993, pp. 38-55.

tement des Pyrénées-Orientales tout au long de sa carrière. Ce fut également lui qui, en 1808, traduisit en catalan la parabole de l'enfant prodigue. Le texte publié par Coquebert de Montbret en 1824/31 est en partie modifié par rapport à la version manuscrite envoyée par l'intermédiaire de Delon, laquelle est en plus accompagnée du texte latin. Jaubert de Passa étant membre des Antiquaires de France, a peut-être révisé lui-même la traduction avant la publication dans les mémoires de cette société en 1824. Notons que Coquebert de Montbret, même s'il classa la traduction parmi les versions en dialectes d'oc, précisa bien qu'elle était en langue catalane et non pas en patois. Outre la parabole, il existe une chanson accompagnée de sa partition (*Une consonéte nobe boladi ...*), suivie encore d'une autre partition sans paroles. Ces deux échantillons se trouvent dans les papiers de Coquebert de Montbret, mais nous ignorons leur origine exacte.

Le 11 mai 1808, Delon transmet à Paris la parabole de l'enfant prodigue et le questionnaire sur la langue catalane. L'enquête fut close par une lettre de remerciements de la part de Coquebert de Montbret, le 2 juin 1808.

Rhin-et-Moselle

L'ancien département de Rhin-et-Moselle fut créé en 1798 sur la rive gauche du Rhin, occupée par la France depuis 1794. La préfecture fut installée à Coblenze. Le territoire du département était divisé en trois arrondissements (Bonn, Coblenze, Simmern).

L'enquête linguistique fut menée en 1807 et 1808 auprès du préfet Adrien de Lezay-Marnésia. En avril 1807, à l'occasion d'une enquête sur le nombre d'israélites dans le Rhin-et-Moselle, Coquebert de Montbret souhaite obtenir également des informations sur les dialectes allemands en usage dans le département. Le préfet semble pourtant ne pas avoir donné suite à cette demande. Un an plus tard, le Rhin-et-Moselle figurait parmi les départements destinataires de la circulaire ministérielle du 23 août 1808. Lezay-Marnésia rassembla en conséquence trois traductions de la parabole de l'enfant prodigue qu'il transmit au bureau de statistique à la fin de l'année. Une lettre de remerciements termina l'enquête. Les trois versions de la parabole correspondent aux trois arrondissements. Elles ont été traduites dans les dialectes des environs de Coblenze, des environs de l'Ahr (arrondissement de Bonn avec les cantons de Remagen et Ahrweiler) et du Hunsrück (arrondissement de Simmern). Chaque traduction patoise est accompagnée d'une version allemande « *en style ordinaire* ».

Bas-Rhin

La statistique départementale de l'an VIII et l'an X

Le Bas-Rhin est le seul département pour lequel la statistique de l'époque napoléonienne fournissait des renseignements sur la limite des deux langues française et allemande dès le Consulat et donc, avant la lancée d'une enquête spécialisée. Sébastien Bottin constata déjà dans son *Annuaire politique et économique du département du Bas-Rhin* de l'an VIII (1800) que la majeure partie du département était germanophone, à l'exception de dix à douze communes, comprises dans les cantons de Villé et Rosheim. Leurs habitants parlaient, selon Bottin, le lorrain et étaient familiers avec le français. Pour chaque canton, Bottin indiqua la langue dominante et il cita en outre nominalement toutes les communes de langue française. Le nombre des habitants francophones s'élevait selon lui à un quart de la population.¹⁶¹ Par le souci d'identifier les idiomes présents dans le département (allemand vs. français vs. « *patois lorrain* »), de décrire exactement leur répartition géographique et de déterminer le nombre des locuteurs, les travaux de Bottin semblent en fait préfigurer l'enquête ministérielle de 1806, et l'ont peut-être inspirée, tout comme l'*Annuaire du Bas-Rhin* a servi de modèle à la rédaction des mémoires statistiques départementaux.

La situation linguistique du Bas-Rhin fut à nouveau évoquée par le préfet Laumond dans la *Statistique du département* de l'an X (1802). À la différence de Bottin, Laumond se livrait volontiers à une interprétation clairement politique de la présence de plusieurs langues sur le territoire du Bas-Rhin. Dans le paragraphe sur l'Instruction publique, il chercha à identifier les causes de la persistance du bilinguisme malgré les mesures que l'administration avait prises depuis la Révolution en vue d'une francisation de la population. Laumond, avec le recul des quelques années passées entre les excès de la politique jacobine et le Consulat, apporta

¹⁶¹ Cf. BRUNOT (1969), pp. 578-582 pour la liste des communes en détail.

alors un jugement plus neutre et quelque peu désillusionné des progrès du français. D'après lui, la langue française était

familière à environ une moitié du département, au moins pour les usages ordinaires de la vie. La proportion [était] plus forte dans les villes, surtout à Strasbourg, où elle [était] au moins des trois quarts ; mais il y [avait] encore certains cantons dans la campagne où elle [était] presque entièrement inconnue. (LAUMOND, *Statistique du département du Bas-Rhin*, 1802, p. 207)

Laumond identifia comme principales causes de la résistance de l'allemand « *l'habitude maternelle* », « *le grand nombre d'ouvriers en tous genres, qui ne parlent point d'autre langue* », le fait que « *la plus grande partie des actes publics se rédigeaient en allemand* », mais aussi la terreur linguistique pendant la Révolution qui n'eut point servi la cause du français :

Au commencement de la révolution, l'usage du français avait pris, en quelque sorte, un caractère de dévouement à la patrie, et par cela seul était devenu plus commun. Les exagérations qui suivirent bientôt arrêtaient ce mouvement, surtout lorsque parler en allemand fut devenu un crime ; car les habitudes des peuples, qui cèdent quelquefois à la persuasion, bravent ordinairement la violence. (LAUMOND 1802, p. 208)

Laumond constata ainsi l'échec de la politique des langues sous la Terreur, au moins dans le Bas-Rhin. Deux éléments seulement lui paraissaient utiles pour propager l'usage de la langue nationale : les écoles élémentaires et l'administration entièrement francophone. Il discerna en outre, d'une manière très juste les principaux facteurs qui allaient répandre la connaissance du français durant les années du Premier Empire : « *Les fréquens logemens de gens de guerre, le service des jeunes citoyens aux armées, et les affaires* » (LAUMOND 1802, p. 208).

L'enquête linguistique de 1806/07

L'enquête linguistique de Coquebert de Montbret fut menée auprès du préfet Henri de Shée qui succéda à Laumond en 1802 et exerça ses fonctions dans le département jusqu'en 1810. Les recherches se concentraient dans un premier temps sur la délimitation des deux langues

française et allemande. Seulement par la suite, Coquebert de Montbret s'intéressa également aux dialectes du département. L'enquête fut lancée par la circulaire relative à la délimitation des langues à laquelle Shée répondit dès le 30 juillet 1806. La carte qu'il envoya est tirée de l'*Atlas national de France*. Les limites du département et des arrondissements y ont été colorées à la main. Une ligne noire discontinue tracée également à la main indique la limite linguistique. Les lettres AB et CD marquent les points où elle rencontre la frontière départementale, incluant ainsi une partie de l'arrondissement de Saint-Dié, dans le département des Vosges. Il semble que le préfet n'ait pas fourni d'autres renseignements à ce sujet. Les notes de Coquebert de Montbret que Ferdinand Brunot a utilisées ont été prises d'après plusieurs sources : l'*Annuaire* de Bottin¹⁶², l'*Alsatia illustrata* de Schoepflin¹⁶³, et la carte du préfet.¹⁶⁴ On trouve encore parmi ces notes des informations données par le sous-préfet Bizot de l'arrondissement de Saint-Dié (Vosges). Brunot remarque dans ce contexte, qu'en 1806 la limite du Bas-Rhin avec les Vosges n'était pas encore fixée dans quelques cantons, ce qui a créé des confusions. La frontière provisoire est en effet indiquée sur la carte du préfet par une ligne discontinue de croix. Cependant, malgré ces difficultés, la limite des langues y a été notée fort exactement.¹⁶⁵

Fin décembre 1806, Coquebert de Montbret s'adressa à nouveau au préfet Shée. Il s'agissait cette fois d'obtenir

quelques renseignements sur le dialecte allemand qui est d'un usage vulgaire dans la cidevant Alsace (Coquebert de Montbret au préfet Shée, 29 décembre 1806, ANF F 20/244 f. 172)

et notamment

en quoi il diffère principalement du saxon qui est devenu la langue commune de tous les littérateurs de l'Allemagne et si l'on a imprimé

¹⁶² Sébastien BOTTIN (1800) : *Annuaire statistique du département du Bas-Rhin de l'an VII à l'an IX*.

¹⁶³ Jean-Daniel SCHOEPFLIN (1751/1761) : *Alsatia illustrata*. 2 vol. Colmar.

¹⁶⁴ Cf. BRUNOT (1969), pp. 578-582 pour la liste des communes établie d'après les notes de Coquebert de Montbret.

¹⁶⁵ BRUNOT (1969), p. 578

dans ce patois quelques opuscules soit en vers soit en prose. (Coquebert de Montbret au préfet Shée, 29 décembre 1806, ANF F 20/244 f. 172)

Coquebert de Montbret souhaitait également savoir

quels sont parmi les ouvrages que l'on a écrit sur l'histoire de la langue allemande en général, ceux qui renferment les notions les plus exactes & les plus complètes [sic] sur l'origine & la nature du dialecte alsacien. (Coquebert de Montbret au préfet Shée, 29 décembre 1806, ANF F 20/244 f. 172)

Shée répondit en juillet 1807 par l'envoi d'un mémoire qu'il avait commandé à la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg. Celle-ci avait nommé une commission pour mener les recherches nécessaires à la rédaction d'un rapport. L'auteur de ce rapport était Jean Jacques Goepp (1772-1835), théologien français, né à Heiligenstein en Alsace. Appelé en 1802 à la place de pasteur évangélique de l'église française de Strasbourg, il était aumônier de la ville depuis 1803. En 1809, il devint pasteur de l'église de la confession d'Augsbourg à Paris. Son rapport parut dès 1807 dans le tome 2 des *Mémoires* de la société des sciences, sous le titre de *Mémoire sur le dialecte allemand en usage dans la ci-devant Alsace*.¹⁶⁶ Goepp y a bien suivi le plan esquissé dans la lettre de Coquebert de Montbret. Le mémoire commence par un aperçu de l'histoire de l'allemand alsacien, énumère ensuite les principales différences avec l'allemand saxon et rend compte des documents anciens écrits en dialecte, précisant que l'on n'avait rien publié en alsacien dans les temps modernes, si ce n'étaient quelques poésies fugitives ou quelques brochures de circonstance ; dans les églises et les écoles on se servait de l'allemand saxon. Coquebert de Montbret remercia le préfet le 20 juillet 1807 et l'invita à demander à Goepp une traduction de la parabole de l'enfant prodigue comme échantillon de comparaison. Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette dernière lettre, ni la traduction en question.

¹⁶⁶ LÉVY (1929), p. 10, rapporte la date de 1807. Cf. Paul LÉVY (1929): *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine. Tome II. De la Révolution française à 1918*. Paris: Les Belles Lettres. Nous avons trouvé une version imprimée du mémoire de Goepp seulement dans les *Mémoires de la Société des sciences, arts et agriculture de Strasbourg* de 1823, t. 2, pp. 207-233.

Haut-Rhin

L'enquête de Coquebert de Montbret dans le Haut-Rhin portait dans un premier temps, comme dans les départements voisins du Bas-Rhin et des Vosges, sur la limite de la langue française, puis – et dès automne 1806 – également sur les dialectes romans et germaniques de la région. En réponse à la circulaire ministérielle (30 juin ou 7 juillet 1806), le préfet Nicolas Félix Desportes envoya encore, avant la fin du mois, le 25 juillet 1806, la carte du département sur laquelle il avait « *fait donner des couleurs diverses aux parties dont les habitans font usage de la langue allemande ou de la française* » (réponse du préfet, 25 juillet 1806, ANF F 20/245 f. 135). C'est une carte gravée tirée de l'*Atlas national de la France*. Sur fond noir et blanc ont été ajoutées des lignes bleues indiquant les arrondissements, et des taches de couleur pour signaler l'étendue des deux langues : la partie française est colorée en rouge, la partie allemande en vert. Une explication a été insérée dans la légende. C'est une carte à aires très claire qui compte parmi les plus élaborées et les plus arbitraires des cartes issues de l'enquête de 1806.

Partant de ce premier aperçu de la situation linguistique du Haut-Rhin, Coquebert de Montbret s'adressa dès le 11 août 1806 aux trois sous-préfets des arrondissements de Porrentruy, de Belfort et de Delémont, leur demandant

une liste des communes [...] où la langue française est exclusivement en usage et une autre liste de celles dont les habitans parlent allemand.
(Lettre de Coquebert de Montbret aux sous-préfets, 11 août 1806, ANF F 20/104 s.n.)

Ces listes devaient en outre faire mention des communes bilingues et indiquer pour celles-ci la langue parlée par la majorité des habitants. Enfin, dans les arrondissements de Porrentruy et de Delémont, Coquebert de Montbret souhaitait connaître les communes qui portaient à la fois un nom allemand et français, lesquels lui devraient également être communiqués. En marge de sa lettre, Coquebert de Montbret invita les sous-préfets à donner « *quelques renseignemens sur les divers dialectes* »,

sans pour autant préciser la nature de ces informations, si elles devaient comporter des échantillons, ou si elles devaient rendre compte tant des dialectes romans que des dialectes allemands. Cette demande faisait probablement écho à une remarque du préfet qui avait observé dans sa lettre du 25 juillet que

dans la partie même qui est réputée française le peuple connoît fort peu cette langue ; il se sert communément d'un patois mêlé de racines latines, allemandes ou celtiques. (Réponse du préfet, 25 juillet 1806, ANF F 20/245 f. 135)¹⁶⁷

Le sous-préfet de Porrentruy, Louis Marie Joseph Daubers (ou Blondel d'Aubers), fut le premier à répondre, le 26 août 1806. Il ne fournit cependant que la liste des communes portant un nom français et allemand car, selon lui, toutes les communes de son arrondissement étaient de langue française, même si un grand nombre des habitants de Porrentruy et de Montbéliard maîtrisaient également l'allemand. Il précisa en revanche que dans les communes rurales, on parlait en réalité « *un patois formé de mots celtes, français & allemands* ». Au lieu de donner lui-même des renseignements sur ce patois, il renvoya à l'*Annuaire du Haut-Rhin* de l'an 13 qui contenait « *des observations sur ce langage & sur l'étimologie celtique de plusieurs mots* ». Par la suite, Coquebert de Montbret écrivit donc à nouveau au préfet pour demander l'envoi de cet annuaire. Desportes affirma dans sa réponse l'avoir déjà envoyé et conseilla plutôt de consulter l'histoire de l'Alsace par Schoepflin, ouvrage dans lequel l'auteur traite du dialecte alsacien :

Le savant Schoepflin donne des détails très curieux sur l'origine du patois celtique usité dans les montagnes de l'Alsace. (Alsatia illustrata. tomus I. a paginâ 88^a ad 98^{am}.) Cette histoire en deux tomes infolio est trop volumineuse pour être adressée à Votre Excellence ; elle en trouvera un

¹⁶⁷ BRÉEMERSCH/GHIENNE (1998) supposent que la réponse du sous-préfet Holtz de l'arrondissement de Delémont, datée du 15 septembre 1806, était à la base de l'intérêt ministérielle pour les patois. Ils ignorent évidemment que la demande initiale venait de la part de Coquebert de Montbret qui d'ailleurs réclamait dès l'été 1806 des renseignements analogues dans plusieurs départements de l'Empire (voir notamment Apennins, Gênes, Golo).

exemplaire dans la bibliothèque impériale.¹⁶⁸ (Réponse du préfet Desportes, 23 septembre 1806, ANF F 20/245 f. 140)

Coquebert de Montbret semble avoir utilisé ensuite les deux sources. Il possédait effectivement un exemplaire de l'*Alsatia Illustrata* dans sa bibliothèque privée, mais ses papiers contiennent aussi une liste de mots patois des habitants des vallées d'Orbey, de Liepvre, de Viller, de Giromagny et de la Rauracie, tirée du *Journal de Paris* de 1805 d'après l'*Annuaire du Haut-Rhin* de l'an 13.

La réponse du sous-préfet de Belfort, Antoine Xavier Mengaud, suivit fin août 1806. Il envoya les deux listes des communes de son arrondissement, tout en observant

que dans les communes rurales des cantons français, le langage généralement en usage est le patois, quelques individus parlent l'allemand et le français, mais ce n'est pas le grand nombre. (Réponse du sous-préfet de Belfort, 27 août 1806, BMR Ms. Mbt. 191 f. 1)

Enfin, le sous-préfet de Delémont, Jean-Baptiste Holtz, répondit quelques jours plus tard, le 4 septembre 1806. Si sa lettre ne comporte point de commentaire sur les langues et dialectes de son arrondissement, le tableau des communes propose, en revanche, des observations nettement plus complètes et détaillées que celles fournies pour les arrondissements de Porrentruy et de Belfort. Ce tableau recense pour chaque canton les communes avec leur nom en français et en allemand, indique les idiomes en usage et l'idiome dominant, puis ajoute des observations supplémentaires sur la pratique ou l'étendue des langues et dialectes en question. Holtz remarqua par exemple sur le canton de Lauffon :

Toutes les communes à la réserve de Lauffon et de Labourg n'ont qu'un nom allemand écrit dans la 2^e colonne en caractères français. À l'exception des communes d'Arlesheim et de Lauffon, où les gens aisés et quelques artisans, qui ont voyagé en France, parlent français, la langue allemande ou plutôt un allemand corrompu est la seule en usage dans ce canton. (Tableau du sous-préfet de Delémont, 4 septembre 1806, BMR Ms. Mbt. 191 f.5)

¹⁶⁸ Jean-Daniel SCHOEPFLIN (1751/1761) : *Alsatia Illustrata*. 2 vol. Colmar.

Holtz avait ajouté à ce tableau quelques observations générales qui contiennent surtout ses réflexions sur les rapports des mœurs et des langages de son arrondissement avec ceux des pays voisins :

On parle dans le canton de Delémont (la vallée de Delémont, en allemand Salzgau) un patois, qui a beaucoup de ressemblance avec celui de la Franche-Comté ; les villages du canton de Bienne placés à la frontière du canton de Berne parlent un allemand semblable à celui des paysans de cette partie de la Suisse : les autres communes ont un patois, qui a un certain rapport avec celui du comté de Neuchâtel et de la Chaux de Fonds ; le patois des cantons de Courtelary et de Moutier tient un milieu entre ceux des cantons de Bienne et de Delémont. (Tableau du sous-préfet de Delémont, 4 septembre 1806, BMR Ms. Mbt. 191 f.5)

Il semble que ces remarques furent ensuite le point de départ d'une nouvelle interrogation de Holtz, d'ailleurs le seul parmi les trois sous-préfets avec qui la correspondance fut poursuivie au sujet des dialectes. Dès le 15 septembre 1806, Coquebert de Montbret lui adressa ses remerciements et l'invita à envoyer encore « *quelques compositions populaires dans le genre sérieux ou badin* » ainsi que des traductions de la parabole de l'enfant prodigue dans les dialectes « *des environs de Bienne, de Val St Imier, de la montagne de Diesse, de Delémont et dans le dialecte allemand de Lauffont* ». Selon lui « *ce serait le moyen de reconnoître plus facilement en quoi ces divers idiomes se ressemblent entr'eux et en quoi ils diffèrent* », facilitant également « *la comparaison avec les autres dialectes françois ou allemands* » (Coquebert de Montbret au sous-préfet de Delémont, 15 septembre 1806, BNF NAF 5913 f. 5). La lettre de réponse de Holtz s'est égarée, mais les documents demandés figurent effectivement dans le dossier du Haut-Rhin. Il s'agit de deux pièces en vers, à savoir l'*Extrait d'un manuscrit intitulé Arrivée d'une Dame en l'autre monde habillée en panier. Vers en patois de la vallée de Delémont* et la chanson *Ah! Compagnons qu'êtints prou sos de vivre po vos rendgies.../Oh, compagnards, qui êtes si las de vivre*, puis de cinq versions de la parabole de l'enfant prodigue en provenance de Courtelary, Delémont, Diesse, Moutier et Lauffon qui, à l'exception de la traduction allemande de Lauffon, furent toutes publiées par Coquebert de Montbret en 1824/31. Enfin, proba-

blement pour développer ses réflexions déjà commencées dans le commentaire du tableau, Holtz ajouta à son envoi quelques « *observations sur l'origine de ces dialectes* ». Grâce à cette collaboration de Holtz, le Haut-Rhin était parmi les premiers départements à fournir des échantillons dialectaux en série dans l'objectif de permettre la comparaison et, par là, le classement linguistique des divers idiomes parlés dans l'Empire. Il convient de signaler encore deux autres traductions de la parabole de l'enfant prodigue en provenance du Haut-Rhin, en patois de Giromagny et d'Altkirch, recueillies quelques années plus tard dans le cadre de l'enquête de la Société des Antiquaires. Elles furent données à Coquebert de Montbret par Richard, membre correspondant de cette société, qui avait déjà collaboré à l'enquête ministérielle dans les Vosges.

Malgré les renseignements donnés par le préfet et les sous-préfets en 1806, des lacunes dans les données ou des doutes sur leur exactitude semblent avoir fait jour trois ans plus tard, au moment où Coquebert de Montbret achevait la carte des limites des langues de France. L'enquête fut alors reprise par une lettre envoyée parallèlement, le 7 février 1809, au juge de paix Munier du canton de Sainte-Marie-aux-Mines, et à Grenet, juge de paix de La Poutroye. Il s'agissait dans les deux cas de terminer le travail sur les limites des langues française et allemande au moyen d'une nouvelle liste des communes, avec à nouveau l'indication des langues en usage, de l'idiome dominant et en plus le nombre des locuteurs. Des deux réponses, il ne reste que des extraits de la main de Coquebert de Montbret, qui contiennent cependant des informations très détaillées, ressemblant en fait, plus à un relevé de la population, qu'à une description de la frontière linguistique. Grenet avait ainsi écrit :

Canton de La Poutroye. La langue française y est la seule en usage excepté q[uel]ques individus étrangers au canton qui sont venus s'y établir. Ces individus parlent allemand et sont au nombre, dans la commune de Poutroye, de 5, Orbey 10, du Bonhomme 3, de la Baroche 8. (Extrait des réponses des juges de paix, 1809, BMR Ms. Mbt. 433 s.n.)

Les résultats de la délimitation des langues sont ensuite entrés dans l'*Annuaire physico-économique et statistique du département du Haut-Rhin*

pour l'année bissextile 1812, où ils représentent, au jugement de Paul LÉVY, une ébauche d'une véritable statistique linguistique qui malgré quelques défauts, forment réellement une base acceptable d'évaluation.¹⁶⁹

¹⁶⁹ Paul LÉVY (1929) : *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine. Tome II. De la Révolution française à 1918*. Paris : Les Belles Lettres, p. 214.

Rhône

Le département du Rhône figure parmi les destinataires de la circulaire du 31 janvier 1812, mais aucune réponse n'est parvenue au ministère. Les recherches sur les dialectes furent cependant commencées dans le département et même poursuivies après la suppression de la statistique fin 1812. Les résultats ont été partiellement publiés par la suite.

Le 3 mars 1812, le préfet Bondy délégua la demande du ministre à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Celle-ci désigna plusieurs de ses membres, notamment Nicolas François Cochard, pour réaliser un travail sur les différents dialectes en usage dans le département : « Ce travail exigeait beaucoup de temps, de soins, d'études et de critique. La compagnie qui, suivant le principe et le but de son institution, ne laisse échapper aucune occasion de prouver son amour pour les lettres et son dévouement pour la chose publique, avait confié la rédaction de l'ouvrage qu'il s'agissait de faire à MM. Cochard, Revoil, Delandine et Piestre »¹⁷⁰. Les travaux n'aboutirent cependant que bien plus tard. C'est seulement en février 1823 que Cochard présente aux académiciens la première partie de ses *Recherches sur le patois ou idiôme vulgaire en usage dans le département du Rhône, suivies de quelques poésies dans la même langue et d'un vocabulaire pour l'intelligence de la plupart des mots*. Il avait divisé son ouvrage en quatre parties : la première consacrée à « la formation des idiomes et principalement sur celui en usage dans le Rhône », la deuxième aux « variations du langage », ensuite quelques morceaux de poésie, plusieurs traductions de la parabole de l'enfant prodigue, et un vocabulaire.¹⁷¹

Nicolas François Cochard, né à Villeurbanne en 1763 et décédé à Sainte-Colombe en 1834, fut avocat et procureur à Vienne (Isère) et à Sainte-Colombe, puis administrateur du département du Rhône et archiviste. En 1812, il était conseiller de la préfecture à Lyon. Il se consacra égale-

¹⁷⁰ Jean-Baptiste DUMAS (1839) : *Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*. T. 2. Lyon : Giberton et Brun, p. 313.

¹⁷¹ DUMAS (1839), p. 314

ment à l'écriture et aux études historiques, surtout sur Lyon et sa région. Cochard n'a jamais publié ses *Recherches sur le patois* ; ses papiers ont été retrouvés au 19^e siècle chez un bouquiniste par Gustave Véricel, mais se sont perdus à nouveau par la suite. Il en reste uniquement des textes que Cochard a publiés de son vivant dans d'autres ouvrages. Dès 1813, une version de la parabole en patois de Condrieu a été insérée dans la *Statistique de Condrieu* placée à la tête de l'*Almanach de Lyon* de la même année, puis publiée séparément en 1815. Deux autres traductions, en patois de Beaujeu et de Saint-Symphorien-le Château (aujourd'hui Saint-Symphorien-sur-Coise), ont été publiées dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* en 1826 et 1830. DE PUITSPÉLU (1887) mentionne encore des traductions en patois d'Ampuis, du Bois-d'Oingt et de Fontaines dont nous n'avons pas pu retrouver les traces.¹⁷² Le vocabulaire patois, bien que mentionné en 1822 dans un rapport de Cochard au préfet au sujet du projet d'une *Statistique du département du Rhône*, est demeuré inédit. DE PUITSPÉLU (1887) doit en avoir possédé une copie puisqu'il l'a utilisé pour la rédaction de son *Dictionnaire étymologique*, sans pour autant en faire une édition à part.

La pièce la plus intéressante que nous possédons encore est sans doute un échantillon dialectal en vers. Elle a été présentée pour la première fois au 19^e siècle d'après les papiers de Cochard, avant que ceux-ci ne se soient égarés. C'est la seule pièce parmi tous les matériaux dialectaux rassemblés en France qui thématise directement l'enquête linguistique : « *Dis-moi donc, compère Michel, pourquoi, dans tout l'Empire, fait-on faire un recensement de tous nos jargons ? Qu'est-ce que ça veut dire ?* » Elle est peut-être l'œuvre de Cochard lui-même ou d'un des membres de l'Académie de Lyon. Nous réunissons ci-dessous ces quatre textes qui sont sans aucun doute le fruit tardif de l'enquête de Coquebert de Montbret dans le Rhône.

¹⁷² Nizier DE PUITSPÉLU (1887) : *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*. Lyon : Henri Georg, pp. V-VI. DE PUITSPÉLU y présente brièvement le vocabulaire les autres travaux de Cochard, le tout suivi d'une discussion des traits phonétiques remarquables dans les traductions de la parabole de l'enfant prodigue.

Roër

Le département de la Roër fut créé en 1798 au même moment que les trois autres départements sur la rive gauche du Rhin (Sarre, Mont-Tonnerre, Rhin-et-Moselle). Il a été divisé en quatre arrondissements, avec la préfecture installée à Aix-la-Chapelle et les sous-préfectures à Cologne, Créveld (Krefeld) et Clève (Kleve). En 1808, la Roër fut agrandie par l'annexion de la ville de Wesel, intégrée dans l'arrondissement de Clèves. Avec Cologne et Aix-la-Chapelle, le département comptait parmi les plus importants de l'Empire.

La Roër figure parmi le petit nombre de départements allophones dans lesquels Coquebert de Montbret faisait faire des recherches non seulement sur la limite des langues, mais aussi sur les dialectes locaux. Cet intérêt s'explique probablement par la situation linguistique du département. Comme conséquence du morcellement territoriale de la Rhénanie pendant plusieurs siècles, la rive gauche du Rhin présentait un paysage culturel et linguistique très hétérogène lors de l'intégration dans l'Empire napoléonien. Trois aires linguistiques y sont en contact : le wallon appartenant à l'ensemble des dialectes d'oïl, et des parlers germaniques qui marquent le passage du néerlandais (ou flamand) à l'allemand. L'enquête napoléonienne concernait dans un premier temps (1806) uniquement la délimitation de l'espace des parlers romans (les limites de la « *langue française* »), mais par la suite (1807 à 1809), Coquebert de Montbret tentait également d'établir une limite tranchée entre les langues allemande et néerlandaise. Dans ce contexte, la collecte d'échantillons dialectaux servait moins à identifier et à classer les parlers germaniques qu'à déterminer la ligne de partage entre ces deux grands espaces linguistiques.

Le fait que le département était presque entièrement de langue allemande représentait en effet un obstacle pour l'administration et influençait les décisions politiques concernant le recrutement du personnel administratif et la définition d'une politique en faveur de la langue française, faisant face à l'éclatement des dialectes rhénans. Les départements

de la rive gauche du Rhin n'ont cependant pas connu les excès de la politique des langues sous la Terreur. L'attitude des régimes postrévolutionnaires était au contraire marquée par un certain pragmatisme, bien que dès 1798 le français fut déclaré langue officielle dans les quatre départements. Paris était en réalité plus intéressé par la levée des conscrits et les impôts que par la francisation immédiate des nouveaux citoyens. L'administration était certes francophone, et des écoles élémentaires furent créées pour propager la connaissance de la langue nationale, mais dans la pratique, le pouvoir reconnaissait que l'allemand resterait la langue de la majorité de la population pour encore au moins une génération. Dans son rapport de 1802, le conseiller d'état Dauchy admettait que la connaissance de l'allemand était indispensable pour les fonctionnaires français envoyés en Rhénanie, et il recommandait même la nomination de préfets bilingues. Les publications officielles continuaient pendant toute la période napoléonienne à paraître dans les deux langues. Une attitude plus rigoureuse ne fut adoptée que dans les dernières années de l'Empire. Une ordonnance d'août 1811 stipula ainsi que tous les actes publics et privés devaient désormais être rédigés en français, avec la possibilité toutefois de les accompagner d'une traduction allemande. Des panneaux de rue en français furent introduits, et toutes les écoles qui n'enseignaient pas le français à partir du 1^{er} janvier 1811 furent fermées. Le français devenait aussi la langue d'enseignement dans les établissements d'instruction secondaire. Mais si la bourgeoisie, les commerçants et les fonctionnaires passèrent vite au français (que souvent ils avaient déjà appris auparavant comme langue de culture), au total seulement un vingtième de la population était réellement francophone.¹⁷³

Dans ce contexte, un personnel administratif bilingue et au fait des particularismes régionaux était indispensable. Si, dans les premières années du régime français, des Français de l'intérieur de la France furent envoyés en mission dans les nouveaux départements, secondés parfois

¹⁷³ Michael ROWE (2003): *From Reich to State. The Rhineland in the Revolutionary Age, 1780-1830*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 120-123.

dans leur tâche par des révolutionnaires du pays, la politique du recrutement connut un tournant vers 1804. Désormais, des personnes issues du milieu des élites locales accédaient de plus en plus souvent à des postes dans l'administration. Dans la Roër, trois hommes originaires de la région faisaient alors leurs entrées dans les hautes fonctions de l'administration départementale – et tous les trois participaient plus tard activement dans les recherches linguistiques de Coquebert de Montbret. L'Allemand Johann Wilhelm Koerfgen, ancien archiviste du département, fut alors promu secrétaire général de la préfecture, poste qu'il occupa jusqu'en 1814. C'était un juriste qui était parfaitement bilingue.¹⁷⁴ Même si son nom n'apparaît pas dans les documents relatifs à l'enquête, c'était probablement lui qui répondit en 1806 à la circulaire ministérielle sur les limites des langues, en remplaçant le nouveau préfet Alexandre Lameth qui venait d'être nommé, mais qui n'arrivait à Aix-la-Chapelle que le 20 juillet alors que la lettre de réponse, signée cependant du préfet, est datée du 16 juillet 1806. C'était sans doute Koerfgen qui avait préparé la réponse pendant qu'il assurait l'intérim entre les deux préfets. Ensuite, en 1807-08, Coquebert de Montbret s'adressa aux sous-préfets de Créveld et de Clève. Le premier, Franz Caspar Anton Jordans, ancien maire de Neuss, avait été nommé sous-préfet de Créveld en 1804. La même année, Karl Ludwig Joseph von Keverberg, issu de la noblesse rhénane, avait pris les fonctions de sous-préfet à Clève. En 1811, Napoléon le nomma préfet de l'Ems-Supérieur, et sous la Restauration, il passa au service du royaume des Pays-Bas. Tant Jordans que Keverberg comptaient parmi les personnalités du premier rang dans leur département. Familiers en outre avec le langage et les mœurs locaux, ils savaient renforcer le lien entre l'administration française et la population allemande.¹⁷⁵ Keverberg participa d'ailleurs une deuxième fois, plus tard, aux recherches linguistiques de Coquebert de Montbret :

¹⁷⁴ Sabine GRAUMANN (1990) : *Französische Verwaltung am Niederrhein. Das Roerdepartement 1798-1814*. Essen : Klartext Verlag, p. 57.

¹⁷⁵ GRAUMANN (1990), p. 105

en tant que préfet de l'Ems-Supérieure, il recueillit en 1812 des traductions frisonnes de la parabole de l'enfant prodigue.¹⁷⁶

Les préfets de la Roër, en revanche, semblent n'avoir joué qu'un rôle secondaire pour le succès de l'enquête linguistique. Alexandre Théodore Victor de Lameth (1760-1829), après une carrière militaire, fut successivement préfet dans plusieurs départements (Basses-Alpes, Rhin-et-Moselle, Roër, Pô, Somme, Haute-Garonne, et à nouveau Somme). Il était à la tête de la préfecture à Aix-la-Chapelle entre juillet 1806 et février 1809. À Paris, il jouissait de la renommée d'être un excellent administrateur.¹⁷⁷ En mars 1809 lui succéda Jean Charles François de Ladoucette (1772-1848) qui resta en place jusqu'à la chute de l'Empire. Sa bonne maîtrise de l'allemand avait probablement favorisé sa nomination dans la Roër.¹⁷⁸ Il avait déjà participé à l'enquête linguistique en 1807-08 en tant que préfet des Hautes-Alpes. Lorsqu'il prit ses fonctions à Aix-la-Chapelle, Coquebert de Montbret s'adressa à nouveau à lui concernant la délimitation des langues allemande et flamande. Ladoucette était un homme de lettres qui a notamment traduit Wieland en français. Il était membre de l'Académie celtique et de la Société des Antiquaires de France et publia lui-même deux ouvrages, à savoir l'*Histoire, antiquités et usages des Hautes-Alpes* et le *Voyage fait en 1813 et 1814 dans le pays entre Meuse et Rhin* (Paris 1818), dans lesquels il est également question des langues et dialectes des régions décrites.

L'enquête linguistique se déroula dans la Roër sur une période de quatre ans. Dans un premier temps, en 1806, elle ne concernait que la délimitation de la langue française. Le 16 juillet 1806, le préfet Lameth, répondant à la circulaire du 30 juin, informa le ministère que la limite en question ne traversait pas son département, mais l'Ourthe voisine :

En réponse à la lettre, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 30 juin dernier, j'ai l'honneur de lui rendre compte, que la

¹⁷⁶ Jarich HOEKSTRA (2009) : « Zwei nordfriesische Übersetzungen des Gleichnisses vom verlorenen Sohn in der Dialekterhebung von Coquebert de Montbret. » In : *Nordfriesisches Jahrbuch* (44/2009), p. 57.

¹⁷⁷ GRAUMANN (1990), pp. 50-51

¹⁷⁸ GRAUMANN (1990), p. 53

langue allemande, flamande et hollandaise, sont les seules, que le peuple parle généralement dans ce département et que la ligne de séparation du français ou plutôt wallon de l'allemand est Henri-Chapelle, commune située à trois lieues d'Aix-la-Chapelle et dépendant du département de l'Ourthe. (Réponse du préfet, 16 juillet 1806, BNF NAF 5912 f. 120)

Coquebert de Montbret le remercia fin juillet et lui rappela d'insérer des exemples linguistiques dans le mémoire statistique du département :

Je pense que pour la rédaction de la grande statistique de la Roër on n'aura pas négligé de recueillir des échantillons des divers dialectes allemands et hollandais qui y sont usités. Ce travail formera un article intéressant dans cet ouvrage pour lequel votre prédécesseur M. Laumond¹⁷⁹ a déjà recueilli beaucoup de matériaux et auquel vous n'attacherez sans doute pas moins d'importance que lui. (Coquebert de Montbret au préfet, 28 juillet 1806, BNF NAF 5912 f. 122)

Concernant la délimitation des langues, Coquebert de Montbret souhaitait cependant encore obtenir des précisions sur un lieu précis, le village d'Urmond, afin de vérifier une affirmation qu'il avait trouvé dans l'*Histoire de la rive gauche du Rhin* de Van Alpen :

Une observation que je dois vous faire, c'est que M^r Van Alpen dans son ouvrage sur la rive gauche du Rhin, imprimé à Cologne en l'an 10 et intitulé Geschichte des fränckischen Rheinufers, assure que le village d'Urmond sur la Meuse, canton de Sittard, dép[artemen]t de la Roër, est de langue wallonne et que le hollandais n'y est parlé que par les personnages les plus distingués du lieu. Comme cet endroit est de l'arrondissement d'Aix la Chapelle, je pense qu'il doit vous être facile de constater le fait. Je vous engage à me faire part de ce que vous aurez appris à cet égard. (Coquebert de Montbret au préfet, 28 juillet 1806, BNF NAF 5912 f. 122)

Heinrich Simon Van Alpen (1761-1831), curé de Stolberg, commune près d'Aix-la-Chapelle, avait en fait publié en 1802 une description de sa patrie, sur le modèle des descriptions statistiques de l'époque : *Geschichte des fränkischen Rheinufers was es war und was es itzt ist*, Tome 1, Cologne 1802, 608 p. Le passage auquel Coquebert de Montbret se réfère dit :

¹⁷⁹ Jean Charles Joseph Laumond (1753-1825), préfet de la Roër de septembre 1804 à mai 1806. Cf. GRAUMANN (1990), p. 50.

In diesem Kanton [canton de Sittard, arrondissement d'Aix-la-Chapelle] liegt die Gemeinde Urmond, welche wegen ihrer Lage, Sprache, Sitten und Gebräuchen äußerst merkwürdig ist. [...] Die Bewohner des Orts sind fast lauter Schiffer, Fischer und Pferdetreiber, die die Schiffe die Maas heraufziehen; sie reden ihre eigene Sprache, die Wallonische oder das verdorbene Lütticher Patois; die Sprache der Honoratioren ist Holländisch. (VAN ALPEN 1802, p. 35)

Charles François de Ladoucette, qui a utilisé plus tard Van Alpen comme source pour la rédaction de son *Voyage*¹⁸⁰, reproduit encore cette même idée sur Urmond :

Dans presque tout le département, l'idiome vulgaire est l'allemand, plus ou moins tudesque. Ici, c'est le wallon, sorte de langage composé de français, d'allemand et de flamand. Les personnes bien élevées parlent le français ou le hollandais. (LADOUCKETTE 1818, p. 54)

Lameth corrigea pourtant Van Alpen, lors de sa réponse le 5 août 1806 :

Il n'est point vrai que l'idiome vallon soit la langue vulgaire de cette commune ; seulement sept ou huit familles de bateliers liégeois, qui s'y sont établis il y a plusieurs années, parlent encore vallon, seulement entr'eux, et sont du reste obligés de parler le flamand avec les autres habitants dont c'est l'unique langue. (Réponse du préfet, 5 août 1806, BNF NAF 5912 f. 124)

Quant aux échantillons dialectaux, Lameth constata simplement qu'il n'en existait pas à la préfecture, ni d'autres matériaux relatifs à la statistique de la Roër.

L'enquête ne fut reprise qu'un an après. Cette fois, il s'agissait de déterminer la limite entre l'allemand et le néerlandais qui devait traverser en partie le territoire de l'Empire, dans les deux départements de la Roër et de la Meuse-Inférieure où des recherches étaient alors commandées en parallèle auprès des administrateurs locaux. Dans la Roër, Coquebert de Montbret s'adressa d'abord au sous-préfet de Créveld, début juin 1807, pour le charger de dresser une liste des communes de langue allemande et hollandaise. Il partait alors de l'hypothèse que malgré la

¹⁸⁰ Jean Charles François de LADOUCKETTE (1818) : *Voyage fait en 1813 et 1814 dans le pays entre Meuse et Rhin. Suivi de notes. Avec une carte géographique.* Paris/Aix-la-Chapelle : Laruelle Fils/Alexis Eyméry.

proche parenté des deux langues, la frontière linguistique devait se présenter comme une ligne nette séparant les dialectes appartenant à l'un ou à l'autre idiome :

d'après les renseignements que j'ai pu me procurer que dans la partie septentrionale du dép[artemen]t de la Roër on parle un dialecte qui a b[eaucou]p plus de rapport avec le hollandais qu'avec l'allemand et que la ligne de démarcation entre ce langage et celui qui est usité dans le reste de dép[artemen]t est assez tranchée pour qu'on puisse indiquer quelles sont les communes où l'on parle hollandais & quelles sont celles où l'on ne se sert que de l'allemand. Je vous aurais obl[igati]on de vouloir bien m'indiquer si la ligne de séparation dont il s'agit traverse v[ot]r[e] arr[ondissemen]t & [de] m'adresser une liste des communes qui en dépendent avec l'indication du langage dont on fait usage dans chacune d'entr'elles. (Coquebert de Montbret au sous-préfet de Créveld, 8 juin 1807, ANF F 20/134 f. 216)

Mais au lieu de fournir un état des communes, Jordans indiqua dans sa lettre de réponse (25 juillet 1807), uniquement la mairie de Tegelen, comme parlant un dialecte appartenant plutôt à l'hollandais, « à cause de sa proximité et de ses relations journalières avec Venlo ». Cette information semble pourtant ne pas avoir satisfait Coquebert de Montbret. Dès le 18 août 1807, il écrit donc à nouveau à Jordans et en outre à Keerbergh afin de compléter les renseignements sur la limite linguistique pour l'arrondissement de Clève. Ce dernier répondit à la fin du mois par l'envoi d'une liste de communes, qui comporte également le nombre des locuteurs de chaque langue ainsi que des observations sur les dialectes. Toujours dans le contexte de la délimitation de l'allemand et du néerlandais, Coquebert de Montbret s'adressa aussi à nouveau au préfet Lameth, le 19 octobre 1807, partant des informations reçues entretemps du préfet de la Meuse-Inférieure :

Monsieur le Préfet, il paraît d'après des renseignements qui m'ont été transmis par votre collègue M. Roggieri¹⁸¹ que les cantons de Neder-cruchten et de Rolduc sont les seuls du dép[artemen]t de la Meuse Inférieure où l'on parle un dialecte allemand semblable à celui d'Aix la Chapelle & de Juliers tandis que l'idiome flamand plus ou moins mélangé est

¹⁸¹ Jean Baptiste Roggieri, depuis 1805 préfet de la Meuse-Inférieure.

d'usage général dans le surplus de ce dép[artemen]t. J'ai lieu de présumer d'après cela que la ligne de démarcation entre le flamand et l'allemand-julichoïse traverse une partie de l'arrond[issemen]t d'Aix la Chapelle en se dirigeant à peu près par Kaldenkirchen, Wasseberg, Heinsberg, Gangelt et Geilenkirchen. Je vous aurais obligation de vouloir bien m'indiquer quelles sont les communes de cet arrond[issemen]t voisines de la Meuse où le patois vulgaire vous paraîtrait se rapprocher davantage du flamand que de l'allemand et qu'on pourrait par cette raison rapporter à la partie de l'Empire où le flamand est d'usage. (Coquebert de Montbret au préfet, 19 octobre 1807, ANF F 20/248 f. 32)

Lameth semble ne pas avoir répondu à cette lettre. Elle fut donc réitérée fin novembre 1809 lors de l'arrivée de Ladoucette à la préfecture d'Aix-la-Chapelle, mais nous ne possédons aucun document qui résulterait de cette demande.

La lettre à Jordans (18 août 1807), en revanche, marqua le passage de l'enquête sur la limite des langues *stricto sensu*, aux recherches sur les dialectes. Cependant, même si Coquebert de Montbret demandait alors à Jordans de recueillir des échantillons dialectaux et notamment des traductions de la parabole de l'enfant prodigue, son objectif premier était moins, à notre avis, de constituer une collection d'exemples dialectaux à des fins purement documentaires que de déterminer, au moyen de cette collection, la frontière linguistique exacte qui séparait l'allemand du néerlandais. Cette fois, Jordans tardait à répondre. Son envoi ne date que du 30 juin 1808. Il fournit six versions de la parabole de l'enfant prodigue en provenance de Krefeld, Rheinberg, Neuss, Erkelenz, Kempen et Tegelen, tout en remarquant à nouveau que c'était à Tegelen, mairie placée sur la frontière de l'arrondissement de Crévelt avec ceux de Clève et de Ruremonde (Meuse-Inférieure) que la différence linguistique était la plus prononcée, le patois y étant un mélange « *de l'allemand, du hollandais et du flamand* ». Les échantillons étaient en outre accompagnés d'un essai rédigé par Jordans lui-même, les *Recherches sur les causes historiques des variations de dialecte dans les différents cantons de l'arrondissement de Crévelt*, destinées à expliquer les différences dialectales que le lecteur pouvait observer dans les diverses traductions de la parabole de l'enfant prodigue. L'échange de correspondance entre Jordans et Coquebert de

Montbret se termina par une lettre de remerciements au sous-préfet, le 17 juillet 1808. Enfin, il existe encore une traduction de la parabole de l'enfant prodigue en provenance de Gladbach (i.e. Mönchengladbach, canton de Neersen, arrondissement de Créveld) dont nous ignorons si elle est également due à Jordans. Coquebert de Montbret a noté à propos de ce texte: « *Cette traduction est en allemand très pur et bel certainement qu'on ne le parle pas dans ce canton* ».

L'enquête auprès de Keverberg, après la première réponse de celui-ci au sujet de la limite des langues, fut également poursuivie, dès le 9 septembre 1807, par la demande de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue « *dans les divers dialectes clévois, gueldrois, julichoïis & colonais* ». Keverberg prépara alors un tableau comparatif qui contient d'abord les traductions demandées en patois du Haut-Quartier gueldrois tel qu'il était en usage en 1530, de Clève, de Menseln, Issum et Rheinberg, de Cologne, et de Lobberich, Grefrath et Erkelenz, puis en outre deux versions hollandaises, d'après les traductions de la Bible par Ysbrand van Hamelsveld (1797) et par la synode de Dorth (1618-19), et enfin, également deux versions allemandes d'après les traductions de Luther et de Stolz (1804). Chaque traduction est accompagnée d'une brève introduction qui cherche à identifier les principales particularités linguistiques du dialecte en question. L'ordre de la présentation des textes va des versions hollandaises aux versions allemandes, permettant ainsi de suivre la variation dialectale dans l'espace, mais également de comparer les dialectes aux états actuels et passés des langues mères. Le tout est précédé d'un *Essai comparatif sur les sons et leurs signes dans les Langues Allemande et Hollandaise*, signé par Keverberg lui-même. Quelques mois plus tard, en mars 1808, il fut joint à cette collection une dernière version de la parabole de l'enfant prodigue en patois de la ville de Wesel, qui venait d'être annexée au département. L'enquête dans l'arrondissement de Clève se termina en avril 1808 par une lettre de remerciements de la part du ministre.

Il reste encore de signaler la traduction de la parabole faite dans le dialecte particulier de Pfalzdorf qui figure également – quoiqu’un peu à part – dans le tableau de Keverberg. Celui-ci écrivit dans sa lettre :

Qu’enfois [enfin] le patois usité à Pfaltzdorff dont je n’avais pas parlé dans mes précédentes lettres, n’a point été oublié dans la présente collection. Je me flatte, Monseigneur, que Votre Excellence daignera me pardonner, si trop d’empressement à répondre à ses premières ordres, m’a fait pendant quelque tems perdre de vue l’intéressante petite colonie qui a transplanté le langage de l’Allemagne supérieure sur les confins de la Hollande. (Réponse du sous-préfet de Clève, 30 décembre 1807, BNF NAF 5912 f. 126)

Il s’agit en effet d’un îlot linguistique situé entre les villes de Goch, Kalkar et Clève, dont la fondation remonte au milieu du 18^e siècle. Des émigrés originaires de Bad Kreuznach et de Simmern se sont alors installés dans les landes jusque-là incultes. Poussés par la crise économique et les animosités religieuses – des protestants au sein d’une région traditionnellement catholique –, ils voulaient en fait émigrer aux États-Unis en 1741, mais la guerre maritime entre l’Angleterre et l’Espagne empêchait alors les navires de traverser l’Atlantique. Forcés d’abandonner leur bateau à Rotterdam et de rentrer sur le territoire prussien, un groupe de vingt familles demandait aux autorités prussiennes qu’on leur attribuât des terrains pour s’installer. Après les refus des communes de Clève, Emmerich et Huissen, la ville de Goch leur proposa la Gocher Heide. La colonie ainsi fondée prit le nom de Pfalzdorf en 1749 et s’agrandit au fil des années par l’arrivée de nouveaux émigrés. Elle comptait 103 familles soit 568 personnes en 1777. La différence de religion empêcha longtemps les habitants de Pfalzdorf de se mélanger aux populations environnantes, et que leurs coutumes et leur langage se sont ainsi préservés jusqu’à présent. Bien que Simmern et Bad Kreuznach ne partagent pas le même dialecte – qui d’ailleurs ne fait pas partie des parlers palatins, Simmern étant de dialecte francique mosellan et Bad Kreuznach de dialecte francique rhénan – les deux idiomes se sont rapprochés dans la

colonie pour n'en former qu'un seul que les habitants ont appelé « Pfälzisch ».¹⁸²

¹⁸² Cf. Barbara MOTT (1989) : *Pfälzer am Niederrhein. Die Geschichte der Pfälzersiedlungen Pfälzdorf, Louisendorf und Neulouisendorf im Rahmen der preußischen Binnenkolonisation des 18. und 19. Jahrhunderts*. Goch und Kalkar : Völkersche Buchdruckerei und Buchhandlung.

Sambre-et-Meuse

Les dialectes de Sambre-et-Meuse faisaient l'objet de l'enquête linguistique en 1812. Le 29 juillet, le préfet Pérès de Lagesse répondit à la circulaire ministérielle de janvier par l'envoi de quatre traductions de la parabole de l'enfant prodigue, en patois de Namur, Dinant, Saint-Hubert et Marche-en-Famenne. Il y ajouta un *Mémoire sur l'origine des différens dialectes du département de Sambre et Meuse*, et un *Dictionnaire de vieux mots français conservés ou altérés dans les différens dialectes du département de Sambre & Meuse*. La lettre d'accompagnement précisa que ces pièces avaient été fournies par le sous-préfet Dewez de l'arrondissement de Saint-Hubert, secondé dans ses recherches par Louis Walter, secrétaire de la commission des hospices de Namur. Le Namurois Louis Dieudonné Dewez (1760-1834) fut d'abord professeur de rhétorique au collège de Nivelles. Au moment de la Révolution, il entra aux services de l'administration et devint commissaire du directoire exécutif près du tribunal de la même ville, ensuite sous-préfet de Saint-Hubert. Après 1814, il fit carrière dans l'Instruction publique. Il est aujourd'hui connu surtout comme historien. Parmi ses nombreuses publications se trouve notamment l'*Histoire générale de la Belgique depuis la conquête de César*, parue à Bruxelles entre 1803 et 1807 en sept volumes. C'est la première grande synthèse de l'histoire de la Belgique. Comme aucune des pièces n'a été signée, nous ignorons si Dewez est peut-être lui-même l'auteur du mémoire ou d'une des traductions. Le mémoire traite d'abord de l'origine et de l'évolution des dialectes wallons. L'auteur part de l'hypothèse d'une latinisation de la France (et de la Belgique), où sont nés, par corruption et mélange des langues sous l'influence des climats, les dialectes modernes. Les Serments de Strasbourg sont cités comme le premier témoignage de l'ancienne langue romane. La deuxième partie du mémoire est consacrée aux « *vices de prononciation* » des Wallons, et aux différences de prononciation qui existent à l'intérieur du département de Sambre-et-Meuse. Le *Dictionnaire* contient une bonne centaine

de mots et d'expressions du patois, avec parfois l'indication de la partie du département dans laquelle ils étaient en usage.

Aucun des échantillons de Sambre-et-Meuse n'a été publié. La parabole en patois de Namur, imprimée dans le recueil de 1824/31, est une traduction alternative, donnée à Coquebert de Montbret par Omalius d'Halloy.

Saône-et-Loire

Le département de Saône-et-Loire figure sur la liste des destinataires de la première circulaire ministérielle consacrée à l'enquête dialectologique, le 13 novembre 1807. Comme le préfet Roujoux de Buxeuil tardait à répondre, le ministère s'adressa à nouveau à lui par la circulaire du 23 août 1808. Roujoux semble pourtant avoir commencé à recueillir les échantillons demandés dès 1807, et les transmet finalement à Paris à la fin du mois d'août 1808. Son envoi comprenait une collection riche de douze traductions de la parabole de l'enfant prodigue et de quelques autres pièces en vers et en prose. Par sa lettre d'accompagnement, Roujoux informa cependant le ministre de l'absence d'un « *patois proprement dit* », écrivant que

tout se borne à quelques vieux mots inusités, des fautes de prononciation ou de grammaire et que ce qu'on appelle patois ou jargon dans ce pays n'est qu'un mauvais français, mal prononcé. (Réponse du préfet Roujoux, 29 août 1808, ANF F 20/252 f. 98)

Les versions de la parabole de l'enfant prodigue proviennent de Charolles, du Morvan, de Buxy, de Chalon-sur-Saône, de La-Chapelle-Saint-Sauveur, des communes de Condal, Varennes et Saint-Sulpice, des communes de Cuiseaux, Joudes et Champagnat, de Dommartin, de Montpont, de Saint-Léger-sur-Dheune, de Verjux, ainsi que des communes de Viré, Verissey et Quintaine. Cette dernière est la seule pour laquelle le traducteur est indiqué. Une remarque précise que

cette traduction patoise a été donnée par un curé qui est né dans le pays, et dans la classe des cultivateurs. Le patois a été l'idiome de son enfance et il luy est resté familier à cause des fonctions de son ministère qu'il a exercées à la campagne. (Note accompagnant la version de la parabole de l'enfant prodigue, sans date, sans auteur, ANF F 17/1209 f. 41)

Quatre autres échantillons accompagnent le lot des paraboles : un Noël en patois de Buxy, une chanson en patois de Chalon-sur-Saône, un dialogue en patois de Montpont et une lettre rédigée en patois de Saint-Léger-sur-Dheune, signée par « *un campagnard* ». Malheureusement ni

les archives parisiennes et les fonds privés des Coquebert de Montbret ni les archives départementales conservent la correspondance entre la préfecture et les informateurs locaux qui permettrait de mieux connaître les conditions de l'enquête dans le département ainsi que l'origine exacte et les auteurs des différentes pièces recueillies.

Haute-Saône

Invité par la circulaire ministérielle du 31 janvier 1812 de renseigner sur les dialectes, le préfet Hilaire ne répondit que le 29 septembre : c'était une des dernières réponses à parvenir au bureau de la statistique avant sa suppression. Dans le département, les matériaux avaient été probablement réunis par les sous-préfets à l'aide des maires des communes, contactés dès février ou mars 1812 par des lettres circulaires. Seulement à Vesoul, la traduction ne fut pas donnée par le maire mais par le principal du collège de la ville. D'après les documents qui sont signés et datés, les maires semblent avoir répondu sans tarder : ainsi celui de Cromary fut le premier à envoyer une traduction de la parabole de l'enfant prodigue, dès le 8 mars, suivi par les maires de Dampierre (11 mars), Blondfontaine (17 mars), Brotte-lès-Ray (20 mars), Montdoré (21 mars) et Champlitte (27 mars).

Au total, l'envoi du préfet comptait huit versions patoises de la parabole de l'enfant prodigue, en provenance de Selles, Champagny, Cromary, Vesoul, Champlitte, Blondfontaine, Montdoré et Fresse. Elles étaient complétées par un « *noël relatif à la construction de l'église de Vesoul et aux présens que l'on a faits à cette église, il y a 60 ans* », un deuxième Noël donné par le maire de Brotte-lès-Ray, des « *couplets sur la fête de l'empereur, le 15 août 1810* » et une chanson en patois de Dampierre, intitulée « *Lou queberet ô mon réduit / Le cabaret et mon réduit* ». La traduction en patois de Vesoul fut ensuite reprise comme exemple dans l'article *Idiome* du mémoire statistique du département, demeuré manuscrit.

Également à signaler est une liste de mots insérée dans la lettre du préfet. Jean-Pierre CHAMBON (1989) en a fait une analyse détaillée que nous reprenons ici en partie.¹⁸³ Du point de vue de la dialectologie moderne, ce vocabulaire ne concerne pas le dialecte franc-comtois, mais bien les particularités phoniques (« *accent vicieux* ») et lexicales (« *l'usage des mots*

¹⁸³ Jean-Pierre CHAMBON (1989) : « Le premier document lexicographique sur le français parlé en Haute-Saône (1812). » In : *Revue de linguistique romane* n° 53, pp. 131-143.

impropres ») de la variété de français qui y était alors pratiquée. Cette liste constitue ainsi, selon CHAMBON, le premier document lexicographique sur le français parlé en Haute-Saône. Les mots sont présentés par ordre alphabétique, avec quelques erreurs de classement, et avec leurs équivalents en français général. La nomenclature contient 43 entrées, mais compte tenu du regroupement des synonymes, le nombre d'items traités s'élève à 48 parmi lesquels seul le mot *quetchi* est proprement dialectal. Les champs lexicaux les mieux représentés sont ceux de la maison et du mobilier, d'une part, de la viticulture et du vin, d'autre part, avec une prédominance des noms (40 contre 4 adjectifs et 4 verbes ou locutions verbales). La graphie est conforme aux habitudes françaises, toute catégorisation grammaticale est absente. En ce qui concerne la Franche-Comté en général, deux recueils seulement sont antérieurs au vocabulaire de 1812 : l'*Essai d'un dictionnaire comtois-français* (1753,1755) par Mme Brun, la première collecte française de ce type et qui concerne probablement surtout Besançon, et le *Voyage pittoresque et physico-économique dans le Jura* (Paris, an IX) par J.M. Lequinio, qui relève une trentaine de mots et de tours. En ce qui concerne la liste de mots du préfet, 32 des 48 termes figurent déjà dans Brun 1753, 17 sont originaux. Par la suite, les linguistes se sont longtemps désintéressés du français régional de la Haute-Saône. Seulement en 1951, le collectage y fut repris par le phonéticien Henri Fleisch. Nous renvoyons à l'étude détaillée de CHAMBON (1989) pour une analyse grammaticale des mots et une comparaison avec d'autres recueils du français pratiqué en Haute-Saône.

Sarre

Le département de la Sarre, auquel correspond aujourd'hui le Land de la Sarre et une partie de la Rhénanie-Palatinat, fut officiellement intégré à la France en 1801, avec Trèves comme chef-lieu. L'enquête linguistique se limite à un envoi de trois versions de la parabole de l'enfant prodigue, en octobre 1811, accompagnées d'une note sur les dialectes allemands. Bien que l'auteur de la note distingue quatre dialectes dans le département (Trèves/Trier, Moselle inférieure, Hunsrück et Sarrebruck/Saarbrücken, Prum/Prüm), une seule traduction a été faite, prise à Gerolstein. Les deux autres versions qui se trouvent dans le dossier de la Sarre proviennent du Grand-Duché de Berg. Cette principauté ne faisait pas partie du département, mais se trouvait sous la tutelle de la France depuis 1806. Les deux versions de Berg semblent avoir été recueillies par le biais du curé de St. Matthias qui semble être le traducteur de celle de Gerolstein.¹⁸⁴

¹⁸⁴ Pour une présentation plus complète, cf. Sven KÖDEL (2014) : « 'Chacun de ces dialectes a plusieurs patois...' – Zur napoleonischen Sprachenstatistik in den rheinischen Departements, 1. » In : *Napoleon auf der Spur. Quellenblog zur Napoleonischen Ära in den deutschen Ländern*. 8 octobre 2014. URL: <http://naps.hypotheses.org/999> (consulté le 20 octobre 2014).

Sarthe

La Sarthe figure sur la liste des destinataires de la circulaire du 20 janvier 1812, mais le préfet Auvray n'y a pas répondu. Nous n'avons pas non plus trouvé de documents relatifs à la demande du ministère dans les archives départementales. En revanche, la statistique départementale de 1801 observe que les habitants de la Sarthe parlent certes avec un « *accent désagréable* », mais sans pour autant posséder un véritable dialecte :

Langage, Dialecte. Les habitans de la Sarthe n'ont point d'idiome : leur langage est assez pur, du moins dans les villes ; il se ressent du voisinage de Paris, dont on suit, d'aussi près qu'il est possible, les usages et les modes. Cependant ils ont en général un accent désagréable, et qui les fait distinguer de ceux des autres départemens. Ils prononcent la diphthongue *au* d'une manière lourde, en ouvrant fortement la bouche et resserrant les dents ; ils font sonner aussi durement les finales muettes, qu'ils articulent comme *ent*, et prononcent les *e* ouverts, en ouvrant extraordinairement la bouche. Cette prononciation est plus sensible dans la partie du ci-devant Bas-Maine, et le devient moins à mesure qu'on s'avance vers la frontière du ci-devant Anjou : de ce côté, elle est allongée et traînante. (AUVRAY, *Statistique du département de la Sarthe*, 1801, p. 251)

Seine-et-Marne

La circulaire ministérielle du 20 janvier 1812 fut adressée au préfet de Seine-et-Marne. Aucune réponse n'est parvenue au bureau de la statistique.

Seine-Inférieure

La Seine-Inférieure est le seul des départements normands à avoir fourni des renseignements linguistiques notables lors des recherches en 1812. Même si le nombre des échantillons se présente plutôt faible par rapport à d'autres parties de la France (notamment l'Est et le Midi), nous possédons pour l'actuelle Seine-Maritime une documentation très complète sur le déroulement de l'enquête dans le département et sur les patois vus par les administrateurs locaux. La pièce la plus intéressante est sans doute un *Essai* rédigé par le sous-préfet du Havre et qui comprend notamment un important vocabulaire cauchois. Les documents originaux sont aujourd'hui conservés aux Archives nationales de France et aux Archives départementales de la Seine-Maritime.

L'enquête fut initiée par la circulaire ministérielle du 20 janvier 1812. Sur place, le préfet Jacques Fortunat Savoye Rollin, en fonction depuis 1806, fut remplacé en mars par Cécile Stanislas Xavier de Girardin dont le nom figure dans la réponse au ministère, mais c'était probablement le secrétaire général de la préfecture Gally qui coordonna les recherches à partir de Rouen. Bien que celles-ci fussent achevées partiellement dès mai 1812, l'ensemble des matériaux ne fut transmis à Paris que le 31 décembre, après la réponse tardive du sous-préfet du Havre. La Seine-Inférieure est ainsi le dernier département à avoir apporté des informations dans le cadre de l'enquête de Coquebert de Montbret, juste avant la suppression du bureau de la statistique à la fin de l'année par le ministre Montalivet.

Partant des instructions ministérielles, le préfet adressa une lettre circulaire aux sous-préfets, le 11 février 1812, par laquelle il les chargea de fournir comme échantillons un « *vocabulaire des mots usuels* » et des traductions de la parabole de l'enfant prodigue ainsi que « *d'entrer dans quelques détails, sur la prononciation des habitants, sur les expressions et les tours de phrases qui leur sont particuliers* » (Circulaire préfectorale aux sous-préfets, 11 février 1812, AD Seine-Maritime 6 L 1184 pièce 2). Le sous-préfet d'Yvetot, Le Grand, fut le premier à répondre, dès le 15 fé-

vrier, récusant l'idée que l'on parlait un dialecte dans son arrondissement :

Il n'y en a aucun, tout le monde, sans exception, y parle la langue française, non pas avec pureté et élégance, mais enfin de manière à se faire entendre dans tout pays où l'on parle cette langue. Quant à la prononciation elle est très vicieuse. (Réponse du sous-préfet d'Yvetot, 15 février 1812, AD Seine-Maritime 6 L 1184 pièce 3)

Il en donna quelques exemples et s'excusa du reste pour son manque de connaissance en ce domaine :

Je vous avoue, Monsieur le Préfet que mes habitudes ne me mettent guères à portée de bien connaître le langage du peuple. J'ai seulement recueilli ces expressions qui m'ont été communiquées plus que je n'ai été à portée de les entendre. (Réponse du sous-préfet d'Yvetot, 15 février 1812, AD Seine-Maritime 6 L 1184 pièce 3)

La réponse du sous-préfet Cartier de l'arrondissement de Dieppe suivit le 22 mars 1812. Il envoya deux échantillons en patois du Pollet, faubourg de Dieppe, à savoir une version de la parabole de l'enfant prodigue et « *un compliment qui fut prononcé par un des maîtres pêcheurs de ce fauxbourg [sic], à Madame la Duchesse de Chartres en l'année 1769* » afin de donner « *une idée plus particulière de la bonhomie des Polletais* ». Ce dernier morceau ne se trouve cependant pas parmi les pièces transmises à Paris. Lui aussi ne regardait pas la langue vernaculaire des habitants comme un véritable dialecte :

Vous remarquerez, Monsieur le Préfet, que c'est plutôt une corruption de la langue française qu'un dialecte particulier ; les habitants de mon arrondissement en général, parlent assez correctement le français, on ne peut leur reprocher qu'une lenteur désagréable dans la prononciation des finales et quelques inflexions de voix qu'il est impossible de faire sentir en transcrivant les mots. (Réponse du sous-préfet de Dieppe, 22 mars 1812, AD Seine-Maritime 6 L 1184 pièce 8)

Une relance de la lettre préfectorale, le 14 avril 1812, rappela la commande aux sous-préfets qui alors n'avaient pas encore fourni les éléments demandés ; il semble que par erreur, cette lettre fut également adressée au sous-préfet de Dieppe. Le 10 mai 1812 suivit la réponse du

sous-préfet de Neufchâtel, Pierre Pomponne Amédée Pocholle. Né à Dieppe et ancien prêtre, Pocholle avait été député puis maire de Dieppe avant d'être nommé sous-préfet en 1804. Son envoi comprenait une version de la parabole de l'enfant prodigue et un vocabulaire du patois d'Aumale. La lettre qui accompagnait ces pièces expliqua en outre les démarches de Pocholle. Ainsi il s'était adressé aux maires de Gournay, Aumale et Blangy, communes voisines des départements de l'Eure, de l'Oise et de la Somme, au maire de Neufchâtel, le point le plus central de l'arrondissement, et au maire de Saint-Saens en raison des relations fréquentes des habitants de ce bourg avec ceux du pays de Caux (cf. la lettre de Pocholle). Uniquement le maire d'Aumale jugea ensuite nécessaire d'envoyer des échantillons, tandis que ceux de Gournay et de Neufchâtel étaient d'avis qu'il n'existait aucun patois particulier dans leurs communes, celui de Blangy ne répondit même pas. Le maire de Saint-Saens se limita à observer que l'on entendait l'accent cauchois partout dans son canton. Comme le sous-préfet du Havre, Fouache, tardait toujours à répondre, la préfecture s'adressa à nouveau à lui fin mai, mais ce ne fut que le 7 septembre 1812 qu'il fournit enfin les fruits de ses recherches : *l'Essai sur le patois cauchois* comprenant un vocabulaire et une version de la parabole de l'enfant prodigue.

Le 31 décembre 1812, le préfet Girardin transmet les différents échantillons au ministère de l'Intérieur. Sa lettre résumait pour chaque arrondissement les informations communiquées par les sous-préfets. Girardin reconnut en conséquence trois patois distincts en usage dans son département : le cauchois parlé dans les arrondissements d'Yvetot et du Havre, le polletais comme idiome particulier des pêcheurs du faubourg de Dieppe, et le picard en usage dans les cantons d'Aumale et de Blangy voisins du département de la Somme. Dans l'ensemble, Girardin peignit l'image d'un département où la francisation était bien avancée à l'époque. Les patois étaient encore pratiqués dans les campagnes où ils éprouvaient cependant des altérations sensibles, tandis qu'ils avaient déjà largement disparu des villes et même des petites communes dans les arrondissements de Dieppe et de Neufchâtel. Le cauchois paraissait

encore comme le dialecte le mieux conservé. Il était toujours en usage dans l'arrondissement du Havre, mais s'était modifié dans celui d'Yvetot « *depuis que l'industrie manufacturière [avait] multiplié les relations avec la population urbaine et par le mélange de celle-ci avec celle des campagnes* ». Il était « *devenu moins inintelligible, et [...] les étrangers n'[avaient] plus besoin d'interprètes pour se faire entendre ni pour le comprendre eux mêmes* » – constat qui selon Girardin était « *applicable à tous les idiomes normands* » (lettre du préfet Girardin, 31 décembre 1812, ANF F 17/1209 f. 85). Mais uniquement l'arrondissement de Rouen se présentait comme entièrement francisé :

[...] tout le monde y parle exclusivement le français ; les fréquentes relations que le commerce nécessite, les déplacements et les mélanges journaliers d'individus que l'industrie manufacturière provoque, ne permettent à aucun idiome local de se conserver, à aucun dialecte de prédominer, à aucun patois étranger de s'introduire. Tous les accents, toutes les variations d'expression s'y fondent nécessairement dans la langue nationale qui devient pour les étrangers le régulateur unique du langage. (Lettre du préfet Girardin, 31 décembre 1812, ANF F 17/1209 f. 85)

Sésia

L'ancien département de la Sésia fut créé en 1802 sur le territoire du Piémont. L'enquête linguistique y porta sur les dialectes locaux et plus particulièrement sur les colonies allemandes des Walser. Cette dernière partie s'inscrit et fait suite aux recherches menées sur le même objet dans les régions voisines, notamment dans le département de la Doire, du côté français, dans le département d'Agogna, du côté du Royaume d'Italie, et dans la République du Valais. Il convient ainsi de situer les démarches de Coquebert de Montbret pour la Sésia dans le contexte d'une enquête régionale, dépassant le cadre départemental, consacrée aux îlots linguistiques dans les Alpes. Pour un aperçu et une discussion de l'ensemble des résultats, nous renvoyons à l'article de Hans-Erich KELLER (1975a).¹⁸⁵ KELLER, en revanche, ne connaissait qu'une partie de la correspondance que nous allons compléter ici par les documents retrouvés aux Archives nationales et à Rouen : ils montrent que les enquêtes dans les départements en question ne partageaient pas seulement le même objet, mais étaient en outre menées parallèlement et coordonnées ensemble. En ce qui concerne le département de la Sésia, nous distinguons trois échanges de correspondance entre le bureau de statistique et les administrateurs sur place.

Dans un premier temps, par une lettre en date du 9 février 1807, Coquebert de Montbret chargea le préfet de la Sésia d'apporter des renseignements sur les langues et dialectes en usage dans son département. Les recherches ainsi commencées avaient comme point de départ les informations obtenues en 1806 par les administrateurs de la Doire. Exceptionnellement le préfet Giulio, un médecin de formation, exerçait ses fonctions dans la région de sa naissance. Il était ainsi sans doute plus en mesure que la plupart de ses homologues de renseigner sur la situation linguistique du département. Nous avons de lui une réponse très com-

¹⁸⁵ Hans-Erich KELLER (1975a) : « Ennetbirgische Walsertexte aus dem Beginn des 19. Jahrhunderts. » In : *Semasia* n° 2, pp. 97-165.

plète, envoyée le 3 mars 1807. Il y observa d'abord que « *le piémontais est le dialecte commun à tous les habitans de [s]on département* » et que « *ce dialecte est le même que dans le reste du Piémont* ». Toutefois, il précisa que dans la partie inférieure de la vallée de la Sésia, on parlait « *le dialecte novarais qui ne diffère pas beaucoup du piémontais* », mais dans la partie supérieure, au-delà de Campertogno, on rencontrait « *un dialecte qui approche beaucoup de la langue allemande* » à Alagna, à Riva Valdobbia, ainsi qu'à Rimella, sur le territoire italien. Giulio savait également que ce dialecte était le même que celui en usage à Gressoney (Doire) (cf. la réponse du préfet Giulio, 3 mars 1807, ANF F 20/259 f. 45).

Coquebert de Montbret remercia Giulio à la fin du mois de mars et s'adressa aussitôt au juge de paix d'Agnona (aujourd'hui une fraction de la commune de Borgosesia) pour connaître plus en détail la situation linguistique dans la vallée. Il lui demanda notamment une liste nominative des communes et hameaux où se parlait un dialecte allemand, ainsi qu'une traduction de la parabole de l'enfant prodigue dans le dialecte valsésien en usage à Agnona et en allemand en usage à Alagna et à Riva. La réponse du juge Scaglia date du 6 mai 1807. Outre de fournir les pièces demandées, Scaglia précisa encore qu'à Alagna, l'allemand était usité à l'église et comme langue écrite, tandis que déjà à Riva, selon lui, « *le langage est en dialecte valsésien, les sermons et l'écriture en italien* » (lettre du 6 mai 1807, ANF F 20/259 f. 47). L'enquête se termina par une lettre de remerciements de la part du ministre.

Les recherches ne furent reprises qu'en 1812 par la circulaire ministérielle du 31 janvier. Le préfet Giulio tardait d'abord à répondre. Le 24 septembre, finalement, il envoya à Paris deux versions de la parabole de l'enfant prodigue traduite en piémontais, comme il était en usage à Verceil et dans la vallée de la Sésia, ainsi qu'une nouvelle traduction pour Alagna. S'y trouvait jointe en plus une chanson en patois valsésien. Une grande partie de la lettre d'accompagnement était consacrée aux hypothèses sur l'origine des colonies allemandes. Giulio ajouta, par rapport aux renseignements fournis en 1807, que

[l']on parlait encore, il y a quelque tems à Ayaro [Agaro], pays voisin, la langue allemande ; on y parle maintenant la langue italienne », et que « dans la commune de Formazza, qui est à peu de distance d'Alagna, le langage, les mœurs, les habitudes, les réglemens municipaux prouvent que sa population est une colonie de Suisses. (Réponse du préfet Giulio, 24 septembre 1812, ANF F 17/1209 f. 105)

La situation de Riva Valdobbia était la plus complexe : si Giulio écrivait en 1808 que l'on y parlait le même allemand qu'à Alagna, le juge de paix affirmait de son côté que le langage s'y rapportait au piémontais. En 1812, Giulio attesta de nouveau l'usage d'un dialecte allemand dans les communes de Riva et d'Alagna, tandis qu'en même temps la version piémontaise de la parabole semble classer Riva parmi les communes de langue romane. L'allemand était-il seulement parlé dans quelques fractions de la commune qui ne sont pas précisées dans la correspondance ? Dans l'ensemble, au jugement de KELLER (1975a), l'enquête de Coquebert de Montbret a tout de même réuni des informations complètes et exactes sur les parlers germaniques dans la région de la Sésia.

Après les renseignements sur les langues et dialectes du département, la lettre de Giulio s'achève d'un ton différent, où la curiosité savante s'efface derrière les considérations de nature politique et idéologique. Giulio ne méconnaissait pas que, dans une correspondance officielle avec le ministère de l'Intérieur, la question des langues pouvait aussi revêtir une dimension politique où devait primer le souci du bon fonctionnement de l'administration et du maintien de l'ordre public. Il affirma ainsi que, malgré la diversité des idiomes, c'était la langue française qui garantissait désormais la connaissance des lois, des arrêtés et des réglemens. Affirmation d'autant plus étonnante que Giulio savait que les habitants de la Sésia parlaient majoritairement le piémontais, dialecte italien et non français, et que l'italien, comme l'allemand dans les communes des Walser, servait même comme langue écrite dans son département. Pourtant il ne s'agissait certainement pas de mettre en question les résultats de l'enquête linguistique. Giulio introduisit plutôt un correctif idéologique afin de prouver que la Sésia, depuis son intégra-

tion à la France, se trouvait sur la voie du progrès et donc sur celle de la francisation.

Il convient encore d'apporter ici quelques clarifications sur l'origine géographique des versions allemandes de la parabole de l'enfant prodigue. Nous possédons en effet trois textes manuscrits qui portent Alagna comme mention d'origine, tandis que manque, dans le dossier de la Doire, la version de Gressoney. Cela a amené KELLER (1975a) à croire en une erreur de la part de Coquebert de Montbret, et à devoir identifier la traduction contenue dans le ms. BNF NAF 5912 comme étant celle de Gressoney. Nous savons pourtant que l'enquête dans la Sésia a donné lieu à deux envois d'échantillons, en 1807 et en 1812, parmi lesquels se trouvaient au moins deux paraboles traduites en patois d'Alagna.

Les deux versions d'Alagna conservées dans le ms. ANF F 17/1209 sont rédigées de la même main, avec la même mise en page, les deux fois accompagnées du texte latin. Elles diffèrent cependant dans le lexique, la morphologie et la syntaxe. La deuxième version est en outre rédigée en *Kursiv*. KELLER est d'avis que le curé d'Alagna a fait ces deux traductions pour indiquer des différences de prononciation entre les hameaux qui composaient la commune. Mais il remarque aussi à juste titre que le langage de la deuxième traduction est très proche de la version de la Bible en haut-allemand. Coquebert de Montbret a porté sur la feuille : « *Cet allemand me paraît trop bon pour être le véritable dialecte local* »¹⁸⁶. En tous cas, nous pensons, avec KELLER, que les deux traductions ont été fournies ensemble en 1812, d'autant plus que nous pouvons dater tous les autres documents du lot de cette année.

En revanche, l'origine de la parabole en allemand contenue dans le ms. BNF NAF 5912 semble en effet incertaine. Le traducteur n'y a pas ajouté

¹⁸⁶ Il est possible que ce texte serve de version de référence dans la langue standard. Une telle version accompagnait souvent les traductions dialectales. L'exemple de l'enquête linguistique dans le département de la Meuse-Inférieure peut encore fournir une éventuelle explication alternative : ici plusieurs maires ont fait traduire la parabole non pas dans le dialecte local, mais dans la langue écrite en usage dans les églises et les écoles de leurs communes (allemand ou néerlandais), information sans doute plus importante aux yeux des administrateurs locaux que celle sur les parlars vernaculaires.

de titre ; la mention d'Alagna a été portée sur le document par Coquebert de Montbret. Or, comme les échantillons de la Doire et de la Sésia ont été fournis au même moment, il est tout à fait possible que les documents aient été échangés ou mal classés. Il nous paraît toutefois plus pertinent de suivre ici Coquebert de Montbret et de corriger KELLER qui, à la base d'une documentation incomplète, a décidé de ranger la parbole dans le dossier de la Doire, ignorant qu'il y a eu en réalité deux envois d'échantillons de la Sésia, et que donc la traduction allemande doit être réellement celle d'Alagna faite en 1807.

Somme

Initiée par la circulaire du 20 janvier 1812, l'enquête sur les dialectes parlés dans la Somme n'a pas abouti ; aucune réponse de la part du préfet Maissemy n'est parvenue au ministère. Nous savons cependant, d'après des documents conservés dans les archives départementales, que la préfecture a entrepris des démarches pour réunir les informations requises. La circulaire fut enregistrée le 8 février ; une note en marge du texte indique que l'organisation de l'enquête a été confiée au secrétaire général, Pierre Joseph Berville. Administrateur et magistrat, Berville fut d'abord secrétaire général de l'Assemblée provinciale de Picardie avant la Révolution, puis il remplit diverses fonctions dans l'administration, et fut notamment secrétaire général de la préfecture de 1806 à 1815. Destitué à la seconde Restauration, il devint juge de paix du canton de Charenton. C'est probablement lui qui décida de déléguer les recherches sur le dialecte picard aux sociétés savantes du département. Le 15 février, une lettre est adressée aux présidents de l'Académie des sciences de la Somme, de la Société d'émulation d'Amiens et de celle d'Abbeville. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences est le premier à y répondre : dès le 16 février, il annonce au préfet la création d'une commission chargée de préparer le travail commandé. Quelques jours plus tard, le 20 février, c'est au tour du président de la Société d'émulation d'Amiens d'informer le préfet que sa société venait également de nommer une commission qui s'occuperait des recherches. Son homologue d'Abbeville, en revanche, n'a pas répondu à l'invitation du préfet, à moins que la lettre ne se soit perdue. Même si les travaux furent réellement commencés au sein des sociétés savantes, ils semblent ne pas avoir porté de fruits avant la fin de l'année 1812 lorsque Montalivet supprima définitivement la statistique départementale. Seulement bien plus tard, en 1835, une traduction de la parabole de l'enfant prodigue fut publiée dans les mémoires de la Société des Antiquaires, donnée par Delahaye, bibliothécaire de la ville d'Amiens, qui avait déjà auparavant, en 1826, proposé un vocabulaire picard à cette société. Un Delahaye

figure également parmi les membres de l'Académie des sciences de la Somme : il est bien possible que sa parabole et son vocabulaire soient le résultat tardif des travaux initialement demandés par le ministère en 1812.

Stura

L'enquête dans la Stura eut comme point de départ la circulaire ministérielle du 13 novembre 1807 qui invitait les préfets de l'Empire à effectuer des recherches sur les dialectes parlés dans leurs départements. Le préfet Arborio fournit en conséquence, en janvier 1808, plusieurs traductions de la parabole de l'enfant prodigue et des pièces en vers et en prose. Il expliqua dans la lettre d'accompagnement que les variétés dialectales à l'intérieur de la Stura coïncidaient avec la division administrative en arrondissements :

J'ai divisé ces échantillons des divers dialectes usités dans mon département, par arrondissement, parce que ce sont approximativement les limites où chacun de ces dialectes sont [est] en usage – Votre Excellence remarquera qu'il n'y a point au surplus de diversité bien sensible. (Réponse du préfet Arborio, 13 janvier 1808, ANF F 20/262 f. 68)

On le remercia à la fin du mois, non sans redemander une traduction littérale de la parabole à la place de la version libre donnée par le correspondant de Saluces. Elle fut transmise à Paris le 29 janvier 1808. L'enquête se termina par une lettre de remerciements au préfet.

Les cinq versions de la parabole de l'enfant prodigue représentent les parlers de Savigliano (Savillon), Mondovì, Cuneo (Coni), Alba et Saluzzo (Saluces), tous situés aujourd'hui en province de Cuneo. Le dossier de la Stura (BNF NAF 5912) renferme en outre une version en dialecte de Ceva, qui pourtant doit être classée correctement dans le dossier de Montenotte. La seule traduction signée est celle de Saluces, faite par Raimondo Feraudi. Ce dernier est également l'auteur de la paraphrase de la parabole de l'enfant prodigue donnée dans un premier temps au lieu de la traduction littérale. Feraudi (1772-1844), père dominicain originaire de Saluces, publia diverses poésies en piémontais sous le pseudonyme de Fauride Nicomedan. Ses ouvrages les plus connus sont cependant postérieurs à sa collaboration dans l'enquête, à savoir le *Rimèdi sicurissim contra le petecchie ossia novèla moural piémontejsa* (1817) et *I fumeurs, facessia polemica* (1836). Parmi les échantillons en prose se

trouve un morceau d'un autre poète de Saluces : le *Testament d'un can* est de la plume de Silvio Balbis (1737-1796), théologien et académicien qui écrivit des poèmes plus raffinés, appréciés par les membres des classes cultivées de la société. Le deuxième morceau en prose qui fut envoyé par le préfet est intitulé *Littra 'd proposision*. Il s'agit d'une pièce extraite du recueil de poésies piémontaises publié en 1783 par le médecin Maurizio Pipino (Cuneo ? - Isola di Simio 1788). Pipino était en outre l'auteur d'une grammaire et d'un vocabulaire piémontais, parus également à Turin en 1783. Le bureau de statistique possédait ces trois ouvrages, fournis au moment de l'enquête linguistique par le préfet du département du Pô. Il s'agit en fait de la première grammaire et du premier dictionnaire du piémontais. Si leur qualité peut être contestée – la grammaire est lacunaire et le dictionnaire mal organisé –, ces ouvrages tiennent néanmoins une place importante dans l'histoire linguistique de la région. À côté de Pipino, les commentaires sur la poésie piémontaise envoyés par le préfet évoquent l'œuvre d'un autre auteur piémontais : le père Ignazio Isler (1702-1788), turinois, considéré comme le plus grand poète en langue vernaculaire du 18^e siècle en Piémont. Aucun exemple de son œuvre ne se trouve parmi les échantillons pour la Stura, mais le bureau de statistique possédait un exemplaire des poésies piémontaises d'Isler dans une édition de 1807, grâce à la contribution du préfet du Pô. Se trouvent enfin deux autres échantillons dialectaux dans le dossier de la Stura dont nous n'avons pas pu identifier les auteurs : une chanson intitulée *A S. M. Imperiale et Reale per la ricorrenza dell'anno nuovo 1808. Canzone Nel Dialetto Volgare Piemontese Del Dipartimento della Stura*, ainsi qu'une *Chanson à l'occasion de l'arrivée de S.A.R. le Duc de Chablais à Mondovi en 1767*.

Deux textes qui accompagnaient les divers échantillons laissent entrevoir le discours officiel sur le statut du piémontais face au français. Le premier est un court mémoire intitulé *Origine et époque du dialecte piémontais*, signé par le préfet Arborio ; le deuxième, anonyme, est une note sur la poésie piémontaise, rédigée en italien, qui porte le titre *Osservazione sulla poesia piemontese*. Suivant les théories courantes de l'époque sur la

formation des langues, Arborio présente le piémontais comme résultat historique du mélange des langues latine, italienne et française. Désigné d'abord comme « idiome » et « dialecte » lorsque l'auteur traite de son origine et de sa dérivation, le piémontais est ensuite qualifié comme « patois » lorsqu'il s'agit de décrire ses usages sociaux :

Le dialecte piémontais ne peut absolument être regardé que comme un patois, bien qu'on ait voulu l'asservir à des règles et à des principes en faisant une grammaire et un dictionnaire. (Arborio, *Origine et époque du dialecte piémontais*, 1808, BNF NAF 5912 f. 216)

L'absence apparente de règles, la variation interne – « *quelques diversités assez notables* » –, et le fait que même l'ancienne administration se servait de l'italien dans ses actes et publications suffissent à l'auteur pour justifier cette qualification : le piémontais n'est pour lui qu'un « *langage populaire* ». Les observations sur la poésie piémontaise vont dans le même sens : comme langue écrite, le piémontais ne peut exprimer que « *argomenti bassi, e comuni, semplici, e naturali* ». Écartée ainsi comme langue de culture et langue de l'administration, le piémontais restait néanmoins « *le langage ordinaire de cette contrée* », ce qui n'empêchait pourtant en rien, selon le préfet, la francisation de la population : « *l'expérience fait connaître que les habitans apprennent très aisément et avec facilité la phrase et la prononciation française* » (Arborio, *Origine et époque du dialecte piémontais*, 1808, BNF NAF 5912 f. 216). L'argumentation officielle plaide ainsi clairement en faveur d'une politique linguistique qui imposerait le français non seulement à l'administration des territoires annexés mais encore à l'ensemble de la population. Mais surtout, elle en dit long sur l'acceptation d'une francisation du Piémont au sein des élites piémontaises, qui traditionnellement étaient tournées vers la France et sa langue. Les textes n'expriment donc pas seulement la position politique et idéologique de l'État central, mais aussi un sentiment partagé par au moins une partie des habitants de la région.¹⁸⁷

¹⁸⁷ Cf. également Klaus BOCHMANN/Jenny BRUMME (dir.) (1993) : *Sprachpolitik in der Romania. Zur Geschichte sprachpolitischen Denkens und Handelns von der Französischen Revolution bis zur Gegenwart*. Berlin – New York : de Gruyter, pp. 207-209.

Tarn

La situation linguistique du Tarn fut évoquée dès l'an IX par le préfet Lamarque. Plus franc que ses homologues, Lamarque dépeignit un département dans lequel le français n'avait encore guère pénétré : les habitants des campagnes « *entendent difficilement et ne parlent jamais la langue française* » et « *le peuple des villes entend bien le français, le parle mal, et s'exprime communément en patois* », seulement « *les citoyens instruits parlent tous français* » (LAMARQUE, *Statistique du département du Tarn*, 1801, p. 11). La caractérisation du dialecte, lequel d'ailleurs n'est pas identifié ou nommé plus précisément, se base sur les stéréotypes de la corruption et du mélange des langues : il est ainsi décrit comme « *composé d'un latin corrompu* », mélangé de quelques « *mots et quelques constructions de phrases, dérivant des diverses langues des peuples septentrionaux qui se sont successivement établis dans cette contrée* » ; mais il est aussi « *expressif, abondant, se prête, ainsi que l'italien, mais avec moins de charme et d'élévation, aux accords du musicien et aux chants du poète* » (LAMARQUE 1801, p. 11).

En 1807, le préfet Alexandre Gaspard Gary se vit chargé de l'exécution de la circulaire ministérielle du 13 novembre. Dès le 28 décembre 1807, il transmet les résultats de ses recherches au ministère, et l'enquête se termina par une lettre de remerciements à la fin de janvier 1808. La lettre d'envoi fut accompagnée d'un exemplaire du *Misanthrope travesti* (Castres 1797) par Joseph Daubian-Delisle (1734-1822), et d'une notice sur le dialecte du Tarn, dans laquelle se trouvent insérées une série d'échantillons en vers et trois traductions de la parabole de l'enfant prodigue. Un Noël en patois, mentionné dans la lettre de Gary, ne figure plus dans le dossier du Tarn : il a été classé parmi les pièces d'origine douteuse. Une copie de la main de Coquebert de Montbret, conservée à Rouen, portant le titre *Novel subré l'airé : amateurs de la volupté (Pastouros abés prou roncat)*, l'identifie cependant comme la pièce envoyée par le préfet. Nous ne savons rien sur les démarches adoptées sur place et sur les informateurs de Gary. Selon Ch. LAUX (1993), il consulta sans doute

Daubian-Delisle, et peut-être aussi le futur spécialiste des troubadours Henry de Rochegude, mais dont la notoriété n'était pas encore établie au moment de l'enquête.¹⁸⁸ À notre avis, le temps du traitement de la demande, nettement plus court qu'en général, laisse au moins supposer que l'enquête fut organisée et menée uniquement à partir de la préfecture, ou que la rédaction de la notice et le choix des échantillons furent confiés à une seule personne.

L'origine des trois paraboles n'est pas précisée dans les documents. Le préfet observa seulement qu' « un *plus grand nombre [lui] parai[ssait] superflu, parce qu'il n'y a[vait] qu'une espèce de dialecte dans le département du Tarn* ». Le même constat sur la variation dialectale est avancé dans la notice :

Dans les divers arrondissemens du département du Tarn, le tour de phrase et le petit nombre d'inversions sont à peu près les mêmes, il n'y a guère de variétés que pour quelques expressions et quelques manières de prononcer, surtout les finales, ces modifications étant ordinairement plus grossières dans les pays montueux que dans les plaines. (Réponse du préfet Gary, 28 décembre 1807, BNF NAF 5912 f. 248)

L'auteur esquisse ensuite quelques différences de l'idiome du Tarn par rapport aux autres départements méridionaux, mais renvoie surtout au dictionnaire de l'abbé de Sauvage « *pour avoir une connaissance étendue de l'idiome patois en général* ».

¹⁸⁸ Christan LAUX (1993) : « L'enquête de 1807 sur les patois. » In : *Revue du Tarn* n° 151, pp. 461-470.

Tarn-et-Garonne

L'objectif premier de l'enquête dans le Tarn-et-Garonne était de connaître la limite géographique exacte du gascon. Elle se situait ainsi dans le champ des recherches que Coquebert de Montbret faisait mener entre 1809 et 1810 sur le même objet notamment dans la Haute-Garonne et la Gironde. Grâce à une démarche singulière adoptée par l'administration locale, l'enquête dans le Tarn-et-Garonne aboutit cependant à une collection de matériaux considérable qui outre le grand nombre d'échantillons dialectaux traitait de manière explicite la question de la géographie linguistique et du classement du gascon à l'intérieur de la famille des langues romanes, particulièrement concernant ses rapports avec l'espagnol.

Nous ne possédons plus la lettre initiale adressée sans doute au préfet du département, Félix Le Peletier d'Aunay. Celui-ci semble avoir délégué les recherches aux sous-préfets Chalon, de l'arrondissement de Castelsarrasin, et Verninac, de l'arrondissement de Moissac, qui à leurs tours firent appel à la collaboration des maires de commune. Un questionnaire rédigé sur la proposition de Coquebert de Montbret fut alors envoyé aux maires par l'intermédiaire de ces deux sous-préfets, entre le 10 et le 16 mars 1810. Les maires s'en occupèrent immédiatement et répondirent tous dans un délai de quelques semaines seulement, entre le 24 mars et le 14 avril 1810. Nous savons d'après nos sources d'archives que ce questionnaire fut adressé au moins à douze communes, à savoir Auvillar, Beaumont-de-Lomagne, Bourg-de-Visa, Castelsarrasin, Lauzerte, Lavit-Lomagne, Moissac, Montech, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Valence, Verdun-sur-Garonne et Villebrumier. À en juger d'après l'origine des traductions de la parabole de l'enfant prodigue, les maires de Caussade, Montauban et Saint-Antonin-Nobe-Val figuraient également parmi les destinataires. Il existe en outre plusieurs traductions dont la provenance exacte n'est pas précisée. Ainsi, le dossier du Tarn-et-Garonne contient deux versions de la parabole de l'enfant prodigue pour Lavit-Lomagne, quatre pour Montauban et deux pour Saint-Nicolas-de-la-

Grave. Au total furent recueillies vingt versions différentes. Le questionnaire comportait les six questions suivantes :

1^{ère} Dans votre canton parle-t-on l'idiome gascon ? Cet idiome est-il partout le même ? Remarque-t-on quelque différence allant d'un canton dans un autre ?

2^e. Le gascon n'offre-t-il pas quelques caractères distinctifs tels que les changements de F en H et de V en B au commencement du mot ?

3^e. La Garonne peut-elle être considérée comme la limite de ce langage ?

4^e. L'accent des habitants des deux rives présente-t-il de différence notable ?

5^e. Quel rapport peut-il y avoir entre l'idiome gascon et le dialecte espagnol ?

6^e. Extrait du chapitre 15. de l'évangile selon S^t Luc en ce qui concerne la parabole de l'enfant prodigue. (Questionnaire sur le gascon adressé aux maires, 1810, Ms. Mbt. 183 f. 296)

Dans l'ensemble, tous les maires semblent avoir fait de leur mieux pour répondre à la série des questions. À part l'intérêt que présentent les diverses traductions de la parabole de l'enfant prodigue, le petit corpus de réponses permet aussi de mesurer à quel point les informateurs locaux pouvaient être utilisés pour produire des informations fiables et quel type de renseignement ils étaient capables de fournir. Le questionnaire réunissait trois catégories de questions. Les questions 1 et 2 demandaient de décrire le dialecte local en usage dans les cantons dont les communes destinataires du questionnaire étaient les chefs-lieux. Pour répondre, les maires (et leurs collaborateurs éventuels) pouvaient partir de l'observation immédiate et de leurs propres compétences linguistiques – ils étaient très probablement tous dialectophones eux-mêmes. La question 2 évoquait en plus un phénomène phonétique précis (le changement du /f/ en /h/ et du /v/ en /b/ à l'initiale des mots) dont il fallait simplement confirmer ou non l'usage sur place. C'est la partie du questionnaire qui a donné les résultats les plus fiables. Elle faisait uniquement appel aux connaissances linguistiques des locuteurs et leur demandait une observation guidée par les questions, mais sans pour autant réclamer des explications, interprétations ou justifications lors de la description des pratiques linguistiques.

Les questions 3 et 4 en revanche introduisaient une interrogation sur la géographie du dialecte qui dépassait l'échelle locale et donc la possibilité de l'observation directe. Pour répondre, les informateurs ne devaient pas seulement connaître les parlers en usage sur les deux rives de la Garonne pour juger du degré de leur ressemblance, mais encore posséder une certaine idée de ce qu'était, pour eux, le gascon afin de déterminer ensuite si la différence linguistique permettait d'identifier la Garonne comme la limite de cet idiome. Ces questions faisaient donc appel à un savoir épilinguistique qui demandait un certain degré d'abstraction car observer la différence entre les parlers des deux rives ne suffisait plus, encore fallait-il savoir décider si cette différence pouvait justifier de parler d'une limite linguistique. Or déjà la distinction entre le gascon et les dialectes proches semble ne pas avoir été une chose facile. Ainsi le préfet résuma que l'on parlait « *le patois gascon ou languedocien dans tous les cantons du département* », pour le maire de Villebrumier c'était simplement le « *langage* » du Midi de la France :

Avec quelque différence plus ou moins frappante, il est commun au peuple de tous [sic] les départements les plus méridionaux de l'Empire, et s'étend bien loin encore, non seulement du nord de la Garonne, mais même du Tarn dans tout son cours. (Réponse du maire de Villebrumier, 27 mars 1810, BMR Ms. Mbt. 183 f. 288)

Quant à la question de savoir si la Garonne formait la limite de ce dialecte, les opinions étaient très partagées. La description à la base de l'observation cédait entièrement à une interprétation subjective du phénomène observé. Le maire de Valence constata ainsi :

La Garonne n'est pas la limite de l'idiome gascon, il ne fait que varier d'une rive à l'autre dans la prononciation et dans les termes. (Réponse du maire de Valence, 5 avril 1810, BMR Ms. Mbt. 183 f. 414)

Pour celui de Montech, en revanche, la Garonne formait une limite même s'il désigna ensuite les deux « *langages* » comme du gascon :

La Garonne doit être considérée comme limite de ce langage attendu que le gascon de la rive droite avec celui de la rive gauche sont tout à fait contraires. (Réponse du maire de Montech, 3 avril 1810, BMR Ms. Mbt. 183 f. 286)

La question 5 finalement concernait la classification du gascon au sein des langues romanes et plus précisément sa parenté linguistique avec l'espagnol. C'était la question la plus ouverte dont la réponse demandait en fait plus un savoir métalinguistique qu'un témoignage des informateurs-locuteurs. Coquebert de Montbret lui-même ne savait pas encore à ce moment de l'enquête si le gascon devait être considéré comme une langue ou un dialecte, et dans ce dernier cas, à quelle langue il se rapportait. Les réponses des maires, à nouveau, comportaient des avis très divers. Pour le maire de Villebrumier, la ressemblance entre le gascon et l'espagnol était évidente : « *Le dialecte patois a la plus parfaite analogie et les rapports les plus directs avec l'idiome espagnol* » (réponse du maire de Villebrumier, 27 mars 1810, BMR Ms. Mbt. 183 f. 288). Le maire de Lauzerte affirma cependant le contraire: « *Le dialecte espagnol diffère absolument de l'idiome de ce pays* » (réponse du maire de Lauzerte, 1810, BMR Ms. Mbt. 183 f. 417). À Valence, on se réfugia dans une formule ambiguë, attestant une parenté proche à la fois entre le catalan et le gascon, et entre le gascon et le français :

La Catalogne est la province d'Espagne dont le langage offre le plus de rapport avec l'idiome gascon, mais ce dernier est peut-être celui qui se rapproche le plus de la langue française. (Réponse du maire de Valence, 5 avril 1810, BMR Ms. Mbt. 183 f. 414)

D'autres maires enfin préféraient ne pas répondre faute de connaissances suffisantes de l'espagnol.

L'ensemble des questionnaires remplis par les maires furent envoyés à Paris avec une note de synthèse de la part du préfet, résumant les réponses concernant l'hypothèse de la Garonne comme limite du gascon et concernant la parenté de ce dernier avec l'espagnol. L'original de ce document s'est égaré, mais nous possédons au moins quelques extraits de la main de Coquebert de Montbret. L'envoi comprenait en outre un vocabulaire gascon, intitulé *Abrejat del Dictionari de la lenga patoueso de Mountalba (Rive droite de la Garonne)* (abrégé du dictionnaire de la langue patoise de Montauban, 32 pages manuscrites), ainsi qu'un poème manuscrit et un récit imprimé toujours en dialecte de Montau-

ban. Le poème patois est l'œuvre de l'instituteur de l'école primaire de Montauban Martin Rey. Il s'agit de la copie d'une pièce composée quelques ans avant l'enquête, mais datée et signée par Rey lui-même le 9 avril 1810, donc à l'occasion de l'enquête. La pièce est intitulée *Entebomen d'un Pastis reserbat pel darnié scè de Carnabal. Louemè histouriquè en cinq cants. Per M. Marti Rey instituteur de l'Escolo primairo de Mountalba Chef-loc del Départomen de Tarn et Garouno, natif et habitant de la mèmo bilo. Fet que s'es passat à Mountalba lou 16 feourié 1801 attestat pev très temouens oucularis del mèmo Loc*. Le récit imprimé date de 1766 et fut rédigé par Jean-Paul Laroque. Il a été publié sous le titre *Béritable détal dé l'aygat dé Mountalba del Més dé Noubembré 1766 per Laroquo fabrican*.

En ce qui concerne le statut du gascon parmi les idiomes romans, Coquebert de Montbret hésita encore en 1812 lorsqu'il présenta au ministre Montalivet le rapport final de l'enquête linguistique. Il y énuméra le gascon à côté des principales langues romanes de l'Empire (français, occitan, italien) et de l'espagnol, sans pour autant se décider de manière définitive :

Les divers idiomes dérivés du latin peuvent de nouveau être rangés sous 4 sections différentes. 1°. la langue française proprement dite 2°. l'idiome du Midi de la France usité dans les anciennes provinces de Limousin, Auvergne, Rouergue, Querci, Agenois, Languedoc, Dauphiné et Provence 3°. le gascon qui présente des caractères particuliers lesquels semblent devoir le faire rapporter à l'espagnol au moins autant qu'au français 4°. l'italien. (Coquebert de Montbret, rapport de 1812, BNF NAF 20080 f. 1-28)

Il montrait d'ailleurs des incertitudes semblables en ce qui concernait la classification du catalan. En 1831, dans son essai sur la géographie de la langue française, il proposa finalement une classification nette qui certes reconnaissait au gascon une ressemblance avec le castillan, mais lui attribuait clairement une place parmi les dialectes d'oc :

Nous avons dit que le saintongeais, qui est un rameau de la langue d'Oil, confinait au midi avec les dialectes de la langue romane. Ces dialectes sont, pour le département de la Charente-Inférieure, le gascon, et pour le département de la Charente, le périgourdin et le limousin. Le gascon, qui est le plus occidental des idiomes de la langue romane en France, a des

traits de ressemblance assez marqués avec la langue castillane dont le sépare l'espace occupé par la langue basque, ainsi que la chaîne des Pyrénées. On y peut assimiler comme sous-variété le patois du Béarn. (COQUEBERT DE MONTBRET 1831, p. 26)

Taro

Le département du Taro ne fut créé qu'en mai 1808 à partir de l'ancien duché de Parme et de Plaisance. L'armée française avait occupé le duché dès 1796, mais le territoire avait été dans un premier temps intégré dans les Républiques cisalpine et italienne, puis dans le Royaume d'Italie avant d'être annexé à la France. Napoléon confia l'administration du nouveau département à Hugues Nardon qui prit les fonctions de préfet en mai 1808. En août 1810 lui succéda Dupont-Delporte qui resta en place jusqu'en 1814.

L'enquête linguistique dans le Taro semble ne pas avoir abouti. Une première demande de renseignements fut adressée au préfet le 1^{er} mai 1809 (la lettre s'est égarée). Nardon promit alors un « *travail complet* » « *sur les différentes patois et sur la différence qui existe entre eux* » (réponse du préfet Nardon, 13 mai 1809, BNF NAF 5912 f. 286). Mais ce travail semble n'avoir jamais été fourni. En janvier 1810, dans une lettre abordant différents objets de la statistique départementale, Coquebert de Montbret rappela les recherches dialectologiques à l'attention de Nardon. Il se référa à la circulaire du 23 août 1808 qui semble avoir été adressée au préfet. Mais à moins que la réponse ne se soit perdue, le préfet ne répondit toujours pas à cette nouvelle initiative. Une traduction de la parabole de l'enfant prodigue contenue dans le dossier du Taro (ms. BNF NAF 5912) provient en fait de l'arrondissement de Borgotaro, département des Apennins.

Var

La langue vernaculaire du Var faisait dès 1800 l'objet du paragraphe « *idiome des habitans* », contenu dans la *Description abrégée du département du Var* et consacré avant tout aux réflexions de l'auteur sur l'origine présumée du provençal du département. L'enquête sur les dialectes y fut lancée suite à une lettre de Coquebert de Montbret au préfet Azémar, le 3 avril 1807. Celui-ci répondit le 11 septembre par l'envoi de deux versions de la parabole de l'enfant prodigue dont la première, « *en provençal du département du Var* », fut probablement faite à Draguignan même. La deuxième traduction est en patois de Mons (au nord-est du département) et d'Escragnolles (aujourd'hui dans les Alpes-Maritimes). Elle représente le parler figon ou moussene, utilisé jusqu'au milieu du 20^e siècle par les habitants de Biot, Vallauris, Escragnolles et Mons. Il s'agit d'un îlot linguistique ligurien dont l'origine s'explique par la repopulation de ces villages, entre 1450 et 1510, dévastés auparavant par la peste, par des colons venus de la Ligurie occidentale, plus précisément de la région de Vintimille.¹⁸⁹ Azémar précisa dans sa lettre que « *les deux idiomes sont les seuls usités dans le département, à quelque différence près dans l'accent* » (lettre du 11 septembre 1807, ANF F 20/267 f. 342). Coquebert de Montbret se montra satisfait des efforts du préfet et le remercia le 30 septembre 1807. Les originaux des deux traductions s'étant égarés, nous ne possédons aujourd'hui que les copies de la main de Coquebert de Montbret ainsi que les versions publiées en 1824/31.

¹⁸⁹ André COMPAN (1993) : « Langue. » In : *Alpes-Maritimes*. Bonneton, pp. 250-277.

Vaucluse

L'enquête sur les dialectes de Vaucluse

L'enquête sur les parlers de Vaucluse fut initiée par une lettre adressée au préfet François Pascal Delattre, le 7 avril 1808. Celui-ci répondit après un bref délai, dès le 25 mai, par un envoi très complet qui comprenait, outre plusieurs traductions de la parabole de l'enfant prodigue, une longue *Notice sur le patois vulgaire* et un important choix d'ouvrages imprimés en dialecte. Par la suite, Coquebert de Montbret demanda encore des précisions sur l'origine d'une des versions de la parabole (9 juin 1808). L'incertitude s'explique probablement par le fait que le dossier de Vaucluse comprenait deux versions en patois d'Avignon : celle donnée avec les autres traductions (Apt, Cadenet, Le Sault), conservée aujourd'hui dans le manuscrit NAF 5912 de la Bibliothèque nationale de France, et une traduction alternative contenue dans la notice, conservée à Rouen. C'est cette dernière qui fut publiée en 1824/31.

La Notice sur le patois vulgaire, en usage dans le département de Vaucluse

La notice compte 19 pages manuscrites. Selon Delattre, elle fut initialement conçue pour entrer dans la monographie statistique sur le Vaucluse :

J'ai fait entrer le patois dans le travail de notre statistique. Cette statistique n'est pas encore entièrement terminée. Mais je viens d'en faire détacher l'article patois. (Réponse du préfet Delattre, 25 mai 1808, ANF F 20/268 f. 133)

En réalité, l'extrait envoyé au ministère n'est pas identique à l'article qui figure dans le mémoire publié la même année. Les deux se distinguent nettement par leur contenu et par le ton adopté par le ou les auteurs. Le mémoire est l'œuvre de Maxime Pazzis, ecclésiastique et antiquaire du département. L'article consacré à la situation linguistique de Vaucluse rappelle le discours politique et idéologique sur les patois que l'on retrouve dans d'autres publications officielles de l'époque. Nous ajou-

tons cet extrait à la documentation ci-après. La Notice, quoique manifestement rédigée dans un effort de plus grande objectivité, ne contient malheureusement rien de vraiment original. L'auteur reproduit des idées reçues sur la formation, les défauts et les qualités du provençal, non sans oublier de mettre en avant les changements intervenus dans la pratique des patois sous l'influence de l'évolution sociale depuis la Révolution. Ainsi on y lit :

Le patois des Vauclusiens est évidemment formé du latin, du françois, de l'italien et même de l'espagnol. Il dérive surtout de cette langue appelée [sic], langue romance, ou latine corrompue de laquelle se forma la langue françoise elle-même [...] il a de grands rapports avec le provençal, le languedocien et le dauphinois. (*Notice sur le patois vulgaire en usage dans le département de Vaucluse*, 1808, BMR Ms. Mbt. 183 f. 566-577)

La variation diatopique est essentiellement perçue comme un défaut :

Le patois est encore capricieux. [...] Notre patois n'a ni règles fixes, ni exceptions déterminées [...] sa prononciation est variable, comme son orthographe [...] l'usage est son unique régulateur. (*Notice sur le patois vulgaire en usage dans le département de Vaucluse*, 1808, BMR Ms. Mbt. 183 f. 566-577)

C'est uniquement au niveau du lexique que l'auteur lui attribue une certaine richesse :

Il est de la plus riche fécondité dans ses expressions [...] à cet égard, il a souvent l'avantage sur la langue françoise elle-même, qu'il trouve dans certains mots, des teintes de couleurs, pour peindre les nuances les plus délicates, qui existent entre les objets ; [...] il connoît les augmentatifs, et les diminutifs [...]. Rien n'est plus énergique que ses imprécations, dans la colère, rien n'est plus tendre, rien n'est plus moelleux que ses déclarations en amour. (*Notice sur le patois vulgaire en usage dans le département de Vaucluse*, 1808, BMR Ms. Mbt. 183 f. 566-577)

Mais au jugement final, ce n'est qu'un « *langage grossier et corrompu, adopté vulgairement par le menu peuple* ». La notice contient aussi quelques exemples de mots et expressions ainsi qu'une liste des auteurs représentant la production littéraire locale en dialecte. Bon nombre de ces ouvrages faisaient partie de l'envoi du préfet. Une allusion de l'auteur concerne en outre le judéo-provençal qui à l'époque était encore

pratiqué dans le département. Coquebert de Montbret cependant ne donna pas suite à cette indication, bien que généralement il fût toujours très sensible envers l'existence de minorités linguistiques. La Notice se termine par un long éloge de Pétrarque et de Napoléon.

Le florilège littéraire

Outre les échantillons manuscrits et la notice, Delattre envoya plusieurs ouvrages imprimés qui ne se trouvent plus dans les deux dossiers de Vaucluse conservés à Paris et à Rouen. Ils faisaient partie, jusqu'en 1812, du fonds des livres du bureau de la statistique, portant les numéros 1093 à 1095 et 1105 :

- 1093. Recueil de noëls provençaux, par Saboly. Avignon in-12. 3e édition.
- 1094. Les mêmes, autre édition. Avignon 1802. in-12.
- 1095. Recueil de noëls provençaux, par Pérrol. Avignon 1791. in-12.
- 1105. Six petites pièces en patois avignonnnais. (ANF F 20/131 f. 15)

Par rapport à la majorité des départements qui participèrent à l'enquête, le Vaucluse fournit un choix considérable d'ouvrages rédigés en langue vernaculaire, bien que Delattre crût devoir s'excuser du petit nombre et de la pauvre qualité des textes :

La littérature et la librairie de ce pays sont fort pauvres en ouvrages imprimés dans l'idiome qui lui est particulier. Ce que j'ai l'honneur de vous présenter ne sont point des ouvrages, & c'est à peu près tout ce qu'il m'a été possible de me procurer dans ce genre. Je rougis d'avoir à vous offrir quelque chose d'aussi au dessous du médiocre ; mais je n'ai pas en à choisir. Mon tribut n'honorera pas les muses vauclusiennes, à l'exception des Noëls de Saboly qui jouissent de quelque estime. Le reste, rejeté de l'homme de goût, ne peut être lu que par l'homme courageux qui veut fouiller les sources du langage. (Réponse du préfet Delattre, 25 mai 1808, ANF F 20/268 f. 133)

Le Vaucluse était en fait le foyer d'une vive production littéraire, avec des rééditions régulières sous la Révolution et l'Empire notamment des noëls de Saboly et de Peyrol.¹⁹⁰ Grâce à la lettre détaillée du préfet, nous

¹⁹⁰ Cf. MERLE, René (1990) : *L'écriture du provençal de 1775 à 1840, inventaire du texte occitan, publié ou manuscrit, dans la zone culturelle provençale et ses franges*. Béziers : C.I.D.O. (=

pouvons exactement identifier les différentes pièces qu'il joignit à son envoi. Elles représentent la production littéraire en langue vernaculaire de la fin du 17^e à la fin du 18^e siècle : Nicolas Saboly (1674-1675) fut poète et compositeur provençal, auteur de noëls, de messes et de motets publiés à partir de 1669. Né à Monteux près de Carpentras, où il fut ordonné prêtre, il fut par la suite maître de chapelle à la cathédrale de cette ville, puis à Arles, Nîmes et Avignon. Les nombreuses rééditions (1790, 1803, 1804, 1807)¹⁹¹ attestent la popularité de ses noëls encore au début du 19^e siècle. Un deuxième poète provençal, l'Avignonnais Antoine Peyrol (1709-1779), était également représenté dans l'envoi. Ses noëls, dont la première édition date de 1760, furent réédités dès 1791. Les « *six petites pièces* » contenaient la comédie *Lou proucez de Carmentran, coumedio nouvello et galanto*, 22 pages, parue à Paris vers 1700, puis rééditée trois fois, sans date, au cours du 18^e siècle.¹⁹² On y trouve encore la tragédie de *La Reine Esther* par Mardochée Astruc, rabbin de l'Isle-sur-Sorgue, « *perfectionnée et augmentée par le très-digne rabbin Jacob de Lunel, de la ville de Carpentras* ». Elle parut d'abord à La Haye en 1774 sous le titre complet de *La Reine Esther, tragediou en vers et en cinq actes, à la lengou vulgari, coumpousado à la manière dei Juifs de Carpentras, À la Haye, chez les Associés. Ce 15 Tevet, an de la création du monde, 5535*. Ensemble avec le *Testament d'un Juif de la ville de Carpentras*, 15 pages écrites en 1774 par deux auteurs, Fabry et Guyard, la tragédie représente la production littéraire de la communauté juive du Comtat. Les trois derniers morceaux cités dans la lettre préfectorale furent tous composés par l'avocat Etienne Astier de Saint-Rémy (1738-1792). Il s'agit, dans l'ordre chronologique de leur parution, de l'*Hommage d'un Troubadour à son Altesse Royale Monsieur Frère du Roi et Comte de Provence, présenté le 30 juin 1777, à son passage à Saint-Rémy de Provence. Epitrou à Mounseignour lou Comte de Prouvençou Frerou dou Rey, de l'Epitre en vers proven-*

publication en ligne sur <http://rene.merle.charles.antonin.over-blog.com>, consulté le 25 juin 2011).

¹⁹¹ Dates reprises de MERLE (1990).

¹⁹² Cf. MERLE (1990).

çaux. À Monsieur Morel, Doctrinaire, Professeur de Rhétorique au Collège Royal-Bourbon d'Aix. À Avignon, de l'imprimerie de François Seguin, sans date, 12 pages, publié en extrait dans le *Journal de la Langue Française, soit exacte, soit ornée*, second cahier, « langues savantes, idiomes de l'Europe, dialectes de nos provinces », 1784, pp. 3-4, sous le titre légèrement altéré d'*Épître en vers provençaux à M. Morel, de la doctrine chrétienne, professeur au collège royal-Bourbon, d'Aix, par M. Astier, Avocat, d'Avignon*, puis de l'*Épître à Madamo Chansaû*, paru en deux éditions dont une est datée « À Saint-Rémy, le 18 Mars 1789 », 7 pages.¹⁹³

¹⁹³ L'histoire de l'édition des morceaux est citée d'après MERLE (1990).

Vendée

L'enquête dans la Vendée ne trouvait pas tout de suite un écho dans la préfecture. Le préfet Merlet, en fonction depuis 1800, ne répondit ni à la circulaire du 13 novembre 1807, ni à celle du 23 août 1808. En février 1809 lui succéda Amable Guillaume Prosper Brugière de Barante à qui Coquebert de Montbret s'adressa en août 1809 pour demander à nouveau des renseignements sur les dialectes :

Je remarque aussi que la préfecture de la Vendée n'a encore fait aucune réponse aux lettres du 13 novembre 1807 et du 23 août 1808 par lesquelles le même ministre demandait des détails sur l'idiome vulgaire de la partie de l'Empire que vous administrez. Je vous aurai obligation de vouloir vous occuper de cette demande. (Lettre de Coquebert de Montbret au préfet Brugière de Barante, 6 août 1809, ANF F 20/269 f. 150)

Barante répondit dès le 24 août en envoyant une traduction de la parabole en patois poitevin, tel qu'il était parlé par les paysans du département. Pour le reste, il se montra peu enthousiaste de faire des recherches qui lui semblaient être d'« *aucune utilité* » : le patois n'était pour lui qu'un « *français défiguré et mal prononcé* » qui ne ressemblait ni à un véritable dialecte ni à l'ancien français, et que l'on ne pouvait pas rendre par écrit. L'enquête se termina par une lettre de remerciements, le 9 septembre 1809.

Vienne

Coquebert de Montbret s'adressa une première fois au préfet Chéron de la Bruyère en février 1807 afin de faire vérifier si « *la ligne de démarcation* » entre les domaines d'oc et d'oïl traversait effectivement le département de la Vienne. Il souhaitait en même temps savoir si la différence linguistique séparant le nord du sud de la France se remarquait également dans « *les habitudes du peuple* », inscrivant ainsi les recherches sur les dialectes dans une approche d'une géographie humaine et culturelle plus globale. Le préfet fut alors chargé d'indiquer les cantons par lesquels passerait cette limite et si possible de la tracer sur une carte du département. Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette lettre.

L'enquête dialectologique fut reprise quelques mois plus tard par la circulaire ministérielle du 13 novembre 1807. Le nouveau préfet Mallarmé qui avait succédé à Chéron de la Bruyère, mort en fonction cette même année, ne répondit qu'en septembre 1808. Il s'excusa du retard par les changements qui avaient eu lieu dans l'administration du département, en observant cependant que les renseignements au sujet des dialectes étaient prêts. Il transmit alors au bureau de la statistique quatre versions de la parabole de l'enfant prodigue, en provenance des arrondissements de Civray, de Châtellerauld ainsi que de la partie nord et de la partie sud de l'arrondissement de Montmorillon. L'envoi comprenait en outre un dialogue en patois, extrait de *La gente poetevin'rie ouecque le precez de Jorget et de san vesin et chansons jeouses compousie in béa Poitevin suivi de Roléa divisi in beacot de peces ou l'universeou poetevinea fat pre dialogue*, 1660, et un cantique en vers portant le titre de *Noël gaillard*. L'enquête se termina par une lettre de remerciement adressée au préfet en octobre 1808.

Haute-Vienne

Le bureau de la statistique entama une correspondance sur les dialectes de la Haute-Vienne dès décembre 1806 dans le cadre de la statistique départementale. Les recherches furent dans un premier temps déléguées au sous-préfet de Saint-Yrieix qui fournit des indications sur la limite entre le « français » et la « langue romance » qui traversait selon lui l'arrondissement de Bellac. Coquebert de Montbret n'utilisa pourtant ces notions qu'en 1809 et 1810 lorsque son intérêt se concentrait sur la délimitation des domaines d'oc et d'oïl. La Haute-Vienne est également un des rares exemples où les fruits de l'enquête linguistique – au moins en extraits – furent encore publiés, en 1808, dans la monographie statistique départementale. La plus grande partie des matériaux cependant ne fut recueillie qu'en 1810 par l'intermédiaire du sous-préfet de Bellac.

Dans une lettre concernant les recherches statistiques, en date du 1^{er} décembre 1806, Coquebert de Montbret invita le préfet Louis Texier-Olivier à faire connaître le dialecte local à travers quelques exemples et notamment par des traductions de la parabole de l'enfant prodigue. Le même sujet fut abordé dans une autre lettre au sujet de la rédaction du mémoire statistique, sans date précise, mais probablement de fin 1806 ou début 1807 : « *J'aurais désiré qu'en parlant du langage vulgaire l'auteur en donnât quelques exemples* » (ANF F 20/271 f. 170). Il proposa alors le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Yrieix comme auxiliaire dans les recherches, probablement en raison d'un travail statistique que celui-ci avait rédigé auparavant : « *Si Monsieur De Gérando l'approuve on pourra faire une lettre à M. Gondinet pour lui demander ces détails supplémentaires et quelques autres* » (ANF F 20/271 f. 170). Au nom de Degérando, alors secrétaire général au ministère de l'Intérieur, on adressa une série de questions au sous-préfet Pierre Gondinet (1754-1833), docteur en médecine, ancien maire de Saint-Yrieix et depuis 1800 sous-préfet du même arrondissement. La question n° 2 portait sur les dialectes de la région :

On aimerait à connaître par quelque exemple le dialecte vulgaire de l'arrondissement de S^t Yrieix et en quoi il diffère de celui du reste du dé-

partement de la Haute Vienne aussi bien que de celui du département de la Dordogne. (Lettre ministérielle au sous-préfet de Saint-Yrieix, 1806, ANF F 20/271 f. 172)

Gondinet envoya en réponse, le 8 mars 1807, des « *notes additionnelles à la description de l'arrondissement de Saint-Yrieix* » dans lesquelles on trouve une longue dissertation sur les dialectes. L'auteur cependant ne donne que quelques phrases comme exemples dialectaux et consacre les pages suivantes à l'origine latine des noms de lieux. À la fin, il fait observer que le limousin se parle dans la plus grande partie du département, alors que dans le seul arrondissement de Bellac, les habitants « *entendent et parlent le français* ». Cette information ne fut pourtant pas saisie tout de suite par Coquebert de Montbret : seulement deux ans plus tard, lors de l'enquête sur la limite de la langue d'oc dans la zone du Croissant, il reprit ces notions et s'adressa directement au sous-préfet de Bellac pour les faire vérifier et compléter. La correspondance avec Gondinet fut encore poursuivie en 1807, par la demande de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue. Nous ne possédons plus la réponse à cette lettre. Il semble cependant que Gondinet fournit effectivement deux versions de la parabole qui furent ensuite transmises à Rougier-Chatenet, chef de division à la préfecture, pour entrer dans la *Statistique du département de la Haute-Vienne* qui parut en 1808 sous le nom du préfet Texier-Olivier (cf. le document ANF F 20/271 f. 198 qui donne la liste des pièces envoyées). L'article « Langage » dans cette statistique contient en effet, après une brève introduction, une version de la parabole « *en patois limousin* » ainsi qu'une chanson patoise comme exemple donnant « *une idée des tournures et inversions de ce patois* ». Une version différente de la parabole se trouve dans le recueil des paraboles que Coquebert de Montbret publia en 1824 et 1831 : le titre de la traduction précise que celle-ci fut effectivement envoyée par Gondinet.

L'enquête dans le département fut reprise en septembre 1809 par une lettre au sous-préfet de Bellac, adressée parallèlement au sous-préfet de Nontron (Dordogne). Cette nouvelle initiative ne visait que la délimitation entre la langue d'oc et la langue d'oïl :

Différentes circonstances me portent à penser que votre arrondissement doit se trouver placé sinon précis[émen]t sur cette ligne de démarcation du moins dans le voisinage. [...] Je désirerais d'après cela que vous voulussiez m'indiquer si on observe dans cette portion du dép[artemen]t de la Dordogne [Haute-Vienne] des variations notables dans le langage populaire des habitants, et si dans le cas de l'affirmation, les différens patois qu'on y remarque ne pourraient point être rapportés les uns au français des départements de la Charente, les autres (au périgourdin) ou au limousin. (Coquebert de Montbret au sous-préfet de Bellac, 19 septembre 1809, BMR Ms. Mbt. 183 f. 596)

Dans le cas où l'hypothèse serait confirmée, Coquebert de Montbret chargea le sous-préfet de dresser un état des communes parlant le « français » resp. « l'idiome du midi » et de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue dans les patois locaux. La réponse du sous-préfet, Léonard Badou, date du 12 février 1810. Elle contient des observations détaillées sur la prononciation des habitants et la formation des mots. Badou distingue deux espaces linguistiques, séparés par la rivière Gartempe : sur la rive gauche, on parlait, selon lui, un patois qui « s'éloigne le moins du patois limouzin », sur la rive droite « un langage qui se rapproche du français ». La lettre était accompagnée d'une liste des communes qui appartenaient à la « division limousine » resp. à la « division française ». Les remerciements que Coquebert de Montbret lui adressa en mars permettent de situer les recherches sur la limite entre les deux domaines linguistiques dans un cadre plus large : il demanda en fait d'apporter encore des observations sur les mœurs, usages et costumes des habitants, sur les instruments aratoires et sur les toits afin de délimiter le nord et le midi de la France dans une grande synthèse de géographie culturelle.

Le zèle de Badou est à l'origine d'une des plus vastes collections de versions de la parabole de l'enfant prodigue pour un seul département. Les traducteurs ont été recrutés majoritairement parmi le clergé rural et les maires, mais y figurent aussi deux juges de paix et un notaire. Au total, Badou a rassemblé seize traductions en provenance de : Cieux (faite par le desservant Desbordes), Compreignac (par le maire Barriat), Bessines-sur-Gartempe (par Rioublant, curé de Bessines), Laurière (par Desma-

rais du Chambon, juges de paix du canton de Laurière), Châteauponsac (par le curé Villejoubert), Nouic (par le notaire Grateyrolle), Bellac (par Charraing, vicaire de Bellac), Bussière-Poitevine (par Desbordes, juge de paix du canton de Mézières-sur-Issoire et habitant de Bussière-Poitevine), Saint-Martial-sur-Isop et Saint-Barbant (par Sarget, maire de Saint-Martial et Saint-Barbant), Darnac (par le desservant Sandemoi de la succursale de Darnac), Le Dorat (par Gobertiere-Lamothe, maire de la ville du Dorat), Dompierre-les-Églises (par Arelant, desservant de la succursale de Dompierre), Arnac-la-Poste (par le desservant de la succursale d'Arnac-la-Poste), Saint-Léger-Magnazeix (par le desservant de la succursale de Saint-Léger-Magnazeix), Saint-Sulpice-les-Feuilles (par Victor Puifferra, maire de la commune).

Vosges

L'enquête linguistique dans le département des Vosges ne visait dans un premier temps, en 1806, que la délimitation des deux langues romane et allemande. Coquebert de Montbret s'adressa pour cela directement au sous-préfet Bizot de l'arrondissement de Saint-Dié et lui demanda

si parmi les communes qui composent l'arrondissement que vous administrez, il y en a où la langue allemande se trouve être en usage, soit exclusivement, soit concurremment avec la langue française. (Coquebert de Montbret au sous-préfet de Saint-Dié, 11 août 1806, ANF F 20/104 s.n.)

Il s'agissait avant tout de vérifier et compléter au moyen d'un état des communes, les renseignements obtenus auparavant de la part du préfet du Bas-Rhin voisin. Bizot répondit fin août par une description exacte de la répartition des deux langues dans son arrondissement :

De toutes les communes de l'Alsace comprises dans le département des Vosges, celle de Natzwiller, canton de Schirmeck, est la seule où la langue allemande soit plus généralement usitée que la langue française. Dans les autres communes qui sont Schirmeck, Russ, Barembach, Wische, Neuviller, Rothau, Wildsbach, Waldsbach, la langue française a toujours été en usage ; on y entend l'allemand, mais tous les habitants ne parlent que français. Dans la principauté de Salm, la langue allemande n'a jamais été usitée et n'était connue que des officiers du Prince. Quant aux communes de l'Alsace comprises dans le canton de Saales, Colroy-la-Roche, Ranrupt, Bourg-Brusch, et Saint-Blaise-la-Roche, la langue française y a toujours été usitée exclusivement. (Réponse du sous-préfet de Saint-Dié, 23 août 1806, BNF NAF 5913 f. 6-7)

Cette partie de l'enquête se termina le 15 septembre par une lettre de remerciements dans laquelle Coquebert de Montbret exprima sa satisfaction de

ces détails dont je suis parfaitement content et qui joints aux notions que m'ont fait passer messieurs les préfets du Haut & du Bas Rhin ne me laissent rien à désirer pour la connaissance exacte de la ligne de démarcation des deux idiomes du côté des Vosges. (Coquebert de Montbret au sous-préfet de Saint-Dié, 15 septembre 1806, BNF NAF 5913 f. 9)

L'enquête sur les dialectes fut lancée l'année suivante par la circulaire de novembre 1807. Nous n'avons pas retrouvé l'ensemble de la correspondance à ce sujet ; il manque notamment la lettre du préfet qui accompagnait sans aucun doute l'envoi des échantillons. Dans le département, Himbert de Flégny, préfet à Épinal de 1803 à 1814, semble avoir délégué les recherches aux sous-préfets des quatre arrondissements de Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont et Saint-Dié ; dans celui d'Épinal, les recherches furent probablement organisées à partir de la préfecture. Il en résulta une collection d'exemples linguistiques riche de 19 traductions de la parabole de l'enfant prodigue et de quelques chansons et morceaux en prose. La plupart de ces textes sont accompagnés de commentaires ou d'observations sur les patois, parfois très exhaustifs, mais seulement cinq documents ont été signés par leurs auteurs.

L'arrondissement d'Épinal ne se trouve représenté dans cette collection que par une seule pièce. Il s'agit d'une romance patoise que le curé de La-Chapelle-aux-Bois (canton de Xertigny) a communiquée au préfet à la place d'une traduction de la parabole de l'enfant prodigue et dont il était lui-même l'auteur. Il précisa dans sa lettre :

Je l'ai faite à l'occasion de la douleur d'une jeune fille dont l'amant partait pour rejoindre la grande armée, et l'ai traduite en vers français mot pour mot, rime pour rime. (Lettre du curé de La-Chapelle-aux-Bois au préfet, 18 décembre 1807, ANF F 17/1209 f. 69)

Il existe en outre deux versions de la parabole, traduites en dialecte des montagnes et des plaines du département, mais qui ne sont pas pourvues d'une indication plus exacte de leurs lieux d'origine. Ces deux pièces semblent avoir été également recueillies par la préfecture, vu que les dossiers des autres arrondissements paraissent être complets.

Pour l'arrondissement de Mirecourt, nous possédons trois versions de la parabole recueillies par le sous-préfet de Saint-Ouen : une traduction en provenance du canton des Bains, non datée et non signée, ainsi que deux autres versions dont l'origine géographique exacte n'est pas renseignée. De Saint-Ouen précisa cependant dans sa lettre au préfet (4 dé-

cembre 1807) d'avoir traduit lui-même une de ces deux paraboles, « avec l'aide de plusieurs experts ».

À Neufchâteau, le sous-préfet Jean-Claude Cherrier (1752-1823) confia la tâche d'apporter les renseignements sur les patois à l'archiviste Richard, qui nous a donné une version de la parabole pour Neufchâteau, accompagnée de ses observations sur le patois et de quelques autres exemples linguistiques. Par la suite, il y joignit encore quatre couplets

composés dans l'idiome patois de Neufchâteau, il y a environ trente ans, par le S^r. Royer, en ce temps commissaire de police de cette ville, à l'occasion de l'arrestation de deux jeunes amans qui avai[en]t pris la fuite, à l'inçu [sic] de leurs parens, et qui s'étaient réfugiés dans une auberge, à Neufchâteau. (Lettre de Richard au préfet, 13 janvier 1808, ANF F 17/1209 f. 71)

Claude-François Richard, né à Neufchâteau, qui fut nommé archiviste de la préfecture en l'an VIII (1800) et devint plus tard bibliothécaire de la ville de Remiremont, continua encore ses recherches sur les patois en tant que membre de la Société des Antiquaires. Nous avons notamment de lui un *Extrait d'un glossaire des différents patois en usage dans le département des Vosges* (20 pages), une *Liste, en patois de Dommartin près de Remiremont (département des Vosges), de trois cent neuf mots, proposés par la ci-devant Académie Celtique, pour être traduits en patois*, ainsi qu'une traduction de la parabole de l'enfant prodigue en patois de Giromagny (Haut-Rhin). L'ensemble de ces contributions fut publié en 1824 dans le volume des *Mémoires* de la Société des Antiquaires consacré aux langues et dialectes et repris dans les *Mélanges sur les langues* en 1831.

Dans l'arrondissement de Remiremont, l'enquête fut réalisée par le sous-préfet Nicolas-François-Joseph Richard d'Aboncourt (1753-1812). Né à Remiremont, ancien avocat avant la Révolution, puis député au Conseil des Cinq-Cents, Richard d'Aboncourt exerça la fonction de sous-préfet à Remiremont depuis l'an VIII jusqu'à sa mort en 1812. Le 1^{er} décembre 1807, il émit une circulaire qu'il adressa probablement aux maires des chefs-lieux de canton, les chargeant de faire traduire la parabole de l'enfant prodigue. Il réussit ainsi à rassembler quatre versions qui représentent les quatre cantons de son arrondissement. Les traduc-

tions proviennent des communes de Sapois (canton de Saulxures), de Bussang (canton de Ramonchamp), de Val-d'Ajol, (canton de Plombières) et de Tendon (canton de Remiremont). Comme deux de ces documents furent signés, nous savons que la traduction de Bussang est due au maire de la commune, celle de Tendon à l'adjoint de la mairie. C'est l'arrondissement de Saint-Dié qui a fourni le plus grand nombre de versions de la parabole de l'enfant prodigue. Elles furent probablement commandées par le sous-préfet Bizot au moyen d'une lettre circulaire adressée aux maires. Nous possédons ainsi neuf traductions faites au Ban de la Roche (commune de Waldersbach, canton de Schirmeck) et à Brouvelieures, Celles, Corcieux, Fraize, Gérardmer, Saales (aujourd'hui située dans le département du Bas-Rhin), Saint-Dié et Senones. Deux contributions se font spécialement remarquer : tout d'abord, la traduction du Ban de la Roche, due à Sébastien Scheideker, maître d'école à Bellefosse, qui est suivie d'observations sur le dialecte par le fameux Jean Frédéric Oberlin, pasteur protestant à Waldersbach depuis 1767. Puis celle de Gérardmer, qui est l'unique échantillon vosgien publié par Coquebert de Montbret en 1824/31. Le manuscrit accompagne la traduction d'une description du village, rédigée en patois et qui ressemble beaucoup à une *Épître des habitants de Gérardmer*, et qui ne se trouve pas parmi les pièces conservées aujourd'hui aux archives nationales, mais qui a été présentée et reproduite en 1865 par Louis JOUVE dans les *Mémoires* de la société d'archéologie lorraine. Cette épître fut composée par M. Pottier, curé de Gérardmer, et adressée par les habitants de cette commune au ministre de l'Intérieur en 1809 (sic ?). Comme la *description*, elle est rédigée en patois et pourvue d'une traduction française. Le 25 juillet 1809, elle fut aussi adressée à l'impératrice Joséphine, dans une version légèrement altérée. Jouve est d'avis que cette pièce est due à une demande du bureau de la statistique. Il mentionne encore un « ancien manuscrit faite à Gérardmer » contenant l'épître et la parabole de l'enfant prodigue, cette dernière sans doute

également traduite par le curé du lieu ; elle fut par la suite envoyée par Richard à la Société des Antiquaires de France et publiée en 1835.¹⁹⁴

¹⁹⁴ Cf. Louis JOUVE (1865) : « Épître en patois adressée par les habitants de Gérardmer à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur. » In : *Mémoires de la société d'archéologie lorraine* (série 2, vol. 7, 1865), pp. 88-109.

Yonne

L'enquête dans l'Yonne fut lancée par la circulaire du 20 janvier 1812. Nous n'avons pas trouvé de réponse dans les archives consultées.

II L'enquête dans les États voisins

L'élargissement de l'enquête au-delà des frontières de l'Empire

Dès 1807 l'enquête fut élargie aux territoires des états voisins. Leur dépendance politique, directe ou indirecte, de l'Empire napoléonien, facilitait les démarches de Coquebert de Montbret. Plusieurs initiatives furent lancées qui couvraient l'Espagne septentrionale (pour l'essentiel le Pays basque et la Catalogne), la Suisse (les départements annexés à la France, la Confédération helvétique et la République du Valais, soit la Suisse romande entière et une partie de la Suisse allemande) et le Royaume d'Italie avec le Tyrol du Sud – ce dernier se trouvait en fait sous contrôle des troupes françaises pendant quelques mois entre l'automne 1809 et le printemps 1810. Ces recherches se poursuivirent jusqu'en 1812 et complétèrent, surtout dans les régions frontalières, les informations obtenues auparavant ou parallèlement en France. Il s'agissait dès le début non seulement de déterminer au-delà des frontières de la France les limites de la langue française – ou plutôt de l'ensemble des idiomes romans que Coquebert de Montbret désignait par le terme 'français' – mais aussi de connaître l'étendue géographique de toutes les langues parlées dans l'Empire. À cela s'ajoutaient des demandes de renseignements sur le nombre des locuteurs, parfois sur l'histoire linguistique et littéraire des idiomes en question, et enfin et surtout des demandes d'échantillons dialectaux. Il convient de signaler qu'en marge de l'enquête officielle, Coquebert de Montbret tentait aussi à obtenir des renseignements sur l'arménien et le maltais, sans doute destinés plus à enrichir sa propre collection linguistique que les travaux statistiques du ministère de l'Intérieur.

Une première correspondance au sujet des limites du basque et du catalan ainsi que de l'allemand en Suisse fut commencée en mars/avril 1807. Coquebert de Montbret écrivit d'abord au consul français à Santander, au physicien Biot qui se trouvait en Catalogne, et au ministre plénipotentiaire de la France auprès de la République du Valais. Comme les réponses tardaient à lui parvenir ou n'étaient pas satisfaisantes, Co-

Coquebert de Montbret s'adressa en septembre de la même année à Champagny, ministre de l'Intérieur au moment du lancement de l'enquête linguistique en 1806, mais qui depuis était passé à la tête du ministère des Relations extérieures. Comme dans les départements de l'Empire, le succès de l'enquête à l'étranger devrait ainsi être assuré par les structures de l'administration française sur place – ici le personnel diplomatique – et par l'autorité du ministère compétent. Champagny y apporta volontiers son soutien : « *C'est avec un vif intérêt que je continuerai de suivre un travail qui m'avait paru utile, et auquel je me félicite de pouvoir encore concourir avec vous* » (réponse de Champagny, 18 septembre 1807, ANF F 20/134 f. 79). Dans un premier temps, Coquebert de Montbret réitéra sa demande de renseignements concernant l'Espagne et la Suisse. C'est ainsi qu'il établit, à travers Champagny, des contacts avec les ambassadeurs français à Madrid et à Berne, qui, à leur tour, déléguèrent les recherches à des personnes comme le pasteur Stalder, pour la Suisse, et à nouveau le consul à Santander, pour le Pays basque espagnol. Dès novembre 1807, Champagny put ainsi transmettre les premiers résultats. Coquebert de Montbret saisit cette occasion pour lui demander des démarches identiques pour l'Italie, mais cette fois il ne fut pas entendu. Il réussit en revanche à obtenir une enquête auprès des préfets italiens grâce au ministre des Relations extérieures du Royaume d'Italie. Cette entreprise, réalisée à partir de 1809, fut dirigée par Giovanni Scopoli qui se trouvait alors à la tête de la direction de l'Instruction publique à Milan. Scopoli s'en inspira d'ailleurs pour concevoir par la suite ses propres recherches statistiques : les fameuses *Inchieste napoleoniche* de 1811 à 1813. Stalder et de Scopoli représentent sans doute les exemples les plus connus et les plus importants de l'impulsion donnée par les travaux de Coquebert de Montbret aux recherches ethnographiques et linguistiques en Europe, ainsi que de la réception à l'étranger du modèle français de l'enquête statistique.

Dans l'ensemble, les recherches de Coquebert de Montbret couvraient un territoire allant – selon les mots de Giovanni Tassoni – de l'Elbe jusqu'au Tibre. Son projet statistique et plus particulièrement la partie

de la géographie linguistique revêtait dès son début une dimension européenne, tout à fait conforme aux prétentions impérialistes de la France napoléonienne. En même temps, la réalisation dépendait essentiellement des structures de l'administration française qui recueillait les données avec l'aide d'informateurs locaux. Coquebert de Montbret lui-même profita de sa position au sein du ministère de l'Intérieur pour recruter des personnes appartenant au milieu savant ou au service de la France à l'étranger. Malgré son étendue géographique, la statistique des langues était ainsi une entreprise essentiellement française.

Espagne

Pays basque espagnol

L'enquête menée à partir de 1807 dans le nord de l'Espagne a fait immédiatement suite aux recherches réalisées dans le midi de la France. Dès le 6 mars 1807, Coquebert de Montbret écrivit à Pierre-Henri Ranchoup, consul français à Santander, afin de connaître l'étendue de la langue basque sur le territoire espagnol. Disposant déjà des renseignements analogues sur le département des Basses-Pyrénées, il s'agissait alors de les compléter pour le Pays basque espagnol, et plus précisément « *de suivre la ligne de démarcation audelà de nos frontières sur le territoire espagnol. J'ai présumé que vous voudriez bien me rendre le service, en prenant sur l'étendue de pays où cette langue est parlée, soit seule soit concurremment avec la langue espagnole, des renseignements assez exacts pour que vous puissiez, ou m'indiquer nominalemt tous les endroits [où] le basque confine à l'espagnol, ou ce qui vaudrait encore mieux faire tracer sur une carte exacte une ligne qui entoureroit toute la partie du territoire espagnol qui est de langue basque* » (lettre au consul à Santander, ANF F 20/134 f. 452). Dans un premier temps cependant, l'initiative auprès de Ranchoup demeurait sans réponse. Seulement après que Coquebert de Montbret se fut adressé au ministère des Relations extérieures qui à son tour semble avoir chargé à nouveau le consul par le biais de l'ambassade de Madrid, Ranchoup transmit des informations recueillies sur place à l'aide d'informateurs locaux.

À Madrid, l'enquête sur les langues de l'Espagne était probablement supervisée par le vice-consul français Charles Desjobert. Les matériaux réunis par lui se composent, quant au basque, d'une esquisse de l'aire bascofone, contenue dans la lettre de réponse de l'ambassadeur, d'une version basque de la parabole de l'enfant prodigue ainsi que de plusieurs documents sur la frontière linguistique entre le basque et le castillan, fournis par Ranchoup. La lettre de réponse de ce dernier est datée du 7 août 1807. Il envoya notamment la carte demandée initialement par

Coquebert de Montbret, ainsi qu'une notice et des renseignements donnés, selon lui, par un « *négociant instruit* » de Vitoria. Ce dernier était probablement Manuel de Llano dont la réponse est datée du 18 juillet 1807. Il s'agit d'un schéma assez précis des aires linguistiques, rédigé en espagnol (BMR Ms. Mbt. 721 f. 262). Pour cela, de Llano a divisé la province en deux zones, désignées par les lettres A et B. La zone méridionale (B) correspond au territoire où le castillan était d'un usage exclusif, tandis qu'en zone A, située au nord, le basque était parlé à côté du castillan. Cette zone est ensuite sous-divisée en cinq parties : une première autour du chef-lieu au nord, une deuxième à l'est et puis trois parties qui avoisinent les provinces limitrophes, à savoir la Navarre au nord-est, le Guipuzcoa au nord et la Biscaye au nord-ouest. Au jugement de Bernard OYHARÇABAL, ce schéma, malgré quelques erreurs possibles dans les détails, a été intelligemment conçu par son auteur.¹⁹⁵

Lors de sa réponse, Ranchoup promet encore des informations supplémentaires provenant de Bilbao, qu'on ne trouve aujourd'hui parmi les papiers du fonds rouennais que sous forme d'une copie de la main de Coquebert de Montbret. L'original de la notice de Ranchoup s'est également égaré. D'après les extraits faits par Coquebert de Montbret (BMR Ms. Mbt. 721 f. 249), elle semble avoir été courte et peu exacte, indiquant en deux colonnes les principales communes situées le long de la frontière linguistique entre les provinces de Navarre, Alava et la Biscaye, probablement en résumé des informations contenues déjà dans la carte. Celle-ci est fort simple, dessinée à la main et pourvue de peu d'explications. L'auteur y a indiqué la limite des langues et les communes les plus importantes dans sa proximité. OYHARÇABAL suppose qu'elle fût dressée à la base des données de Ranchoup ce qui expliquerait au moins en partie les erreurs :

¹⁹⁵ Bernard OYHARÇABAL (1994) : « Les documents recueillies lors des enquêtes en Pays Basque durant la période révolutionnaire et le Premier Empire. » In : Jean-Baptiste Orpustan (dir.) : *La Révolution française dans l'histoire et la littérature basque du XIX^{ème} siècle*. Saint-Étienne-de-Baïgorry : Éditions Izpegi, p. 100.

Il ne fait pas de doute que la carte a été dessinée postérieurement à la réception de la note du consul de Santander, soit à Madrid, soit encore à Paris, peut-être par Coquebert de Montbret lui-même. On comprend aussi mieux le tracé surprenant qui est donné aux limites du basque dans la carte linguistique. En effet, elle descend jusqu'à l'extrémité sud de l'Alava, en un endroit qui en aucune façon ne pouvait être inclus dans la zone bascophone. [...] Il est probable que le cartographe s'est contenté d'établir la ligne de la frontière linguistique à partir des localités mentionnées dans la liste fournie par le consul. Comme cette liste mentionne quelques localités d'Alava, dont l'une est La Puebla, et qu'il existe deux villes portant ce nom dans les limites de cette province : Lapuebla de Labarca en bordure de l'Ebre, et plus au nord La Puebla de Araganzon, c'est en faveur de la première qu'a opté le cartographe, probablement par hasard, ou simplement parce que la seconde, qui constitue une enclave administrative, n'appartient pas à proprement parler à la province d'Alava. Le résultat est que ce tracé apparaît comme quelque peu fantaisiste pour ce qui regarde du moins l'Alava. Si l'on rectifie ce tracé, et que l'on choisit La Puebla de Araganzon la carte est bien meilleure, en supposant que la limite du basque en ce début du 19^{ème} siècle ne devait pas passer trop loin de cette localité. En effet on estime que de nombreuses localités des environs de Vitoria, et appartenant à son vicariat (lequel s'étendait jusqu'aux environs de La Puebla de Araganzon), avaient des locuteurs bascophones à la fin du 18^{ème} siècle. (OYHARÇABAL 1994, pp. 99-100)

Nous savons que cette carte a été rédigée en Espagne, soit par Ranchoup lui-même soit par une autre personne sur place, à en croire une lettre de Champagny du 11 janvier 1808 : *« J'ai l'honneur de transmettre également à Votre Excellence une note et une carte que le consul de Sa Majesté à Saint-Ander m'a adressées sur les parties de la frontière d'Espagne où l'on parle la langue basque, et sur la ligne de territoire où elle cesse d'être en usage »* (BMR Ms. Mbt. 183 f. 153). À l'exception de la traduction de la parabole de l'enfant prodigue (dont nous ignorons cependant l'auteur et la provenance exacte) tous les renseignements recueillis dans le Pays basque espagnol ne portent que sur la frontière linguistique et le nombre des locuteurs. Dans l'ensemble, la qualité et la quantité de ces données sont nettement inférieures aux informations recueillies du côté du département des Basses-Pyrénées. OYHARÇABAL résume les résultats comme suit :

La valeur de ces documents à l'égard de la géographie est relative, mais loin d'être négligeable, car on ne dispose d'aucun autre témoignage de ce type pour cette période. Quant à la carte, elle doit être corrigée, car il y a eu très certainement une erreur dans l'identification de la localité de La Puebla en Alava. (OYHARÇABAL 1994, p. 94)

Catalogne

Comme pour le basque, les recherches sur le catalan se situent dans les contextes de la délimitation des langues parlées dans l'Empire et de la constitution d'une collection d'échantillons linguistiques. Cette collection, dans le cas du catalan, devait avant tout permettre de déterminer la parenté linguistique avec l'occitan d'un côté et avec le castillan de l'autre. Des informations furent d'abord demandées au préfet des Pyrénées-Orientales, dès 1806, puis, plus tard, en 1808, au secrétaire général de la préfecture du même département qui à son tour s'adressa à un correspondant à Barcelone pour mieux répondre aux questions ministérielles. Nous savons ainsi que Coquebert de Montbret souhaitait dès le début de ses recherches obtenir des renseignements très complets, à la fois sur l'extension géographique de l'espace où le catalan était parlé, sur son histoire et sur ses différences ou ressemblances par rapport aux dialectes voisins.

Comme la réponse du préfet était peu satisfaisante, Coquebert de Montbret tenta dès le début de 1807 d'élargir les recherches sur le territoire espagnol. Avant de recourir au réseau diplomatique français présent en Espagne, il mobilisa, dans le cas du catalan, ses contacts du milieu savant parisien et saisit l'occasion qui se présentait par l'expédition scientifique de Biot et Arago en Catalogne. Jean-Baptiste Biot (1774-1862), astronome, mathématicien et professeur de physique au Collège de France depuis 1801, se trouvait alors en Espagne pour y terminer avec François Arago (1786-1853) la triangulation de la méridienne de Paris. Ce projet, initialement dirigé depuis 1792 par Pierre François André Méchain (1744-1804), avait été abandonné à cause de la mort de Méchain, mais il fut repris quelques années plus tard par une deuxième

expédition qui se déroula entre 1806 et 1808.¹⁹⁶ Le 2 mai 1806, le Bureau des Longitudes à Paris confia ainsi à Biot et Arago la tâche de terminer en Espagne le relevé du méridien. Les deux hommes arrivèrent aux Baléares en mars 1807. Entre le 15 mars et le 14 avril 1807, ils travaillèrent à Campvei afin de faire leurs observations entre Ibiza et le Desert de Les Palmes d'un côté, et entre Ibiza et Montgo de l'autre. Si dans un premier temps, le point le plus méridional fut fixé sur l'île d'Ibiza, le séjour à Campvei montra la possibilité d'avancer encore plus dans la direction sud en passant sur l'île de Formentera où les deux hommes arrivèrent le 19 avril 1807. Biot, lors de son premier séjour aux Baléares, fit en outre des observations singulières sur les poissons des fonds maritimes, ce qui décida le ministre de l'Intérieur de lui envoyer un naturaliste pour compléter l'équipe de l'expédition. On choisit François-Etienne de La Roche (ou Delaroché) (1743-1812), médecin et naturaliste suisse, qui ainsi séjourna en 1808 pendant quelques mois à Majorque dans le but d'y étudier les poissons. En janvier 1808, finalement, Biot rentra à Paris avec les données recueillies pendant l'expédition.¹⁹⁷ Coquebert de Montbret écrivit à Biot le 3 avril 1807. Il le pria de recueillir des informations sur les idiomes en usage en Catalogne, dans le royaume de Valence et dans les Baléares, et d'en recueillir des échantillons, notamment des traductions de la parabole de l'enfant prodigue. Comme en 1806, son intérêt portait alors à la fois sur la géographie du catalan et sur sa place parmi les langues romanes, tout en supposant une parenté proche avec les idiomes parlés en France qu'il rapportait

¹⁹⁶ Il en résulta d'ailleurs une publication : J.-B. BIOT et F. ARAGÓ (1821) : *Recueil d'observations géodésiques astronomiques et physiques, exécutées par ordre du Bureau des Longitudes de France, en Espagne, en France, en Angleterre et en Écosse*. Paris : V. Courcier, Librairie pour les Sciences.

¹⁹⁷ Sur le séjour et les travaux de Biot et Arago aux Iles Baléares, cf. Gaspar VALERO I MARTÍ (1995) : « The episode of Francesc Aragó in the Balearic Islands. » In : *Muntanya* n° 797, pp. 24-26. Daniel GOZALBO BELLÉS (1995) : « Pierre François Méchain and Castellón de la Plana. » In : *Muntanya* n° 797, pp. 27-29. Antoni QUINTANA I MARTÍ (1995) : « Antoni de Martí i Flaquès and the measurement of the arch of the meridian in Tarragona. » In : *Muntanya* n° 797, pp. 31-33. Les articles sont publiés en ligne à l'adresse http://www.euro-senders.com/rutes/web_eng/notes/notes_meridiaverd_articles.htm (consulté le 16 mai 2010).

tous à un même ensemble linguistique, désigné par lui comme « langue française » ou « français » :

Vous me ferez plaisir de ne pas négliger aussi de recueillir en Catalogne, dans le royaume de Valence et dans les îles Baléares des informations précises sur les idiomes qui y sont en usage et qui paraissent appartenir comme dialectes à la langue française. Vous m'obligerez si vous pourrez me procurer le traduction de la parabole de l'enfant prodigue faite aussi littéralement que possible d'après le texte même de l'évangile et indiquer sur une carte de cette partie de l'Espagne la ligne de démarcation qui sépare les pays où la langue castillane proprement dite est seule en usage, de ceux où l'on parle soit exclusivement soit concurremment avec elle, quelqu'un de ces dialectes plus ou moins analogues au français. (Lettre de Coquebert de Montbret à J.-B. Biot, 3 avril 1807, ANF F 20/134 f. 450).

Ni la lettre de réponse de Biot ni la carte demandée ne se trouvent dans les archives que nous avons consultées. Il existe cependant plusieurs échantillons dans le ms. BNF NAF 20080 ainsi que des ouvrages figurant sur la liste des livres du fonds du bureau de la statistique qui sans aucun doute ont été envoyés par Biot et par Delaroché. En ce qui concerne les trois ouvrages imprimés, il s'agissait (d'après l'inventaire des livres du bureau de la statistique) de la « *Doctrine chrétienne en langage de Majorque. Palma, Isle de Majorque 1807. petit in-12* », de la « *Doctrine des enfants de Raymond Lulle en idiome de Majorque. Palma 1736. in-8°* », et du « *Catéchisme du directeur Hadal, évêque de Majorque en idiome de Majorque. Palma 1806. petit in-12* ». Dans le recueil de documents manuscrits, nous trouvons une « *Lettre du Roi Ferdinand 1493 als amats y feels nostres los Jurats de la ciutat de Mallorques* » (BNF NAF 20080 f. 282-285, copiée de la main d'un certain Bouffole) qui est la transcription de la charte du roi Ferdinand aux « jurats » de Majorque du 3 février 1493, ensuite un sermon de Francisco Tur, curé de Pilar de la Mola, rédigé en dialecte de l'île de Formentera et intitulé « *Modo de denunciar las fiestas, ayunos, sufragios y demas cosas, pertenecientes al gobierno eclesiastico, que observa el cura de Nuestra Señora del Pilar de la Mola, diócesis de Yviza, escrito en el vulgar mismo que lo hace, dado á su amigo Mr. Biot, miembro del Instituto Nacional de Paris* » (BNF NAF 20080 f. 286-287), et enfin une traduction catalane de la parabole de l'enfant prodigue qui, selon une

note de Coquebert de Montbret, a été rapportée de Majorque par Delaroché en 1808 (BNF NAF 20080 f. 320-321).¹⁹⁸

La même année, le 9 septembre 1807, et probablement avant la réception des matériaux en provenance de Majorque et de Formentera, Coquebert de Montbret demanda à Champagny des informations analogues à celles réclamées dans la lettre à Biot, à savoir la carte indiquant la limite entre le catalan et castillan, le nombre des locuteurs et des échantillons en vue d'une comparaison linguistique avec les dialectes du midi de la France. Champagny confia l'enquête à l'ambassadeur français à Madrid, François de Beauharnais, qui répondit sans tarder. Comme pour le basque, les recherches sur le catalan étaient sans doute dirigées par le vice-consul Desjobert. Dès novembre 1807, Champagny pouvait ainsi transmettre les premiers renseignements à Coquebert de Montbret. Les résultats se présentaient cependant peu nombreux et peu exacts, basés plus sur des estimations et des opinions que sur un relevé sur place. La demande relative à la délimitation des espaces des principales langues semble par ailleurs avoir donné lieu à un malentendu car la lettre de Champagny contient des informations sur les surfaces en lieues carrées au lieu de préciser les endroits traversés par ces limites. Comme échantillons catalans, l'ambassadeur envoya en janvier 1808 trois versions de la parabole de l'enfant prodigue, « *en catalan* », « *en valencien* » et « *en majorquin* », ainsi que deux ouvrages imprimés en « *langage catalan* » et en « *langage de Valence* ». Il s'agissait probablement du « *Trésor du rosaire en catalan. Barcelone 1748* » et de la « *Rondalla de Rondalles en patois de Valence en Espagne. Valence 1776* » suivant les titres recensés dans l'inventaire du bureau de la statistique.

Le catalan occupait une place singulière dans les travaux linguistiques de Coquebert de Montbret. Il le considérait comme une langue à part entière dès 1806, mais il hésitait néanmoins concernant sa classification

¹⁹⁸ Ces textes ont été édités et analysés par Guillem A. AMENGUAL/Pep VILA (2005) : « Textos de les Illes Balears a l'enquesta 'Coquebert de Montbret'. » In : *Randa* n° 55, pp. 69-88. Concernant les résultats de l'enquête pour le catalan, cf. également Pep VILA (1993) : « L'enquesta Coquebert de Montbret (1806-1812) sobre la llengua dels Països Catalans. » In : *Revista de Catalunya* n° 72, mars 1993, pp. 38-55.

par rapport aux autres idiomes romans. Bien que parlé majoritairement en dehors de France, le catalan semblait se rapprocher moins des autres langues de la péninsule ibérique que des dialectes occitans que Coquebert de Montbret regroupait ensemble avec les dialectes d'oïl sous le nom de « *français* » (ces derniers seuls, en revanche, étant désignés par lui comme « *français proprement dit* »). Ses connaissances du paysage linguistique de l'Espagne étaient encore vagues en 1807 lorsqu'il parlait prudemment de « *ces dialectes plus ou moins analogues au français* » (ANF F 20/134 f. 450) qu'il ne savait alors ni classer ni délimiter géographiquement. La question principale concernant le catalan était de savoir s'il appartenait au « *français* » ou à l'« *espagnol* », soit à l'un ou l'autre des deux grands ensembles linguistiques que nous appelons aujourd'hui gallo-roman et ibéro-roman. Sans définir ou nommer les critères d'un classement, la réflexion sur ce problème se dessine dès 1807 dans les écrits de Coquebert de Montbret où il oppose « *les idiomes [...] qui paraissent appartenir comme dialectes à la langue française* » à « *la langue castillane proprement dite* » (ANF F 20/134 f. 450). Les renseignements de la part des informateurs ont apporté peu d'éclaircissements. Ainsi, on lit dans la lettre de Champagny (12 novembre 1807) que l'on parle en Catalogne, dans le royaume de Valence et aux Baléares « *une espèce de patois, assez ressemblant à celui du midi, auquel on auroit mêlé le patois du Limousin* ». L'ambassadeur en revanche décrivit le catalan comme « *un composé de latin et d'un jargon usité parmi les barbares qui inondèrent dans le cinquième siècle les provinces méridionales de l'Europe* » et comme la « *source d'où dérivent le valencien et le majorquin* » (ANF F 20/134 f. 82).

L'idée d'une éventuelle parenté entre le catalan et l'occitan n'était donc pas entièrement nouvelle, mais il semble que seulement le dépouillement des échantillons dans les années suivant l'enquête ministérielle – et peut-être des lectures plus approfondies – décidèrent Coquebert de Montbret à classer le catalan dans le groupe des idiomes « *français* ». Dans le rapport final au ministre en 1812, le catalan n'est encore même pas mentionné. Sa notice sur les patois, en revanche, rédigée probablement autour de 1820, lui accorde tout un paragraphe. Le catalan y est

d'abord défini comme une langue à partir de critères extralinguistiques et avant tout historiques. Coquebert de Montbret distingue deux dialectes qu'il désigne comme « *valencien* » et « *catalan* ». La ressemblance aux « *langues romanes du midi de la France* » et surtout avec le provençal est également soulignée :

Le catalan mérite aussi bien que le provençal et le languedocien le nom de langue plutôt que celui de patois, si l'on accorde cet honneur aux idiomes qui ont été parlés à la cour des princes, employés dans les actes publics et cultivés par de bons écrivains. La partie de la France où le catalan est usité ne comprend que le seul département des Pyrénées orientales qui fut longtemps gouverné par les mêmes souverains que la Catalogne ; mais il s'étend en Espagne non seulement sur toute la principauté de Catalogne, mais encore sur le Royaume de Valence et sur les îles Baléares. Enfin il s'est conservé dans plusieurs lieux de l'île de Sardaigne où les Catalans ont formé des colonies lorsque cette île appartenait aussi au Roi d'Arragon. L'idiome catalan a plusieurs traits de ressemblance avec les langues romanes du midi de la France particulièrement avec le provençal. Il a probablement été introduit en Espagne par les François qui aidaient les Espagnols à combattre et à soumettre les Maures. Les auteurs espagnols reconnaissant cette origine en désignant l'idiome catalan et valencien sous le nom de *lengua lemosina* qui peut avoir été fondé anciennement, mais qui ne l'est plus dans l'état actuel de ces deux dialectes. (Coquebert de Montbret, Rapport final sur l'enquête, 1812, BNF NAF 20080 f. 1-42)

Dans l'*Essai*, il parle d'une « *langue de l'Espagne* » qui cependant « *diffère à tel point du castillan, et se rapproche tellement au contraire, par ses caractères principaux, des dialectes du midi de la France, qu'il serait peut-être plus exact de [la] rapporter au français qu'à l'espagnol* » (COQUEBERT DE MONTBRET 1831). On remarque que dans la terminologie de Coquebert de Montbret – qui reste ambiguë – le catalan est classé sur le même niveau hiérarchique que le castillan et les dialectes occitans qui, à un niveau supérieur du classement, se rapportent à leur tour soit au « *français* » (gallo-roman), soit à l'« *espagnol* » (ibéro-roman).

Suisse

Les initiatives de Coquebert de Montbret

Coquebert de Montbret enquêta par différentes voies dans les pays qui forment la Suisse moderne. Il s'adressa aux préfets des départements réunis à la France, et il mobilisa les réseaux de la diplomatie française dans la République du Valais et la Confédération helvétique. En outre, les préfets des départements frontaliers furent appelés à procurer des informations sur la situation linguistique dans les régions voisines. Le collaborateur le plus compétent cependant, connu aujourd'hui surtout pour ses propres recherches dialectologiques, fut le curé suisse Franz Josef Stalder. Ses travaux ne formaient pas seulement une contribution importante à la statistique des langues du ministère, mais marquaient surtout un moment décisif dans le développement de la dialectologie moderne. La participation de Stalder dans l'enquête s'inscrivait tout de même dans une série de démarches adoptées par Coquebert de Montbret pour arriver à une connaissance exacte des limites linguistiques et des dialectes parlés sur le territoire suisse. Pour mieux situer ces initiatives, il convient de rappeler brièvement la géographie politique de la Suisse sous Napoléon.

Les troupes françaises envahirent le territoire suisse dès 1792. Une partie de l'évêché de Bâle devint alors l'éphémère République rauracienne, rattachée dès 1793 à la France en tant que département du Mont-Terrible. Celui-ci fut agrandi en 1797 et 1798 de l'ancienne principauté de Montbéliard (qui fait aujourd'hui partie du Doubs) et d'une portion du Jura suisse, avant d'être supprimé lui-même en 1800 pour être absorbé dans le département du Haut-Rhin où il forma les deux arrondissements de Delémont (Delsberg) et de Porrentruy (Pruntrut). En 1798, la France occupa finalement la Suisse entière. L'ancienne Confédération fut transformée en République helvétique, dont le système politique était calqué sur le modèle français. À cette occasion furent intégrés à l'Empire les cantons de Genève et du Jura, ainsi que la ville de Bienne.

Genève devenait ainsi le chef-lieu du nouveau département du Léman, auquel furent rattachés les districts de Gex (département de l'Ain), et de Thonon, Carouge et Cluses, détaché du département du Mont-Blanc (ces territoires appartiennent aujourd'hui à la Haute-Savoie). La République helvétique fut bientôt secouée par des émeutes et des luttes internes. Afin d'apaiser la situation, Napoléon ordonna la rédaction d'une nouvelle constitution, créant la Confédération helvétique, état qui dépendait en fait de Paris jusqu'au départ des Français en 1813. En raison de l'importance stratégique du col du Simplon, le Valais fut cependant organisé comme un état indépendant, avant d'être incorporé à l'Empire en 1810 sous le nom de département du Simplon. La principauté de Neuchâtel, à l'abri de l'occupation française pendant les années révolutionnaires en tant que possession du roi de Prusse, fut cédée à la France en 1806, mais resta en dehors de l'Empire. Napoléon y installa le maréchal Louis-Alexandre Berthier. Après la chute de Napoléon, la Suisse fut restaurée comme état fédéral en automne 1814.

L'enquête linguistique commença dans les territoires suisses intégrés à la France en tant que nouveaux départements, où elle fut menée auprès des préfets comme dans les autres parties de l'Empire. Cela ne concernait dans un premier temps que les deux arrondissements de Delémont et de Porrentruy dans le Haut-Rhin. Dès 1806, Coquebert de Montbret y enquêta non seulement sur la limite des langues, mais aussi sur les dialectes (voir Département du Haut-Rhin). Puis, en 1808, furent entreprises des recherches analogues dans le Léman (voir Département du Léman). En 1812 finalement, le préfet du Doubs apporta des renseignements sur les parlers de Neuchâtel (voir Département du Doubs).

Encore avant que l'enquête sur les limites linguistiques en France fût terminée, Coquebert de Montbret cherchait à compléter les informations par des données relevées dans les pays voisins. En Suisse comme en Espagne, il s'adressa d'abord directement au personnel administratif français sur place, avant de mobiliser par l'intermédiaire du ministère des Relations extérieures des informateurs locaux. En Suisse, à la différence de ses tentatives en Espagne, il trouva un correspondant compé-

tent et zélé en la personne de Derville-Malécharde qui représentait alors à Sion la France auprès de la République du Valais. Claude-Joseph-Parfait Derville-Malécharde (1774-1842) avait commencé une carrière militaire avant d'entrer dans le service de l'administration. D'abord chargé d'affaires à Lucques de 1803 à 1806, il devint ensuite ministre plénipotentiaire et prépara le rattachement du Valais à l'Empire. En 1811, il fut nommé premier préfet du nouveau département du Simplon, puis préfet de la Sarthe en 1813 et du Doubs en 1815. Retiré sous la Restauration, il reprit ses fonctions sous la monarchie de Juillet et fut successivement préfet de Vaucluse, du Doubs et de l'Orne. Coquebert de Montbret lui écrivit fin avril 1807 pour obtenir des informations exactes sur la limite des deux langues allemande et française, mais également pour faire traduire en patois la parabole de l'enfant prodigue et l'oraison dominicale. Derville-Malécharde répondit au bout d'un mois par l'envoi des échantillons et d'une notice historique sur l'extension du domaine francophone aux 13^e et 15^e siècles selon des chartes anciennes. Il y ajouta un tableau détaillé des communes où l'on parlait français et allemand en 1807, avec l'indication du nombre des locuteurs d'après le dernier recensement de la population. La lettre et la notice de Derville-Malécharde se trouvent parmi les papiers de Coquebert de Montbret ; les échantillons, en revanche, n'y sont plus. Il ne reste que la version de la parabole de l'enfant prodigue en dialecte de Saint-Maurice, publiée dans le recueil de 1824/31. Lorsque Coquebert de Montbret remercia Derville-Malécharde des matériaux fournis, il profita pour l'interroger encore sur les îlots germanophones dans les Alpes. Les préfets de la Doire et de la Sésia lui avait en fait auparavant observé qu'il s'agissait de colonies formées d'émigrants valaisans ; Derville-Malécharde cependant ne confirma pas cette hypothèse. L'enquête en Valais fut terminée en août 1807. À la différence des départements de l'Ain et du Mont-Blanc, ces matériaux n'ont cependant pas été utilisés dans le mémoire statistique du Simplon qui parut encore en 1812 juste avant la suppression du bureau de la statistique.

Après l'enquête auprès de Derville-Maléchar, une nouvelle initiative fut lancée dès 1807 dans la Confédération helvétique. Il s'agissait avant tout de compléter les données sur la limite des langues française et allemande pour laquelle les recherches avaient été menées, outre dans le Valais, dans les départements orientaux de la France ainsi que dans la Doire et la Sésia. Début septembre 1807, Coquebert de Montbret s'adressa ainsi à Champagny, alors ministre des Relations extérieures, pour recruter à l'aide de son ministère des informateurs sur place. L'initiative de Coquebert de Montbret visait plus précisément « à obtenir la même connaissance pour la Suisse proprement dite et à avoir des exemples des divers dialectes français allemands et italiens en usage dans la principauté de Neufchâtel et dans la Suisse, y compris le pays des Grisons » (ANF F 20/134 f. 86-87). Champagny délégua ensuite les recherches à Honoré Vial, depuis 1803 et jusqu'en 1808 ambassadeur de la France à Berne. Celui-ci répondit en octobre 1807 par une description assez générale de la répartition des langues en Suisse. Il ajouta cependant à sa lettre une carte, tirée de l'*Atlas suisse*, sur laquelle ont été tracées les limites du français et de l'italien sous forme de deux lignes rouge et bleu. Dans l'ensemble, la carte (qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France) est peu exacte et ne comporte aucune explication complémentaire. Vial accompagna son envoi encore de deux traductions de l'oraison dominicale, « en langue vulgaire de l'arrondissement d'Aigle, canton de Vaud, sur la frontière du Valais, et la même pièce telle quelle est prononcée à Vevey » (BMR Ms. Mbt. 183 f. 29-30). Pour d'autres renseignements, il recommanda l'auteur d'un dictionnaire dont le premier volume venait de paraître et dont il envoya également un exemplaire à Paris. Même si Vial ne mentionna pas son nom, il se référa sans aucun doute à Franz Josef Stalder et son *Idiotikon* : « L'auteur de cet ouvrage m'a paru très propre à me fournir les renseignements les plus précis sur les recherches que V. E. m'a demandées, et je viens de le faire prier de s'occuper de la traduction dans tous les idiomes, dans tous les dialectes connus en Suisse de l'apologue de l'enfant prodigue » (BMR Ms. Mbt. 183 f. 29-30).

Les recherches de F. J. Stalder : de la collecte des patois à la dialectologie

Franz Josef Stalder (1757-1833) naquit à Lucerne où il vécut ses années d'école et de formation professionnelle. Après son vicariat dans la ville de Lucerne et dans l'Entlebourg, il fut pendant presque 40 ans pasteur dans la même vallée, dont 30 ans (de 1792 à 1822) pasteur à Escholzmatt. En 1801, il devint camérier, en 1809, doyen du chapitre de Sursee. Ses activités dépassaient largement celles d'un curé de campagne ordinaire. Outre ses mérites pour la dialectologie, il s'engageait à propager la culture des Lumières, à réformer le système d'école, et se faisait connaître comme auteur. En 1797 parut le premier volume des *Fragments sur l'Entlebourg*, une description ethnologique de sa vallée par laquelle Stalder cherchait également à valoriser la culture nationale suisse. Selon STUDER, il compte parmi les « aïeux de l'ethnographie », influencé en cela par l'historien suisse Johannes von Müller.¹⁹⁹

Son intérêt pour les dialectes et la confection d'un dictionnaire avaient pour origine ses recherches ethnographiques. Au cours des travaux aux *Fragments sur l'Entlebourg*, Stalder comprit que l'on ne pouvait pas décrire les coutumes locales sans recourir aux termes dialectaux correspondants. Il pensait d'abord à ajouter un « petit lexique de l'Entlebourg » d'une importance « d'encore environs deux feuilles » en annexe aux *Fragments*, mais le matériau s'accrut à tel point qu'il le publia finalement en 1806 comme troisième volume des *Fragments* sous le titre de *Versuch eines Schweizerischen Idiotikon mit etymologischen Bemerkungen untermischt. Samt einer Skizze einer Schweizerischen Dialektologie*. En 1812 suivit comme dernier volume le *Zweyter und letzter Band. Samt einer Nachlese vergessener Wörter oder Bedeutungen*.²⁰⁰ Si le premier volume de 1806 contenait encore surtout des matériaux dialectaux des cantons de Berne et de Lucerne, la perspective s'était élargie en 1812 grâce à l'assistance des informateurs – majoritairement des pasteurs – qui

¹⁹⁹ Eduard STUDER (1954) : « Franz Josef Stalder. Zur Frühgeschichte volkskundlicher und dialektvergleichender Interessen. » In : *Schweizerisches Archiv für Volkskunde* n° 50, pp. 125-227.

²⁰⁰ STUDER (1954), p. 195

avaient « donné leur denier à l'autel des études linguistiques patriotiques ». Stalder forma ainsi tôt un réseau de correspondants qui lui était utile lors de la collecte des traductions dialectales pour le ministère français. Il lui suffisait cependant pas de se procurer les échantillons, encore fallait-il se familiariser avec l'étude des dialectes. Dès 1796, il demanda ainsi régulièrement ses amis et ses connaissances de lui envoyer des outils philologiques et se familiarisa de cette façon avec les lexiques et à la philosophie des langues.²⁰¹ Son *Idiotikon* s'inscrit dans une longue tradition d'ouvrages similaires en Suisse et à l'étranger. Stalder se distinguait néanmoins de ses précurseurs par l'abondance des matériaux. STUDER fait encore remarquer que Stalder n'étudiait pas seulement le lexique, mais également les choses désignées par les mots.²⁰² La véritable innovation était cependant la « dialectologie » de 40 pages qui précède le dictionnaire, et où Stalder essayait de montrer les ressemblances les plus importantes entre les divers dialectes. Malgré quelques faiblesses – à Stalder manquait notamment un savoir précis sur l'histoire de la langue, et il partait ainsi du système phonétique du haut-allemand, même s'il indiqua parfois des ressemblances au vieux et au moyen allemand – il identifia correctement les traits généraux du suisse allemand. Le terme « dialectologie » est probablement dû à des ouvrages similaires publiés à l'étranger.²⁰³ Stalder préconisa dans la préface de l'*Idiotikon* de distinguer les buts d'une dialectologie de ceux d'un dictionnaire :

Es scheint mir ein auffallender Unterschied zwischen einem Idiotikon, d.i. einem Landwörterbuche, und zwischen einer Dialektologie, d.i. einer Lehre einer Volks-Sprechart zu sein. Das Idiotikon nimmt einzig Rücksicht auf die Eigenheiten der Landwörter, d.i. der Idiotismen; die Dialektologie aber auf die Eigenheiten der Mundart und der Wortfügungen, d.i. des Dialekts. (STALDER 1812, p. 16)

²⁰¹ STUDER (1954), p. 195

²⁰² STUDER (1954), p. 196

²⁰³ Hans TRÜMPY (1955) : *Schweizerdeutsche Sprache und Literatur im 17. und 18. Jahrhundert (auf Grund der gedruckten Quellen)*. Bâle : G. Krebs (= Schriften der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde t. 36), p. 74.

Stalder a effectivement réussi à saisir dans son dictionnaire le lexique de la langue parlée de son époque. En revanche, il ne tenait compte que du lexique originairement suisse, sans la partie que ses dialectes avaient en commun avec l'allemand standard.²⁰⁴ Furent aussi exclues les différences purement phonétiques – « *Verhunstungen* ». Stalder expliqua toujours ces mots par la théorie de la corruption de la langue. Son *Idiotikon* représente néanmoins une défense et une riche documentation du suisse allemand.²⁰⁵ Dans l'ensemble pourtant, en 1806, l'intérêt principal de Stalder était encore essentiellement de documenter le lexique suisse, et non pas encore de comparer les patois entre eux. Cela s'explique sans doute par la valeur que Stalder accordait au suisse allemand en tant qu'expression du caractère national. Il a ainsi écrit dans la dédicace au prince de Mecklenburg-Strelitz qui précède l'*Idiotikon* :

Euer Durchlaucht weiser Reflexion gebührt allgemeine Beystimmung, daß auf dem Lande, vorzüglich in den Gebirgen, mehr Originalität von altem Schweizersinn und alter Schweizersitte als in den Städten der Schweiz einheimisch seye; und eben in nämlicher Originalität zeichnet sich auch die Sprache der schweizerischen Gebirgsvölker durch die treue Anhänglichkeit an die Sprache ihrer Urväter vor andern aus. (STALDER 1812, p. 6)

Le détour par la description linguistique lui devait ainsi permettre de découvrir la mentalité et les coutumes originales des Suisses, « *Schweizersinn* » et « *Schweizersitte* ». À l'approche ethnographique correspondait un but romantique et patriotique qui rappelle plus les entreprises des Grimm en Allemagne ou de l'Académie celtique en France, et moins le souci d'utilité pragmatique qui caractérisait l'enquête ministérielle française. Stalder gardait en fait cette attitude après avoir collaboré dans les recherches de Coquebert de Montbret. Néanmoins cette collaboration semble avoir largement influencé ses travaux. L'idée de recueillir des échantillons sériels comme base de la comparaison linguistique est certainement due aux instructions données initialement

²⁰⁴ TRÜMPY (1955), p. 155

²⁰⁵ TRÜMPY (1955), p. 151

par Coquebert de Montbret. Seulement par la suite, Stalder se mit lui-même à réunir les traductions de la parabole de l'enfant prodigue. L'*Idiotikon* de 1806, en revanche, ne contenait encore comme échantillons que six poèmes en dialecte. Selon la lettre adressée au ministère de l'Intérieur, en octobre 1808, Coquebert de Montbret avait également demandé Stalder de rédiger sa « *schweizerische Dialektologie mit stäter Hinsicht auf ältere germanische oder mit der altdeutschen Sprache verschwisterte Dialekte* ». Cela pouvait effectivement avoir amené Stalder à adopter ou à développer une perspective historique et comparative.

Une fois l'attention de Vial attirée sur l'*Idiotikon* de Stalder, le contact avec l'administration française fut établi par le doyen Johann Samuel Ith (1747-1813) à Berne. Dès début 1808, Stalder fournit une première sélection de textes, qui comprenait quatre traductions de la parabole de l'enfant prodigue, dans les dialectes des cantons de Zurich, de Schwytz et de Lucerne, dont deux pour ce dernier : la première représentant le dialecte de l'Entlebourg, l'autre celui du Gäu. Stalder les reprit dans son manuscrit final qu'il envoya à Coquebert de Montbret par l'intermédiaire du ministre plénipotentiaire en Suisse, le 16 octobre 1808, soit un après avoir été chargé des recherches. De la lettre d'accompagnement ressort quelles étaient les instructions qu'on lui avait données initialement. Cette lettre est d'autant plus intéressante pour la genèse des travaux dialectologiques de Stalder que ses héritiers ont détruit tous ses papiers après sa mort. Coquebert de Montbret remercia Stalder au nom du ministre, le 22 novembre 1808, et lui fit parvenir des livres comme signe de reconnaissance. La collaboration officielle entre les deux chercheurs s'arrêta là.

Le manuscrit envoyé en 1808 compte 176 pages. Il porte le titre *Schweizerische Dialektologie in Vergleichung mit andern ältern germanischen Dialekten. Sammt einem Anhang einer Uebersetzung der Parabel vom verlorenen Sohne Lucae XV. 11-32. in allen Schweizerdialekten. Von Franz Josef Stalder, Kammerer und Pfarrer zu Escholzmatt in Entlebuch. Im Jahr 1808.* L'original est conservé au fonds Coquebert de Montbret de la biblio-

thèque municipale de Rouen²⁰⁶. Il est divisé en deux grandes parties. La première comporte deux chapitres, sur la phonétique (« Von den Buchstaben und ihrer veränderlichen Aussprache ») et sur la flexion (« Von der Veränderung und Beugung der Wörter »). Il s'agit essentiellement d'une version améliorée et quelque peu augmentée de la dialectologie de 1806. La plus grande partie, en revanche, est formée d'un recueil de 29 traductions de la parabole de l'enfant prodigue. Elles ont été faites dans les dialectes des cantons de Lucerne (Gäu, Entlebourg, Weggis), d'Unterwald, de Zurich (ville de Zurich, Winterthur, Albisgäu), de Zoug, de Bern (Emmental), de Glaris (Mollis), de Fribourg (Düdingen), de Soleure (ville), d'Appenzell, de Saint-Gall (ville de Saint-Gall, haut et moyen Toggenburg, Uznach, Rheintal), des Grisons (Prättigäu, Chur), de l'Argovie (haute et basse Argovie, « Dialekt des Aargäuers jenseits der Aare », Freiamt, Fricktal) et de Thurgovie (Bischofszell, Steckborn).²⁰⁷

Après les recherches entreprises pour le ministère de l'Intérieur français, Stalder poursuit ses travaux sur les dialectes et publia en 1819 son ouvrage principal : *Die Landessprachen der Schweiz oder Schweizerische Dialektologie, mit kritischen Sprachbemerkungen beleuchtet. Nebst der Gleichnisrede von dem verlorenen Sohne in allen Schweizermundarten*. Stalder y a encore élargi la perspective sur l'ensemble des dialectes alémaniques de Suisse, et a posé ainsi les fondements des études du suisse allemand.²⁰⁸ La *Dialektologie* représente une version augmentée et profondément remaniée du manuscrit de 1808. La comparaison linguistique y occupe 258 pages et suit les principes de la méthode historique et comparative que Jacob Grimm perfectionna peu après. Stalder s'appliquait à expliquer les dialectes à partir des états anciens de la langue et faisait précéder les échantillons d'une version de la parabole « *im uralten Schriftdeutsch (in der Sprache eines Tatians; St. Gallener Ma-*

²⁰⁶ BMR. Ms. Mbt. 528. Un microfilm qu'Eduard Studer a fait faire existe dans la Eidgenössische Landesbibliothek Bern.

²⁰⁷ STUDER (1954), p. 219

²⁰⁸ STUDER (1954), p. 224

nuskript) » et en « *Notkerischer Sprache* ». Suivent 42 traductions de la parabole dans les dialectes suisse allemands, 15 de la Suisse romande, huit en dialectes italiens et six en romanche. Stalder justifia le choix d'un même morceau de texte comme instrument de la comparaison linguistique par la volonté de mieux représenter les traits caractéristiques des dialectes :

Allein trotz des redlichen Fleißes und der mehrfachen Unterstützung war es mir doch unmöglich, alle die zärtern Abstufungen der Mundarten, die schon zuweilen mehr oder weniger in einer einzigen Gemeinde wechseln, und alle die leisen Uebergänge eines Dialektes in einen andern verwandten Dialekt genau anzugeben und zu verzeichnen.

Dieses sorglich betrachtend, berührte ich größtentheils nur die Hauptspracheigenheiten und Darstellungsweisen der besondern und hervorstechenden Mundarten unsrer Schweiz, und um dem marklosen Gerippe einiges Leben einzuhauchen, wählte ich einen Aushub gleichwertiger Sprachproben, nämlich die so schöne Parabel von dem verlorenen Sohne, zuerst im uralten Schriftdeutsch, um zu sehen, wie man auch vor tausend Jahren schrieb und redete, und dann im heutigen Schweizerdeutsch, wie jetzo noch der Schweizer spricht. (STALDER 1819, p. VI)

Dans la *Dialektologie* ont été reprises toutes les paraboles de 1808, à l'exception de celles pour Weggis, Winterthur, Uznach et en « *Dialekt des Aargäuers jenseits der Aare* ». Elles ont pourtant été en partie remaniées et pourvues des noms des traducteurs.²⁰⁹ Coquebert de Montbret possédait un exemplaire de la *Dialektologie* et en copia plusieurs versions pour enrichir sa propre collection de paraboles de l'enfant prodigue. On les retrouve dans le recueil de 1824/31 : les dialectes romans de la Suisse y sont représentés par douze échantillons qui s'ajoutent aux versions de Stalder (Saint-Maurice en Valais, Bienne, Montagne de Diesse, Courtelary, Moûtier-Granval) ou sont identiques aux traductions publiées dans la *Dialektologie* (environs de Genève, Pays de Broie, Montreux, Haute- et Basse-Engadine, Gruyères dans le canton de Fribourg). Une version en patois de Delémont figure dans les deux collections, mais les textes ne sont pas identiques.

²⁰⁹ STUDER (1954), p. 219

Malgré son approche moderne, l'œuvre de Stalder a été éclipsé par le premier volume de la *Deutsche Grammatik* de Grimm, paru seulement quelques mois plus tard et qui fut vite mis en valeur. En revanche, Grimm lui-même a plusieurs fois rendu hommage à son homologue suisse. En Italie, Giovanile Vegezzi-Ruscalla et après lui Bernardo Biondelli citent Coquebert de Montbret et Stalder comme modèles dans la préface à leur propre collection de paraboles de l'enfant prodigue, commencée en 1830. Plus tard, la Société des Antiquaires de Zurich, à l'occasion de la publication d'un *Idiotikon* suisse, choisissait pour premier volume le manuscrit de Stalder, auquel celui-ci continuait à travailler jusqu'à sa mort.²¹⁰

E. STUDER voit dans la contribution de Stalder le premier et ultime résultat précieux dans la statistique des langues du ministère de l'Intérieur français, et estime que son auteur, par ses connaissances, fut nettement en avance par rapport aux directeurs de l'enquête.²¹¹ Cela est certainement juste pour l'approche historico-comparative qui justifie la renommée de Stalder comme un des fondateurs de la dialectologie moderne. Il convient cependant de rappeler les travaux remarquables d'autres informateurs (p.ex. Champollion-Figeac) et surtout le fait que Coquebert de Montbret et Stalder ne partageaient pas les mêmes origines et les mêmes objectifs. Si les deux s'inscrivaient dans la tradition des grandes collections de langues qui avaient pour but d'étudier les peuples et leurs langues, les travaux de Stalder sont issus plus encore de son intérêt personnel pour les traditions et la culture suisses et représentent la volonté d'illustrer cette culture et de définir l'identité nationale des Suisses. Cet élément est certes présent dans les recherches de Coquebert de Montbret, mais il passe au second plan par rapport aux intérêts géographiques et statistiques et la volonté de produire un savoir utile pour l'administration. Ainsi, les deux contemporains disposaient d'une base de données comparable, mais aboutissaient à des résultats tout à fait différents : Coquebert de Montbret en élaborait une géographie des

²¹⁰ Cf. STUDER (1954).

²¹¹ STUDER (1954), p. 221

langues et dialectes qui n'est pas moins moderne que la dialectologie de Stalder. Les deux n'ont cependant pas connu la même réception, sans doute aussi en raison d'attitude différente face aux dialectes en France et aux pays germaniques tout au long du 19^e siècle.

Italie

Dans les régions de l'actuelle Italie, l'enquête sur la limite de l'italien fut commencée dès 1806 dans les territoires annexés du Piémont et de la Ligurie (voir la Doire, le Pô et les Alpes-Maritimes), et poursuivie à partir de 1807 en Suisse. Encore en 1806 sont également demandés des renseignements sur les dialectes italiens (voir Gênes, les Apennins et le Taro). Coquebert de Montbret semble avoir eu un intérêt personnel pour ce sujet, car dès 1797, il avait prié le général Baraguey d'Hilliers, alors gouverneur de Venise, de lui procurer des livres sur les différents idiomes de l'Italie. Puis, en 1807, il sollicita d'abord le soutien de Champagne pour les recherches dans le Royaume d'Italie, mais sa demande ne fut pas entendue. Par la suite, en revanche, et grâce aux liens étroits entre le royaume et la France, Coquebert de Montbret réussit à trouver lui-même des correspondants sur place et à accéder aux réseaux de l'administration italienne. Trois correspondances peuvent être distinguées. Dans un premier temps, Marcel de Serres (1783-1863), alors en mission dans la région pour renseigner le gouvernement français sur l'économie autrichienne et bavaroise, fut chargé de dresser une carte des limites des langues. Ensuite, le général Louis Baraguey d'Hilliers (1764-1813) fut sollicité pour s'occuper de la collecte d'échantillons linguistiques. Les recherches les plus fécondes furent cependant lancées par le soutien du ministre italien des Affaires étrangères, le comte Ferdinando Marescalchi (1754-1816), qui transmit la demande de Coquebert de Montbret au ministère de l'Intérieure à Milan, où l'on chargea le jeune Giovanni Scopoli (1774-1854), alors directeur de l'Instruction publique, de mener une enquête auprès des préfets italiens. L'ensemble des démarches aboutit à l'envoi des résultats rassemblés par Scopoli à Coquebert de Montbret, fin 1811. Les matériaux en provenance du Royaume d'Italie correspondent aux données que les préfets français ont recueillies dans leurs départements, à la différence près que les limites des langues, les îlots linguistiques et le nombre des locuteurs ont constitué

l'intérêt principal de l'enquête en Italie, alors que les recherches sur la géographie dialectale y ont joué un rôle nettement moins important.²¹²

²¹² Nous avons présenté en détail les recherches menées par L. Baraguey d'Hilliers, par M. de Serres et par les préfets italiens dans KÖDEL (2010) et nous dispensons de tout reproduire ici. L'article rappelle également la situation géopolitique et linguistique de l'Italie septentrionale et particulièrement celle du Tyrol, puis situe la carte des limites des langues dans le Tyrol dans la tradition de la cartographie ethnographique pour la région, et discute la classification des langues romanes – notamment du ladin et du frioulan – par Coquebert de Montbret. Cf. Sven KÖDEL (2010) : « Die napoleonische Spracherhebung in Tirol und Oberitalien in den Jahren 1809 und 1810. » In : *Ladinia* n° 34, pp. 11-49.

III Index

Collaborateurs dans l'enquête

- ACHARD, Claude François. *Auteur d'un dictionnaire français-provençal, bibliothécaire de la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône)*
- ALBERTI. *Maire de La Brigue (Alpes-Maritimes)*
- ALBY, Jean-Joseph. *Juge de paix de Fontainemore (Doire)*
- ALLART. *Juge de Paix du canton de Lens (Pas-de-Calais)*
- ALPHONSE, François Jean Baptiste d'. *Préfet du Gard 1804-10*
- AMBROSIS, Giuseppe de. *Secrétaire général de la préfecture des Apennins*
- AMELOT, Charles Pierre. *Sous-Préfet de Montluçon (Allier)*
- ANCEAUME. *Desservant de la paroisse de Saulcet (Allier)*
- ANGLÈS. *Maire de Veynes, membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (Hautes-Alpes)*
- ANITCHOUD. *Maire de Roermond (Meuse-Inférieure)*
- ANTHOINE, Antoine. *Maire de Marseille (Bouches-du-Rhône)*
- ARBORIO-BIAMINO, Pierre. *Préfet de la Stura 1803-10*
- ARELANT. *Desservant de la succursale de Dompierre-les-Églises (Haute-Vienne)*
- ARMAND-DELILLE. *Pasteur de l'église réformée de Bourg-lès-Valence (Drôme)*
- ARRIGHI DE CASANOVA, Hyacinthe. *Préfet du Liamone 1803-10*
- AVIT, Jean. *Professeur à l'école secondaire de Saint-Flour (Cantal)*
- AZÉMAR, Jean Baptiste Pierre Melchior d'. *Préfet du Var 1806-11*
- BADOU, Léonard. *Sous-Préfet de Bellac (Haute-Vienne)*
- BAGET, Jean. *Général, maire de Lavit (Tarn-et-Garonne)*
- BAGETTI, Joseph/Giuseppe Pietro. *Capitaine ingénieur géographe, peintre (Pô)*
- BAILLIENCOURT, F. de. *Juge de Paix du canton de Béthune (Pas-de-Calais)*
- BALGUERIE, Pierre. *Préfet du Gers 1800-13*
- BARAGUEY D'HILLIERS, Louis. *Général français, commandant des troupes françaises au Tyrol (Italie)*
- BARBIER. *Juge de Paix du canton de Wail (Pas-de-Calais)*
- BARRÈS. *Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire*

BARRIAT. *Maire de Compreignac (Haute-Vienne)*

BASTIDE, Antoine Joseph. *Conseiller de la préfecture de la Haute-Garonne*

BAUDIER, Jean Nicolas. *Sous-Préfet de Châteaulin (Finistère)*

BEAUHARNAIS, François de. *Ambassadeur français à Madrid (Espagne)*

BÉCHET, Jean Baptiste. *Secrétaire général de la préfecture du Jura*

BEIJLE, C. *Maire de Wegberg (Meuse-Inférieure)*

BENEUIL. *Instituteur communal à Bellème (Orne)*

BERNET. *Juge de Paix du canton de Guînes (Pas-de-Calais)*

BERTETTI, Maurizio. *Poète piémontais (Pô)*

BERTHOT, Charles. *Curé de Vaux (Haute-Marne)*

BERTHOT, Clément Louis Charles. *Sous-Préfet de Langres (Haute-Marne)*

BERTRAND, Antoine-Aimé. *Sous-Préfet de Saint-Flour (Cantal)*

BERTRAND. *Membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (Hautes-Alpes)*

BERVILLE, Pierre-Joseph. *Secrétaire général de la préfecture de la Somme*

BEUVAIN DE MONTILLET. *Maire d'Aumale (Seine-Inférieure)*

BEYENS, Constantin. *Sous-Préfet d'Audenarde (Escaut)*

BIOT, Jean Baptiste. *Physicien, mathématicien et astronome français, séjournant en Catalogne en 1807-08 (Espagne)*

BIOT. *Desservant de la paroisse de Vouecourt (Haute-Marne)*

BIZOT. *Sous-Préfet de Saint-Dié (Vosges)*

BLANC, Victor. *Membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (Hautes-Alpes)*

BLANCHARD. *Juge de Paix du canton de Saint-Omer-Nord (Pas-de-Calais)*

BLANQUI, Jean Dominique. *Sous-Préfet de Puget-Thénières (Alpes-Maritimes)*

BLOEMARTS, A.J.H.J. *Maire de Venlo (Meuse-Inférieure)*

BLOIS, Aymar de. *Capitaine de vaisseau, conseiller général du département du Finistère, historien et ethnologue, membre de l'Académie celtique*

BOCK, Jean Nicolas Étienne, baron de. *Conseiller de préfecture (Forêts)*

BOISSY D'ANGLAS, François Antoine. *Préfet de la Charente 1810-14*

BOMART. *Juge de Paix du canton d'Audruicq (Pas-de-Calais)*

BONDY, Pierre-Marie Taillepiéd de. *Préfet du Rhône 1810-14*

BOONEN, G.T. *Curé d'Elmpt (Meuse-Inférieure)*

BOSSI, Joseph-Charles-Aurèle. *Préfet de l'Ain 1805-10, puis de la Manche à partir de 1810*

BOTTIN, Sébastien. *Auteur de l'Annuaire du Bas-Rhin de l'an VIII, puis secrétaire général de la préfecture du Nord, secrétaire général de la Société des Antiquaires dans les années 1820, coéditeur des publications de Coquebert de Montbret en 1824 et 1831*

BOULLÉ, Jean-Pierre. *Préfet des Côtes-du-Nord 1800-14*

BOURDON DE VATRY, Marc Antoine. *Préfet de Gênes 1809-14*

BOURDON, Antoine. *Sous-Préfet de Boussac (Creuse)*

BOURGOIS DE JESSAINT, Claude Laurent. *Préfet de la Marne 1800-38*

BOUVENOT. *Maire de Blondefontaine (Haute-Saône)*

BOUVIER-DUMOLARD, Louis. *Préfet du Finistère 1810-13*

BOYER, Geoffroy. *Sous-Préfet de Nontron (Dordogne)*

BRACONNIER, Joseph. *Juge de Paix de Lessines (Jemmapes)*

BRAZIER. *Juge de Paix du canton de Beaumetz-les-Loges (Pas-de-Calais)*

BRICOULT, Benoît Joseph. *Juge de Paix d'Enghien (Jemmapes)*

BRISSE. *Juge de Paix du canton de Marquion (Pas-de-Calais)*

BROUSSOUS, Louis. *Secrétaire général de la préfecture de la Lozère*

BRUGIÈRE DE BARANTE, Amable Guillaume Prosper. *Préfet de la Vendée 1803-09, puis du Léman 1809-13*

BRUN, Pierre François. *Préfet de l'Ariège 1800-08*

BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE, Alexandre François. *Préfet de l'Ardèche 1806-10*

BRUSLÉ DE VALSUZENAY, Claude-Louis. *Préfet de l'Aube 1800-10*

BRY, Jean Antoine Joseph de. *Préfet du Doubs 1801-14*

BURIN-DESROZIERS, Joseph. *Maire de La Tour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme)*

CALHIAT, Marcel. *Maire de Lauzerte (Tarn-et-Garonne)*

CARNÉ, Louis Marie de (ou Carné-Carnalet). *Sous-Préfet de Brest (Finistère)*

CARNÉ-COËTLOGON, Florimond Jean Baptiste Marie Hippolyte de. *Sous-Préfet de Quimper (Finistère)*

CARON. *Juge de Paix du canton de Cambrin (Pas-de-Calais)*

CARRÉ, J.-B. *Sous-Préfet d'Épernay (Marne)*

CARRERE-PECHELY. *Maire de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne)*

CARTIER, François. *Sous-Préfet de Dieppe (Seine-Inférieure)*

CASTELLANE-NOVEJEAN, Boniface Louis André. *Préfet des Basses-Pyrénées 1802-10*

CAZAUX, Dominique-Louis. *Secrétaire général de la préfecture du Gers*

CHABROL DE VOLVIC, Gilbert Joseph Gaspard. *Préfet de Montenothe 1806-12*

CHAIX, Barthélémy. *Sous-Préfet de Briançon (Hautes-Alpes)*

CHALON. *Sous-Préfet de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne)*

CHAMBRAY, Edouard de. *Sous-Préfet d'Alençon (Orne)*

CHAMPAGNY, Jean-Baptiste de Nompère de. *Ministre de l'Intérieur 1804-07, puis ministre des Relations extérieures 1809-11*

CHAMPOLLION-FIGEAC, Jacques-Joseph. *Secrétaire de la Société des sciences et arts de Grenoble et bibliothécaire de la ville en 1808, auteur des Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, 1809.*

CHANDEZON, Jacques Joseph. *Maire de Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme)*

CHAPÉRON ROUFFIAC. *Juge de Paix de Libourne (Gironde)*

CHARRAING. *Vicaire de Bellac (Haute-Vienne)*

CHASSEPOT DE CHAPLAINE, Aimé Jean François de. *Sous-Préfet de San-Remo (Alpes-Maritimes)*

CHASSOUX, Antoine. *Sous-Préfet de l'arrondissement de Bourgneuf (Creuse)*

CHAUVELIN, Bernard François de. *Préfet de la Lys 1804-10*

CHÉRON DE LA BRUYÈRE, Louis. *Préfet de la Vienne 1805-1807*

CHERRIER, Jean Claude. *Sous-Préfet de Neufchâteau (Vosges)*

CILLART DE KERMAINGAI, Joseph René Claude. *Sous-Préfet de Domfront (Orne)*

CLAUDEL. *Adjoint à la mairie de Fresse (Haute-Saône)*

COCHARD, Nicolas François. *Conseiller de la préfecture du Rhône*

COLLARD, Jean-Herman-Joseph. *Sous-Préfet de Neufchâteau (Forêts)*

COLLIN. *Membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (Hautes-Alpes)*

COMPANS, François. *Sous-Préfet de Blaye (Gironde)*

CONAN, Jean-Claude. *Recteur de Pluguffan (Finistère)*

CONINCK DE MERCKEM, Patrice de. *Préfet de Jemmapes 1805-10*

CONSTANTIN, de. *Maire de Nice (Alpes-Maritimes)*

COQUEBERT DE MONTBRET, Charles-Étienne. *Directeur du Bureau de la statistique au sein du Ministère de l'Intérieur 1806-10*

COQUEBERT DE MONTBRET, Eugène-Barthélémy. *Employé au Bureau de la statistique 1806-12*

COULLION, Mamert. *Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire*

CRÉTET, Emmanuel comte de Champmol. *Ministre de l'Intérieur 1807-09*

CROCCO, Joseph. *Secrétaire général de la préfecture de Montenotte*

CROZE, Jean Joseph. *Sous-Préfet de Brioude (Haute-Loire)*

DAGENES. *Maire d'Auvillar (Tarn-et-Garonne)*

DAUBE, Louis Jacques Joseph. *Chef de bureau à la préfecture des Hautes-Pyrénées*

DAUBERS (ou BLONDEL D'AUBERS), Louis Marie Joseph. *Sous-Préfet de Porrentruy (Haut-Rhin)*

DAUBY, Jean Philippe. *Maire d'Agde (Hérault)*

DAUTHIER DE SAINT-SAUVEUR, Jean Antoine Christophe. *Sous-Préfet d'Yssingaux (Haute-Loire)*

DAUTRICOURT. *Juge de Paix du canton de Carvin (Pas-de-Calais)*

DECHEGARAY, Chrysostome. *Maire de Bayonne (Basses-Pyrénées)*

DEFONTAINE. *Juge de Paix du canton de Vimy (Pas-de-Calais)*

DEGÉRANDE, Joseph Marie. *Secrétaire général du ministère de l'Intérieur*

DELAPAIX, Claude-Nicolas. *Curé d'Auberive (Haute-Marne)*

DELAROCHE (ou DE LA ROCHE), François Étienne. *Naturaliste suisse, séjournant en 1808 aux Iles Baléares (Espagne)*

DELATTRE, François Pascal. *Préfet de Vaucluse 1805-10*

DELEBARRE. *Juge de Paix du canton de Laventie (Pas-de-Calais)*

DELESTANG, Louis Charles Nicolas. *Sous-Préfet de Mortagne (Orne)*

DELON, Jacques. *Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales*

DELOR, C. *Secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche*

DÈMAREST. *Juge de Paix du canton d'Auxi-le-Château (Pas-de-Calais)*

DERRIEN, Yves Jean Louis. *Imprimeur à Quimper, conseiller de la préfecture de la Finistère*

DERVILLE-MALÉCHARD, Claude Joseph Parfait. *Ministre plénipotentiaire de la France auprès de la République du Valais (Suisse)*

DESBORDES. *Desservant de Cieux (Haute-Vienne)*

DESBORDES. *Juge de Paix du canton de Mézières-sur-Issoire (Haute-Vienne)*

DESBORGES. *Juge de paix de Lavalette (Charente)*

DESCORCHES DE SAINTE-CROIX, Marie Louis Henri. *Préfet de la Drôme 1802-15*

DESGROUSILLEZ. *Juge de Paix du canton de Fauquembergues (Pas-de-Calais)*

DESJOBERT, Charles. *Vice-Consul à Madrid (Espagne)*

DESMARAIS DU CHAMBON. *Juge de Paix du canton de Laurière (Haute-Vienne)*

DESMOTTES, Joseph. *Juge de Paix d'Ellezelles (Jemmapes)*

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, Antoine François. *Préfet de la Haute-Garonne 1806-13*

DESPORTES, Nicolas Félix. *Préfet du Haut-Rhin 1802-13*

DESPREZ, Jean. *Sous-Préfet de Barbezieux (Charente)*

DESRIBES. *Contrôleur des contributions à Issoire (Puy-de-Dôme)*

DETCHEPARE, Stanislas. *Sous-Préfet de Mauléon (Basses-Pyrénées)*

DETORCY, Louis Joseph. *Sous-Préfet de Vitry-le-François (Marne)*

DEVORA, V. J. *Curé de Sankt-Matthias (Sarre)*

DEZOTEUX, Pierre. *Cordonnier à Desvres et poète local (Pas-de-Calais)*

DEWAMIN. *Juge de Paix du canton de Campagne-lès-Hesdin (Pas-de-Calais)*

DEWEZ, Louis-Dieudonné. *Sous-Préfet de Saint-Hubert, historien belge*

DOCHIER, Jean-Baptiste. *Maire de Romans (Drôme)*

DONADIEU, Jacques Toussaint. *Maire de Béziers (Hérault)*

DONGOIS, Joseph. *Avocat, maire d'Embrun, membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (Hautes-Alpes)*

DOUCIN, Bernard. *Curé de Crozon (Finistère)*

DROUET, Jean-Baptiste. *Sous-Préfet de Sainte-Menehould (Marne)*

DUBOIS, Louis. *Secrétaire général de la préfecture de l'Orne*

DUBOUCHAGE, Marc Joseph de Gratet. *Préfet des Alpes-Maritimes 1803-14*

DULIN-LAMOTHE. *Maire d'Aigueperse (Puy-de-Dôme)*

DUMOULIN, Jean-Charles. *Auteur d'un mémoire sur la Gavacherie (Gironde)*

DUPRÉ. *Avocat à Valence (Drôme)*

DUQUESNE, Denis. *Sous-Préfet de Morlaix (Finistère)*

DURET, Mathieu Louis Pierre. *Médecin à Annonay (Ardèche)*

DUVAL, Jean-Pierre. *Préfet des Basses-Alpes 1805-15*

ESTIENNE, F.F. *Maire de Selles (Haute-Saône)*

FABRY, François Gabriel. *Conseiller de la préfecture du Léman*

FALQUE, F. *Curé de La Chapelle-aux-Bois (Vosges)*

FALQUET-TRAVAIL, François. *Sous-Préfet de Die (Drôme)*

FARGE. *Curé d'Ébrueil (Allier)*

FARNAUD, Pierre Antoine. *Secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes*

FAYDEL, Jean-Félix. *Conseiller de la préfecture du Lot*

FAYDIT, Amable. *Sous-Préfet de Riom (Puy-de-Dôme)*

FERAUDI, Raimondo. *Dominicain, poète piémontais (Stura)*

FERRARIS. *Curé de Rima, département d'Agogna, Royaume d'Italie (Italie)*

FIEUZAL. *Adjoint à la mairie de Moissac (Tarn-et-Garonne)*

FLAUGERGUES, Pierre François. *Sous-Préfet de Villefranche (Aveyron)*

FLOUR. *Juge de Paix du canton d'Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais)*

FOSTIER, D. *Juge de paix du canton de Renaix (Escaut)*

FOUACHE. *Sous-Préfet du Havre (Seine-Inférieure)*

FOUET, Pierre Nicolas. *Abbé, desservant de Condé-sur-Sarthe (Orne)*

FOURIER, Joseph. *Préfet de l'Isère 1802-15*

FOURNIER, Joseph. *Sous-Préfet de Béziers (Hérault)*

FRANÇOIS. *Juge de Paix du canton de Houdain (Pas-de-Calais)*

FRISCHE, J.M.F. *Curé de Meijel (Meuse-Inférieure)*

GARDIEN. *Maire de Cromary (Haute-Saône)*

GARY, Alexandre Gaspard. *Préfet du Tarn 1804-09*

GAUD-ROUSSILLAC, Joseph Marie Antoine Lambert. *Sous-Préfet de Montélimar (Drôme)*

GAUTIER, Joseph. *Sous-Préfet de Brive (Corrèze)*

GEYMET, Pierre. *Sous-Préfet de Pignerol/Pinerolo (Pô)*

GILLIOT. *Juge de Paix du canton de Marquise (Pas-de-Calais)*

GIRALDON, Guillaume (abbé). *Professeur à l'école secondaire de Saint-Flour (Cantal)*

GIRARDIN, Cécile Stanislas Xavier de. *Préfet de la Seine-Inférieure 1812-14*

GIULIO, Charles Jean Etienne Nicolas (= Carlo Stefano). *Préfet de la Sésia 1804-14*

GOBERTIERE-LAMOTHE, Claude Pascal de. *Maire de la ville du Dorat (Haute-Vienne)*

GOEPP, Jean Jacques. *Théologien, membre de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg (Bas-Rhin)*

GONDINET, Pierre. *Sous-Préfet de Saint-Yrieix (Haute-Vienne)*

GOUTAY-PEROL, Guillaume. *Maire de Joze (Puy-de-Dôme)*

GOYON, Michel Augustin de. *Préfet de l'Aveyron 1808-10*

GRÅBERG, Jakob från Hemsö. *Diplomate suédois à Gênes, auteur de plusieurs ouvrages statistiques (Gênes)*

GRATEYROLLE. *Notaire à Nouic (Haute-Vienne)*

GRAVERAN, Louis. *Aumônier de l'hôpital de la marine de Brest (Finistère)*

GRENET. *Juge de Paix de La Poutroye (Haut-Rhin)*

GRÉTRY, André Ernest Modeste. *Musicien et compositeur de Liège, membre de l'Institut (Ourthe)*

GUILHEMOL-BARRES. *Maire de Villebrumier (Tarn-et-Garonne)*

GUILLON. *Maire de Stamproy (Meuse-Inférieure)*

GUILLOTIN-FOUGERÉ, Étienne Nicolas. *Sous-Préfet de Marennes (Charente-Inférieure)*

GUIRAND. *Adjoint à la mairie de Saint-Pons (Hérault)*

GUIRAUD, Auguste. *Poète et professeur au collège d'Agde (Hérault)*

GUIRAUD-DUMONTEL. *Maire de Manzat (Puy-de-Dôme)*

HÉLY D'OISSEL, Patrice-Frédéric. *Préfet de Maine-et-Loire 1809-14*

HENISSART, Auguste. *Secrétaire général de la préfecture de la Lys*

HENRY, Jacques François. *Ingénieur militaire, érudit de Boulogne-sur-Mer, membre de la Société d'agriculture, les lettres et des arts de Boulogne, membre correspondant de l'Académie celtique (Pas-de-Calais)*

HERBORDT, L.T. *Curé de Niederkrüchten (Meuse-Inférieure)*

HILAIRE, Jean François. *Préfet de la Haute-Saône 1804-14*

HIMBERT DE FLÉGNY, Louis Alexandre. *Préfet des Vosges 1803-14*

HOLTZ, Jean Baptiste. *Sous-Préfet de Delémont (Haut-Rhin)*

HUBERT. *Chirurgien à Somme-Suippes (Marne)*

HUET DE COETLISAN, Jean Baptiste Claude Raynault. *Sous-Préfet de Bazas (Gironde)*

HUMBOLDT, Wilhelm von. *Contacté dans le cadre des recherches sur le basque (1812)*

ITH, Johann Samuel. *Doyen à Berne (Suisse)*

JAUBERT DE PASSA, François. *Conseiller de la préfecture des Pyrénées-Orientales*

JEAN. *Membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (Hautes-Alpes)*

JERPHANION, Gabriel Joseph de. *Préfet de la Haute-Marne 1802-15*

JOGUET, Alexandre Marie. *Curé de Ploudiry (Finistère)*

JOGUET, André Marie. *Sous-Préfet de La Réole (Gironde)*

JORDANS, Franz Anton. *Sous-Préfet de Crévelt (Roër)*

JORI. *Secrétaire général de la préfecture de l'Adige, Royaume d'Italie (Italie)*

JOULLIETTON, Joseph. *Conseiller de la préfecture de la Creuse*

JULLIEN DE BIDON, Louis Joseph Victor. *Préfet du Morbihan 1801-14*

KÉPLER, Maximilien Xavier. *Préfet de la Sarre 1803-10*

KERGARIOU, Joseph François Marie Pierre. *Préfet d'Indre-et-Loire 1811-14*

KEVERBERG, Charles Louis de/Karl Ludwig von. *Sous-Préfet de Clèves (Roër)*

KORAÏS, Adamantios (= docteur Coray). *Médecin et philologue grec*

LA TOURETTE, Marie Juste Antoine de La Rivoire, marquis de. *Préfet de Gênes 1806-09*

LABOULINIÈRE, Pierre. *Secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées*

LACHAISE, Jean François. *Préfet du Pas-de-Calais 1803-15*

LACOSTE, J.J. *Membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne)*

LACOSTE, Jean-Baptiste. *Préfet des Forêts 1800-08*

LADOUCETTE, Jean Charles François de. *Préfet des Hautes-Alpes 1802-09, puis de la Roër 1809-14*

LAFONT DU CUJULÀ, Charles-Marie de. *Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne*

LAGET. *Maire de Roujan (Hérault)*

LAGRAVE, Bernard. *Sous-Préfet de Saint-Omer (Pas-de-Calais)*

LAGREZE, Claude. *Sous-Préfet de Libourne (Gironde)*

LAMAGDELAINE, Joseph Victor Alexandre. *Préfet de l'Orne 1800-14*

LAMETH, Alexandre Théodore Victor de. *Préfet de la Roër 1806-09*

LAMOTHE, Antoine Rabusson. *Préfet de la Haute-Loire 1800-10*

LANDEMER. *Juge de Paix du canton de Bapaume (Pas-de-Calais)*

LAPARRE DE SAINT-SERNIN, Géraud François. *Maire de Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne)*

LARPEYRIE. *Maire de Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne)*

LASABLONNIÈRE. *Juge de Paix du canton de Desvres (Pas-de-Calais)*

LAUGIER. *Curé de Ferrassières (Drôme)*

LE COZ, Jean. *Curé de Carhaix (Finistère)*

LE FUR, Goulven. *Curé de Landerneau (Finistère)*

LE GONIDEC, Jean François. *Linguiste, auteur d'une grammaire et d'un dictionnaire bretons*

LE GRAND DE BOISIANDRY. *Maire de Laigle (Orne)*

LE GRAND. *Sous-Préfet d'Yvetot (Seine-Inférieure)*

LE HIR, Pierre Gabriel. *Recteur de Locmaria-Plouzané (Finistère)*

LE PORQUIER DE VAUX, Jean-Baptiste-Laurent. *Secrétaire général de préfecture de l'Oise*

LE PELETIER D'AUNAY, Félix. *Préfet de Tarn-et-Garonne 1808-13*

LEBLANC, Jean-Baptiste Clément. *Sous-Préfet de Wassy (Haute-Marne)*

LECLERC, Jean-Louis. *Préfet de la Meuse 1804-13*

LEDUCQ, Léandre. *Juge de Paix du canton d'Arras-Nord (Pas-de-Calais)*

LEFÉBVRE. *Juge de Paix du canton d'Arras-Sud (Pas-de-Calais)*

LEFRANÇOIS. *Juge de Paix du canton de Hesdin (Pas-de-Calais)*

LEISTENSCHNEIDER, Pierre. *Secrétaire de la mairie de Luxembourg (Forêts)*

LEMMENS, Pierre J. *Curé d'Achel (Meuse-Inférieure)*

LEROY (ou LEROI), Nicolas Marie. *Sous-Préfet de Reims (Marne)*

LEZAY-MARNÉSIA, Adrien de. *Préfet de Rhin-et-Moselle 1806-10*

LHOMME. *Maire de Dampierre (Haute-Saône)*

LIANDIER. *Directeur de l'école secondaire de Saint-Flour*

LIGER, Antoine. *Sous-Préfet de Ruremonde (Meuse-Inférieure)*

LLANO, Manuel de. *Négociant à Vitoria (Espagne)*

LOM, Armand. *Sous-Préfet de Bayonne (Basses-Pyrénées)*

LOYSEL, Pierre. *Préfet du Pô 1805-08*

LUINI. *Préfet du département d'Agogna, Royaume d'Italie (Italie)*

MABELLINI, Giovanni Battista Carlo (= abbé Mabelin). *Ecclésiastique et érudit d'origine turinoise (Pô)*

MACHARDIN. *Juge de paix de Montbron (Charente)*

MAESSEN, J. *Maire de Vlodrop (Meuse-Inférieure)*

MAGENTA, Pio. *Préfet du département du Bacchiglione, Royaume d'Italie (Italie)*

MAIGRE. *Ancien Juge de Paix de Saint-Firmin, membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (Hautes-Alpes)*

MALLARMÉ, Claude Joseph. *Préfet de la Vienne 1807-15*

MALOUET, Pierre-Victor. *Préfet de l'Aisne 1810-15*

MALRIAT, Pierre-Charles. *Secrétaire général de la préfecture de la Meurthe*

MARCHADIN. *Juge de paix de Montbron (Charente)*

MARESCALCHI, Ferdinando. *Ministre des Relations extérieures du Royaume d'Italie (Italie)*

MARQUANT. *Juge de Paix du canton de Hucqueliers (Pas-de-Calais)*

MARQUIS, Jean-Joseph. *Préfet de la Meurthe 1800-08*

MARSAIS. *Juge de paix de La Rochefoucauld (Charente)*

MARSON-GRANDJEAN. *Maire de Virton (Forêts)*

MARTIN, François Raymond. *Poète de Montpellier (Hérault)*

MARTIN, Joseph Magdelaine. *Préfet des Pyrénées-Orientales 1801-13*

MARTIN. *Maire de Montdoré (Haute-Saône)*

MARTINEAU DES BARTHES. *Maire de Lamothe-Landerron (Gironde)*

MARTINET, Jean-Laurent. *Sous-Préfet d'Aoste (Doire)*

MAUDET, Joseph. *Sous-Préfet de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine)*

MAURICE, Jean Frédéric Théodore. *Préfet de la Creuse 1807-10*

MÉCHIN, Alexandre-Edme. *Préfet du Calvados 1810-14*

MÉMINEAU, Jean-Baptiste. *Sous-Préfet de Confolens (Charente)*

MENGAUD, Antoine Xavier. *Sous-Préfet de Belfort (Haut-Rhin)*

MERLET, Jean François Honoré de. *Préfet de la Vendée 1800-09*

MICHELLET, Louis Léonard. *Conseiller de la préfecture de la Creuse*

MICOUD D'UMONS, Charles Emmanuel. *Préfet de l'Ourthe 1806-14*

MIOLLIS, Gabriel Honoré. *Préfet du Finistère 1805-10*

MOALLIC, Jean-Louis. *Vicaire de Clohars-Carnoët (Finistère)*

MOLL, Sigismund. *Président du cercle d'Adige sous l'administration provisoire française du Tyrol (Italie)*

MONTALIVET, Jean-Pierre Bachasson de. *Ministre de l'Intérieur 1809-14*

MONTHÉMONT, Alexis. *Adjoint du maire de Tendon (Vosges)*

MORELLET, Pierre Joseph. *Sous-Préfet de Quimperlé (Finistère)*

MORENA, Jean-Baptiste. *Employé à la sous-préfecture de San-Remo (Alpes-Maritimes)*

MOUCHARD DE CHABAN, François Louis René. *Préfet de la Dyle 1805-05*

MOURABY. *Maire de Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne)*

MUNIER. *Juge de Paix de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin)*

NARDON, Hugues. *Préfet du Taro 1808-10*

NOGARET, Pierre Barthélémy. *Préfet de l'Hérault 1800-14*

NORMAND, Claude. *Ancien chirurgien des armées à Courtisols (Marne)*

OBERLIN, Jean Frédéric. *Pasteur à Waldersbach, Ban de la Roche (Vosges)*

PARENT. *Juge de Paix du canton de Lillers (Pas-de-Calais)*

PARTOUNS, Henri Laurent. *Pasteur de Sint-Nicolaaskerk à Maestricht (Meuse-Inférieure)*

PEIGNOT. *Principal du collège de Vesoul (Haute-Saône)*

PELLISSIER. *Adjoint à la mairie de Murviel (Hérault)*

PELMANS, T. *Maire d'Elmpt (Meuse-Inférieure)*

PÉRAUD, Léobon. *Curé de Saint-Vaury (Creuse)*

PÉRÈS DE LAGESSE, Emmanuel. *Préfet de Sambre-et-Meuse 1800-14*

PÉRIGNY. *Sous-Préfet de Malmédy (Ourthe)*

PETITOT, J. B. *Conseiller de la préfecture de la Côte-d'Or*

PICQUET, Antoine. *Sous-Préfet de Courtray (Lys)*

PIETRI, Antoine. *Préfet du Golo 1800-11*

PLANCY, Adrien Godard d'Aucour de. *Préfet de la Doire 1805-08, puis de la Nièvre 1808-10*

PLATTNER, Franz von. *Avocat à Bozen (Italie)*

POCHOLLE, Pierre Pomponne Amédée. *Sous-Préfet de Neufchâtel (Seine-Inférieure)*

POITEVIN-MAISSEMY, Charles. *Préfet du Mont-Blanc 1804-10, puis de la Somme 1810-13*

POLLUCHE, François Daniel. *Secrétaire général de la préfecture du Finistère*

POMMEREUL, François René Jean de. *Préfet du Nord 1805-10*

PONS, Clément. *Sous-Préfet de Nyons (Drôme)*

PORTIER. *Desservant de la paroisse de Ferrières-sur-Sichon (Allier)*

PORTRAIT. *Juge de Paix du canton de Pas-en-Artois (Pas-de-Calais)*

POTTIER. *Curé de Gérardmer (Vosges)*

POUGEARD DU LIMBERT, François. *Préfet de l'Allier 1807-14*

PROUVEUR DE PONT DE GROUARD, Gilles. *Préfet de l'Indre 1804-14*

PUIFFERRA, Victor. *Maire de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne)*

PUYFERRÉ, Pierre François. *Curé de Lesneven (Finistère)*

QUINGNART-TÉRENCE, J.-B. *Employé au bureau du préfet du Pas-de-Calais*

RAMON DE CARBONNIÈRES, Louis. *Préfet du Puy-de-Dôme 1806-14*

RANCHOUP, Pierre Henri. *Consul à Santander (Espagne)*

REINTJENS, J.M. *Secrétaire général de la préfecture de la Meuse-Inférieure*

RÉMY, Jean-Marie. *Sous-Préfet d'Aubusson (Creuse)*

RENAUT. *Maire de Valence (Tarn-et-Garonne)*

REY, Jean Joseph. *Curé de Fortville près de Briançon, membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (Hautes-Alpes)*

REY, Martin. *Instituteur à l'école élémentaire de Montauban (Tarn-et-Garonne)*

RIBOUD, Thomas Philibert. *Magistrat et député, puis conseiller de préfecture et président du tribunal criminel de l'Ain*

RICHARD D'ABONCOURT, Nicolas François Joseph. *Sous-Préfet de Remiremont (Vosges)*

RICHARD, Claude François. *Archiviste de la préfecture à Épinal, puis bibliothécaire de la ville de Remiremont, membre de la Société des Antiquaires (Vosges)*

RICHARD, Joseph Étienne. *Préfet de la Charente-Inférieure 1806-14*

RICHARD. *Membre de la Société d'émulation des Hautes-Alpes (Hautes-Alpes)*

RIOU DE KERSALAUN, François Marie Joseph. *Préfet du Cantal 1800-10*

RIOUBLANT. *Curé de Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne)*

RIVET, Léonard Philippe. *Préfet de la Dordogne 1800-10*

RODRIGUE. *Juge de Paix du canton de Bertincourt (Pas-de-Calais)*

ROEDERER, Pierre Louis. *Homme politique, ministre, sénateur, membre de l'Académie française, auteur d'ouvrages historiques et littéraires (Orne)*

ROGGIERI, Jean-Baptiste. *Préfet de la Meuse-Inférieure 1806-14*

ROLLAND DE CHAMBAUDOUIN, Barthélémy-François. *Préfet de l'Eure 1806-13*

ROLLIN, Jacques Fortunat Savoye. *Préfet de la Seine-Inférieure 1806-12*

RONCARI, Andrea. *Curé de Velo Veronese, département de l'Adige, Royaume d'Italie (Italie)*

ROOSEN, J.T. *Maire de Niederkrüchten (Meuse-Inférieure)*

ROUHIÈRE. *Chargé d'affaires de France en Suisse*

ROUJOUX DE BUXEUIL, Louis Julien de (ou Buxeuil, baron de Roujoux). *Préfet de Saône-et-Loire 1802-14*

ROUYER, Jean-Baptiste. *Avocat, puis président du tribunal de Nantua de 1799 à 1816 (Ain)*

SAINT-JEAN. *Maire de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne)*

SAINT-OUEN, Xavier de. *Sous-Préfet de Mirecourt (Vosges)*

SANDEMOI. *Desservant la succursale de Darnac (Haute-Vienne)*

SARGET. *Maire de Saint-Martial et Saint-Barbant (Haute-Vienne)*

SAUVAGE. *Juge de Paix du canton de Courbeauville Samer (Pas-de-Calais)*

SAUVAIGUE, Jean Baptiste. *Conseiller de la préfecture des Alpes-Maritimes*

SAUVEUR. *Juge de Paix du canton de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)*

SCAGLIA. *Juge de paix du canton d'Agnona (Sésia)*

SCHEIDEKER, Sébastien. *Maître d'école à Bellefosse, Ban de la Roche (Vosges)*

SCOPOLI, Giovanni. *Directeur de la Direction générale de l'Instruction publique au ministère de l'Intérieur du Royaume d'Italie (Italie)*

SERRES, Marcel de. *Naturaliste française, agent du gouvernement français en Autriche et Bavière (Italie)*

SHÉE, Henri de. *Préfet du Bas-Rhin 1802-10*

SIMON. *Juge de Paix du canton de Lumbres (Pas-de-Calais)*

SIRET, Charles. *Bibliothécaire de la ville de Reims (Marne)*

SMEETS, V.A. *Curé de Bree (Meuse-Inférieure)*

SMEETS. *Maire de Roosteren (Meuse-Inférieure)*

SOLÈRE, de. *Sous-Préfet de Suse/Susa (Pô)*

STALDER, Franz Josef. *Curé d'Escholzmatt en Entlebougue, auteur d'un dictionnaire du patois (Suisse)*

STEFANINI, Paolo Luigi. *Secrétaire général de la préfecture du Golo*

STELTEN, D. *Maire de Nieuwstadt (Meuse-Inférieure)*

SYLVESTRE DE GRATELOUP, Jean-Pierre A. *Médecin et botaniste, rédacteur de la statistique des Landes*

TABOU, Tanguy Julien. *Recteur de Plounéour-Trez (Finistère)*

TARDY DE LA BROSSY, Jean Philippe. *Ancien militaire, résident à Joyeuse (Ardèche)*

TASSEL, François Rémi. *Curé de Chalindrey (Haute-Marne)*

TEXIER-OLIVIER, Louis. *Préfet de la Haute-Vienne 1802-14*
 THELLIER. *Juge de Paix du canton de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais)*
 THÉNARD-DUMOUSSEAU, Jean-Baptiste. *Sous-Préfet de Jonzac (Charente-Inférieure)*
 THÉRIAT. *Curé de Vignory (Haute-Marne)*
 THOMASSIN, Louis-François. *Chef de bureau à la préfecture de l'Ourthe*
 THUAULT DE LA BOUVRIE (ou TUAULT DE LA BOUVRIE), Joseph Golven. *Ancien député de Ploërmel (Morbihan)*
 THYRANT. *Juge de Paix du canton d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)*
 TODEMAN, P. *Curé de Heythuysen (Meuse-Inférieure)*
 TOSSERI. *Doyen de Rimella, département d'Agogna, Royaume d'Italie (Italie)*
 TOULONGEON. *Maire de Champlitte (Haute-Saône)*
 TRÉLIS DE LA BEDOSSE, Jean-Julien. *Secrétaire de l'Académie du Gard, bibliothécaire de la ville de Nîmes (Gard)*
 TROUVÉ, Claude Joseph. *Préfet de l'Aude 1803-15*
 VAILLANT, Michel Hubert François. *Secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or*
 VAISSERRE. *Prêtre à Roujan (Hérault)*
 VALENTIN-DUPLANTIER, Jean-Marie-Cécile. *Préfet des Landes 1802-10*
 VALET PUYCAUX. *Juge de Paix de Guîtres (Gironde)*
 VAN DER LINDEN, Jean Guillaume. *Juge de Paix de Tongres (Meuse-Inférieure)*
 VAN STYRUM, Jean. *Préfet de la Loire-Inférieure 1811-13*
 VAN TIEGHEM. *Juge de Paix d'Avelghem (Lys)*
 VANZUT, André. *Secrétaire général de la préfecture de Châlons-en-Champagne (Marne)*
 VASSEUR. *Juge de Paix du canton de Heuchin (Pas-de-Calais)*
 VAUBLANC, Vincent Marie Viénot. *Préfet de la Moselle 1805-14*
 VERNINAC. *Sous-Préfet de Moissac (Tarn-et-Garonne)*
 VIAL, Honoré. *Général, ambassadeur de la France à Berne (Suisse)*
 VILLEJOUBERT. *Curé de Châteauponsac (Haute-Vienne)*

VILLENEUVE-BARGEMON, Christophe. *Préfet de Lot-et-Garonne 1806-14*

VILLEVIELHE. *Maire de Monségur (Gironde)*

VINCENT-MARNIOLA, Étienne. *Préfet du Pô 1808-09*

VINCO. *Cancelliere censuario de Velo Veronese, département de l'Adige, Royaume d'Italie (Italie)*

VIOLLETTE. *Juge de Paix du canton de Fruges (Pas-de-Calais)*

WALTER, Louis. *Secrétaire de la commission des hospices de Namur (Sambre-et-Meuse)*

WATERLOT. *Juge de Paix du canton de Croisilles (Pas-de-Calais)*

WATTRINGUE, Pierre-François. *Maire de Saint-Omer (Pas-de-Calais)*

Académies et sociétés savantes (par département)

Hauts-Alpes : *Société d'émulation des Hauts-Alpes*

Gard : *Académie du Gard*

Isère : *Société des sciences et arts de Grenoble*

Lot-et-Garonne : *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*

Marne : *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*

Bas-Rhin : *Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg*

Rhône : *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*

Somme : *Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme*

Société d'émulation d'Amiens

Société d'émulation d'Abbeville

Notices, mémoires, essais demeurés manuscrits

AMBROSIS, Giuseppe de (1807): *Observations sur les différentes dialectes [sic] du département des Apennins*. BNF NAF 5910 f. 100 (Apennins)

Anonyme (1807): *De l'idiome patois ou populaire du département du Tarn*. [Comprend plusieurs traductions de la parabole de l'enfant prodigue et autres échantillons.] BNF NAF 5912 f. 250-255 (Tarn)

Anonyme (1808): *Notes grammaticales sur les principes du patois usités dans le canton de Lapalisse et autres environans*. BNF NF 5910 f. 43 (Allier)

Anonyme (1808): *Notice sur le patois vulgaire, en usage dans le département de Vaucluse*. BMR Ms. Mbt. 183 f. 566-577 (Vaucluse)

Anonyme (1808): *Observations sur la prononciation du dialecte de Savone*. BNF NAF 5911 f. 347. (Montenotte)

Anonyme (1808): *Osservazione sulla poesia piemontese*. BNF NAF 5912 f. 231 (Stura)

Anonyme (1811): *Note sur les dialectes de la Sarre*. BNF NAF 5912 f. 202-203 (Sarre)

Anonyme (1812): *Observations sur la manière de prononcer quelques diphthongues et lettres dans la langue niçoise*. BNF NAF 5910 f. 94 (Alpes-Maritimes)

ARBORIO-BIAMINO, Pierre (1808): *Origine et époque du dialecte piémontais*. BNF NAF 5912 f. 216-217 (Stura)

ARMAND-DELILLE (1808): *Patois du département de la Drôme*. BNF NAF 5910 f. 338-340 (Drôme)

BAGETTI, Giuseppe Pietro (1808): *Notice sur la musique du Piémont*. BNF NAF 5912 f. 31-38 (Pô)

BLOIS, Aymar de (1811): *Mémoire ou Notice sur le système, le génie et les caractères particuliers du Langage Breton et de ses Dialectes, ses rapports avec d'autres langues anciennes et modernes, avec des observations et des recherches sur son antiquité*. AD Finistère 100 J 829. (Finistère)

BOCK, Jean Nicolas Étienne (1806): *Notice sur le dialecte en usage dans la partie allemande du dép^t. des Forêts*. ANL Rég. B Sect. Statistique Liasse N° 7. (Forêts)

BROUSSOUS, Louis (1807): « Idiome du peuple. » In: *Statistique du département de la Lozère*. ANF F 20/212 f. 17-18. (Lozère)

COCHARD, Nicolas-François (1823): *Recherches sur le patois ou idiôme vulgaire en usage dans le département du Rhône, suivies de quelques poésies dans la même langue et d'un vocabulaire pour l'intelligence de la plupart des mots*. Présenté à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. (Rhône)

DERVILLE-MALÉCHARD, Claude Joseph (1807): *Notice sur les divers langages usités dans le Valais*. BMR Ms. Mbt. 191 f. 42-49 (Suisse)

DEWEZ, Louis Dieudonné (1812): *Mémoire sur l'origine des différens dialectes du département de Sambre et Meuse, sur leurs variations et leurs variétés, soit dans la prononciation soit dans les terminaisons*. BNF NAF 5912 f. 152-155. (Sambre-et-Meuse)

DOCHIER, Jean-Baptiste (1807): *Mémoire sur le patois de la ville de Romans*. BNF NAF 5910 f. 378-379 (Drôme)

DULIN-LAMOTHE (1808): *Traduction de la parabole de l'enfant prodigue, en patois d'Aigueperse, et réponses aux différentes questions sur le patois d'Aigueperse et des environs, proposées par M. le sous-préfet, dans sa lettre du 10 février 1808*. ANFF 17/1209 f. 25 (Puy-de-Dôme)

DUMOULIN, Jean-Charles (1810): *Mémoire sur la Gavacherie*. BNF NAF 5911 f. 73-76 (Gironde)

DUPRÉ DE LOIRE (1807): *Patois de Valence, département de la Drôme*. BNF NAF 5910 f. 370-375 (Drôme)

FOUACHE (1812): *Essai sur le patois cauchois tel qu'il est usité*. AD Seine-Maritime 6 M 1184 (Seine-Inférieure)

GOUTAY (1808): *Notice sur le patois [de Joze]*. BNF NAF 5912 f. 66-69 (Puy-de-Dôme)

HENRY, Jacques-François (1807): *Notice sur le langage des habitans du Boulonnais*. BNF NAF 5912 f. 12-16 (Pas-de-Calais)

JORDANS, Franz Anton (1808): *Recherches sur les causes historiques des variations de dialecte dans les différents cantons de l'arrondissement de Crévelt*. BNF NAF 5912 f. 135-138 (Roër)

JORI (1810): *Cenno sui Cimbri delle montagne veronesi*. BMR Ms. Mbt. 183 f. 519-520 (Adige, Royaume d'Italie)

KEVERBERG, Karl Ludwig von (1808): *Essai comparatif sur les sons et leurs signes dans les langues allemande et hollandaise*. BMR Ms. Mbt 183 f. 610-634 (Roër)

LACOSTE, J. J. (1807): *Essai sur les divers dialectes du dép^t. de Lot et Garonne*. BNF NAF 5911 f. 251-264 (Lot-et-Garonne)

LACOSTE, J. J. (1807): *Essai sur les proverbes usités, parmi les paysans du département de Lot-et-Garonne*. [Comprend des Proverbes moraux et des Proverbes météorologiques.] BNF NAF 5911 f. 237-250 (Lot-et-Garonne)

LIANDIER (1808): [*Mémoire sur la limite entre langue d'oc et langue d'oïl.*] BNF NAF 5910 f. 174-181 (Cantal)

MORENA, Jean-Baptiste (1812): *Règle pour lire exactement la langue sanremoise*. BMR Ms. Mbt. 183 f. 269 (Alpes-Maritimes)

NORMAND, Claude (1812): *Statistique et dialecte ou patois du village de Courtisols, canton de Marson, arrondissement de Châlons*. (Marne)

OBERLIN, Jean Frédéric (1807): *Observations [sur le dialecte du Ban de la Roche]*. ANF F 17/1209 f. 68 (Vosges)

PIETRI, Antoine (1806): *Notice sur le dialecte corse*. BNF NAF 5911 f. 120-121 (Golo)

REY, Jean Joseph (1808): *Exemples de quelques pronoms et de la conjugaison des verbes*. BNF NAF 5910 f. 76-78 (Hautes-Alpes)

REY, Jean Joseph (1808): *Notions abrégées du dialecte briançonnais*. BNF NAF 5910 f. 75-76 (Hautes-Alpes)

REY, Jean Joseph (1808): *Notions générales sur les idiomes vulgaires de l'arrondissement de Briançon*. BNF NAF 5910 f. 78-79 (Hautes-Alpes)

ROUYER, Jean-Baptiste (1807): *Notes et remarques [sur le dialecte du Bugey]*. BNF NAF 5910 f. 11-14 (Ain)

SOLÈRE, de (1807): *Rapport à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur les différents dialectes usités dans l'Arrondissement de Suze*. BNF NAF 5912 f. 18-21 (Pô)

STALDER, Franz Josef (1808): *Schweizerische Dialektologie in Vergleichung mit andern ältern germanischen Dialekten. Sammt einem Anhang einer Uebersetzung der Parabel vom verlorenen Sohne Lucae XV. 11-32. in allen Schweizerdialekten. von Franz Josef Stalder, Kammerer und Pfarrer zu Escholzmatt in Entlebuch. Im Jahr 1808*. 176 p. BMR Ms. Mbt. 433 (Suisse)

TROUVÉ, Claude-Joseph (1812): « Langage. » In: *Statistique du département de l'Aude*. Manuscrit et épreuves imprimées. ANF F 20/137. (Aude)

VAILLANT, Michel Hubert François (1812): *Notice sur le patois bourguignon*. BNF NAF 5910 f. 255-256 (Côte-d'Or)

Échantillons en prose et en vers (par département)

Ain

Lo meron et los rat. Fable d'Esopé, Nantua 1807.

Allier

Dialogue de deux villageois sur la naissance de Jésus. Montluçon 1808.

Basses-Alpes

Cantique sur les commandemens de Dieu. Castellanne 1812.

Cantique en dialecte du canton de Moustiers (Oouzèz la troumpéto éscatando). Moustiers 1812.

Supplique des Sindics et Conseil de la Ville de Sisteron, au Grand Sénéchal de la Provence, du 15 juin 1392, accompagné de la Traduction en langue vulgaire usitée aujourd'huy à Sisteron. Sisteron 1812

Hautes-Alpes

Vers en l'hounour dou chef de l'Empire / Vers en l'honneur de Sa Majesté. Par Anglès, Veynes 1808.

Lou Retourt d'au Souleou / Le Retour du Soleil. Par Maigre, Saint-Firmin 1808.

Noël chanté dans la chapelle de M. Ladoucette à la messe de minuit de l'an 1806. Par Farnaud aîné, Gap 1808.

*Noël patois de Ribiers, par Madame ***.* Publié dans LADOUCETTE 1848.

Cansoun spirituelo en provensau. Sans lieu, 1808.

Alpes-Maritimes

Cansoun ancienno (Aou levà de l'auroro ...). Puget-Théniers 1812.

Le Printems. Version en langue sanremoise de la chansonette de l'abbé Pierre Metastasio, qui commence Già riede Primavera (Ja ou tourna Primavera ...). San Remo 1812.

Traduction en vers de la parabole de l'enfant prodigue, San Remo 1812.

Sonnet extrait de la Parabole du Fils Prodigue. Par J.-B. Morena, San Remo 1812.

Cansson Nissardoï per lo mariage de Napoleon lo Gran Imperator dei Franssés Rei d'Italio etc. embe l'Arciduchesso Mario Louiso d'Austrio. Nice, Soçietà tipografico 1810.

Pel Felice Ritorno in Nizza di Sua Eccellenza il Signor Marchese di San Marzano [etc.]. Recueil imprimé de poèmes et de chansons en dialecte. Nice, Gabriele Floteront, sans date, donné en 1812.

Apennins

Chanson en dialecte des paysans de Chiavari d'un oncle à l'occasion qu'un des [sic] ses neveux pris [sic] le sacerdote [...] (*Doppo tanto, che à chitarra resta apeiza a unna muraggia ...*). Chiavari 1807.

Aude

Le foc qu'à la bouto celesto. Chanson patoise sur la fontaine de la ville de Carcassonne. Extrait de la statistique du département de l'Aude, non publiée, 1812.

Première stance du sirvente, composée en langue romance par Richard-Cœur-de-Lion, dans sa prison en Allemagne, avec la traduction en patois (Ja us hom pris non dira sa raison/Pro a d'amis, mas poure son li don). Passage de Geoffroi Rudel (Mal me federoun mey pairi). Fragment d'une chanson d'Aïmeri de Sarlat (Quan si cargo'l ram de vert fueill/Quan se cargo'l ram dé bert feuilaché). Poésies des troubadours. Extraits de la statistique du département, non publiée, 1812.

Aveyron

Traduction én bersés potouosés dé lo parabolo de l'efon proudigué. Imitation en vers de la parabole de l'enfant prodigue, Espalion, sans date.

Bouches-du-Rhône

Lou beou Tircis/Le beau Tircis. Chanson provençale, 1807.

Cantal

Quatrain patois fait à St. Flour par M. Filhom au sujet d'un ballon aërostatique construit par M. Travade et qui ne réussit pas. Saint-Flour 1808.

Charente

Quelques couplets d'une chanson qu'on dit être du véritable dialecte poitevin (Ein m'en revenan de Neuville ... / En m'en revenant de Neuville ... Sans lieu, 1812.

Creuse

Ente soun lou qui jentéi droléi qu'antan veillavant coume nous ?
Chanson patoise, Saint-Vaury 1808.

Que fora tu paoubro Jonou ... / Que feras-tu pauvre Jeaneton ...
Chanson patoise, Gentioux 1808.

Chanson contenant une espèce de combat qui se passe entre la passion et la vertu. La passion s'explique en français et la vertu en patois (Bonjour, charmante bergère ...). Chanson patoise, Crocq 1808.

Chansou nouvello chantado per una bergiero lou beu jour d'au mardi gras. / Chanson nouvelle pour le beau jour du mardi gras (Einté sount quis jeinteis droleis... / Où sont ces gentils garçons...). Chanson patoise, Bourganeuf 1808.

Deux-Sèvres

Extrait du livre intitulé La Vénérie de Jacques du Fouilloux ... Sans date (édition originale en 1561).

Doire

Oraison dominicale, Aoste 1806.

Oraison dominicale, Canavés 1806.

Drôme

Dialogue entre une mère et son fils, de retour de la Grande Armée.
Donné par Dochier, Romans 1807.

Oh ! On poua trouva lou bouanur ? Chanson patoise, donnée par Armand-Delille, Bourg-lès-Valence 1808.

Idylle septième de Gessner. Donnée par Armand-Delille, Bourg-lès-Valence 1808.

Phrases patoises traduites en français. Données par le sous-préfet de Nyons, 1808.

Novio réjouissés vous à naquesto malhouro. Chanson, Nyons 1808.

Cantique sur le regret d'avoir offensé Dieu. Donné par Laugier, curé de Ferrassières, 1808.

Rien d'aimable que Diou. Cantique donné par Laugier, curé de Ferrassières, 1808.

Lou dex a hué. Fragment d'une chanson patoise, donné par Laugier, curé de Ferrassières, 1808.

Nanon, j'ai traversé les montagnes. Chanson pastorale, donnée par le curé de Ferrassières, 1808.

La romance du jeune troubadour. Montélimar 1807.

Bouquet a Madamo L.... Poésie, Montélimar 1807.

Davan leis üeils dune gente filleta. Poésie, Montélimar 1807.

La prumieiro plaço din l'histoire. Prose de l'arrondissement de Montélimar, 1807.

Forêts

De stadt Beberich ... / La ville de Bitbourg ... Morceau de prose en dialecte de Bitbourg, 1806.

Gard

Sounet aou débanaïré dé Françoun. Poésies en patois de Nîmes, 1807.

Lou béou Tircis sé proumenavo. Romance, 1807.

Bouts-rimés. Ploumet rampo toujhour ... 1807.

Gênes

Imitacion Dra Parabola dro Figgio Prodigio. Imitation de la parabole de l'enfant prodigue, par Gråberg, Gênes 1808.

Poésie de Gian Giacomo Cavalli (*Con ra barba canùà*), donnée en 1808.

Gers

Prologue du poème intitulé « Playdoyer des Quatre Saisons et des Quatre Éléments devant le Berger de Lomagne, par Dastros prêtre » qui vivoit dans le dix septième siècle. Ce poème imprimé à Toulouse, chez Guillemette en 1763. Plus un extrait d'un de ces plaidoyers, plus une épigramme du poète Baron, 1808.

Traduction inédite ou paraphrase de la XI^{ème} Ode d'Horace Ad Leuconoën, en vers libres et en patois gascon en usage au commencement de ce 19^{ème} siècle, 1808.

Golo

Quando chiudere volevo la calle trovai un scartafaccio ... / Quando serà bulia lu callarciu mi venne un scartafacciu ... Chanson, par Guglielmo Guglielmi delle Piazzole d'Orezza, donnée en 1806.

Hérault

François Raymond Martin, *Recueil de poésies languedociennes tant anciennes que modernes en patois de Montpellier*, Montpellier 1812. Envoyé au ministère de l'Intérieur en 1812. 105 p.

L'oraison dominicale traduite en vers patois au 15^e siècle. Tiré du dictionnaire de l'abbé des Sauvages, envoyé en 1812.

Dins un bousquet, Tircis fort mouquet ... Chanson en dialecte de Florensac, envoyée en 1812.

Mémoire général des malheurs arrivés cette année 1709, par le dérèglement des saisons ; ou du ravage que l'orage de la nuit du 26 au 27^{bre} a fait à S^t Pons. Par Guirand dit Saquet. / Mémoire général das malhurs arribats aquesté an 1709 pér lou déreglomen de las sazous, ou d'al rabatzé que laygat de la neit d'al 26 al 27 de Sétembre a fait a Sant Poüs. Pér Guirand dit Saquet. Envoyé en 1812, 10 p.

Ode première d'Anacréon. Traduction de Mademoiselle Lefèvre. Imitation en dialecte usité à Montpellier. Ode troisième d'Anacréon. Traduction de Mlle Lefèvre. Imitation. Par Auguste Guirand, au collègue d'Agde, envoyées en 1812.

Mon païze m'a maridada, la garaguet lou ... Chanson en patois de Lodève, 1812.

Mon païre me bol marida amb'un jaloux ... Chanson en patois de Lodève, 1812.

Toni dourmisses coume un sourd rebellote ... Chanson en patois du Caylar, 1812.

Moun païre è ma maïre maridada m'á madounat un ômë ... Chanson en patois de Clermont-Lodève, 1812.

T'aime dé tout moun cor ... Pastorale, 1812.

Dialogo éntre lou major et Meric. Dialogue en langue vulgaire usitée dans le canton de St. Gervais. Par l'abbé Sales, originaire de St.-Gervais, professeur de rhétorique à l'ancien collège de Castres, vers 1780, envoyé en 1812.

Jura

Dze vouis vous féra pâ de na balla nôce que se fata dariramens en Grandvâ. Dialogue en patois des environs de Clairvaux, 1808.

Liamone

Je prenais mon repas, assis à une table de marbre ... Chanson grecque, Cargèse 1807.

Qui veut entendre des pleurs et des lamentations horribles ... Chanson grecque, Cargèse 1807.

Une demoiselle à cause de sa beauté... Chanson grecque, Cargèse 1807.

Haute-Loire

La Saint-Barthélémy, traduite en vers auvergnats. Extrait de *La Henriade* de Voltaire, donné en 1809.

Chanson bachique. Chansou o biûre. Chanson, donnée en 1809.

Romance anacronique. Lo Resoluchiou, traduite en patois du Puy. Romance patoise, donnée en 1809.

Bergers quittés vos hameaux. Noël en patois, donné en 1809.

Obregea de lo vide de sonte Courontine martire quirade dé sos archives de pouzoro. Prose patoise, donnée en 1809.

Qui voudro pa vou creire vouonoro veire. Prose, donnée en 1809.

Lhoustesse de pouzoro ses embingade. Chanson, donnée en 1809.

Lot

Extrait de *Scatabronda* (Acte 5, scène 1), donné en 1808.

Lot-et-Garonne

Proverbes moraux et Proverbes météorologiques, dans J. J. Lacoste, *Essai sur les proverbes usités, parmi les paysans du département de Lot-et-Garonne,* 1807.

Las larmos de Mounbran. Élégie patoise, 1807.

Lou Bergé dé las Pyrénéos/Le berger des Pyrénées. Pastorale, 1807.

Perchè me fas soufri me fas mourir ... / Perchè fugès pastouro, de grasso arrestats bous ! / Passage de la chanson gasconne : Remplis nos coeurs de tes célestes flammes n'a perdu son ami n'a perdu ami / Chant des noces. Nobio bouto la ma sul cat diguo boun tems oun dès anut.

Quatre chansons en patois d'Agen avec les partitions, 1807.

Lozère

Al lèbet de l'ororo dins un pradèt dè flours ... / Au lever de l'aurore, dans un petit pré émaillé de fleurs ... Élégie patoise, 1807.

Aro què vé de naïsse la sazou dès amours ... / À présent que la saison des amours vient de naître ... Chanson patoise, 1807.

L'èfon troubat. Romance patoise, 1807.

Haute-Marne

La toilette d'une grande Dame (Quand j'vons danser sous ces ormeaux...) Chanson patoise, 1812.

Montenotte

Quando per no boschetto.../ Lorsque dans le bosquet... Madrigale, donné en 1808.

Sciù ro facciattâ (?) de l'arba stamattin.../ Au lever de l'Aurore, ce matin... Sonet, donné en 1808.

Morbihan

Lettre contenant des mots et expressions en gallo, par Thuault de la Bouvrie, Ploërmel 1808.

Nord

Ché une pitié d'être fille. Chanson en patois de Tourcoing, imprimée, composée par François de Cottignies, donnée en 1806.

La Fileuse. Chanson nouvelle d'une fille du village. Chanson en patois de Tourcoing, imprimée, composée par François de Cottignies, donnée en 1806.

Le portrait de la fille à marier. Chanson en patois de Lille, composée par François de Cottignies, donnée en 1806.

Ourthe

Si jî n'mi tromp' jî veux qui m'fêie... Chanson patoise, Liège 1811.

Bouquet qui des efans présentet à leu pere li nutte di s'fiesse. Liège 1811.

Complainte des houïeux de l'fosse di Bai-Jonc / Complainte des houïleurs du charbonnage de Beaujonc. 1812.

Pas-de-Calais

Voyant qu'en bailliaut tan d argein. Chanson, Arras-Sud 1807.

Chanson en patois chantée par un vilageois à la dame du lieu le jour de sa fête (Kiand j'aye vu pointier vous fête). Chanson, Arras-Nord 1807.

En qu'vau et en bodet / Le cheval et l'asne. Fable d'Ésope, Auxi-le-Château 1807.

L'ariette de Sancho Pança dans le roman de don Quichotte. Chanson, Avesnes-le-Comte 1807.

Parodie de l'ariette de Sancho Pança, opéra comique. Chanson en patois de Sus-St.-Léger et environs, Avesnes-le-Comte 1807.

Tchin Pieron, disons eche mon pour chel fete. Chanson, Bapaume 1807.

Baptême d'un garçon auquel on donna le prénom d'Adrien, qui fut reconnu quinze jours après par sa mère pour une fille qui fut nommée par la suite Adriene. Histoire, Bapaume 1807.

In homme s'in allot a baudet ... / Un homme s'en allait a baudet. Conte, Bapaume 1807.

Ein guernadier ed l'armée déche comte ed Saxe ... / Un grenadier de l'armée du comte de Saxe Historiette, Beaumetz-les-Loges 1807.

El contraste frappanwe et expliquée / Le contraste frappant et expliqué. Vers patois, Beaumetz-les-Loges 1807.

Du tin que jétau varlet / Du tems que j'étais valet. Chanson, Bertincourt 1807.

Chanson en patois boulonnois a l'occasin du ballon dans lequel sont partis de Boulogne Pilastre Derosier et Romain, composée par l'abbé Ballin, curé de Fruges. Boulogne-sur-Mer 1807.

Mais dimes en pau m'en frere... / Dis moi un peu, mon frere Dis moi un peu, mon frere... Dialogue entre un villageois et son frère religieux. Chanson, Cambrin 1807.

[*Maxime de charron*]. Campagne-lès-Hesdin 1807.

J'taime em Glaudaine. Chanson artésienne, Campagne-lès-Hesdin 1807.

I n'ÿ a point pu d vingt ans qu'a Henin ... [Historiette : une coutume héninoise]. Carvin 1807.

Extrait d'un mémoire trouvé dans des titres de fabrique. Croisilles 1807.

Ha mon dieu quelle fille que vous etes. Chanson en français, Croisilles 1807.

Hier sur les onze heures. Chanson en français, Croisilles 1807.

Iun é d'chez vépres Jean Freinchoi. Chanson par Pierre Dezoteux, Desvres 1807.

Ecclesiastique dupe de sa charité. Conte, Fauquembergues 1807.

Portrait de Goliath. Fruges 1807.

[Chanson en l'honneur de la naissance du dauphin]. Guînes 1807.

Hier ed sus les onze heures / Hier sur les onze heures. Chanson pa-toise, Hucqueliers 1807.

Copie latine d'un transparent exposé au public par le juge de paix du canton de Lillers le jour de la fête à jamais mémorable qui a immortalisé notre auguste empereur. Lillers 1807.

L'avaricieux / L'avare. Fable, Lumbres 1807.

Qu'ein'est bénage eud d'ein Chochy. Marquion 1807.

Trinquons camarades et vuidons les flacons. Chanson en français, Marquise 1807.

Laute jour on esposito une pintur... / Un jour on exposait une peinture... Histoire, Marquise 1807.

Le loup et l'agneau. Fable, Pas-en-Artois 1807.

Le curé et ses paroissiens. Histoire, Saint-Omer-Nord 1807.

N y avot unne fos tros ptios garchons ... / Il y avoient autrefois trois jeunes garçons... Conte qui me fut raconté et écrit en patois. Vimy 1807.

Il y avot unne fos unne femme qu'eul nommot Maguerite Bonne appetie ... / Une femme qui se nommait Marguerite bonne appetie ... Conte, Vitry-en-Artois 1807.

C'est al ducace quo sommes / Nous sommes à la ducace. Chanson, Wail 1807.

La fille mecontente. Toudi ete aveu' s mere / Toujours etre avec sa mere. Chanson d'origine inconnue, 1807.

Puy-de-Dôme

La Henriade travestie, par Amable Faucon, Riom 1798. Envoyée en 1808.

L'Énéide, probablement par Amable Faucon, Riom 1798. Envoyée en 1808.

Extrait d'une comédie en patois d'Ambert, anonyme, début 17^e siècle. Envoyée en 1808.

Couplet de Peirot à Scamette, en patois de Saint-Amant-Tallende, envoyé en 1808.

Basses-Pyrénées

Cantika predikuaz / Cantique sur le sermon. Poésie de Salvat Monho, Bayonne 1811.

Poeten errenkurak Apoloni / Les reproches des poètes à Apollon. Poésie de Salvat Monho, Bayonne 1811.

Échantillon basque en prose, Bayonne 1811.

Haut-Rhin

Ah! Compaignons qu'ètints prou sos de vivre po vos rendgies ... / Oh, compaignards, qui êtes si las de vivre. Delémont 1807.

Extrait d'un manuscrit intitulé 'Arrivée d'une Dame en l'autre monde habillée en panier' (Ne veut on p'aiboli lè cotume in que mode de cés lairges painiers ...). Vers en patois de la vallée de Delémont. Delémont 1807.

Rhône

Di me don, compaure Michy ... / Dis-moi donc, compère Michel ...
Chanson patoise, 1812

Saône-et-Loire

Alon, enfan, qu'on soupe/Alons, enfants qu'on soupe. Noël en patois de Buxy, 1808.

Mon pere o mi a marida. Chanson en patois de Chalon-sur-Saône, 1808.

Kement va teu compere ... Dialogue en patois de Montpont, 1808.
Lettre rédigée en patois de Saint-Léger-sur-Dheune, 1808.

Haute-Saône

Noël relatif à la construction de l'église de Vesoul et aux présens que l'on a faits à cette église, il y a 60 ans. Voiqui lou tems d'ou messie/ Voici le tems du messie. Vesoul 1812.

Noël patois, donné en 1812 par le maire de Brotte-lès-Ray.

Ç'ôt là fête è nôt' empereu/ C'est la fête à notre empereur. Couplets sur la fête de l'Empereur, le 15 août 1810. Vesoul 1812.

Lou queberet ô mon reduit/Le cabaret et mon réduit. Chanson en patois de Dampierre. Donnée en 1812 par le maire de Dampierre.

Seine-Inférieure

Compliment adressé à S. A. R. Madame la duchesse de Chartres par les pêcheurs du fauxbourg du Pollet-lès-Dieppe. Dieppe 1812.

Sésia

S'anghé trei quattro fomni. Chanson valsésienne. Valsesia 1812.

Stura

Paraphrase de la parabole de l'enfant prodigue, par Raimondo Feraudi, 1808.

Littra 'd proposition / Lettre de proposition, d'après Maurizio Pipino, 1783, donné en 1808.

Testament d'un can / Testament d'un chien, d'après Silvio Balbis, donné en 1808.

A S. M. Imperiale et Reale per la ricorrenza dell'anno nuovo 1808. Canzone Nel Dialetto Volgare Piemontese Del Dipartimento della Stura. (L'an vej a re finì e l'neuv e già arrivà). Chanson, donnée en 1808.

Chanson à l'occasion de l'arrivée de S.A.R. le Duc de Chablais à Mondovi en 1767, donnée en 1808.

Tarn

Beatus ille, qui procul negotiis / Bersés imitax de l'odo d'Horaco, 1807.

Cansou. Jusquos al clot boli abé lou cor tendré / Jusqu'au tombeau je veux avoir le cœur tendre, 1807.

Autro cansouneto. Perqué disés, filletto ... / Autre petite chanson. Pourquoi dites-vous, fillette ..., 1807.

Despiech amouros sur l'aire d'un ancien ménuet. Ingrato pastouré-lo... / Dépir amoureux sur l'air d'un ancien ménuet. Ingrate bergette..., 1807.

Tendré régrét. Lou cor qué tu m'abiés baillat ... / Tendre regret. Le cœur que tu m'avais laissé ..., 1807.

Cansou. Un pastour dél bilagé ... / Canson. Un berger du village ..., 1807.

Bourado. Coum'un ausel de passagé ... / Boutade. Comme un oiseau de passage ..., 1807.

Autre cansou. Dourmissi pas un soul moumen ... / Autre chanson. Je ne dors pas un seul moment ..., 1807.

Cansou. Per abe moun cor en gagé ... / Traduction. Pour avoir mon cœur en gage ..., 1807.

Tarn-et-Garonne

Béritable détail dé l'aygat dé Mountalba del més dé noubré 1766 per Laroquo fabrican. Par Jean-Paul Laroque. Imprimé à Montauban chez J. P. Ph. Crousilhos, sans date. 16 p.

Entebomen d'un Pastis reserbat pel darnié scè de Carnabal. Louemè histouriquè en cinq cants. Per M. Marti Rey instituteur de l'Escolo primairo de Mountalba Chef-loc del Départomen de Tarn et Garouno, natif et habitant de la mèmo bilo. Fet que s'es passat à Mountalba lou

16 feourié 1801 attestat pev très temouens oucularis del mêmo Loc.
Copie signée par Rey, 1810.

Vienne

Extrait de *La gente poetevin'rie ouecque le precez de Jorget et de san vesin et chansons jeouses compousie in béa Poitevin suivi de Roléa divisi in beacot de peces ou l'universeou poetevinea fat pre dialogue*, 1660. Dialogue, envoyé en 1808.

Cantique. *Noël gaillard*. Envoyé en 1808.

Vosges

Las aveux et edieux denne jeinne fée et sot naimant ... / Les aveux et adieux d'une jeune fille à son amant. Romance patoise, La-Chapelle-aux-Bois 1807.

Fragment d'un dialogue entre les bergers et les rois qui vinrent adorer Jésus, au moment de sa naissance ; qu'on chante en Lorraine, &c. depuis plus de cent ans, en langues française et vosgienne, imprimée à Nancy, en 1801. Donné par Richard en 1807.

Poùlon riô... / Pôlon riait... Chanson en patois de Neufchâteau, donnée par Richard en 1808.

Les habitants de Gérardmer dép^t des Vosges, arrondiss^t de St. Dié à Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur. Description de Gérardmer en patois, Gérardmer 1808.

Épître en patois adressée par les habitants de Gérardmer à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, en 1809, composée par M. Pottier, curé de cette commune. Gérardmer 1809.

Royaume d'Italie

Chanson allemande, département du Bacchiglione, 1810.

Sermon en allemand, département du Bacchiglione, 1810.

Suisse

Quatre version de l'Oraison dominicale en patois de Monthey, Martigny, Sion et Sembrancher (autrefois Saint-Brancher), envoyés par Derville-Malécharde en 1807.

Oraison dominicale en français de Neufchâtel, envoyé par l'ambassadeur Vial en 1807.

Les versions de la parabole de l'enfant prodigue

La liste comprend toutes des versions de la parabole issues de l'enquête de 1806-1812 dans l'ordre alphabétique des lieux d'origine, suivis entre parenthèses par le nom du département. Pour les communes allemandes et italiennes, nous donnons d'abord le nom français suivi du nom allemand ou italien. Les lieux d'origine peuvent être des villes, villages, hameaux ou bien des cantons, arrondissements, départements ou petits pays dans les cas où les informateurs n'ont pas précisé plus exactement la provenance des textes. Si parfois plusieurs lieux sont mentionnés pour une seule traduction, nous les indiquons ensemble, dans l'ordre alphabétique des communes. Des versions différentes pour un même lieu sont soit identifiées par la date de production soit numérotées. Nous n'indiquons pas la langue de la traduction.

Achel-Hamont (Meuse-Inférieure)	Argovie, basse (Suisse)
Acqui Terme (Montenotte)	Argovie, haute (Suisse)
Agde (Hérault)	Arnac-la-Poste (Haute-Vienne)
Agen (Lot-et-Garonne)	Arras-Nord (Pas-de-Calais)
Agnona (Sésia)	Arras-Sud (Pas-de-Calais)
Ahr (rivière), environs de (Rhin-et-Moselle)	Asiago et Luserna (Italie)
Aiguebelle (Mont-Blanc)	Auberive (Haute-Marne)
Aigueperse (Puy-de-Dôme)	Aubeterre (Charente)
Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)	Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais)
Alagna 1807 (Sésia)	Aubusson (Creuse)
Alagna 1812, version 1 (Sésia)	Audruicq (Pas-de-Calais)
Alagna 1812, version 2 (Sésia)	Aumale (Seine-Inférieure)
Alba (Stura)	Aurillac (Cantal)
Albisgäu (Suisse)	Auvillar (Lot-et-Garonne)
Alès (Gard)	Auvillar (Tarn-et-Garonne)
Ambert (Puy-de-Dôme)	Auxi-le-Château (Pas-de-Calais)
Annonay (Ardèche)	Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais)
Aoste (Doire)	Avignon, version 1 (Vaucluse)
Appenzell (Suisse)	Avignon, version 2 (Vaucluse)
Apt (Vaucluse)	Bacchiglione, département.
Argenton (Indre)	Version 1 (Italie)
Argovie, au-delà de l'Aare (Suisse)	Bacchiglione, département.
	Version 2 (Italie)

Bapaume (Pas-de-Calais)
 Barcelonnette (Basses-Alpes)
 Barrême (Basses-Alpes)
 Barrois-Lorrain (Haute-Marne)
 Bayonne (Basses-Pyrénées)
 Beaujeu (Rhône)
 Beaumetz-les-Loges (Pas-de-Calais)
 Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne)
 Bédarieux (Hérault)
 Bellac (Haute-Vienne)
 Berg, Bas Grand-Duché (voir Sarre)
 Berg, Haut Grand-Duché (voir Sarre)
 Bertincourt (Pas-de-Calais)
 Besançon (Doubs)
 Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme)
 Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne)
 Béthune (Pas-de-Calais)
 Béziers (Hérault)
 Billom (Puy-de-Dôme)
 Bischofszell, canton de Thurgovie (Suisse)
 Blaye (Gironde)
 Blaye, arrondissement (Gironde), par le sous-préfet de Jonzac (Charente-Inférieure)
 Blaye, ville (Gironde), par le sous-préfet de Jonzac (Charente-Inférieure)
 Blondfontaine (Haute-Saône)
 Borgotaro (Apennins)
 Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)
 Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne)
 Bourg (Gironde)
 Bourgneuf (Creuse)
 Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne)
 Bourg-lès-Valence (Drôme)
 Bree (Meuse-Inférieure)
 Brest (Finistère)
 Briançon (Hautes-Alpes)
 Brioude, partie de l'arr. sur les confins des départements du Puy-de-Dôme et du Cantal (Haute-Loire)
 Brioude, partie intérieure de l'arr. (Haute-Loire)
 Brive (Corrèze)
 Brouvelieures (Vosges)
 Brugheas (Allier)
 Buis (Drôme)
 Bussang (Vosges)
 Bussière-Poitevine (Haute-Vienne)
 Buxy (Saône-et-Loire)
 Cadenet (Vaucluse)
 Cahors (Lot)
 Cambrin (Pas-de-Calais)
 Campagne-lès-Hesdin (Pas-de-Calais)
 Canavés (Doire)
 Carcassonne (Aude)
 Cargèse (Liamone)
 Carhaix (Finistère)
 Carvin (Pas-de-Calais)
 Castellanne (Basses-Alpes)
 Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne)
 Catalogne (Espagne)
 Caussade (Tarn-et-Garonne)
 Celles (Vosges)
 Cernans (Jura)
 Ceva (Montenotte)
 Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)
 Chambéry/massif des Bauges (Mont-Blanc)

Champagny (Haute-Saône)
 Champeix (Creuse)
 Champlitte (Haute-Saône)
 Charolles (Saône-et-Loire)
 Château-Chinon (Nièvre)
 Châteauponsac (Haute-Vienne)
 Châtelleraut, arrondissement
 (Vienne)
 Châtre (Indre)
 Chaumont (Haute-Marne)
 Chiavari (Apennins)
 Chorges (Hautes-Alpes)
 Chur, canton des Grisons
 (Suisse)
 Cieux (Haute-Vienne)
 Cividale del Friuli (Italie)
 Civray, arrondissement
 (Vienne)
 Clohars-Carnoët (Finistère)
 Coblenze/Koblenz (Rhin-et-
 Moselle)
 Compreignac (Haute-Vienne)
 Condal, Varennes, Saint-
 Sulpice (Saône-et-Loire)
 Condrieu (Rhône)
 Confolens, partie limousine,
 1806 (Charente)
 Confolens, partie limousine,
 1812 (Charente)
 Confolens, partie poitevine,
 1806 (Charente)
 Confolens, partie poitevine,
 1812 (Charente)
 Corcieux (Vosges)
 Courtelary (Haut-Rhin)
 Courtisols (Marne)
 Crocq (Creuse)
 Croisilles (Pas-de-Calais)
 Cromary (Haute-Saône)
 Crozon (Finistère)
 Cuiseaux, Joudes, Champagnat
 (Saône-et-Loire)
 Coni/Cuneo (Stura)
 Darnac (Haute-Vienne)
 Delémont (Haut-Rhin)
 Desvres « en lisant » (Pas-de-
 Calais)
 Desvres « en racontant » (Pas-
 de-Calais)
 Dévoluy, le (Hautes-Alpes)
 Die (Drôme)
 Diesse (Haut-Rhin)
 Digne (Basses-Alpes)
 Dijon (Côte-d'Or)
 Dinant (Sambre-et-Meuse)
 Dommartin (Saône-et-Loire)
 Dompierre-les-Églises (Haute-
 Vienne)
 Düdingen, canton de Fribourg
 (Suisse)
 Edon et Gardes (Charente)
 Elmpt (Meuse-Inférieure)
 Embrun (Hautes-Alpes)
 Emmental, canton de Berne
 (Suisse)
 Entlebourg, canton de Lu-
 cerne (Suisse)
 Erkelenz 1 (Roër)
 Erkelenz 2 (Roër)
 Espalion (Aveyron)
 Fauquembergues (Pas-de-
 Calais)
 Fayl-Billot 1 (Haute-Marne)
 Fayl-Billot 2 (Haute-Marne)
 Ferrassières (Drôme)
 Ferrières-sur-Sichon (Allier)
 Florensac (Hérault)
 Foix (Ariège)
 Foncine (Jura)
 Fontainemore (Doire)
 Forcalquier (Basses-Alpes)
 Formazza (Italie)
 Fouquebrune et Torsac (Cha-
 rente)

Fraize (Vosges)	Hainaut, province de (Jemmapes)
Freiamt, canton d'Argovie (Suisse)	Haute-Garonne (sans précision du lieu)
Fresse (Haute-Saône)	Haute-Vienne, dialecte limousin du département (Haute-Vienne)
Fricktal, canton d'Argovie (Suisse)	Hesdin (Pas-de-Calais)
Fruges (Pas-de-Calais)	Heuchin (Pas-de-Calais)
Gannat, Saulzet, Saint-Priest etc., version 1 (Allier)	Heythuysen (Meuse-Inférieure)
Gannat, Saulzet, Saint-Priest etc., version 2 (Allier)	Houdain (Pas-de-Calais)
Gap (Hautes-Alpes)	Hucqueliers (Pas-de-Calais)
Gäu, canton de Lucerne (Suisse)	Hunsrück (Rhin-et-Moselle)
Gavacherie, version 1 (Lot-et-Garonne)	Issime (Doire)
Gavacherie, version 2 (Lot-et-Garonne)	Issoire (Puy-de-Dôme)
Gênes 1 (1806) (Gênes)	Jarnages (Creuse)
Gênes 2 (1808) (Gênes)	Joinville (Haute-Marne)
Genève (Léman)	Jonzac 1808 (Charente-Inférieure)
Gentioux et La Courtine (Creuse)	Jonzac 1810 (Charente-Inférieure)
Gérardmer (Vosges)	Joyeuse (Ardèche)
Gerolstein (Sarre)	Joze (Puy-de-Dôme)
Gers	Kempfen (Roër)
Gex, Pays de Gex (Léman)	Clèves/Kleve (Roër)
Giazza (Italie)	Cologne/Köln (Roër)
Gioux (Creuse)	Créfeld/Krefeld (Roër)
Gouesnou (Finistère)	La Brigue (Alpes-Maritimes)
Gradisca d'Isongo (Italie)	La Réole (Gironde)
Gueldre, duché de, Haut-Quartier (Roër)	La Rochefoucauld (Charente-Inférieure)
Guéret (Creuse)	La Salvétat (Hérault)
Guînes (Pas-de-Calais)	La Souterraine (Creuse)
Guîtres 1 (en saintongeais) (Gironde)	La Tour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme)
Guîtres 2 (en gascon) (Gironde)	La-Chapelle-Saint-Sauveur (Saône-et-Loire)
Guîtres 3 (Gironde)	Lamothe-Landerron (Gironde)
Guîtres 4 (Gironde), par le sous-préfet de Jonzac (Charente-Inférieure)	Landerneau (Finistère)
	Lanmeur (= Ploujean) (Finistère)

Lapalisse (Allier)
 Lauffon (Haut-Rhin)
 Laurière (Haute-Vienne)
 Lauzerte (Tarn-et-Garonne)
 Lauzun (Lot-et-Garonne)
 Lavalette (Charente)
 Lavarone, Luserna et Casotto
 (Italie)
 Laventie (Pas-de-Calais)
 Lavit-de-Lomagne, version 1
 (Tarn-et-Garonne)
 Lavit-de-Lomagne, version 2
 (Tarn-et-Garonne)
 Layrac (Lot-et-Garonne)
 Le Chablais (Léman)
 Le Dorat (Haute-Vienne)
 Le Faou (Finistère)
 Le Havre (Seine-Inférieure)
 Le Pollet (Seine-Inférieure)
 Le Puy (Haute-Loire)
 Le Puy, partie montagnaise de
 l'arr. sur les confins de
 l'Ardèche (Haute-Loire)
 Le Sault (Vaucluse)
 Le Vigan (Gard)
 Le-Mayet-en-Montagne (Allier)
 Lens (Pas-de-Calais)
 Léon, pays de (version Le Goni-
 dec) (Finistère)
 Les Bains (Vosges)
 Les Méés (Basses-Alpes)
 Lesneven (Finistère)
 Libourne 1 (Gironde)
 Libourne 2 (Gironde), par le
 sous-préfet de Jonzac (Cha-
 rente-Inférieure)
 Liège 1806 (Ourthe)
 Liège 1811 (Ourthe)
 Lillers (Pas-de-Calais)
 Limoux (Aude)
 Locmaria-Plouzané (Finistère)
 Lodève (Hérault)
 Longeau (Haute-Marne)
 Lozère
 Lumbres (Pas-de-Calais)
 Macugnaga (Italie)
 Maestricht (Meuse-Inférieure)
 Majorque, version donnée par
 Delaroché (Espagne)
 Majorque, version donnée par
 l'ambassadeur français (Es-
 pagne)
 Malmedy (Ourthe)
 Manzat (Puy-de-Dôme)
 Marche-en-Famenne (Sambre-
 et-Meuse)
 Marennes (Charente-
 Inférieure)
 Marmande (Lot-et-Garonne)
 Marquion (Pas-de-Calais)
 Marquise (Pas-de-Calais)
 Marseille (Bouches-du-Rhône)
 Marseille Saint-Jean (Bouches-
 du-Rhône)
 Massiac (Cantal)
 Meane (Pô)
 Meijel (Meuse-Inférieure)
 Mezel (Hautes-Alpes)
 Millau (Aveyron)
 Mirecourt 1 (Vosges)
 Mirecourt 2 (Vosges)
 Moissac (Tarn-et-Garonne)
 Mollis, canton de Glarus
 (Suisse)
 Mönchengladbach (Roër)
 Mondovì (Stura)
 Monétier (Hautes-Alpes)
 Mons et Escragnolles (Var)
 Monségur (Gironde)
 Montaigut (Puy-de-Dôme)
 Montauban, arr., version 1
 (Tarn-et-Garonne)
 Montauban, arr., version 2
 (Tarn-et-Garonne)

Montauban, arr., version 3 (Tarn-et-Garonne)
 Montauban, ville (Tarn-et-Garonne)
 Montbron (Charente)
 Montdoré (Haute-Saône)
 Montech (Tarn-et-Garonne)
 Montélimar (Drôme)
 Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine)
 Montier-en-Der (Haute-Marne)
 Montluçon (Allier)
 Montmorillon, partie nord de l'arr. (Vienne)
 Montmorillon, partie sud de l'arr. (Vienne)
 Montpellier, version 1 (Hérault)
 Montpellier, version 2 (Hérault)
 Montpont (Saône-et-Loire)
 Morvan (Saône-et-Loire)
 Moustiers (Basses-Alpes)
 Moutier (Haut-Rhin)
 Mouÿtiers, Haute-Tarentaise (Mont-Blanc)
 Murviel (Hérault)
 Namur (Sambre-et-Meuse)
 Nantua (Ain)
 Narbonne (Aude)
 Nérac (Lot-et-Garonne)
 Neufchâteau (Vosges)
 Neufchâtel (Suisse)
 Neuss (Roër)
 Nice (Alpes-Maritimes)
 Niederkrüchten (Meuse-Inférieure)
 Nieuwstadt (Meuse-Inférieure)
 Nîmes (Gard)
 Nogent (Haute-Marne)
 Nontron, version 1 (Dordogne)
 Nontron, version 2 (Dordogne)
 Nouic (Haute-Vienne)
 Nyons (Drôme)

Oulx et partie supérieure de l'arrondissement de Suse (Pô)
 Oysans (Isère)
 Pamiers (Ariège)
 Pas-en-Artois (Pas-de-Calais)
 Passarinao, département. Version slovène sans indication de lieu (Italie)
 Pays basque espagnol (Espagne)
 Pergine, avec les villages de Palù, San Felice di Fierozzo, San Francesco di Fierozzo, Frassilongo, Roveda, Falesina et Vignola (Italie)
 Peyriac-Minervois (Aude)
 Pfalzdorf (Roër)
 Pietre Gemelle Italiane (Italie)
 Pignerol, arrondissement, version piémontaise (Pô)
 Pignerol, arrondissement, version vaudoise (Pô)
 Pionsat (Puy-de-Dôme)
 Pleyber-Christ et Plounéur-Ménez (Finistère)
 Ploudiry (Finistère)
 Ploujean et Lanmeur (Finistère)
 Plounéour-Trez (Finistère)
 Pluguffan (Finistère)
 Port Maurice/Porto Maurizio (Montenotte)
 Prättigäu, canton des Grisons (Suisse)
 Prauthoy (Haute-Marne)
 Privas (Ardèche)
 Puget-Thénières (Alpes-Maritimes)
 Pyrénées-Orientales
 Queyras, le (Hautes-Alpes)
 Resia (Italie)
 Rheinberg (Roër)

Rheintal, canton de Saint-Gall (Suisse)	Saint-Nicolas-de-la-Grave, ver- sion 1 (Tarn-et-Garonne)
Rima (Italie)	Saint-Nicolas-de-la-Grave, ver- sion 2 (Tarn-et-Garonne)
Rimella (Italie)	Saint-Omer (Pas-de-Calais)
Riom (Puy-de-Dôme)	Saint-Omer-Nord (Pas-de- Calais)
Rodez (Aveyron)	Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de- Calais)
Ruremonde/Roermond (Meuse-Inférieure)	Saint-Pons (Hérault)
Romans (Drôme)	Saint-Séverin (Charente)
Roncegno et Torcegno (Italie)	Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne)
Roosteren (Meuse-Inférieure)	Saint-Symphorien (Rhône)
Roujan, version 1 (Hérault)	Saint-Urcize (Cantal)
Roujan, version 2 (Hérault)	Saint-Vaury (Creuse)
Saales (Vosges)	Saint-Yrieix (Haute-Vienne)
Saint-Amant-Tallende (Puy-de- Dôme)	Saluces/Saluzzo (Stura)
Saint-Antonin-Nobe-Val (Tarn- et-Garonne)	Samer (Pas-de-Calais)
Saint-Benoit-du-Sault (Indre)	San Bartolomeo (Italie)
Saint-Chinian (Hérault)	San Remo (Alpes-Maritimes)
Saint-Ciers-sur-Gironde (Gi- ronde)	Sapois (Vosges)
Saint-Dié (Vosges)	Sappada, Sauris et Timau (Ita- lie)
Saint-Dizier (Haute-Marne)	Sarzana (Apennins)
Sainte-Foy (Gironde)	Saulcet (Allier)
Saintes (Charente-Inférieure)	Savillan/Savigliano (Stura)
Saint-Firmin (Hautes-Alpes)	Savone/Savona (Montenotte)
Saint-Flour (Cantal)	Schirmeck, Ban de la Roche (Vosges)
Saint-Gall (Suisse)	Schwytz (Suisse)
Saint-Gervais (Hérault)	Séderon (Drôme)
Saint-Girons (Ariège)	Selles (Haute-Saône)
Saint-Hubert (Sambre-et- Meuse)	Selva di Progno (Italie)
Saint-Jean-d'Angély (Charente- Inférieure)	Senones (Vosges)
Saint-Léger-Magnazeix (Haute- Vienne)	Septmoncel (Jura)
Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire)	Serres et Orpierre (Hautes- Alpes)
Saint-Martial-sur-Isop et Saint- Barbant (Haute-Vienne)	Seyne (Basses-Alpes)
Saint-Maurice (Suisse)	Sisteron (Basses-Alpes)
	Soleure (Suisse)
	Somme-Suiippe (Marne)

Stamproy (Meuse-Inférieure)
 Steckborn, canton de Thurgovie
 (Suisse)
 Suse, partie inférieure de
 l'arrondissement (Pô)
 Tarn (version 1)
 Tarn (version 2)
 Tarn (version 3)
 Tegelen (Roër)
 Tendon (Vosges)
 Thiers, arr., version 1 (Puy-de-
 Dôme)
 Thiers, arr., version 2 (Puy-de-
 Dôme)
 Thiers, arr., version 3 (Puy-de-
 Dôme)
 Thoirette (Jura)
 Thônes (Mont-Blanc)
 Toggenburg, haut, canton de
 Saint-Gall (Suisse)
 Toggenburg, moyen, canton de
 Saint-Gall (Suisse)
 Tossiat (Ain)
 Tréguier (Côtes-du-Nord, cf.
 Finistère)
 Trièves (Isère)
 Tulle (Corrèze)
 Turin (Pô)
 Udine (Italie)
 Unterwald (Suisse)
 Ussel (Corrèze)
 Uzès (Gard)
 Uznach, canton de Saint-Gall
 (Suisse)
 Val d'Ajol (Vosges)
 Valais (Suisse)
 Valence (Drôme)
 Valence (Espagne)
 Valence (Lot-et-Garonne)
 Valence (Tarn-et-Garonne)
 Valsesia (Sésia)
 Vannes (Morbihan)

Var, département (Var)
 Velo Veronese (Italie)
 Vendée (Vendée)
 Venlo (Meuse-Inférieure)
 Verceil/Vercelli (Sésia)
 Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-
 Garonne)
 Verjux (Saône-et-Loire)
 Verrières (Marne)
 Veynes (Hautes-Alpes)
 Vignory (Haute-Marne)
 Villebrumier (Tarn-et-Garonne)
 Villefranche (Aveyron)
 Villeneuve (Lot-et-Garonne)
 Vimy (Pas-de-Calais)
 Viré, Verissey, Quintaine
 (Saône-et-Loire)
 Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais)
 Vlodrop (Meuse-Inférieure)
 Vosges, montagnes du départe-
 ment (Vosges)
 Vosges, plaines du département
 (Vosges)
 Vouecourt (Haute-Marne)
 Wail (Pas-de-Calais)
 Weert (Meuse-Inférieure)
 Wegberg (Meuse-Inférieure)
 Weggis, canton de Lucerne
 (Suisse)
 Wesel (Roër)
 Winterthur (Suisse)
 Yssingaux, partie intérieure de
 l'arr. (Haute-Loire)
 Yssingaux, patois des mon-
 tagnes de l'arr. (Haute-Loire)
 Zoug (Suisse)
 Zurich (Suisse)

Vocabulaires (par département)

Allier

Dialecte de Gannat. Liste de mots, 1808.

Basses-Alpes

Traduction de quelques mots français, dans l'idiome usité dans les divers arrondissements des Basses-Alpes, 1812 (6 pages manuscrites).

Hautes-Alpes

Exemples de quelques pronoms et de la conjugaison des verbes, par Rey, Briançon 1808.

Mots français traduits en patois de Briançon, par Rey, Briançon 1808.

Corrèze

Mots et expressions de l'arrondissement de Tulle, 1808.

Forêts

Échantillons des dialectes français, usités dans l'arrondissement de Neufchâteau, 1806 (15 termes dialectaux).

Mots les plus usités du dialecte du canton de Virton. Exemples donnés dans la lettre du maire de Virton, 1806 (18 mots).

Gers

Vocabulaire gascon-français, par Cazaux, 1808.

Gironde

Inventaire de meubles et effets. Canton de Guîtres, 1810.

Indre-et-Loire

Mots usités dans le 2^e arrondissement du département d'Indre et Loire avec l'acceptation de ces mots en français. Arrondissement de Chinon, 1812 (66 mots).

Haute-Loire

Observations sur les patois de la Haute-Loire suivies d'une liste d'expressions patoises, 1809.

Marne

Recueil de quelques noms français traduits en patois courtisier, canton de Marson, arrond^t de Châlon s.M., 1812 (63 mots)

Orne

Vocabulaire ou Recueil alphabétique de mots, expressions ou locutions, non consignés dans les Dictionnaires de l'Académie, usités dans l'arrondissement de Mortagne, par M. Delestang, sous-préfet de Mortagne, 1812.

Nomenclature alphabétique des expressions non françaises en usage à Condé-sur-Sarthe et aux environs, par l'abbé Fouet, curé de cette commune, 1812.

Réponse aux demandes de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Alençon, concernant certains mots qui ne sont pas de la langue française telle qu'on la parle aujourd'hui, par Roederer, 1812.

Pas-de-Calais

Vocabulaire, Saint-Pol-sur-Ternoise, 1807.

Pyrénées-Orientales

Série de mots français traduits en langue gitane, par Delon, 1808 (43 mots)

Sambre-et-Meuse

Dictionnaire de vieux mots français conservés ou altérés dans les différents dialectes du département de Sambre & Meuse.

Haute-Saône

Liste de mots insérée dans la lettre de réponse du préfet, 29 septembre 1812.

Tarn-et-Garonne

Abrejat del Dictionari de la lengo patoueso de Mountalba (Rive droite de la Garonne). 1810, 32 p.

Seine-Inférieure

Vocabulaire des mots usuels dans le canton d'Aumale, pour le patois populaire. (116 mots)

Vocabulaire, compris dans l'Essai sur le patois cauchois tel qu'il est usité. Le Havre, par le sous-préfet Fouache, 1812.

La littérature patoise
Poètes ou écrivains cités dans la correspondance et ouvrages
envoyés au ministère

- Anonyme

Lou proucez de Carmentran, coumedio nouvello et galanto, Paris, vers 1700

- ASTIER DE SAINT-RÉMY, Étienne (1738-1792)

Hommage d'un Troubadour à son Altesse Royale Monsieur Frère du Roi et Comte de Provence, présenté le 30 juin 1777, à son passage à Saint-Rémy de Provence. Epitrou à Mounseignour lou Comte de Prouvençou Frerou dou Rey, Saint-Rémy 1777

Epître en vers provençaux à M. Morel, de la doctrine chrétienne, professeur au collège royal-Bourbon, d'Aix, par M. Astier, Avocat, d'Avignon, Saint-Rémy 1784

Epître à Madamo Chansaû, Saint-Rémy 1789

- ASTRUC, Mardochée / LUNEL, Jacob de (18^e siècle)

La Reine Esther, tragediou en vers et en cinq actes, à la lengou vulgari, coumpousado à la manière dei Juifs de Carpentras, A la Haye, chez les Associés. Ce 15 Tevet, an de la création du monde, 5535, La Haye 1774

- AUBANEL, Louis (1758-1842)

Odes d'Anacréon, traduites en vers languedociens, par le Citoyen Aubanel l'aîné, Nîmes 1802

- BALBIS, Silvio (1737-1796)

Poésies

- BARON, Louis (1612-1663)

- BORJON DE SCELLERY, Charles-Emmanuel (1633-1691)

Noëls bressans pour Pont-de-Vaux, Chambéry 1787

Noëls mâconais, Pont-de-Vaux 1797

- BROSSARD DE MONTANEY, Jacques (1638-1702)

L'Enrôlement de Tivan, 1675/1738

Noëls bressans, vers 1680

- CALVO, Edoardo Ignazio (1773-1804)
Fàule moraj, 1802-03
Su la vita 'd cam- pagna, 1803
- CASALIS, Carlo (1775-1842)
Quaresimal sacociabil an vers Piemonteis-Italian con l'aggiunta d' doi Poemet, 1805
- CAVALLI, Gian Giacomo (1590-1658)
Ra cittara zeneize, Gênes 1745
- COTTIGNIES, François de, dit Brûle-Maison (1678-1740)
Étrennes tourquennoises ou Recueil de chansons facétieuses et plaisantes sur les Tourquennois
- DASTROS / D'ASTROS, Jean-Géraud (1594-1648)
Lou Trimfe de la lengouo gascouo aus playdeiats de las quoüate sasous et deous quoüate elomens, Toulouse 1642
- DAUBIAN-DELISLE, Joseph (1734-1822)
Le Misanthrope travesti. Comédie en cinq actes et en vers patois, Castres 1797
- DE FRANCHI, Stefano (1714-1785)
- DESPOURRINS, Ciprian (1698-1759)
Chansons
- DEZOTEUX, Pierre (1747-1827)
Poésies, Boulogne 1811
- FABRE, abbé de Cahors (17^e siècle)
Scatabronda, coumedio noubèlo et histouriquo, Rotterdam 1687
- FABRY / GUYARD (18^e siècle)
Testament d'un Juif de la ville de Carpentras, 1774
- FAUCON, Amable (1724 – vers 1808)

La Henriade de Voltaire mise en vers burlesques auvergnats, imités de ceux de la Henriade travestie de Marivaux, suivie du quatrième livre de l'Énéide de Virgile, Riom 1798

- FORBIN D'OPPÈDE, marquis de (17^e siècle)

Lou beou Tircis

- GAUTHIER, François (? – 1730)

Recueil de noëls ancien au patois de Besançon, Besançon 1804

- [Genève, anonyme]

Recueil des plus anciennes chansons de l'Escalade, Genève 1805 (?)

- GODOLIN / GOUDOULI, Pierre (1580-1649)

Les Obros, Toulouse 1647

- GROS, François Toussaint (1698-1748)

- GUGLIELMI, Guglielmo (1644-1728)

- ISLER, Ignazio (1702-1788)

Poesie piemontesi, Turin 1799

- LA MONNOYE, Bernard de (= Guy Barôzai) (1641-1728)

Noëls bourguignons / Noei borguignon de Gui Barôzai, Dijon 1720

- METASTASIO, Pietro (1698-1782)

Già riede primavera, in Canzonette, 1719

- MONHO, Salvat (1749-1821)

Morceaux de poésie, après 1791

- PEYROL, Antoine (1709-1779)

Noëls, Avignon 1760

- PEYROT, Claude (= Prieur de Pradinas) (1709-1795)

Les quatre saisons ou les géorgiques patoises, 1781

- [Piémont, anonyme]

Sur Pomponi, ossia 'l segretari 'd Comunità, 1800

- SABOLY, Nicolas (1674-1675)

Noëls

- *Serments de Strasbourg*

- TANA, Carlo Giambattista (1649-1713)

Il Conte Pioletto, commedia piemontese, Turin 1784

Dictionnaires, vocabulaire, grammaires, traductions

Auteurs cités dans la correspondance et ouvrages envoyés au ministère

- CAMBRÉSIER, M. R. H. J.
Dictionnaire walon-françois ou Recueil de mots et de proverbes françois, Liège: J.F. Bassompierre 1757
- GROSLEY, Pierre-Jean (1718-85)
Éphémérides troyennes, Troyes 1757-69
Mémoires de l'académie des sciences de Troyes, Paris 1756
- LA MONNOYE, Bernard de (= Guy Barôzai) (1641-1728)
Noëls bourguignons / Noei borguignon de Gui Barôzai, Dijon 1720
(contient un vocabulaire patois)
- LE BRIGANT, Jacques (1720-1804)
Traduction de la parabole de l'enfant prodigue dans le dialecte breton de Tréguier
- PIPINO, Maurizio (18^e siècle)
Grammatica piemontese, Turin 1783
Vocabolario milanese del medico M.P., Turin 1783
- ROSTRENEN, Grégoire de (vers 1667-1750)
Dictionnaire François-Celtique ou François-breton nécessaire à tous ceux qui veulent apprendre à traduire le françois en celtique ou en langage breton, pour prêcher, catéchiser selon les différents dialectes de chaque diocèse, utile et curieux pour s'instruire à fon de la langue bretonne et pour trouver l'étymologie de plusieurs mots françois et bretons de noms propres de villes et de maisons par le P.F. Grégoire de Rostrenen, prêtre et prédicateur capucin, Rennes 1732
- SAUVAGES, Pierre Augustin Boissier de (1710-1795)
Dictionnaire languedocien-françois, Nîmes 1785
- STALDER, Franz Josef (1757-1833)

Versuch eines Schweizerischen Idiotikon mit etymologischen Bemerkungen untermischt. Samt einer Skizze einer Schweizerischen Dialektologie. Aarau 1806.

- VALPERGA de Maglione, Charles Eugène (1740-1803)
Catéchisme pour le diocèse de Nice, 1782

Littérature savante

Auteurs et ouvrages cités dans la correspondance et les mémoires adressés au ministère

BAUREIN, Jacques (1784-1786): *Variétés bordelaises, ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*. Bordeaux.

BONAMY, Pierre-Nicolas (1759): *Explications des Sermons en langue romane que Louis, roi de Germanie, et les seigneurs françois, sujets de Charles le Chauve, firent à Strasbourg en 842*.

BULLET, Jean Baptiste (1754-1760): *Mémoires sur la langue celtique*. Besançon.

DANIEL, Gabriel (1649-1728), *Histoire de France*, 1713 (au sujet des Serments de Strasbourg)

DREUX DU RADIER, Jean-François (1714-1780): *Bibliothèque historique et critique du Poitou*.

DU CANGE, Charles du Fresne (1678): *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. [Au sujet des Serments de Strasbourg]

FRÉHER, Marquard (1600-1611): *Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes*. [Au sujet des Serments de Strasbourg]

LÉGER, Jean (1669): *Histoire générale des Églises Évangéliques des vallées du Piémont ou Vaudoises*. Leyde.

LURBE, Gabriel de (1594): *Chronique bourdeloise*. Bordeaux.

MURATORI, Ludovico Antonio (1751): *Dissertazioni sopra le antichità italiane*. Milan.

OIHENART, Arnauld de (1638): *Notitia utriusque Vasconiae, tum Ibericae, tum Aquitanicae, qua praeter situm regions et alia scitu digna*.

SCHÖPFLIN, Johann Daniel (1751-1761): *Alsatia Illustrata Celtica Romana Francica*. 2 vol. Colmar.

VAN ALPEN, Heinrich Simon (1802): *Geschichte des fränkischen Rheinufers was es war und was es itzt ist*. Tome 1. Cologne.

Inventaire des ouvrages imprimés appartenant au bureau de la statistique en 1812

Livres relatifs aux Idiômes et Dialectes.

1057. Poésies en patois de Montpellier par Auguste Rigaud. Montpellier 1806. in-12.
1058. Fables et contes en vers patois par Auguste Candon. Montpellier an VIII. in-8°.
1059. Le siège de Caderosse, poème en patois, Montpellier in-8°.
1060. Fables, contes et poésies patoises par M. Martin. Montpellier 1805. in-8°.
1061. Catéchisme bas-breton. Imprimé à Vannes. petit in-12.
1062. Cantiques spirituels en bas-breton. Vannes 1789. petit in-12.
1063. Vocabulaire nouveau ou Dialogues français et bretons. Imprimé à Vannes in-12.
1064. Dictionnaire français breton. Leyde 1744. in-12.
1065. Dialogues en patois de Mâcon. petite brochure.
1066. Noël maconais. Pont de Vaux 1797. in-8°.
1067. Recueil de noëls anciens en patois de Besançon par Gautier nouvelle édition. Besançon 1804. 2 vol. petit in-12.
1068. Doctrine chrétienne en langage de Majorque. Palma, Isle de Majorque 1807. petit in-12.
1069. Lyre gènoise ou recueil de poésies gènoises de Cavallo. Gênes 1636 petit in-12.
1070. La Henriade de Voltaire mise en vers burlesques auvergnats 1798. petit in-12.
1071. Recueil des plus anciennes chansons de l'Escalade (en patois genevois). Petite brochure.
1072. Rondalla de Rondalles en patois de Valence en Espagne. Valence 1776.
1073. Quaresimal sacociabil en vers piémontais. Alexandrie. in-8°.
1074. Fables et Calvo en vers piémontais an X an XI. 2 cahiers in-8°.
1075. Dictionnaire des dialectes suisses par Stalder 1.^{er} vol. 1806. in-8°.
1076. Pastorale de Janin, comédie en vers dauphinois. Grenoble. in-8°.
1077. Dialogues dauphinois in-8°.
1078. Grenoble malheureux en vers dauphinois in-8°.
1079. Les quatre saisons et les Géorgiques patoises (Poème en dialecte de Rouergue) Villefranche 1781. in-8°.
1080. Doctrine des enfants de Raymond Lulle en idiome de Majorque. Palma 1736. in-8°.
1081. La gageure de Tauni, comédie poitevine. Poitiers 1651. in-8°.
1082. Recueil des plus beaux noëls. Poitiers in-12.
1083. Poésies piémontaises du père Isler. Turin 1807. in-12.
1084. Grammaire piémontaise de Pipino. Turin 1783. in-8°.

1085. Poésies piémontaises du même Turin 1783. in-8°.
1086. Vocabulaire piémontais du même. Turin 1783. in-8°.
1087. Dictionnaire du bas langage. Paris 1808. 2 vol. in-8°.
1088. Catéchisme du directeur Hadal, évêque de Majorque en idiome de Majorque. Palma 1806. petit in-12.
1089. Noël bourguignons de la Monnaye. Dijon 1776. in-8°.
1090. Le Comte Pioletto, comédie piémontaise. Turin. Petit in-12.
1091. Le S^r. Pomponi, comédie piémontaise. Turin 1800.
1092. Odes d'Anacréon traduites en languedocien par Aubanel. Nismes an X petit in-12.
1093. Recueil de Noël provençaux, par Saboly. Avignon in-12. 3^e édition.
1094. Les mêmes, autres édition. Avignon 1802. in-12.
1095. Recueil de Noël provençaux, par Pérrol. Avignon 1791. in-12.
1096. Dictionnaire languedocien-français (par l'abbé Sauvage). Nismes 1785. 2 volumes in-8°.
1097. Noël bressans. Bourg. in-16.
1098. Noël bressans pour Pont-de-Veaux. Chambéry. 1787. in-12.
1099. L'enrôlement de Tivan, comédie en patois bressan. Bourg 1783 in-8°.
1100. Catéchisme du diocèse de Nice en patois niçard. Nice. 1782. in-12.
1101. Trésor du rosaire en catalan. Barcelone 1748. in-12.
1102. Dictionnaire wal[l]on-français par Cambrésier. Liège 1787. in-8°.
1103. Le misantrope travesti. Comédie en patois du Tarn. Castres 1797. in-8°.
1104. Le conte de la cruche en patois du pays de Vaud.
1105. Six petites pièces en patois avignonnais.
1106. Théâtre liégeois. in-16.
1107. de Murr. Specimen bibliotheca glottica universalis. Norimberga 1804. in-8°.
1108. Essai sur la langue et la littérature provençale par A. L. Millin. in-8°.
1109. Ode piémontaise sur la vie de campagne.

J'ai reçu de M^r Sylvestre chef de division de la division [sic] d'agriculture les livres mentionnés au présent état pour être réunis à ceux de la bibliothèque de la direction.

*Paris le 22. 7^{bre} 1814
L'archiviste de la direction
Berthevin*

(Source : ANF F 20/131 f. 15)

Publications issues de l'enquête Coquebert de Montbret

BOSSI, Joseph Charles Aurèle (1808): « Langage. » In: *Statistique générale de la France, publiée par ordre de Sa Majesté l'Empereur et Roi, sur les Mémoires adressés au Ministre de l'Intérieur, par MM. les Préfets. Département de l'Ain*. Paris: Testu.

CHABROL DE VOLVIC, Gilbert Joseph Gaspard (1824): « Langage. » In: *Statistique des provinces de Savone, d'Oneille, d'Acqui, et de partie de la province de Mondovi, formant l'ancien département de Montenotte. Par le comte de Chabrol de Volvic, conseiller d'État, préfet de la Seine*. Tome 1. Paris: Jules Didot aîné, pp.338-345.

CHAMPOLLION-FIGEAC, Jacques-Joseph (1809): *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, et en particulier sur ceux du département de l'Isère. Suivies d'un essai sur la littérature dauphinoise, et d'un appendix contenant des pièces en vers ou en prose peu connues, des extraits de manuscrits inédits et un vocabulaire*. Paris: Goujon.

COCHARD, Nicolas-François (1815): « Langage vulgaire. » In: *Statistique de Condrieu*. Lyon: Ballanche, pp. 72-76.

COCHARD, Nicolas-François (1826): « Langage vulgaire. » In: *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*. Tome IV. Du 1^{er} mai au 30 octobre 1826. Lyon: Barret et Paris: Huzard, pp. 147-152.

COCHARD, Nicolas-François (1830): « Parole de l'enfant prodigue en patois de Beaujeu. » In: *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*. Tome XIII. Du 1^{er} novembre 1830 au 30 avril 1831. Lyon: Barret et Paris: Huzard, pp.169-171.

COQUEBERT DE MONTBRET (1831): « Essai d'un travail sur la géographie de la langue française. » In: *Mélanges sur les langues, dialectes et patois, renfermant, entre autres, une collection de versions de la parabole de l'enfant prodigue en cent idiomes ou patois différents, presque tous de France, précédés d'un essai d'un travail sur la géographie de la langue française*. Paris: Bureau de l'Almanach du commerce, pp.5-29.

COQUEBERT DE MONTBRET, Charles-Étienne (1808): « Notes sur la population de la France, sur les langues parlées en France. » In: *Annuaire présenté au gouvernement, par le bureau des longitudes, pour l'an 1809*. Paris: Imprimerie impériale.

COQUEBERT DE MONTBRET, Charles-Étienne (éd.) (1824): « Traductions de la parabole de l'enfant prodigue. » In: *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société Royale des Antiquaires de France*. Tome VI. *Mémoires sur les langues, dialectes, etc.* Paris: J. Smith, pp.462-545.

GOEPP, Jean Jacques (1807): « Mémoire sur le dialecte allemand en usage dans la ci-devant Alsace. » In: *Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg*, t. 2.

[LADOUCETTE, Jean Charles François de (1808):] *Lettres d'Eraste à Eugène, ou Annuaire du département des Hautes-Alpes pour 1808*. Gap: Alliers 1808 (contient des extraits des matériaux linguistiques rassemblés pour le ministère de l'Intérieur).

LADOUCETTE, Jean Charles François de (1820): « Dialectes des Hautes Alpes. » In : *Histoire, Antiquités, Usages, Dialectes des Hautes-Alpes précédés d'un Essai sur la topographie de ce Département et suivis d'une notice sur M. Villars, Par un ancien Préfet, membre de la Société royale des Antiquaires de France*. Paris: Hérisant 1820. Réédité sous le titre: *Histoire, Topographie, Antiquités, Usages, Dialectes des Hautes-Alpes*. Paris: Fantin ²1834. Paris: Gide ³1848, pp. 605-626.

LAFONT DU CUJULÀ, Charles Marie de (1812): « Notice sur le langage et les usages particuliers des habitans du département de Lot-et-Garonne. Par M., le père, d'Agen. » In: *Second recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*. Agen: Noubel, pp.154-179.

LE GONIDEC, Jean François (1808): « Parabole de l'Enfant Prodigue. » In: *Mémoires de l'Académie celtique, ou Recherches sur les Antiquités Celtiques, Gauloises et Françaises; publiés par l'Académie celtique*. Tome II. Paris: L.-P. Dubray, pp.118-131.

POITEVIN DE MAISSEMY, Charles (1807): « Langage. » In: *Statistique générale de la France, publiée par ordre de Sa Majesté l'Empereur et Roi, sur les Mémoires adressés au Ministre de l'Intérieur, par MM. les Préfets. Département du Mont-Blanc. M. De Verneilh, ex-Préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc*. Paris: Testu. (Le mémoire publié sous le nom de Verneilh fut terminé par son successeur Poitevin de Maissemy qui prit les fonctions de préfet du Mont-Blanc en 1804.)

QUÉNOT, J.-B. (1818): « Langage. » In: *Statistique du département de la Charente*. Paris: Deterville.

STALDER, Franz-Joseph (1819): *Die Landessprachen der Schweiz oder Schweizerische Dialektologie, mit kritischen Sprachbemerkungen beleuchtet. Nebst der Gleichnisrede von dem verlorenen Sohne in allen Schweizermundarten*. Aarau: Heinrich Remigias Sauerländer. [Contient les versions de la parabole de l'enfant prodigue initialement recueillies sur l'initiative du ministère de l'Intérieur français et envoyées à Coquebert de Montbret en 1808.]

TEXIER-OLIVIER, M. L. (1808): « Langage. » In: *Statistique générale de la France, publiée par ordre de Sa Majesté l'Empereur et Roi, sur les Mémoires adressés au Ministre de l'Intérieur, par MM. les Préfets. Département de la Haute-Vienne*. M. L. Texier-Olivier, Préfet. Paris: Testu.

THOMASSIN, Louis-François (1879): « Langage. » In: *Mémoire statistique du département de l'Ourte [...] commencé dans le courant de l'année 1806*. Liège: Grandmont-Donders, pp. 226-229.

TRÉLIS DE LA BEDOSSE, Jean-Julien (1807): *De l'idiome languedocien et de celui du Gard en particulier*. Publié partiellement dans: *Notice des Travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1807*. Nîmes 1808. Édité en entier par Philippe Martel: « Jean-Julien Trélis: De l'idiome languedocien et de celui du Gard en particulier. » In: *Lengas* (24/1988), pp.101-118.

Bibliographie de l'Enquête Coquebert de Montbret

AMENGUAL, Guillem A. / VILA, Pep (2005) : « Textos de les Illes Balears a l'enquesta 'Coquebert de Montbret'. » In : *Randa* n° 55, pp. 69-88.

BAGGIONI, Daniel (1996) : « De Coquebert de Montbret et Raynouard au duo G. Paris / P. Meyer : aux sources de la linguistique et dialectologie romanes françaises. » In : *Revue des langues romanes* n° 1/1996, pp. 135-162.

BAKKER, Frens / KRUIJSEN, Joep (2007) : *Het Limburgs onder Napoleon. Achttien Limburgse en Rijnlandse dialectvertalingen van 'De verloren zoon' uit 1806-1807. Met een bijdrage van Lou Spronck, Ben Salemans en Simone Schrijnemaekers over het Maastrichts*. Utrecht : Gopher.

BAKKER, Frens / KRUIJSEN, Joep (2013) : « Rheinländische Dialekte unter Napoleon (1806-1808). » In : *Alltag im Rheinland. Mitteilungen der Abteilungen Sprache und Volkskunde des LVR-Instituts für Landeskunde und Regionalgeschichte (ILR)*. Bonn, pp. 53-68.

BERNARD, Daniel (1953) : « Une enquête ministérielle sur les dialectes bretons sous le Premier Empire. » In : *Annales de Bretagne*, T. LX, pp. 78-83.

BISTOLFI, Robert (2011) : « Langues régionales : Il y a deux siècles, une mort programmée ... » In : *Confluences Méditerranée* n° 76, 1/2011, pp. 197-202.

BOUGARD, Pierre / DUBOIS, Raymond (1998) : « L'enquête linguistique de 1806-1812 dans le domaine franco-picard. » In : BRÉEMERSCH / GHIENNE 1998, pp. 7-14. Publication originale in : *Nos patois du Nord* n° 1-5/1959-61, pp. 2-20.

BRÉEMERSCH, Pascale / GHIENNE, Bernard (éd.) (1998) : *Le Patois du Pas-de-Calais en 1807. I. Textes. II. Index et annexes. Gauheria* n° 40/41.

BROUDIC, Fañch (1995a) : *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

BROUDIC, Fañch (1995b) : *À la recherche de la frontière. La limite linguistique entre Haute et Basse-Bretagne aux XIX^e et XX^e siècles*. Brest: Ar Skol Vreizoneg.

BOCHMANN, Klaus / BRUMME, Jenny (dir.) (1993) : *Sprachpolitik in der Romania. Zur Geschichte sprachpolitischen Denkens und Handelns von der Französischen Revolution bis zur Gegenwart*. Berlin – New York : de Gruyter.

BRUNOT, Ferdinand (1924) : *La limite des langues en Belgique sous le Premier Empire, d'après les documents officiels*. Bruxelles : Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises.

BRUNOT, Ferdinand (1935) : « Sur la limite des dialectes du Nord et du Midi de la France au temps du Premier Empire. » In : *Festschrift für Ernst Tappolet*. Basel : Benno Schwabe & Co., pp. 53-65.

BRUNOT, Ferdinand (1969) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. T. IX. Reproduction. Paris : Colin. Première édition : Paris 1937.

BRUN-TRIGAUD, Guylaine (1990) : *Le Croissant: le concept et le mot. Contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIXème siècle*. Lyon : Centre d'études linguistiques Jacques Goudet.

BRUN-TRIGAUD, Guylaine (1995) : « Les paraboles de l'enfant prodigue dans la Creuse : une source inédite de documents du XIXe siècle. » In : *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse* n° 45, pp. 592.

BULOT, Thierry (1989) : « L'enquête de Coquebert de Montbret et la glotopolitique de l'Empire français. » In : *Romanische Philologie* n° 2/1989, pp. 287-292.

CHAMBON, Jean-Pierre (1989) : « Le premier document lexicographique sur le français parlé en Haute-Saône (1812). » In : *Revue de linguistique romane* n° 53, pp. 131-143.

DUVAL, Louis (1890) : *L'enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon & de Mortagne. Vocabulaire, Grammaire et Phonétique*. Alençon : E. Renaut de Broise.

FORT, Marron C. (1988) : « Die ferlädene Súun : der bisher älteste saterfriesische Text. » In : *Jahrbuch für das Oldenburger Münsterland*. Vechta : Vechtaer Druckerei und Verlag, pp. 25-33.

HOEKSTRA, Jarich (2009) : « Zwei nordfriesische Übersetzungen des Gleichnisses vom verlorenen Sohn in der Dialekterhebung von Coquebert de Montbret. » In : *Nordfriesisches Jahrbuch* n° 44, pp. 55-61.

KELLER, Hans-Erich (1974) : « Un échantillon provençal de l'enquête Coquebert de Montbret: La réponse de l'abbé Rey de Saint-Chaffrey. » In : *Mélanges offerts à Charles Rostaing*. Liège 1974, pp. 515-540.

KELLER, Hans-Erich (1975a) : « Ennetbirgische Walsertexte aus dem Beginn des 19. Jahrhunderts. » In : *Semasia* n° 2, pp. 97-165.

KELLER, Hans-Erich (1975b) : « Fragment d'une comédie en patois auvergnat du XVII^e siècle. » In : *Revue de linguistique romane* n° 39, pp.17-55.

KELLER, Hans-Erich (1978) : « L'Enquête de Coquebert de Montbret dans la Lozère. » In : *Mélanges de philologie romane offerts à Charles Camproux*. T. 2. Montpellier : C.E.O., pp. 939-960.

KELLER, Hans-Erich (1989) : « Le parler du Bugey au début du XIX^e siècle. » In : *Espaces romans. Études de dialectologie et de géolinguistique offertes à Gaston Tuaille*. T. 2. Grenoble : Université Stendhal, pp. 199-231.

KELLER, Hans-Erich (1994) : « L'enquête Coquebert de Montbret dans le Jura suisse (1806). » In : Michel BURGER, Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET, Olivier COLLET (éd.) : *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*. Genève : Droz 1994, pp. 189-202.

KELLER, Hans-Erich (1995) : « L'enquête de Coquebert de Montbret dans la Valsesia (1812). » In : *Scritti di linguistica et dialettologia in onore di Giuseppe Francescato. Éd. par Silvana Monti et Mario Doria*. Trieste : Edizioni Ricerche, pp. 173-182.

KÖDEL, Sven (2010) : « Die napoleonische Spracherhebung in Tirol und Oberitalien in den Jahren 1809 und 1810. » In : *Ladinia* n° 34, pp. 11-49.

KÖDEL, Sven (2013) : « L'enquête linguistique du Premier Empire en Corse. » In : *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* n° 742-743, pp. 149-169.

KÖDEL, Sven (2014) : « 'Chacun de ces dialectes a plusieurs patois...' – Zur napoleonischen Sprachenstatistik in den rheinischen Departementen »

ments, 1. » In : *Napoleon auf der Spur. Quellenblog zur Napoleonischen Ära in den deutschen Ländern*. 8 octobre 2014. URL: <http://naps.hypotheses.org/999>

LAUX, Christan (1993) : « L'enquête de 1807 sur les patois. » In : *Revue du Tarn* n° 151, pp. 461-470.

LE ROUX, Pierre (1953) : « Un texte dialectal de Haute-Cornouaille en 1811. » In : *Annales de Bretagne*, T. LX, pp. 84-91.

LUDEWIG, Thomas (2010) : « Das Gleichnis vom verlorenen Sohn. Zwei Übertragungen des Gleichnisses in Neusser Mundart aus dem frühen 19. Jahrhundert. » In : *Novaesium – Neusser Jahrbuch für Kunst, Kultur und Geschichte*. Neuss : Stadtarchiv Neuss, pp. 336-345.

MANTOU, Reine (1982) : *Notes sur trois versions en dialecte montois de la parabole de l'enfant prodigue*. Mons : Société des Bibliophiles belges séant à Mons.

MARQUIS, Jean-Claude (1976) : « Ethnies santones et gasconnes sous le 1^{er} Empire. » In : *Société d'études folkloriques du Centre-Ouest* n° 10, janv./févr. 1976, pp. 56-57.

MARTEL, Philippe (1993) : « L'héritage révolutionnaire: de Coquebert de Montbert à Deixonne. » In : Henri Giordan (dir.) : *Les minorités en Europe. Droits linguistiques et Droits de l'Homme*. Paris : Kimé, pp. 113-127.

MERLE, René (1993) : « L'esprit de la Montagne ou le Malentendu. Textes alpins : Droits de l'Homme/Constitution - Retour du Soleil - Évangile vaudois - Apparition de la Salette. » In : *Lengas* n° 33 (=http://www.renemerle.com/article.php?id_article=509).

MERLE, René (2006) : « Autour de l'enquête sur les patois de 1807. Conscience de langue : vers l'éclatement ou vers l'unité ? L'exemple de la Bresse. » In : *Lengas* n° 60, pp. 243-254.

MERLE, René (2010) : *Visions de l'idiome natal à travers l'enquête impériale sur les patois (1807-1812)*. Canet en Roussillon : Trabucaire.

MEYER, Paul (1895) : « C et G suivis d'A en provençal. Etude de géographie linguistique. » In : *Romania* n° 24, pp. 529-575.

MIEDEMA, H. T. J. (1957) : « De parabel fan de forlerne soan yn de oersetting fan Wassenbergh. In Frysk andert op de enkête fan Coquebert de Montbret (1807). » In : *It Beaken* n° 19, pp. 167-172.

MIEDEMA, H. T. J. (1963) : « De parabel fan de forlerne soan yn de Molkwarder oersetting fan Ds. Simon Gorter (1811). Noch in Frysk andert op de enkête fan Coquebert de Montbret. » In : *It Beaken* n° 25, pp. 288-293.

NORDMAN, Daniel (1989) : « La notion de limite linguistique : l'enquête de Coquebert de Montbret sous le Premier Empire. » In : *Nécessité ou artifice? Actes du XIII^e colloque franco-italien d'études alpines. Grenoble 8,9,10 octobre 1987*. Grenoble : CRHIPA, pp. 13-34.

NORDMAN, Daniel (1998) : *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVI^e – XIX^e siècle*. Paris : Gallimard.

OYHARÇABAL, Bernard (1992a) : « Euskararen mugez egin lehen mapak (1806-1807). [Les premières cartes des frontières linguistiques du basque (1806-1807).] » In : *Luis Villasanteri Omenaldia / Hommage à Luis Villasante*. Bilbao : Euskaltzaindia, pp. 349-366 (= Iker 6).

OYHARÇABAL, Bernard (1992b) : « Lehenbiziko inkesta geo-linguistikoak Euskal Herrian frantses lehen inperioaren denboran: ipar aldean bildu dokumentuak. [Les premières enquêtes géo-linguistiques en Pays Basque durant le Premier Empire: documents recueillis dans la partie aquitaine.] » In : *Euskaltzaindiak antolatu Nazioarteko Dialektologia Biltzarrean aurkeztua (1991.10.21-25, Bilbo), Aktetan argitarazekoa / Actes du Congrès International de Dialectologie, 21 - 25 août 1991, Bilbao*. Bilbao : Euskaltzaindia, pp. 285-298 (= Iker 7).

OYHARÇABAL, Bernard (1994) : « Les documents recueillies lors des enquêtes en Pays Basque durant la période révolutionnaire et le Premier Empire. » In : Jean-Baptiste Orpustan (dir.) : *La Révolution française dans l'histoire et la littérature basque du XIX^{ème} siècle*. Saint-Étienne-de-Baïgorry : Éditions Izpegi.

OYHARÇABAL, Bernard (1995) : « Euskararen mugak hego aldean 1807.ean : Coquebert de Montbret-ek bildu dokumentuak. [La frontière méridionale du basque en 1807: les matériels rassemblés par Coquebert de Montbret.] » In : *Actes du Premier Congrès de Linguistique et Philologie basque, tenu à Saint Sébastien du 2 au 6 septembre 1991, Seminario de*

Filología Vasca 'Julio de Urquijo'. Donostia-San Sebastián : Gupuzkoako Foru Aldundia, pp. 241-253.

PETIT, Camille (1946) : « Une enquête officielle sur les patois et dialectes français en 1812 – ses résultats pour la Champagne. » In : *Bulletin du Comité du Folklore champenois* n° 40-43, pp. 4-11.

SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose (1987) : « L'enquête de 1806 sur la Parabole de l'Enfant prodigue. » In : *Qui Vive International* n° 5, pp. 45-47.

SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose (1989) : « La couverture géolinguistique de l'Empire français: L'enquête de la Parabole de l'Enfant prodigue. » In : *Espaces romans. Etudes de dialectologie et de géolinguistique offertes à Gaston Tuaille*. T. 2. Grenoble : ELLUG, pp. 114-139.

SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose (1991) : « Les noms de l'Enfant prodigue. Langue, dialecte, patois au début du XIXe siècle. » In : *Les Français et leurs langues. Colloque tenu à Montpellier les 5, 6 et 7 septembre 1988*. Aix-en-Provence : Université de Provence Jeanne Laffitte, pp. 502-532.

TORREILLES, Claire (2001) : « Les représentations de l'occitan dans la première moitié du XIXe siècle entre Toulouse et Rhône. » In : Henri Boyer et Philippe Gardy (dir.) : *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des troubadours à l'internet*. Paris : L'Harmattan, pp. 229-256.

VILA, Pep (1993) : « L'enquesta Coquebert de Montbret (1806-1812) sobre la llengua dels Països Catalans. » In : *Revista de Catalunya* n° 72, mars 1993, pp. 38-55.